3 1761 04393 5352

HANDBOUND
AT THE
UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

I 2393

BIBLIOTHÈQUE
DES ARABISANTS FRANÇAIS

PREMIÈRE SÉRIE

TOME PREMIER

Phototypie Berthaud, Paris

ANTOINE-ISAAC SILVESTRE DE SACY

1758-1838.

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

BIBLIOTHÈQUE DES ARABISANTS FRANÇAIS

CONTENANT LES MÉMOIRES DES ORIENTALISTES FRANÇAIS RELATIFS AUX ÉTUDES ARABES

PARUS DANS DES PÉRIODIQUES, ET QUI N'ONT PAS ÉTÉ RÉUNIS À CE JOUR

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE M. ÉMILE CHASSINAT

DIRECTEUR DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

PREMIÈRE SÉRIE

SILVESTRE DE SACY

TOME PREMIER

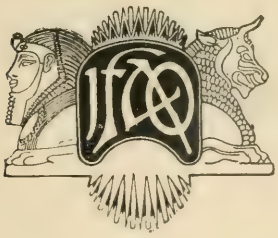

LE CAIRE

IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS

D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

M DCCCC V

LIBRARY
DEC 13 1954
UNIVERSITY OF TORONTO

SILVESTRE DE SACY

(1758-1838)

PAR

M. GEORGES SALMON

ANCIEN MEMBRE DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLGIE ORIENTALE

DÉLÉGUÉ DE LA MISSION SCIENTIFIQUE FRANÇAISE DU MAROC

TOME PREMIER

PRÉCÉDÉ D'UNE BIOGRAPHIE PAR M. HARTWIG DERENBOURG, DE L'INSTITUT

LE CAIRE

IMPRIMERIE DE L'INSTITUT FRANÇAIS

D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

—

M DCCCC V

D
199
.3
S56
1905
t 1

LIBRARY
JUN 8 1905
UNIVERSITY OF TORONTO

435039

AVANT-PROPOS.

Les services rendus par la Bibliothèque égyptologique *éditée par les soins de M. Maspero me dispenseraient, à eux seuls, d'exposer les raisons qui m'ont décidé à réunir les travaux des Arabisants français dispersés dans les périodiques.*

La rareté de plus en plus grande des revues scientifiques anciennement parues, dont quelques exemplaires ne passent plus que de loin en loin dans les ventes; la difficulté sans cesse croissante où l'on est de se tenir au courant de ce que publient les autres, plus modernes, disséminées dans le monde entier, dont le nombre augmente chaque jour; enfin, et surtout, l'habitude prise par les savants de faire imprimer leurs écrits dans des recueils dont la matière ordinaire s'écarte parfois du sujet traité, sont, souvent, autant d'obstacles auxquels se heurtent ceux qui n'ont pas le privilège très appréciable et peu commun de disposer d'une bibliothèque complète.

Aussi, fréquemment, des mémoires dont le temps n'a pas diminué l'intérêt tombent dans l'oubli, ou bien, faute de pouvoir être consultés, passent à l'état de curiosités bibliographiques, que l'on cite parfois sans avoir pu même en prendre connaissance. D'autres, plus récents, mais perdus dans des revues étrangères, sont aussi inaccessibles. D'où l'écueil, qui ne peut être toujours évité, des redites, des découvertes faites plusieurs fois, sans qu'il en profite à personne. En somme, beaucoup de temps est ainsi mal utilisé ou complètement perdu, des efforts consciencieux restent stériles.

Le groupement des articles d'un même auteur dans des volumes ad hoc *est donc, pour ces motifs et d'autres encore qu'il serait oiseux d'énumérer tout au long, le meilleur moyen de faciliter les recherches et de fournir à chacun des instruments de travail d'une utilité appréciable.*

J'ai divisé la présente Bibliothèque *en plusieurs séries, dont chacune sera consacrée à un auteur, ancien ou moderne. Celles-ci paraîtront sans ordre chronologique, au fur et à mesure de leur achèvement.*

La première contiendra les œuvres de A. J. Silvestre de Sacy. J'ai voulu rendre ainsi un juste et légitime hommage au savant illustre qui, par ses admirables et impérissables travaux, a si puissamment contribué à l'organisation et à la diffusion de l'orientalisme.

M. Hartwig Derenbourg, qui occupe actuellement la chaire du Maître à l'École des langues orientales, a bien voulu écrire pour nous une notice biographique qu'on lira en tête de ce volume.

Le Vésinet, le 8 août 1905.

É. Chassinat.

SILVESTRE DE SACY

(1758-1838)

AVERTISSEMENT

Au printemps de 1886, M. le Dr Techmer, à l'instigation du professeur Fleischer, me demanda de rédiger pour sa *Revue internationale de linguistique générale* une notice biographique sur Silvestre de Sacy. Mon vieux maître, qui m'avait désigné à l'attention de son jeune confrère, celui-ci dont j'avais pu apprécier l'esprit noble, large et précis, la *Revue* elle-même, ouverte aux tentatives audacieuses d'alors, dont quelques-unes sont adoptées aujourd'hui par la science officielle moderne, dorment du sommeil de la mort, et mes souvenirs attendris vont à ces trois disparus dont je déplore la perte, avec lesquels s'est évanouie une partie de moi-même. Je ne vis que sur des ruines. Ils ne sont plus, les deux guides si dissemblables que j'avais choisis, à défaut de Silvestre de Sacy : Heinrich Ewald, ce Pygmalion qui, dans son atelier de Gœttingue, eût vivifié les esprits les plus inertes, ce prophète convaincu, qui, se croyant le dépositaire de la vérité, dénonçait toute rébellion comme une immoralité et un mensonge; est mort en 1875, précédant de treize années le doux et aimable Leberecht Fleischer, conseiller sage et souriant, qui connaissait tous les secrets de la grammaire arabe et les dévoilait indiscrètement à son auditoire attentif de

Leipzig avec autant de clarté que de bonhomie. En dehors de ces grands hommes dont, par élection, j'étais allé consulter les oracles souvent contradictoires, la naissance avait rapproché de moi un autre foyer de lumière qui s'est éteint brusquement il y a quelques années. Mon père vénéré, mon éducateur naturel dans les études sémitiques auxquelles nous nous sommes consacrés tous deux, m'a été enlevé inopinément dans la nuit du 28 au 29 juillet 1895. Il était venu à Paris en 1838, dans l'espérance d'y suivre les cours de Silvestre de Sacy; mais il y arriva quelques mois trop tard pour que ce projet, amoureusement caressé, pût être heureusement réalisé.

Dans la pensée du Dr Techmer, ma biographie de Silvestre de Sacy était appelée à figurer dans une galerie de portraits réservée aux linguistes célèbres, sans distinction de nationalité. Chaque volume de la *Revue* devait être voué à la mémoire de l'un deux; et, pour peu que la collection eût pris de l'âge, justice aurait été rendue aux plus éminents entre ceux qui ont fait progresser la science du langage. On a vu ainsi défiler successivement Wilhelm von Humboldt en 1884, Richard Lepsius en 1885, Silvestre de Sacy en 1886, Bopp en 1888, Pott en 1889.

Je suis amené à prévenir un reproche mérité que l'on ne manquera pas de m'adresser: on trouvera certainement le point de vue linguistique prépondérant avec excès dans l'Esquisse biographique. Ce manque de proportions est le péché originel dont je n'aurais pu la relever qu'en sacrifiant mon ancien travail pour en offrir un nouveau à la collection nouvelle qu'il est destiné à ouvrir. Je réclame encore une fois l'indulgence du public pour cet essai auquel on a vraiment fait trop d'honneur, lorsqu'en 1895 il a été adopté par l'École des langues orientales comme une manifestation reconnaissante à la mémoire du grand

homme qui en fut l'administrateur de 1824 à 1838, comme un commentaire explicatif de la statue en bronze, incarnation de cet établissement d'enseignement supérieur, œuvre digne de l'auteur du Charlemagne de Louis Rochet, statuaire et ancien chargé du cours de tartare-mandchou à l'École même.

Le Silvestre de Sacy assis dans un fauteuil, de Louis Rochet, n'est pas le seul monument que la France et Paris aient érigé à la gloire d'un fils dont elles s'énorgueillissent à juste titre. L'Institut de France possède un buste fait, en 1839, par un artiste oublié, Desbœufs. L'ancien secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres n'a pas été relégué dans les dépôts encombrés, mais le bronze fait pendant à Daunou dans le cabinet du secrétaire perpétuel en activité, M. Wallon. Le marbre est placé dans la salle des séances juste au-dessus de ma tête, comme pour me rappeler sans cesse l'idéal de droiture et de science auquel chacun a le droit et le devoir d'aspirer. Un buste de Sacy, en plâtre bronzé, se trouve dans le grande vestibule du Collège de France. Enfin, lorsque l'Hôtel de Ville a été reconstruit après l'incendie de la Commune, on n'a pas oublié de comprendre Silvestre de Sacy parmi les Parisiens dont les statues en pied décoreraient les façades monumentales du palais municipal. Avec une longue-vue on peut voir, sur le côté de la rue de Rivoli, au sommet du pavillon de droite, Silvestre de Sacy debout, le bras droit porté en avant, dans la posture d'un orateur occupé à haranguer de haut, de trop haut, les populations qui passent indifférentes à ses pieds. M. Frédéric Étienne Leroux, qui a ainsi représenté Silvestre de Sacy parmi les enfants de Paris, s'est plus inspiré de l'homme politique que de l'orientaliste.

Le jugement de la postérité sur Silvestre de Sacy a été, dix-

sept ans après sa mort, exprimé en termes élevés et retentissants dans la séance solennelle du 28 juin 1855, lorsque son fils Ustazade fut reçu publiquement à l'Académie française par M. le comte de Salvandy. « L'opinion publique, dit Samuel Ustazade de Sacy, par une illusion touchante de reconnaissance, par une erreur presque volontaire, reporte sur le fils quelque chose du mérite et de la renommée du père..... Que d'obligations n'ai-je pas à ce nom qui ma couvert et protégé toute ma vie!... Il m'est si doux de lui tout devoir et de tout lui rendre. » Le directeur de l'Académie française réunit, à son tour, dans un même éloge, le récipiendaire qui venait prendre place dans la Compagnie, et son illustre père qui avait appartenu à une autre section de l'Intitut, dans un bel exorde, modèle de pensée forte et de bon ton aimable :

« Ce lieu vous est connu, il vous est favorable. Le succès dont les témoignages éclatants et unanimes nous entourent, n'est pas le premier qui vous ait accueilli sous ces voûtes. Il y a longtemps déjà, j'ai peur qu'il y ait quarante ans bientôt, quand l'Université empruntait à l'Institut cette tranquille demeure, *sapientum*, a-t-on dit récemment, *templa serena*, pour distribuer ses couronnes et peut-être éveiller de généreuses ambitions, l'un de ses plus hauts dignitaires, vieillard illustre, homme de bien éminent, savant plein de gloire, eut à cette même place, en vous prenant dans ses bras, la joie de couronner son fils. Nous comprenons aujourd'hui qu'en venant vous asseoir au milieu de nous, vous avez cru voir cette noble image vous accueillir et vous protéger encore. Vous avez eu raison, Monsieur. Elle ne vous a pas ouvert cette enceinte! Mais, en consacrant les droits du fils, nous avons été heureux d'honorer la mémoire du père. Nous étions sûrs que l'Institut tout entier

applaudirait à l'hommage qui remonte de vous à l'une de ses plus pures et de ses plus grandes renommées.

« Vous étiez dans votre droit, Monsieur, plus que personne, en parlant des noblesses littéraires, et vous saviez qu'elles sont toujours les bienvenues parce que leurs preuves se font au grand jour. Plus elles sont un rare privilège, plus on aime cette sève généreuse qu'une seule génération n'épuise pas. On la considère comme un bon augure public. On sent qu'elle ne peut se rencontrer qu'aux époques de force et de fécondité, quand l'émulation se conserve dans les âmes, les nobles espoirs dans les cœurs, quand les fils aiment les héritages qu'il faut conquérir et mettent du prix à l'estime de leur temps et de leur pays.

« Heureux de la voir se multiplier de toutes parts, nous remarquons qu'elle s'annonça de bonne heure en vous, unie à une autre hérédité plus précieuse encore que celle des dons de la pensée. Vous portiez, dans une carrière toute différente, des traditions paternelles, dans une vocation pleine d'ardeur et de péril, le même amour des études patientes, la même modération de besoins et de désirs, un esprit de famille également inébranlable, quelque chose de cette foi sévère à soi-même avant de l'être aux autres, où votre illustre père avait trouvé l'honneur de sa vie et où vous cherchiez le flambeau de la vôtre. »

Villars-sur-Ollon, ce 11 août 1895, retouches datées de Paris, ce 25 mars 1903.

ESQUISSE BIOGRAPHIQUE.

Il me semble que je remplis un devoir de piété et de reconnaissance, en rendant un hommage public à la mémoire de Silvestre de Sacy. Je n'ai jamais manqué aucune occasion de le revendiquer comme un ancêtre scientifique dont j'aurais recherché l'approbation, si j'avais eu l'honneur de me former sous sa direction, que j'ai essayé, dans la limite de mes forces, de suivre à distance, comme un guide sûr, dans mes publications[1] et dans mon enseignement.

Appelé, en 1885, à inaugurer un cours nouvellement créé sur l'islamisme, je m'empressai de rappeler que si, d'une part, j'avais assumé la glorieuse tâche d'occuper à l'École spéciale des langues orientales vivantes « la chaire d'arabe littéral, si brillamment remplie par l'illustre Silvestre de Sacy de 1796 à 1838[2] », d'autre part, mon éducation d'orientaliste portait l'empreinte des doctrines introduites par Sacy dans l'étude et dans la connaissance de l'arabe : « Si je n'ai pas été directement

[1] Cf. *Essai sur les pluriels arabes*, Paris, 1867, p. 64-105; *Notes sur la grammaire arabe*, I, Paris, 1870, p. 3; Al-Djawâlîḳî, *Le livre des locutions vicieuses*, dans les *Morgenlændische Forschungen*, Leipzig, 1875; *Le Livre de Sîbawaihi*, I, Paris, 1881, p. XIII; Ibn Khâlawaihi, *Kitâb laisa*, sur les exceptions de la langue arabe, dans les *Hebraica* et dans le *Journal of Semitic Languages and Literatures*, qui en est la continuation (Chicago, 1894-1901). Il reste encore à peu près la moitié à éditer.

[2] *La science des religions et l'islamisme*, Paris, 1886, p. 3.

l'élève de Silvestre de Sacy, disais-je à mes auditeurs: j'ai eu l'honneur d'être initié à la méthode du maître par un de ses meilleurs élèves, par le continuateur de sa tradition, par l'annotateur et le reviseur de sa *Grammaire arabe*. Avant que je l'aie nommé, vous avez reconnu à ces traits le patriarche des études orientales en Europe, l'éditeur d'Al-Baidâwî, M. le professeur Fleischer [1]. »

Lorsque Heinrich Leberecht Fleischer mourut à Leipzig le 10 février 1888, les pèlerins, qui, chaque année, se pressaient autour de sa chaire pour entendre sa parole, se disséminèrent dans les universités et les grandes écoles de l'Europe et recherchèrent la voix du maître sur les lèvres de ses disciples. C'était encore à Silvestre de Sacy que les nouveaux venus à nos études se rattachaient par des liens moins immédiats, mais encore très reconnaissables, dans des milieux transformés, munis de ressources plus abondantes. Nous continuons Fleischer, comme il a continué Sacy. En regardant avec impartialité la situation présente de la pédagogie appliquée à l'arabe, je crois pouvoir affirmer que le jugement de la postérité fera luire d'un nouvel éclat l'auréole dont Silvestre de Sacy fut entouré de son vivant. Ses élèves ont disparu l'un après l'autre. Le « sceptre [2] », tombé de ses mains, a été partagé entre ses successeurs de toutes les nations civilisées, sans qu'aucune d'elles puisse se flatter d'en avoir recueilli la succession exclusive. C'est entre elles une noble émulation, une lutte pacifique : on dirait que l'origine commune a maintenu un reste de cohésion entre les forces

[1] *La science des religions et l'Islamisme*, p. 7 et 8.

[2] J'emprunte cette expression à la *Notice nécrologique*, signée G. de L., qu'un élève très méritant de Silvestre de Sacy, Grangeret de Lagrange, a insérée dans le *Journal asiatique* de 1838 (voir 3e série, vol. V, p. 297).

rivales, et partout le nom de Silvestre de Sacy a conservé son ancien prestige[1].

Dans les pages qui vont suivre, nous résumerons d'abord la biographie de Silvestre de Sacy; nous détacherons ensuite de son œuvre les livres relatifs à la science du langage en général, à la langue arabe en particulier[2]; enfin, nous chercherons à faire revivre le professeur dans sa propagande active, dans son activité féconde. De ce triple examen se dégagera une triple leçon : Silvestre de Sacy se montra consciencieux jusqu'au scrupule dans les actes de sa vie privée et publique, dans le respect qu'il témoigna au monde savant par la probité de ses recherches et de ses écrits, dans la prodigalité avec laquelle il dépensa son temps et ses efforts pour faire aimer à l'élite de ses contemporains la branche d'érudition qu'il avait lui-même si puissamment contribué à développer.

I

Antoine Isaac Silvestre de Sacy naquit à Paris le 21 septembre 1758. Son père, Abraham Jacques Silvestre, qui était notaire au Châtelet, mourut en 1765, et son instruction fut dirigée par sa mère, femme supérieure ; elle garda auprès d'elle l'enfant dont la constitution était chétive et la santé chancelante, et ne condamna pas son intelligence supérieurement

[1] Th. Nöldeke, dans la *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, VI (1902), p. 174; Hartwig Derenbourg, dans le *Journal des Savants* de 1902, p. 490 et 491.

[2] Cette « esquisse biographique » ayant d'abord paru dans Techmer, *Internationale Zeitschrift für allgemeine Sprachwissenschaft*, les ouvrages linguistiques y ont été mis en pleine lumière, tandis que nombre d'autres travaux importants ont été laissés dans l'ombre.

douée au niveau de l'enseignement secondaire donné en commun. Avec des auxiliaires choisis par elle, elle se préoccupa de donner au jeune orphelin l'éducation du cœur et de l'esprit, qui convenait à sa rare élévation de sentiments, à ses dispositions remarquables pour l'étude. La sollicitude d'une mère peut seule féconder ces plantes débiles que flétriraient les voisinages, au contact desquels s'étiolent tant de natures délicates. M. de Sacy eut le bonheur de trouver au foyer domestique l'atmosphère vivifiante où se fortifièrent son corps, sa pensée, ses convictions.

Il plane une sorte de mystère sur la manière dont Silvestre de Sacy devint orientaliste. Nous ne connaissons ni le nom de ses maîtres, ni la part qu'ils purent avoir dans le choix des études spéciales que Silvestre de Sacy adopta par un sentiment juste de sa vocation. Ce qui me paraît certain, c'est que Port-Royal, avec ses fortes humanités [1], avec ses leçons et ses pratiques d'austérité, avec son catholicisme janséniste, exerça, par je ne sais quel intermédiaire obscur et ignoré, une influence décisive tant sur le caractère que sur les conceptions de Silvestre de Sacy. Il n'y a pas seulement une coïncidence fortuite de noms entre Louis Isaac Le Maistre de Sacy, qui, en 1672 et dans les années suivantes, traduisit la sainte Bible « avec des explications du sens littéral et du sens spirituel », et notre Antoine Isaac Silvestre de Sacy, qui commença par étudier l'hébreu pour contrôler les versions latines et françaises des Écritures saintes. Aucune parenté ne les rattache l'un à l'autre ; mais il y a entre

[1] M. Armand Silvestre de Sacy m'a communiqué un cahier autographe de son arrière-grand-père, intitulé : *Adnotationes breves in I. librum Iliadis Homeri. Omnium rerum quæ aliquid negotii Tyronibus facessere possint expositionem complectentes, et themata.* Auctore Antonio Isaac Silvestre. Lutetiæ Parisiorum M.DCC. LXXV.

les deux hommes des affinités de sentiments et d'aspirations qui, étant donnée l'identité presque absolue de leurs noms, prêtent au moins à un curieux rapprochement.

Silvestre de Sacy habitait rue des Fossés Monsieur le Prince, au coin de celle de l'Observance, non loin de Saint-Germain-des-Prés : les jardins de l'abbaye étaient sa promenade quotidienne. Ce fut là qu'il cultiva, dit-on, la société d'un religieux et d'un juif, dont « les entretiens fortuits [1] » devinrent pour lui une occasion, trop rare à son gré, de poser quelques questions sur les points demeurés obscurs pour l'étudiant. Quelle était la valeur des réponses? Le témoignage de M. de Sacy aurait pu seul nous renseigner. Son silence n'est pas précisément un éloge. Mais bientôt le jeune étudiant franchit le seuil de l'abbaye, sur l'invitation de Dom Berthereau, ce « courageux travailleur [2] » qui, par l'examen et la traduction des textes arabes, frayait la voie au *Recueil des historiens des croisades* [3]. Dom Berthereau accueillit et encouragea le solliciteur qui implorait son assistance et qui recherchait la faveur d'être

[1] Daunou, *Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. le baron Silvestre de Sacy*, Paris, 1838, éd. in-4°, p. 3.

[2] Comte Riant, dans les *Archives de l'Orient latin*, II, 1, p. 106.

[3] Ce fut évidemment à l'influence de Dom Berthereau que le jeune arabisant céda, lorsqu'il traduisit pour l'historien allemand des croisades, Fr. Wilken, les *Extraits de l'histoire d'Alep*, par Kamâl ad-Dîn Ibn 'Adîm. Ce premier essai, œuvre remarquable d'un débutant, a été publié par R. Röhricht, *Beitrœge zur Geschichte der Kreuzzüge*, I, p. 209-338. Il serait intéressant de le comparer avec les traductions de Kamâl ad-Dîn insérées dans les recueils Berthereau; manuscrits français de notre Bibliothèque Nationale 9065, fol. 306-346; 9067, fol. 23-73, d'après le Comte Riant, dans les *Archives de l'Orient latin*, II, 1, p. 115 et 116. Il ajoute au bas de la p. 116 : « Quelques notes de la main de S. de Sacy se trouvent écrites en marge de l'histoire d'Alep. L'ex-

initié aux langues sœurs de l'hébreu, aux langues sémitiques. Il avait en vain adressé précédemment la même requête à Denis Dominique Cardonne, professeur coadjuteur au Collège royal, secrétaire interprète du roi, etc. Mais celui-ci ne s'était pas laissé troubler dans la quiétude de sa sinécure et avait congédié le candidat auditeur comme un fâcheux dont il fallait se débarrasser pour ne point créer un précédent. Dom Berthereau se prêta de bon cœur à tout : il se prit d'amitié pour le disciple dont il constata la curiosité et l'ardeur, dont il devina les aptitudes[1].

Les langues orientales n'absorbèrent pas l'intelligence précoce de Silvestre de Sacy. Il saisit la portée que donnerait à ses efforts la connaissance des langues européennes, et se mit à apprendre l'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien, en même temps qu'afin d'assurer son avenir, il suivait avec assiduité les

trait de l'*Histoire des patriarches d'Alexandrie* est accompagné d'une longue note du même savant (ms. 9067, fol. 362-365), renfermant la traduction latine d'une dépêche adressée par Saladin à ses lieutenants, pour leur annoncer la conquête de Jérusalem. Plus loin (fol. 366-368) se trouvent encore deux notes de la main de S. de Sacy.»

[1] Le 15 mars 1792, l'an IVe de la Liberté, le Directoire s'adressait à Silvestre de Sacy pour lui demander un certificat à propos d'une «gratification» de 2,000 fr. que l'Assemblée nationale avait accordée à M. Berthereau «à titre de récompense et d'encouragement pour ses travaux littéraires... M. Berthereau annonce que ce travail consiste dans le recueil de tout ce que les Arabes ont écrit sur les croisades, pour faire suite à la Collection des historiens de France, dont les continuateurs sont maintenant à cette époque, que son entreprise l'a mis dans la nécessité de faire un grand nombre de traductions pénibles et de recherches très étendues, dont il peut fournir les extraits». Cette pièce, qui m'a été communiquée par M. Armand Silvestre de Sacy, est signée par les six «administrateurs composant le Directoire du département de Paris», M. La Rochefoucauld, Président, en tête.

cours de l'École de droit. En 1780, le *Repertorium für biblische und morgenlændische Litteratur,* recueil savant dirigé par J. G. Eichhorn, insérait une notice que Sacy avait consacrée à un manuscrit syriaque de la Bibliothèque royale; en 1781, Silvestre de Sacy était nommé conseiller à la Cour des monnaies. Son activité ordonnée lui permit de concilier les devoirs de sa charge avec sa passion dominante. En 1783, il publia dans le *Repertorium* également le texte et la traduction des deux lettres que les Samaritains avaient adressées à Joseph Scaliger vers la fin du XVIe siècle. « Ces premiers essais, dit M. Daunou [1], l'avaient fait assez connaître pour qu'on ne s'étonnât point, en 1785, de le voir appelé par le roi à l'une des huit places d'académiciens libres résidents, créées alors au sein de cette Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qui devait obtenir de lui, pendant cinquante-trois ans, une si heureuse coopération.

La langue arabe restait encore au second plan dans les préoccupations du jeune orientaliste. Il a raconté lui-même la genèse et l'évolution de ses idées dans le discours qu'il prononça le 5 mars 1810 au Corps législatif pour lui présenter sa *Grammaire arabe.* Rappelons-nous qu'à cette époque personne ne pressentait la haute antiquité que nous révéleraient les découvertes de l'Égypte, de la Perse et de l'Assyrie : « L'étude des monuments primitifs de la religion, dit M. de Sacy à ses collègues [2], fut le premier objet qui engagea quelques savants à consacrer leurs efforts à la langue hébraïque dans laquelle sont écrits les plus anciens documents des premiers âges du monde. Bientôt on s'aperçut que, pour pénétrer dans ce sanctuaire

[1] Daunou, *Notice historique*, p. 4.

[2] La plaquette, contenant le discours de M. de Sacy, est conservée à la Bibliothèque de l'École des langues orientales sous la cote Mél. in-8°, 69.

et aplanir les difficultés qui s'offraient de toute part, il fallait joindre à l'étude de cette langue celle des autres idiomes qui, parlés dans les contrées voisines de celles qu'habitaient les Hébreux et par des peuples sortis de la même souche, nous étaient conservés dans un plus grand nombre de monuments, ou même étaient encore en usage dans diverses parties de l'Asie... Mais telle est la fécondité de l'esprit humain que les moyens d'instruction, qu'il se crée pour un objet déterminé, ouvrent souvent devant lui une carrière beaucoup plus vaste que celle qu'il s'était proposé de parcourir. Au nombre des langues que l'on étudiait subsidiairement à l'hébreu et à ses principaux dialectes, se trouvait la langue arabe... La France, à peine sortie des convulsions d'un affreux bouleversement, a ajouté un nouvel établissement à celui qu'elle possédait déjà dans la capitale depuis François Ier... Appelé à enseigner dans cette nouvelle école la langue arabe, j'ai dû, Messieurs, me consacrer tout entier, par devoir, à une science que, jusque-là, j'avais embrassée par goût. »

Dans le morceau dont je viens de détacher quelques fragments, M. de Sacy a tracé un tableau fidèle de la carrière scientifique qu'il avait déjà parcourue en 1810, « carrière beaucoup plus vaste, selon son expression, que celle qu'il s'était proposé de parcourir ». Les circonstances l'avaient délivré des occupations qu'il avait longtemps remplies « avec cette régularité et cette exactitude qu'il porta toujours en toutes choses[1] ». En 1791, le Conseiller à la Cour des monnaies avait vu sa charge supprimée. Louis XVI l'avait nommé Commissaire général des monnaies,

[1] Duc de Broglie, *Éloge de Silvestre de Sacy*, dans Silvestre de Sacy, *Mélanges de littérature orientale*, p. VI.

mais il donna sa démission, en juin 1792, plutôt que de se résigner à servir un gouvernement où « la situation constitutionnelle se changeait de plus en plus en situation révolutionnaire[1] ». Rentré dans la vie privée, Sacy, qui s'était marié en 1786, choisit comme habitation, pour lui et pour sa famille, une petite maison de campagne, dans un village de la Brie[2]. Les agitations du dehors ne troublèrent pas son isolement studieux : il réussit à s'absorber si profondément dans le monde idéal de la science pure qu'il parvint à terminer et à faire imprimer, en l'année 1793, ses *Mémoires sur les antiquités de la Perse*. En même temps, il ne craignit pas de braver l'intolérance de ceux qui fermaient les églises, fit célébrer publiquement l'office divin dans sa maison et montra que son caractère était à la hauteur de son talent. Le respect dont étaient entourés l'homme et le savant gagna jusqu'aux paysans, qui se chargèrent à sa place des corvées que l'esprit égalitaire du temps aurait voulu lui imposer. Le séjour des champs, la diversion saine que le jeu de boules et le jeu de quilles apportaient dans une existence sédentaire, donnèrent plus de ressort à ses facultés, plus de vitalité à sa constitution. Lorsqu'il reviendrait dans la capitale, il y rentrerait, après une période de vie en plein air, de recherches non interrompues et de réflexions persévérantes, le corps rendu plus vigoureux par le climat et par l'exercice, l'esprit

[1] Mignet, *Histoire de la Révolution française*, 7e éd., I, p. 239.

[2] A Ognes, par Nanteuil-le-Haudouin, sans doute, d'où, le 20 novembre 1803, il écrivait à Anquetil-Duperron une lettre conservée à la Bibliothèque Nationale (voir Collection Anquetil-Duperron, ms. 16, fol. 196); où il était encore installé le 19 fructidor de l'an X, comme en témoigne une lettre de lui, conservée par son petit-fils, M. Jules Silvestre de Sacy, percepteur à Versailles.

fortifié par les lectures et par les investigations érudites, l'âme mûrie par le recueillement et par la retraite.

Le 30 mars 1795, la Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses Comités d'Instruction publique et des Finances, décréta qu'il serait établi dans l'enceinte de la Bibliothèque nationale une école publique destinée à l'enseignement des langues orientales vivantes, d'une utilité reconnue pour la politique et le commerce. Le Directoire exécutif mit en vigueur le décret de la Convention : deux professeurs, le citoyen Langlès pour le persan, et le citoyen Silvestre Sacy (*sic*) pour l'arabe, ouvrirent leurs cours le 22 juin 1796 [1]. Le nouveau professeur de langue arabe refusa de prêter le serment politique que les gouvernants imposaient à tout fonctionnaire. Il « résigna la chaire dont il était titulaire, en consentant toutefois à continuer d'enseigner jusqu'au moment où il serait remplacé. Le remplaçant ne se trouva point [2] ».

L'enseignement confié à Silvestre de Sacy le poussa à faire converger désormais ses efforts vers la connaissance plus intime de la langue [3] et de la littérature arabes. Cependant M. de Sacy composa, pour l'instruction de son fils aîné, ses *Principes de grammaire générale mis à la portée des enfants et propres à servir d'introduction à l'étude de toutes les langues*. La première édition parut en 1799. J'ai sous les yeux la cinquième, qui est de 1824.

[1] A. Carrière, *Notice historique sur l'École spéciale des langues orientales vivantes*, p. 7-9 et fac-similé de la première affiche.

[2] Duc de Broglie, *Éloge*, p. VIII.

[3] Déjà en novembre 1796, M. de Sacy commença la dictée d'une grammaire arabe, dictée qui fut achevée en août 1797. Un exemplaire de cette première rédaction est conservé à l'École des langues orientales, où il porte le n° 4406 des acquisitions. La copie des deux volumes dont il se compose a été terminée « les derniers jours de décembre de l'année 1807 » par Jean Varsy.

L'arabe, s'il n'est pas, de propos délibéré, banni de ce petit livre, n'y apparaît que discrètement et comme par surprise [1]. C'est le seul divertissement que M. de Sacy se soit permis à partir du moment où il résolut, selon son expression citée plus haut, de se consacrer tout entier, par devoir, à une science que, jusque-là, il avait embrassée par goût.

Le Directoire, en ne se laissant pas entraîner par l'exclusivisme sectaire à destituer le jeune professeur, avait fait un coup de maître. Il aurait fait mieux encore preuve d'impartialité et de discernement, s'il avait cédé aux conseils d'Asselin qui, le 5 vendémiaire de l'an VIII, recommandait en ces termes Silvestre de Sacy pour la chaire d'hébreu au Collège royal, vacante par la mort de Rivière qui en avait été titulaire : « Quel est celui qui pourra remplacer le défunt? Un seul homme peut-être, c'est le citoyen Silvestre de Sacy, déjà professeur d'arabe à la Bibliothèque nationale. Cet homme modeste, outre ses connaissances profondes dans presque toutes les langues de l'Orient, est surtout recommandable par la simplicité et la clarté avec lesquelles il présente les éléments de ces langues qui sont si loin de nous ». Néanmoins, ce fut Prosper Audran, de la famille des graveurs, qui fut nommé, le 11 brumaire de l'an VIII, et qui occupa, de 1799 à 1819, cette chaire illustrée par Quatremère de 1819 à 1857 [2].

L'article IV du décret de la Convention imposait aux professeurs de l'École des langues orientales vivantes une obligation très justifiée : composer la grammaire des langues qu'ils ensei-

[1] Voir la 5e éd., p. 34, 39, 42, 54, 111, etc., et en particulier p. 264.

[2] Archives nationales, F 17, 1109; Abel Lefranc, *Histoire du Collège de France depuis ses origines jusqu'à la fin du premier empire*, Paris, 1893, p. 297, 298, 387.

gnaient. Pour M. de Sacy, un tel devoir ne pouvait rester lettre morte. Il ne recula pas devant les difficultés d'une telle entreprise, et, tout en répandant dans divers recueils scientifiques, en France et à l'étranger, les trésors de sa vaste érudition, il écrivit les deux volumes de sa *Grammaire arabe, à l'usage des élèves de l'École spéciale des langues orientales*. La première édition, dont le texte était déjà arrêté et livré à l'impression en 1805 [1], parut en 1810. La seconde « à laquelle on a ajouté un traité de la prosodie et de la métrique des Arabes », est de 1831. M. de Sacy, dans ses lectures préparatoires, avait choisi de nombreux extraits pour la plupart inédits, dont il composa sa *Chrestomathie arabe* « avec une traduction française et des notes ». Cette vaste collection en trois volumes devança de quatre ans la *Grammaire*. Elle fut publiée d'abord en 1806, avec dédicace à Sa Majesté l'Empereur et Roi [2] ; puis, avec de nombreuses améliorations, en 1827. Un décret impérial du 8 mars 1812 permit « au chevalier Sylvestre (*sic*) de Sacy... de faire imprimer à ses frais à Notre Imprimerie Impériale un ouvrage intitulé *Séances de Hariri* [3] ». Cette publication, avec une préface en prose rimée arabe, se répandit en Orient au moins autant qu'en Occident. Ce fut sans doute à l'un des admirateurs qu'elle lui suscita en pays musulman que Silvestre de Sacy écrivit la curieuse lettre suivante, dont nous ignorons le destinataire et la date : « Vous désirez savoir de moi si j'ai eu pour apprendre la langue arabe quelque scheïk. Je puis vous certifier que je n'ai eu pour maître que des livres. Aussi ne puis-je ni converser

[1] A. Carrière, *Notice historique*, p. 12.

[2] La *Relation de l'Égypte*, par Abd-Allatif (Paris, 1808), est aussi dédiée à Sa Majesté l'Empereur et Roi.

[3] Archives nationales, AF IV, 639, pl. 5073, minutes 30 et 31.

en arabe ni même entendre ce qu'on dit en cette langue, n'ayant eu dans ma jeunesse aucune occasion de parler ni même d'entendre parler l'arabe. Je suis très flatté de ce que vous me dites de mes ouvrages, mais je dois vous avouer que je regrette de n'avoir point voyagé, quand j'étais jeune, en Égypte ou en Syrie, et que je suis bien loin de penser que je possède une connaissance parfaite de cette langue qui est vaste comme l'Océan [1]. » En 1829, l'*Anthologie grammaticale arabe* compléta l'outillage que, on peut le dire, M. de Sacy sut créer de toutes pièces pour les besoins de son enseignement.

Dans l'intervalle, M. de Sacy avait repris, en 1803, son ancienne place dans l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, rétablie sous le titre de Classe d'histoire et de littérature ancienne, s'était mis un moment, en 1804, sous les auspices de M. de Talleyrand « au nombre des aspirans à la place d'archiviste vacante par la mort de M. Camus [2] », avait quitté la France et les environs de Paris pour la première et pour la dernière fois en 1805, chargé d'une mission officielle pour explorer les archives de la ville de Gênes [3], en réalité désireux de rejoindre son fils aîné qui y dirigeait notre consulat ; enfin, à son retour, avait été nommé, le 4 avril 1806, professeur de langue persanne (*sic*) au Collège de France [4], avait enfin sollicité en 1807, obtenu en 1808, le mandat de membre du Corps législatif,

[1] Lettre conservée à la Bibliothèque de l'Institut de France.

[2] Lettre de Silvestre de Sacy, du 10 Brumaire an XIII, aux Archives nationales F[ld] II. S. 6.

[3] Les papiers de cette mission, documents et rapports, sont conservés à la Bibliothèque de l'Institut de France.

[4] Dès le 24 juin 1804, Silvestre de Sacy avait été adjoint à Pérille, chargé de cours du turc et persan, pour enseigner cette dernière langue. Perille mourut le 10 novembre 1805. Communication de M. Jacques Flach.

comme représentant de la Seine [1]. L'empereur, qui ne le rencontrait jamais aux Tuileries sans lui demander invariablement : « Comment va l'arabe ? », le comprit dans une fournée de seize barons, le 29 mars 1814 [2]. Il se réjouit de cette distinction, mais il ne la considéra pas comme une entrave à la liberté de ses opinions politiques. Sa réputation, qui s'était répandue dans toute l'Europe [3], était si fortement établie qu'en 1814, à l'instigation de Guillaume de Humboldt, les armées envahissantes reçurent l'ordre de respecter ses propriétés. Son intervention auprès des coalisés sauva, dit-on, celles de M. le comte Daru, que Blücher avait séquestrées en raison des haines provoquées en Prusse et en Autriche par le rigide intendant général de la Grande armée.

La « bienheureuse » Restauration répondait mieux que « la tyrannie » de l'Empire aux aspirations religieuses et pacifiques de Silvestre de Sacy. Il salua avec enthousiasme le retour de Louis XVIII, de « Louis le Désiré [4] », fut nommé, le 24 octobre 1814, censeur royal, puis le 17 février 1815, recteur de l'Université de Paris, se tint à l'écart pendant les Cent jours ; puis,

[1] Georges-Denis Weil, *Les élections au Corps législatif sous le Consulat et le Premier Empire*, dans le *Temps* du 27 février 1892.

[2] Archives nationales AF IV. 761. pl. 6041.

[3] P.-L. Courier écrivait de Milan à Silvestre de Sacy, le 13 mars 1809 : « Je voyage depuis longtemps, et partout je vous entends louer par des gens que tout le monde loue. Ainsi je suis sûr de votre mérite dans les choses mêmes qui passent ma portée. » Cf. *Œuvres* de P.-L. Courier, Paris, 1860, p. 508.

[4] (Proisy d'Eppes,) *Dictionnaire des girouettes*, Paris, 1815, p. 398, est injustement sévère pour Silvestre de Sacy, lorsqu'il le range parmi « ces hommes qui aiment à gagner quelque chose, quand ils font tant que de changer ». Que serait devenue la France, si ses meilleurs serviteurs ne lui étaient pas restés fidèles en dépit des bouleversements politiques, si chaque régime nouveau avait dû recruter un personnel quelconque, de rechange et d'inexpérience ?

au retour des Bourbons, fut appelé, dès le mois d'août, dans la Commission de l'instruction publique. Ce fut à ce titre sans doute que, de 1816 à 1820, il présida les distributions des prix à Louis-le-Grand, Charlemagne, Versailles. Le *Journal des savants*, qui reparut en 1816, le trouva au premier rang de ses rédacteurs, ce qui ne ralentit en rien sa collaboration aux *Notices et extraits des manuscrits*. Le *Journal asiatique*, organe de la Société asiatique, fondée en 1822 sur son initiative secondée par celle du jeune et ardent Abel Rémusat, réclama aussi une part, pour faible qu'elle fût, de la production abondante de Silvestre de Sacy. La Société asiatique, dont il avait été le premier président, ne le perdit jamais comme membre; mais, en 1825, il se désista de la présidence qui « depuis un an ou deux lui devient pénible et contrarie son goût pour le repos, goût que l'âge et l'état de sa santé rendent excusable[1] ». Déjà, en 1823, il avait pris sa retraite du Conseil royal, comme on désignait alors l'ancienne Commission de l'instruction publique. Cette résolution lui fut dictée, ai-je besoin de le dire, par d'honorables motifs[2]. Elle aurait pu lui faire des loisirs; mais, presque immédiatement après, il devenait successivement administrateur du Collège de France le 30 décembre 1823, de l'École spéciale des langues orientales le 26 août 1824[3].

La Révolution de juillet, que Sacy n'avait pas désirée, qu'il aurait aimé prévenir, eût trouvé en lui un opposant plus décidé.

(1) Le brouillon de cette démission est à la Bibliothèque de l'Institut de France. Silvestre de Sacy n'en prononça pas moins un discours à la séance générale de la Société, le 29 avril 1833.

(2) J'emprunte cette expression à Daunou, *Notice historique*, p. 13.

(3) L. Am. Sédillot, *Les professeurs de mathématiques et de physique générale au Collège de France*, Rome, 1869, p. 161; (A. Carrière) *Notice historique*, p. 24.

si elle avait atteint son protecteur Louis XVIII. Celui-ci était mort le 16 septembre 1824. Charles X, son frère et son successeur, avait entrepris contre la société moderne et contre le mouvement imprimé aux idées par les événements de 1789 une lutte qui ressemblait à une gageure. Les esprits clairvoyants s'alarmaient. *Où allons-nous et que voulons-nous?* ou *La vérité à tous les partis*, par un ancien membre de la Chambre des députés, tel fut le titre que M. de Sacy inscrivit en tête d'un pamphlet anonyme, plus raisonnable que piquant, daté de novembre 1827, auquel il avait donné pour épigraphe cette phrase de Chateaubriand : «Taire son nom, ce n'est pas le cacher[1]». Lorsque Silvestre de Sacy se sentit plus rassuré sur les intentions et sur la loyauté du gouvernement fondé par Louis-Philippe, il ne bouda ni ne récrimina. Il se laissa comprendre en 1832 avec Cuvier dans une promotion de pairs de France[2]. L'année suivante, comme si ses forces, renouvelées après un affaissement passager, eussent réclamé un surcroît d'occupations, il devenait, presque à la même époque, inspecteur des types orientaux de l'Imprimerie royale, conservateur des manuscrits orientaux de

[1] Paris, chez Petit, libraire, Palais Royal, Galerie de Bois, et les Marchands de Nouveautés, 1827. L'exemplaire de la Bibliothèque Nationale (85 pages in-8°), porte la cote L b[49] 757.

[2] Dans la séance du 10 janvier 1837, Silvestre de Sacy intervint dans la discussion d'un projet d'adresse au roi Louis-Philippe. On y lisait : «Nous rendons grâce à la Providence qui encore une fois a détourné le coup dirigé contre votre personne sacrée». «Je crois, dit Mr de Sacy, qu'il serait plus convenable de mettre au lieu de votre personne sacrée, votre auguste personne. C'est toujours ainsi que l'on désigne la personne du roi.» Le philologue et le monarchiste ne furent pas écoutés dans leur protestation discrète contre l'adjectif précis appliqué à un souverain qui n'avait pas été, comme Charles X, «sacré» à Reims.

la Bibliothèque royale [1] et secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Chevalier de la Légion d'honneur le 18 décembre 1803, il fut promu aux grades d'officier le 6 novembre 1814, de commandeur le 18 décembre 1822 ; de grand officier le 1er juin 1837. De 1801 à 1833 (je suis l'ordre chronologique), il fut élu à divers titres par les Sociétés savantes et les Académies de Gœttingue, d'Abbeville, de Copenhague, de Pise, d'Amsterdam, de Francfort-sur-le-Mein, de Cambrai, de Naples, de Munich, de Berlin, de Corfou, de Turin, de Casan, de Calcutta, d'Upsal, de Londres, de Saint-Pétersbourg, d'Utrecht, de Worcester dans le Massachusetts, de Wurtzbourg, de Batavia. Silvestre de Sacy était parvenu au sommet des dignités, au faîte de la gloire : il avait gagné la maîtrise, non seulement des études orientales, mais encore de la haute érudition, sans parler de son intervention à la Chambre des pairs, toutes les fois que, dans une question, ses collègues faisaient un appel toujours entendu à l'ancien membre du Corps législatif et de la Chambre des députés.

L'énumération que nous avons faite des charges publiques qui incombèrent à Silvestre de Sacy et des honneurs qui lui furent prodigués par la France et par l'étranger ; l'inventaire que M. Georges Salmon a dressé de son œuvre, monographies, livres, mémoires, éditions de textes, traductions, commentaires, comptes-rendus, annotations, ne donnent pas encore une idée suffisante de la manière dont il employait sa vie. Elle était réglée de manière à ce qu'aucune de ses occupations n'empiétât sur le temps destiné aux autres. La sonnerie de la pendule lui

[1] La nomination de Silvestre de Sacy avait été signée le 9 février 1833 ; cf. Léopold Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*. II (1874), p. 394.

rappelait les actes successifs de son programme quotidien et, pour chargé que fût son horaire, il se délassait d'un travail par le passage immédiat à un travail d'ordre différent. Sa matinée débutait par la charité et se terminait par la messe de midi, où il priait chaque jour aux côtés de son ami Pardessus, janséniste de la même nuance libérale que lui [1].

Silvestre de Sacy offrait aux indigents mieux que des aumônes, il écoutait patiemment leurs doléances et savait se faire pardonner sa générosité à force de tact et de politesse.

La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne [2].

« Le matin, à son lever, dit M. Reinaud [3], il recevait ordinairement, comme membre du bureau de charité, les femmes pauvres de l'arrondissement qui venaient chercher des cartes pour obtenir des secours. Il n'était pas rare, quand on se présentait chez lui à cette heure, de trouver l'escalier et l'antichambre encombrés de ces infortunées. » Sa bienfaisance discrète se complaisait dans le mystère et dans l'ombre ; ses obligés seuls auraient pu en trahir le secret.

Les malheureux n'était point seuls à lui apporter leurs confidenses. Sa porte était ouverte à quiconque se présentait chez lui, soit pour lui faire une communication, soit pour lui de-

[1] Communication de M. de Rozière, petit-fils de Pardessus, dans un entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec lui le 18 avril 1895. M. de Rozière a vu plusieurs fois M. de Sacy chez son grand-père qu'il venait consulter, toutes les fois qu'il avait une question administrative à traiter comme secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. M. de Sacy, qui était petit de taille, paraissait l'être plus encore, tant son corps avait été voûté par l'âge.

[2] Pierre Corneille, *le Menteur*, acte I, scène 1.

[3] *Notice historique et littéraire*, p. 51.

mander un conseil, soit pour solliciter son appui. Il prêtait une oreille complaisante aux épanchements de son interlocuteur et prolongeait ou abrégeait l'audience selon l'intérêt qu'elle présentait. «Non seulement, dit M. Alfred Maury[1], il accueillait avec bienveillance la jeunesse studieuse que la curiosité ou un goût réfléchi portait vers les lettres orientales; mais, une voie nouvelle venait-elle à être ouverte par un jeune savant, il favorisait sa tentative et ses efforts. C'est ainsi qu'il obtint du roi la création d'une chaire de sanscrit pour Chézy, et tendit plus tard à Eugène Burnouf une main amie et protectrice[2]; qu'il appuya Champollion [le Jeune] et rendit justice à ses découvertes...; qu'il encouragea M. Guigniaut à initier la France aux travaux dont d'Allemagne éclairait les religions antiques. Bref, il appréciait toutes les idées nouvelles, utiles et généreuses; et, dans sa science comme dans sa demeure, il resta toujours l'homme abordable à tout le monde, accessible à tous ceux qui avaient quelque chose de bon à lui demander ou à lui apprendre.» A la date du 18 juillet 1811, M. de Sacy faisait lui-même sa profession de foi à cet égard, lorsqu'il écrivait à Champollion-

[1] *Érudits modernes : Sylvestre* (*sic*) *de Sacy*, dans le *Moniteur universel* de 1853, p. 642. M. A. Maury, avec sa curiosité précoce de futur encyclopédiste, profita de ce que, dans sa jeunesse, il habitait, rue Hautefeuille, 9, la même maison que Silvestre de Sacy pour se faire initier par lui aux éléments de la langue hébraïque. (Communication personnelle de M. Alfred Maury au commencement de 1887.)

[2] Cf. Naudet, *Notice historique sur MM. Burnouf, père et fils*, lue dans la séance publique annuelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 18 août 1854, réimpression in-8° (faite par les soins de Madame L. Delisle, née Bournouf, Paris, 1886), «pour la famille et les amis seulement», p. 35-36; cf. Paul Lacombe, *Bibliographie des travaux de M. Léopold Delisle* (Paris, 1902), p. 387, publications de Madame Léopold Delisle.

Figeac [1] : « Je n'ai jamais eu de plus vif désir que d'encourager les jeunes gens, ceux surtout qui ont assez de courage pour se livrer encore aujourd'hui à l'érudition et suivre une carrière qui offre plus d'épines qu'elle ne promet de couronnes ».

M. de Sacy était trop clairvoyant pour ne pas prévoir que d'autres trouveraient des épines et des amertumes dans la voie où il avait seulement cueilli des lauriers et remporté des victoires. « Au milieu de tant d'hommes de lettres, célèbres par leurs infortunes presque autant que par leurs talents, dit M. Daunou [2], il est du petit nombre de ceux qui n'ont pas subi les rigueurs du sort... Après avoir traversé presque sans dommage les temps les plus orageux, il a obtenu, sous des gouvernements très divers, les ménagements, les égards, les hommages qu'il méritait. Aucun genre de récompense n'a manqué à ses services... Plus précieux encore que toutes ces prospérités, le bonheur domestique les a constamment couronnées et garanties. Une alliance honorable, contractée en 1786, a, pendant près d'un demi-siècle, embelli, charmé sa vie laborieuse : il a recueilli dans les talents et les vertus de tous ses enfants les fruits de ses leçons et de ses exemples ; et son nom, vénérable à jamais, reste à des fils dignes d'un si grand héritage. »

L'un des fils de Silvestre de Sacy, Samuel Ustazade Silvestre de Sacy, membre de l'Académie française [3], a caractérisé d'une façon charmante les mœurs du milieu janséniste dans lequel il

[1] Bibliothèque nationale, ms. 35 de la Collection Champollion, fol. 179.

[2] *Notice historique*, p. 23.

[3] Samuel Ustazade Silvestre de Sacy naquit à Paris le 17 octobre 1801, et y mourut le 12 février 1879; voir sur lui l'article magistral de Renan, *Essais de morale et de critique* (2e éd., Paris, 1860), p. 1-50; et le portrait, d'une ressemblance saisissante, peint par H. Taine en 1858 et reproduit dans ses

avait été élevé par son père et par sa mère. « C'était un des caractères des familles jansénistes d'alors, si du moins j'en juge par la mienne, qu'une grande liberté d'esprit et de lecture dans une vie sévèrement chrétienne et à côté des pratiques de piété les plus sérieuses. On n'allait pas à la foi par l'ignorance ; on aimait mieux, à tout risque, y aller par l'étude et le savoir : quoi qu'il arrivât, tout du moins n'était pas perdu.

« Quand j'y pense, je m'étonne de moi-même et de tout ce qui m'entoure. Il me semble que je vieillis et que je mourrai dans un monde qu'aucun lien ne rattache à celui qu'ont vu mes premiers regards. Je le chercherais en vain, ce monde de mon enfance et de ma jeunesse ! Il a disparu, il n'est plus ! Que de choses qui me paraissaient alors toutes simples et toutes naturelles me paraîtraient aujourd'hui bien extraordinaires et bien étranges ! Cette vie de famille réglée, sans contrainte, comme la vie d'un couvent ; ma mère et mes sœurs interrompant une vive conversation ou une lecture intéressante pour dire chaque jour, aux heures prescrites, les divers offices de l'Église avec l'exactitude du prêtre le plus accompli, et, ce devoir rempli, après quelques minutes de recueillement et de silence, reprenant de plus belle la lecture ou la conversation interrompue. Et quelle était cette lecture ? Une tragédie de Racine ou de Voltaire, quelquefois aussi la pièce du jour : car, si l'on s'inter-

Derniers essais de critique et d'histoire, Paris, 1894, p. 1-26. Le nom persan d'Ustazade « fils du maître », lui avait été donné, m'assure-t-on, par son père, sur la demande des élèves du « maître ». Mlle Stéphanie de Sacy, avec qui j'ai eu l'honneur de m'entretenir le 7 juillet 1886, avait conservé un esprit d'une fraîcheur exquise et d'une rare lucidité. Elle est morte le 10 décembre de la même année. La dernière survivante des filles, Sarah Eugénie Farignon, a vécu jusqu'au 15 février 1892.

disait rigoureusement le théâtre, ce que l'on ne se permettait pas d'aller voir sur la scène, on se permettait fort bien de le lire. L'esprit avait le champ libre. Les lettres de Mme de Sévigné, les comédies de Molière, trouvaient leur temps et leur place à côté des prônes de M. Singlin et de la *Prière chrétienne* du père Quesnel. La *Jérusalem délivrée* — que de mères vont se récrier! — ne nous était pas défendue. *Paul et Virginie* arrachait de nos yeux enfants les premières larmes de sympathie et d'admiration. Je lisais très volontiers les *Lettres Provinciales* de Pascal, mais je lisais aussi *Gil Blas* sans qu'on s'en inquiétât beaucoup. Et ces charmants contes des *Mille et une Nuits*, comment auraient-ils été proscrits dans la maison d'un professeur d'arabe et du premier des orientalistes d'alors? Que d'heures délicieuses ne nous ont-ils pas fait passer le soir, au coin de notre modeste foyer? En valions-nous moins avec cette pleine liberté de lecture? Je vous jure que non[1]! »

La mort de Mme de Sacy en février 1835 porta à son mari un coup dont il parut se remettre, mais dont il ne se releva jamais[2]. Profondément religieux, il s'inclina devant l'arrêt de Dieu avec une mâle résignation et, s'il versa des larmes, il ne fit pas étalage de sa douleur. Silvestre de Sacy, comme l'a si bien dit M. Renan[3] « appartenait à cette société pour laquelle le nom de jansénisme était moins le signe d'une dissidence dogmatique que l'indice d'une profession de gravité et de religion austère ». Il survécut juste trois années à la compagne de sa vie, et fut frappé subitement le 19 février 1838. Bien qu'il eût

[1] Préface de Samuel Ustazade Silvestre de Sacy à une édition des *Provinciales* (Paris, Jouaust, 1877).

[2] M. de Sacy avait perdu en 1819 sa mère, âgée de quatre-vingt-six ans.

[3] Renan, *Essais de morale et de critique*, 2e éd., Paris, 1860, p. 13.

quatre-vingts ans, ce fut un étonnement général lorsqu'on apprit qu'il avait succombé. Silvestre de Sacy, jusqu'à ses derniers instants, avait suffi à l'accomplissement de tous ses devoirs. L'emploi du jour même de sa mort nous a été relaté par M. Dannou [1]. « Le 19 février, il va donner, au Collège de France, une leçon de langue persane ; examine, à la Bibliothèque royale, des manuscrits orientaux ; remplit à l'Institut quelques-uns des devoirs attachés à sa fonction de secrétaire de l'Académie, et finit par prendre part à une discussion législative de la Chambre des pairs... En regagnant ses foyers, il se sent frappé d'un de ces coups imprévus qui déconcertent les facultés vitales et laissent trop peu de moyens d'en rétablir l'harmonie. Le surlendemain, il expire, entouré de ses enfants et de ses proches, qui, deux jours auparavant, ne pouvaient se croire menacés d'une si accablante affliction. » Par un privilège refusé à tant d'autres hommes, ainsi que l'a remarqué M. Grangeret de Lagrange dans la notice nécrologique émue qu'il a consacrée à Silvestre de Sacy dans le *Journal asiatique* [2], il était resté exempt jusqu'à la fin de ses jours des infirmités du corps et de la décadence de l'esprit. Mais je crois fermement que, si l'intelligence était restée intacte, le chagrin minait, la douleur consumait l'homme séparé violemment de celle à laquelle il avait dû tant d'années de calme sans nuages, de bonheur sans mélange.

II

Nous n'avons pas voulu, dans cette esquisse biographique, entrer dans les détails d'une production littéraire si féconde qu'on s'étonne qu'elle n'ait pas perdu en profondeur ce qu'elle a

[1] *Notice historique*, p. 25.— [2] Troisième série, vol. V, p. 297.

gagné en étendue. C'est sur le terrain des études grammaticales que nous nous maintiendrons exclusivement, de propos délibéré, pour apprécier la position que Sacy a prise lorsqu'il les a abordées, les progrès qu'il leur a fait accomplir, les avantages et les inconvénients de sa méthode, l'allure qu'il a imprimée par le tour particulier de son esprit à l'étude de l'arabe, non seulement en France, mais aussi dans l'Europe entière, enfin la relation entre la manière dont il a posé les règles du langage et les lois de la philologie comparée.

La philologie comparée ne saurait revendiquer Silvestre de Sacy parmi ses précurseurs. Il se défiait des comparaisons et de la synthèse. Les écarts de l'étymologie, telle qu'elle avait été pratiquée avant lui, le choquaient, et l'abstention lui semblait préférable à l'arbitraire de rapprochements non démontrés. A coup sûr, les langues sémitiques, par leur identité presque absolue, ne se prêtent pas aux combinaisons hardies, aux découvertes merveilleuses d'un Bopp ; pourtant je crois fermement que l'avenir nous réserve des surprises à cet égard et qu'il se trouvera un homme de génie et de science pour écrire la grammaire comparée des langues sémitico-chamitiques, c'est-à-dire d'un groupe embrassant les langues sémitiques proprement dites, les idiomes de l'Égypte ancienne [1], les dialectes africains. Un tel livre, s'il avait été composé du vivant de Silvestre de Sacy, aurait rencontré de sa part l'encouragement qu'il accordait volontiers à tout effort sincère, mais n'aurait en rien changé le

[1] Un essai remarquable pour rattacher le copte aux langues sémitiques a été tenté par M. Th. Benfey; voir son livre intitulé : *Ueber das Verhæltniss der ægyptischen Sprache zum semitischen Sprachstamm*, Leipzig, 1844. Mais l'illustre auteur n'a pas poursuivi le filon qu'il avait signalé, et aucune tentative sérieuse n'a depuis lors été faite dans ce sens.

point de vue auquel M. de Sacy s'est placé dans ses *Principes de grammaire générale* et dans sa *Grammaire arabe*.

Un juge bien informé, même sur les questions qui ne sont point de sa compétence directe, M. Alfred Maury, a écrit les lignes suivantes [1] : « Sacy représente ces études d'autrefois qui se concentraient avec force et sagacité sur une grammaire, sur une langue, en saisissaient le génie et en interprétaient les monuments. Il ne s'était point élevé à cette étude comparée des langues qui éclaire les unes par les autres et, par le rapprochement des grammaires, assigne au langage ses lois, qui, décomposant les mots, remontant à leur origine et suivant leurs destinées à travers les temps et les lieux, découvre ainsi la date et la parenté des idiomes. La philologie comparée est une science toute moderne. Sacy, je le répète, est le représentant le plus glorieux de la vieille école. Ce n'était pas, d'ailleurs, dans l'étude des langues sémitiques qu'on pouvait être conduit à la découverte de la philologie comparée. Le sanscrit seul... pouvait éclairer cette page inconnue dans l'histoire de l'esprit humain. Mais, si Silvestre de Sacy n'a point connu ce qui a fait la gloire d'un Guillaume de Humboldt, d'un Eugène Burnouf, il n'était pas, comme beacoup de savants, hostile à ce qu'il ignorait ».

M. le duc de Broglie, dans son Éloge [2], semble émettre une opinion diamétralement opposée à celle que je viens de citer. Mais, nous le verrons, la contradiction n'est qu'apparente. Je regrette de ne pouvoir extraire que des fragments tronqués de ce morceau si élevé de pensée et de forme : « M. de Sacy résolut de composer, dans l'intérêt de l'enseignement, les livres les plus nécessaires... L'étude des langues et de la littérature orientale

[1] *Moniteur universel* de 1853, p. 642. — [2] Pages. XX-XXIV.

semblait précisément arrivée à ce point stationnaire où viennent aboutir en tout genre les premiers essais... Tout manquait à la fois, maîtres et disciples, livres et leçons; l'ancienne école avait fait son temps. M. de Sacy fonda la nouvelle. Il la fonda sur les principes mêmes qui ont régénéré et remis en honneur toutes les sciences, l'observation patiente, l'exactitude sévère, l'abnégation philosophique en fait d'idées personnelles et de systèmes préalablement conçus. »

Ce désintéressement de la philosophie, ce manque d'idées générales, cette indifférence voulue à l'égard des comparaisons les moins hasardées, voilà, pour M. Alfred Maury, autant de marques d'infériorité, pour M. le duc de Broglie, autant de qualités supérieures. Un tel empirisme appartient au passé, affirme celui-là; il caractérise la vérité positive, dont l'avenir recherchera la conquête, prétend celui-ci. L'appréciation sur les travaux philologiques de Silvestre de Sacy demeure la même dans les deux camps. On admire de part et d'autre, mais à des dates différentes. « La nouvelle école » de M. le duc de Broglie n'est déjà plus à la mode au moment où M. Alfred Maury fait des réserves au sujet de ce qu'il appelle « la vieille école ».

M. de Sacy, du reste, nous fournira lui-même le témoignage de la volonté arrêtée qui le déterminait à ne pas dévier de la route qu'il avait librement adoptée : « Je persiste à croire, dit-il [1], qu'il faut être sobre, dans une grammaire, de vues philosophiques, et surtout ne pas prêter aux langues, dans ces ouvrages didactiques, où tout doit être positif, des théories plus ou moins problématiques, dussent-elle faire beaucoup d'honneur à leurs

[1] Sacy, *Observations sur la critique faite par M. Sam. Lee du compte rendu dans le « Journal des savants » de sa « Grammaire de la langue hébraïque, »* dans le *Journal asiatique* de 1830, I, p. 96 et 334-335; tirage à part, p. 17-18 et 47-48.

auteurs... Dans la composition d'une grammaire destinée à l'enseignement d'une langue, le devoir de l'auteur est de constater les faits; de les rassembler, autant que possible, sous des catégories communes; de les éclairer à propos par des rapprochements qui n'aient rien de forcé; mais en même temps d'éviter les théories, soit étymologiques, soit philosophiques, qui n'ont pas pour but direct de faciliter l'étude, en diminuant, au profit du jugement, le travail de la mémoire. Je ne puis pas sans doute émettre mon opinion sans me trouver en contradiction avec ceux qui adoptent un autre système. Mais ils se tromperont beaucoup s'ils attribuent ce dissentiment à toute autre chose qu'à une conviction, fruit de réflexions longues et impartiales. Et je crois, en vérité, qu'il m'en coûterait bien peu pour adopter le système contraire, si l'on parvenait à en démontrer la solidité et l'utilité. »

Le revirement dont, au besoin, Silvestre de Sacy se sentirait capable, n'eût pas été aisé à obtenir. Eût-il même été désirable? Je ne suis pas de ceux qui regrettent la ténacité de Silvestre de Sacy à ne point modifier sa manière. Car il y excellait et elle répondait absolument à la nature de son esprit lucide, d'une clarté toute française. Ce n'est point l'ignorance des autres langues sémitiques qui l'a poussé à s'en abstraire lorsqu'il a parlé de l'arabe. Il a fait ses preuves en qualité d'hébraïsant, il a témoigné qu'il était versé dans les langues araméennes et même qu'il savait l'éthiopien [1]. Si la *Grammaire arabe* ne présente

[1] Silvestre de Sacy a publié des articles sur la Grammaire hébraïque dans le *Journal des savants* de 1828, p. 719 et suiv.; de 1829, p. 12 et suiv., p. 88 et suiv.; sur la Grammaire syriaque, *ibid.*, 1829, p. 579 et suiv.; de plus, il a édité le *Nouveau Testament* en syriaque et en kârschoûnî; il a prouvé sa connaissance du sabéen mandaïte par ses articles sur Norberg, *Codex nasaræus, liber Adami appellatus*, dans le *Journal des savants*, 1819, p. 343 et suiv.; p. 646

même pas ces comparaisons à fleur de terre que les langues sémitiques offrent d'elles-mêmes, si l'Imprimerie nationale a perdu l'occasion d'étaler la variété de ses types orientaux, c'est évidemment par suite d'un parti-pris spontanément arrêté, d'une abstention voulue et réfléchie.

Avant de nous arrêter à la *Grammaire arabe* et de l'examiner avec l'attention qu'elle mérite, faisons une halte devant les *Principes de grammaire générale*. L'auteur les a présentés au public avec une telle modestie d'allures, le public les a acceptés avec un tel empressement qu'à notre tour nous ne pouvons pas leur tenir rigueur et que nous sommes forcés de reconnaître le besoin réel auquel ils répondaient. Au moment de la rédaction, M. de Sacy ne voyait encore qu'à travers les doctrines des solitaires de Port-Royal. Ils étaient les maîtres absolus de sa pensée, qu'ils dominaient aussi impérieusement chez le grammairien que chez le chrétien. « Le petit ouvrage que je publie, dit M. Silvestre de Sacy en tête de son Avertissement, sous le titre de *Principes de grammaire générale, mis à la portée*

et suiv; 1820, p. 131 et suiv.; de l'éthiopien par son compte-rendu du Livre d'Énoch, publié par R. Laurence, *ibid.*, 1822, p. 545 et suiv., p. 587 et suiv. N'oublions pas qu'il avait débuté par le syriaque et le samaritain dans le *Repertorium d'Eichhorn*. Il s'était occupé aussi des langues non sémitiques, par exemple, pour ne pas parler des langues indo-européennes, du copte, voir sa *Lettre au cit. Chaptal... au sujet de l'inscription égyptienne du monument trouvé à Rosette*, 1802, et Akerblad, *Lettre sur l'inscription égyptienne de Rosette adressée au cit. Silvestre de Sacy*, 1802. Je profite de l'occasion pour noter que son nom occupe une place honorable dans l'histoire du déchiffrement de l'inscription de Rosette. Silvestre de Sacy a été de ceux qui ont frayé la voie à Champollion le Jeune, dont il a fait l'éloge comme secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (*Notice sur la vie et les ouvrages de M. Champollion le Jeune*, 1833).

des enfants, n'est guère autre chose qu'un extrait des meilleurs écrits qui ont paru en France sur cette matière, et spécialement de la *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal, de la *Grammaire générale* de Beauzée, de l'*Histoire naturelle de la parole et de la Grammaire universelle* de Court de Gébelin. En adoptant la plupart des principes de ces savants écrivains, je les ai disposés dans l'ordre qui m'a paru le plus propre à en faire saisir la justesse et l'ensemble; je les ai dépouillés de toute discussion métaphysique et polémique. »

Ainsi qu'un père a des trésors d'affection pour celui de ses enfants qui peut le moins se passer de sa sollicitude, M. de Sacy a toujours manifesté une prédilection très prononcée pour ses *Principes de grammaire générale*. La préface qui ouvre la première édition de la *Grammaire arabe* et qui a été reproduite dans la seconde, témoigne de cette tendresse paternelle. Lisez plutôt, si vous en doutez, le passage suivant[1] : « J'ai commencé chacune des divisions principales, soit de la partie étymologique de la grammaire, soit de la partie méthodique, c'est-à-dire de la syntaxe, par rappeler les principes généraux et les définitions communes à toutes les langues, et fondées sur la nature même des choses et sur celle des opérations de notre esprit: mais, pour ne pas être trop long dans cette exposition et ne pas grossir inutilement cet ouvrage, j'ai presque toujours renvoyé les lecteurs à celui que j'ai publié sous le titre de *Principes de grammaire générale, mis à la portée des enfants et propres à servir d'introduction à l'étude de toutes les langues*, et dont la seconde édition a paru à Paris, en l'an XII (1803). J'aurais pu, sans doute, indiquer aux étudiants des traités plus profonds et

[1] Sacy, *Grammaire arabe*, 1re éd., p. VII-VIII; 2e éd., p. XI-XII.

plus savants; mais la simplicité même, qui, s'il m'est permis d'avoir un avis à cet égard, caractérise particulièrement ce petit ouvrage, m'a paru convenir au plus grand nombre des lecteurs; et je désire que ceux qui se serviront de ma grammaire pour l'étude de la langue arabe, se pénètrent bien des principes que j'ai exposés, avec tous les développements nécessaires, dans l'ouvrage élémentaire que je viens d'indiquer. Je puis assurer que l'expérience de plusieurs années ne me laisse aucun doute sur l'utilité de cette méthode, que j'ai appliquée avec un égal succès à l'enseignement du français, du latin, du grec, de l'arabe et du persan. »

C'est presque dans les mêmes termes qu'après l'analyse d'un texte latin pris dans la première *Catilinaire*, analyse « en forme de dialogue entre un maître nommé Antoine et un disciple désigné par le nom de Victor[1] », M. de Sacy formule ses conclusions [2]: « Je puis assurer qu'en observant la même marche, il n'y a point de période latine qu'on ne puisse aisément analyser; et, si je ne craignais d'être trop long, je le ferais voir, en appliquant cette méthode à l'exorde du beau discours de Cicéron pour Archias, ou à quelque autre morceau oratoire du même genre. Mais je laisse cette application à faire aux personnes qui, convaincues que, dans l'étude des langues, on ne saurait trop associer le jugement à la mémoire, goûteront la méthode que je propose, que j'applique journellement à l'enseignement du français, du latin, du grec et de l'arabe, et dont j'ai été à portée de reconnaître les avantages par une expérience de plu-

[1] Sacy, *Principes de grammaire générale*, 5e éd., p. 245. Le maître nommé Antoine n'est autre qu'Antoine Isaac Silvestre de Sacy, le disciple désigné par le nom de Victor est son fils aîné, Victor de Sacy.

[2] Sacy, *ibid.*, p. 263-264.

sieurs années. » Le persan n'est pas encore mentionné; M. de Sacy l'ajoutera à sa liste après qu'en 1806 il aura été nommé professeur de persan au Collège de France. Il n'y a pas manqué dans la première édition de la *Grammaire arabe*, dont la préface a été écrite dans l'année même de la publication, c'est-à-dire en 1810.

L'impartialité n'est pas aisée à l'égard d'un traité composé dans un milieu différent du nôtre, s'adressant à une société effrayée du présent et plus disposée à regarder en arrière qu'en avant. Un juge peu suspect d'être inféodé à la routine des idées rétrogrades, M. Th. Benfey, dans un résumé substantiel de l'histoire de la linguistique jusqu'au commencement de ce siècle, a porté le jugement suivant[1]: « Cet ouvrage donne une orientation très claire sur les éléments et sur les catégories grammaticales des langues les mieux formées d'Europe et par là même facilite, à un degré qu'on ne saurait ravaler, l'intelligence des autres; mais, malgré l'esprit scientifique qui y règne, l'importance en est moins théorique que pratique.

On est bien autrement étonné de retrouver, en 1862, chez un disciple de Silvestre de Sacy, Pierre Burggraff, professeur à l'Université de Liège, non seulement le titre de *Principes*[2], mais aussi un effort pour rajeunir la forme en donnant une nouvelle vie aux idées vieillies de son maître. L'anachronisme commis par l'auteur a été fatal au seul livre par lequel il a rompu un silence presque érigé en système. Un élève distingué

(1) Th. Benfey, *Geschichte der Sprachwissenschaft und orientalischen Philologie in Deutschland seit dem Anfange des 19. Jahrhunderts mit einem Rückblick auf die früheren Zeiten*, München, 1869, p. 301.

(2) P. Burggraff, *Principes de grammaire générale ou Exposition raisonnée des éléments du langage*, Liège, 1868, avec une planche lithographiée.

de Burggraff, son successeur à l'Université de Liège, M. Victor Chauvin, laisse entendre avec la discrétion de la reconnaissance quel abîme séparait les *Principes* de Burggraff « de la méthode comparative et historique inaugurée par les Bopp, les Grimm et leurs glorieux émules à leur suite ». Le critique ajoute [1] : « Bien que Burggraff possédât un grand nombre de langues de types différents, le grec, l'arabe, le turc, d'autres encore; bien qu'il fût au courant des derniers travaux de la linguistique et qu'il reconnût lui-même la nécessité d'entrer dans les voies nouvelles, son ouvrage se rattache plutôt à l'école ancienne. »

Si l'on peut contester à Silvestre de Sacy les vues larges d'ensemble, qui permettent de dominer les catégories de phénomènes et de soumettre à un classement rigoureusement scientifique les faits en apparence disparates, on ne saurait assez admirer sa capacité de décrire minutieusement chaque détail, d'exposer avec clarté chaque règle, ses applications et ses exceptions, de s'assimiler et d'élucider chacun des systèmes antérieurs. La *Grammaire arabe* est un répertoire étonnamment riche de matériaux mis en œuvre avec une habileté de main vraiment prodigieuse. Comparez ce monument avec tout ce qui l'a précédé, vous serez étonné qu'il ait pu être élevé sans que plusieurs générations en aient auparavant creusé et consolidé les fondements. Le seul manuel de cette époque, dont cette concurrence redoutable n'ait pas aboli jusqu'au souvenir, est la grammaire publiée à Calcutta, en 1813, par Matthew Lumsden [2]. Le dépouillement des écrits indigènes a fourni

[1] Victor Chauvin, *Pierre Burggraff, sa vie et ses travaux*, Liège, 1884, p. 15.
[2] M. Lumsden, *A Grammar of the arabic language*, Calcutta, 1813, vol. I

nombre d'observations précieuses, d'autant plus méritoires que l'on possédait encore fort peu de textes imprimés. Mais que la rédaction est inférieure à celle de Silvestre de Sacy! que l'érudition est sèche, peu attrayante! comme le format, l'impression et le papier sont rebutants!

La *Grammaire arabe*, dans sa deuxième édition, qui en représente l'état le plus parfait, ne comprend pas moins de 2439 paragraphes, sans compter les 103, dont se compose le *Traité de la prosodie et de la métrique des Arabes*. Autant de petits chefs-d'œuvre dans la conception et dans l'exécution. C'est plaisir d'admirer la netteté de l'idée et la transparence du style. Le choix des exemples est particulièrement heureux. L'auteur n'a qu'à puiser dans ses lectures et dans sa mémoire pour que ces sources lui fournissent en abondance les documents nécessaires. Il avait, de son propre aveu, négligé, pendant plus de vingt ans, de jeter sur le papier les observations grammaticales que lui suggéraient ses lectures [1]. Heureusement, il avait au plus haut degré la faculté de se souvenir à propos, et nulle part on ne s'aperçoit que M. de Sacy ait disposé d'indications trop peu précises, de renseignements incomplets.

M. de Sacy avait à l'origine composé sa *Grammaire arabe* pour satisfaire le plus tôt possible à l'article IV du décret de la Convention, enjoignant aux professeurs de l'École publique destinée à l'enseignement des langues orientales, de composer en français la grammaire des langues, qu'ils étaient chargés d'enseigner. Certaines améliorations dont son ouvrage était

(unique). ZENKER, *Bibliotheca orientalis*, I, n° 246, s'est trompé lorsqu'il a prétendu que les deux volumes annoncés sur le titre avaient paru.

[1] SACY, *Grammaire arabe*, 1re éd., p. XII; 2e éd., p. XVI.

susceptible, ne lui avaient pas échappé. Lorsqu'enfin la seconde édition parut, préparée dans la maturité de l'âge et du talent, l'auteur la livra au public comme une sorte de testament grammatical. « J'avois vivement désiré, écrivait-il le 15 août 1831[1], que la Providence me conservât assez longtemps pour suppléer moi-même à ce qui manquoit à mon premier travail et en faire disparoître les défauts que je connaissois mieux que personne. Mes vœux ont été exaucés, et je dois en témoigner publiquement ma reconnaissance à l'auteur de tout bien. Mais c'est sans doute la dernière fois qu'un semblable travail sortira de mes mains, et je lègue le soin de perfectionner celui-ci aux hommes qui parcourront après moi une carrière dans laquelle mon unique désir a été de me rendre utile et de contribuer au progrès des lettres et à l'honneur de ma patrie. »

Le continuateur, le réviseur que Silvestre de Sacy appelait de ses vœux s'est trouvé parmi les élèves mêmes qu'il avait formés[2]. « Les contributions à la philologie arabe », que mon vénéré maître, M. Fleischer, a successivement apportées pendant vingt-et-une années de sa vie, et dont il a encore réuni lui-même la collection (*Kleinere Schriften*, I, 1885), sont venues s'ajouter, comme un supplément de longue haleine, comme une série d'additions et de rectifications à la *Grammaire arabe*. M. Fleischer suit pas à pas la seconde édition et parfois atténue, plus rarement combat les arguments de son maître. Ils sont des esprits d'égale envergure, plus enclins à constater les faits et à les décrire par le menu qu'à en saisir les analogies, afin d'en tirer des inductions hardies. Ils ne s'affranchissent

[1] Sacy, *Grammaire arabe*, 2e éd., p. VIII.

[2] Fleischer suivit les cours de Silvestre de Sacy de 1824 à 1828; cf. Ed. Sachau, dans *Die deutschen Universitæten*, Berlin, 1893, 2 vol., I, p. 510.

peut-être pas assez résolument de la tyrannie qu'exerce sur eux leur admiration légitime pour les grammairiens indigènes. De même qu'autrefois je me suis cru autorisé à saluer en M. Lane le dernier des lexicographes arabes [1], de même je serais tenté d'appeler MM. Silvestre de Sacy et Fleischer les derniers disciples de l'école grammaticale de Baṣra.

Cette affiliation trop étroite a provoqué bien des critiques. L'illustre législateur de l'hébreu de l'Ancien Testament [2], Heinrich Ewald, dont j'ai eu l'honneur d'être l'élève à Gœttingue, avant d'aller à Leipsig pour y «entendre» Fleischer, s'est jeté dans la mêlée avec sa fougue habituelle. Non content de protester contre l'asservissement de Silvestre de Sacy à la domination des grammairiens arabes [3], il s'est appliqué à écrire lui-même une *Grammatica critica linguæ arabicæ*, en vue de répandre ce qu'il considérait comme les saines «doctrines [4]». Il s'en est du reste expliqué en ces termes (je traduis l'original latin) [5] : «Mes devanciers européens ont marché trop craintivement sur les traces des grammairiens arabes; ou, s'il s'en sont écartés quelquefois, ils ne sont pas remontés pourtant aux vraies raisons des choses, c'est-à-dire aux raisons intérieures et fondamentales. Rien ne me paraissait à moi plus indispensable. Si

(1) *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1878, n° 4, p. 57 et suiv.

(2) H. Ewald, *Ausführliches Lehrbuch der hebræischen Sprache des alten Bundes*, 8e éd., Gœttingen, 1870.

(3) Ewald dans *Gœttingische gelehrte Anzeigen*, 1830, n° 81, p. 801-808; *Abhandlungen zur orientalischen und biblischen Litteratur*, vol. I (unique), Gœttingen, 1832, p. 13-18.

(4) Voici les titres des deux volumes : 1° *Volumen prius elementa et formarum doctrinam complectens*, Lipsiæ, 1831; 2° *Volumen posterius syntaxin et metrorum doctrinam complectens*, Lipsiæ, 1833. Remarquez l'emploi répété du mot *doctrina*.

(5) Ewald, *Grammatica critica*, I, p. IV et V.

j'ai désigné cette grammaire par l'épithète de *critique*, ce n'est pas que je me flatte d'avoir partout atteint par une saine critique ces principes, mais c'est que j'aspirais à frayer une voie, par laquelle on parviendrait peu à peu à une connaissance réelle de la langue. Corrections et additions s'imposeront plus tard. Je suis loin de contester l'utilité de la grammaire composée par l'illustre Silvestre de Sacy, à qui l'on doit et presque à lui seul le goût vif qui se manifeste actuellement pour ce genre d'études, un homme dont la vaste érudition m'inspire autant de respect que la pureté de son caractère. Sa grammaire est non seulement un progrès sur les grammaires qui l'ont précédée, mais encore une œuvre remarquable et très estimable pour son temps. »

Ewald prononçait ce jugement à la fin de 1830; il ne connaissait encore que la première édition de la *Grammaire arabe*. La seconde parut en 1831 dans l'intervalle qui sépare les deux volumes de la *Grammatica critica*. Après avoir reconnu que cette seconde édition était plus irréprochable et plus développée que la première, Ewald s'exprime ainsi en juin 1830 : « Comme l'on pouvait le conjecturer, la nature de l'œuvre n'a pas été modifiée. Ce qui en est encore aujourd'hui l'essence, c'est que cet homme, qui a rendu des services signalés aux lettres orientales, continue à suivre la méthode des maîtres arabes pour ne s'en séparer que rarement et sur des points sans importance. Animé du même esprit, il a ajouté un traité de métrique traduit de l'arabe. Je ne désapprouve ni ne dédaigne de tels travaux. Si pourtant j'affirme qu'on peut opposer à cette méthode une autre plus conforme à la réalité et à nos besoins, si j'ai osé m'engager dans une voie plus escarpée à première vue, mais plus large et, à condition que nous nous y avancions prudemment, plus sûre et plus aisée, je m'imagine me conformer à

des considérations non pas étrangères, mais inhérentes à la chose même[1] ».

La grammaire arabe de Caspari, le livre de classe qui, depuis 1848, n'a pas cessé d'être mis entre les mains des élèves dans des rédactions latine (1848), allemande (1859, 1866, 1876 et 1887), anglaise (1862 et 1874[2]) et française (1880), tient le milieu entre les tendances des deux rivaux. « Elle s'appuie, dit M. Fleischer[3], sur Sacy et Ewald, et cherche seulement, avec quelques rectifications et additions que j'ai fournies, à réunir les qualités de l'un et de l'autre[4]... La grammaire de l'ancien arabe ne progressera vraiment d'une manière sensible que le jour où, d'un côté, on comparera et appréciera avec une balance de précision les philologues orientaux répartis dans les diverses écoles, et où, d'autre part, l'on soumettra les matériaux accumulés dans leurs plus excellents traités à une enquête approfondie dirigée dans le sens de notre linguistique ».

Dans cette dernière direction, c'est à peine si nous avons dépassé la première étape, franchie d'un seul bond par le jeune Ewald, alors presque à ses débuts. L'édition anglaise de Caspari, par M. William Wright, ouvre seule quelques échappées sur l'horizon encore incertain de la philologie sémitique comparée.

(1) Ewald, *Grammatica critica*, II, p. III et IV.

(2) Une troisième édition, d'après les notes posthumes de W. Wright, a été mise à jour par W. Robertson Smith et finalement par M. J. De Goeje. Elle forme deux volumes publiés en 1896 et en 1898 par l'University Press de Cambridge.

(3) *Beitræge zur arabischen Sprachkunde* dans les *Verhandlungen der kænigl. sæchs. Gesellschaft der Wissenschaften*, Leipzig, 1863, p. 93 et 94, réimprimé dans *Kleinere Schriften*, 1885, I, p. 1 et 2.

(4) M. Kosegarten s'était également proposé de concilier les deux méthodes dans un ouvrage considérable rédigé en latin, dont 688 pages ont été impri-

La *Grammaire de la langue arabe* qui, dans ses diverses transformations, continue à porter le nom de Caspari, se recommande et a réussi surtout à cause de son ordonnance harmonieuse : point de dérogations au plan général, chaque règle à sa place, pas de redites, pas de doubles emplois, une sobriété dans les tours de phrase n'excluant pas la clarté, une clarté obtenue sans redondances oiseuses et sans vaines amplifications. C'est un peu terre à terre, et cela manque d'essor; mais si l'imagination n'y trouve pas son compte, la raison est pleinement satisfaite par ce Lhomond de la langue arabe.

L'ordre dans les matières traitées, voilà, en vérité, la supériorité indéniable qui, en dehors des questions étrangères à la science, comme la rareté et la cherté des exemplaires, ont fait préférer, au point de vue pédagogique, mais seulement à ce point de vue restreint, la grammaire de Caspari à celle de Silvestre de Sacy. A tout instant, dans cette dernière, l'on risque de se heurter à des irrégularités dans la composition : le livre second : *Des différentes parties du discours et des formes dont elles sont susceptibles*, empiète sur le livre troisième : *De la syntaxe;* la syntaxe revient sur bien des faits exposés à propos de la conjugaison et de la déclinaison; enfin, le livre quatrième : *De la syntaxe considérée suivant le système des grammairiens arabes*, contient non seulement une récapitulation, mais encore une répétition presque textuelle, un peu abrégée seulement, des livres second et troisième.

M. Reinaud, qui a relevé ce défaut avec une certaine âpreté, s'est encore arrêté à des vétilles sur lesquelles il a appuyé sans

mées; voir A. Müller dans Ersch et Gruber, *Allgemeine Encyklopædie der Wissenschaften und Künste*, 2e section, XXXIX, p. 144.

cette mesure qui donne plus de prix aux observations critiques[1]. Il a insisté sur l'inconvénient d'*Indices* séparés pour chacun des volumes et aussi sur l'ordre alphabétique des mots adopté de préférence à l'ordre alphabétique des racines. Ce sont là des peccadilles à peine dignes d'être remarquées. M. de Sacy pourrait bien, d'ailleurs, les avoir commises avec préméditation, pour ne point grossir chaque index et pour faciliter les recherches. M. Reinaud aurait dû témoigner plus d'indulgence pour son maître, plus de sévérité pour lui-même. Qui le croirait parmi ceux qui l'ont approché ? Il se méconnaissait au point d'avoir songé à « publier un appendice à l'ouvrage de Silvestre de Sacy, sorte de complément sur des points nouveaux ou incomplètement développés dans les travaux du grand orientaliste[2] ». M. Fleischer a fait une allusion discrète et bienveillante à ces desseins avortés[3].

Si jamais le projet d'une troisième édition de la *Grammaire arabe* est repris par la génération actuelle, elle devra y procéder avec autant de respect pour le passé que d'érudition moderne. Je m'explique : le texte sera maintenu dans ses grandes lignes : ni l'ordre, ni la teneur des paragraphes ne seront modifiés, et l'on n'aura pas recours à un remaniement systématique qui enlèverait à l'œuvre son originalité, à l'auteur son titre de gloire personnelle. Certes, si le vieux Gesenius revenait au monde, il protesterait contre l'abus qu'on fait de son nom pour l'inscrire en tête d'un manuel où lui-même pourrait se tenir au courant année par année des derniers résultats de la philologie hébraïque.

(1) *Notice historique et littéraire*, p. 67 et 68.

(2) G. Dugat, *Histoire des orientalistes de l'Europe*, I, p. 190.

(3) *Kleinere Schriften*, I, p. 1.

Mais, pour ressenti que soit l'hommage rendu à la mémoire de Silvestre de Sacy, il dévierait de son but en tournant au fétichisme. Les Contributions de Fleischer entreraient en première ligne dans les additions et corrections. Un examen et un contrôle des exemples cités, qu'ils soient en prose ou en vers, amèneraient aussi un certain nombre de rectifications, dont quelques-unes ont été prévues par M. de Sacy lui-même. «Je ne saurais, dit-il dans son avertissement à la seconde édition [1], me dispenser d'observer ici qu'il est possible qu'il me soit échappé quelques erreurs dans la traduction des vers que j'ai cités pour exemples, et empruntés à des grammairiens arabes. De telles erreurs sont presque inévitables lorsqu'on n'a pas sous les yeux ce qui devait précéder et suivre ces vers ainsi isolés.» L'appel de M. Silvestre de Sacy a été entendu par le schaikh Mohammad ibn Saʿd Ayyâd Aṭ-Ṭanṭâwî [2]. Celui-ci lut, le 10 octobre 1851, devant l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, des *Observations sur la traduction de quelques vers arabes*. La plus grande partie du mémoire se rapporte à des «vers arabes cités dans la deuxième édition de la grammaire arabe du célèbre orientaliste [3]». Mon père, Joseph Derenbourg, qui avait été chargé provisoirement de préparer la «troisième édition», avait puisé les éléments de cette revision aux sources alors accessibles, et les marges de son exemplaire portent la trace d'importants travaux préparatoires. S'il les avait pour-

[1] I, p. VI et VII.

[2] Sur le schaikh Aṭ-Ṭanṭâwî, auteur d'un remarquable recueil de dialogues arabes, sous le titre mal choisi de *Traité de langue arabe vulgaire* (Leipzig, 1848), voir son Autobiographie, publiée par Kosegarten dans la *Zeitschrift für Kunde des Morgenlandes*, VII, 1850, p. 48-63 et 197-200.

[3] *Mélanges asiatiques*, I, 1852, p. 474-495, en particulier, p. 481-495.

suivis, il aurait dû maintenant mettre à profit mon édition du *Livre* de Sîbawaihi, c'est-à-dire d'un traité de grammaire arabe composé par un Persan vers 750 de notre ère. Au moment où elle a paru [1], M. Fleischer continuait à rédiger ses *Contributions*, mais il avait clos définitivement la période où de nouveaux textes étaient pris en considération et M. Dozy venait d'achever son *Supplément aux dictionnaires arabes* [2]. Il en résulte que personne jusqu'ici n'a exploité à fond cette mine qui demeure ouverte aux fouilles et aux trouvailles [3].

III

Un général, si habile tacticien qu'il soit, ne révélera son génie que sur le champ de bataille. Il faut l'occasion, un commandement, un combat pour donner le branle à des ressorts latents qui se rouilleraient dans l'inaction. Silvestre de Sacy, pour accomplir sa destinée, avait également besoin de diriger et d'aguerrir une troupe d'élite. Il avait la passion de l'enseignement et la vocation du professeur. Le professeur chez lui dominait encore le savant et nulle part cet érudit de premier

[1] Le tome premier est de 1881, le tome second de 1885-1889. L'édition n'est, je crois, citée par Fleischer que deux fois dans une lettre de M. le professeur Prym; voir Fleischer, *Kleinere Schriften*, I, p. 545-547.

[2] Leide, 1877-1881, 2 vol.

[3] La traduction allemande de M. G. Jahn, avec des extraits copieux du commentaire d'As-Sîrâfî, appellera, je l'espère, l'attention des arabisants sur ce document précieux. Les trente livraisons ont paru (Leipzig, 1894-1900), et le traducteur doit être encouragé à publier bientôt les indices si nécessaires; voir ma notice dans la *Revue critique* de 1902, I, p. 171-172. Le *Livre* de Sîbawaihi n'a été utilisé que parcimonieusement dans le remarquable essai de syntaxe arabe, si plein d'observations neuves et judicieuses, de H. Reckendorf, *Die Syntaktischen Verhältnisse des Arabischen* (Leide, 1895-1898).

ordre ne se sentait mieux à l'aise que dans sa classe au milieu de sa fidèle cohorte de disciples. L'art d'instruire réclame un concours de facultés que l'éducation pédagogique développe, mais il restera à jamais lettre close pour ceux qui ne les ont pas apportées avec eux en naissant. Silvestre de Sacy n'avait pas fréquenté l'école publique. Le premier cours officiel auquel il ait assisté fut sans doute celui qu'il fut chargé de faire. Mais il y montra, à défaut d'expérience, son instinct naturel et ses merveilleuses aptitudes. Le Directoire exécutif eut vraiment la main heureuse, lorsqu'il appela Silvestre de Sacy à occuper la chaire d'arabe dans la nouvelle École destinée à l'enseignement des langues orientales. Quand il eut été désigné en 1806 pour le cours de persan du Collège de France, Sacy put dire qu'avec ses six leçons par semaine, abstraction faite du repos du dimanche, il ne perdait jamais une journée.

Le professeur, lorsqu'il prend au sérieux sa tâche et son rôle, dépense beaucoup de forces qui sont perdues pour sa réputation. *Verba volant.* Le comédien, dont le public varie chaque soir, roule un vrai rocher de Sisyphe et recommence à chaque représentation sa montée sans profiter de la vitesse acquise, des espaces parcourus. Notre auditoire est plus constant, mais aussi plus exigeant. Nous sommes tenus de gagner et d'entretenir sans cesse son estime. Il ne faut pas que l'intérêt languisse un instant. Nos juges, toujours en éveil, ne nous pardonneraient aucune défaillance : ils oublieraient bien vite notre vigilance d'hier pour condamner notre incurie d'aujourd'hui. Mais comme cette jeunesse, avec sa soif d'apprendre et sa curiosité insatiable, nous rend, et au delà, ce quelle reçoit de nous! On ne vieillit pas, ou plutôt l'on vieillit moins vite au contact de ce printemps dont le soleil réchauffe notre automne d'abord et ensuite notre

hiver. Impossible, avec un pareil stimulant, de s'endormir dans la routine et dans les idées surannées. La désertion se ferait sans répit et sans merci autour d'une chaire arriérée, dont le titulaire se laisserait dépasser par ignorance ou par obstination, et ne se tiendrait pas constamment au courant du mouvement scientifique.

Silvestre de Sacy, jusqu'à son dernier jour, se consacra avec une ardeur d'apôtre au culte et à la propagation de la vérité. Il vit, comme par intuition, quelle forme il convenait de donner à l'explication en commun des textes composés dans une langue étrangère. Au risque de paraître quitter les hauteurs de l'enseignement supérieur, il donna la parole à ses élèves, provoqua des discussions et se réserva la direction des débats. Il garda pour lui le rôle prépondérant de Socrate dans les dialogues de Platon. L'émulation des disciples, qui brûlaient de se distinguer, qui déployaient toute leur adresse dans ce tournoi pacifique, animait les controverses sur l'acception d'un mot, sur le sens d'une phrase, sur le style d'un auteur. Le président n'intervenait que pour préciser une définition, pour compléter un renseignement, pour rectifier une erreur, pour interpréter un passage que personne n'avait compris. Au cours de ces conférences où chacun mettait le meilleur de son esprit, il surgissait parfois une question inattendue, mais qui, une fois posée, ne devait pas être éludée. Silvestre de Sacy ne répondait séance tenante que s'il possédait la solution du problème. Autrement, avec une modestie qu'on ne saurait trop proposer comme modèle aux présomptueux qui s'imaginent tout savoir, il se retranchait dans la nécessité d'un examen plus approfondi, dont il apporterait les résultats à la prochaine leçon [1]. Ses élèves

[1] Reinaud, *Notice historique et littéraire*, p. 50.

n'en concevaient que plus de respect pour ses scrupules, plus de confiance dans ses allégations. Sous son impulsion et par son exemple, le Collège de France et l'École des langues orientales vivantes entraient dans la voie féconde où l'École pratique des hautes études a été engagée par la pensée du ministre éminent qui l'a fondée, par la communion de ceux qui l'ont organisée d'abord, de ceux qui n'ont eu ensuite qu'à continuer leurs traditions [1]. Or, le principe que bien auparavant M. de Sacy avait remis en vigueur avec une rare persévérance, c'est celui des *colloquia* du moyen âge, de la collaboration constante entre le maître et son cercle de disciples.

Malgré l'état troublé de l'Europe, malgré l'obsession des événements politiques, le cours de Silvestre de Sacy ne tarda pas à être le point de mire de ceux qui détournaient leurs regards des luttes entre les peuples pour les fixer sur les études orientales. Au plus fort de la guerre entre la France et ses ennemis coalisés, en 1812, le jeune Kosegarten, qui avait vingt ans, partait pour Paris à l'instigation de Schnurrer, chancelier de l'Académie de Tubingue, qui, en 1811, avait dédié à Silvestre de Sacy sa *Bibliotheca arabica*, l'ébauche d'une bibliographie arabe [2]. Paris occupait, de l'aveu général, la première place dans l'orientalisme européen, et l'honneur en revenait sans

[1] Victor Duruy devinait plutôt qu'il ne saisissait la portée de sa création. Voir la *Bibliothèque de l'École des hautes études*, 35e fascicule. *Mélanges publiés par la section historique et philologique*, Paris, 1878, p. I-III.

[2] M. Victor Chauvin a entrepris une *Bibliotheca arabica* revisée, dont six fascicules ont paru (Liège, 1892-1902). Le plan en est trop vaste pour se prêter à une réalisation prochaine, mais le mérite est très grand, et l'instruction répandue à profusion. On se résignera à attendre, grâce aux catalogues des imprimés arabes de la Bibliothèque de l'Université de Strasbourg, du British Museum de Londres, de notre École des langues orientales.

conteste à Silvestre de Sacy. Kosegarten, dès son retour à Greifswald, en 1815, a communiqué, en tête de sa *Carminum orientalium triga* [1], ses impressions de voyage. Après avoir hésité entre Lund, Vienne, Londres et Paris, l'étudiant s'est senti attiré d'une manière irrésistible par « la célébrité du très illustre Sylvestre (*sic*) de Sacy, un homme qui, si nombreux qu'aient été les disciples suspendus à ses lèvres, s'est constitué en eux autant de hérauts qui, de par le monde, proclament, non seulement sa science exquise, mais encore son humanité affable et accessible pour chacun [2] ». Qu'importent le dédain et la haine qu'inspire la France dans l'entourage du jeune enthousiaste ? Il entre dans Paris le 25 octobre, et trouve la ville entière bouleversée par la conspiration du général Mallet qui venait d'être découverte. « Sans me préoccuper, dit-il [3], de ce qui ne me regardait pas, à peine m'étais-je choisi un gîte que j'allai saluer et assurer de mon adoration le très illustre Sylvestre (*sic*) de Sacy, que d'avance Schnurrer avait prévenu de mon arrivée. Mon attente ne fut pas trompée en ce qui concernait l'affabilité et la bienveillance du grand homme. Bien plus, cet homme excellent voulut m'entourer d'une affection vraiment paternelle : si éclatante que fût sa supériorité de savant, si écrasante que fût la charge de ses fonctions, si élevé que fût son rang, il ne considéra ni comme un embarras, ni comme un déshonneur de favoriser, de soutenir, de protéger, de faire profiter de sa conversation et de sa riche bibliothèque un jeune étranger obscur, qui n'avait pour le recommander que peut-être une certaine

[1] Stralesundii, 1815. L'auteur veut montrer dans cet opuscule qu'il est un virtuose dans les trois langues musulmanes : l'arabe, le persan et le turc.

[2] Kosegarten, *Carminum orientalium triga*, p. 9.

[3] Kosegarten, *ibid.*, p. 12 et 13.

candeur d'âme, assurément des mœurs irréprochables et une ardeur inextinguible de s'instruire. Cette bonté parfaite ne s'est jamais démentie. L'accueil que je reçus à mon arrivée fut semblable à la cordialité des adieux. »

Il faudrait ne rien retrancher du tableau que Kosegarten trace de l'activité qui régnait alors dans l'enseignement des langues orientales à Paris [1]. Cette traduction complète nous entraînerait trop loin. Bornons-nous à ce qui concerne les deux cours de Silvestre de Sacy. Au Collège de France, il faisait expliquer la Chrestomathie persane de Wilken [2], revue et corrigée par lui, l'histoire des Samanides de Mirchond dans l'édition Wilken [3], le *Goulistân* et le *Boustân* de Sa'dî, d'après des exemplaires imprimés [4] et manuscrits, et l'*Anwâri Sohailî*, publié à Calcutta [5]. A l'École des langues orientales, on interprétait la *Chrestomathie arabe* de Silvestre de Sacy, quelques chapitres du *Coran* avec les gloses d'Al-Baiḍâwî, la *Vie de Tîmoûr*, par Ibn 'Arabschâh, éditée par Manger [6], le *Fâkihat al-kholafâ* du même auteur, enfin la *Mo'allaḳa* de Lebîd, avec le commentaire d'Az-Zauzanî [7]. Les condisciples préférés de Kosegarten furent alors le jeune parisien Grangeret de Lagrange. Franz Bopp

[1] Kosegarten, *Carminum orientalium triga*, p. 13, 16-18, 22-24, 31-34.

[2] Wilken (Fr.), *Institutiones ad fundamenta linguæ persicæ*, Lipsiæ, 1805.

[3] Gottingæ, 1808.

[4] Voir la bibliographie du *Goulistân* et du *Boustân* avant 1812, dans Zenker, *Bibliotheca orientalis*, I, n°s 490-495, 497-592, 516, 525, p. 59-63; II, n°s 453, 474, 3658, p. 36, 37, 305.

[5] En 1804 et en 1805; voir Zenker, *ibid.*, II, n°s 635 et 636, p. 48-49.

[6] Leovardiæ, 1767-1772, 2 tomes en 3 vol.

[7] La préparation de ce cours nous a valu *La Moallaka de Lebid, en arabe et en français*, par M. Silvestre de Sacy, à la suite de son *Calila et Dimna*, Paris, 1816, in-4°.

d'Aschaffenburg [1], Eilhard Mitscherlich de Neuende, près de Jever, dans le grand duché d'Oldenbourg [2]. Le premier, aussi modeste que savant, a, pendant plus de trente années consécutives, rendu, dans les modestes fonctions de correcteur, où il a été le prédécesseur de mon père, les services les plus désintéressés à ceux qui ont imprimé des ouvrages orientaux à l'Imprimerie Royale, le deuxième est le créateur de la philologie indo-européenne, le troisième, après avoir publié en persan et en latin l'histoire des Ṭâhirides [3] et celle des Goûrides [4] de Mirchond, s'est illustré par ses découvertes en chimie.

Le 20 juin 1820, le roi de Prusse, Frédéric Guillaume, écrivit de sa main au baron Silvestre de Sacy la lettre suivante : « J'ai reçu, Monsieur, la traduction en arabe du testament de Louis XVI, que vous m'avez envoyée en date du 12 mai dernier et, étant informé par mon Ministre de l'instruction publique du noble zèle avec lequel vous vous êtes voué à l'instruction des jeunes Prussiens envoyés à Paris pour se perfectionner dans les études des langues orientales, c'est à ce double titre que je vous témoigne ma reconnaissance [5]. »

Il est probable qu'en interrogeant les préfaces des ouvrages écrits par les disciples de Silvestre de Sacy sous l'inspiration directe de leur maître, nous recueillerions plus d'un témoignage rendu à son enseignement. La forme changerait, le sentiment exprimé resterait le même. Nous nous bornerons donc à quel-

(1) Bopp arrivait d'Aschaffenburg, dont il avait fréquenté le gymnase, mais il était né à Mayence le 14 septembre 1791.

(2) Kosegarten, *Carminum orientalium triga*, p. 36.

(3) 1re éd. Gottingæ, 1814; 2e éd. Berolini, 1819.

(4) Francofurti ad Moenum, 1818.

(5) L'original appartient à M. Jules Silvestre de Sacy, qui a bien voulu m'en fournir une copie.

ques citations, dans la conviction que la gloire de Silvestre de Sacy n'a rien à perdre, si nous nous abstenons d'une fastidieuse accumulation de plaidoyers en faveur d'une cause gagnée d'avance. « Ses élèves, a dit l'un d'eux, dont beaucoup sont venus à Paris de contrées lointaines, attirés par sa haute réputation, n'oublieront jamais le bonheur qu'ils ont eu de se presser autour de lui pour entendre ses leçons instructives : et, en effet, quelle parole fut jamais plus savante, plus réfléchie et plus digne d'être entendue que la sienne? Quelle connaissance profonde de ce qu'il enseignait! Quelle netteté dans les idées! Que de clarté et de précision dans le discours! Y eut-il jamais professeur plus zélé, plus assidu, plus consciencieux? Toujours jaloux de former des élèves, il se mettait à la portée de ceux qui commençaient, en leur développant, avec complaisance, et sans crainte de s'abaisser, les premiers éléments de l'arabe et du persan; mais, bientôt après, on le voyait... ouvrir les poètes et les commentateurs, les poursuivre jusque dans le dédale obscur de leurs pensées les plus subtiles, et les expliquer, comme en se jouant, à ses auditeurs surpris. »

M. Grangeret de Lagrange, dont je viens de reproduire la parole autorisée [1], caractérise peut-être d'une manière un peu vague le système de conférences adopté par Silvestre de Sacy. Il y avait cependant participé pendant de longues années. Kosegarten s'y était lié d'amitié avec lui. Reinaud l'y apprécia, lorsqu'il commença à suivre les leçons de Sacy en 1814. « Je rencontrai, dit-il [2], parmi les élèves anciens, M. Grangeret de Lagrange, aujourd'hui sous-bibliothécaire à l'Arsenal, et

[1] *Journal asiatique*, 1838, I, p. 298.

[2] Reinaud, *Notice historique et littéraire*, p. 47.

M. Charmoy, professeur de persan et de turk (*sic*) à Saint-Pétersbourg; je vis arriver successivement M. Freytag, en ce moment professeur d'arabe à l'Université de Bonn [1]; M. Humbert, professeur d'arabe à Genève, et M. Garcin de Tassy, professeur d'hindoustani à l'École spéciale des langues orientales. — Garcin de Tassy et Chézy ont été les élèves favoris de Silvestre de Sacy. Il les a tous deux appelés comme professeurs à l'École des langues orientales, celui-là pour l'hindoustani (1828-1878), celui-ci pour le persan (1824-1832). Rappelons que, sur la recommandation de Silvestre de Sacy, la chaire de sanscrit fut créée au Collège de France pour Chézy, qui l'occupa depuis 1814 jusqu'à sa mort en 1832.

Avant de prendre congé de Sacy professeur, je ne puis passer sous silence une brochure publiée à Ulm en 1828 et intitulée *Lettres sur le progrès des études asiatiques à Paris, par un jeune allemand étudiant des langues orientales* [2]. Le jeune allemand, qui était venu chercher à Paris un supplément d'instruction, paraît avoir été K. D. Hassler, l'un des fondateurs de la *Deutsche morgenlændische Gesellschaft*, l'éditeur du *Evagatorium in terræ sanctæ peregrinationem* [3], mort à Ulm en avril 1873. Un passage curieux, relatif aux cours de Sacy, a été communiqué au public français en 1883 dans la *Notice historique sur l'École des langues*

[1] Freytag était venu à Paris en 1815 remplir les fonctions de *Divisionsprediger;* il y resta plusieurs années pour suivre les cours de Silvestre de Sacy; cf. Ed. Sachau, dans *Die deutschen Universitæten*, I, p. 509.

[2] *Briefe über den Fortgang der asiatischen Studien in Paris, von einem der orientalischen Sprachen beflissenen jungen Deutschen*. Ulm, 1828, 40 pages in-18.

[3] Cette relation d'un pèlerin du xve siècle, Félix Fabri, a paru dans les publications du *Literarischer Verein* de Stuttgard, en trois volumes, pendant les années 1843-1845.

orientales vivantes [1]. Parmi les auditeurs de Silvestre de Sacy pendant le semestre d'hiver de 1827-1828 sont nommés Fleischer, Stahl, Munk, Vullers, Olshausen [2]. Schulz, ce martyr de la science, dont il est parlé ensuite, appartenait à une série précédente.

Les élèves de langue allemande figurent seuls sur la liste dressée par le rapporteur anonyme, liste qui comprend seulement la brillante fournée de l'année scolaire 1827-1828. A ceux-ci, à Bopp, Burggraff, Charmoy, Chézy, Freytag, Garcin de Tassy, Grangeret de Lagrange, Hassler, Humbert, Kosegarten, Mitscherlich, Reinaud, qui ont défilé devant les lecteurs de mon esquisse comme auditeurs de Silvestre de Sacy à diverses époques, ajoutons Bernstein, l'éminent connaisseur de la langue et de la littérature syriaques; Bresnier, le fondateur de l'enseignement à l'occidentale de l'arabe en Algérie; Noël Des Vergers, l'auteur de l'*Arabie* (Paris, 1847), un chef-d'œuvre égaré avec la *Palestine* de Munk parmi les 67 volumes de l'*Univers pittoresque* [3]; Dulaurier, un transfuge de l'arabe, qui traversa le malais et le javanais pour aboutir à l'arménien; Flügel, l'infatigable éditeur du *Coran*, du *Dictionnaire bibliographique* de Ḥâdjî Khalîfa, et de textes inédits en grand nombre; Don Pascual de Gayangos qui devait quitter sa chaire d'arabe de Madrid et sa veine heureuse des dynasties musulmanes d'Espagne pour se consacrer aux manuscrits espagnols du Musée

[1] (Carrière) *Notice*, p. 5-8.

[2] La brochure porte Ohlshausen. Sur Justus Olshausen, élève de Silvestre de Sacy, voir Eb. Schrader, *Gedæchtnissrede auf Justus Olshausen*, Berlin, 1883, in-4°, p. 6-8; Ed. Sachau, dans *Die deutschen Universitæten*, I, p. 511.

[3] Voir ma notice sur Michele Amari dans le *Journal des Savants* de 1902, p. 490, et en particulier la note 7.

Britannique[1], le dernier survivant des élèves de Silvestre de Sacy, lorsqu'il mourut à Londres le 4 octobre 1897; Haughton, le grammairien et le lexicographe de la langue bengali; le professeur Holmboe, de Christiania; le chevalier Jaubert, professeur de turc à l'École des langues orientales de 1800 à 1847; A. de Biberstein Kazimirski, le traducteur du *Coran*, l'auteur du *Dictionnaire arabe-français* et d'un *Vocabulaire français-persan* modestement dénommé *Dialogues français-persans* (Paris, 1883); Étienne Quatremère, le plus érudit des orientalistes français, le savant compilateur de ces notes touffues et bourrées de citations qui deviennent de véritables monographies[2]; Rasmussen, l'historien danois des antiquités et des dynasties arabes; Édouard Reuss, l'illustre exégète de Strasbourg; Saint-Martin, l'éditeur définitif de l'*Histoire du Bas-Empire*, par Lebeau; J.-J. Sédillot et son fils L.-Am. Sédillot, des mathématiciens au moins autant que des arabisants; le baron Mac Guckin de Slane, ce merveilleux travailleur, cet arabisant hors de pair, dont Silvestre de Sacy a chaudement applaudi les débuts dans le dernier article qu'il ait publié dans le *Journal des Savants*, un mois avant sa mort, dans le numéro de janvier 1838; Stickel, le célèbre numismate d'Iéna, qui,

[1] P. de Gayangos, *Catalogue of the Manuscripts in the Spanish Language in the British Museum*, London, 1875-1893, 4 vol. gr. in-8°.

[2] M. Quatremère fut au *Journal des Savants* le successsur de Silvestre de Sacy, «longtemps son maître et son patron», selon l'expression de M. Barthélemy Saint-Hilaire, *Notice sur M. Étienne Quatremère* (nouveau tirage, avril 1861), p. 6. Quatremère, qui en 1808 avait dédié à Silvestre de Sacy son premier ouvrage, ses *Recherches critiques et historiques sur la langue et la littérature de l'Égypte*, défendit sa mémoire en 1847 contre des attaques injustes. Voir *Journal des Savants*, 1847, p. 163 et 179, d'après Barthélemy Saint-Hilaire, *Notice*, p. 18.

dès 1830, à son retour de Paris, reçut de Gœthe la première impulsion pour les spécialités où il excella, la numismatique et la sigillographie musulmanes [1], et accomplit sa tâche en travailleur infatigable jusqu'à sa mort, le 21 janvier 1896 ; et tant d'autres, qui mériteraient au moins une mention. M. Pavet de Courteille, petit-fils par sa mère de Silvestre de Sacy, n'était point d'âge à suivre les cours de son grand-père. Mais il s'est inspiré de l'exemple qui lui était donné dans sa famille : grâce à lui, elle a continué jusqu'en 1889 d'être représentée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au Collège de France et dans le jury d'examen pour les trois langues musulmanes à l'École des langues orientales vivantes.

Après plus d'un demi-siècle, l'enseignement de Silvestre de Sacy a moins vieilli que son œuvre grammaticale. Notre pédagogie est une émanation de la sienne. Pas plus que lui, ses imitateurs ne visent à l'effet oratoire. Nos chaires ne sont pas des tribunes, nos amphithéâtres ne sont pas peuplés d'auditeurs muets, mais de jeunes étudiants qui nous apportent leur collaboration, auxquels nous donnons la parole, dont nous dirigeons les efforts. Si nous intervenons dans le débat, c'est pour l'empêcher de dévier, c'est pour rectifier les erreurs, pour exposer les règles, pour présenter les faits avec simplicité, pour serrer avec rigueur les termes d'une définition, pour condenser un raisonnement, pour tirer les conclusions d'une discussion discrètement menée. Silvestre de Sacy, le modèle parfait que nous suivons de loin, a été en France le promoteur de la ré-

[1] Stickel, à son retour de Paris, dans l'enthousiasme de sa reconnaissance, confondait dans un même cri d'admiration Sacy qu'il venait de quitter et Gœthe qu'il venait de voir et d'entendre ; voir *Zeitschrift der deutschen morg. Gesellschaft*, XXXVII (1883), p. 438.

forme qui tend à convertir les cours d'apparat en conférences moins brillantes, mais plus instructives. Dans notre réaction contre le passé, n'allons seulement pas jusqu'à croire que le talent de bien dire exclut la faculté de bien savoir, et ne repoussons pas les agréments de la forme, lorsqu'ils s'allient à la solidité de l'érudition.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE[1].

(1783-1838.)

1783.

1. Litteræ Samaritanorum ad Josephum Scaligerum datæ. Ex autographis Parisinis exscripsit et latinas fecit Silvestre de Sacy, regi Galliæ a consiliis monetariis.

Repertorium für biblische und morgenländische Litteratur, publié par Eichhorn, XIII, p. 257-277.

1785.

2. Mémoire sur divers événements de l'histoire des Arabes avant Mahomet, par Silvestre de Sacy.

Mémoires tirés des registres de l'Académie royale des inscriptions, XLVIII, p. 484-762.

3. Mémoire sur la version arabe des livres de Moïse, à l'usage des Samaritains, et sur les manuscrits de cette version[2]...

4. Mémoire sur l'origine et les anciens monuments de la littérature parmi les Arabes.

Mémoires tirés des registres de l'Académie royale des inscriptions, L, p. 247-411.

1787.

5. Mémoire sur les antiquités de la Perse. Premier mémoire sur les monuments de Nakschi-Roustam[3]...

[1] Nous nous sommes servi, pour établir cette bibliographie, des documents laissés par le regretté Auguste Carrière. Ce savant avait réuni, pendant son passage au Secrétariat de l'École des Langues orientales vivantes, un volumineux dossier de fiches, sous le titre de *Bibliographia Sacyana*, que ses multiples occupations ne lui permirent jamais de publier. Ce dossier, mis gracieusement à notre disposition par M. Hartwig Derenbourg, nous a été d'un grand secours.

[2] Voir plus loin n° 84 (1808).

[3] Voir plus loin n° 14 (1793).

6. Extrait de la Grande histoire des animaux d'Eldemiri, par M*** [Silvestre de Sacy, d'après J. M. Quérard, III, c. 1079 et Barbier, I, c. 573] [1].

7. كتاب الكواكب السايرة فى اخبار مصر والقاهرة. Le Livre des Étoiles errantes, qui contient l'histoire de l'Égypte et du Caire, par le Scheikh Schemseddin Mohammed ben Abilsorour albakeri alsadiki [2]. (Manuscrit arabe, n° 784, in-4° de 175 feuillets.)

Notices et extraits des manuscrits... t. I, p. 165-280.

8. پند نامع. Le Livre des conseils, par le Scheikh Férideddin Mohammed ben Ibrahim alattar alnischabouri. (Manuscrits persans, n° 261, in-4°, 329 et 343, in-8°, sans dates.)

Notices et extraits, t. I, p. 597-603.

1788.

9. Mémoire sur les inscriptions arabes et persanes de Tchéhel-Minar... [3]

1789.

10. كتاب الجمان من مختصر الزمان. Le Livre des Perles, recueillies de l'abrégé de l'histoire des siècles, ou abrégé de l'histoire universelle, par Schéhabeddin Ahmed almokri alfassi. (Manuscrits arabes, n°s 762 et 769.)

Notices et extraits, t. II, p. 124-163.

11. Histoire des rois de Perse, des Khalifes, de plusieurs dynasties, et de Genghizkhan. Par Nikbi ben Massoud. (Manuscrit persan, n° 61, sans titre et sans date; vol. in-folio de 640 feuillets.)

Notices et extraits, t. II, p. 315-385.

1790.

12. Mémoire sur les médailles des rois de Perse de la dynastie des Sassanides... [4]

[1] Imprimé à la suite de la «Chasse», poème d'Oppien, traduit par Bellin de Ballu. Strasbourg, 1787.

[2] Une *addition* à ce mémoire est insérée en tête du tome IV des *Notices et extraits*, p. VII-XI.

[3] Voir plus loin n° 14 (1793).

[4] *Ibid.*

1791.

13. Mémoire sur les monuments et les inscriptions de Kirman-Schah et de Bi-Sutoun dans le Kurdistan... [1]

1793.

14. Mémoires sur diverses antiquités de la Perse et sur les médailles des rois de la dynastie des Sassanides, suivis de l'Histoire de cette dynastie, traduite du persan de Mirkhond. A Paris, de l'Imprimerie nationale exécutive du Louvre, 1793, in-4°, XVI-431 pages, 18 pages de table, 9 planches [2].

(Recueil composé de quatre mémoires lus à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, années 1787 et seq. et portés aux n°s 5, 9, 12 et 13 [3].)

1796.

15. Observations sur quelques-unes des inscriptions expliquées dans les mémoires sur diverses antiquités de la Perse et sur les médailles des rois de la dynastie des Sassanides.

Journal des Savans, 30 pluviôse an V, p. 100-106 et tirage à part, s. l. n. d., in-4°, 7 pages.

16. Traité des Monnoies musulmanes, traduit de l'arabe de Makrizi...

Magasin encyclopédique, t. VI, p. 472-507 et tirage à part, s. l. n. d., in-8°, 35 pages.

1797.

17. Suite du Traité des Monnoies musulmanes, traduit de l'arabe de Makrizi...

Magasin encyclopédique, t. I, p. 38-98 et tirage à part, s. l. n. d., in-8°, 60 pages.

[1] Voir plus loin n° 136 (1815).

[2] Un Compte-rendu de cet ouvrage, rédigé probablement par Silvestre de Sacy lui-même a été publié dans le *Magasin encyclopédique*, 1795, t. II, p. 373-382.

[3] L'Académie, considérant l'importance et l'étendue de ces mémoires, autorisa leur auteur à les réunir et à les publier en dehors de la collection des *Mémoires de l'Académie*, mais dans le même format et aux frais de la Compagnie.

18. De quelques Monnoies arabes et des Monnoies de Tunis, d'Alger et de Maroc, pour servir de supplément au Traité des Monnoies musulmanes de Makrizi...

Magasin encyclopédique, t. III, p. 55-69 et tirage à part, s. l. n. d., in-8°. 14 pages.

19. Portion du recueil des proverbes arabes de Meïdani, publiée avec une version latine et des notes par H. A. Schultens. (Compte-rendu.)

Magasin encyclopédique, t. III, p. 222-234.

20. Histoire des rois de Mauritanie, traduite de l'arabe d'Abdallah ben Abizeraa, par F. de Dombay. (Extraits avec notes de S. de Sacy.)

Magasin encyclopédique, t. V, p. 49-65, 174-190.

1798.

21. Histoire des rois de Mauritanie composée en arabe par Aboul Hasan Abdallah ben Abizeraa, traduite par François de Dombay. (Extraits avec notes de S. de Sacy.)

Magasin encyclopédique, t. II, p. 330-347, 514-528; V, p. 53.

1799.

22. Principes de grammaire générale, mis à la portée des enfants... Paris, 1799, in-12 [1].

2e éd. 1803; 3e éd. 1815; 4e éd. 1821; 5e éd. 1824; 6e éd. 1832; 7e éd. 1849 (Bruxelles); 8e éd. 1852.

23. كتاب سرّ الخليقة لبلينوس الحكيم. Le Livre du secret de la créature, par le sage Belinous. (Manuscrit arabe de la Bibliothèque du Roi, n° 959, de 117 feuillets.)

Notices et extraits, t. IV, p. 107-158.

[1] Il a été publié, sur la 5e édition de cet ouvrage, une traduction anglaise par D. Fosdick. Andover (Mass.), 1834, in-8°.

24. تذكرة الشعرا. Histoire des Poètes, par Douletschah ben Alaëddoulet algazi alsamarcandi. (Manuscrits persans de la Bibliothèque du Roi, n°s 246, 248-250.)

A la suite se trouvent :

Histoire de la dynastie des Sarbédariens, extraite de la vie de Mahmoud Ebn-Yemineddin Feryoumadi.

Histoire des conquêtes du Sultan Aboulgazi Hossaïn Behadur-Khan, extraite du Tezkirat alschoara...

Liste des Poètes dont la vie se trouve dans ce recueil.

Notices et extraits, t. IV, p. 220-272.

25. تذكرة الشعرا سام ميرزا ou تحفهٔ سامى. Le présent sublime, ou Histoire des poètes de Sam Mirza. (Manuscrit persan de la Bibliothèque nationale, n° 247, format in-8° de 134 feuillets.)

A la suite :

Liste des articles contenus dans le Tezkirat al schoara de Sam Mirza.

Notices et extraits, t. IV, p. 273-308.

26. القصايد السبع المعلّقات. Les sept Moallakas. (Manuscrits arabes numérotés 1416, 1417 et 1455.)

Notices et extraits, t. IV, p. 309-324.

27. كتاب يمينى. Histoire de Yemineddoula Mahmoud, fils de Sébectéghin, traduite de l'arabe en persan par Albouschéref (lisez : Aboulschéref) Nassih Mouschi Djerbadécani. (Manuscrit persan numéroté 66, in-fol. de 72 feuillets, y compris la table.)

Notices et extraits, t. IV, p. 325-411.

28. كتاب البرق اليمانى فى الفتح العثمانى. La Foudre du Yémen, ou Conquête du Yémen par les Othomans, par le Scheikh Kotbeddin almekki. (Manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale, n°s 826, 826^2, 827 et 828.)

Notices et extraits, t. IV, p. 412-504.

29. مطالع النيران. Le lever des astres, ou Particularités de l'histoire du Yémen, par Ahmed ben-Youssouf ben Mohammed Firouz. (Manuscrit arabe de la Bibliothèque nationale, n° 829.)

Notices et extraits, t. IV, p. 505-509.

30. كتاب التيجان الوافرة الثمان. Le livre des couronnes d'un grand prix, ou Histoire du Yémen depuis l'arrivée du pacha Redhwan jusqu'à celle du pacha Behram, sans nom d'auteur. (Manuscrit arabe de la Bibliothèque nationale, n° 829.)

Notices et extraits, t. IV, p. 510-511.

31. كتاب بلوغ المرام فى تأريخ دولة مولانا بهرام. Le livre des vœux accomplis ou Histoire du gouvernement de Behram, par Mohammed ben Yahya almotayyeb alhanéfi alzébidi. (Manuscrit arabe de la Bibliothèque nationale, n° 829.)

Notices et extraits, t. IV, p. 512-521.

32. Table géographique pour servir à l'intelligence des Notices des manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale, n°s 826, 826^a^, 827, 828 et 829. (Complément aux quatre notices précédentes.)

Notices et extraits, t. IV, p. 522-537.

33. كتاب الاعلام باعلام بلد الله الحرام. Le livre qui apprend à connaître la Ville sainte de Dieu, ou Histoire de la Mecque, par le Scheikh Kotbeddin alhanéfi. (Manuscrit arabe de la Bibliothèque nationale, n° 845.)

Notices et extraits, t. IV, p. 538-591.

34. Notice d'un manuscrit du Pentateuque conservé dans la synagogue des Juifs de Caï-fong-fou.

Notices et extraits, t. IV, p. 592-625.

35. Notice de deux manuscrits arabico-espagnols (n°s 208 de la Bibliothèque nationale et 290 de celle de Saint-Germain-des-Prés).

Notices et extraits, t. IV, p. 626-647.

36. Notice d'un manuscrit syriaque contenant les livres de Moïse.

Notices et extraits, t. IV, p. 648-668.

37. Notice d'un manuscrit syriaque contenant une partie des Livres du Nouveau Testament.

Notices et extraits, t. IV, p. 669-671.

38. كتاب نظام التواريخ. L'ordre des chroniques, ou Chronologie de l'histoire, par le cadhi Beïdhawi. (Manuscrits persans n°s 92 et 117.)

Notices et extraits, t. IV, p. 672-699.

39. أسلوب الشيعة ومقوى الشريعة. La règle des Schiis et le soutien de la loi, par Motahher ben-Mohammed al-mokdadi. (Manuscrit persan n° 92, seconde partie.)

Notices et extraits, t. IV [1], p. 700-705.

40. Traité des poids et des mesures légales des Musulmans, traduit de l'arabe de Makrizi . . .

Magasin encyclopédique, t. I, p. 46-70, 185-211.

41. Traduction littérale de la Lettre écrite en arabe, et adressée par les membres du Divan du Kaire au général Bonaparte, premier consul de la République française [2].

A Paris, de l'Imprimerie de la République, an IX, 4 pages in-folio à deux colonnes.

42. Observations sur quelques passages des Mémoires sur l'Égypte . . .

Magasin encyclopédique, t. I, p. 58-71.

43. Notice du Livre d'Énoch.

Magasin encyclopédique, t. I, p. 369-398.

[1] Le tome IV des *Notices et extraits* contient seize mémoires de Silvestre de Sacy et s'ouvre par une préface signée de son nom. Bien que ce volume ait paru en l'an VII, les mémoires qu'il contient étaient rédigés et même imprimés longtemps avant. L'Académie ayant été supprimée en 1792, l'impression, commencée en 1791, fut interrompue. Silvestre de Sacy obtint la permission de l'achever avec les matériaux qu'il avait recueillis à cet effet.

[2] On lit, à la fin de la partie française : «Traduit sur l'original par les C^ens Silvestre de Sacy, professeur d'arabe vulgaire et littéral à l'École spéciale des langues orientales vivantes; et Jaubert, professeur de turk à la même école, et secrétaire interprète de la République pour les langues orientales».

A la fin de la partie arabe: «Certifié véritable, le général en chef de l'armée d'Orient».

Signé : Abd. J. Menou.

44. Relation d'une insigne imposture littéraire découverte dans un voyage fait en Sicile en 1794, par M. le Dr Hager, traduit de l'allemand... Erlang, 1799. (Compte-rendu.)

Magasin encyclopédique, t. VI, p. 330-356.

45. Fables de Loqman, surnommé le Sage. Édition arabe accompagnée d'une traduction française, et précédée d'une notice sur ce célèbre fabuliste, par J. J. Marcel. (Compte-rendu.)

Magasin encyclopédique, t. VI, p. 353-366.

46. Observations sur l'origine du nom donné par les Grecs et les Arabes aux pyramides d'Égypte, et sur quelques autres objets relatifs aux antiquités égyptiennes.

Magasin encyclopédique, t. VI, p. 446-503.

1800.

47. Nouveaux renseignements sur le Codice diplomatico di Sicilia sotto il governo degli Arabi, et sur le Libro del Consiglio d'Egitto, traduits et publiés par l'abbé Vella. (Imposture littéraire.)

Magasin encyclopédique, t. V, p. 328-339.

48. Bibliothecæ arabicæ specimen primum et secundum, auctore Chr. Fr. Schnurrer. (Compte-rendu.)

Magasin encyclopédique, t. V, p. 340-351.

1801.

49. [Lettre de M. Akerblad] À M. Silvestre de Sacy [sur une variété de l'écriture copte; avec une lettre de S. de Sacy à Millin, une note du même sur l'inscription de Rosette et une planche].

Magasin encyclopédique, t. I, p. 489-494.

50. Explication des caractères élémentaires des Chinois, avec une analyse de leurs anciens caractères symboliques et hiéroglyphiques, par le Dr Hager. (Compte-rendu.)

Magasin encyclopédique, t. I, p. 514-526.

51. Notice des manuscrits laissés par D. Berthereau, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, mort en 1794.

Magasin encyclopédique, t. II, p. 7-24.

52. Extrait de la vie du Sultan Al-Melic al-Mansour Kélaoun ; manuscrit arabe du fonds de Saint-Germain-des-Prés, n° 118 *bis*, pour servir de suite à la notice des manuscrits de Dom Berthereau.

Magasin encyclopédique, t. II, p. 145-161.

53. Route de la capitale de l'Égypte à Damas . . .

Magasin encyclopédique, t. II, p. 328.

54. Grundtræk af almindelig Grammatik . . . paa Dansk udgivet og met Grundtræk af Dansk Grammatik foroget ved N. Lang Nissen. Kjobenhavn. 1801. (Compte-rendu.)

Magasin encyclopédique, t. III, p. 285.

55. Observations sur quelques médailles et pierres gravées qui portent des légendes en caractère pehlvi ou ancien persan, par Sir W. Ouseley. (Compte-rendu.)

Magasin encyclopédique, t. III, p. 354-363.

56. La géographie orientale d'Ebn Haukal, voyageur arabe du xe siècle, traduite par Sir W. Ouseley. (Compte-rendu.)

Magasin encyclopédique, t. VI, p. 33-76, 151-186, 307-333.

1802.

57. Lettre au citoyen Chaptal, ministre de l'Intérieur, etc., au sujet de l'inscription égyptienne du monument trouvé à Rosette . . .

Paris, 1802, in-8°, 47 pages et 2 planches.

58. Chrestomathie arabe publiée par J. Jahn. Dictionnaire arabe-latin pour l'intelligence de la Chrestomathie arabe par J. Jahn. (Compte-rendu.)

Magasin encyclopédique, t. IV, p. 305-328.

59. Inscriptionis Pheniciæ Oxoniensis nova interpretatio, auct. J. D. Akerblad. (Compte-rendu.)

Magasin encyclopédique, t. V, p. 37-54.

60. Lettre de M. Silvestre de Sacy à M. Millin sur les monuments persépolitains . . .

Magasin encyclopédique, t. V, p. 438-467.

61. Abrégé de l'Histoire d'Égypte, par Abd-Allatif, en arabe et en latin, traduit en partie par Pocock, et en partie par M. J. White. (Compte-rendu.)

Magasin encyclopédique, t. VI, p. 289-324, 452-486.

62. Notes jointes au Voyage de J. B. L. Durand au Sénégal.

Paris, 1802, in-4°.

1803.

63. Grammatica linguæ mauro-arabicæ juxta vernaculi idiomatis usum. Accessit vocabularium latino mauro-arabicum opera et studio F. de Dombay. (Compte-rendu.)

Magasin encyclopédique, t. I, p. 281-282.

64. Fables de Loqmàn, surnommé le Sage. Édition arabe accompagnée d'une traduction française par J. J. Marcel. (Compte-rendu de la 2e édition.)

Magasin encyclopédique, t. I, p. 382-388.

65. Lettre de M. Silvestre de Sacy sur une grammaire arabe manuscrite d'après son cours de l'an v, et annonce de la publication de sa grammaire arabe complète.

Magasin encyclopédique, t. II, p. 113-114.

66. Abulfedæ Arabiæ descriptio, commentario perpetuo illustrata auct. Christoph. Rommel. (Compte-rendu.)

Magasin encyclopédique, t. II, p. 459-471.

67. Essai sur les inscriptions cunéiformes de Persépolis, par F. Munter. (Compte-rendu.)

Magasin encyclopédique, t. III, p. 7-27.

68. Scherhi Tohféhi Vehbi. C'est-à-dire commentaire sur le Tohfei Vehbi. (Compte-rendu.)

Magasin encyclopédique, t. IV, p. 444-448.

69. Burhan Kati, c'est-à-dire l'argument définitif, dictionnaire persan-turc. (Compte-rendu.)

Magasin encyclopédique, t. V, p. 353-365.

70. Bibliothecæ arabicæ pars III, IV et V, auctore Chr. Fr. Schnurrer. (Compte-rendu.)

Magasin encyclopédique, t. VI, p. 177-184.

71. Lettre de M. Silvestre de Sacy à M. Millin . . .

Magasin encyclopédique, t. VI, p. 398-402.

72. Éloge de Dubois-Lavergne. Paris, Imprimerie de la République, 1803. in-4°.

1805.

73. Discours prononcé sur la tombe de M. Anquetil-Duperron, par son confrère Silvestre de Sacy, présidant la troisième classe de l'Institut, en présence des membres de la classe qui assistaient aux obsèques, de la famille et des amis du défunt.

(A la suite du Discours prononcé par M. Tinthoin, Curé des Blancs-Manteaux, le samedi 18 janvier 1805, au convoi de M. Anquetil-Duperron . . .)

Paris, an XIII, in-8°, 8 pages.

— *Idem.*

Magasin encyclopédique, t. I, p. 410-419.

74. Grammaire hébraïque en tableaux par Audran . . . (Compte-rendu.)

Magasin encyclopédique, t. II, p. 225-226.

75. Chronici syriaci Abulpharagiani cum scriptoribus græcis collati specimen, edidit Alb. Jac. Arnoldi . . . (Compte-rendu.)

Magasin encyclopédique, t. IV, p. 221-224.

76. Talimi touti zuban farsi, i. e. Grammatica linguæ persicæ, opera et studio F. de Dombay. (Compte-rendu.)

Magasin encyclopédique, t. IV, p. 224-226.

77. Poésies récitées dans le Collège des Langues Orientales à Vienne, le premier janvier 1804 . . .

Magasin encyclopédique, t. IV, p. 449-453.

78. Commentatio de notione vocum Tenzil et Tawil in libris qui ad Druzorum religionem pertinent . . .

Commentationes societatis regiæ scientiarum gottingensis, XVI, 1805, 29 pages.

79. Sabbagh (Michel). La colombe messagère, plus rapide que l'éclair, plus prompte que la nue, traduit de l'arabe par Silvestre de Sacy [1]. Paris, 1805.

1806.

80. Chrestomathie arabe ou Extraits de divers écrivains arabes, tant en prose qu'en vers, à l'usage des élèves de l'École spéciale des Langues orientales vivantes. Paris, 1806, 3 vol. in-8°.

81. Pocock (Eduardus). Specimen historiæ Arabum . . . Accessit historia veterum Arabum ex Abulfeda, cura Antonii J. Silvestre de Sacy, edidit J. White. Oxonii, 1806.

1807.

82. Coup d'œil encyclopédique sur les sciences de l'Orient. (Compte-rendu d'un ouvrage allemand anonyme.)

Magasin encyclopédique, t. II, p. 343-359.

83. Extrait du rapport . . . sur les recherches faites dans les archives de Gènes . . .

Moniteur, n° 186, pages 728-729.

1808.

84. Mémoire sur la version arabe des Livres de Moïse, à l'usage des Samaritains, et sur les manuscrits de cette version . . .

Mémoires de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, 1784-1793, t. XLIX, p. 1-199, additions, p. 783-786 [2].

85. Voyage aux Indes orientales, par le P. Paulin de Saint-Barthélemy, missionnaire, traduit de l'italien par M*** [Marchena], avec les observations de MM. Anquetil du Perron, J. R. Forster et Silvestre de Sacy, etc. Paris, Tourneisen fils, 1808, 3 vol. in-8°.

86. Notice de l'ouvrage intitulé : Ἀμπουλφέδα Ἰσμαὴλ βασιλέως Ἀπαμείας ἐκ τῶν γεωγραφικῶν πινάκων περιγραφὴ Χορασμίας, c'est-à-dire : Description de

[1] Compte-rendu dans le *Magasin encyclopédique*, 1806. Il a été publié également une traduction italienne de cet ouvrage, sous le titre : *La Colomba Messaggiera ratta più del Lampo* . . . s. l., 1822, in-12.

[2] Mémoire rédigé avant la suppression de l'Académie (8 août 1793), puis traduit en latin et publié dans Eichhorn, *Allgemeine Bibliothek der biblischen Litteratur*, t. X, p. 1-176, enfin complété et revisé pour les *Mémoires de l'Académie*.

la Chorasmie . . . extraite des tables géographiques d'Aboulfeda Ismael . . . traduite de l'original arabe en grec vulgaire . . . par M. Demetrius Alexandrides . . . Vienne, 1807.

Magasin encyclopédique, t. I, p. 79-102.

87. L'appréciation du monde, traduit de l'hébreu de Michel Berr. Metz. 1808. (Compte-rendu.)

Magasin encyclopédique, t. III, p. 315.

88. Recherches critiques et historiques sur la langue et la littérature de l'Égypte par E. Quatremère . . . (Compte-rendu.)

Magasin encyclopédique, t. IV, p. 241-282.

89. Ebu Medini Mauri Fessani sententiæ arabicæ cum versione latina, ed. F. de Dombay . . . (Compte-rendu.)

Magasin encyclopédique, t. VI, p. 426-433.

1809.

90. Description du Pachalik de Bagdad, suivie d'une notice historique sur les Wahabis, et de quelques autres pièces relatives à l'histoire et à la littérature de l'Orient, par M.*** [Rousseau][1]. A Paris, chez Treuttel et Würtz. 1809, in-8°, VIII-261 pages.

91. Neueste Beiträge zur Kunde der Asiatischen Türkei. Mitgetheilt von Herrn Silvestre de Sacy. Aus dem Französischen. Herausgegeben und mit Anmerkungen begleitet von Theophil Friedrich Ehrmann. Weimar, 1809, in-8°. VIII-192 pages.

(Traduction allemande de l'ouvrage précédent [2].)

92. Mémoire sur la dynastie des Assassins et sur l'origine de leur nom, . . . lu à la séance publique de l'Institut du 7 juillet 1809.

Moniteur, an 1809 [3], n° 210, p. 828-830.

[1] Publié par Silvestre de Sacy qui a signé l'*Avertissement de l'éditeur* et ajoute quelques notes. La *Notice sur les Yézidis* (p. 183-210) a été traduite par Silvestre de Sacy de l'italien du P. Garzoni.

[2] Le *Mémoire sur la dynastie des Assassins* se trouve traduit également dans ce volume (p. 172-192).

[3] Pour la traduction allemande, voir le numéro précédent. Le même mémoire a été inséré dans les *Annales des Voyages*, VIII (1810), p. 325-343.

93. Lettre de M. Silvestre de Sacy au rédacteur du *Moniteur*, sur l'étymologie du nom des Assassins.

Moniteur, an 1809, n° 359, p. 1422-1423.

94. Mémoires sur les antiquités de la Perse.

Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1809, t. XLVII, p. 47-57. (Résumé des mémoires publiés en 1793, cf. n° 14.)

95. Observations sur deux provinces de la Perse orientale, le Gardjestan et le Djauzdjan.

Mines de l'Orient, t. I, p. 321-344.

96. Vers arabes adressés à Sa Majesté Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie, à l'occasion de son mariage avec Son Alt. Imp. l'Archiduchesse Marie-Louise d'Autriche, par Michel Sabbag [1].

Mines de l'Orient, t. I, p. 345-346.

97. Rapport sur le Dictionnaire chinois de M. de Guignes.

Magasin encyclopédique, t. IV, p. 119.

98. Catalogue de la bibliothèque de G. de C. L. de Ste Croix, précédé d'une notice historique sur sa vie et ses ouvrages (par S. de S.). Paris, 1809, in-8°.

1810.

99. كتاب التنبيه والاشراف. Le livre de l'indication et de l'admonition (ou l'indicateur et le moniteur), d'Abou'lhasan Ali fils de Hosaïn fils d'Ali Masoudi, auteur du Moroudj aldhahab. (Manuscrit de la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, n° 337 [2].)

Notices et extraits, t. VIII, 1re partie, p. 132-199.

100. Notice d'un manuscrit pris mal-à-propos pour le catalogue des livres de la Djami nommée Alhazhar, au Caire. (Manuscrit arabe de la Bibliothèque de l'Arsenal, HL.)

Notices et extraits, t. VIII, 1re partie, p. 200-219.

[1] Texte arabe accompagné d'une traduction française signée S. de S. et d'une traduction allemande signée H. [Hammer.]

[2] La traduction française de ce texte, par Silvestre de Sacy, a été réimprimée comme appendice à la savante édition des Prairies d'Or de Masoudi, par M. Barbier de Meynard (tome IV, Paris, 1867).

101. Notice du manuscrit arabe n° 239 de la Bibliothèque impériale, contenant un Traité sur l'orthographe primitive de l'Alcoran, intitulé كتاب المقنع فى معرفة خط مصاحف الامصار التى جمعت فى زمن عثمن بن عفان, par Abou-Amrou Othman ben-Saïd ben-Othman Mokri, c'est-à-dire *Lecteur*.

Notices et extraits, t. VIII, 1re partie, p. 290-332.

102. شرح الرايية ou كتاب الوسيلة الى كشف العقيلة. Commentaire sur le poëme nommé *Raïyya*, ou le moyen de parvenir plus facilement à l'intelligence du poëme intitulé *Akila*, par le Scheïkh Alem-eddin Abou'lhasan Ali ben-Mohammed Schaféi. (Manuscrit arabe n° 282 des manuscrits orientaux de Saint-Germain-des-Prés.)

Notices et extraits, t. VIII, 1re partie, p. 333-354.

103. Recueil de différens traités relatifs à l'orthographe et à la lecture de l'Alcoran. (Manuscrit arabe n° 260 de la Bibliothèque impériale.)

Notices et extraits, t. VIII, 1re partie, p. 355-359.

104. بحث المعروف فى معرفة الوقوف. Traité des repos de voix dans la lecture de l'Alcoran, par Saad-Allah fils de Hosaïn Adherbidjani, surnommé Salmasi; et autre ouvrage sur le même sujet, par Abou'lkasem Schatébi. (Manuscrit arabe de la Bibliothèque impériale, n° 262.)

Notices et extraits, t. VIII, 1re partie, p. 360-362.

105. Relation de l'Égypte par Abd-Allatif, médecin arabe de Bagdad, suivie de divers extraits d'écrivains orientaux et d'un état des provinces et des villages d'Égypte dans le XIVe siècle, le tout traduit et enrichi de notes historiques et critiques. Paris, 1810, in-4°.

106. Grammaire arabe à l'usage des élèves de l'École spéciale des Langues Orientales vivantes. Paris, 1810, 2 vol. in-8°.

107. Discours sur les traductions d'ouvrages écrits en langues orientales. (Discussions de la classe d'histoire et de littérature anciennes.) Paris, 1810, in-8°, 36 pages.

108. Rapport sur les langues et la littérature orientales.

Rapport historique sur les progrès de l'histoire et de la littérature ancienne depuis 1789, et sur leur état actuel . . . par M. Dacier, secrétaire perpétuel de la Classe. Paris, 1810, 8°.

(Le rapport de S. de S. occupe les pages 109 à 168.)

109. Discours prononcé par M. S. de S. en faisant hommage au corps législatif de son ouvrage intitulé : *Grammaire arabe*... (S. l. n. d). In-8°, 7 pages.

110. Sur le sens et l'étymologie du mot *satrape*...

Magasin encyclopédique, t. IV. p. 108.

111. Sur les pierres gravées sassanides...

Magasin encyclopédique, t. IV, p. 108.

112. Description de quelques monnaies frappées par les princes de la famille de Saman et de celle de Bowaïh, par M. Chr. M. Frœhn. (Compte-rendu.)

Magasin encyclopédique, t. IV, p. 186-201.

113. Ancient Alphabets and hieroglyphic characters explained; with an account of the Egyptian priests, their classes, initiations, and sacrifices in the arabic language, by Ahmad Bin Abubekr Bin Wahshih, and in English by Joseph Hammer. Londres, 1806. (Compte-rendu.)

Magasin encyclopédique, t. VI, p. 145-175.

114. Lettre au Rédacteur des *Annales des Voyages* sur une inscription grecque découverte à Axum.

Annales des Voyages, XII, p. 330-355.

1811.

115. پند نامهء شیخ عطار رحمه الله. Pend-Namèh, ou le Livre des Conseils, traduit du persan de Scheïkh Attar.

Mines de l'Orient, t. II, p. 1-24, 211-233, 451-469.

116. Discours prononcé en présentant au Corps législatif l'ouvrage intitulé : *Relation de l'Égypte*, par Abd-Allatif, médecin arabe de Bagdad. Paris, 1811, in-8°, 7 pages.

117. Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte et sur quelques contrées voisines, etc., par Quatremère. Paris, 1811. (Compte-rendu.)

Magasin encyclopédique, t. I, p. 174; t. IV, p. 177, 414.

118. Sù l'arte di tradurre... Considerazioni di Francesco Carrega. (Compte-rendu.)

Moniteur, n° 333, p. 1272-1273.

119. Fundgruben des Orients..., tome I. (Compte-rendu.)

Magasin encyclopédique, t. I, p. 201-214; 1812, t. I, p. 195-217.

Notice du tome II.

Magasin encyclopédique, 1813, t. IV, p. 197-215, 435-463; t. VI, p. 213-240. Notice du tome III: *Ibid*, 1815; t. II, p. 197-227.

1812.

120. Lecture d'un mémoire sur une correspondance inédite entre Tamerlan et le roi de France Charles VI.

Moniteur, n° 226, p. 888-889.

— *Idem.*

Magasin encyclopédique, t. V, p. 304-320.

121. Mémoire sur l'état actuel des Samaritains...[1]

Annales des voyages, XIX, p. 5-71.

122. Privilèges accordés aux juifs et aux chrétiens à Cochin...

Annales des voyages, VI, p. 216-225.

1813.

123. Traité de la prononciation des lettres arabes, extrait du manuscrit arabe n° 260, de la Bibliothèque impériale[2].

Notices et extraits, t. IX, 1re partie, p. 1-75.

124. Notice d'un manuscrit arabe de l'Alcoran, accompagné de notes critiques et de variantes. (Manuscrit arabe de la Bibliothèque impériale, n° 189.)

Notices et extraits, t. IX, 1re partie, p. 76-110.

125. Notice d'un Traité des pauses dans la lecture de l'Alcoran. (Manuscrit persan, n° 536, parmi les manuscrits orientaux de Saint-Germain-des-Prés.)

Notices et extraits, t. IX, 1re partie, p. 111-116.

[1] Deux traductions allemandes de ce mémoire ont été publiées sous le titre: *Ueber den gegenwärtigen Zustand der Samaritaner*, l'une dans l'*Archiv für alte und neue Kirchengeschichte* par C. Fr. Ständlin à Leipzig, en 1814, l'autre à Francfort, en 1814, par J. M. Hoffmann.

[2] Texte arabe et traduction française.

126. كتاب اصل المقاصد وفصل المراصد. Le Capital des objets recherchés et le chapitre des choses attendues, ou Dictionnaire de l'idiome *Balaïbalan*. (Manuscrit persan de la Bibliothèque impériale, n° 188.)

Notices et extraits, t. IX, 1re partie, p. 365-396.

127. Notice d'un manuscrit hébreu de la Bibliothèque impériale, n° 510, contenant un fragment de la version hébraïque du livre de *Calila et Dimna*, ou *Fables de Bidpai*, le roman intitulé *Paraboles de Sendabad*, et divers autres traités. (Suivie du chapitre IX de cette version hébraïque, texte hébreu et traduction française.)

Notices et extraits, t. IX, 1re partie, p. 397-466.

128. Mémoire sur deux provinces de la Perse orientale, le Gardjestan et le Djouzdjan.

Annales des Voyages, XX, p. 145-185.

1814.

129. Traité de la chronologie chinoise, divisé en trois parties, composé par le Père Gaubil, missionnaire à la Chine, et publié pour servir de suite aux Mémoires concernant les Chinois par M. Silvestre de Sacy. Paris, Treuttel et Würtz, 1814, in-4°, x-291 pages. (La préface est de S. de S. aidé d'Abel de Rémusat.)

130. Bibliotheca arabica, edidit F. de Schnurrer... (Compte-rendu.)

Magasin encyclopédique, t. I, p. 183.

131. Buch des Kabus oder Lehren des persischen Kœnigs Kjekawus für seinen sohn Ghilan Schach, c'est-à-dire : le livre de Kabous, traduit du turc et accompagné de dissertations et notes par Fr. von Diez. Berlin, 1811. (Compte-rendu.)

Magasin encyclopédique, t. II, p. 412.

132. Chambre des Députés. Nouvelle rédaction du titre II du projet de loi sur la liste civile et la dotation de la couronne, proposé par le rapporteur de la Commission centrale (Silvestre de Sacy) dans la séance du 26 août 1814. Paris, 1814, in-8°.

133. Opinion sur la loi relative à la liberté de la presse. Paris, 1814, in-8°.

134. Chambre des Députés. Opinion de M. le baron Silvestre de Sacy sur la loi relative aux budgets de 1814, 1815, etc. Paris, 1814, in-8°.

135. Chambre des Députés. Opinion sur le projet de loi relatif à la naturalisation des habitans des départemens qui furent réunis à la France. Paris, 1814, in-8°.

1815.

136. Premier Mémoire sur la nature et les révolutions du droit de propriété territoriale en Égypte, depuis la conquête de ce pays par les Musulmans jusqu'à l'expédition des Français... (Lu le 10 Thermidor, an XI.)

Mémoires de l'Institut royal de France, t. I, p. 1-165.

137. Mémoire sur les monuments et les inscriptions de Kirmanshah et de Bi-sutoun et sur divers autres monuments sassanides... (Rédigé en 1791 et lu à l'Académie le 12 mai 1809.)

Mémoires de l'Institut royal, t. II, p. 162-243.

138. Mémoire sur quelques inscriptions arabes existant en Portugal, et rapportées dans le voyage de J. Murphy, et dans les Mémoires de littérature portugaise publiés par l'Académie royale des sciences de Lisbonne. (Lu le 3 Thermidor, an XI.)

Mémoires de l'Institut royal, t. II, p. 596-616.

139. Discours prononcé sur la tombe de M. de La Porte du Theil... le 29 mai 1815.

Magasin encyclopédique, t. III, p. 412-416.

140. Rapport sur les travaux de M. Asselin de Chervillé, fait à la classe d'histoire et de littérature de l'Institut...

Magasin encyclopédique, t. V, p. 297-313.

141. Numophylacium orientale Pototianum, leviter adumbravit C. M. Fræhn, Casan, 1813. (Compte-rendu.)

Magasin encyclopédique, t. II, p. 421-445.

142. Collège royal de France. Ouverture des cours de sanskrit et de chinois. Paris, 1815, 16 pages.

1816.

143. Poëme d'Ascha, avec la traduction et des notes critiques, précédée d'une notice historique sur ce poëte.

Mines de l'Orient, t. V, p. 1-16.

144. Nouveau Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ, traduit à Schiraz du grec en langue persane, par V. R. H. Martyn. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1816, p. 45-50.

145. Fundgruben des Orients . . . Mines de l'Orient exploitées par une société d'amateurs sous les auspices de M. le comte Venceslas Rzevousky. Vienne, 1814-1818. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1816, p. 171-179, 235-247; 1818, p. 667-673.

146. Discours prononcé à la distribution des prix au Collège royal de Louis-le-Grand, le 30 août 1816. Paris, 1816, in-12.

147. Observations sur l'article 63 du projet de budget pour l'année 1817 en ce qui concerne les cumulations de traitements et les retenues. Paris, 1816, in-8°, 7 pages.

148. Livre de Calila et Dimna, ou Fables de Bidpaï, en arabe; précédées d'un mémoire sur l'origine de ce livre et sur les diverses traductions qui en ont été faites dans l'Orient, et suivies de la Moallaka de Lebid en arabe et en français par Silvestre de Sacy. Paris, 1816, in-4°.

149. Fables de Pilpaï en arabe . . .

Moniteur, 1816, p. 1230.

150. Notice abrégée sur la vie et les ouvrages de M. de La Porte du Theil,...

Magasin encyclopédique, t. I, p. 349-358.

151. Essai sur les mystères d'Eleusis, par M. Ouvaroff, 3e édition publiée par M. S. de Sacy. Paris, Imprimerie royale, 1816, in-8°.

1817.

152. Recherches historiques et critiques sur les mystères du paganisme, par M. le baron de Sainte-Croix; seconde édition, revue et corrigée par M. le baron Silvestre de Sacy. Paris, 1817, 2 vol. in-8° [1].

[1] Compte-rendu dans le *Moniteur*, 1817, p. 1195.

153. Antaræ poema arabicum Moallakah, cum integris Zouzenii scholiis... edidit... Vinc. Elias Menil. Observationes... subjunxit Jo. Willmet. Lugd. Batav., 1816, in-4°. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1817, p. 176-187.

154. Le Nouveau Testament... imprimé en arabe (version de Sabat). Calcutta, 1816. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1817, p. 284-289.

155. Szafieddini Hellensis, ad sulthanum Elmelik eszszaleh Schemseddin Abulmekarem Ortokidam, Carmen arabicum... edidit... D. G. H. Bernstein. Lipsiæ, 1816, in-fol. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1817, p. 356-361.

156. Lettre sur une inscription phénicienne trouvée à Athènes, par M. Akerblad. Rome, 1817, in-4°. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1817, p. 433-440.

157. حكايات ماية ليلة من الف ليلة وليلة. Les Mille et une nuits en arabe, publiées par le scheïkh Ahmed-ben-Mohammed Schirwani Yéméni. Tome I, contenant cent nuits. Calcutta, 1814, gr. in-8°. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1817, p. 677-686.

158. Narrative of a journey in Egypt... by Th. Legh. Londres, 1816, in-4°. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1817, p. 707-720.

159. Johann David Michaelis, Arabische Grammatik und Chrestomathie. 3e éd. corrigée et publiée avec quelques augmentations, par M. George Henri Bernstein. 2e partie contenant la Chrestomathie arabe. Göttingen, 1817, in-8°. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1817, p. 751-756.

160. Discours prononcé à la distribution des prix du Collège royal de Charlemagne, le 20 août 1817 (S. l. n. d.), in-8°.

161. Lettre à M***, Conseiller de S. M. le Roi de Saxe, relativement à l'ouvrage intitulé : *Des Juifs au XIXe siècle*. Paris, 1817, in-8°. 16 pages.

1818.

162. تعريفات. Définitions. Ouvrage du Seïd Schérif Zeïn-eddin Abou'lhasan Ali, fils de Mohammed, Djordjani. (Manuscrit arabe de la Bibliothèque du Roi, n° 1326, comparé avec deux autres manuscrits.)

Notices et extraits, t. X, 1re partie, p. 1-93.

163. كتاب كليلة ودمنة ترجمه ابو المعالى نصر الله بن محمد بن عبد الحميد الغزنوي. Livre de Calila et Dimna, traduit en persan par Abou'lmaali Nasr-Allah fils de Mohammed fils d'Abd-alhamid, de Gazna.

Appendice contenant :

I. Extrait du Schah-namèh, concernant la mission de Barzouyé dans l'Inde, et le livre de Calila.
II. Traduction du morceau précédent du Schah-namèh.
III. Extrait des Vies des hommes illustres d'Ebn-Khilcan, concernant Abd-Allah Ebn almokaffa.
IV. Texte de l'extrait précédent d'Ebn-Khilcan.
V. Extrait du Dictionnaire bibliographique de Hadji-Khalfa, concernant le livre de Calila.
VI. Chapitre du fils du Roi et de l'Oiseau.

Notices et extraits, t. X, 1re partie, p. 94-196. Addition, p. 265-268.

164. عيار دانش ou le Parangon de la science; traduction persane du Livre de Calila, faite par le vizir Abou'lfazl. (Manuscrits persans de la Bibliothèque du Roi, fonds de Bruix, n° 23; fonds d'Anquetil du Perron, n° 101.)

Notices et extraits, t. X, 1re partie, p. 197-225.

165. مفرّح القلوب. L'électuaire des cœurs, ou traduction persane du livre indien intitulé Hitoupadésa, par Tadj-eddin. (Manuscrit persan de la Bibliothèque du Roi, n° 386.)

Notices et extraits, t. X, 1re partie, p. 226-264.

166. Addition aux différentes notices sur les traductions des Fables de Bidpai, insérées dans les tomes IX et X de ce recueil.

Notices et extraits, t. X, 1re partie, p. 427-432.

167. Notice de l'ouvrage intitulé : *Liber de Dina et Kalila*. (Manuscrits latins de la Bibliothèque du Roi, nos 8504 et 8505.)

Appendice contenant :

I. Chap. II de la traduction de Raimond.
II. Chap. XI de la traduction de Raimond, qui est le IXe du *Directorium humane vite* Jean de Capoue.

Notices et extraits, t. X, 2e partie, p. 1-65.

168. Historia præcipuorum Arabum regnorum rerumque ab iis gestarum ante Islamismum; e codd. mss... collegit J. L. Rasmussen. Hauniæ, 1817. in-4°. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1818, p. 18-26.

169. C. M. Frœhnii De numorum Bulgaricorum forte antiquissimo libri duo. Casani, 1816, in-4°. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1818, p. 55-59.

170. An account of the kingdom of Caubul . . . by Mountstuart Elphinstone. Londres, 1815, in-4°. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1818, février, p. 73-85; mars, p. 166-174; avril, p. 228-238.

171. The History of the origin and the first ten years of the British and foreign Bible Society, by J. Owen. Londres, 1816, 2 vol. in-8°. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1818, p. 259-262.

172. Des Osmanischen Reichs Staatsverfassung und Staatsverwaltung, dargestellt aus den Quellen seiner Grundgesetze. Vienne, 1815, 2 vol. in-8°. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1818, p. 331-342.

173. Observations sur la ressemblance frappante que l'on découvre entre la langue des Russes et celle des Romains. Milan, 1817, in-4°. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1818, p. 399-401.

174. Die Geschichte der Assassinen, aus morgenländischen Quellen, durch Joseph von Hammer. Stuttgardt, 1818, in-8°. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1818, p. 412-416.

175. Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie . . . . . par M. J. de Saint-Martin, Paris, 1818. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1818, p. 487-497; 1820, p. 202-214.

176. Voyages dans le Beloutchistan et le Sinde . . . par Henri Pottinger. Londres, 1816, in-4° (en anglais). (Extraits et compte-rendu.)

Journal des Savants, 1818, p. 579-586; p. 643-648.

177. Mémoire sur les trois principales sectes du Musulmanisme, les Wahabis, les Nosaïris, etc. par R*** (Rousseau), édité par Silvestre de Sacy. Paris, 1818, in-8°.

178. Discours prononcé à la distribution des prix du Collège royal de Louis-le-Grand, le 18 août 1818. Paris, 1818, in-8°, 8 pages.

179. Discours prononcé à la distribution des prix au Collège royal de Bourbon, le 19 août 1818... (S. l. n. d.), in-8°.

180. Observations sur la loi de finance du 25 mars 1817 et sur le budget de 1818. Paris, 1818, in-8°.

181. Rapport sur les recherches faites dans les archives du Gouvernement et autres dépôts publics à Gênes...

Histoire de l'Institut royal, t. III, p. 85-124.

182. Mémoire sur l'origine du culte que les Druzes rendent à la figure d'un veau... (Lu le 23 Frimaire, an XIII.)

Mémoires de l'Institut royal, t. III, p. 74-129.

183. Mémoire sur la dynastie des Assassins et sur l'étymologie de leur nom... (Lu le 19 mai 1809.)

Mémoires de l'Institut royal, t. IV, p. 1-85.

1819.

184. A second journey through Persia... by J. Morier. London, 1818. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1819, p. 37-48, 71-81.

185. Ern. Fried. Car. Rosenmüller... Institutiones ad fundamenta linguæ arabicæ; accedunt sententiæ et narrationes arabicæ una cum glossario arabico-latino. Lipsiæ, 1818, in-8°. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1819, p. 117-121.

186. The History of British India, by James Mill. London, 1817. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1819, p. 131-139.

187. Novum Testamentum D. N. Jesu Christi, ... nunc demum ex codice Alexandrino, adhibitis etiam compluribus manuscriptis, variantibusque lectionibus editis, summa fide ac cura latine redditum, ... interprete Leopoldo Sebastiani, Romano. Londini, 1817. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1819, p. 212-221.

188. Les cinquante séances du Hariri, en arabe ... publiées par M. Caussin de Perceval. Paris, 1818. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1819, p. 283-287.

189. Codex Nasaræus, Liber Adami appellatus, syriace transcriptus, loco vocalium, ubi vicem litterarum gutturalium præstiterint, his substitutis, latineque redditus, a Matth. Norberg. Londini Gothorum, 1815-1816. 3 vol. in-4°;

Lexidion Codicis Nasaræi, cui Liber Adami nomen, edidit Matth. Norberg. Londini Gothorum; Stockholm, 1816, in-4°;

Onomasticon Codicis Nasaræi, cui Liber Adami nomen, edidit Matth. Norberg. Londini Gothorum, 1817, in-4°. (Comptes-rendus.)

Journal des Savants, 1819, p. 343-353, 646-665; 1820, p. 131-146.

190. C. M. Frœhnii, de Academiæ imperialis scientiarum Petropolitanæ Museo numario Muslemico, Prolusio prior..... Saint-Pétersbourg, 1818. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1819, p. 429-434.

191. Travels in various countries of the East, more particularly Persia ... by Sir William Ouseley ... Londres, 1819-1825. 3 vol. in-4°. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1819, p. 483-494, 579-591; 1822, p. 75-87; 1825, p. 270-278.

192. The Kamoos or the Ocean, an arabic Dictionary, by Madjooden Moohummud-Oobno Yacoob of Feerozabad ... in two vol.. Calcutta, 1827. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1819, p. 726-728.

193. Réclamations adressées aux deux Chambres sur la législation relative aux pensions de retraite ... Paris, 1819, 16 pages.

194. Supplément aux réclamations adressées aux deux Chambres... Paris, 1819, 8 pages.

195. Discours prononcé à la distribution des prix aux élèves des écoles de charité du quartier de l'École de Médecine, le 17 août 1819... Paris, 1819, 12 pages.

196. Discours prononcé le 19 août 1819 à la distribution des prix du Collège royal de Louis-le-Grand... Paris, 1819, 8 pages.

197. Procès-verbal de la remise des restes de Descartes, Mabillon et Montfaucon. (Discours prononcé par Silvestre de Sacy.) Paris, 1819, in-8°.

1820.

198. كتاب الدرّ المنظوم فى وصايا السلطان المرحوم. Testament de Louis XVI, roi de France et de Navarre, avec une traduction arabe par M. le baron Silvestre de Sacy. A Paris, de l'Imprimerie royale, 1820, in-8°, 20-۲۲ pages[1].

199. De Mohammede Ebn-Batuta Tingitano, ejusque itineribus, commentatio... auctor J. G. L. Kosegarten. Iena 1818.

Descriptio terræ malabar, ex arabico Ebn Batutæ itinerario edita..... H. Apetz... Iena, 1819. (Comptes-rendus.)

Journal des Savants, 1820, p. 15-25.

200. Selecta ex historia Halebi e codice arabico... edidit, latine vertit... G. W. Freytag. Paris, 1820. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1820, p. 67-77.

201. Amrui ben Khelthum Taglebitæ Moallakam..... transtulit..... J. G. L. Kosegarten. Iena, 1819. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1820, p. 272-280.

202. Recherches sur les langues tartares, ou Mémoires sur différents points de la grammaire et de la littérature des Mandchous, des Mongols, des Ouïgours et des Tibétains, par Abel Rémusat. Tome I, 1820, in-4°. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1820, p. 354-363, 486-496.

203. Histoire de la ville de Khotan, tirée des Annales de la Chine et traduite du chinois... par M. Abel Rémusat. Paris, 1820. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1820, p. 526-534.

[1] Il existe des exemplaires de la traduction arabe seule, sans titre français, qui étaient destinés à être répandus en Orient. Ils sont assez rares en France. Un compte-rendu de ce mémoire a été publié dans le *Moniteur*, 1820, p. 212.

204 Harethi Moallakah cum scholiis Zouzenii ..... edidit, vertit et illustravit W. Knatchbull. Oxonii, 1820. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1820, p. 707-713.

205. Discours prononcé le 17 août 1820 à la distribution des prix du Collège royal de Louis-le-Grand. Paris, 1820, 8 pages.

1821.

206. Second mémoire sur la nature et les révolutions du droit de propriété territoriale en Égypte, depuis la conquête de ce pays par les Musulmans jusqu'à l'expédition des Français. (Lu le 3 novembre 1815.)

Mémoires de l'Institut royal, t. V, p. 1-76.

207. Recherches géographiques sur l'intérieur de l'Afrique septentrionale... suivies d'un appendice contenant divers itinéraires, traduits de l'arabe par M. le baron Silvestre de Sacy et M. de La Porte; et plusieurs autres relations ou itinéraires également traduits de l'arabe, ou extraits des voyages les plus récents; ouvrage accompagné d'une carte, par C. A. Walckenaer, membre de l'Institut. Paris, 1821, in-8°.

208. The Desatir, or sacred writtings of the ancient persian prophets in the original tongue ... Bombay, 1820, 2 vol. in-8°. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1821, p. 16-31, 67-79.

209. Regnum Saad-Aldaulæ in oppido Halebo, e codice arabico edidit ... G. W. Freytag. Bonnæ, 1818. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1821, p. 45-47.

210. Transactions of the literary Society of Bombay. London. Tomes II et III. (Comptes-rendus.)

Journal des Savants, 1821, p. 131-142; 1824, p. 653-661, 707-718.

211. Mémoires de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg. Saint-Pétersbourg. Tome VII. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1821, p. 270-279.

212. Extrait d'une lettre de M. J. Cl. Rich,... communiquée par le baron Silvestre de Sacy.

Journal des Savants, 1821, p. 311-315.

213. Specimen Catalogi codicum manuscriptorum orientalium bibliothecæ academiæ Lugduno-Batavæ . . . latine vertit . . . H. A. Hamaker. Lugd. Batav., 1828. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1821, p. 346-356.

214. Prüfung der Untersuchungen über die Urbewohner Hispaniens, vermittelst der vaskischen Sprache von W. von Humboldt. Berlin, 1821, in-4°. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1821, p. 587-593, 643-650.

215. Additamenta ad Historiam Arabum ante Islamismum . . . edidit et latine vertit J. L. Rasmussen. Hauniæ, 1821. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1821, p. 683-694.

216. Soufismus sive Theosophia Persarum pantheistica; quam e mss. bibliothecæ regiæ Berolinensis . . . eruit atque illustravit F. A. D. Tholuck. Berlin, 1821, in-8°. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, décembre 1821, p. 717 et janvier 1822, p. 3.

1822.

217. Mémoire sur une correspondance inédite de Tamerlan avec Charles VI. (Lu le 3 avril 1812.)

Mémoires de l'Institut royal, t. VI, p. 470-523.

218. Extrait d'une lettre de M. J. Cl. Rich, communiquée par le baron Silvestre de Sacy.

Journal des Savants, 1822, p. 237-241.

219. Voyage en Arménie et en Perse, fait dans les années 1805 et 1806, par P. Am. Jaubert . . . Paris, 1821. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1822, p. 274-285.

220. Han ven khi meng. — Éléments de la grammaire chinoise, ou Principes généraux du Kou-Wen, ou style antique, et du Kouan-Hoa, c'est-à-dire de la langue commune généralement usitée dans l'empire chinois, par M. Abel Rémusat. Paris, 1822, in-8°. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1822, p. 329-341.

221. Le livre du prophète Enoch, par R. Laurence. Oxford, 1821, in-8°. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1822, p. 545-587.

222. Constantinopolis und Bosporos örtlich und geschichtlich beschreben, von Jos. von Hammer. Pesth, 1822. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1822, p. 723-733.

223. Le Borda, poème à la louange de Mahomet, traduit de l'arabe de Scherf-Eddin El Boussiri (dans Garcin de Tassy : *Exposition de la foi musulmane*). Paris, 1822, in-8°, p. 127-163.

224. Discours d'ouverture prononcé à la première séance générale [de la Société asiatique], le 1er avril 1822, par M. le baron de Sacy; précédé du Prospectus de la société... Publié par la Société, pour servir d'introduction ou de programme au *Journal asiatique*. Paris, 1822, in-8°, 48 pages. (Le discours de S. de S. occupe les pages 15-30.)

225. Note sur la langue Balaïbalan.

Journal asiatique, I, p. 141-143.

226. Les séances d'Abou-Mohammed el-Cassem (Hariri), publiées en arabe avec un commentaire choisi par Silvestre de Sacy [1]. Paris, Imprimerie royale, 1822, petit in-folio.

1823.

227. Mémoires d'histoire et de littérature orientales, extraits des Mémoires de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, Imprimerie royale, 1823, in-4°, 242 pages.

Contient :

I. Recherches sur la nature et les révolutions du droit de propriété territoriale en Égypte...

II. Mémoire sur une correspondance inédite de Tamerlan...

III. Mémoire sur un traité fait entre les Génois de Péra et un prince des Bulgares...

[1] Compte-rendu dans le *Moniteur*, 1823, p. 892. Une seconde édition de cet ouvrage, enrichie d'un choix important de notes historiques, a été publiée en 1847-1851 par Reinaud et Joseph Derenbourg.

228. Discours prononcé [dans la séance générale annuelle de la Société asiatique, du 21 avril 1823], par M. le baron Silvestre de Sacy, président du Conseil.

Discours et rapports... Paris, Dondey-Dupré, 1823, in-8°, 87 pages. (Le discours de S. de S. occupe les pages 11-22.)

229. Lettre au Rédacteur [du *Journal asiatique*] sur les travaux de M. Fræhn, relatifs à la numismatique musulmane.

Journal asiatique, t. II, p. 15-22.

230. Extrait d'une lettre de M. Münter, évêque de Sélande, à M. le baron Silvestre de Sacy, en date du 19 décembre 1822. [Publié et annoté par Silvestre de Sacy.]

Journal asiatique, t. II, p. 106-109.

231. Correction pour un Itinéraire de Tripoli de Barbarie à Tombouctou [1].

Journal asiatique, t. II, p. 125-126.

232. Observations de M. le professeur Rask, sur les Alphabets Zend et Pehlvi, communiquées à M. le baron Silvestre de Sacy par M. F. Münter, évêque de Sélande. [Publiées et annotées par S. de S.]

Journal asiatique, t. II, p. 143-150.

233. Des monnaies des khalifes avant l'an 75 de l'Hégire.

Journal asiatique, t. II, p. 257-264.

234. De la manière de compter au moyen des jointures des doigts, usitée en Orient.

Journal asiatique, t. III, p. 65-71.

235. Discours, opinions et rapports sur divers sujets de législation, d'instruction publique et de littérature... Paris, 1823, XII-512 pages.

236. Specimen geographico-historicum, exhibens dissertationem de Ibn Haukalo geographo, ... proponit P. J. Uylenbroek. Leyde, 1822. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1823, p. 18-31.

[1] Publié dans les *Recherches géographiques sur l'intérieur de l'Afrique septentrionale*, par Walckenaër.

237. Descrizione di alcune monete cufiche del Museo di Stefano di Mainoni. Milano, 1820. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1823, p. 131-141.

238. Amralkeisi Moallakah cum scholiis Zuzenii, e codicibus Parisiensibus latine vertit et illustravit E. G. Hengstenberg. Bonnæ, 1823. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1823, p. 179-183.

239. Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte pendant la domination des Grecs et des Romains... par Letronne. Paris, 1823. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1823, p. 195-202, 344-358.

240. Monete cufiche dell'I. R. Museo di Milano. Milano, 1819. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1823, p. 259-270, 387-399.

241. Oriental litterature, applied to the illustration of the Sacred Scriptures, etc.... par le Rév. S. Burder. London, 1822. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1823, p. 304-307.

242. A catalogue of the Ethiopic biblical manuscripts in the royal library of Paris... by M. Th. Pell Platt. London, 1823. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1823, p. 433-437.

243. Caabi-ben-Sohair carmen in laudem Muhammedis dictum... edidit G. W. Freytag. Bonnæ, 1822. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1823, p. 460-467.

244. Tableau général de l'empire othoman, par M. de M*** d'Ohsson... (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1823, p. 535-547, 579-590, 660-670.

245. Carmen Abu'l tajjib Ahmed ben Alhosain Almotenabbii... nunc primum cum scholiis edidit, latine vertit et illustravit Ant. Horst. Bonnæ, 1823. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1823, p. 690-694.

246. Essai d'une introduction critique au Nouveau-Testament..... par J. E. Cellerier fils. Genève, 1823. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1823, p. 716-727.

1824.

247. Première (et seconde) partie du Nouveau Testament en langues syriaque et arabe, selon l'usage de l'église des Maronites[1]. — Paris, 1824, 2 vol. in 4°.

248. Discours de M. le baron Silvestre de Sacy, Président du Conseil [de la Société asiatique].

P. 11-12 des *Discours et rapports lus dans la séance générale annuelle* [de la Société asiatique] *du 29 avril 1824*. — Paris, 1824, in-8°, 76 pages.

249. Extrait d'une lettre de M. Delaporte, vice-consul de France à Tanger, à M. le baron Silvestre de Sacy, en date du 3 septembre 1823 [au sujet des *Yssaouis* عيساوى, communiqué et annoté par Silvestre de Sacy].

Journal asiatique, t. IV, p. 56-57.

250. Extrait d'une lettre de M. Frœhn à M. le baron Silvestre de Sacy, écrite de Saint-Pétersbourg le 8/20 janvier 1824. (Communiqué [et annoté] par M. de Sacy.)

Journal asiatique, t. IV, p. 274-282.

251 [Lettre] au Rédacteur du *Journal asiatique* [sur l'arabe de Barbarie].

Journal asiatique, t. IV, p. 290-291.

252. Recherches sur l'Initiation à la Secte des Ismaéliens.

Journal asiatique, t. IV, p. 298-311, 321-331.

253. Extrait de deux lettres de M. De la Porte, vice-consul de France à Tanger, à M. le baron Silvestre de Sacy, en date du 3 septembre 1823, et du 8 février 1824 [au sujet d'une chanson en arabe vulgaire; communiqué et annoté par Silvestre de Sacy].

Journal asiatique, t. IV, p. 379-380.

254. Note sur l'histoire de Schah-Abbas, écrite en persan et intitulée تاريخ عالم آراى Tarikh-âlem-araï.

Journal asiatique, t. V, p. 86-89.

[1] Cet ouvrage porte un titre en langue et en caractères syriaques dont nous ne donnons ici que la traduction.

255. Notice des manuscrits des livres sacrés des Druzes, qui se trouvent dans diverses bibliothèques de l'Europe.

Journal asiatique, t. V, p. 3-18.

256. Mémoire sur les mœurs et les cérémonies religieuses des *Nessérié*, connus en Europe sous le nom d'*Ansari*, par Félix Dupont, drogman gérant le vice-consulat de France à Lattaquié, en 1821 [communiqué et annoté par S. de S.].

Journal asiatique, t. V, p. 129-139.

257. Troisième et dernier mémoire sur la nature et les révolutions du droit de propriété territoriale en Égypte, ... (Lu le 22 avril 1818.)

Mémoires de l'Institut royal, t. VII, p. 55-125.

258. Mémoire sur un traité fait entre les Génois de Péra et un prince des Bulgares. (Lu le 7 janvier 1814.)

Mémoires de l'Institut royal, t. VII, p. 292-335.

259. A grammar of the three principal oriental languages, hindoostanie, persian and arabic... by William Price. London 1823, in-4°. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1824, p. 15-20.

260. Locmani fabulæ..... in usum scholarum arabicarum, edidit G. W. Freytag. Bonnæ, 1823. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1824, p. 85-92.

261. A grammar of the persian language, by Sir William Jones; the eight edition... by the rev. Samuel Lee,... London, 1823, in-4°. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1824, p. 195-205.

262. Andreæ Oberleitner... Fundamenta linguæ arabicæ... Vindobonæ, 1822, in 8°;

Chrestomathia arabica, una cum glossario arabico-latino... ab Andrea Oberleitner... Vienne, 1823, in-8°;

Grammatik der arabischen Schriftsprache... von Chr. Tychsen. Göttingen, 1823, in-8°. (Comptes-rendus.)

Journal des Savants, 1824, p. 270-276.

263. Sur les nouvelles traductions des Livres Saints, à l'occasion de l'écrit publié par M. Ebenezer Henderson, sous le titre de : *An appeal..... to the members of the British and foreign bible society...*

Journal des Savants, 1824, p. 323-331.

264. Observations critiques et archéologiques sur l'objet des représentations zodiacales qui nous restent de l'antiquité... par M. Letronne. Paris, 1824. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1824, p. 398-406.

265. Ibn Fozlan's und anderer Araber Berichte über die Russen alterer Zeit, ... par M. C. M. Frœhn. Saint-Pétersbourg, 1823. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1824, p. 515-525.

266. Histoire de l'Égypte sous le gouvernement de Mohammed-Ali, ... par Félix Mengin. Paris, 1823. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1824, p. 586-597.

1825.

267. Discours de M. le baron Silvestre de Sacy, Président du Conseil [de la Société asiatique].

P. 11-17 des *Discours et rapports lus dans la séance générale* [de la Société asiatique] *du 28 avril 1825*. — Paris, 1825, in-8°, 73 pages.

268. Extrait de diverses lettres de M. Frœhn à M. le baron Silvestre de Sacy [communiqué et annoté par S. de S.].

Journal asiatique, t. VI, p. 225-232.

269. Extrait d'un mémoire sur une médaille arabe inédite, de l'an 525 de l'Hégire.

Journal asiatique, t. VII, p. 277-283.

270. Lettre au Rédacteur du *Journal asiatique* [sur quelques papyrus écrits en arabe neskhi].

Journal asiatique, t. VII, p. 104-110.

271. Mémoire sur le traité fait entre Philippe-le-Hardi et le roi de Tunis, en 1270, pour l'évacuation du territoire de Tunis par l'armée des Croisés.

Journal asiatique, t. VII, p. 138-150.

272. Motenebbi, der grösste arabische dichter zum ersten mahle ganz übersetzt von Joseph von Hammer. Vindobonæ, 1824;

Commentatio de Motenabbio... auctore Petro a Bohlen. Bonnæ, 1824. (Comptes-rendus.)

Journal des Savants, 1825, p. 24-37.

273. A memoir of central India, including Malwa... by Sir J. Malcolm. Londres, 1823. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1825, p. 68-79, 195-204.

274. Lettre à M. Dacier, relative à l'alphabet des hiéroglyphes phonétiques employés par les Égyptiens... par M. Champollion le Jeune. Paris, 1822. 2 vol. in-8°;

Précis du système hiéroglyphique des anciens Égyptiens,... par Champollion le Jeune. Paris, 1824, 2 vol. in-8°;

An account of some recent discoveries... by Thomas Young. Londres, 1823. in-8°. (Comptes-rendus.)

Journal des Savants, 1825, p. 140-154.

275. A. P. Caussin de Perceval, Grammaire arabe vulgaire, suivie de dialogues, lettres, actes,... Paris, 1824, in-4°. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1825, p. 246-249.

276. Voyage en Perse... par Gaspar Drouville. Paris, 1825. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1825, p. 334-346.

277. Supplément à l'histoire générale des Huns, des Turcs et des Mogols... par Joseph Senkowski. Saint-Pétersbourg, 1824. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1825, p. 387-395.

278. Mémoire sur quelques papyrus écrits en arabe et récemment découverts en Égypte (2 planches).

Journal des Savants, 1825, p. 462-473.

279. Numismata orientalis illustrata. The oriental coins, ancient and modern, of his collection, described and historically illustrated by W. Marsden,... London, 1823-1825. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1825, p. 523-532; 1827, p. 270-282.

280. Forschungen im Gebiete der ælteren, religiösen, politischen und litterärischen Bildungsgeschichte der Völker Mittel-Asiens... von Isaac-Jacob Schmidt. Saint-Pétersbourg, 1824, in-8°;

Beleuchtung und Widerlegung der Forschungen... von J. Klaproth. Paris, 1824, in-8°. (Comptes-rendus.)

Journal des Savants, 1825, p. 590-604, 666-677, 718-728.

1826.

281. Extrait d'une lettre de M. Fr. Erdmann, professeur en l'Université de Casan, à M. le baron Silvestre de Sacy [sur un manuscrit d'Iskander Mirza Mounschi, communiqué par S. de Sacy].

Journal asiatique, t. VIII, p. 51-52.

282. Observations sur l'édition des Voyages de Chardin, donnée par M. Langlès en 1811.

Journal asiatique, t. VIII, p. 278-290.

283. De l'utilité de l'étude de la poésie arabe [1].

Journal asiatique, t. VIII, p. 321-339.

284. Specimen historico-criticum exhibens vitam Ahmedis Tulonidis, e cod. mss Lugduno-Bataviæ... proponit Taco Roorda. Leyde, 1825. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1826, p. 29-38.

285. Annales Islamismi sive Tabulae synchronistico-chronologicæ chalifarum et regum Orientis et Occidentis... latine vertit, edidit D. J. L. Rasmussen. Hauniæ, 1825. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1826, p. 101-102.

286. Historia de la dominacion de los Arabes in Espana ..... por don J. A. Conde. Madrid, 1820-1821. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1826, p. 144-154, 217-227.

287. Choix de fables de Vartan, en arménien et en français... Paris, 1825. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1826, p. 241-246.

[1] Lu dans la séance générale de la Société asiatique.

288. Essay on Dr. Young's and M. Champollion's phonetic system of hieroglyphics; with some additional discoveries, by which it may be applied to decipher the names of the ancient kings of Egypt and Ethiopia, by H. Salt. Londres, 1825. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1826, p. 303-312.

289. Joseph und Suleïcha... aus dem Persischen des... Dschami, übersetzt... von V. E. von Rosenzweig. Wien, 1824. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1826, p. 355-366, 394-404.

290. Le Pantcha-Tantra ou les cinq Ruses, fables du Brahme Vichnou-Sarma... traduit par M. l'abbé Dubois. Paris, 1816. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1826, p. 468-479.

291. De numeris carminum arabicorum libri duo, cum appendice emendationum in varios poetas; auctore Geo. Henr. Aug. Ewald. Brunswigæ, 1825. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1826, p. 486-497.

292. Narrative of a journey into Khorasan, ... by James B. Fraser. London, 1825. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1826, p. 605-616, 659-670.

293. The seven seas. A Dictionary and grammar of the persian language, by his Majesty Abou'ldhafar Moezz eddin Haïder, the king of Oude, in seven parts. Lucknow, 1822. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1826, p. 716-728; 1827, p. 40-50.

294. Chrestomathie arabe, ou extraits de divers écrivains arabes, tant en prose qu'en vers, avec une traduction française et des notes... 2e édition. Paris, 1826-1827, 3 vol. in-8°.

1827.

295. Pièces diplomatiques tirées des Archives de la République de Gênes.

Notices et extraits, t. XI, 1re partie, p. 1-122.

296. Notice d'un manuscrit espagnol écrit pour l'usage des Maures d'Espagne, et contenant un Traité de la croyance, des pratiques et de la morale des Musulmans.

Notices et extraits, t. XI, 1re partie, p. 311-333.

297. Lettre au Rédacteur [du *Journal asiatique* sur les Nosaïriens, datée du 31 décembre 1826].

Journal asiatique, t. X, p. 127-128.

298. Rapport fait dans la séance [de la Société asiatique] du 5 février 1827, sur l'édition du *Hamasa*, entreprise par M. Freytag.

Journal asiatique, t. X, p. 189-192.

299. Nouveaux aperçus sur l'histoire de l'écriture chez les Arabes du Hedjaz [1].

Journal asiatique, t. X, p. 209-231.

300. Observations sur une pratique superstitieuse attribuée aux Druzes, et sur la doctrine des Nosaïriens.

Journal asiatique, t. X, p. 321-351.

301. Travels and adventures in Persian provinces... by James B. Fraser. Londres, 1826. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1827, p. 76-86, 195-206.

302. Incerti auctoris liber de expugnatione Memphidis et Alexandriæ, vulgo adscriptus... Wakidæo, Medinensi. Textum arabicum... descripsit... et annotationem adjecit H. Arens Hamaker. Leyde, 1825. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1827, p. 140-148.

303. Harethi Moallaca cum scholiis Zuzenii..... edidit..... J. Vullers. Bonnæ, 1827. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1827, p. 337-348.

304. An history of Muhammedanism; by Charles Mills. London, 1818. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1827, p. 457-467.

305. Frid. Aug. Guil. Spohn... De lingua et literis veterum Ægyptiorum cum permultis tabulis lithographicis,... Edidit et absolvit Gust. Seyffarth. Lipsiæ, 1825;

Gust. Seyffarth Rudimenta hierogliphices.... Lipsiæ, 1826;

[1] Lu dans la séance générale de la Société asiatique, le 30 Avril 1827.

Lettre à M. le duc de Blacas d'Aulps... sur le nouveau système hiéroglyphique de MM. Spohn et Seyffarth, par J. P. Champollion le Jeune. Florence, 1826. (Comptes-rendus.)

Journal des Savants, 1827, p. 542-553, 589-604.

306. Von der Form der hebräischen Poesie, nebst einer Abhandlung über die Musik der Hebræer, von Saalschütz... Kœnigsberg, 1825. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1827, p. 650-661.

307. Mélanges asiatiques... par M. Abel Rémusat. Paris, 1825-1826 (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1827, p. 725-738.

308. Où allons-nous et que voulons-nous? ou la vérité à tous les partis, par M.*** [S. de S.], ancien membre de la Chambre des députés. Paris, 1827, in-8°, 84 pages.

1828.

309. Institut royal de France... Séance... des quatre Académies du jeudi, 24 avril 1828. Prix fondé par M. le Comte de Volney. Rapport. Paris (s. d.), in-4°.

310. Letters from the East by John Carne,... Londres, 1826. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1828, p. 26-36.

311. Lettre à M. Abel Rémusat sur la nature des formes grammaticales en général et sur le génie de la langue chinoise en particulier par M. G. de Humboldt. Paris, 1827. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1828, p. 67-80, 141-151.

312. Les Métamorphoses d'Abou-Zéid de Séroudj... par M. Fr. Rückert... 1826. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1828, p. 235-241.

313. De l'éducation des sourds-muets de naissance, par M. de Gérando... Paris, 1827. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1828, p. 323-338, 400-414.

314. Anthologie arabe ou choix de poésies arabes inédites, traduites pour la première fois en français, et accompagnées d'observations critiques et littéraires, par M. Grangeret de Lagrange. Paris, 1828. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1828, p. 464-476.

315. Numophylacium Universitatis Cæsaræ litterarum Casaniensis orientale delineavit F. Erdmann. Casani, 1826. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1828, p. 554-559.

316. Religion des Babyloniens, par le Dr F. Münter. Copenhague, 1827. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1828, p. 593-603, 643-653.

317. Kritische grammatik der hebræischen Sprache, ausführlich bearbeitet, von Dr. Georg. Heinr. Aug. Ewald. Leipzig, 1827;

A grammar of the hebrew language, comprised in a series of lectures, compiled from the best authorities,... by the rev. S. Lee. Londres, 1827;

Grammaire hébraïque, raisonnée et comparée, par M. Sarchi. Paris, 1828. (Comptes-rendus.)

Journal des Savants, 1828, p. 719-734; 1829, p. 12-30; 88-107.

1829.

318. Recherches sur l'origine du recueil de contes intitulé : *Les Mille et une Nuits*. Mémoire lu à la séance publique de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, le 31 juillet 1829, par M. le baron Sylvestre de Sacy.

Revue de Paris, 1829, t. V, p. 65-76.

(Tirage à part avec titre, s. l. n. d., 14 pages.)

Moniteur, 1829, p. 1801.

319. Lettre de M. le baron Silvestre de Sacy à M. Garcin de Tassy [sur une expression employée dans l'Alcoran].

Nouveau Journal asiatique, t. IV, p. 161-179.

320. Lettre au Rédacteur du *Nouveau Journal asiatique* [sur la signification du nom de la mosquée *el-azhar* et sur le mot *Akrikis*].

Nouveau Journal asiatique, t. IV, p. 470-472.

321. Autre lettre au Rédacteur du *Nouveau Journal asiatique* [sur le titre de *Gourkan* pris par Timour].

Nouveau Journal asiatique, t. IV, p. 473-475.

322. Anthologie grammaticale arabe ou morceaux choisis de divers grammairiens et scholiastes arabes, avec une traduction française et des notes. Paris, 1829; in-8°.

323. Grammatica della lingua maltese, di Michel Antonio Vassalli... Malte, 1827;

Motti, aforismi e proverbi maltesi, raccolti, interpretati, e di note explicative e filologische corredati de M. A. Vassalli. Malte, 1828. (Comptes-rendus.)

Journal des Savants, 1829, p. 195-204.

324. Memoirs of Zahir-eddin Mohammed Baber, emperor of Hindustan, written by himself in the jagathai turki, and translated, partly by the late John Leyden, partly by William Erskine . . . Londres, 1826. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1829, p. 296-308, 330-345.

325. Joan. Godofr. Lud. Kosegartenii... Chrestomathia arabica, ex codicibus manuscriptis Parisiensibus, Gothanis et Berolinensibus collecta,... Lipsiæ, 1828;

Fragmenta arabica, e codicibus manuscriptis parisinis, nunc primum edidit D. R. Henzius. Petropoli, 1828. (Comptes-rendus.)

Journal des Savants, 1829, p. 410-421.

326. The Travels of Ibn-Batuta, translated from the abridged arabic manuscript copies,... by the Rev. Sam. Lee. Londres, 1829. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1829, p. 475-484, 552-559.

327. And. Theoph. Hoffmanni,... grammaticæ Syriacæ libri tres, cum tribus tabulis varia scripturæ genera exhibentibus. Halæ, 1827. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1829, p. 579-590.

328. Historia Jemanæ, e codice manuscripto arabico ..... edidit C. T. J. Holsatus. Bonnæ, 1828. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1829, p. 643-656.

329. Henrici Arentii Hamakeri... Miscellanea phœnicia, sive Commentarii de rebus Phœnicum... Lugduni Batavorum, 1828. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1829, p. 736-747.

1830.

330. Lettre au Rédacteur [du *Nouveau Journal asiatique*, au sujet de la traduction française des Mille et une nuits, par M. de Hammer].

Nouveau Journal asiatique, t. V, p. 73-74.

331. Observations sur la critique faite par M. Sam. Lee, dans les nos 79 et 80 du *Classical Journal*, du compte-rendu dans le *Journal des Savans*, de sa Grammaire de la langue hébraïque.

Nouveau Journal asiatique, t. V, p. 81-96, 241-257, 321-335.

332. Lettre au rédacteur [du *Nouveau Journal asiatique*, sur une correction à faire à la lettre relative au nom de la mosquée *el-Azhar*].

Nouveau Journal asiatique, t. V, p. 150-151.

333. Extrait d'une lettre de M. Delaporte, vice-consul de France à Tanger, à M. le baron Silvestre de Sacy (communiquée et annotée par S. de Sacy).

Nouveau Journal asiatique, t. V, p. 318-320.

334. Travels in Arabia,... by the late J. L. Burckhardt.... Londres, 1829. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1830, p. 3-15, 89-102, 163-176.

335. Transactions of the literary society of Madras. Londres, 1827. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1830, p. 204-211.

336. Hamasæ Carmina, cum Tebrisii scholiis integris, primum edidit... G. G. Freytag. Pars prior... Bonnæ, 1828. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1830, p. 290-300.

337. Memoirs of the emperor Jahangueir, written by himself and translated from a persian manuscript, by major David Price. Londres, 1829. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1830, p. 359-370, 430-440.

338. The Travels of Macarius, patriarch of Antioch... by F. C. Belfour. Londres, 1829-1833. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1830, p. 487-499; 1831, p. 741-751; 1832, p. 98-111; 1833, p. 662-670; 1835, p. 385-395, 449-466.

339. Tarafæ Moallaca, cum Zuzenii scholiis; textum ad fidem cod. paris. diligenter emendatum latine vertit..... Joannes Vullers. Bonnæ, 1829. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1830, p. 538-548.

340. Der vertraute Gefœhrte der Einsamen in schlagfertigen Gegenreden von Abu-Manssour..... Ettsealebi aus Nisabur. Uebersetzt..... durch G. Flügel... Wien, 1829. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1830, p. 593-605.

341. Lettre à M. le chevalier P. O. Bronsted sur quelques médailles cufiques, dans le cabinet du roi de Danemark... par J. C. Lindberg. Copenhague, 1830. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1830, p. 630-632.

342. Annals and antiquities of Rajasthan, or the central and western Rajpoot states of India, by... James Tod,... Londres, 1829-1832. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1830, p. 643-657; 1831, p. 65-81, 225-238; 1834, p. 257-269, 394-404, 641-649.

343. Carmen Maksura dictum Abi-Becri-Muhammedis-ibn-Hoseini-ibn Doreidi... edidit... L. N. Boisen. Pars I. Hauniæ, 1828. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1830, p. 727-738.

1831.

344. Grammaire arabe à l'usage des élèves de l'École spéciale des langues orientales. 2e édition, suivie d'un Traité de la prosodie et de la métrique des Arabes. Paris, 1831, 2 vol. gr. in-8°.

345. Traité élémentaire de prosodie et de l'art métrique des Arabes. Extrait de la Grammaire arabe. Paris, 1831, in-8°, 48 p. et 3 tabl.

346. Correspondance des Samaritains de Naplouse pendant les années 1808 et suiv. [1].

Notices et extraits, t. XII, 1re partie, p. 1-235.

347. Notice d'un manuscrit syriaque écrit à la Chine, contenant une portion de la version syriaque de l'Ancien Testament, des cantiques, et diverses prières.

Notices et extraits, t. XII, 1re partie, p. 277-286.

348. كتاب نفحات الانس من حضرات القدس. Les haleines de la familiarité provenant des personnages éminents en sainteté, par Abd-alrahman Djami. (Manuscrits persans de la Bibliothèque du Roi, nos 83 et 112.)

Notices et extraits, t. XII, 1re partie, p. 287-436.

349. Observations sur une formule employée dans les légendes de diverses monnaies persanes.

Nouveau Journal asiatique, t. VII, p. 206-216.

350. Mémoire sur une médaille arabe inédite de l'an 525 de l'Hégire. (Lu en juin 1825.)

Mémoires de l'Institut royal, t. IX, p. 284-317.

351. Mémoire sur le traité fait entre le roi de Tunis et Philippe-le-Hardi, en 1270, pour l'évacuation du territoire de Tunis par l'armée des Croisés. (Lu le 3 février 1826.)

Mémoires de l'Institut royal, t. IX, p. 448-478.

352. Mémoire sur une correspondance de l'empereur du Maroc Yakoub, fils d'Abd-alhakk, avec Philippe-le-Hardi, conservée dans les Archives du royaume. (Lu le 2 juin 1826.)

Mémoires de l'Institut royal, t. IX, p. 478-507.

353. Mémoire sur le Djavidan khired ou Livre de l'éternelle raison. (Lu le 6 septembre 1822.)

Mémoires de l'Institut royal, t. IX, p. 1-31.

[1] Cf. *Annales des Voyages*, 1812.

354. Premier mémoire sur les livres religieux des Druzes. (Lu en juin 1814.)
Mémoires de l'Institut royal, t. IX, p. 31-66.

355. Mémoire sur quelques papyrus écrits en arabe et récemment trouvés en Égypte. (Lu en juin 1825.)
Mémoires de l'Institut royal, t. IX, p. 66-86.

356. Darstellung der Arabischen Verskunst, mit 6 Anhængen, enthaltend ein arabisches Lehrgedicht über die Metrik mit Uebersetzung..... von G. W. Freytag,... Bonn, 1830. (Compte-rendu.)
Journal des Savants, 1831, p. 172-185.

357. Analecta arabica edidit, latine vertit et notis illustravit Ern. Frid. Car. Rosenmüller. Lipsiæ, 1825-1826. (Compte-rendu.)
Journal des Savants, 1831, p. 278-290.

358. Wien's erste ausgehobene türkische Belagerung, zur dreyhundert-jæhrigen Jubelfeyer derselben... von J. Ritter von Hammer. Pesth, 1829. (Compte-rendu.)
Journal des Savants, 1831, p. 321-329.

359. Biographie des Israélites anciens et modernes... par E. Carmoly. Metz, 1828. (Compte-rendu.)
Journal des Savants, 1831, p. 394-401.

360. Notes on the Bedouins and Wahabys,... by J. L. Burckhardt,... Londres, 1830. (Compte-rendu.)
Journal des Savants, 1831, p. 417-428.

361. The Mulfuzât Timury, or autobiographical memoirs of the Moghul emperor Timur,..... translated by major Ch. Stewart..... Londres, 1830. (Compte-rendu.)
Journal des Savants, 1831, p. 449-462.

362. Histoire des Coptes ou chrétiens d'Égypte, par Makrizi, publiée... par H. J. Wetzer. Sulzbach, 1828. (Compte-rendu.)
Journal des Savants, 1831, p. 499-504.

363. Geschichte des Osmanischen Reichs, grossentheils aus bisher unbenützten Handschriften und Archiven, durch Joseph von Hammer. Pesth, 1827-1833. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1831, p. 522-536; 1832, p. 727-743; 1834, p. 34-45, 93-104.

364. Locmani fabulæ quæ circumferuntur, annotationibus criticis et glossario explanatæ ab Æmilio Roedigero... Halis Saxonum, 1830. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1831, p. 586-597.

1832.

365. Lettre de M. le baron Silvestre de Sacy à M. le baron Mac Loghan de Slane, membre de la Société asiatique [au sujet de quelques inexactitudes de traduction commises dans la seconde édition de la *Chrestomathie arabe*].

Nouveau Journal asiatique, t. X, p. 305-314.

366. Mémoires d'histoire et de littérature orientales, extraits des tomes IX et X des *Mémoires de l'Institut*. Paris, 1832, VI-292 pages.

367. De la retenue exercée sur les traitements des employés et des fonctionnaires publics, par M*** [S. de S.], ancien membre de la Chambre des députés, ancien administrateur, etc. Paris, 1832, in-8°, 16 pages.

368. Fragments de la religion de Zoroastre, extraits des manuscrits persans de la bibliothèque du roi, par Mohl. Paris, 1829. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1832, p. 33-44, 82-94.

369. Arabic proverbs, or the manners and customs of the modern Egyptians... by J. L. Burckhardt. Londres, 1830. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1832, p. 129-329.

370. Histoire du Commerce entre le Levant et l'Europe..... par G. B. Depping,... Paris, 1830. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1832, p. 208-219.

371. History of the Afghans, translated from the persian of Neamet-Allah by Bernhard Dorn... Londres, 1829. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1832, p. 292-304, 350-362.

372. Abulfedæ historia anteislamica, arabice... edidit, versione latina... auxit H. O. Fleischer. Lipsiæ, 1831. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1832, p. 410-422.

373. Taberistanensis ..... annales ..... edidit et in latinum transtulit G. L. Kosegarten... Gripswald, 1831. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1832, p. 532-544, 598-611.

374. Historia dos soberanos Mahometanos das primeiras quatro dynastias, e da parte da quinta, que reinarao na Mauritania ..... traduzida..... por F. R. Jozé de Santo-Antonio Moura... Lisbonne, 1828. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1832, p. 652-660.

375. Discours prononcé aux funérailles de M. le baron Portal. Paris, 1832, in-4°.

1833.

376. Mémoire où l'on examine l'autorité des synchronismes établis par Hamza Isfahani entre les rois de Perse, d'une part, et de l'autre, les rois arabes du Yémen et de Hira. (Lu le 2 avril 1830.)

Mémoires de l'Institut royal, t. X, p. 1-30.

377. Mémoire sur l'origine du recueil de contes, intitulé *les Mille et une Nuits*[1]. (Lu le 6 février 1829.)

Mémoires de l'Institut royal, t. X, p. 30-65.

378. Mémoire sur deux papyrus, écrits en langue arabe, appartenant à la collection du Roi. (Lu le 30 mars 1827.)

Mémoires de l'Institut royal, t. X, p. 65-89.

379. Second mémoire sur les livres religieux des Druzes. (Lu le 10 septembre 1830.)

Mémoires de l'Institut royal, t. X, p. 89-116.

[1] Cette dissertation a été réimprimée comme introduction à l'édition illustrée des *Mille et une nuits*, traduction de Galland (Paris, 1840, 3 vol. in-8°; cet ouvrage a eu plusieurs éditions successives), puis traduite en espagnol et placée en tête de la traduction espagnole des *Mil y una noches*, version de Gust. Weill. Paris, 1855, 2 vol. gr. in-8°; 1873, 1 vol. gr. in-8°.

380. Ebn Malek. Alfyya, ou la quintessence de la grammaire arabe, publié en original avec un commentaire par le baron S. de Sacy [1]. Paris, 1833, in-8°, 400 pages.

381. Notice sur la vie et les ouvrages de Champollion le jeune, lue à la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres du 7 août 1833 (s. l. n. d.), 47 pages.

382. Discours de M. le baron Silvestre de Sacy [prononcé dans la séance générale de la Société asiatique, du 29 avril 1833].

Nouveau Journal asiatique, t. XI, p. 486-492.

383. Extrait du *Séfer-Tahkémoni* [de R. Juda, fils de Salomon, fils d'Alcharizi].

Nouveau Journal asiatique, t. XII, p. 306-349.

384. Poëme arabe d'Abou'lwélid Ebn-Zéidoun, tiré de l'ouvrage d'Ebn-Khacan, intitulé : *Les Colliers d'or* (texte arabe et traduction française).

Nouveau Journal asiatique, t. XII, p. 500-518.

385. The Shah-Nameh, an heroic poem... by Abool-Kasim-Firdousee, carefully collated with a number of the oldest and best manuscripts... by Turner Macan... Calcutta, 1829. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1833, p. 34-47.

386. The Tezkereh al vakiat, or private memoirs of the Moghul emperor Humayoun, written in the persian language by Jouher... translated by major Charles Stewart ... Londres, 1832. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1833, p. 92-99, 533-538.

387. The life of Sheikh Mohammed Ali Hazin, written by himself, edited by F. C. Belfour. (Compte rendu.)

Journal des Savants, 1833, p. 160-174.

388. Haririus latinus, sive Abu-Mohammedis Alcasemi... narrationes... editæ studio C. R. S. Peiperi. Cervimontii, 1832. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1833, p. 563-569.

[1] Une édition de cet ouvrage a été publiée à Londres, l'année suivante, par les soins de l'«Oriental translation fund of Great Britain and Ireland».

389. De l'Asie, ou considérations religieuses, philosophiques et littéraires sur l'Asie, ouvrage composé et dédié à M. le baron Silvestre de Sacy, par Mme V*** de Ch***. Paris, 1832. (Compte-rendu.)

Journal des Savants [1], 1833, p. 577-588.

390. Chrestomathia Schahnamiana : in usum scholarum edidit annotationibus et glossario locupleti instruxit Jo. Aug. Vullers. Bonnæ, 1833. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1833, p. 719-728; 1834, p. 207-218.

391. Discours prononcé aux funérailles de M. Andrieux. Paris, 1833, in-4°.

1834.

392. Notice sur la vie et les ouvrages de M. Abel Rémusat.

Moniteur, 1834, 22 pages.

393. Discours de M. le baron Silvestre de Sacy [prononcé dans la séance générale de la Société asiatique, du 28 avril 1834].

Nouveau Journal asiatique, t. XIII, p. 502-506.

394. Discours prononcé par M. le baron Silvestre de Sacy, dans la séance de la Chambre des Pairs, le 19 mai 1834 [au sujet d'un crédit spécial demandé pour la chaire d'arabe vulgaire existant à Marseille].

Nouveau Journal asiatique, t. XIV, p. 164-169; *Moniteur*, n° 141.

395. Specimen criticum exhibens locos Ibn-Khacanis de Ibn-Zeidouno... editos... defendet H. E. Weyers. Lugd. Batav., 1831. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1834, p. 152-165.

396. Chrestomathia arabica, grammatica, historica, in usum scholarum arabicarum... a Georg. Guil. Freytag. Bonn, 1834. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1834, p. 607-617.

[1] La table du *Journal des Savants*, composée par Cocheris, assigne par erreur, à cet article, la date 1843 (cf. p. 10).

397. Mohammedi filii Chondschhai, vulgo Mirchondi, Historia Gasnevidarum... edidit... Fred. Wilken. Berlin, 1832. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1834, p. 717-725.

398. Memoirs of the Pathan soldier of fortune... compiled in persian by Besawen-Lal... Calcutta, 1832. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1834, p. 735-748.

399. Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Dacier. (Lue dans la séance publique du 25 juillet 1834.)

Mémoires de l'Institut, t. XII, p. 467-487.

1835.

400. Lettre de M. le baron Silvestre de Sacy à M. Reinaud, conservateur-adjoint des manuscrits orientaux de la Bibliothèque royale, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres [au sujet d'un cachet arabe].

Nouveau Journal asiatique, t. XV, p. 349-355. (La réponse de M. Reinaud se trouve à la suite.)

401. Lettre de M. le baron Silvestre de Sacy à M. E. Boré, chargé par intérim du cours de langue arménienne à l'École spéciale des langues orientales vivantes [au sujet des mots خونخوار et خونكار].

Nouveau Journal asiatique, t. XV, p. 572-576.

402. [Lettre de M. le baron Silvestre de Sacy] à M. le rédacteur du *Nouveau Journal asiatique* [rectifiant une fausse interprétation du titre arabe de sa *Grammaire arabe*].

Nouveau Journal asiatique, t. XVI, p. 191-192.

403. Rapports du Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres (S. de S.) sur les travaux de diverses commissions.

Journal des Savants, 1835, p. 51-56, 437-441; 1836, p. 49-52, 438-442; 1837, p. 48-51, 494-497; 1838, p. 123-127.

404. The Dynasty of the Kajars, translated from the original persian manuscript, presented by his majesty Faty Aly Schah to Sir Harford Jones Brydges. Londres, 1833. (Compte rendu.)

Journal des Savants, 1835, p. 65-74, 285-296, 344-354.

405. Was hat Mohammed aus dem Judenthume aufgenommen, von Abraham Geiger. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1835, p. 162-174.

406. Liber arabicus ... Fructus imperatorum, Jocatio ingeniosorum, auctore ... Ebn-Arabschah ... edidit G. Freytag ... Bonnæ, 1832. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1835, p. 602-612, 652-667.

407. Transactions of the royal asiatic society of Great-Britain and Ireland. Londres. Tome III. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1835, p. 740-749.

408. Notice sur la vie et les ouvrages de M. de Chézy. Paris, 1835, in-8°, 32 pages.

1836.

409. Lettre à M. le rédacteur du *Journal asiatique* [au sujet du nom de *Bénou alasfar* donné par les Arabes aux Romains].

Journal asiatique, 3e série, t. I, p. 94-96.

410. Lettre à M. le rédacteur du *Journal asiatique* [au sujet de la publication des *Mémoires historiques sur la dynastie des khalifes fatimites* de M. Quatremère].

Journal asiatique, 3e série, t. II, p. 395.

411. Lexicon linguæ copticæ, studio Amedei Peyron, ... Taurini, 1833. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1836, p. 146-155.

412. De l'influence de l'écriture sur le langage, ... par M. A. A. E. Schleiermacher, ... Darmstadt, 1835. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1836, p. 167-177.

413. Corani textus arabicus, ... recensuit... G. Fluegel. Leipzig, 1834. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1836, p. 335-339.

414. Specchio geografico e statistico dell'impero di Marocco, del cavaliere conte J. Graberg di Hemsö,... Gênes, 1834. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1836, p. 396-411.

415. An account of the transactions of his majesty's mission to the court of Persia,... by Sir H. J. Brydges... Londres, 1834. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1836, p. 621-629, 659-667.

416. Samachschari's goldene Halsbänder... von Joseph von Hammer. Wien, 1835;

Samachschari's goldene Halsbänder... von H. L. Fleischer. Lipsiæ, 1835;

Samachschari's goldene Halsbänder... von G. Weil. Stuttgard, 1836. (Comptes-rendus.)

Journal des Savants, 1836, p. 715-724.

417. Amendements proposés à la Chambre des pairs sur la responsabilité des ministres et autres agents du pouvoir. Paris, 1836, in-8°, 28 pages.

418. Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Saint-Martin. (Lue dans la séance publique du 5 août 1836.)

Mémoires de l'Institut, t. XII, p. 426-443.

419. Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. Thurot. (Lue à la séance publique du 5 août 1836.)

Mémoires de l'Institut, t. XII, p. 401-425.

420. Discours prononcé aux funérailles de M. le chevalier Gosselin. Paris, 1836, in-4°.

1837.

421. Narrative of a residence in Koordistan... by the late Cl. J. Rich,... Londres, 1836. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1837, p. 5-17, 65-74, 204-214.

422. Chroniques d'Abou-Djafar Tabari... traduites sur la version persane d'Abou-Ali Mohammed Belami... d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par Louis Dubeux. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1837, p. 280-291.

423. Codex Syriaco-Hexaplaris... edidit... H. Middeldorpf. Berlin, 1835. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1837, p. 422-427.

424. Mémoire sur quelques monnaies arabes en or des Almohades et des Mérinites.

Journal des Savants, 1837, p. 530-546.

425. Mirchond's Geschichte der Sultane aus dem Geschleckte Bujeh. Persisch und Deutsch, von Friederich Wilken. Berlin, 1835. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1837, p. 719-729.

426. Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. de Pougens. (Lue dans la séance publique du 4 août 1837.)

Mémoires de l'Institut, t. XII, p. 488-506.

1838.

427. Sententiæ Ali ben Abi-Taleb, arabice et persice, e Codice manuscripto Vimariensi primus edidit, atque, in usum scholarum, annotationibus maximam partem grammaticis, necnon glossariis instruxit Ioann. Gustav. Stickel.... Yena, 1832;

Apophtegms of Alee the son of Aboo-Talib, son in law of the Moslim lawgiver Mahummid ... with an early persic paraphrase and an english translation, by Will. Yule,... Edimbourg, 1832;

Ali's hundert sprüche arabisch und persisch Paraphrasirt von Reschideddin Watwat,... von H. Leb. Fleischer. Leipzig, 1837. (Comptes-rendus.)

Journal des Savants, 1838, p. 76-84.

428. Le diwan d'Amro'lkaïs ... accompagné d'une traduction et de notes par le baron Mac Guckin de Slane ... Paris, 1837. (Compte-rendu.)

Journal des Savants, 1838, p. 11-22.

429. Exposé de la religion des Druzes, tiré des livres religieux de cette secte; précédé d'une introduction et de la vie du Khalife Hakem Biamr-Allah. Paris, Imprimerie royale, 1838, 2 vol. in-8°, DXVIII-232 et 708 pages.

430. Biographie universelle de Michaud... *Articles:* Batouta (Ibn), Bohadin, Carmath, Dombay, Firouzabadi, Kemal-eddin, Khaldoun (Ibn), Kharizi, Khilcan (Ibn), Lohaia, Lokman, Mahomet, Makrizi, Malec ben Anas, Mohammed Aly Hasin, Mohsin Fani, Nizami, Nowairi, Reiske, Saadi, Sainte-Croix, Schams-eddin, Tabari, Tebrizi, Vichnou-Sarma, Wakédi, Wallembourg, Wasel ben Atha, Yacout, Zamakhschari, Zarcalli, Zavawi, Zeidoun, Zendjani, Zobeidi, Zohéir.

PUBLICATIONS POSTHUMES.

431. Mélanges de littérature orientale, précédés de l'éloge de l'auteur par M. le duc de Broglie. Paris, 1861, in-8° [1].

432. Extraits de l'histoire d'Alep, par Kamâl ad-Din Ibn ʿAdîm.
(Traduits en français dans R. Röhricht, *Beiträge zur Geschichte der Kreuzzüge*, Berlin, 1874, I, p. 209-338.)

433. Notice lue lors de l'inhumation de M. Huzard (dans J. B. Huzard, *Notices biographiques*. Paris, 1839, in-8°) [2].

434. [Lettre inédite adressée à M. Grille, le 5 octobre 1814], publiée par M. Salomon Reinach.
Revue archéologique, 1903, II, p. 354-356.

OUVRAGES BIOGRAPHIQUES SUR SILVESTRE DE SACY.

1. Relation des funérailles de Silvestre de Sacy.
(N° du 24 février 1838 du *Journal général de l'Instruction publique*.)

[1] Premier volume d'un essai de *Bibliothèque classique des célébrités contemporaines*, inaugurée par la librairie E. Ducrocq. Un autre volume a été consacré à Etienne Quatremère.

[2] Silvestre de Sacy a laissé un nombre considérable de mémoires manuscrits et de livres annotés de sa main, conservés pour la plupart au Département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris, où ils portent les n°s 5181 à 5208 du fonds arabe. (Cf. Catalogue manuscrit du supplément arabe, p. 68 et seq.) Un certain nombre de manuscrits de S. de S. sont également conservés dans la Bibliothèque de Yale University à New Haven. (Connecticut, U. S. A.)

2. [Notice nécrologique sur M. le baron Silvestre de Sacy, par G. de L. (Grangeret de Lagrange).]

Journal asiatique, 3e série, t. V, p. 297-299.

3. Discours prononcé aux funérailles de M. le baron Silvestre de Sacy, par A. Jaubert, au nom de l'École spéciale des langues orientales et de la Société asiatique.

Journal asiatique, 3e série, t. V, p. 394-395.

4. Notice historique et littéraire sur M. le baron Silvestre de Sacy, lue à la séance générale de la Société asiatique, le 25 juin 1838, par M. Reinaud.

Journal asiatique, t. VI, p. 113-195. (Tirage à part : deux éditions in-8°.)

5. Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. le baron Silvestre de Sacy, par M. Daunou, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, suivie de la Liste chronologique des ouvrages publiés par M. Silvestre de Sacy. (Lue à la séance publique du 10 août 1838.)

Mémoires de l'Institut, t. XII, p. 507-533.

6. A. C. L. Victor, duc de Broglie. — Éloge de Silvestre de Sacy [1]. (Introduction aux *Mélanges de littérature orientale*, cf. n° 431.)

7. R. Merlin. — Bibliothèque de M. le baron Silvestre de Sacy. Paris, 1842-1847, 3 vol. in-8°.

8. A. Maury. — Érudits modernes : Silvestre de Sacy.

Moniteur universel, 1853, 1er semestre, p. 637-638 et 641-642.

9. Hartwig Derenbourg. — Esquisse biographique sur S. de Sacy (avec portrait).

Dans Techmer : *Internationale Zeitschrift für allgemeine Sprachwissenschaft*, 1886.

10. Hartwig Derenbourg. — Silvestre de Sacy. Paris et Versailles, Cerf, 1892, in-8°, portrait.

(Nouvelle édition de l'ouvrage précédent avec titre nouveau et avant-propos de deux pages).

[1] Lu à l'Académie, le 27 avril 1840, et publié dans Broglie (duc de), *Écrits et Discours*. Paris, 1863, 3 vol. in-8°. Tome III, p. 447-474.

11. Silvestre de Sacy (1758-1838), par Hartwig Derenbourg, Paris, octobre 1895, in-4°, portrait.

(Édition du Centenaire de l'École des langues orientales vivantes.)

12. Silvestre de Sacy (1758-1838), par Hartwig Derenbourg.

(Édition du précédent, revisée et reproduite en tête de ce volume [1].)

[1] Nous pourrions ajouter à cette liste les nombreux articles biographiques sur Silvestre de Sacy, publiés dans les encyclopédies des deux mondes. Nous nous contenterons de citer ceux de la *Grande Encyclopédie* (R. Dussaud), de l'*Encyclopedia britannica* (W. Rob. Smith), de l'*Appleton's Encyclopedia* (R. Gottheil), de *Johnson's Encyclopedia*, *International Encyclopedia*, *Chamber's Encyclopedia*, etc.

OBSERVATIONS

SUR QUELQUES-UNES DES INSCRIPTIONS

EXPLIQUÉES DANS LES *MÉMOIRES SUR DIVERSES ANTIQUITÉS DE LA PERSE ET SUR LES MÉDAILLES DES ROIS DE LA DYNASTIE DES SASSANIDES*[1].

J'ai publié vers le milieu de l'année 1793 un recueil intitulé : *Mémoires sur diverses antiquités de la Perse, et sur les médailles des rois de la dynastie des Sassanides.* Cet ouvrage, dont aucun journal de littérature n'a rendu compte en France dans le temps de sa publication, a été annoncé dans plusieurs journaux allemands, et il y a un peu plus d'un an qu'un savant, aussi recommandable par ses vertus que par l'étendue de ses connoissances, s'est chargé de le faire connoître dans le *Magasin encyclopédique*[2]. L'ouvrage est divisé en deux parties. La première contient quatre mémoires lus à différentes époques dans les séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Dans le premier de ces mémoires j'ai fait connoître l'alphabet dont on faisoit usage en Perse sous la dynastie des Sassanides, c'est-à-dire depuis le milieu du troisième siècle de l'ère vulgaire jusque vers le milieu du septième. La découverte de cet alphabet m'a mis à même d'expliquer plusieurs inscriptions du même âge, et les légendes des médailles des rois de cette dynastie, monuments qui jusqu'alors avoient été regardés comme indéchiffrables. L'explication de ces divers monuments est le sujet de ce premier mémoire, ainsi que du troisième et du quatrième. Le second a pour objet principal quelques anciennes inscriptions arabes qui

[1] Extrait du *Journal des Savans*, 30 pluviôse, an v, n° 4 (Paris, 1793) [note de l'éditeur].

[2] *Magasin encyclopédique*, ou *Journal des sciences, des lettres et des arts*, t. II, p. 372 et suiv.

se trouvent sur des monuments qui font partie des ruines de Persépolis.

La seconde partie renferme l'histoire de la dynastie des Sassanides, fidèlement traduite du persan de Mirkhond. Ce morceau historique m'a paru propre à jeter du jour sur les matières traitées dans les mémoires précédens.

Depuis la publication de cet ouvrage j'ai recueilli, dans le cours de mes travaux littéraires, diverses observations propres à jeter un nouveau jour sur quelques-uns des monuments qui font l'objet de ces mémoires. Ces observations auroient pu être réservées pour une nouvelle édition, soit que je me trouvasse dans le cas de la donner; soit que la suite des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres venant à être publiée, ceux qui composent ce recueil dussent y être insérés : mais les cuivres de cet ouvrage ayant été volés avec beaucoup d'autres dans les magasins du citoyen Debure, il n'est pas vraisemblable qu'il paroisse de longtemps une nouvelle édition de ces Mémoires, et c'est ce qui m'engage à profiter de l'occasion que m'offre la continuation si désirée du *Journal des Savans* pour y consigner les observations les plus essentielles entre celles que j'ai recueillies.

Le premier des Mémoires que contient ce recueil a pour objet l'explication de quelques inscriptions écrites dans la langue que l'on parloit en Perse sous la dynastie des Sassanides, et dans un caractère que j'ai le premier fait connoître; elles sont gravées sur la planche I. Les mêmes monuments offrent une traduction de ces inscriptions en langue grecque, et elles commencent dans le grec par les mots, ΤΟ ΠΡΟΣΩΠΟΝ ΤΟΥΤΟ (A n° 3) et ΤΟΥΤΟ ΤΟ ΠΡΟΣΩΠΟΝ (B n° 3 et C n° 3). Les mots qui, dans les inscriptions originales que je nomme inscriptions sassanides (A n° 1, B n° 1 et C n° 1) répondent à ces mots grecs, sont les seuls que je n'aie pu déchiffrer avec certi-

tude : je me suis contenté d'hasarder une conjecture à ce sujet. Après avoir dit (page 75, liv. 26) que je n'avois pu déterminer avec certitude dans aucune de ces trois inscriptions la valeur des lettres qui répondent aux mots grecs ΤΟΥΤΟ ΤΟ ΠΡΟΣΩΠΟΝ, et avoir observé (page 106, liv. 21) que l'inscription grecque C n° 3 commence comme les précédentes par ces mots, et que l'on voit aussi dans l'inscription sassanide C n° 1 une suite de caractères pareils à ceux qui, dans l'inscription B n° 1, répondent à ces mots grecs, j'ai ajouté : « Quoique j'aie dit que je n'osois en déterminer la valeur, je crois devoir hasarder une conjecture : il me semble, en comparant les caractères de ces deux inscriptions, qu'il faut lire פתכלי זנג, *petkéli zanatch*. Ce qui m'arrête, c'est que je ne trouve ces mots dans aucune des langues de la Perse ; mais comme je ne connois le zend et le pehlvi que par les ouvrages de M. Anquetil, il peut se faire que ces mots, quoique je l'ignore, s'expliquent par l'une ou l'autre de ces langues... : au lieu de *zanatch* ou *zanadj*, on pourroit encore lire *zakedj*, זכג, en supposant une petite inexactitude dans le dessin, et alors on auroit ici le pronom démonstratif de la langue pehlvie, qui répondroit au grec ΤΟΥΤΟ ».

Ce que je donnois alors pour une conjecture me paroît aujourd'hui certain, et je crois pouvoir assurer que les mots qui, dans les trois inscriptions sassanides A n° 1, B n° 1 et C n° 1, répondent aux mots grecs ΤΟΥΤΟ ΤΟ ΠΡΟΣΩΠΟΝ, sont ceux-ci, פתכלי זכג, que je prononce ainsi, *patkeli zakedj*. Le mot פתכלי, *patkeli*, que je n'avois point d'abord reconnu pour appartenir à aucune des langues de l'Orient qui peuvent avoir quelque affinité avec celles de la Perse, se trouve dans le chaldéen, le syriaque, l'arménien, et même dans le persan moderne. Dans le chaldéen et le syriaque, il s'écrit פתכרא ou פתכר, et se prononce *ptakra* ou *patkar*. Dans le Nouveau Testament syriaque, il répond toujours au mot grec *εἴδωλον*, et n'est employé que dans l'acception d'idole : mais il a eu sans doute dans son origine une signification moins restreinte, celle d'image, figure, ressem-

blance; c'est la signification qu'il conserve dans la langue arménienne. *Patker* en arménien signifie « figure, image », comme on peut s'en convaincre en consultant le dictionnaire arménien de Rivola (p. 314) et le dictionnaire latin-arménien de Villotte au mot *imago*. Moïse de Chorène l'emploie dans cette phrase : « Nous sommes l'image de Dieu », *mech patker aftoudzoj* (Mos. Chor., page 1). Enfin dans le persan moderne, au lieu de *patker*, on prononce *païker*, qui signifie pareillement « figure, image ».

La différence la plus considérable qui se remarque entre ces mots des langues chaldéenne, syriaque, arménienne et persane, et le mot *patkeli* des inscriptions sassanides, c'est qu'ici il y a un *lamed*, ל, au lieu du *resch*, ר; mais cette différence ne doit pas empêcher que l'on n'y reconnoisse le même mot. J'ai fait voir, dans mon Mémoire sur les inscriptions de Kirmanschah (page 243), que dans les anciennes langues de la Perse le son de l'*l* et celui de l'*r* se confondoient fréquemment; et les inscriptions mêmes de Kirmanschah en fournissent la preuve, puisqu'au lieu des mots רו, *rou* « visage »; גתר, *tchetr* « germe »; איראן, *iran*, et אנירא, *aniran*, noms de pays, on y lit לו, *lou*, גתל, *tchetl*, אילאן, *ilan*, et אנילאן, *Anilan* (pl. IX, A et B).

Quant au persan moderne *païker*, il est formé de *patker* par le changement du ת, *thau*, en un י, *iod*, qu'il faut prononcer comme le *j* dans le mot latin *Grajus*, ou comme l'*y* dans les mots *yacht* et *yeux*. Ce changement se retrouve dans plusieurs autres mots ou l'*ï* prend la place du *t* ou du *d* : ainsi le mot persan *peïgam* « nouvelle » se reconnoît dans l'arménien *patgam*, et dans le chaldéen פתגמא, *pitgama*, ou פתגם, *pitgam*, ou, comme le prononcent les Syriens, *petgama* et *petgam*, qui signifient tous la même chose. Ce mot en pehlvi se prononce *pedam* (*Zend. Av.*, tome II, page 488).

Païmoudan, qui en persan signifie « mesurer », se retrouve dans le pehlvi *padmounatan* (*ibid.*, page 489) : *natan* en pehlvi, et *dan* en persan, ne sont que la terminaison de l'infinitif.

Paï, qui en persan signifie « pied », vient du zend *padé* (*ibid.*, page 471). Le second mot זכנ, *zakedj*, est, comme je l'ai dit, un pronom pehlvi qui signifie « ce, ceci », et qui répond au mot ΤΟΥΤΟ des inscriptions grecques. Dans les inscriptions originales, la figure du *caf* diffère peu de celle du *noun*, et on trouve le *caf* formé absolument comme ici dans le mot מלכאן, *malcan*, à la fin de la troisième ligne de l'inscription A n° 1.

On ne doit pas être surpris de trouver dans des monuments de l'ancienne langue des Persans des mots empruntés de la langue chaldéenne et syriaque, ou plutôt communs à ces différentes langues. Sans parler du mot *malca* « roi », qui se retrouve si souvent dans les monuments des Sassanides, le vocabulaire pehlvi inséré dans le tome II du *Zend-Avesta* en fournit beaucoup d'exemples, tels que *anschota* « homme », *amra* « vin », *baseria* « chair », *bita* « maison », *tina* « boue », *tora* « bœuf », *daba*, *taba* et *zaba* « or », *diba* « loup », *dakia* « pur », *remona* « grenade », *raba* « grand », *zozan* « monnoie », *sobra* « espérance », *sosia* « cheval », *kokba* « astre », etc.

J'ajouterai que le célèbre professeur de Rostock, M. Ol. Ger. Tychsen, qui a si heureusement déchiffré plusieurs anciennes inscriptions arabes, et dont le suffrage est d'un grand poids dans ce genre de littérature, avoit adopté ma conjecture sur le mot פתכלי, *patkéli*, et reconnu son analogie avec le mot syriaque פתכרא, *ptakra*, avant que je lui eusse communiqué mes idées à ce sujet, ainsi que je l'ai appris de lui-même. L'assentiment de ce savant n'auroit pas peu contribué à me confirmer dans ma conjecture, quand d'ailleurs elle ne seroit pas aussi fortement établie par les preuves dont elle se trouve appuyée, et qui la rendent, ce me semble, incontestable.

Les inscriptions A n° 4, B n° 4 et C n° 4, qui ne sont qu'une traduction des inscriptions A n° 1, B n° 1, C n° 1, en un autre dialecte, commencent aussi par les mêmes mots, avec cette seule différence que le mot qui signifie *figure*, ΠΡΟΣΩΠΟΝ, y est écrit

comme dans le chaldéen, le syriaque, l'arménien et le persan moderne par un *resch*. Les deux premiers mots de ces inscriptions doivent donc être lus ainsi פתכרי זכג, *patkeri zakedj*.

Le second Mémoire contenu dans ce recueil offre l'explication de quelques inscriptions arabes des premiers siècles de l'hégire; parmi ces inscriptions il y en a deux qui font mention de deux faits historiques sur lesquels les historiens orientaux, imprimés ou manuscrits, que j'avois consultés lors de la publication de ce Mémoire, ne donnent aucune lumière. Ayant eu occasion depuis cette époque de faire des recherches dans un historien dont l'ouvrage précieux par les détails dans lesquels il entre n'a jamais été traduit ni publié, j'y ai trouvé des renseignements précis sur ces deux points d'histoire qui acquièrent quelque intérêt par leur liaison avec d'anciens monuments.

L'inscription B (pl. II et III) nous apprend que les monuments de Persépolis ou Tchéhel-minar ont été visités en l'année 392 de l'hégire par Abou-nasr Bohaëddoula, prince de la dynastie des Bouïdes, dont le nom est très-célèbre dans l'histoire de l'empire des Khalifes. Suivant cette même inscription, ce prince étoit accompagné de son fils Abou-Mansour, qui y est qualifié Émir-alomara.

J'ai observé (p. 150 et suiv.) que des trois fils de Bohaëddoula, que les historiens nous font connoître, et qui ont exercé successivement après leur père l'autorité souveraine à Bagdad, siège de l'empire des Khalifes, il n'en est aucun qui ait porté le nom d'Abou-Mansour, et que Sultaneddoula, l'aîné de ces trois princes, étant né au plutôt en l'année 383, n'auroit eu que neuf ans à l'époque de cette inscription, ce qui ne permet guère de croire qu'il eût pu être déjà décoré du titre d'Émir-alomara : son nom d'ailleurs est Abou-Schodja, et non Abou-Mansour. « Il est donc plus vraisemblable, ai-je ajouté, que cet Abou-Mansour est un prince différent des trois fils de Bohaëddoula dont l'histoire fait mention, et qu'il mourut du vivant de son père et dans un âge peu avancé. Bohaëddoula étoit

âgé de 32 ou 33 ans en l'année 392, époque de l'inscription; il pouvoit avoir alors un fils âgé de 18 ou 19 ans, et capable de lui servir de lieutenant à Bagdad. »

C'est dans Aboulmahassen[1], historien plus connu sous le nom d'Ebn-Tagri-Bardi, que j'ai retrouvé le nom de ce prince, dont les autres historiens que j'ai consultés ne font pas mention. Voici ce qu'il en dit sous la date des années 387 et 398 :

« En l'année 387 mourut le sultan Fakhreddoula-Aboulhassan-Ali, fils du sultan Rocneddoula..... Il mourut à Reï : son neveu Bohaëddoula, qui était alors à Vasset, y reçut les compliments à l'occasion de sa mort. Abou-Mansour, fils de Bohaëddoula, les reçut pareillement à Bagdad.

« En l'année 398 mourut Abou-Mansour, fils de Bohaëddoula. Son nom étoit, à ce que l'on dit, Bouïa. Bohaëddoula, son père, le craignoit; il avoit défendu à ses gens de lui parler, et il le tenoit à l'étroit. Lorsqu'il fut mort, Bohaëddoula en eut un chagrin extrême : il prit des habits noirs et ne cessa de pleurer et de s'affliger, jusqu'à ce que les seigneurs du Dilem vinrent le trouver, et le prièrent de reprendre son train de vie ordinaire. »

Suivant l'inscription C (mêmes planches), Adhadeddoula, autre prince Bouïde, père de Bohaëddoula, visita les mêmes monuments en l'année 344, lorsqu'il revenoit à la tête d'une armée victorieuse, après la conquête d'Ispahan.

Je n'ai pu offrir que des conjectures sur les circonstances qui avoient donné lieu à la guerre à laquelle Adhadeddoula prit part, et qui fut terminée en l'année 344 par la conquête d'Ispahan. Voici ce que nous en apprend le même historien :

« En l'année 342 Ebn-Mohtadj, souverain du Khorassan, s'avança vers Reï pour faire la guerre au fils de Bouïa; mais après plusieurs combats il retourna dans le Khorassan. L'année suivante 343,

[1] *Bibl. or.*, au mot *Joussouf*.

Abou-ali-ebn-mohtadj fit faire la khotba [1] dans le Khorassan, au nom du Khalife Almoti, ce qui n'avoit point encore eu lieu, et le Khalife lui envoya la khalat [2] et le drapeau [3]. En l'année 344 Ebn-Mohtadj, souverain du Khorassan, prit les armes contre Rocneddoula-Alhassan fils de Bouïa. Moëzzeddoula, frère de Rocneddoula, sortit de l'Irak avec une armée et marcha à son secours. Ebn-Macan, Dilémite, l'un des généraux du souverain du Khorassan, étant entré dans Ispahan, Abou-Mansour (Mouïadeddoula), fils de Rocneddoula, fut contraint d'abandonner cette ville. Ebn-Macan le poursuivit et enleva ses trésors; mais Aboulfadhl-ebn-Alamid, vizir de Rocneddoula, s'étant mis à la tête des Carmates, marcha à la rencontre d'Ebn-Macan, et fondit sur son armée. Ebn-Macan fut blessé grièvement, et les principaux officiers de son armée furent faits prisonniers. Ebn-Alamid entra ensuite dans Ispahan, et fit main-basse sur les gens d'Ebn-Macan qui étoient dans cette ville; alors Abou-Mansour rentra dans Ispahan. »

Ces textes d'Aboulmahassen ne laissent rien à désirer sur le fait attesté par l'inscription, et n'ont besoin d'aucun commentaire.

[1] Prône ou prière publique du vendredi. C'étoit un hommage qu'il rendoit au Khalife comme à son souverain.

[2] C'est ce que les Turcs nomment caftan, et que nous appelons pelisse.

[3] C'étoit une sorte d'investiture que le Khalife lui accordoit.

TRAITÉ

DES MONNOIES MUSULMANES

TRADUIT DE L'ARABE DE MAKRIZI[1].

Le petit traité des monnoies musulmanes que je donne ici a été publié tout récemment à Rostock, en arabe et en latin par M. Ol. Ger. Tychsen, professeur de langues Orientales en l'Université de cette ville, et connu par un grand nombre d'ouvrages justement estimés. Il l'a fait imprimer d'après une copie faite sur un manuscrit de la Bibliothèque de l'Escurial, et collationnée sur deux autres manuscrits de la Bibliothèque de l'Université de Leyde (*Bibliot. Arab. Hisp.*, t. II, p. 173; *Catal. Bibl. Univers. Ludg. Bat.*, p. 459).

Cet ouvrage est le seul que nous connoissions où cette matière soit traitée avec quelque étendue. L'auteur est un historien savant et exact, connu particulièrement par la description historique et topographique de l'Égypte, où l'on trouve beaucoup d'érudition, et des renseignements précieux sur les antiquités musulmanes.

Ce petit traité des monnoies arabes n'est pas aussi complet qu'on pourroit le désirer : peut-être même renferme-t-il quelques inexactitudes. Personne néanmoins ne disconviendra qu'il ne puisse être d'une grande utilité à tous ceux qui étudient la numismatique des Musulmans, et qu'il ne doive leur servir de guide dans ce travail. Il a été composé au plus tôt en l'an 818 de l'hégire (1415), et au plus tard en l'an 823 de cette ère (1420), le prince auquel il fut présenté étant mort au commencement de l'an 824.

On remarquera sans doute avec plaisir, en lisant cet écrit, que Makrizi avoit des idées plus justes sur les vrais principes monétaires que beaucoup d'écrivains de notre siècle.

[1] Publié dans le *Magasin encyclopédique*, 1796, VI, p. 472-507; 1797, I, p. 38-89 [note de l'éditeur].

M. Tychsen a joint au traité des monnoies musulmanes quelques extraits d'un autre ouvrage du même auteur, qui a pour objet la connoissance des poids et des mesures légales, c'est-à-dire, des poids et des mesures dont il est question dans la jurisprudence canonique des Musulmans. Cet ouvrage a été composé l'an 841 (1437). Enfin il y a joint un morceau extrait d'un autre historien arabe concernant la monnoie que fit frapper, vers la fin du ve siècle de l'hégire, le fondateur de la dynastie des Almoravides.

J'ai conservé ces divers morceaux, et j'y ai ajouté quelques extraits de la description de l'Égypte de Makrizi, et un chapitre de l'histoire de l'Égypte et du Caire de Soyouti, qui ne sont pas moins importans que les précédens.

Mon intention en donnant une nouvelle traduction de l'ouvrage de Makrizi est d'empêcher que les amateurs de la littérature et de la numismatique des Arabes ne soient induits en erreur par la version latine de M. Tychsen, qui est souvent inexacte et peu conforme au sens du texte. Étant plus à portée que ce savant de recourir aux sources de la littérature orientale, il n'est pas surprenant que j'aie souvent éclairci ce qui étoit obscur pour lui. Les notes en grand nombre que j'ai jointes à ma traduction ont pour objet de rectifier les fautes du texte, d'en résoudre les difficultés, et de jeter du jour sur l'histoire littéraire des auteurs et des livres dont Makrizi fait mention.

Je ne comparerai nulle part ma traduction avec celle de M. Tychsen. Les personnes qui voudront prendre cette peine jugeront si en entreprenant ce travail j'ai rendu quelque service à la littérature. J'engage néanmoins tous ceux qui peuvent consulter le texte à se procurer l'édition de M. Tychsen[1], qui doit être comptée parmi le petit nombre d'ouvrages importans publiés depuis quelques années dans ce genre de littérature.

[1] *Almakrizi historia monetæ Arabicæ è codice Escorialensi cum variis duorum codicum Leidensium lectionibus et excerptis anecdotis nunc primum edita, versa et illustrata ab Olao Gerhardo Tychsen.* Rostochii, 1797.

I.

LES PERLES DES COLLIERS[1].

Histoire des monnoies, du scheikh takyeddin abou-mohammed et aboulabbas ahmed[2], *almakrizi, docteur très-savant, jurisconsulte très-érudit, le plus excellent de son temps et la merveille de son siècle.*

Au nom du Dieu clément et miséricordieux. Louange à Dieu le maître du monde : que Dieu soit propice à notre seigneur Mahomet, le dernier des prophètes et des envoyés, ainsi qu'à ses descendans, à ses compagnons et à leurs disciples.

Ayant reçu de mon souverain[3] (que Dieu lui accorde une augmentation de grandeur et de puissance) l'ordre de composer un petit traité sur les monnoies musulmanes, je me suis empressé d'obéir à ce qui m'étoit ordonné par ce commandement sublime (que Dieu l'exalte de plus en plus) : c'est de Dieu que je réclame le secours pour le succès de ce travail.

[1] Les mots arabes sont *schodhour alnokoud*, comme le portent les deux manuscrits de Leyde. Si on lit *schodoud* dans le manuscrit de l'Escurial, c'est une faute. Hadji Khalfa, dans sa bibliothèque des ouvrages arabes, persans et turcs, fait mention de cet écrit en ces termes : « *Schodhour alnokoud*, ouvrage du Scheïkh Takyeddin Ahmed-ben-Ali Almakrizi, mort en 854 ». Le mot *schodhour* signifie *des particules* ou *paillettes d'or, de petites perles ou autres choses destinées à être enfilées*. En adoptant ce titre, l'auteur a voulu indiquer qu'il avoit rassemblé, dans cet ouvrage, beaucoup de faits et de renseignemens sur les monnoies, et qu'il en avoit formé un tout.

[2] J'ai rétabli ici le nom d'Ahmed, à la place duquel on lit, dans le texte publié par M. Tychsen, un mot qu'il a traduit par *vulgo*, mais qui, dans le fait, ne donne aucun sens.

[3] Le sultan Almélik Almouayyad Abounasr Scheïkh Almahmoudi, quatrième sultan de la dynastie des Mameloucs Circassiens. Il monta sur le trône en 815 de l'hégire, et mourut au commencement de 824. Voyez l'*Histoire des Huns*, tome V, p. 309 et suiv., et Mavarid Allatafet, p. 110.

DES ANCIENNES MONNOIES.

Aboubecr Ben-Abi-schaiba rapporte dans son ouvrage intitulé *Mosannaf* [1], sur l'autorité de Kiab [2], que l'origine de la monnoie remonte à Adam, qui frappa des dinars et des dirhems, et qui a dit que sans ces deux sortes de monnoies on ne peut jouir des commodités de la vie. Les monnoies qui avoient cours parmi les hommes dans l'antiquité étoient de deux sortes. Les unes sont connues sous le nom de *Noires fortes de poids*, et les autres sous celui de *Tabaris* [3] *anciennes*. Ces deux sortes de monnoies étoient celles qui avoient le cours le plus ordinaire dans le commerce. Les monnoies fortes de poids, que l'on nomme aussi *Baglis* [4], étoient des dirhems de Perse; le poids de chacun de ces dirhems étoit égal à celui du mithkal d'or, au lieu que dans les dirhems qui ont cours aujourd'hui il s'en

[1] Le titre de cet ouvrage est *Mosannaf fi alhadith*. C'est un recueil de traditions. Hadji Khalfa nomme l'auteur de cet ouvrage *Aboubecr Abdallah ben Mohammed ben-Abi-Schaiba Aloisani*. Je vois, par un passage du *Tabakat siyar alsalaf, Histoire des compagnons ou premiers disciples de Mahomet*, que cet écrivain est antérieur à Moslem, auteur d'une collection de traditions, mort en 261 de l'hégire. C'est tout ce que je peux dire sur l'âge de cet auteur.

[2] C'est sans doute une tradition fondée sur le rapport de Kiab ben-Malek, un des premiers compagnons du prophète. Voyez, sur ce personnage, Abulféda, *Annal. moslem.*, t. I, p. 173, 271 et 283, édition d'Adler. Il est surnommé *Alsalami*, *Alansari*, *Alkhazradji*.

[3] M. Tychsen conjecture que ces pièces d'argent portoient le nom de *Tabaris*, de la ville de Tibériade, où peut-être elles étoient frappées. Peut-être aussi cette ville étoit-elle celle que les Arabes fréquentoient le plus pour le commerce avec les Romains, et l'on peut supposer que, comme c'étoit de là que les monnoies des Empereurs passoient dans leur pays, ils leur donnoient le nom de monnoies de Tibériade.

[4] Hyde, dans son *Histoire de la religion des anciens Perses*, dit que la ville et le pyrée d'Urmia, ainsi que la ville de Schiraz, furent construites par un homme riche nommé *Ras madjous*, auquel on donnoit aussi le sobriquet de *Ras Albagl* (c'est-à-dire «tête de mulet»), et que c'est de lui qu'a pris son nom une sorte de monnoie qu'on appelle *dirhem bagli* (p. 104, éd. de 1700). Je présume que Hyde a tiré cela du *Ferhenk Djéhanghiri*. Je doute néanmoins que cette étymologie soit bien fondée.

faut de trois mithkals sur dix dirhems [1]. Ainsi sept dirhems *baglis* étoient égaux à dix dirhems du cours actuel. Il y avoit encore une autre espèce de dirhems nommés *djavaréki* [2].

Les monnoies qui avoient cours parmi les Arabes au temps du paganisme étoient d'or ou d'argent; ils n'en connoissaient point d'autres. On importoit chez eux des pays étrangers des dinars d'or que frappoient autrefois les Grecs [3], et des dirhems d'argent de deux sortes, savoir des dirhems noirs forts de poids et des dirhems tabaris anciens. Le poids des dinars et des dirhems au temps du paganisme étoit double de celui qu'ils ont eu depuis l'établissement de la religion musulmane [4]. On donnoit au mithkal le nom de dirhem, on lui donnoit aussi celui de dinar.

Pour les habitants de la Mecque ils ne faisoient usage d'aucune de ces monnoies dans le commerce du temps du paganisme; ils n'employoient dans le commerce que des mithkals (c'est-à-dire des poids), dont le poids étoit égal à celui des dinars et à celui des dirhems. Ils faisoient usage pour leurs ventes et pour leurs achats de certains poids convenus entre eux. Ces poids étoient le *rotl*, qui se divisoit en 12 *oukias;* l'*oukia*, qui étoit de 40 *dirhems* (le *rotl* contenant 480 *dirhems*); le *nasch*, qui étoit la moitié de l'*oukia*, et dont le nom même s'est formé de *nasf*, qui signifie moitié, en changeant le *sad* en *schin;* le *névat* qui valoit 5 *dirhems;* le *dirhem*

[1] Dix dirhems de ceux dont parle ici Makrizi ne pèsent que sept mithkals d'or, comme on le verra dans la suite de cet ouvrage.

[2] L'origine de cette dénomination m'est absolument inconnue.

[3] Par Grecs, en arabe *Roum*, il faut entendre l'Empire de Constantinople.

[4] Le texte ne peut avoir d'autre sens. Cela paroît d'abord contraire à ce qui est dit dans la suite, que Mahomet conserva les poids dont on faisoit usage à la Mecque au temps du paganisme, et que le mithkal a toujours été du même poids avant comme après l'islamisme. Mais cette contradiction n'est qu'apparente; car il n'est pas question ici des poids de la Mecque, mais des monnoies des Arabes, que notre auteur distingue positivement des habitants de la Mecque, qui n'avoient point de monnoies, mais seulement des morceaux informes d'or et d'argent d'un poids déterminé.

tabari de 8 *daneks*, et le *dirhem bagli* de 4 *daneks*, ou au contraire[1] le *dirhem djavaréki* de 4 *daneks* et demi[2], enfin le *danek*, qui étoit de 8 *habbas* (ou grains) et deux cinquièmes de *habba*. Par *habba* il faut entendre des grains d'orge d'une moyenne grosseur, dont on n'a pas ôté la pellicule, mais dont on a coupé les deux extrémités qui se prolongent au-delà du grain. Le dinar se nommoit ainsi, parce qu'il étoit égal à un poids nommé dinar, mais il ne consistoit qu'en un morceau d'or informe : de même le dirhem n'étoit ainsi nommé que parce qu'il pesoit un dirhem, mais il ne consistoit qu'en un morceau d'argent informe. Dix dirhems pesoient autant que six mithkals[3]. Le mithkal pesoit 22 *kirats* moins un *habba;*

[1] Dans tous les autres endroits où l'auteur parle de ces deux sortes de dirhems, il dit, sans aucune alternative, que le dirhem *bagli* pesoit huit *daneks*, et le dirhem *tabari* quatre *daneks;* et ce sentiment paroît être le mieux fondé, puisque le dirhem *bagli* se nomme aussi *vafi*, c'est-à-dire «complet, fort de poids».

[2] Il peut paroître surprenant que Makrizi faisant ici l'énumération des poids qui étoient en usage à la Mecque avant Mahomet, y comprenne les dirhems *bagli*, *tabari* et *djavaréki*, et ne fasse pas mention du dirhem de la Mecque, qui pesoit six daneks ou cinquante habbas et deux cinquièmes, comme on le verra ailleurs, et qui servoit de diviseur commun au rotl, à l'oukia, et à tous les autres poids et mesures supérieurs. Peut-être est-ce une omission des copistes, mais il se peut aussi que Makrizi ait pensé que le dirhem de la Mecque n'étoit point un poids réel, mais seulement un poids fictif ou de compte, et qu'il l'ait omis, par cette raison, dans l'échelle des poids dont on se servoit pour peser les marchandises. On verra, en effet, dans le premier extrait du traité des poids et mesures légales du même auteur, que je donnerai à la suite de celui-ci, que, suivant plusieurs écrivains, le dirhem n'étoit point en usage à la Mecque avant Mahomet.

[3] L'auteur ne dit point de quels dirhems il parle ici. En comparant ce qui est dit plus loin, *que tout le monde convient que le dirhem légal doit peser cinquante grains d'orge et deux cinquièmes, sur le pied de dix dirhems pour sept mithkals,* on ne peut guère douter qu'au lieu de *six* il ne faille lire ici *sept mithkals*. Je pense en effet que le dirhem dont il est ici question ne peut être que le dirhem de la Mecque, dont quatre cent quatre-vingts font le rotl, quarante l'oukia, vingt le nasch, et qui est égal à six daneks. Ainsi, ce n'est aucun des dirhems bagli, tabari, ni djavaréki, qui, d'ailleurs, ne sont point dans le rapport de dix dirhems à six mithkals. Ce qui pourroit cependant faire douter de la justesse de la correction que je propose, c'est qu'Omar, comme on le verra, fit fabriquer des dirhems dans le rapport de dix dirhems à six mithkals; mais on n'en peut rien conclure, parce que ce fut un affaiblissement de monnoie.

il pesoit aussi 72 grains d'orge tels que nous les avons définis ci-dessus [1].

Quelques-uns disent que le mithkal depuis qu'il a été inventé n'a jamais éprouvé de variation ni du temps du paganisme, ni depuis l'islamisme. On dit que celui qui a le premier inventé l'usage des poids dans les temps reculés commença par former le mithkal; il le composa de 60 habbas, chaque habba étant égal au poids de cent grains de sénevé sauvage d'une moyenne grosseur. Il fabriqua d'abord un poids égal à ces 100 grains de sénevé, ensuite il ajouta aux cent grains de sénevé un second poids d'une pesanteur égale à celle du premier, puis un troisième (et ainsi de suite) jusqu'à ce que tous ces poids réunis fussent égaux à 5 habbas, et formassent un poids égal au douzième d'un mithkal. Ensuite il doubla ce poids jusqu'à ce qu'il s'en formât un poids égal au tiers du mithkal : de ces poids il composa un demi-mithkal, puis un mithkal, puis des poids de 5 mithkals, de 10 mithkals et au-dessus. De cette manière le poids du mithkal étoit égal à celui de 6000 grains de sénevé.

Quand notre prophète Mahomet fut envoyé de Dieu, il laissa aux habitants de la Mecque tous ces usages, et il dit : *tous les poids seront les poids de la Mecque*, ou, suivant que d'autres rapportent cette tradition, *les poids de Médine*. J'ai rapporté dans mes Mélanges [2] les successions d'autorités sur lesquelles est fondée cette tradition, et

[1] Pour expliquer ce que dit ici Makrizi, *que le mithkal pesoit vingt-deux kirats moins un habba, et qu'il pesoit aussi soixante-douze grains d'orge*, il faut comparer ce qu'il rapporte plus bas (p. 20) des dinars frappés par Abdalmélik, *qui pesoient vingt-deux kirats moins un habba au poids de Syrie*, et ce qu'on lit dans son traité des poids et mesures, *que le dinar est de vingt-quatre kirats, et le kirat de trois grains d'orge*. Il ne paroîtra plus douteux que Makrizi n'ait voulu dire ici que dix dirhems de la Mecque équivaloient à six (ou plutôt à sept) mithkals de la Mecque, et que le mithkal de la Mecque pesoit vingt-deux kirats moins un habba au poids de Syrie, et se divisoit en soixante-douze habbas au poids de la Mecque.

[2] Ou recueils, *medjamia*. C'est vraisemblablement un recueil de fetvas ou décisions juridiques. Il y en a plusieurs qui portent le nom de *medjmou*.

ce que l'on a dit à ce sujet. Ce fut d'après cette règle que le prophète régla la dîme que l'on doit payer sur ses facultés. Il la fixa à 5 dirhems, ce qui est un *névat*, pour 5 *oukias* d'argent fin non monnayé, et à un demi-dinar pour vingt dinars[1], comme on le voit dans les recueils de traditions et de jurisprudence, au lieu où il est traité de cela d'une manière spéciale. Dieu seul sait au juste ce qui en est.

DES MONNOIES MUSULMANES.

Nous avons rapporté dans le chapitre précédent les règlements faits par le prophète au sujet de la dîme, dans lesquels il fit usage des monnoies usitées au temps du paganisme, et nous avons dit qu'il laissa les monnoies sous l'islamisme dans le même état où elles étoient auparavant.

Aboubecr Alsiddik ayant succédé à Mahomet, suivit à cet égard la conduite du prophète, et n'y introduisit aucun changement.

L'émir des fidèles Abou-Hafs Omar Ben-Alkhattab lui ayant succédé, et Dieu lui ayant fait la grâce de conquérir l'Égypte, la Syrie et l'Irak, il n'entreprit point de rien innover par rapport aux monnoies, mais il les laissa sur le même pied où elles étoient.

[1] Ces proportions sont les mêmes: car l'oukia valant quarante dirhems, cinq oukias font deux cents dirhems, dont un névat ou cinq dirhems sont le quarantième: de même un demi-dinar est le quarantième de vingt dinars, ou deux et demi pour cent. C'est encore la règle que suivent les Turcs et les Persans pour l'imposition de la dîme sur l'or et l'argent, soit monnoyé, soit en bijoux. Voyez Muradgea, *Tableau de l'Empire Othom.*, t. I, p. 274; *Voyages de Chardin*, t. VII, p. 334, édit. de 1711. On pourroit inférer de ce règlement sur l'imposition de la dîme, que du temps de Mahomet la proportion entre la valeur de l'or et de l'argent étoit comme dix à un.

Suivant M. de Muradgea, et les auteurs turcs qu'il a consultés, le dirhem légal est de quatorze kirats, et le médical ou mithkal de vingt kirats, chaque kirat étant évalué cinq grains d'orge. Cela donne, pour le poids du dirhem légal, soixante-dix grains d'orge, et, pour celui du mithkal, cent grains d'orge, ce qui reproduit, entre le dirhem et le mithkal, le rapport de dix à sept.

En la dix-huitième année de l'hégire, qui étoit la huitième[1] du khalifat d'Omar, plusieurs caravanes se rendirent auprès de lui[2], du nombre desquelles fut celle de Basra. Parmi ceux qui étoient venus de Basra se trouvoit Alahnaf Ben-Kaïs[3], qui proposa à Omar différents projets dont l'exécution devoit être avantageuse aux habitants de Basra. Omar envoya en conséquence Mokal Ben-Yésar, qui fit creuser le canal nommé *le fleuve de Mokal*[4], dont on a dit en proverbe : *Quand le fleuve de Dieu vient, le fleuve de Mokal disparoît.* Il institua l'usage (de mesurer les terres par) *djéribs* et (les chargea d'une imposition) de deux dirhems par mois[5]. Alors Omar fit frapper des dirhems aux mêmes empreintes qui étoient en usage du temps des Cosroës[6], et de la même forme, si ce n'est qu'il ajouta sur les uns : *Louange à Dieu*, sur d'autres : *Mahomet est l'envoyé de Dieu*, sur quelques-autres: *Il n'y a point de Dieu autre que le seul Dieu*, sur d'autres enfin: *Omar.* Il régla leur poids à raison de 10 dirhems pour 6 mithkals.

Othman Ben-Affan ayant été élu émir des fidèles fit frapper pen-

(1) Il y a ici une faute. Omar étant monté sur le trône l'an 13 de l'hégire, l'an 18 de la même ère étoit la sixième et non la huitième année de son khalifat.

(2) J'ai traduit le mot arabe *vofoud* par le mot *caravanes*, parce qu'il s'agit ici des convois de vivres que plusieurs provinces de l'Empire musulman envoyèrent à Médine pour soulager les habitants de cette ville, qui éprouvoient une grande famine. Abulféda, *Annales*, t. I, p. 243.

(3) Aboubahr Dhahhak ben-Kaïs, surnommé Alahnaf. Voyez Abulféda, *Annales*, t. I, p. 413.

(4) Voyez, sur ce canal, le mémoire sur le cours du Tigre et de l'Euphrate de d'Anville, p. 134, et la description de l'*Irak* d'Abulféda, dans le *Magasin de Büsching*, t. IV, p. 255. Voyez aussi *Géog. Nub. Clim.*, III, § 6. Le proverbe rapporté ici signifiait sans doute que, quand le Schat-alarab étoit débordé, le canal de Mokal se trouvoit sous les eaux.

(5) Le texte porte seulement : *Il institua le djérib et les deux dirhems par mois.* J'ai expliqué cette phrase obscure par ce qu'on lit plus en détail dans la suite de ce traité, au chapitre où l'auteur parle des monnoies égyptiennes.

(6) Les Arabes donnent aux rois de Perse de la dynastie des Sassanides collectivement le nom de Cosroës ou Kesra.

dant son khalifat des dirhems sur lesquels il fit mettre cette légende : *Dieu est très-grand.*

Lorsque Moavia Ben Sofyan eut réuni tout l'empire sous son autorité, et qu'il eut confié à Ziad Ben-Abihi [1] le gouvernement de Cufa et de Basra conjointement, celui-ci lui dit : « Émir des fidèles, le bon serviteur de Dieu, l'émir des fidèles Omar Ben-Alkhattab a diminué le dirhem [2], et a agrandi le boisseau. Il fut forcé à adopter cette mesure pour pouvoir payer le salaire des troupes, et parce qu'il étoit chargé de pourvoir à la subsistance des descendants (du prophète) [3]; il n'eut d'autre vue en cela que de soulager ses sujets. Si vous adoptez un pied de monnoie inférieur au sien, cela contribuera encore plus au soulagement des peuples, et vous vous ferez par-là une bonne réputation ». Moavia fit frapper en conséquence des dirhems noirs qui ne pesoient pas tout-à-fait 6 daneks, mais seulement 15 kirats moins 1 ou 2 habbas [4]. Ziad en fit aussi frapper sur le pied de 10 dirhems pour le poids de 7 mithkals; il y fit

[1] *Ben-abihi* signifie *fils de son père.* On donne ce surnom à Ziad, parce que le nom de son père est incertain. On peut consulter, sur Ziad et sur son origine, Abulféda, *Annales*, t. I, p. 331, 357, etc.

[2] Omar avoit affaibli le dirhem en taillant dix dirhems dans le poids de six mithkals, au lieu que précédemment le dirhem *bagli* ou persan pesoit un mithkal. Voyez ci-dessus page 6.

[3] Je soupçonne ici quelque faute dans le texte, qui me paroît obscur.

[4] Le danek valant, comme on l'a vu (p. 14), huit habbas et deux cinquièmes, six daneks font cinquante habbas et deux cinquièmes, poids du dirhem légal.

Le kirat légal valant trois habbas, comme le dit notre auteur dans son traité des poids et mesures, quinze kirats moins un ou deux habbas reviennent à quarante-quatre ou quarante-trois habbas.

Si Moavia a porté l'affaiblissement des dirhems plus loin qu'Omar, il faudra en conclure qu'il y a une faute dans ce qu'on a lu ci-devant, qu'Omar régla le poids des dirhems qu'il fit fabriquer à dix dirhems pour six mithkals, et qu'au lieu de six mithkals il faut lire sept. Je suis d'autant plus porté à le croire, que cela est confirmé par ce que dit M. de Muradjea, que ce fut Omar qui fixa le dirhem à quatorze kirats valant soixante-dix grains d'orge, et le mithkal à vingt kirats valant cent grains d'orge, ce qui établit le rapport de dix dirhems à sept mithkals. Voyez ci-dessus note 1, page 16.

graver une légende [1], et ils eurent cours pour des dirhems [2]. Moavia fit encore frapper des dinars sur lesquels il étoit représenté ceint d'une épée. Un de ces dinars de mauvaise fabrication étant tombé entre les mains d'un vieillard de l'armée, il apporta cette pièce à Moavia, et la lui jeta en disant : « *Moavia, si nous trouvions ta monnoie une mauvaise monnoie? Je te priverois de ta solde, répartit Moavia, et je te ferois revêtir d'une robe de soie* [3] ».

Lorsque l'émir des fidèles Abdallah Ben-Alzobeïr se déclara khalife à la Mecque [4], il fit frapper des dirhems ronds; il fut le premier qui fit arrondir les dirhems : ceux que l'on avoit fabriqués jusqu'à lui étoient aplatis et grossièrement exécutés. Abdallah établit donc l'usage de les arrondir. Il fit graver d'un côté cette légende : *Mahomet est l'apôtre de Dieu*, et de l'autre celle-ci : *Dieu a ordonné*

[1] A la lettre, *il écrivit sur ces dirhems*. Je soupçonne que la légende qu'il y mit à été omise par les copistes.

[2] Si les dirhems fabriqués par Ziad étoient de la taille de dix au poids de sept mithkals, il n'étoit pas besoin de remarquer qu'ils eurent cours pour des dirhems, puisque c'est là le poids du dirhem légal, à moins que le sens ne soit qu'ils eurent cours pour des dirhems *baglis*. Ce qui rend cette explication assez vraisemblable, c'est que Makrizi dit que Moavia fit frapper des dirhems *noirs* : or, les dirhems *noirs* sont les mêmes que les dirhems *baglis*, dont le poids devoit être de huit daneks ou d'un mithkal.

[3] C'est-à-dire : « je te punirois de ton insolence, et en même temps je te donnerois extérieurement un témoignage de reconnoissance pour cet avis ».

Le mot original que j'ai rendu par *solde* est *ata*, qui signifie *don*. C'est ainsi qu'on nommoit, dans les premiers temps, la solde des troupes. Abulféda s'en sert en parlant de l'établissement de la solde par Omar (*Annales*, t. I, p. 228). Makrizi, dans sa *Description de l'Égypte*, dit que l'usage des khalifes Ommiades et Abbassides, usage qui remontoit à Omar, étoit de faire faire la perception des revenus provenant des impôts, et de les faire ensuite répartir entre les émirs, les gouverneurs et les soldats en proportion de leurs grades, ce qui, dans les premiers temps, s'appeloit *ata*, « le don ». (Nous nommons aussi la paie des troupes le *prêt*.) Ce ne fut que sous la dynastie des Seldjoukides que s'introduisit l'usage d'assigner aux officiers et aux soldats des terres ou bénéfices militaires.

[4] Ce fut en l'an 64 de l'hégire. Voyez Abulféda, *Annales*, t. I, p. 403 et suiv.

de suivre l'équité et la justice. Son frère Mosab Ben-Alzobeïr [1] fit aussi frapper des dirhems dans l'Irak sur le pied de 10 dirhems pour le poids de 7 mithkals, et il en fit usage pour payer le prêt des troupes. Mais quand Alhadjadj Ben-Yousouf vint prendre le gouvernement de l'Irak, où il fut envoyé par l'émir des fidèles Abdalmélik Ben-Mervan [2], il dit : « *Il ne convient pas que nous laissions subsister aucun des usages établis par ce scélérat* ». Suivant un autre récit, au lieu de *scélérat*, il se servit du terme d'*hypocrite*. Alhadjadj changea donc cette monnoie.

Abdalmélik Ben-Mervan étant demeuré seul maître de l'empire après qu'Abdallah et Mosab, tous deux fils d'Alzobeïr, eurent été tués, il prit des informations sur l'état des monnoies, des poids et des mesures. En l'an de l'hégire 76, il fit frapper des dinars et des dirhems; il donna à chaque dinar le poids de 22 kirats moins un habba au poids de Syrie, et à chaque dirhem le poids de 15 kirats juste. Le kirat est de 4 habbas : le danek est de 2 kirats et demi [3].

[1] Voyez, sur Mosab ben-Alzobeïr, Abulféda, *Annales*, t. I, p. 413, et *Notes historiques*, p. 96.

[2] Alhadjadj fut nommé gouverneur de l'Irak en l'an 75, suivant Abulféda, *Annales*, t. I, p. 421.

[3] On voit, en plusieurs endroits de cet écrit, que les dirhems d'Abdalmélik étoient, à ses dinars, dans le rapport de dix pour sept, c'est-à-dire que dix dirhems avoient le même poids que sept mithkals. Ce qui est dit ici, qu'il donna à chaque dinar le poids de vingt-deux kirats moins un habba au poids de Syrie, et, à ses dirhems, le poids de quinze kirats juste, semble donner une proportion différente. Cependant elle s'éloigne peu de la première.

Il n'est pas question ici des poids de la Mecque, où le mithkal ou dinar se divise en vingt-quatre kirats, et le kirat en trois habbas, et où le dirhem vaut six daneks, et le danek huit habbas et deux cinquièmes. Le mithkal de Syrie, dont il est ici question, se divisoit, à ce qu'il paroît, en vingt-quatre kirats, dont chacun valoit quatre habbas, et en daneks, le danek étant égal à deux kirats et demi. Le dinar d'Abdalmélik ne pesoit que vingt-deux kirats moins un habba au poids de Syrie, parce que c'étoit là le poids du mithkal de la Mecque, moins fort que celui de Syrie. Sur ce pied, sept mithkals d'Abdalmélik pesoient cent cinquante-deux kirats un habba, ou six cent neuf habbas du poids de Syrie, qui, divisés par dix, donnent pour chaque dirhem soixante habbas et neuf dixièmes, ou quinze kirats neuf dixièmes de habba. Il y a apparence qu'on négligea cette fraction, ce qui n'empêcha pas de considérer dix dirhems comme égaux en poids à sept mithkals.

Il écrivit aussi à Alhadjadj, qui étoit alors dans l'Irak, de faire frapper de pareilles espèces dans cette province, ce qu'il fit. Ces monnoies étant parvenues à Médine, où il restoit encore quelques-uns des compagnons du prophète, ils n'en désapprouvèrent que les empreintes; car elles portoient une figure. Saïd Ben-Mosayyab[1] en faisoit usage pour vendre et acheter, et il n'y trouvoit rien à critiquer.

Abdalmélik régla le poids de l'or dont il fit usage pour la fabrication de ses dinars sur le mithkal de Syrie, que l'on nomme *mayala* (c'est-à-dire « trébuchant »), et auquel 100 dinars sont égaux à 102 dinars de l'autre poids[2].

Ce qui donna occasion à cette fabrication de dinars et de dirhems que fit faire Abdalmélik, ce fut que Khaled Ben-Yézid Ben-Moavia Ben-Abi-Sofyan[3] lui dit : « Émir des fidèles, les docteurs des peuples qui ont reçu les anciens livres révélés prétendent que l'on trouve dans leurs livres que les princes qui ont joui d'une plus longue vie sont ceux qui ont sanctifié le nom de Dieu sur leurs monnoies. Abdalmélik conçut donc le projet d'imiter cet exemple, et il institua le type musulman. Selon un autre récit, ce khalife écrivant à l'em-

(1) Saïd ben-Mosayyab, personnage célèbre parmi les *Tabiin*, ou disciples du prophète de la seconde classe, et parmi les auteurs de *hadiths* ou traditions, mourut l'an 94 de l'hégire. Abulféda, *Annales*, t. I, p. 431 et 445.

(2) Je ne crois pas que l'auteur compare en cet endroit le mithkal de Syrie au mithkal de la Mecque, car il paroît, par ce qu'on a vu précédemment, que vingt-un kirats et trois quarts, poids de Syrie, étoient égaux à vingt-quatre kirats, poids de la Mecque, d'où il résulte que cent mithkals, poids de Syrie, donnoient cent trente mithkals et dix quatre-vingt-septièmes, poids de la Mecque. Je crois qu'il y avoit en Syrie deux mithkals différents; que le plus fort se nommoit *trébuchant*, et que ce fut sur celui-là qu'Abdalmélik régla le poids de ses dinars. Si ces deux poids n'eussent pas eu lieu concurremment dans le même pays, celui dont il est ici parlé n'auroit pas été distingué par le surnom de *trébuchant;* la dénomination de mithkal de Syrie auroit suffi pour le distinguer des mithkals des autres provinces.

(3) Khaled ben-Yézid mourut en l'an 82 de l'hégire. Voyez Abulféda, *Annales*, t. I, p. 425.

pereur Grec avoit mis en tête de sa lettre : «Dis, il n'y a que lui de Dieu», et il avoit fait mention du prophète dans la date de sa lettre. L'empereur Grec trouva cela mauvais, et dit : «Si vous ne renoncez à cette manière d'agir, nous ferons mention de votre prophète sur nos dinars dans des termes qui ne vous seront pas agréables». Abdalmélik en fut piqué, et consulta pour savoir le parti qu'il devoit prendre. Yézid Ben-Khaled Ben-Yézid lui conseilla de faire un type monétaire, et de cesser de faire usage des dinars grecs, ce qu'il exécuta. Ce fut un juif de Taïma[1], nommé Somaïr, qui fut chargé de la fabrication de ces dirhems; en conséquence on leur donna son nom, et ils furent nommés dirhems Somaïris.

Abdalmélik envoya ce type à Alhadjadj, et Alhadjadj l'envoya dans les différentes provinces, afin qu'on s'en servît pour fabriquer des dirhems. Il donna ordre en même temps dans toutes les grandes villes qu'on lui adressât chaque mois un bordereau du montant des perceptions qui y avaient été faites, afin qu'il pût en charger leurs comptes, et que les sommes reçues fussent converties en dirhems au coin musulman pour lui être envoyés à mesure de la fabrication. Il alloua un dirhem sur cent pour les frais du bois et le salaire des ouvriers. Sur un des côtés des dirhems il fit mettre cette légende : *Il n'y a qu'un Dieu*, et sur l'autre : *Il n'y a point d'autre Dieu que Dieu.* De chaque côté il fit graver un double cercle (vers le bord de la pièce), et fit mettre dans le champ entre ces deux cercles d'un côté : *Ce dirhem a été frappé dans une telle ville*, et de l'autre : *Mahomet est l'apôtre de Dieu, que Dieu a envoyé avec la direction et la vraie religion pour la faire triompher de toute autre religion en dépit des polythéistes.*

Suivant un autre récit ce fut Alhadjadj qui fit mettre sur les dirhems cette légende : *Dis, il n'y a que lui de Dieu.*

[1] Taïma, ville d'Arabie, proche du désert de Syrie. Voyez la *Description de l'Arabie* d'Abulféda dans les *Petits géographes grecs*, p. 26 et 42.

Ce qui engagea Abdalmélik à faire cette opération [1], c'est qu'il considéra en cela l'intérêt du peuple; car, disoit-il, ces dirhems, tant ceux qu'on nomme *noirs*, *forts de poids*, que ceux qu'on nomme *tabaris anciens*, continueront toujours d'exister dans la circulation. Or il est ordonné par rapport à la dîme de payer 5 dirhems pour 100 dirhems ou 5 oukias. Il craignit donc que s'il régloit tous les dirhems sur le pied des dirhems noirs qui étoient les plus forts, en sorte que les 200 dirhems (nécessaires pour former une propriété imposable) fussent tous calculés sur ce pied, il n'en résultât une diminution dans le produit de la dîme [2]; et que si au contraire il les faisoit tous fabriquer sur le pied des dirhems tabaris, en sorte que l'on interprétât la loi sur la dîme en ce sens, que quiconque posséderoit 200 dirhems de cette espèce seroit imposable à la dîme pour cette propriété, ce ne fût une injustice et une extorsion envers les propriétaires. Il adopta donc un terme moyen entre ces deux extrémités, en sorte que par ce tempérament la dîme fût perçue dans toute son intégrité, sans diminution, ni injustice envers les particuliers, et que les règlements et la fixation faite à ce sujet par le prophète se trouvassent exécutés.

Avant Abdalmélik chacun payoit la dîme de ses deniers comptants, en en faisant deux portions distinctes, l'une des gros dirhems, l'autre des petits dirhems. Quand Abdalmélik délibéra sur son projet avec les personnes qu'il avoit assemblées pour ce sujet, il prit un dirhem de fort poids, et l'ayant pesé, il se trouva de 8 daneks; il en prit aussi un du nombre des petits, qui ne se trouva peser que 4 daneks.

[1] Je ne sais s'il n'y a pas ici quelque transposition dans le texte de Makrizi; au moins est-il certain que le sens de cet endroit seroit plus clair, si l'alinéa suivant étoit placé avant celui-ci.

[2] Le produit de la dîme auroit éprouvé une diminution, parce que ceux dont les deniers comptants n'auroient monté qu'à deux cents dirhems, partie forts, et partie faibles, n'auroient plus été considérés comme imposables, au lieu que précédemment ils payoient une portion en dirhems forts, et l'autre en dirhems faibles, au marc la livre de ce qu'ils en possédoient de chaque sorte.

Alors il les réunit, et compensant le faible poids de l'un par le fort de l'autre, il en forma deux dirhems égaux du poids de 6 daneks chacun.

Ce Khalife prit aussi en considération le mithkal, et il reconnut qu'il n'avoit jamais cessé depuis les temps les plus reculés d'avoir un poids fixe et invariable, 10 dirhems du poids de 6 daneks chacun, étant égaux à 7 mithkals juste [1]. Il confirma cet usage, et l'adopta sans y faire aucun changement.

Cette mesure adoptée par Abdalmélik au sujet des dirhems offrait trois avantages. Le premier est le rapport exact qui se trouva entre 10 dirhems et 7 mithkals; le second, qu'en compensant les petits dirhems par les gros, il les réduisit tous au même pied, et fixa le poids du dirhem à 6 daneks; le troisième, qu'il se conforma à ce que le prophète avoit réglé relativement au précepte de la dîme, sans diminution ni extension abusive. Par-là la loi eut son exécution, tout le peuple approuva cet arrangement, et ce dirhem légal, dont le poids, comme tout le monde en convient, doit être, ainsi qu'on l'a déjà dit, dans le rapport de 10 dirhems à 7 mithkals, et de 50 2/5 grains d'orge, tels que nous les avons définis précédemment, se trouva fixé immuablement.

C'est d'après ce dirhem légal qu'ont été formés le *rotl*, le *kadah*, le *saa* et autres mesures au-dessus de celles-là. J'emprunterai à ce propos quelque chose de ce que j'en ai dit dans ma *Description historique et topographique de l'Égypte* [2], au chapitre de l'*Hôtel de l'étalonnage*, et je dirai ici que l'on a formé 10 dirhems d'argent dans le même poids, qui fait 7 mithkals d'or, par la raison que l'or est plus lourd,

[1] Il ne faut entendre cela que du mithkal légal, qui est celui de la Mecque.

[2] Le titre de cet ouvrage est : *Kitab almavaedh oualitibar fi dhicr alkhitat oualathar*, c'est-à-dire : *Instructions et sujets de réflexions, Histoire des quartiers de Misr et de ses antiquités.*

Quoique j'aie consulté plusieurs manuscrits de cet ouvrage, je n'ai trouvé dans aucun, au chapitre de l'*Hôtel de l'étalonnage*, le passage cité ici: peut-être Makrizi l'aura-t-il supprimé dans cet ouvrage après l'avoir transporté dans son traité des monnoies.

et a une pesanteur spécifique plus grande que l'argent; car ayant pris le volume d'un grain d'or, et pareil volume d'un grain d'argent, on pesa l'un et l'autre, et le grain d'or se trouva de trois septièmes plus lourd que le grain d'argent. Ce fut pour cette raison que l'on forma 10 dirhems dans le poids de 7 mithkals; car si l'on ajoute à 1 dirhem les trois septièmes de son poids, il devient égal à un mithkal; et si l'on soustrait d'un mithkal les trois dixièmes de son poids, il devient égal à 1 dirhem; 10 mithkals sont égaux en poids à 14 2/7 dirhems.

Lorsqu'on forma le rotl, on composa le dirhem de 60 habbas; mais comme 10 dirhems sont égaux au poids de 7 mithkals, le poids du habba fut de 70 grains de sénevé [1] : c'est de cela que l'on forma le dirhem, du dirhem on composa le rotl, du rotl le mudd, du mudd le saa et les poids supérieurs. On peut employer pour prouver cela différents procédés d'arithmétique qui se démontrent par des figures géométriques; mais ce n'est pas ici le lieu de les rapporter.

On compte aussi parmi les espèces que fit frapper Alhadjadj les dirhems nommés *blancs*. Il y fit mettre cette légende : *Dis, il est le seul Dieu.* Les Karis (c'est-à-dire « Lecteurs de l'Alcoran » [2]) dirent alors : « Que Dieu extermine Alhadjadj ! à quoi a-t-il exposé les hommes! Maintenant les hommes en état d'impureté et les femmes dans le temps de leurs souillures manieront ces pièces »; car auparavant la légende des dirhems étoit en persan. Quelques-uns d'entre les Karis faisoient difficulté de s'en servir quand ils étoient en état

[1] On a vu, plus haut, que le mithkal fut originairement composé de soixante habbas, égaux à cent grains de sénevé chacun, ce qui donne, pour un mithkal, six mille grains de sévené, et quarante-deux mille pour sept mithkals. Ici l'on dit que le dirhem fut composé de soixante habbas du poids de soixante-dix grains de sénevé chacun, ce qui donne, pour un dirhem, quatre mille deux cents grains de sénevé, et quarante-deux mille pour dix dirhems. Ainsi, l'on retrouve le rapport de dix dirhems à sept mithkals: mais le habba, division du dirhem, est au habba division du mithkal, comme sept est à dix.

[2] On donne ce nom aux premiers docteurs musulmans, et particulièrement à sept des plus célèbres, sur lesquels on peut voir Abulféda, *Annales*, t. I, p. 443 et suiv.

d'impureté légale, ce qui leur fit donner le nom de *Mekrouh* (c'est-à-dire « désapprouvé ») sous lequel on les a connus depuis ce temps.

On lit dans le *Modawana*[1] que Malek[2] fut consulté pour savoir s'il convenoit de changer les légendes des dinars et des dirhems à cause des passages de l'Alcoran qu'elles contenoient, et qu'il répondit : « Ce fut sous le khalifat d'Abdalmélik Ben-Mervan que l'on frappa, pour la première fois, de ces pièces; les hommes (pieux)[3] étoient alors en grand nombre, et aucun n'y trouva à redire; je n'ai point vu d'homme savant qui désapprouvât cela; j'ai seulement ouï dire qu'Ebn Sirin[4] faisoit difficulté de s'en servir pour vendre et acheter. Elles ne cessèrent pas, depuis ce temps, d'avoir cours parmi les hommes, et je n'ai point connaissance que personne ait fait ici de semblables difficultés » : il vouloit dire à Médine.

On dit un jour à ce sujet à l'émir des fidèles Omar Ben-Abdalaziz : « Ces dirhems blancs portent des passages du livre de Dieu, et sont maniés par les Juifs, les Chrétiens, les hommes en état d'impureté et les femmes dans leurs souillures; votre avis ne serait-il pas d'ordonner qu'on les supprimât ? Voulez-vous, répondit-il, que les nations nous soupçonnent d'avoir changé notre croyance en un seul Dieu, et le nom de notre prophète ? »

Abdalmélik laissa en mourant les monnoies sur le pied où nous les avons vues, et il n'y fut fait aucun changement sous les khalifats d'Alvalid, de Soleïman Ben-Abdalmélik et d'Omar Ben-Abdalaziz, jusqu'au temps du khalife Yézid Ben-Abdalmélik. Sous le règne de

[1] Suivant Hadji Khalfa, le titre de cet ouvrage est : *Modawwana fi forou almalékia*. Il dit que c'est un des traités de jurisprudence les plus estimés suivant la doctrine de la secte de Malek. L'auteur est Abou-Abdallah Abdalrahman ben-Alkasem Almaléki.

[2] Malek ben-Anas, chef d'une des quatre sectes réputées orthodoxes parmi les Musulmans. Il mourut en l'an de l'hégire 179. Voyez Abulféda, *Annales*, t. II, p. 67.

[3] Je supplée le mot *pieux* pour faire un sens; peut-être y a-t-il une faute ou une omission dans le texte.

[4] Mohammed ben-Sirin, un des *Tabiin*, ou premiers docteurs des Musulmans; il mourut en l'an 110. Abulféda, *Annales*, t. I, p. 451.

ce prince, Hobaïra[1] fit frapper dans l'Irak les dirhems nommés *hobaïris* au poids de 7 daneks[2].

Lorsque Hescham Ben-Abdalmélik fut monté sur le trône, comme il aimoit l'argent, il ordonna en l'an 106 de l'hégire à Khaled Ben-Abdallah Alkasari[3] de ramener la fabrication des monnoies au rapport de 10 dirhems pour 7 mithkals[4], et de retirer les types monétaires de toutes les provinces, à l'exception de la seule ville de Vaset. On ne frappa donc plus de dirhems qu'à Vaset. Il augmenta la grandeur du coin. On continua à frapper des dirhems au coin nommé *khalédi* jusqu'à l'an 120, où Khaled fut dépouillé de son gouvernement. Il eut pour successeur Yousouf Ben Omar Althakefi[5], qui diminua la grandeur du type, et fit frapper les dirhems dans le rapport de 10 pour 7 mithkals[6]. Vaset fut la seule ville où il fit battre monnoie. Les choses demeurèrent sur ce pied jusqu'à la mort du khalife Alvalid Ben-Yézid, qui fut tué en l'année 126.

Mervan Ben-Mohammed Aldjadi[7], le dernier khalife de la maison d'Ommia, étant monté sur le trône, fit frapper des dirhems dans la Mésopotamie avec les types qui étoient à Harran, jusqu'à ce qu'il fût tué.

(1) Omar ben-Hobaïra Alfozari fut gouverneur de l'Irak et du Khorassan, sous le khalifat de Yézid ben-Abdalmélik. Voyez Elmacin, *Hist. Sar.*, p. 78. Abulfar, *Hist. dyn.*, p. 205.

(2) Je suis la leçon du manuscrit de l'Escurial : dans les deux autres on lit *six daneks;* mais ce doit être une faute, car il paroît, par ce qui suit, que Hobaïra avoit augmenté le poids des espèces.

(3) Khaled ben Abdallah Alkasari avoit été gouverneur de Médine, et ensuite de l'Irak; il fut mis à mort l'an 126 de l'hégire. Abulféda, *Ann.*, t. I, p. 459, et *Notes historiques*, p. 127.

(4) Le texte porte seulement au *poids de sept;* mais cette expression elliptique est expliquée par Makrizi lui-même dans un autre endroit. Par là les dirhems furent remis à la taille fixée par Abdalmélik.

(5) Consultez, sur ce gouverneur de l'Irak, Abulféda, *Annales*, t. I, p. 455.

(6) Voyez la note 4 ci-dessus.

(7) C'est ainsi qu'il faut lire, et non *Alhadi*, comme on lit dans le manuscrit de l'Escurial. Ce khalife fut surnommé *Djadi*, parce qu'il étoit neveu, par sa mère, de Djad ben-Derham. Elmacin, *Hist. Sar.*, p. 89. *Biblioth. orientale*, au mot *Giaad*.

Après lui commença la dynastie des Abbassides. L'émir des fidèles Abdallah Ben-Mohammed Alsaffah fit fabriquer des dirhems à Anbar; il y fit mettre la même légende que sur les dinars, et y fit ajouter ces mots : *Monnaie abbasside.* Il diminua leur poids d'un habba, puis de deux.

Son fils Abou-Djafar Almansour lui ayant succédé, diminua le poids des dirhems de 3 habbas. On nomma ces dirhems affaiblis des *trois quarts de kirat*, parce que le kirat est de 4 habbas [1]. Les dirhems étoient donc sur ce pied, lorsqu'on commença à mettre en circulation les dirhems *haschémis* [2], qui furent fabriqués sur le pied du mithkal de Basra. On cessa de faire usage des mithkals trébuchants et forts de poids. Ainsi les dirhems *haschémis* continuèrent à être fabriqués sur le pied du mithkal (de Basra), et les dirhems anciens à souffrir un affaiblissement de trois quarts de kirat tant que dura le règne d'Abou-Djafar Almansour, et jusqu'en l'année 158.

En cette année Almahdi Mohammed Ben-Djafar fit fabriquer un type monétaire rond, dans lequel il y a un point.

On ne connoît pas de type monétaire de Mousa Alhadi, fils de Mohammed Almahdi. Les choses demeurèrent au même état jusqu'au mois de redjeb 178, où l'affaiblissement des dirhems fut porté jusqu'à 1 kirat moins un quart de habba.

Quand l'émir des fidèles Haroun Alraschid confia les types monétaires à Djafar Ben-Yahya Albarméki [3], il y fit graver son nom et les mots : *Dans la ville du salut*, ou *à Almohammédia* [4], *par l'ordre de*

[1] Il s'agit ici du kirat, poids de Syrie. Voyez ci-dessus, p. 20.

[2] Ces dirhems furent nommés *haschémis*, de Haschémia, ville peu éloignée de Cufa, qui fut la première résidence des khalifes Abbassides. Abulféda, *Annal.*, t. I, p. 483, et *Description de l'Irak*, dans le *Magasin de Büsching*, t. IV, p. 256.

[3] Voyez, sur cet homme célèbre, la *Biblioth. orient.*, au mot *Giafar Albarméki*.

[4] Le savant Adler conjecture que Mohammédia est le nom d'un faubourg ou d'un palais proche de Bagdad (*Mus. Cuf. Borg.*, par. 2, p. 19). Je trouve un lieu ainsi nommé par le géographe de Nubie au nombre des villes du Djéziré (par. 6 du 4 Clim.), et d'Anville l'a placé sur sa carte du cours du Tigre et de l'Euphrate (voyez son

celui qui a l'inspection sur les dinars et les dirhems, et il porta l'affaiblissement des dirhems à 1 kirat moins 1 habba.

Almamoun fit fabriquer des dinars et des dirhems, et fit supprimer de ces monnoies le nom de son frère Mohammed Alamin. Ces pièces n'eurent pas cours longtemps. On les nommoit *rubaïs* (c'est-à-dire «des quarts»). Lorsqu'il les fit frapper, il était à Mérou [1]; c'étoit avant que son frère eût été tué.

Haroun Alraschid fut le premier entre les khalifes qui renonça à surveiller par lui-même la fabrication de la monnoie. Avant lui les khalifes exerçoient en personne l'inspection sur la fabrication des dinars et des dirhems. Ce fut une des choses qui contribuèrent le plus à illustrer le nom de Djafar Ben-Yahya Albarméki, aucun autre avant lui n'ayant joui du même privilège.

Les monnoies demeurèrent sur le même pied que nous l'avons dit jusqu'au mois de ramadhan 184 : l'affaiblissement fut porté à cette époque jusqu'à 4 kirats et un habba et demi. Cette monnoie n'avoit plus cours qu'en masse et pour sa valeur intrinsèque; ensuite elle fut supprimée.

Quand Haroun Alraschid eut fait mourir Djafar, il remit les types monétaires à Alsindi [2], qui fit frapper des dirhems égaux aux dinars.

mémoire, p. 42): mais il n'est pas vraisemblable que ce soit la ville dont il est ici question. Golius (*In Alferg*, p. 112) paroît avoir connu une ville de ce nom dans la Babylonie. Il semble, par le texte de Makrizi, que c'est Bagdad même qui a été nommée *Mohammédia*.

[1] Haroun Alraschid avoit envoyé, avant sa mort, son fils Almamoun à Mérou, et Almamoun faisoit sa résidence dans le Khorassan lorsque son frère Alamin entreprit de le priver de la portion de l'Empire à laquelle il avoit droit, suivant le testament de son père. Voyez Abulféda, *Annales*, t. II, p. 93, 97, etc.

Tout cet alinéa est déplacé. Il interrompt mal-à-propos le récit de l'état des monnoies sous le khalifat de Haroun et de son fils Alamin: sans doute, il aura d'abord été placé comme une addition en marge d'un manuscrit, et un copiste, en le faisant passer dans le texte, n'aura pas fait attention à la place où il convenoit de l'insérer.

[2] Je ne trouve ce nom ni dans Abulféda, ni dans Elmacin ou Abulfaradj. Makrizi le nomme ailleurs Alsindi ben-Schahik, et il y a lieu de croire qu'il étoit fils de Schahik.

Les dinars avoient éprouvé dans toutes les circonstances dont nous avons parlé le même sort que les dirhems. Le titre de l'or d'Alsindi étoit excellent ; car personne n'apporta plus de soin que lui à affiner l'or et l'argent.

Au mois de redjeb 191 les dinars *haschémis* éprouvèrent un affaiblissement d'un demi-habba, ce qui dura ainsi pendant un certain temps, sans qu'ils cessassent néanmoins d'avoir cours pour un mithkal. Après cela on leur rendit l'intégrité de leur poids, et les choses demeurèrent ainsi jusqu'au règne d'Alamin Mohammed, fils de Haroun Alraschid.

Alamin confia les hôtels des monnoies à Alabbas ben-Alfadhl ben-Alrébia [1], qui fit graver sur le type monétaire, à la première ligne : *Dieu est mon maître*, et à celle d'en bas : *Alabbas Ben-Alfadhl.*

Le khalife Alamin ayant désigné son fils Mousa pour son successeur, et lui ayant donné le surnom de *Alnatek Bilhakk Almodhaffar Lillah* (c'est-à-dire « celui qui annonce la vérité, et qui est victorieux par le secours de Dieu »), il fit frapper des dinars et des dirhems au nom de ce jeune prince, et les fit du poids de dix daneks chaque pièce. Il y fit mettre cette légende : *Toute sorte d'honneur et de gloire à Mousa Almodhaffar, le roi dont le nom est consigné d'une manière spéciale dans le Livre des décrets éternels* [2].

Alamin ayant été tué, et Abdallah Almamoun ayant réuni tout l'empire sous son obéissance, il ne trouva aucun artiste pour graver

dont il est parlé dans la *Bibliothèque orientale* au mot *Fadhel*, *fils de Rébia*. M. Tychsen, dans le premier Supplément de son *Introduction à la connoissance des Monnoies arabes*, cite une monnoie d'Alamin, sur laquelle on lit le nom d'Alsindi.

Ce fut Alfadhl ben-Rébia qui succéda, en l'an 187, à Djafar dans la place de Visir, après que Djafar eut été tué par ordre de Haroun Alraschid.

[1] Suivant Elmacin, Alabbas était Hadjib, ou Chambellan d'Alamin (*Hist. Sarac.*, p. 131). Son père avoit exercé la même charge auprès de Haroun Alraschid. Abulféda, *Annales*, t. II, *Not. histor.*, p. 670. Elmacin, *Hist. Sar.*, p. 121.

[2] Ces pièces, qui différoient pour le poids et pour la légende des monnoies ordinaires, ne doivent être regardées que comme des médailles ou pièces de plaisir.

un coin pour les dirhems; on le grava en conséquence avec le touret, comme on grave les cachets.

Les monnoies ne cessèrent point de demeurer au même état qu'on l'a vu plus haut sous les règnes d'Almamoun, Almotasem, Alvathek et Almotévakkel. Ce dernier khalife ayant été tué, les esclaves turcs s'emparèrent du gouvernement; l'ordre de la succession au khalifat fut détruit; les délices et l'indolence ruinèrent la maison des Abbassides; chaque gouverneur de province s'empara de la province dont il avoit le gouvernement, et les dépenses s'accrurent en même temps que les revenus diminuèrent par les usurpations des gouverneurs, qui se rendoient indépendants dans leurs gouvernements. Il s'introduisit, depuis ce moment, un grand nombre de nouveautés funestes, parmi lesquelles il faut compter l'altération des dirhems.

On dit qu'Obeïdallah Ben-Ziad altéra le premier les dirhems, et en fit frapper de faux quand il s'enfuit de Basra, en l'an 64 de l'hégire [1]. Mais sous les dynasties persanes des Bouides et des Seldjoukides, les mauvais dirhems se multiplièrent et se répandirent dans les provinces.

DES MONNOIES D'ÉGYPTE.

L'Égypte est une des provinces les plus importantes. Sous toutes les dynasties qui se sont succédées dans ce pays, soit du temps du paganisme, soit depuis l'islamisme, la seule monnaie dont on y ait fait usage pour évaluer le prix de la main-d'œuvre et de toutes les marchandises a toujours été la monnoie d'or. La preuve de ce que nous avançons ici c'est que dans les âges les plus reculés, comme dans les temps plus modernes, les impositions de l'Égypte se sont

[1] Obeïdallah étoit gouverneur de Basra pour le khalife Moavia ben-Yézid. Il quitta cette ville quand il apprit les succès d'Abdallah ben-Alzobeïr, qui avoit été proclamé khalife à la Mecque. Abulféda, *Annales*, t. I, p. 405. Obeïdallah fut tué l'an 67 de l'hégire. *Ibid*, p. 411.

toujours payées en or, ainsi que je l'ai rapporté dans ma description historique et topographique de l'Égypte. J'y ai inséré le tableau du montant de l'imposition depuis le temps où ce pays a commencé à être habité après le déluge jusqu'à nos jours. Il suffiroit, pour prouver la vérité de ce que nous disons relativement aux monnoies d'Égypte, de citer cette tradition qui a été recueillie de la bouche d'Abou-Horeïra [1], et que nous ont transmise Moslem [2] et Abou-Daoud [3]. « J'ai, a dit Mahomet, laissé à l'Irak son dirhem et son kafiz, à la Syrie son mudd et son dinar, et à l'Égypte son ardeb [4] et son dinar. » Dans cette tradition, le prophète faisant mention des mesures et des monnoies propres à chaque pays, parle de l'or comme étant la monnoie de l'Égypte.

Cette tradition fait voir la justice de la conduite que tint Omar

[1] Abouhoreïra, l'un des plus célèbres compagnons du prophète, est un de ceux sur l'autorité desquels sont fondées la plupart des traditions. Voici ce qu'en dit Aboulkasem Ismaïl ben-Mohammed ben-Alfadhl, auteur du *Tabacat siyar alsalaf*, ou *Recueil des vies des compagnons du Prophète :* « Abdalrahman ben-Dhakhr Abou-Horeïra Aldoussi Ebn-Ishak rapporte avoir appris de quelques-uns de ses amis, qu'Abou-Horeïra a dit : Mon nom, dans le temps du paganisme, étoit Abdschams ben-Dhakhr : lorsque j'eus embrassé l'islamisme, je pris le nom d'Abdalrahman. Voici ce qui me fit donner le surnom d'*Abou-Horeïra* (père de la petite chatte). Un jour, comme je paissois les troupeaux de ma famille, je trouvoi les petits d'une chatte sauvage, et je les mis dans ma manche. Quand je fus de retour, mes parents entendirent sortir de dedans mon sein les cris de ces petits animaux, ils me dirent : Qu'est-ce que cela, Abdschams? Je leur répondis que c'étoient les petits d'une chatte que j'avois trouvés. Tu es donc, me dirent-ils, le père de la petite chatte (Abou-Horeïra) ? et ce surnom me demeura depuis ce temps... Abou-Horeïra étoit un des chefs de la tribu de Dous ». Il mourut en l'an 59 de l'hégire. Voyez Abulféda, *Annales*, t. II, p. 375.

[2] Aboulhosaïn Moslem ben-Alhadjadj est auteur de divers ouvrages de jurisprudence et d'un recueil de traditions intitulé : *Sahih*. Il mourut en l'an de l'hégire 261. Voir *Bibliothèque orientale* au mot *Moslem*. *Bibl. arab. hisp.*, t. I, p. 448 et 519. Abulféda, *Annales*, t. II, p. 249.

[3] Abou-Daoud Soleïman ben Daoud Altayalasi, auteur célèbre d'un recueil de traditions, mourut en l'an 204. Abulféda, *Annales*, t. II, p. 135.

[4] Le kafiz, le mudd et l'ardeb sont des mesures dont on se sert pour mesurer les grains.

ben Alkhattab. L'Irak ayant été conquis la seizième année de l'hégire, Omar y envoya Othman Ben-Honaïf[1], qui imposa pour contribution sur les terres du sovad 10 dirhems par arpent de vigne, 8 par arpent de palmiers, 6 par arpent de cannes à sucre, 4 par arpent de froment et 2 par arpent d'orge[2]; il en rendit compte à Omar, qui approuva sa conduite. L'Égypte ayant été conquise ensuite en la vingtième année de l'hégire, suivant le récit le plus exact, Amrou Ben-Alas imposa tous les Coptes à une capitation de 2 dinars par tête, à percevoir seulement sur les hommes en âge de puberté, à l'exclusion des femmes, des enfants et des vieillards. Cette capitation produisit la première année 12.000.000 de dinars, ou, suivant d'autres historiens, 16.000.000, et Omar confirma pareillement ce qu'avoit ordonné à cet égard Amrou Ben-Alas.

Quiconque a étudié sérieusement l'histoire d'Égypte sait que les espèces qui y avoient cours étoient l'or, et que le prix de toutes les marchandises et de la main-d'œuvre ne s'y évaluoit qu'en or jusqu'à ce que ce pays éprouvât une révolution qui l'appauvrit par l'invasion des Gozzes[3]; ce fut alors, pour la première fois, qu'on y entendit le nom de dirhem, comme je le diroi dans la suite de cet écrit.

[1] Othman ben-Honaïf Alansari fut nommé, dans la suite, gouverneur de Basra par Ali. Ayant été vaincu et fait prisonnier par les rebelles du parti de Moavia, il eut la barbe et les sourcils arrachés par ordre d'Ayéscha, veuve du prophète. Il est compté parmi les Sahabas ou compagnons de Mahomet. Voir Abulféda, *Annales*, t. I, p. 289 et 293.

[2] Comparez cet endroit avec ce qui est dit ci-devant de Mokal, p. 17. L'auteur que j'ai déjà cité, note 1, p. 32 dit que Othman ben-Honaïf fut chargé, par Omar, de faire ensemencer les terres du Sovad, qui montoient à 36.000.000 de *djéribs* ou arpens, et qu'il imposa une contribution, par chaque djérib, d'un kafiz de grain et d'un dirhem. Les Arabes nomment *Sovad* le territoire cultivé de Basra et celui de Cufa.

Au lieu de *cannes à sucre* on lit, dans le texte imprimé, de *roseaux et d'arbres*, Alkasab oualschadjar. Je conjecture qu'il faut lire alkasab alsukkiar et j'ai suivi cette conjecture dans ma traduction.

[3] Les Gozzes ou Uzzes sont le même peuple qu'on nomme aussi Turcomans. Ils entrèrent en Égypte avec Saladin. Voir *Hist. des Huns*, t. I, p. 240; t. III, p. 256, etc.

L'Égypte depuis qu'elle fut conquise par les musulmans fut toujours le siège d'un émir, et son type monétaire fut constamment celui des khalifes, d'abord des Ommiades, puis des Abbassides, si ce n'est que l'émir Aboulabbas Ahmed Ben-Touloun [1] fit frapper en Égypte des dinars, qui de son nom furent appelés *Ahmédis;* voici ce qui donna lieu à cette fabrication.

Ahmed Ben-Touloun se rendit un jour à cheval aux pyramides. Les hadjebs lui amenèrent des gens qui étoient vêtus d'habits de laine, et qui avoient des pelles de fer et des pioches : Ahmed leur demanda ce qu'ils faisoient, à quoi ils répondirent que leur métier étoit de chercher des trésors ; ne sortez plus pour cette recherche, leur dit Ahmed, sans être munis d'une permission par écrit, et accompagnés d'un homme de ma part. Il leur demanda quels indices ils avoient d'un trésor? Ils lui répondirent que sous le cercle vertical des pyramides il y avoit un trésor qu'ils ne pouvoient découvrir, parce que cette recherche exigeroit beaucoup de monde et des avances très considérables. Ahmed laissa un de ses gens avec eux, et envoya ordre au commandant des troupes [2] de Djizé de leur fournir le nombre d'hommes dont ils auroient besoin, et de subvenir aux frais de l'entreprise, après quoi il se retira. Ils travaillèrent quelque temps, jusqu'à ce qu'enfin ils commencèrent à apercevoir des indices (de ce qu'ils cherchoient). Ahmed étant monté à cheval, se rendit sur le lieu tandis qu'ils fouilloient; ils continuèrent leur fouille avec une nouvelle ardeur, et découvrirent

[1] Ahmed ben-Touloun, nommé gouverneur de l'Égypte par le calife Almotévakkel en l'an 254, se rendit absolu dans son gouvernement, et prit même le titre de sultan. Il mourut en l'année 270.

[2] Il y a, dans le texte, *commandant de la maouna de Djizé*. Le mot *maouna* ne se trouve pas dans les dictionnaires avec une signification qui convienne ici. Makrizi parle, dans sa description de l'Égypte, de plusieurs bâtiments tant au Caire qu'à Misr, qui portoient le nom de *maouna*, et, par la comparaison de ces passages, je suis porté à croire qu'il signifie une caserne ou corps-de-garde, un lieu où logent les soldats nommés *avan*.

enfin un vase rempli de dinars, sur lequel il y avoit un couvercle qui portoit une inscription en caractères parthiques[1]; il fit venir un homme qui la lut, et lui dit qu'elle signifioit : *Je suis un tel, fils d'un tel, je suis celui qui a séparé l'or de ses impuretés et de ses scories ; quiconque voudra connoître combien mon règne a été supérieur au sien, n'aura qu'à considérer combien l'alloi de mes dinars est meilleur que l'alloi des siens ; car celui qui purifie l'or de son alliage est lui-même purifié de son vivant et après sa mort.* Dieu soit loué, dit alors Ahmed Ben-Touloun, je fais plus de cas de l'avis contenu dans cette inscription que du trésor. Il fit donner à chacun de ceux qui travailloient[2] 200 de ces dinars; il ordonna qu'on payât aux ouvriers leur salaire, et leur donna en outre 5 dinars par tête; il donna aussi 300 dinars à celui de ses gens qu'il avoit laissé avec eux, et il dit à son eunuque Nésim d'en prendre autant qu'il voudroit. J'en prendrai, dit l'eunuque, autant que mon maître me l'ordonnera. Prends-en, lui répondit Ahmed, autant que tes deux mains jointes ensemble pourront en tenir, et tu prendras en outre deux fois la même somme sur mon trésor; car je suis avare de cette monnoie-ci. Nésim étendit ses deux mains, et il se trouva qu'il prit 1000 dinars. Ahmed Ben-Touloun emporta le reste, et il reconnut que le titre de ces dinars étoit supérieur à celui des monnoies d'Alsindi Ben-Schahik[3] et d'Almotasem; alors il apporta le plus grand soin à améliorer le titre, en sorte que ses dinars parvinrent à ce degré de

[1] Dans le texte donné par M. Tychsen on lit *barbatia*, mais cette même histoire est rapportée avec peu de différence par Makrizi dans sa description de l'Égypte, et trois manuscrits, que j'ai consultés, portent uniformément *bartia*.

[2] Il ne faut entendre, par cette expression, que ces hommes dont le metier ordinaire étoit de chercher des trésors et non les ouvriers employés extraordinairement à cette recherche. Dans la *Description de l'Égypte*, Makrizi dit expressément qu'Ahmed donna deux cents dinars à chacun des chercheurs de trésors.

[3] Je pense qu'Alsindi ben-Schahik est le même à qui Haroun Alraschid confia la direction des monnoies après la mort de Djafar Albarmeki, et dont on a parlé plus haut (voyez page 30). Peut-être eut-il le même emploi sous Almotasem, troisième fils de Haroun, et successeur d'Almamoun.

finesse que l'on appela de son nom, *Ahmedi*, et qui étoit le meilleur que l'on employât pour les dorures.

Lorsque le Kaïd[1] Aboulhasan Djauhar Alkiateb Alsakali entra en Égypte à la tête de l'armée de l'émir des fidèles, l'imam Almoezz-lidin-allah Aboutémim Maad, en l'année 358, et qu'il bâtit le Caire dans le lieu même où il avoit campé, l'Égypte qui n'avoit été jusque-là que la résidence d'un émir, devint le siège de l'empire d'un khalife. Le kaïd Djauhar fit frapper les dinars *Moëzzis*. Il fit graver sur cette monnoie, d'un côté, la légende suivante en trois lignes : dans la première, *L'imam Maad invite les hommes à reconnoître l'unité de celui qui est unique et éternel;* dans la deuxième, *Almoezz-lidin-allah Émir des fidèles;* dans la troisième, *Ce dinar a été frappé à Misr en l'an 358*. De l'autre côté, il fit mettre cette légende : *Il n'y a point d'autre dieu que dieu. Mahomet est l'Apôtre de dieu. Dieu l'a envoyé avec la direction et la vraie religion, pour la faire triompher de toute autre religion en dépit des polythéistes. Ali est le plus excellent de tous les successeurs, et le Visir du meilleur de tous les envoyés.* On fabriqua une si grande quantité de dinars *Moëzzis*, que Moëzz étant venu en Égypte en l'an 363, et ayant fixé sa résidence dans son palais du Caire, Yakoub ben-Kialas et Asloudj ben-Alhasan, auxquels il confia la perception des contributions, refusèrent de recevoir en paiement d'autres espèces que les dinars *Moëzzis*. Cela décrédita tellement les dinars de Radhi[2], et les fit tomber à un tel point, qu'ils perdoient au change plus d'un quart de dinar. Le cours du dinar *Moëzzi*, étoit au pair de 15 dirhems et demi.

Du temps de l'Émir des fidèles Alhakem-biamr-allah Abou-Ali Almansour ben-Alaziz le nombre des dirhems étant fort augmenté, on donna jusqu'à trente-quatre dirhems pour un dinar : le prix de toutes les denrées changea, et il en résulta une grande confusion dans toutes les affaires des particuliers. Alors on supprima ces

[1] Ce mot signifie «commandant, général d'armée».

[2] Radhi, nommé ici, doit être le khalife Abbasside de ce nom, mort en 329.

dirhems. On emporta du palais vingt caisses pleines de dirhems neufs; on supprima ceux qui faisoient le métier de changeurs, et il fut publié un édit qui défendit de faire aucune affaire en dirhems de l'ancienne fabrication. Tous les propriétaires de ces espèces eurent ordre de porter tout ce qu'ils en avoient à l'hôtel des monnoies dans le délai de trois jours. Cela causa beaucoup de confusion : quatre dirhems anciens se donnèrent pour un dirhem de la nouvelle fabrication. La proportion de la nouvelle monnoie fut réglée à dix-huit dirhems pour un dinar[1].

Quand les Gozzes passèrent de la Syrie en Égypte, sous la conduite du Sultan Almélik-alnaser Salaheddin Yousouf ben-Ayyoub en l'année 567, et que la dynastie des Fatimites fut détruite, on commença à battre monnoie au Caire, au nom de l'Émir des fidèles Almostadhi-biamr-allah[2], et du Sultan Almélik-Aladel Noureddin Mahmoud ben-Zengh, souverain de la Syrie. D'un côté de la mon-

[1] On sent bien que la proportion dont l'auteur parle ici est le rapport de valeur entre l'or et l'argent. Ce qui est rapporté des dirhems et de leur valeur sous le règne de Hakem-biamr-allah paroît contraire à ce que l'auteur a dit plus haut, que ce fut lors de l'invasion des Gozzes qu'on entendit, pour la première fois, prononcer en Égypte le nom de dirhem. Je présume que cela veut dire qu'avant Saladin toutes choses s'appréciaient en Égypte en dinars, que la monnoie d'or étoit la seule monnoie légale, la seule mesure invariable de toutes les valeurs, et que tous les comptes se faisoient en dinars. Cela n'empêchoit pas qu'il n'y eût dans la circulation des dirhems, mais on ne les prenoit que comme matière, et leur valeur en dinars n'étoit pas fixe: elle varioit comme le cours de toutes les marchandises. Du temps de Saladin, au contraire, les dirhems devinrent la monnoie légale.

Si ma conjecture sur l'état des monnoies du temps des Fatimites en Égypte est bien fondée, il faudra en conclure que l'on avoit alors, dans ce gouvernement, une idée plus juste de la monnoie, que celle qui dirige aujourd'hui le régime monétaire dans la plupart des États de l'Europe, où l'on croit pouvoir établir une proportion fixe et invariable entre l'or et l'argent, et avoir des monnoies légales de ces deux métaux concurremment, tandis que le rapport de l'or à l'argent est, par la nature même des choses, aussi variable que celui du blé ou du vin, ou de toute autre production de la nature ou de l'industrie.

[2] C'est le nom du Khalife Abbasside qui régnoit alors à Bagdad.

noie, on mit le nom d'un de ces deux princes, et le nom de l'autre sur le revers. Cette révolution porta un coup funeste à tous les habitants de l'Égypte, car l'or et l'argent sortirent de ce pays pour n'y point revenir, et en disparurent totalement. Chacun devint extrêmement avare de ce qu'il en avoit; lorsqu'on nommoit devant eux un *dinar rouge*, c'étoit comme si devant un jaloux on eût prononcé le nom de sa femme; et quiconque en recevoit un, étoit aussi content que si on lui eût apporté la promesse du paradis. Ce qui fut alors tiré du palais, tant en dinars et dirhems qu'en ouvrages d'orfèvrerie, pierreries, cuivre, habillements, ustensiles, meubles et armes, fut, suivant le récit qu'on en fit, si considérable, que jamais les Cosroës ne possédèrent tant de richesses, que l'esprit ne peut s'en former une idée, qu'aucun royaume ne sauroit en amasser une aussi grande quantité, et que celui-là seul pourroit le compter, qui pourra faire le dénombrement du genre humain au jour du jugement. J'ai tiré ceci d'un écrit qui est de la propre main du cadhi excellent Abdelrahim.

Le Sultan Salaheddin étant devenu seul souverain après la mort d'Almélik-aladel Noureddin, ordonna au mois de schaval 583 que toutes les monnoies d'Égypte cessassent d'avoir cours. Il fit frapper des dinars avec l'or d'Égypte; il décria les dirhems *noirs*, et fit frapper les dirhems *Naséris*, qui furent alliés à égales parties d'argent fin et de cuivre.

La monnoie demeura sur ce pied en Égypte et en Syrie jusqu'au règne d'Almélik-alkiamel Nasreddin-Mohammed ben-Aladel Abibecr Mohammed ben-Ayyoub, qui décria les dirhems *Naseris*, et ordonna, au mois de dhoulkada 622, que l'on fabriquât des dirhems ronds. Il défendit de faire usage dans le commerce des anciens dirhems égyptiens, que l'on connaissoit à Misr et à Alexandrie sous le nom de *varak*[1]. L'alloi des dirhems *Kiamélis* fut de deux tiers d'argent fin contre un tiers de cuivre.

[1] Le mot *varak* signifie proprement «feuille» : on désigne sous ce nom la monnoie d'argent, de même que *aïn* signifie la monnoie d'or.

Les monnoies demeurèrent en cet état en Égypte et en Syrie tant que dura la dynastie des Ayyoubites. Lorsque cette dynastie fut détruite, les Turcs, leurs Mamlouks qui leur succédèrent laissèrent subsister tous les usages de la famille des Ayyoubites, et les imitèrent dans toute leur conduite. Ils conservèrent aussi leur monnoie telle qu'elle étoit; car ils se faisoient gloire d'emprunter leurs noms des Ayyoubites : ce qui est si vrai, que j'ai vu des ordonnances données par Almélik-almansour Kélaoun, dans lesquelles, après l'invocation ordinaire du nom de Dieu, on lisoit les mots *Alméliki Alsaléhi*, et au-dessous, le mot *Kélaoun* écrit de sa propre main[1].

Lorsque Almélik-aldhaher Rokneddin Bibars Albondokdari Alsaléhi Alnadjimi[2] fut monté sur le trône, ce prince, qui fut un des plus grands monarques musulmans, et un de ceux dont tous les souverains devroient étudier la conduite, fit fabriquer les dirhems *Dhahéris*, dont l'alloi fut réglé à 70 pour cent d'argent fin, et à 30 pour cent de cuivre. Il fit mettre sur ces dirhems ses armes[3], qui étoient la figure d'un lion.

Les dirhems *Kiamélis* et *Dhahéris* continuèrent d'avoir cours en Égypte et en Syrie jusqu'à ce qu'ils furent altérés en l'année 781, par l'introduction des dirhems *Mahmouïs*[4], qui occasionnèrent beaucoup de maux. Cela arriva du temps qu'Aldhaher Barkok était émir, avant qu'il fût monté sur le trône. Quand Barkok, devenu Sultan, eut donné à l'émir Mahmoud ben Ali la charge d'Ostadar, celui-ci fit fabriquer une grande quantité de

[1] En adoptant le surnom d'*Almaléki-Alsaléhi*, le sultan Kélaoun se reconnaissoit client ou affranchi d'Almalek-alsaleh Nedjmeddin Ayyoub, avant-dernier sultan de la dynastie des Ayyoubites, mort en l'an 647.

[2] Bibars Albondokdari monta sur le trône en l'an 658, et mourut, après un règne de 17 ans, en 676.

[3] Il y a dans le texte *renc*, mot persan, qui signifie proprement «couleur».

[4] Le mot *Mahmouis* me paroît une faute, et je conjecture qu'il faut y substituer *Mahmoudis*.

fels[1] (ou monnoies de cuivre), et fit cesser la fabrication des dirhems. Ces espèces devinrent si rares, qu'elles ne furent plus considérées que comme une sorte de bijou[2] que l'on crioit dans les marchés sous la dénomination de *hiradj*[3] (c'est-à-dire « breloques »).

Les monnoies de cuivre prirent donc le dessus jusqu'à ce que Almélik-almouayyad Scheïkh[4] (que Dieu lui accorde des victoires éclatantes) vint de Damas au mois de Ramadhan 817, avant que l'émir Neurouz Alhafédhi, gouverneur de Damas[5] eût été mis à mort. Son armée, et les gens qui la suivoient, apportèrent une grande quantité de dirhems *Bondokis* et *Neurouzis*[6], et ils eurent cours dans le commerce; on les vit avec grand plaisir, parce qu'il y avoit longtemps qu'on n'avoit vu de dirhems.

Au mois de schaval de cette même année 817, le sultan Almélik-almouayyad Abounasr Alscheïkh ayant ordonné la fabrication des dirhems *Mouayyadis*, il fut publié au Caire, le samedi 24 de safar 818,

(1) Je me sers du singulier *fels* et non du pluriel *folous*, quoique plus usité, par la raison que l'on dit des *dinars* et des *dirhems*, et non des *dénanir* et des *dérahem*, quoique ce soit le pluriel arabe des mots *dinar* et *dirhem*.

(2) Le mot original *ardh* signifie toutes sortes de marchandises ou de propriétés mobiliaires, à l'exception de la monnoie d'or ou d'argent.

(3) *Hiradj* est le pluriel de *hirdj*, qui signifie, suivant nos dictionnaires, une sorte de coquillage dont on se sert pour orner le collier d'un chien ou autres choses pareilles. Je ne doute point que ce mot n'ait une signification plus étendue, et n'indique, en général toutes sortes de petits bijoux ou breloques dont se servent les femmes pour leur parure. En Égypte, et dans plusieurs autres pays de l'Orient, elles emploient surtout à cet usage des pièces de monnoie percées et enfilées en forme de colliers, de chapelets, etc. Voyez, sur cet usage, le *Voyage de Niebuhr*, t. I, p. 133, *note*.

Il n'est pas inutile d'observer encore, pour l'intelligence de ce passage, que dans les bazars ou marchés publics de l'Orient, celui qui a quelque marchandise à vendre la fait crier par un courtier qui en annonce la valeur. On peut voir, sur cet usage, l'*Histoire du prince Ahmed* dans *les Mille et une Nuits*, t. VI.

(4) Voyez ci-devant (note 3, p. 11).

(5) Voyez, sur l'*Histoire de Neurouz Alhafédhi*, l'*Histoire des Huns*, t. V, p. 290 et suiv.

(6) Les dirhems *Neurouzis* prenoient sans doute leur nom de l'émir *Neurouz*; j'ignore l'origine de celui des dirhems *Bondokis*.

un ordre de faire usage de ces espèces dans le commerce; et, en exécution de cette ordonnance, elles commencèrent à avoir cours.

[Mosred dit : Khalededdin Abdollah rapporte cette tradition sur l'autorité de Malek, qui l'appuie sur le témoignage de Yahya ben-Saïd, lequel la tenoit de Saïd ben Almosayyab[1] : le prophète a dit : couper les dinars et les dirhems, c'est un des crimes que comprend cette expression, *commettre des brigandages sur la terre. Couper* veut dire ici *en enlever la superficie*[2].]

J'ai dit plus haut que les dirhems fabriqués par l'ordre d'Abdalmélik ben-Mervan offroient trois avantages. Je dirai présentement que dans la fabrication des dirhems *Mouayyadis*, qu'a fait exécuter notre Sultan Almélik-almouayyad, il se trouve six avantages. Le premier est qu'il s'est conformé à ce que le prophète a prescrit au sujet de la dîme; car il a ordonné que la dîme fût payée sur l'argent

[1] Je dois rendre compte ici de ma traduction, parce que l'original contient des abréviations que M. Tychsen, et celui qui a copié le manuscrit de l'Escurial, n'ont pas connues. Au lieu de *ina* et *ia* il fallait écrire *thna* et *na*. Ce sont deux abréviations qui tiennent lieu des mots *haddathana* (nous a raconté) et *akhbarana* (nous a rapporté). Quelquefois pour *akhbarana* on écrit *ana*, joignant la première lettre du mot aux deux dernières. Ces abréviations sont très usitées dans les recueils de *hadiths* ou traditions.

Je ne connois pas le nom de *Mosred*, et je suis porté à croire que c'est une faute, on pourroit conjecturer qu'il faudroit lire *Moslem* (note 2, p. 32). Je ne connois pas davantage Khalededdin Abdallah, mais ce n'est pas une raison pour soupçonner une faute, et y substituer Khaled ben-Abdallah, personnage célèbre, dont j'ai parlé ci-devant (note 3, p. 27). Quant à Malek, c'est sûrement Malek ben-Anas, dont j'ai aussi parlé ci-devant (note 2, p. 26), et qui mourut en l'an 179 de l'hégire. Yahya ben-Saïd occupa, suivant Elmacin, la place de cadhi sous le khalifat d'Aboulabbas Alsaffah (*Hist. Sarac.*, p. 98). Il est compté parmi les *Tabiins*, ou docteurs qui suivent immédiatement les compagnons du prophète. L'auteur que j'ai déjà cité (note 1, p. 32) dit qu'il étoit de Médine, et qu'il porte, à cause de cela, les surnoms d'Ansari et Médéni, que le khalife Abou-djafar Almansour l'éleva à la dignité de cadhi, et qu'il acquit une grande célébrité sans que son élévation changeât rien à son genre de vie. Il mourut dans l'Irak.

J'ai déjà parlé de Saïd ben-Almosayyab (note 1, p. 21).

[2] Cet alinéa manque tout entier dans un des deux manuscrits de Leyde. Dans l'autre il a été ajouté en marge par une autre main que celle dont est le corps du manuscrit. Il y a tout lieu de croire que c'est une note qui s'est mal-à-propos glissée dans le texte.

fin, non sur un argent de mauvais alloi; le second est qu'il a suivi l'exemple des vrais croyants, puisqu'en les fabriquant d'argent fin il a imité la conduite des quatre premiers Khalifes, ce que nous avons exposé plus haut, sans qu'il soit besoin de le répéter ici. Le troisième avantage est qu'il n'a point suivi le sentier des méchants, dont Dieu a défendu d'imiter les exemples en disant : *Fais le bien, et ne suis point le sentier des méchants.* La preuve de cela, c'est que les dirhems n'ont été altérés que quand des hérétiques, qui suivoient les fantaisies de quelques hommes égarés, ont eu le dessus; le quatrième est qu'il s'est éloigné de l'amour excessif des biens du monde, car on n'altère les dirhems que par l'ambition d'en avoir une plus grande quantité; le cinquième est qu'il a fait cesser une fraude, et pour faire voir combien cela est important, il suffit de rappeler ce mot du prophète : *Celui qui nous trompe n'est pas des nôtres;* enfin, le sixième avantage est qu'il a fait une chose conforme aux conseils de Dieu et du prophète; or on connoît cette parole du prophète : *La religion consiste dans les conseils.*

Il se peut bien faire qu'on y trouve encore d'autres avantages; mais ce qui est bien surprenant, c'est que ces dirhems *Mouayyadis* ayant tous les avantages excellents que nous avons détaillés, et notre Sultan possédant cette supériorité de talents et cette noblesse de vues que tout le monde reconnoît en lui, cependant il souffre que ces dirhems soient considérés comme une monnoie accessoire des pièces de cuivre, et appréciés en cette nature de pièces, tandis que ni dans les temps reculés, ni dans les siècles modernes, Dieu n'a jamais permis que les pièces de cuivre fussent considérées comme une monnoie, jusqu'à ce qu'elles aient commencé à avoir cours sous le plus détestable Prince et le Monarque le plus exécrable, Alnaser Faradj [1]. Quiconque a reçu de Dieu du bon sens et quelques con-

[1] Alnaser Faradj étoit fils du sultan Barkok, le premier des Mamlouks circassiens. Son nom étoit Almalek-alnaser Zeïneddin Abouséadat Faradj. Il monta sur le trône en 808. Voyez *Hist. des Huns*, t. V, p. 277 et suiv.; *Mévared allétafat*, p. 101 et suiv.

noissances, sait que ces monnoies de cuivre ont causé la ruine de ce pays, et ont dépouillé l'Égypte de tout son embonpoint; et, en vérité, c'est là tout le contraire de la raison. Car l'argent est proprement la monnoie légale qui n'a jamais cessé d'avoir cours dans le monde; mais les fels ne sont qu'une apparence sans réalité, et ainsi ce qui n'est que l'accessoire devient le principal.

Seigneur, daigne inspirer à notre Sultan, par une suite de son heureuse étoile, qu'il ne souffre pas que sa monnoie soit considérée comme l'accessoire d'aucune autre, et qu'il ordonne au contraire que toutes les autres monnoies soient rapportées à la sienne, de même que par la volonté de Dieu l'auguste nom de ce prince est comme le principal auquel se rapportent comme accessoires les noms de tous ses sujets et ceux même de tous les rois voisins de son empire.

L'exécution de cela sera, s'il plait à Dieu, très-facile. Il suffira qu'un rescrit impérial soit adressé à nos seigneurs les Cadhilcodhats[1], (que Dieu daigne honorer la religion par leur ministère), pour qu'ils enjoignent à ceux qui font les fonctions de témoins des boutiques[2] que l'on ne dresse aucun bail à ferme de terres, aucun bail de maison, aucune constitution de douaire, aucun billet ou obligation pour reconnaissance d'une dette, que la somme n'y soit exprimée en dirhems *Mouayyadis;* qu'un pareil ordre soit adressé à celui qui remplit la place importante de Mohtésib[3], afin qu'il oblige les courtiers

[1] Ce mot signifie «juges des juges», ou «juges supérieurs».

[2] Par les *témoins des boutiques*, il faut entendre des officiers inférieurs qui exerçoient, sous l'autorité des cadhis, le ministère de notaires, et authentiquoient, par leurs signatures, les conventions entre les particuliers.

[3] La charge de mohtésib étoit très importante; elle se nommoit *hasaba*. Voici ce qu'en dit Makrizi dans sa *Description de l'Égypte:* «La charge nommée *hasaba* ne peut être remplie que par un homme distingué entre les Musulmans et d'une intégrité reconnue, car c'est une dignité ecclésiastique. Cet officier a des lieutenants au Caire, à Misr et dans toutes les provinces, qui sont, par rapport à lui, comme les juges subalternes par rapport aux cadhis souverains. Pour lui, il tient ses assises alternativement dans les grandes mosquées du Caire et de Misr. Ses lieutenants font la visite de tous ceux qui vendent des vivres et des subsistances. Il leur ordonne de mettre les scellés sur les

dans tous les marchés à ne proclamer le prix d'aucune marchandise, vile ou précieuse, que dans la même espèce de monnoie : enfin, qu'il soit aussi enjoint aux bureaux des finances du Sultan, et à ceux des émirs et des legs pieux, de ne porter sur leurs registres aucun article de recette et de dépense que dans ces mêmes dirhems, en sorte que les dirhems Mouayyadis soient le terme commun auquel on rapporte, et par lequel on apprécie toutes les autres monnoies, de même que par la volonté de Dieu, c'est à notre Sultan que se rapportent, et c'est de lui que tirent toute leur gloire tous ceux qui lui appartiennent, ou qui ont quelque relation avec lui.

C'est de Dieu que dépend le succès de toutes choses.

DES FELS (OU MONNOIES DE CUIVRE).

Maintenant, pour parler des fels, nous dirons que l'ordre de Dieu par rapport aux hommes, et la conduite constante de sa providence, depuis l'origine du genre humain jusqu'aux révolutions et aux malheurs arrivés en Égypte depuis l'an 806, a toujours été que l'or et l'argent fussent les seules monnoies dont on se servît pour appré-

marmites de ceux qui préparent et qui vendent le mets nommé *hérisa*, de lui montrer leur viande, et de lui dire le nom du boucher qui l'a fournie. Ils en usent de même avec les traiteurs. Ils parcourent les rues, et empêchent qu'on n'y fasse foule; ils veillent à ce que les conducteurs de barques ne les chargent pas plus qu'elles ne peuvent porter sans danger, et exercent la même police à l'égard de ceux qui chargent des fardeaux sur les animaux; ils obligent les porteurs d'eau de couvrir leurs tonneaux de quelque couverture; ces tonneaux doivent être d'une jauge réglée à 24 seaux, du poids de 40 rotls chacun; ils les obligent aussi à porter des hauts-de-chausses courts, de couleur bleue, pour couvrir leur nudité; ils veillent à ce que les maîtres des écoles ne frappent pas les enfants de manière à les blesser, ni dans des parties du corps où les coups puissent être mortels; ils surveillent pareillement les maîtres de natation, et leur enjoignent de prendre garde que les enfants ne se noyent; ils s'informent de ceux qui se conduisent mal dans leur commerce, les réprimandent, et leur font des menaces; ils inspectent aussi les poids et les mesures. Le mohtésib a la surveillance sur l'hôtel de l'étalonnage; il reçoit l'honneur de la Khalat; ses provisions sont publiées dans les chaires des mosquées de Misr et du Caire. Personne ne revoit les affaires qu'il a décidées. Les valis (ou commandants du guet) doivent lui prêter main-forte quand il en a besoin. »

cier les marchandises et la main-d'œuvre. Tel a été l'usage constant de tous les peuples dans toutes les régions de la terre, chez les Perses, les Romains, les enfants d'Israël, les Grecs, les Coptes, les Nabatéens, les Tobbas et les rois du Yémen, les Arabes indigènes ou naturalisés; et ensuite depuis l'établissement de la religion musulmane, il en a été de même sous toutes les dynasties qui ont fait profession de cette religion, comme sont les Ommiades de la Syrie et de l'Espagne, les Abbassides de l'Irak, les Alides du Tabarestan, du Magreb, de l'Égypte, de la Syrie, du Hedjaz et du Yémen, les Bouïdes du Dilem, les Seldjoukides Turcs, les Curdes de l'Égypte et de la Syrie, les Mogols de l'Orient, les Turcs de l'Égypte et de la Syrie, les Bénou-Mérin du Magreb, les Bénou-Nasr de l'Espagne, les Bénou-abi-Hafs de Tunis, les Bénou-Resoul du Yémen, les Bénou-Firouzschah dans l'Inde, la dynastie d'Alhati [1] dans le pays de Habesch, celle de Timour-lenk à Samarcande, et les Othomans dans les contrées du Nord-Est. Il n'y a aucune histoire ni avérée, ni même suspecte qui fasse mention d'aucune nation ni d'aucun peuple qui, soit dans les âges reculés, soit dans les siècles modernes, ait eu pour monnoies d'autres espèces que celles d'or ou d'argent. A la vérité, comme parmi les choses qui sont dans le commerce, il y en a qui sont d'une si modique valeur que l'on ne peut employer pour les acheter ni un dirhem, ni même une division du dirhem, on a été obligé par cette raison de tout temps d'employer quelque signe autre que l'or ou l'argent qui pût servir à apprécier ces marchandises d'une valeur modique. Mais dans aucune circonstance connue de l'histoire du genre humain, ces signes employés pour l'appréciation des choses d'une valeur modique n'ont été compris sous le nom de monnoie, et jamais ils n'ont été substitués à la place des espèces d'or et d'argent.

Les différents peuples se sont partagés dans le choix du signe

[1] Suivant Makrizi, dans son *Histoire des sultans musulmans du pays de Habesch*, *Alhati* est le nom des souverains de l'Abyssinie, et répond au mot arabe *Sultan*. Voyez, Makrizi, *Historia regum Islamiticorum in Abyssiniâ*, éd. Rinck, p. 2.

qu'ils ont adopté pour apprécier les marchandises de peu de valeur. Dans l'Égypte, la Syrie, l'Irak arabi et adjémi, la Perse et l'Empire Grec, les souverains de ces pays, à cause de la grandeur de leurs forces, de la richesse et de la puissance de leurs empires, de l'étendue de leurs domaines, et de l'éminente dignité de leurs trônes, ont en tout temps employé à cet usage le cuivre dont on taillait de très petites portions que l'on nommait *fels*, pour servir à l'achat de ces sortes de marchandises; mais jamais on n'en faisoit qu'une très-petite quantité, et encore n'ont-elles jamais été mises dans ces pays au rang des monnoies d'or ou d'argent.

Les autres nations, avant et depuis l'établissement de la religion musulmane, ont employé dans le commerce différentes choses pour tenir lieu de ces fels, comme des œufs, de petits morceaux de pain, des feuilles ou des écorces d'arbres, des coquillages tirés de la mer qu'on nomme *Kiouda*[1], et autres choses semblables, dont j'ai parlé dans l'ouvrage que j'ai publié sous le titre de : *Remède offert au public contre le chagrin*[2].

On n'employoit point les fels pour acheter aucune marchandise de prix; ils ne servoient que pour la dépense du ménage. Quiconque a étudié avec soin l'histoire du genre humain sait combien toutes les denrées de première nécessité étoient à bon marché autrefois dans l'Égypte, la Syrie et l'Irak; en sorte qu'un homme ne dépensoit chaque jour, pour sa subsistance, qu'un petit nombre de pièces de cuivre.

Mais ces monnoies de cuivre se multiplièrent beaucoup du temps de Mahmoud Ben-Ali Ostadar, sous le règne d'Almélik-aldhaher Barkok. Alors les Francs importèrent du cuivre rouge, à cause de l'avantage qu'ils y trouvoient. On continua durant plusieurs années

[1] M. Tychsen soupçonne qu'au lieu de *Kiouda* il faut lire *Kioura*, et que ce sont les Cauris, coquillage nommé en français «pucelage», et qui sert de monnoie au Bengale et dans divers pays.

[2] Hadji Khalfa ne donne que le titre de cet ouvrage sans en indiquer le sujet.

à fabriquer des fels; les Francs enlevoient par ce moyen tous les dirhems, et les emportoient dans leur pays. En Égypte même, les habitants les fondoient à raison du bénéfice qu'ils y trouvoient, en sorte qu'ils devinrent très rares, et disparurent presque totalement. Les pièces de cuivre, au contraire, eurent le plus grand cours : on évaluoit en ce genre de monnoies tout ce qui se vendoit; on disoit même *un dinar vaut tant de pièces de cuivre.* C'est une chose que l'on rougit de rapporter, tant elle est contraire à la raison; mais l'habitude a familiarisé les hommes avec cet usage absurde; car ils sont tous esclaves de l'habitude. C'est cependant une chose bien honteuse. Il faut espérer que par la bonne fortune de notre auguste Sultan, Dieu délivrera l'Égypte de cette honte; je me flatte même que, s'il plaît à Dieu, ce sera une chose très facile.

Pour y parvenir, il ne s'agit que de connoître quel est le prix d'un kantar, de ce cuivre rouge que l'on importe du pays des Francs, et d'ajouter au prix du kantar tous les frais qu'il en coûte à l'hôtel des monnoies pour le convertir en monnoie. En additionnant ces deux sommes, on saura à combien de pièces de cuivre monte le change d'un dinar. Quand on connoîtra à combien de fels monte la valeur d'un dinar, on saura aussi combien il en faut pour le change d'un dirhem *Mouayyadi.* Ce sera là une opération honorable. Pour peu qu'on ait lu l'histoire des monarques les plus distingués, on a dû reconnoître qu'ils n'aiment point à laisser à d'autres ce qui peut rendre leur nom illustre, et qu'ils sont avides de se réserver à eux seuls tout ce qui peut être une source de gloire. En faisant fabriquer des fels d'après ces données, il n'y aura plus dans le commerce d'autre monnoie que des dirhems et des fels *Mouayyadis.*

Pour montrer combien il est glorieux de laisser un nom illustre qui se perpétue dans les siècles à venir, il suffit de citer ces paroles que Dieu met dans la bouche d'Abraham : « *Donne-moi la réputation d'un homme juste parmi les hommes des derniers temps* », et ce que Dieu dit comme une grâce qu'il accorde à notre prophète Mahomet : « *Ce*

sera une glorieuse renommée pour toi et pour ton peuple », verset dont on s'est servi pour prouver que le Khalifat appartenoit exclusivement à la famille de Koreïsch; on peut encore citer cette autre parole de Dieu : « *Nous t'avons donné un nom illustre* ».

La gloire qui résulteroit de cette opération ne pourroit être dédaignée que par un homme d'une condition basse et d'une âme abjecte ; mais les rois occupent un rang trop élevé pour que personne puisse les égaler en grandeur et en illustration.

J'espère que Dieu rétablira, par l'heureuse influence de votre bonne fortune[1], le mal qui a été fait.

Si je n'eusse craint d'être trop long, je serois entré dans le détail des monnoies de cuivre que les différents rois ont fait frapper. On les donna toujours au compte, jusqu'à ce qu'en l'an 806, l'émir Ilboga Alsalémi[2] ordonna de les donner au poids.

Chaque pays a des usages et des coutumes que l'on ne peut changer sans ébranler sa constitution politique.

Que Dieu par sa bonté et sa libéralité daigne vous conserver longtemps, et augmenter de plus en plus la gloire de votre nom!

[1] On voit, par le texte arabe de ce passage, que dès le temps de Makrizi on employoit quelquefois le pluriel en adressant la parole à une seule personne.

[2] C'est ainsi qu'il faut lire, et non *Belboga;* le nom de cet émir était Aboulmaali Abdallah Seïfeddin Alhanéfi Alsoufi Aldhahéri. Quoique né de parents libres et musulmans, il fut pris et amené de l'Orient en Égypte, où il fut vendu et nommé *Ilboga.* Le surnom de *Salémi* lui fut donné, parce que le marchand par qui il fut vendu se nommoit Salem. Il passa par différents degrés au service du sultan Aldhaher Barkok, duquel il prit le surnom de Dhahéri. Sous Alnaser Faradj, fils de Barkok, il fut, avec Itmisch, administrateur du royaume. Sa conduite hautaine et souvent injuste lui fit beaucoup d'ennemis. Plusieurs fois il fut dépouillé des places qu'il occupoit et mis en prison. En l'an 805, il fut nommé visir, et s'attira encore de nouvelles disgrâces; il fut déplacé et mis en prison. Il en sortit encore, et eut le rang de conseiller au mois de ramadhan 807, mais au mois de dhoulhadja de la même année il fut de nouveau mis en prison. Enfin, l'émir Djémaleddin Yousouf, qui était alors Ostadar, obtint du sultan Faradj, pour une somme d'argent, l'ordre de le faire mourir, ce qui fut exécuté le 17 de djoumadilakhéra 811. (Makrizi, *Description de l'Égypte.*)

II.

EXTRAIT

du Traité des poids et des mesures légales de Takyeddin Ahmed Ben-Ali Al-Makrizi[1].

I.

Nous parviendrons au but que nous nous proposons (de connoître les poids et les mesures légales) en connoissant les poids de la Mecque et les mesures de Médine, et leurs proportions.

Il faut d'abord savoir que les poids dont on faisoit usage au temps du prophète étoient au nombre de dix, le dirhem, le dinar, le mithkal, le danek, le kirat, l'oukia, le nasch, le névat, le rotl et le kantar.

Quant au dirhem, on est partagé sur cette question, si le dirhem étoit connu comme un poids déterminé du temps du prophète? Quelques-uns soutiennent que le dirhem n'étoit point connu du temps de Mahomet, et jusqu'à ce que l'on frappât des dirhems sous le Khalifat d'Abdalmélik ben-Mervan. Abou-Omar Yousouf ben-Abdallah ben-Abdalbar Alnamari[2] dit dans son livre intitulé *Istidhkiar*[3].

(1) Hadji Khalfa fait mention de cet ouvrage de Makrizi, mais il n'en donne que le titre.

(2) C'est ainsi qu'il faut lire, au lieu de *Alnamavi* qu'on lit dans le texte arabe donné par M. Tychsen. Dans Hadji Khalfa cet auteur est nommé Abou-Amrou Yousouf ben-Abdallah ben-Abdallah Alnamari Alkortobi. Il y a sans doute une faute dans la répétition du mot *Abdallah* au lieu d'*Abdalbar*. Cet écrivain mourut, suivant Hadji-Khalfa, en l'an 463. C'est aussi ce que dit Abulféda, qui en parle fort au long sous cette date. Voyez Abulféda, *Annales*, t. III, p. 217. *Biblioth. arab. hisp.*, t. II, p. 339. *Bibl. orient.*, aux mots *Ebn Abdalbar, Youssouf ben-Abdalber* et *Namari*.

(3) Le titre entier, suivant Hadji Khalfa, est : *Istidhkiar limédhaheb alaïmmat alamsar fima tadhammanaho almouatta min almaani oualathar*. On voit, par ce titre, que c'est un commentaire sur l'ouvrage intitulé *Almouatta*, de Malek ben-Anas.

d'après l'autorité d'Abou-Obeïd[1], que les dirhems ne furent point connus jusqu'au temps d'Abdalmélik ben-Mervan, qui réunit les dirhems de différents poids, et en fixa le poids à raison de 10 dirhems pour 7 mithkals.

Il ajoute : « Les dirhems étoient alors de deux sortes, l'une du poids de 8 daneks, qu'on nommoit *zeïn*, l'autre du poids de 4 daneks, qu'on nommoit *Djeïd*. L'avis des docteurs de ce temps-là, ajoute-t-il encore, fut qu'Abdalmélik réunit ensemble le dirhem de 8 daneks et celui de 4 daneks; cette réunion forma la somme de 12 daneks, de laquelle on composa le dirhem de 6 daneks, qui fut nommé *Keïl*. »

Abou-Mohammed Abdalhak ben-Atia[2], répondant à la question qui lui avait été proposée en l'an 610, s'exprime ainsi : « Abou-Obeïd Alkasem ben-Sélam[3] rapporte, sur l'autorité de quelques vieillards, que du temps du prophète il y avoit deux sortes de dirhems, les dirhems nommés *noirs forts de poids*, qui pesoient 8 daneks chacun, et les dirhems nommés *Tabaris anciens*, dont le poids étoit de 4 daneks. On payoit alors la dîme en deux portions, l'une en gros dirhems, l'autre en petits dirhems. Quand Abdelmélik ben-Mervan voulut faire frapper des dirhems, il craignit de diminuer le produit de la dîme, s'il les faisoit fabriquer à la taille des dirhems forts de poids, et de faire éprouver une surcharge injuste aux particuliers, s'il en régloit le poids sur celui des dirhems Tabaris[4]. Il réunit donc les deux poids, et il prit la moitié de la somme, afin de conserver l'imposition de la dîme sur le même pied sur lequel elle étoit établie ; ainsi il régla le dirhem à 6 daneks. »

[1] C'est sans doute Abou-Obeïd Alkasem ben-Sélam, mort en l'an 173. Voyez Abulféda, *Annales*, t. II, p. 173. *Bibl. orient.*, au mot *Abou-Obeïd*.

[2] Auteur d'un commentaire sur l'Alcoran, mort en l'an 541. Voyez *Bibl. arab. hisp.*, t. I, p. 489; t. II, p. 164. *Bibl. orient.*, au mot Athia. Je pense qu'il y a une faute dans le texte de Makrizi, et qu'au lieu de l'an 610 il faut lire 510. Autrement il faudrait supposer qu'il s'agit ici d'un autre jurisconsulte.

[3] Voyez ci-dessus la note 1.

[4] Voyez ci-devant p. 23 et note 2.

C'est aussi le sentiment du cadhi Aboulfadhl Eyadh[1], qui dit : «Il n'est pas vrai que l'oukia et le dirhem fussent des poids inconnus du temps du prophète, puisqu'il a déterminé la somme sujette à l'imposition de la dîme d'après un certain nombre de ces poids[2], et que c'étoit d'après ces mêmes poids que se réglaient les contrats de vente et les conventions matrimoniales, comme on le voit par plusieurs traditions authentiques; d'où il faut conclure que quand quelques auteurs disent que les dirhems furent inconnus jusqu'au temps d'Abdalmélik ben-Mervan qui les réunit de l'avis des jurisconsultes, cela signifie seulement que jusque-là ils n'étoient point frappés par les Musulmans, ni d'une seule et même espèce; car il y avoit les dirhems des Perses et ceux des Grecs, les gros et les petits dirhems, d'autres qui n'étoient que de petits morceaux d'argent non monnayés, et sans empreinte, des dirhems *Yéménis* et *Magrébis*. On jugea donc à propos d'y substituer des dirhems frappés par les Musulmans, et avec des empreintes musulmanes, de les réduire tous à un même poids, et de leur donner une même légende, en sorte

[1] C'est sans doute le cadhi Eyadh ben-Mousa, écrivain célèbre, mort à Maroc en 544. Voyez Abulféda, *Annales*, t. III, p. 513. *Bibl. arab. hisp.*, t. II, p. 112. *Bibl. orient.*, au mot *Aiadh*.

[2] On a vu ci-devant que, suivant une tradition, Mahomet, dans l'institution de la dîme, détermina les sommes sujettes à cette imposition en monnoies, ou plutôt en poids de la Mecque. C'est ce que dit aussi l'auteur d'un traité de jurisprudence, intitulé : *Kitab alroudhat*. Le nom de l'auteur est l'Imam Alnouri. Voici comme il s'exprime : «De la dîme de l'or et de l'argent. Ces métaux ne doivent point de dîme au-dessous d'une certaine somme qu'on nomme *nisab*. Le nisab de l'argent est de 200 dirhems, celui de l'or de 20 mithkals; la dîme est le quarantième. Ce que l'on possède au-delà du nisab doit aussi la dîme à proportion de la somme à laquelle il monte, soit que la somme soit grande ou petite, en espèces monnoyées, ou en lingots, ou en autre nature, cela est égal. Ces proportions sont réglées d'après les poids de la Mecque. Le mithkal est connu; sa valeur n'a jamais varié ni du temps du paganisme, ni depuis l'islamisme. Pour l'argent, il faut entendre les dirhems musulmans; le poids du dirhem est de 6 daneks; 10 dirhems font 7 mithkals d'or. On est demeuré d'accord de cette fixation dès les premiers temps, sous la dynastie des Ommiades, suivant quelques historiens, et, suivant d'autres, dès le temps d'Omar ben-Alkhattab.»

qu'il devint inutile de les peser. On réunit les dirhems les plus forts et les plus faibles, et on règla leur fabrication sur un poids nommé *Keïl :* peut-être les poids dont on faisoit alors usage dans le commerce portoient-ils collectivement le nom de *Keïl,* et que ce fut par cette raison que l'on donna à ce dirhem le nom de *Keil,* quoique ce fût un poids particulier, et non une collection de différents poids. »

Ebn Abdalbar dit dans le livre intitulé *Istidhkiar*[1] : « Je ne pense pas qu'Abdalmélik et les docteurs de son temps aient rien changé à la monnoie; ils voulurent seulement supprimer les monnoies frappées au coin des Perses et des Grecs qui avoient cours parmi eux, ce qui leur déplaisoit, et leur substituer une monnoie musulmane. »

II. DU DINAR ET DU MITHKAL.

Abou-Obeïd, dans son livre intitulé *Kitab alamval*[2], s'exprime ainsi : « Le mithkal a toujours été, dès les temps les plus reculés, une mesure fixe et déterminée ». Alkhattabi[3] dit que du temps du prophète on apportoit des dinars du pays des Grecs en Arabie; quelques auteurs ajoutent que les Arabes nommoient ces pièces *hérakla*[4].

Ebn Abdalbar dit dans le livre qui porte le titre de *Temhid*[5] :

[1] Voyez les notes 2 et 3, p. 49.

[2] Je crois qu'il faut lire *Kitab alamthal, Recueil de proverbes,* car Abou-Obeïd, dont on a parlé (note 1, p. 50), a composé un recueil de proverbes dont Hadji-Khalfa fait mention : mais ce bibliographe ne parle d'aucun ouvrage qui porte le titre d'*Amval.* Voyez Abulféda, *Annales,* t. II, *Annot. hist.,* p. 685.

[3] Il y a un auteur de traditions nommé Farouo Alkhattabi. C'est vraisemblablement celui dont il est ici question.

[4] Peut-être ce nom dérivoit-il de celui de l'empereur *Héraclius.*

[5] C'est ainsi qu'il faut lire, et non *Terbid*, comme on lit dans le texte imprimé. Hadji Khalfa ne fait mention d'aucun ouvrage intitulé *Terbid.* On connoît un ouvrage d'Ebn-Abdalbar, qui porte le titre de *Temhid.* Voyez Abulféda, *Annales,* t. III, p. 219, *Bibl. orient.,* aux mots *Tamhid* et *Ioussouf ben-Abdelber.*

« On rapporte sur l'autorité de Djaber [1], mais par une suite de tradition qui n'est pas authentique, que le prophète a dit : *le dinar est de 24 kirats.* » Ebn-Abdallah [2] dit à ce sujet : « Quoique la suite d'autorités sur laquelle on fonde cette tradition ne soit pas authentique, cependant comme beaucoup de savants la rapportent, et que tout le monde convient de la vérité de la proposition qu'elle contient, on n'a pas besoin que son authenticité soit bien établie. »

Aboulvalid ben-Roschd [3] dans son livre intitulé *Alkébir,* ajoute à cette tradition ces mots : « *Et le kirat est de 3 grains d'orge.* Le dinar, ajoute-t-il, est donc de 72 grains d'orge : le dinar, dit encore le même auteur, n'a point varié de poids comme le dirhem. »

Aboulhasan Ali ben-Mohammed Allakhmi [4], docteur Malékite, dit dans l'ouvrage qu'il a composé sous le nom de *Tabsirat* : « Le dinar équivaut à 1 3/7 dirhem, ce qui est le septième de 10 dirhems, et 10 dirhems sont égaux en poids à 7 dinars ».

Nous avons cité précédemment l'opinion d'Abou-Mohammed ben-Hazam, qui dit que le poids du dinar est de 82 3/10 grains [5].

Le mot *mithkal* signifie un poids quelconque, gros ou petit ;

[1] Abou-Abdallah Djaber ben-Abdallah Alansari, l'un des compagnons du prophète, mourut âgé de 94 ans, en l'année 78 de l'hégire. Suivant l'auteur que j'ai cité (note 1, p. 32), on dit que de tous les compagnons du prophète ce fut lui qui mourut le dernier à Médine. Voyez *Bibl. orient.*, au mot *Giaber.*

[2] Je soupçonne que cet Ebn-Abdallah est le même qu'Ebn-Abdalbar. Son nom était *Yousouf ben-Abdallah ben-Abdalbar.*

[3] C'est celui que nous connaissons sous le nom d'Averroës. Il mourut en l'an 595. Voyez *Bibl. arab. hisp.*, t. I, p. 184, *Bibl. orient.*, au mot *Roschd.* Je crois que l'ouvrage d'Averroës, cité ici, est un traité de jurisprudence.

[4] Il y a dans le texte imprimé *Alkhami :* c'est une faute, et il faut lire *Allakhmi.* Casiri le nomme Aboulhasan Ali ben-Abibaker Allakhmi, et dit qu'il est auteur du *Tabsirat.* Il mourut en 494. Voyez *Bibl. arab. hisp.*, t. I, p. 458.

[5] Cela ne se trouve pas dans les extraits publiés par M. Tychsen. L'auteur nommé ici, qu'il ne faut pas confondre avec Aboulhasan ben-Hazem dont parle d'Herbelot au mot *Hazem*, est cité par Casiri. *Bibl. arab. hisp.*, t. II, p. 127. On trouve cité, dans le même ouvrage, un traité de l'art militaire d'Ebn-Hazem, *ibid.*, p. 29. J'ignore s'il est du même auteur.

mais on l'a consacré spécialement à un petit poids, et dans l'usage ordinaire on donne ce nom au dinar.

III.

Tout le monde convient que le danek est 1/6 de dirhem : son poids est conforme à l'opinion de ceux qui fixent le poids du dirhem à 50 2/5 grains d'orge [1].

On peut dire *danek* ou *danik;* ce nom est déclinable.

IV.

Le kirat est 1/24 du dinar; il pèse 3 grains d'orge; ce mot est déclinable.

L'oukia d'argent est de 40 dirhems, ce que l'on peut prouver par ce mot du prophète, *au-dessous de 5 oukias d'argent, il n'est point dû d'aumône*, comparé avec cette autre parole, *au-dessous de 200 dirhems il n'est point dû de dîme; mais quand la somme monte à 200 dirhems, il est dû pour cela 5 dirhems:* il est donc certain que l'oukia est de 40 dirhems. Cela est encore confirmé par cette tradition que rapporte Moslem [2] sur l'autorité d'Abousalama ben-Abdalrahman [3]. « Je demandai (disoit Abousalama) à Ayéscha de combien étoit le douaire que constituoit le prophète à ses femmes. Elle me répondit que le douaire que Mahomet constituoit étoit de 12 oukias et 1 nasch. Savez-vous, ajouta-t-elle, ce que c'est que le nasch? Non, lui répondis-je; c'est, me dit-elle, la moitié de l'oukia. Cela faisoit

[1] Le danek pèse huit grains d'orge et deux cinquièmes, comme on l'a vu p. 9. Puis donc que le danek, de l'aveu de tout le monde, est le sixième du dirhem, cela confirme l'opinion de ceux qui donnent au dirhem cinquante grains d'orge et deux cinquièmes.

[2] Voyez ci-devant (note 2, p. 32).

[3] Je n'ai pu trouver aucun renseignement sur Abousalama, si ce n'est que Sébéki le range parmi les *Tabiins*, de la première classe, ce qui est conforme à ce qu'on lit ici, puisque s'il n'a pas vu Mahomet, du moins il a vu Ayéscha et les compagnons du prophète.

donc, ajouta Ayéscha, 500 dirhems : c'étoit là le douaire que le prophète donnoit à ses femmes. »

On voit par ce qui précède que le nasch est de 20 dirhems.

Quant au névat, Abou-Obeïd dit que c'est 5 dirhems. Les uns disent que c'est le nom d'un poids égal à celui de 5 dirhems, que l'on appelle *névat*, comme on appelle 20 dirhems *nasch* et 40 dirhems *oukia;* selon d'autres, le *névat* est un morceau d'or de la grosseur d'un noyau de datte, et dont la valeur égale 5 dirhems.

Le scheïkh Abou-Ishak Alschirazi[1] dit dans son ouvrage intitulé *Nokiat*[2] : « Voici ce que rapporte le Cadhi Omar ben-Habib : je faisois, dit-il, le pélerinage de la Mecque avec Abou-Djafar Al-Mansour; quand il fut arrivé à Médine, il demanda qu'on lui apportât le saa du prophète; on le lui apporta, et l'ayant vérifié, il le trouva de 5 1/3 rotls de l'Irak ». C'est, dit Abou-Obeïd, le même qui est en usage.

On est partagé sur la valeur du rotl. Quelques-uns disent que le rotl est égal à 128 dirhems. Abou-Obeïd s'exprime ainsi : « Le saa du prophète est, comme je l'ai déjà dit, de 5 1/3 rotls; le mudd en est le quart. J'entends ici par *rotl* celui dont nous nous servons, et qui pèse 128 dirhems au poids de 7, c'est-à-dire, à raison de 7 mithkals pour 10 dirhems; c'est le dirhem nommé *Keïl*, comme on l'a dit précédemment. » D'autres disent que le rotl est de 130 dirhems *Keïls*.

Le Kantar est suivant les uns de 1080, et suivant d'autres de 1100 dinars. Ebn-Seïda[3] dit dans le livre intitulé *Almohakkiam* sur

[1] Abou-Ishak, écrivain célèbre, est auteur d'un grand nombre d'ouvrages. Il mourut en l'an 476. Voyez Abulféda, *Annales*, t. III, p. 249, et *Annot. hist.*, p. 699; *Bibl. orient.*, au mot *Abouishak*.

[2] Le titre de cet ouvrage, suivant Hadji Khalfa, est *Nokiat veilm aldjedel*. Voyez, sur le sens du mot *nôkiat*, Abulféda, *Annales*, t. III, p. 182, note.

[3] Aboulhasan Ali ben-Ismaïl, surnommé *Ebn-Seïda*, et non *Ebn-Saïra*, comme l'a cru Casiri, est auteur d'un grand dictionnaire arabe. Il mourut en l'année 458. Voyez Abulféda, *Annales*, t. III, p. 209, *Bibl. arab. hisp.*, t. I, p. 167. Abulféda, à l'endroit que je cite, parle de cet ouvrage d'Ebn-Seïda.

l'autorité d'Alseddi[1], que le Kantar est de 100 rotls d'or ou d'argent. Ebn-Atia[2], dans le livre qui a pour titre *Tafsirat*, dit que c'est une grande somme d'argent. On rapporte sur l'autorité de Ben-Kiab[3] que le prophète a dit : *le Kantar est de 1.200 oukias.* Cette tradition est aussi appuyée sur le rapport de Maad ben-Djébel[4], Abdallah ben-Omar[5], Abou-Horeïra[6], et Asem ben-Abilnedjoud[7].

V.

On se partage en trois opinions sur la question de savoir quel est le premier (prince musulman) qui ait fait frapper des dirhems.

Le cadhi Aboulhasan Ali ben-Mohammed Almaverdi[8] dit,

(1) Alseddi est le nom d'un Imam, ou docteur, dont il est parlé dans la *Bibl. orient.*, aux mots *Sédi* et *Khazkhil*. Quoique je n'aie rien trouvé de précis sur l'âge auquel il a vécu, je vois, par une tradition rapportée par l'auteur que j'ai cité (note 1, p. 32), qu'il vivait dans le premier ou au commencement du second siècle de l'hégire, car cette tradition est fondée sur l'autorité de Zayéda, qui la tenait d'Alseddi, et celui-ci de la bouche d'Abdallah Albahi, qui l'avait entendu raconter à Ayéscha, veuve du prophète.

(2) Voyez ci-devant la note 2, p. 50.

(3) Obbaï ben-Kiab fut un des premiers compagnons du prophète et son secrétaire. Il mourut l'an 23 de l'hégire. Voyez Abulféda, *Annales*, t. I, p. 195, 205, 251, etc.

(4) C'est ainsi qu'il faut lire, et non *ben-Djéil*, comme on lit dans le texte imprimé. Maad ben-Djébel est surnommé *Ansari* et *Khazradji;* il se trouva en personne à plusieurs des expéditions de Mahomet, et fut nommé par lui gouverneur du Yémen. On lui donnait le surnom d'Abou-Abdalrahman. Il mourut la vingtième année de l'hégire. Voyez Abulféda, *Annales*, t. I, p. 245.

(5) Abdallah étoit fils du Khalife Omar, qui le nomma parmi les personnes auxquelles il confia le soin de choisir son successeur. Il mourut l'an 73. Voyez Abulféda, *Annales*, t. I, p. 255 et 421.

(6) Voyez ci-devant (note 1, p. 32).

(7) Asem est un des sept Karis ou lecteurs de l'Alcoran. Il mourut en l'an 28. Voyez Abulféda, *Annales*, t. I, p. 473. Hottinger, *Bibl. orient.*, p. 153. *Bibl. arab. hisp.*, t. I, p. 504.

(8) C'est un écrivain célèbre, auteur d'un grand nombre d'ouvrages de politique et de jurisprudence, mort en 450. Voyez Abulféda, *Annales*, t. III, p. 181; *Bibl. arab. hisp.*, t. I, p. 224. *Ib.*, p. 154, où il est nommé, par erreur, *Aboulhasam*.

qu'Omar ben-Alkhattab voyant les diverses sortes de dirhems qui étoient dans la circulation, le dirhem Bagli de 8 daneks, le Tabari de 4 daneks, le Magrébi de 3 daneks et le Yéméni d'un seul danek, ordonna que parmi ceux dont l'usage étoit le plus ordinaire dans le commerce, on choisît le plus fort et le plus faible. C'étoit le dirhem Bagli et le Tabari, qui, réunis ensemble, donnoient 12 daneks; il en prit la moitié, ce qui porta le dirhem à 6 daneks.

« Cela montre, dit Abou-Mohammed Hasan ben-Abilhasan Ali ben-Mohammed ben-Abdalmélik ben-Alkattan[1] dans son *Traité des poids et mesures*[2] : « qu'Omar fit frapper des dirhems, mais il n'en « changea pas les empreintes. Le premier qui fit frapper des dirhems « (à un coin musulman) fut Mosab ben-Alzobeïr par l'ordre de son « frère Abdallah ben-Alzobeïr, en l'année 70. Il les fit frapper aux « empreintes des Cosroës; mais il mit d'un côté le mot *bénédiction*, et « au revers *de Dieu*. Un an après Alhadjadj changea cette légende, et « y substitua celle-ci : *au nom de Dieu, Alhadjadj.* »

Suivant un autre récit, Abdalmélik ben-Mervan fut le premier qui fit frapper des dirhems avec une empreinte. Jusque-là il y avoit des dirhems à deux coins différents; les uns portoient une empreinte persane; c'étoit le dirhem Bagli ou *noir* qui pesoit 8 daneks, et le dirhem Tabari qui pesoit 4 daneks[3]; il y en avoit encore une troisième sorte qui portoit une empreinte grecque, et que l'on nommoit *Tabari*, dont le poids étoit de 4 daneks. Les savants de ce temps-là furent d'avis de réunir le dirhem Bagli

(1) Cet auteur, dont je ne trouve pas le nom dans Casiri, est fils d'un autre écrivain dont il fait mention sous le nom d'Aboulhasan Ali ben-Mohammed ben-Alkattan, et qui vivoit dans le huitième siècle de l'hégire. Celui dont il est ici question devoit donc être contemporain de Makrizi. Voyez *Bibl. arab. hisp.*, t. I, p. 460.

(2) Hadji Khalfa ne fait point mention de cet ouvrage.

(3) On ne peut douter qu'il n'y ait ici une faute, au lieu de ces mots : *et le dirhem tabari qui pesoit 4 daneks*, je conjecture que Makrizi avoit écrit : *et le dirhem djavareki qui pesoit quatre daneks et demi.* Voyez ci-devant, page 8.

de 8 daneks (et le dirhem Tabari de 4 daneks)[1], ce qui faisoit 12 daneks; ils divisèrent la somme en deux parties égales, et firent faire le dirhem du poids de 6 daneks.

Aboulzeïad dit[2] : « Abdalmélik ben-Mervan ordonna à Alhadjadj de faire frapper des dirhems dans l'Irak, ce qu'il fit en l'an 74 ».

Suivant Almadani[3], ce fut à la fin de l'an 75 qu'Alhadjadj fit frapper des dirhems, et en l'année 76 il envoya l'ordre d'en frapper dans les différents districts de son gouvernement. On dit qu'il y fit mettre cette légende : « *Dieu est unique, Dieu est éternel* ».

III.

EXTRAIT

DE LA CHRONIQUE D'ABOU-MOHAMMED BEN-ABDALHALIM ALGARNATI[4].

Après que Yousouf ben-Taschfin eut soumis l'Espagne, et gagné la bataille de Zalaka[5], il se trouva près de lui treize rois qui l'élurent et le proclamèrent émir des Musulmans. C'est le premier des rois du Magreb qui ait porté ce titre.

De ce jour-là il changea l'empreinte des monnoies, et fit substituer un nouveau type à l'ancien. On mit pour légende sur ses dinars : « *Il n'y a point d'autre Dieu que Dieu, Mahomet est l'apôtre de Dieu*, et au-dessous : *L'émir des Musulmans Yousouf ben-Taschfin* ». Il fit mettre à l'entour cette autre légende : « *Celui qui suit une autre religion que*

(1) Ce que j'ai mis entre des ( ) est omis dans le texte; mais on ne peut se dispenser de le suppléer.

(2) Comme le nom *Zeïad* ne prend pas l'article *al*, à ce que je crois, je soupçonne une faute dans ce nom propre, sur lequel je n'ai trouvé aucun renseignement.

(3) Je crois qu'il faut lire *Almeïdani*. On connaît plusieurs écrivains de ce nom.

(4) Cet écrivain est auteur de plusieurs ouvrages, dont le principal est une histoire des dynasties arabes d'Afrique. Il vivoit dans le huitième siècle de l'hégire. Voyez *Bibl. arab. hisp.*, t. II, p. 159.

(5) Zalaka, lieu près de Badajoz. Cette bataille fut donnée l'an de l'hégire 479. Voyez *Bibl. arab. hisp.*, t. II, p. 39 et suiv.

l'Islamisme ne sera point agréable à Dieu, et au dernier jour il sera du nombre des malheureux »; de l'autre côté on mit dans le champ : « *L'émir Abdallah émir des fidèles, Alabbas* », et à l'entour l'année et le lieu de la fabrication.

IV [1].

EXTRAIT

DE LA DESCRIPTION HISTORIQUE ET TOPOGRAPHIQUE DE L'ÉGYPTE, PAR MAKRIZI.

DU CHAPITRE INTITULÉ :

DES DIFFÉRENTES BRANCHES DES REVENUS PUBLICS EN ÉGYPTE.

On compte parmi les différentes branches des revenus publics l'hôtel des monnoies. Il y avait autrefois un hôtel des monnoies au Caire, un autre à Alexandrie, et un troisième à Kous. C'étoit au Cadhilcodhat et aux agents par lui commis qu'appartenoit exclusivement la direction de la fabrication; mais aujourd'hui cet emploi est tellement avili qu'il est confié à de prétendus Musulmans qui ne sont au vrai que des scélérats Juifs, qui, sous le masque d'une profession extérieure de l'Islamisme, conservent toute leur perversité. On apportoit grand soin à affiner l'or, et on perfectionnoit exactement la fabrication jusqu'au Sultan Alnaser Faradj, qui altéra cet usage dans la fabrication des dinars *Naséris* qui sortirent des ateliers sans être arrondis.

On faisoit en Égypte le commerce en espèces d'argent nommées *Varak*. Almélik-Alkiamel Mohammed ben-Abibecr ben-Ayyoub supprima cette monnoie vers l'an 620, et fit frapper les dirhems *Kiamélis* qui étoient ronds, et alliés à 1/3 de cuivre contre 2/3 d'argent. On continua à fabriquer des dirhems au Caire jus-

[1] Les extraits suivants ne se trouvent point dans le texte arabe donné par M. Tychsen.

qu'au temps où l'émir Mahmoud Ostadar fit frapper au Caire et à Alexandrie une grande quantité de *fels* [ou monnoies de cuivre]. Les dirhems disparurent de l'Égypte, et depuis ce temps jusqu'à présent les Égyptiens ne font plus le commerce qu'en fels : c'est en cette monnoie qu'on apprécie l'or et toutes les marchandises.

L'hôtel des monnoies produisoit autrefois un grand revenu au Sultan. Aujourd'hui cette branche de revenu est réduite à bien peu de chose à cause de l'appauvrissement du pays.

DU CHAPITRE INTITULÉ :

De l'Hôtel des monnoies et de toutes ses dépendances.

Lorsque l'hôtel des monnoies fut établi pour la première fois, il fut placé dans le voisinage du magasin des boucliers, qui est aujourd'hui le Khan Mesrour-alkébir. . . . . Cet hôtel des monnoies subsista toujours sous les Fatimites, jusqu'à ce que Saladin devenu seul maître de l'Égypte ordonna de l'établir où il est aujourd'hui. Du temps des Fatimites cet hôtel des monnoies étoit employé à certaines fabrications. C'étoit là que l'on frappoit les dinars des étrennes et du *jeudi des lentilles.*

C'étoit le Cadhilcodhat qui avoit la direction de cet établissement à cause de l'importance qu'ils y attachoient.

Ebn-Almamoun[1] dit : Au mois de schaval 516, Aladjall[2]

[1] On trouve, dans la *Bibl. orient.*, un écrivain nommé Ahmed ben-Ali, et surnommé Ebn-Almamoun, mort en l'année 586. Je ne sais si c'est le même que Makrizi cite ici. Voyez *Bibl. arab.*, au mot *Mamoun.*

[2] Aladjall Almamoun, dont le nom étoit Abou-Abdallah Mohammed ben-Abi-Schodja Fatik, entra en l'année 501 au service d'Alafdhal ben-Émir-aldjoyousch, qui lui donna toute sa confiance, et lui abandonna le soin de toute sa maison. Alafdhal ayant été tué en l'année 511, Mohammed ben-Fatik, que l'on surnommoit alors Alkaïd, entra au service du khalife Alamer-biahkiam-allah, qui l'éleva à la dignité de visir, et lui accorda des honneurs et des prérogatives dont, avant lui, aucun visir n'avait joui. Il lui donna les titres d'*Alseïd aladjall Almamoun*, etc. En l'année 519 le khalife le fit mettre en prison avec ses frères, et il le fit mourir en l'année 522.

ordonna de construire un hôtel des monnoies au Caire, parce que cette ville étoit le siège de l'empire et la résidence de l'Imam. On le construisit au lieu appelé *Alkaschaschin*[1], et on le nomma *aldar alameria*[2]. On y établit des commissaires, et les pièces d'or qu'on y frappa étoient à un meilleur aloi que celles que l'on fabriquoit dans les autres villes capitales.

DU CHAPITRE INTITULÉ :

Cérémonies du premier jour de l'an.

Chacun alors prenoit congé du Visir, et retournoit chez soi. En y rentrant, ils trouvoient que le Khalife leur avoit envoyé les étrennes[3]. Voici ce que c'étoit. Le Khalife donnoit ordre, dans la dernière décade du mois de dhoulhadja, que l'on fabriquât à l'hôtel des monnoies, au millésime de la nouvelle année, dont le premier jour devoit être consacré à la cérémonie que nous venons de décrire, une certaine somme de dinars, de rubaïs et de dirhems ronds...[4] On en portoit au Visir 360 dinars, 63 rubaïs et 360 kirats, 50 pièces de chaque sorte à chacun de ses fils et de ses frères, et chacun des officiers de plume ou d'épée en recevoit depuis 10 dinars, 10 rubaïs et 10 kirats, jusqu'à 1 dinar, 1 rubaï et un kirat. Ils recevoient cela du Khalife comme une bénédiction. Ces distributions, qui se faisoient au commencement de l'année, et que l'on nommoit étrennes, montoient en dinars, rubaïs et kirats à une somme de près de 3.000 dinars[5].

(1) Ce mot signifie des gens qui ramassent tout ce qu'ils trouvent pour le manger.

(2) C'est-à-dire «l'hôtel d'Amer» : cet édifice fut ainsi appelé du nom du khalife.

(3) Il y a dans le texte *gorra :* ce mot peut signifier la *néoménie ;* mais il étoit consacré comme on le voit ici, à indiquer la néoménie qui commençoit l'année, et, par suite, les étrennes qui se donnoient en ce jour.

(4) Le texte ajoute le mot *mocashcala,* dont j'ignore la signification. Il paroît que ces dirhems sont ce que l'auteur nomme ensuite kirats.

(5) Chardin parle de pièces que l'on frappoit en Perse pour les distribuer au jour de l'an, et qui n'avoient pas cours de monnoie. *Voyage de Chardin*, t. IV, p. 279, édit. de 1711.

DU CHAPITRE INTITULÉ :

Des Kharoubas d'or qu'on frappoit pour le jeudi des lentilles[1].

Ebn-Almamoun rapporte qu'Aladjall Almamoun manda le kiateb du département des finances, et lui ordonna de l'instruire de la somme que l'on frappoit en kharoubas d'or pour les distributions du jeudi des lentilles. Elle montoit à 500 dinars pour 20.000 kharoubas[2]. Alors il manda le kiateb du trésor, et lui ordonna de délivrer mille dinars, de faire venir le banquier de l'hôtel des monnoies, et de les lui livrer. Ce fut lui qui fut chargé de cette opération. On en frappa 20.000 kharoubas. Aladjall se les fit apporter, et les envoya au Khalife, qui lui en renvoya 300 dinars.

Le même écrivain ajoute que sous le khalifat d'Alhafedh-lidin-allah, cette fabrication n'eut lieu qu'une seule année, et qu'ensuite cet usage cessa et fut oublié. On frappoit, dit-il, la monnoie au nom du khalife (Alamer-biahkiam-allah) en six endroits, au Caire, à Misr, à Kous, à Ascalon, à Tyr et à Alexandrie.

[1] C'est le jeudi saint, nommé aussi le jeudi du serment. «Cette fête, dit Makrizi, se célèbre trois jours avant Pâques. L'usage des Coptes est de remplir ce jour-là des vases d'eau, sur laquelle ils font des prières à voix basse, après quoi le patriarche s'en sert pour laver les pieds à tous les Chrétiens. Ils disent que le Messie, à pareil jour, en fit autant à ses disciples pour leur apprendre l'humilité, et qu'ensuite il prit d'eux le serment qu'ils ne se sépareroient point, et qu'ils se conduiroient avec humilité les uns envers les autres. Le peuple, en Égypte, nomme aujourd'hui cette fête le jeudi des lentilles, parce que les Chrétiens font cuire ce jour-là des lentilles épluchées; en Syrie on l'appelle le jeudi du riz ou le jeudi des œufs. Les peuples de l'Andalousie le nomment le jeudi d'Abril; Abril est le nom d'un de leurs mois..... Nous avons encore vu, de notre temps, ce jeudi des lentilles être une des foires les plus célèbres au Caire, à Misr et dans toutes les provinces de l'Égypte. On vend, dans les marchés du Caire, une quantité innombrable d'œufs teints de diverses couleurs..... Les Chrétiens s'envoient les uns aux autres divers présents; ils envoient aussi aux Musulmans diverses sortes de poissons de différentes couleurs, des lentilles épluchées et des œufs.» (Makrizi, *Description de l'Égypte.*)

[2] Je soupçonne qu'il faut lire 10.000 kharoubas. Cependant j'ai consulté trois manuscrits, et dans tous les trois on lit 20.000.

Ebn-abdaldhaher[1] rapporte que l'on frappoit pour le jeudi des lentilles 500 dinars, dont on faisoit 10.000 kharoubas : Alafdhal ben-Emir-aldjoyousch[2] en portoit au Khalife 200 dinars, le reste étoit pour lui. Du temps d'Almamoun cette fabrication fut portée à 1.000 dinars. Cette somme éprouva quelques faibles diminutions ou augmentations.

Nous avons déjà dit que c'étoit le Cadhilcodhat qui avoit l'inspection de la fabrication qui se faisoit dans l'hôtel des monnoies. Il étoit présent en personne à la clôture de l'hôtel des monnoies, et y apposoit les scellés. Il se trouvoit aussi personnellement à son ouverture.

DU CHAPITRE INTITULÉ :

Du jeudi des lentilles.

Un des usages de la dynastie des Fatimites étoit de faire frapper le jeudi des lentilles, avec 500 dinars, 10.000 kharoubas, et de les distribuer à tous les salariés.

DU CHAPITRE INTITULÉ :

Du jeudi du serment.

Sous la dynastie des Fatimites on frappoit, le jeudi des lentilles,

[1] Le nom de cet écrivain est le cadhi Mohyeddin Abdallah ben-Abdaldhaher. Il composa, après l'année 776, suivant Makrizi, un ouvrage sur la topographie du Caire, intitulé : *Kitab alroudhat albehyyat alcahirat fi Khitat almoëzziat alcahirat.*

[2] Alafdhal étoit fils d'Aboulnedjm Bedr Aldjémali, arménien, qui de l'état d'esclave étoit parvenu d'abord à la place de Gouverneur de Damas sous le Khalifat d'Almostanser-billah en l'année 455. En l'année 466 Almostanser l'appela auprès de lui pour remédier aux désordres sans nombre que causoit en Égypte l'insubordination des émirs et des soldats. Almostanser lui confia l'autorité civile et militaire et le surnomma *émir-aldjoyousch*, etc. Il usa de son pouvoir avec beaucoup de cruauté, mais il rétablit la tranquillité et la police en Égypte; il ne laissa à Almostanser que l'ombre de l'autorité. Cet émir mourut en l'année 487, âgé d'environ 80 ans. Son fils, Schahinschah, surnommé Alafdhal ben-émir-aldjoyousch lui succéda, et exerça la place de Visir ou premier Ministre sous les khalifes Almostanser-billah, Almostali-billah, et Alamer-biahkiam-allah. Il fut tué sous le règne de ce dernier en l'année 511 (Makrizi, *Descr. de l'Égypte*).

500 dinars, et on faisoit des kharoubas pour les distribuer aux gens de la Cour suivant différents taux déterminés.

DU CHAPITRE INTITULÉ :

De ce qui se pratiquoit à la fête des victimes.

Pendant les trois jours que duroit cette fête, le khalife envoyoit à tous les officiers et salariés à titre de victimes, comme pour les étrennes au premier jour de l'an, la même quantité de dinars depuis 10 jusqu'à un, mais sans rubaïs ni kirats.

V.

EXTRAIT

DE L'HISTOIRE D'ÉGYPTE ET DU CAIRE DE DJÉLALEDDIN ALOSYOUTI[1].

Ebn-Alfadhlallah dans son livre intitulé : *Almésalik*[2] parlant du commerce d'Égypte, s'exprime ainsi : « Les dirhems sont alliés à 2/3 d'argent et 1/3 de cuivre. Le dirhem est de 18 grains de caroubier. Le kharouba (c'est-à-dire « le grain de caroubier »), est de 3 grains de blé. Le mithkal est de 24 kharoubas. Il y a des dirhems dont la valeur est de 48 fels. Le dinar djeïschi vaut 13 1/3 dirhems.

« Les mesures varient. A Misr, c'est l'ardeb qui est de 6 vabias, le vabia est de 4 robos, le robo de 4 kadahs, et le kadah de 232 dirhems. C'est là l'ardeb de l'Égypte ; mais dans les cantons nommés *Rif* il y a des ardebs de diverses mesures ; il y en a qui ne

[1] Le titre de cet ouvrage est *Kitab hosn almohadharat fi akhbar misr oualcahirat*. Le nom de l'auteur qui a composé un grand nombre d'ouvrages est Djélaleddin Aboulfadhl Abdalrahman Mohammed Alosyouti, mort au commencement du dixième siècle de l'hégire. Voyez *Bibl. orient.*, au mot *Soiouthi*.

[2] Je n'ai trouvé aucun renseignement sur cet écrivain. Soyouti, qui compte son ouvrage intitulé *Almésalic* parmi ceux dont il a fait usage, dit qu'il a été abrégé par Takyeddin Ebn-Alkermani.

valent pas 3 vabias. Le rotl est de 12 oukias, l'oukia de 12 dirhems. »

L'auteur du *Mérat*[1] dit : « En l'année 75 de l'hégire, Abdalmélik ben-Mervan fit frapper des dinars et des dirhems sur lesquels il fit mettre le nom de Dieu. La cause de cela fut, suivant Alhaïtham, que ce prince trouva des dinars et des dirhems qui portoient une date antérieure de 400 ans à l'Islamisme, sur lesquels étoit la légende : *Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.* Il les fit fondre, et il fit mettre sur les monnoies qui en provinrent le nom de Dieu, des passages de l'Alcoran et le nom du prophète. On n'est pas d'accord sur la légende qu'il employa. Les uns disent que l'on mit d'un côté : *Il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu*, et au revers : *Mahomet est l'apôtre de Dieu*, et l'année de la fabrication; suivant d'autres, on mit d'un côté : *Dis, il est le Dieu unique*, et au revers : *Mahomet est l'apôtre de Dieu.* Alkodhaï[2] dit que l'on mit de l'un des deux côtés : *Dieu est unique*, sans le mot *dis*, et que quand ces types parvinrent dans l'Irak, Alhadjadj fit ajouter du côté où on lisait *Mahomet est l'apôtre de Dieu*, tout autour du dirhem cette légende circulaire : *Dieu l'a envoyé avec la direction et la vraie religion*, et le reste de ce verset. Les empreintes demeurèrent sur ce pied jusqu'au temps d'Alraschid, qui voulut les changer. On lui représenta que c'étoit un usage établi auquel on étoit accoutumé, et il les laissa en l'état où elles sont encore aujourd'hui, y faisant mettre son nom. Suivant d'autres, ce fut Almansour qui changea le premier les empreintes, et y fit mettre son nom. Quant au poids,

[1] *Mérat-alzéman*, *Histoire d'Égypte*, dont l'auteur est Sebt ben-aldjouzi. Son nom est Aboulfaradj Abdalrahman ben-Ali ben-Aldjouzi. Il mourut en l'an 597. Voyez *Bibl. orient.*, aux mots *Giouzi*, *Mérat* et *Sebt.*, *Bibl. arab. hisp.*, t. I, p. 158, 214, 221 : t. II, p. 171. Abulféda, *Annales*, t. IV, p. 195.

[2] Le nom de cet écrivain est le Cadhi Abou-Abdallah Mohammed ben-Sélama Alkodhaï. Il mourut en l'an 454. Son ouvrage est intitulé : *Almokhtar fi marifat alkhitat oualathar* (Makrizi, *Descrip. de l'Égypte*). Voyez Abulféda, *Annales*, t. III, p. 189.

personne n'a entrepris d'y rien changer. » Voilà ce que dit l'auteur du *Mérat*.

En traduisant le *Traité des monnoies musulmanes* de Makrizi, j'ai été assez souvent obligé de m'écarter du texte publié par M. Tychsen, et de le corriger par conjecture. La plupart de ces corrections me paroissent certaines. J'ai cru à propos de les indiquer ici. Celles qui me semblent douteuses seront distinguées par une étoile. J'en ai omis quelques-unes qui sont de peu d'importance. M. Tychsen ayant eu soin de recueillir les variantes de trois manuscrits, j'ai suivi parmi les différentes leçons celle qui m'a paru préférable; mais je n'ai pas cru nécessaire d'en rendre compte. Ceux qui compareront ma traduction avec le texte verront bien sans que je le dise quelle est la leçon que j'ai suivie.

L'Imprimerie de la République étant la seule qui possède des caractères arabes, j'ai eu recours, pour l'impression de cette note au citoyen Dubois-Laverne, Directeur de cet établissement. Son zèle pour tout ce qui intéresse les Sciences et les Lettres est trop connu pour qu'il soit nécessaire de dire qu'il s'est prêté avec empressement à me procurer cette satisfaction[1].

[1] A la suite se trouve une liste de soixante-dix sept corrections proposées par Sylvestre de Sacy au texte arabe publié par M. Tychsen, et que nous croyons inutile de publier ici. [Note de l'éditeur.]

NOTICE

DE QUELQUES MONNOIES ARABES

ET DES MONNOIES DE TUNIS, D'ALGER ET DE MAROC

POUR SERVIR DE SUPPLÉMENT AU *TRAITÉ DES MONNOIES MUSULMANES DE MAKRIZI*[1].

Parmi les extraits d'auteurs arabes que j'ai joints au *Traité des Monnoies musulmanes* de Makrizi que je viens de publier, il s'en trouve un que j'ai tiré de l'*Histoire de l'Égypte et du Caire* de Soyouti. On lit dans ce morceau ces mots : «Le dirhem est de 18 grains de caroubier. La kharouba (c'est-à-dire «le grain de caroubier») est de 3 grains de blé. Le mithkal est de 24 kharoubas.» Dans plusieurs autres morceaux tirés de la *Description historique et topographique de l'Égypte* de Makrizi il est parlé de *kharoubas d'or*. C'étoit, à ce qu'il paraît, de petites pièces d'or que l'on fabriquoit exprès pour être distribuées à titre de gratification en certains jours de fête.

Ce qui m'a frappé dans ces textes de Soyouti et de Makrizi c'est le mot *kharouba*, et je les ai publiés principalement parce qu'ils m'ont paru propres à donner l'explication d'une pâte ou monnoie de verre qui fait partie du riche cabinet du chevalier Nani.

On connoit un assez grand nombre de monnoies de verre avec des légendes arabes. Le savant Adler en a publié plusieurs dans son *Musæum Cuficum Borgianum*, et M. l'abbé Assémani, professeur de langues orientales au séminaire de Padoue, et connu par plusieurs ouvrages dans ce genre de littérature, en a donné un plus grand nombre dans le *Museo Cufico Naniano*. M. Adler croit que ces

[1] Extrait du *Magasin encyclopédique*, 1797, t. III, p. 55 et suiv. [Note de l'éditeur.]

pâtes ont été destinées à tenir lieu de monnoies de cuivre [1]. M. Assémani pense au contraire qu'elles n'étoient que des tessères sur la représentation desquelles celui qui en étoit porteur devoit recevoir une certaine quantité de froment, ou une somme qui lui étoit assignée pour un traitement public, et qu'elles pouvoient aussi servir de brevet de quelques privilèges ou d'exemption de certaines taxes ou charges publiques [2]. M. Tychsen, professeur de langues orientales à Rostock, a parlé de ces pâtes dans l'ouvrage qu'il a publié sous le titre d'*Introduction à la Numismatique des Musulmans* [3], et il a depuis adopté l'opinion de M. Assémani dans un supplément à cet ouvrage, qui a paru en 1796 sous le titre de premier supplément à l'*Introduction à la Numismatique des Musulmans* [4].

Ce qui a déterminé le savant professeur de Rostock à se ranger au sentiment de M. Assémani, c'est une pâte de cette espèce qui a été acquise il n'y pas longtemps par le chevalier Nani. Cette pâte a été communiquée à M. Tychsen par M. Assémani, qui en parle ainsi dans une lettre du 14 janvier 1796 : « Le sénateur et chevalier Nani a acquis ces jours-ci un verre cufique qui décide la dispute et lève toute incertitude sur l'usage de ces verres. En voici la légende : *Mimma amar bihi Obeïdallah ibn al-Khabkhab mithman fels ischrin kharouba vafir.* »

M. Assémani écrivoit encore au sujet de ce même verre le 3 mars suivant à M. Tychsen : « La légende du verre cufique est absolument telle que je l'ai lue, et les mots *mithman fels ischrin kharouba vafir* sont de bon arabe. Le sens est que par ordre d'Obeïdallah on devra livrer au porteur de ce verre vingt fortes siliques de caroubier telles qu'on les donneroit pour un fels. Le

[1] Voyez *Mus. Cuf. Borg.*, Par. II, Altona, 1795, page 151.

[2] *Mus. Cuf. Nan.*, t. II, p. LXXVIII.

[3] OL. GER. TYCHSEN, *Introductio in rem numariam Mohammed*, Rostochii, 1794.

[4] *Introd. in rem numariam Mohammed*, additamentum, I, Rostochii, 1796.

mot *vafir* « fortes », signifie qu'elles ne doivent être ni brisées ni petites, mais belles et grandes. »

MM. Tychsen et Assémani m'ont fait l'honneur de me consulter sur le sens de cette légende. Voici ce que j'écrivis à ce sujet à M. Tychsen le 9 septembre 1796 : « Je pense vous obliger en vous communiquant quelques passages de Makrizi... Ils peuvent donner quelques lumières sur la signification du mot *kharouba* que vous avez trouvé sur une monnoie ou pâte de verre. Ce mot signifie certainement une espèce de monnoie de la grosseur d'un grain de kharoub, *ceratonia siliqua*... Je ne puis porter un jugement certain sur le reste de la légende de cette pièce; mais à vous dire vrai je doute fort qu'il y ait *mithman*, ce qui ne me paroît point arabe. Le pluriel de *kharouba* est *khararib*, et l'on peut induire des textes de Makrizi que ce n'étoit pas une monnoie courante et ordinaire, mais une sorte de pièces de plaisir qui ne se frappoient que pour les distributions qui avoient lieu en certains jours de fête. »

Cette lettre et les passages de Makrizi ayant été communiqués à M. Assémani, il m'écrivit à ce sujet le 28 janvier 1797 : « J'ai lu les passages que vous avez envoyés traduits à notre ami M. Tychsen sur les *kharoubas* d'or... J'ai un verre ou pâte avec une inscription qui dit : *Mimma*, etc. Je suis certain qu'on doit lire ainsi, parce que les lettres sont tellement distinctes qu'on ne peut pas s'y méprendre. Je crois que le mot *mithman* vient de *thaman* (*pretium rei*). Vous voyez que dans cette inscription ce mot *kharouba* ne signifie certainement pas quelque monnoie d'or. Vous me ferez le plaisir de me dire votre sentiment sur cette inscription. »

Lorsque je répondis à M. Assémani, je ne connaissois point encore le passage de Soyouti, où il est parlé de la *kharouba* comme d'une division du dirhem, et j'ignorois également qu'aujourd'hui à Tunis c'est le nom d'une petite pièce d'argent qui est le seizième de la piastre, et qui a cours pour 3 1/4 aspres, ou 6 1/2 fels, monnoie

de cuivre. Je ne pus donc offrir que des conjectures au savant professeur de Padoue.

« J'avois, lui écrivis-je, témoigné à M. Tychsen que je doutois fort qu'on dût lire sur cette pâte *mithman*, parce que je n'ai jamais vu ce mot; mais si les lettres de la légende sont bien distinctes, comme vous me l'assurez, il n'y a plus lieu de douter, et il faut croire que ce mot signifie *pretium*, ou *æstimatio pretii;* comme *mithkal* signifie *pondus*, *æstimatio ponderis*. Le sens sera donc que le prix de cette obole (fels) de verre est égal à vingt kharoubas à fort poids. Je suis assez porté à croire que ces pâtes tenoient lieu de monnoie de cuivre sous les Fatimites, comme le pense Adler. Cette monnoie n'ayant point une valeur réelle, il a pu sembler à propos d'indiquer sa valeur par la légende. Il paroît que sous les Fatimites, et longtemps après eux, on ne frappoit pas de monnoie de cuivre en Égypte, ou du moins que cela étoit très-rare.

« Il reste à savoir ce que c'étoit qu'une *kharouba;* je n'ai ici qu'une conjecture à vous offrir; je soupçonne que la kharouba est la même chose que le *kirat*. Vous savez que *kharoub* est le nom arabe de la plante que nous nommons *ceratonia siliqua* (V. Forskal, *Flor. Æg. Ar.*, p. lxxvii). Il n'y pas lieu de douter que ce ne soit la graine du caroubier qui porte le nom de *kharouba*. Or, c'est précisément la même chose que les Grecs nommoient *κεράτιον*, d'où est venu le mot arabe *kirat*, et notre mot *karat*. *Kirat* a chez les Arabes plusieurs significations; il veut dire la vingt-quatrième partie d'un entier, de même que nous l'employons dans l'évaluation du titre de l'or que nous divisons en vingt-quatre karats. Il signifie aussi un poids de quatre ou de trois grains; nos joailliers font aussi usage de ce poids. Je conjecture que kharouba signifie ici ce même poids. Outre la raison prise de la signification propre de ce mot, je m'appuie encore des passages de Makrizi, que j'ai communiqués à M. Tychsen, et que vous connoissez sur les kharoubas d'or que les Fatimites faisoient frapper pour le jeudi saint. Suivant

ces passages, on livrait à la monnoie cinq cents dinars pour faire dix mille kharoubas; la kharouba étoit donc la vingtième partie d'un dinar, et pour en fixer précisément le poids, il faudrait fixer celui du dinar; je crois que le dinar a varié entre soixante-dix et quatre-vingts grains. Dans cette dernière proportion, la kharouba seroit précisément de quatre grains. Si la kharouba étoit un poids, comme je le crois, la légende de votre pâte signifie que cette monnoie fictive devoit être prise pour vingt kharoubas de cuivre. Je soumets cette conjecture à votre jugement. »

C'est peu de temps après avoir hasardé cette conjecture que j'ai heureusement découvert le passage de Soyouti, qui dit « que le dirhem en Égypte est de dix-huit kharoubas, et la kharouba de trois grains de blé, et que le mithkal est de vingt-quatre kharoubas ».

Ce passage m'a confirmé dans l'opinion que le nom de *kharouba* étoit celui d'un petit poids qui peut avoir varié de valeur à différentes époques. Mais cette opinion reçoit encore un nouveau degré de certitude par l'usage que l'on fait aujourd'hui de cette dénomination dans la partie de la Barbarie qui dépend de la Régence de Tunis.

Voici ce que j'ai appris à cet égard de Sidi Mohammed Aldeghis, riche négociant de Tripoli de Barbarie qu'un séjour de plusieurs années en France a familiarisé avec nos mœurs, et à qui notre gouvernement a obligation d'une grande partie des approvisionnements qu'il a reçus de Barbarie dans le moment de la plus grande disette.

« Le mahboub (ou sequin zer-mahboub du grand Seigneur) vaut 4 1/2 rials (ou piastres) à la piastre de Tunis. Il y a des demi-piastres, des quarts, des huitièmes de piastre et des kharoubas, le tout d'argent. Chaque kharouba vaut 3 1/4 naséris monnoie de cuivre qui est égale à 2 fels, en sorte que la piastre entière vaut 52 naséris ou 104 fels. Le bandéki ou sequin vénitien

est au pair de 7 5/8 piastres. Le 1/8 de la piastre contient 2 kharoubas, parce qu'il y a 16 kharoubas à la piastre, le naséri est ce que les Turcs nomment *aktcha*, et que les Européens appellent *aspre.*»

On voit donc dans Makrizi des kharoubas d'or : à Tunis aujourd'hui on connoît des kharoubas d'argent, et le verre du chevalier Nani donne lieu de croire qu'il y avoit des kharoubas de cuivre, ou du moins que la valeur des fels se divisoit en kharoubas; car la légende me paroît devoir être traduite ainsi : *Cette pièce est du nombre de celles dont la fabrication a été ordonnée par Obeïdallah, fils d'Alkhabkhab pour être de la valeur d'un fels de vingt kharoubas à fort poids.* Le mot *fels* désigne une monnoie de cuivre; ainsi les 20 kharoubas auxquelles le fels doit être égal ne peuvent être que des kharoubas de cuivre, si on suppose que ce fut une monnoie réelle; mais peut-être n'y a-t-il jamais eu de monnoie de cuivre ainsi nommée, et alors le mot kharouba doit être pris seulement pour un poids, et cela est plus vraisemblable, attendu le peu de valeur du cuivre.

Il est sans doute assez étonnant que Makrizi parlant dans son *Traité des Monnoies musulmanes* des différentes choses que l'on a employées au lieu de cuivre pour faciliter l'échange des marchandises de peu de valeur, ne fasse aucune mention des monnoies de verre; mais ce n'est pas la seule omission qu'on puisse lui reprocher, et il est d'autant moins surprenant qu'il n'en ait pas eu connoissance qu'il paroît que c'est principalement et peut-être uniquement en Sicile que ces monnoies ont été en usage[1]. D'ailleurs, que peut le silence d'un historien contre l'existence d'un monument?

Il me paroît certain que le verre dont il est ici question, et les autres du même genre, doivent être regardés comme des assignats de verre. Ne pourroit-on pas trouver quelque chose de symbolique dans le choix de la matière?

[1] Voyez *Mus. Cuf. Borg.*, Part. II, p. 150.

Puisque le mot arabe *kharouba* est absolument la même chose que le grec κεράτιον et l'arabe *kirat*, il me semble que l'on est autorisé à croire que les pièces nommées *kirats*, que l'on distribuoit, suivant Makrizi, le premier jour de l'an, ne différoient point des kharoubas du jeudi saint, et qu'on nommoit indifféremment ces pièces *kirat* ou *kharouba*, et au pluriel *kararit* ou *khararib*.

Ce que je dis ici que le poids nommé *kharouba* est la même chose que le kirat se trouve confirmé par un passage d'un écrivain arabe rapporté par Casiri dans le premier tome du *Catalogue des manuscrits arabes de la Bibliothèque de l'Escurial*, page 281.

Dans ce passage, tiré d'un Traité des poids et mesures usités en Syrie et en Égypte, on lit : « Un grain d'orge étant multiplié par 4 donne un kirat, que l'on nomme en Syrie *kharouba :* 4 kirats font 1 danek : 6 daneks font 1 dirhem ».

Ce passage, qui m'avoit échappé, se trouve aussi rapporté par l'éditeur du *Traité de la petite vérole* de Rasés, en arabe et en latin, p. 3.

Puisque j'ai eu occasion de parler des monnoies courantes de Tunis, on ne sera peut-être pas fâché de trouver ici quelques renseignements sur celles d'Alger et de Maroc; les premiers m'ont été fournis par un Juif d'Alger : les autres sont contenus dans une lettre de M. Clasen, consul de Danemark, datée de Tanger le 24 septembre 1792, que M. Tychsen a fait imprimer dans le premier supplément à son *Introduction à la Numismatique des Musulmans*.

MONNOIES D'ALGER.

Monnoies d'or. Le sultani, qui vaut 3 rials ou piastres *Boudja*.

Le demi-sultani et le quart de sultani. Le sequin zer-mahboub a cours à Alger pour 2 piastres *Boudja* et 1/4.

Monnoies d'argent. La piastre ou rial *Boudja*.

La demi-piastre, le quart et le huitième de piastre.

La mizouna, qui est le 1/3 d'un huitième de piastre; il y a 24 mizounas à la piastre *Boudja*.

La mizouna vaut 29 dirhems, nommés autrement *saghir*, c'est-à-dire « petits ». (C'est sans doute une monnoie de cuivre.)

La piastre *Boudja* d'Alger vaut deux piastres de Tunis, d'où il suit que le sultani d'Alger vaut 6 piastres de Tunis.

MONNOIES DU MAROC.

« Les monnoies courantes dans le royaume de Maroc, dit M. Clasen, sont espagnoles, vénitiennes et mauresques. »

I. — Les monnoies espagnoles qui ont cours ici sont :

Le quadruple appelé *doblon*, qui vaut 16 ducats du pays en achetant des marchandises en gros; mais, en détail, ou lorsqu'on veut changer un doblon pour de l'argent, on n'en reçoit que 15-15 1/2-15 1/3 ducats du pays.

Les demi-quadruples, le quart de quadruple et la piastre d'or espagnole en proportion.

La piastre forte d'Espagne, en argent, appelée *rial*, vaut communément dans les achats et les ventes en gros, ainsi qu'en payant les droits de douane, un ducat ou 10 onces, monnoie du pays; mais, dans les achats en détail, la piastre forte d'Espagne, en argent, ne vaut que 9 1/2 onces, et quelquefois, lorsque la petite monnoie est rare, on ne reçoit, pour la piastre forte d'Espagne, que 8-8 1/2 et 9 onces, monnoie du pays.

La plupart du temps la piastre forte d'Espagne, en argent, et le ducat de Maroc en or, sont équivalents.

II. — Le sequin vénitien, appelé en mauresque *Bendki*.

La République de Venise donne un présent annuel de 10.000 sequins d'or à l'empereur de Maroc, et de là vient que les sequins des Vénitiens ont cours ici. Feu Mouley El-Yézid ordonna à ses sujets de recevoir le sequin vénitien pour la valeur de 25 onces, monnoie du pays; mais, depuis sa mort, on ne peut le passer pour plus de 20-22-23 onces.

III..... Les monnoies du pays sont:

1° Le ducat d'or appelé en mauresque *metbou*, qui équivaut à la piastre forte d'Espagne, et varie comme elle dans les achats en gros et en détail.

Les ducats d'or de Sidi Mohammed ben-Abdallah, et les ducats et demi-ducats de Mouley El-Yézid sont actuellement la monnoie d'or commune dans le pays.

Il y a eu des empereurs qui ont fait frapper des ducats d'or de 16-20-25 et 30 onces; mais ces pièces sont rares, et n'ont plus de cours ou de valeur fixe, et lorsqu'on parle d'un ducat d'or, c'est toujours la valeur d'une piastre d'or d'Espagne.

2° Un demi-ducat d'or appelé *nosf metbou* vaut une demi-piastre forte d'Espagne.

3° Le ducat d'argent n'est pas fort commun; il est appelé en mauresque *mithkal*, et vaut toujours 10 onces du pays.

4° L'once d'argent appelée en mauresque *dirhem* ou *oukia* vaut toujours la dixième partie d'un ducat d'argent du pays, ou d'une piastre forte d'Espagne dans les achats en gros.

5° La blanquille, appelée en mauresque *mozouna;* il y en a 4 sur une once.

6° Les *flous*, petite monnoie de cuivre appelée en mauresque *fels*, et au pluriel *flous;* il y en a 24 pour une blanquille.

Il y avoit autrefois une plus petite monnoie de cuivre appelée, dans les provinces du sud, *braagos*, et ici *zouéla;* mais aujourd'hui elle n'a plus de cours.

Depuis quelques années, que la cherté a augmenté le prix de toutes sortes de denrées dans le royaume de Maroc, les braagos, qui étoient en usage dans les provinces du Sud, ainsi que les zouélas dans les provinces Septentrionales, et dont on comptoit 3.800 pour une piastre forte (4 pour un fels), n'ont plus de cours, et il n'y a pas actuellement de monnoie plus petite que les flous, qui ont cours à 24 flous pour une blanquille, ce qui fait 960 pour un ducat.

D'après ceci... la monnoie courante du pays est la piastre forte d'Espagne, les ducats d'or et d'argent, les onces, les blanquilles et les flous. On préfère la piastre forte d'Espagne au ducat d'or du pays; mais le ducat d'argent du pays vaut toujours 10 onces, et est préférable à la piastre forte d'Espagne.

Les inscriptions sur les monnoies du pays sont ou quelques mots de l'Alcoran, ou le nom de la place où elles ont été frappées, ou celui de l'empereur qui les a fait battre.

Les ducats d'or sont réduits à leur valeur intrinsèque après la mort de chaque empereur, à moins que son successeur ne leur donne une valeur fixe.

Tel était en 1792 l'état des monnoies de Maroc, suivant la lettre de M. Clasen, dans laquelle je n'ai fait que réformer quelques fautes de langage. On peut comparer les renseignements qu'elle contient avec ce qu'on lit sur le même sujet dans la relation de Maroc et de Fez, composée sur les lieux de 1760 à 1768 par G. Hœst, et publiée d'abord en danois et ensuite en allemand à Copenhague en 1781 [1]. Voici ce qu'on lit dans cet ouvrage:

« Ce sont les Juifs qui sont chargés de la fabrication des monnoies, et ils savent très bien altérer le titre de l'argent par un alliage de cuivre, quelque attention qu'on ait à les surveiller; car l'intention du roi est que ses monnoies soient de bon alloi. Une piastre forte d'Espagne (peso duro) est prise pour neuf marcs dans le payement des droits de douanes; mais dans le commerce elle hausse et baisse de 8 1/4 à 8 3/4; à la monnoie on la prend sur le pied de 8 1/2 marcs, pour tout autre que pour le roi, duquel on la reçoit sur le pied de neuf marcs. C'est au maître de la monnoie à s'arranger après cela pour y trouver son bénéfice, et c'est ce qui produit souvent des monnoies altérées, et même de la fausse monnoie. Une piastre trouée vaut de 6 3/4 à 7 marcs. (La piastre

[1] *Nachrichten von Marokos und Fes*, etc., Copenhague, 1781.

trouée est une piastre forte d'Espagne, dont les Anglais enlèvent à Gibraltar un morceau dans le milieu, du poids d'un marc ou environ; leur but est sans doute d'en empêcher par-là la sortie, mais ils n'y réussissent pas.) Le ducat d'or nommé *metbou* ou *mithkal deheb*, vaut de 14 à 16 marcs; le ducat *mithkal*, monnoie de compte, n'est point une monnoie réelle, on entend par-là 10 marcs. Le marc ou once *oukia* est aussi connu sous le nom de *rial emta Sidi Mohammed* c'est-à-dire «piastre de Sidi Mohammed»; cette monnoie d'argent a cours pour 4 blanquilles, quoiqu'elle n'en vaille que 3 1/2. La *mousouna*, monnoie d'argent, nommée par les Européens *blanquille*, vaut environ 4 schellings de Danemark, ou 24 flous du pays. Le fels est une petite monnoie de cuivre; elle est quelquefois si petite qu'il en faut 80 pour une mousouna; la fabrication de cette monnoie de cuivre est maintenant affermée à un entrepreneur de mines à Sous; cent livres (pfund) de cuivre doivent rendre en fels 150 marcs.»

M. Hœst, dit dans une note que le mot *almousouna* paroît être la même chose que *elymosna* en Espagnole, *almisse* en Danois, et *aumône* en Français; qu'au duel les Maures disent *oudjeïn*, et au pluriel *oudjin* et *mousounat*. Mais M. Clasen et les Barbaresques que j'ai consultés écrivent *mouzouna* ou *mizouna*, ce qui me persuade que ce mot vient de la racine *ouazan*, et signifie «pesé».

PORTION DU RECUEIL

DES PROVERBES ARABES DE MEÏDANI,

PUBLIÉE AVEC UNE VERSION LATINE ET DES NOTES PAR H. A. SCHULTENS,

Leyde, 1795, in-4° de 314 pages[1].

L'extrait inséré dans ce journal[2] de l'éloge d'Henri-Albert Schultens, prononcé à Leyde le 11 juin 1794 par J. Kantelaar a déjà fait connoître à nos lecteurs le savant auteur de l'ouvrage que nous annonçons. Nous nous bornerons donc à donner une idée de ce précieux recueil, dont la publication a été interrompue par la mort prématurée de l'héritier du nom et des talents de Jean-Jacques et d'Albert Schultens.

N. G. Schrœder, professeur de langues orientales à Groningue, a mis à la tête du volume un avertissement qui nous apprend que les vingt-six premières feuilles qui contiennent l'explication de trois cent soixante-quatre proverbes étoient déjà imprimées quand la maladie qui a enlevé l'auteur l'obligea à suspendre son travail. Une autre portion de l'ouvrage en état d'être livrée à l'impression contenoit encore quatre-vingt-seize autres proverbes. Chargé par Schultens peu de jours avant sa mort de veiller à l'impression de cette partie, dont le travail étoit entièrement achevé, M. Schrœder s'est acquitté de cette commission avec tout le zèle que l'amitié pouvoit lui inspirer, et il y a joint encore trente-quatre proverbes qui se sont trouvés parmi les papiers de l'auteur, en sorte que ce volume offre en tout une collection de quatre cent cinquante-quatre proverbes arabes; ils sont accompagnés d'une version latine et de

[1] Compte-rendu extrait du *Magasin encyclopédique*, 1797, tome III, p. 222. [Note de l'éditeur.]

[2] Voyez le *Magasin encyclopédique*, deuxième année.

notes savantes, dans lesquelles on trouve des extraits d'un grand nombre d'écrivains arabes, poëtes, historiens, lexicographes, grammairiens, etc.

Ce n'est là, il est vrai, qu'une faible portion du recueil de Meïdani, qui renferme plus de six mille proverbes. Mais cette portion est plus que suffisante pour faire connoître l'utilité que l'on pourroit retirer de la publication de la collection entière.

Aboulfadhl Ahmed ben-Mohammed, auteur de cette collection, est plus connu sous le surnom de Meïdani. Il est ainsi nommé d'un quartier de la ville de Nischapour, l'une des principales du Khorassan, dans lequel il avoit sa demeure, et où il mourut et fut enterré au mois de Ramadan, l'an 518 de l'hégire (1124 de J.-C.).

La Bibliothèque Nationale ne possède, je crois, qu'un seul exemplaire de l'ouvrage de Meïdani. Ce volume, qui a appartenu au savant Renaudot, faisoit partie des manuscrits orientaux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, réunis aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale. Il est précieux, n'étant postérieur que d'un petit nombre d'années à l'époque de la mort de Meïdani; car il a été achevé en l'an 533 de l'hégire. Il est écrit en plus grande partie de la main d'un cadhi nommé Aboulfath Abdalhalil, et pour le surplus de celle de son fils Mohammed ben-Abdalhalil; l'écriture n'en est pas belle, mais le manuscrit paroît fait avec soin, et je présume qu'il pourroit être consulté utilement par un éditeur.

Meïdani a divisé son ouvrage en vingt-huit chapitres, conformément au nombre des lettres de l'alphabet arabe. Tous les proverbes qui commencent par une même lettre, par un *ba*, par exemple, sont rangés dans le même chapitre, mais sans garder entre eux aucun ordre alphabétique. Une division particulière à la fin de chaque chapitre contient les proverbes qui appartiennent au même chapitre par la première lettre radicale de leur premier mot, mais dans lesquels ce mot ayant la forme des comparatifs et superlatifs arabes, la première radicale est précédée d'un *élif*.

De cet arrangement, il résulte dans le recueil de Meïdani une sorte de confusion qui en rend l'usage moins commode. Pour faire disparoître cet inconvénient, Schultens les a rangés dans l'ordre alphabétique le plus exact sans avoir égard à celui qu'a suivi Meïdani.

Pockocke, à qui la littérature orientale doit une grande partie de ses progrès en Europe, a traduit en latin le recueil de Meïdani; mais il n'avoit pas eu le temps lorsqu'il mourut de mettre la dernière main à cet important ouvrage, qui est demeuré manuscrit, et est conservé dans la Bibliothèque Bodléïenne à Oxford.

Pockocke ne s'est pas contenté de traduire les proverbes; il a aussi traduit la plupart des scholies de Meïdani, destinées à faire connoître l'origine de chaque proverbe, et le sens dans lequel on a coutume de l'employer. Souvent même il a comparé les explications données par Meïdani avec celles que lui ont fournies les plus célèbres lexicographes arabes, où il y a joint ses propres observations.

Schultens ayant copié pour son usage le manuscrit de Pockocke, en publia d'abord un fragment à Londres, en 1773, sous le titre de *Specimen proverbiorum Meïdanii ex versione Pockockiana.* Ce fragment contient cent vingt proverbes pris au hasard dans toutes les lettres de l'alphabet.

Dans ce *Specimen*, Schultens s'étoit borné à publier le travail de Pockocke. Il n'en est pas de même dans l'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui. Les notes du savant Anglais ne sont que la plus petite portion de celles dont il est enrichi. Elles sont renfermées entre des [ ], et distinguées par la lettre P. Schultens a consulté pour l'édition du texte trois manuscrits. Il a extrait des scholies de Meïdani, qu'il eût été trop long de publier en entier, tout ce qui étoit nécessaire pour l'intelligence de chaque proverbe, se contentant de donner le sens et la substance de son original. Dans tous les endroits où l'original contenoit des détails

plus importants, soit pour la connoissance de la langue, soit pour celle de l'histoire des antiquités et des mœurs des Arabes, il a donné les scholies en entier, tant en arabe qu'en latin. Enfin il a souvent consulté d'autres écrivains arabes de tout genre, mais spécialement Zamakhschari et Ebn-Mocri, qui ont fait sur les proverbes des ouvrages peu différents de celui de Meïdani. Il a répandu dans ses notes une multitude de passages curieux, soit en prose, soit en vers, qui font de cet ouvrage un ample répertoire de littérature orientale, et qui ne peuvent que faire regretter que la mort l'ait arrêté dès le commencement de son travail.

Parmi les proverbes contenus dans ce recueil, il n'en est qu'un petit nombre qui expriment des vérités générales dont l'observation appartient à tous les temps et à tous les lieux, et qui par cela même n'ont besoin d'aucune explication, et présentent un sens clair et facile à saisir. Tels sont les proverbes suivants:

71. Haïs ton ennemi avec modération.

92. L'homme ne désire rien avec plus d'ardeur que les choses dont la jouissance lui est interdite.

133. As-tu fait du bien à quelqu'un, tiens-toi en garde contre les effets de sa méchanceté, ou, comme disent aussi les Arabes, engraisse ton chien, il te dévorera.

140. Plus certainement perdu que de l'argent prêté.

179. Le crime est le bourreau de l'âme.

193. Celui-là marche le plus hardiment à la rencontre d'un lion qui en a vu le plus souvent.

249. Aime ton ami avec modération.

306. Un cheval d'emprunt est toujours le meilleur pour courir à toute bride.

323. Plus doux que la succession d'une tante morte sans enfants.

377. Plus affectionné qu'un malade ne l'est à son médecin.

384. Ménage ton frère, car celui qui n'a point de frère est comme celui qui marche au combat sans armes. Un parent est

une aile : vois-tu l'épervier s'envoler sans le secours de ses ailes?

398. Imprime le cachet sur l'argile tandis qu'elle est humide.

399. Plus confus qu'un joueur malheureux.

417. Chasse la cupidité de ton cœur : tes pieds seront à l'abri des fers.

439. Les excuses sont rarement exemptes de mensonge.

444. Deux choses sont bien mauvaises, quand la meilleure des deux est le mensonge.

Ce proverbe s'applique à celui qui, pour s'excuser, a recours au mensonge.

Ces adages ne forment que la moindre portion des proverbes recueillis par Meïdani. La plus grande partie consiste en des proverbes populaires qui doivent leur origine à quelque aventure particulière, ou qui font allusion soit aux qualités du corps et de l'esprit de quelque personnage, souvent peu connu, soit aux habitudes et à l'instinct qui caractérise certains animaux. Ceux-ci sont plus difficiles à entendre, souvent même il est impossible d'en deviner le sens, si on ne connoît l'aventure à laquelle ils doivent leur origine, et les qualités des personnages, ou les habitudes réelles ou supposées des animaux auxquels ils font allusion. Quelques exemples pris dans les proverbes de ce genre feront connoître le mérite du travail de Schultens.

95. Il est cousin du prophète par Doldol.

96. Il est cousin du prophète par Yafour.

Doldol est le nom d'un mulet, et Yafour celui d'un âne dont Mahomet se servoit quelquefois pour monture. On emploie ce proverbe pour noter la sotte vanité de ceux qui se vantent de descendre d'une famille illustre à laquelle ils n'appartiennent point.

107. Mon père combat et ma mère raconte.

Un homme revenant du combat, ses voisins s'empressoient de l'interroger sur le succès de la bataille. Aussitôt sa femme prit la parole, et leur raconta combien il y avoit eu d'ennemis tués, blessés

ou mis en fuite. Son fils, qui était présent, fatigué de la loquacité de sa mère, ne put s'empêcher de le témoigner par ces mots qui ont passé en proverbe. On s'en sert quand quelqu'un, sans être interrogé, s'empresse de raconter des faits auxquels il n'a eu aucune part ou qui ne le regardent point.

115. Ajoute la bride au cheval et le licol au chameau.

C'est-à-dire, quand tu fais un présent, ne le rends pas imparfait et inutile, faute d'y joindre une chose de peu de valeur, qui en est une dépendance nécessaire. Voici l'aventure qui a donné lieu à ce proverbe.

Dharar Ben-Amrou, à la tête d'une tribu arabe, nommée Aldhabba, avoit fait une incursion en Syrie contre la tribu de Kelb Ben-Vabra, et il se retiroit chargé de butin et emmenant prisonniers un grand nombre de femmes et d'enfants dans le Nedjd. Parmi les prisonniers se trouvoit une esclave, nommée Alraïa, qui appartenoit à Amrou Ben-Thaléba, et une fille de cette même esclave qui se nommoit Solma. Amrou étoit absent lors de cette incursion. Apprenant à son retour le malheur arrivé à sa tribu, il se mit à la poursuite de Dharar et de la tribu d'Aldhobba, et les atteignit avant qu'ils fussent arrivés dans le Nedjd. Amrou somma Dharar de lui rendre sa famille et ses biens. Dharar les lui ayant rendus, il lui redemanda encore ses esclaves. Dharar lui rendit son esclave Alraïa, mais il retenoit sa fille Solma. Amrou lui dit alors : O Aboulkabisa (c'étoit le surnom de Dharar) ajoute la bride au cheval, et ce mot passa en proverbe.

J'observeroi, en passant, que la manière trop abrégée dont Schultens a traduit ce récit ne rend pas exactement le sens de l'original.

227. Plus généreux que Hatem.

Au sujet de ce proverbe, Schultens rapporte, d'après Novaïri, différents traits de générosité de quelques Arabes qui ont illustré leur nom par l'exercice de cette vertu.

Hatem Taï, dont la réputation en ce genre efface celle de tous les autres, avoit commencé dès son enfance à donner des preuves de cette noble inclination. Il sortoit ordinairement de la maison paternelle, emportant ce qu'on lui avoit donné pour sa nourriture. S'il trouvoit quelqu'un avec qui il pût partager son repas, il le mangeoit avec lui, sinon il le jetoit sans vouloir y toucher.

Son père, voyant cela, crut ne pouvoir mieux faire que de l'envoyer vivre auprès de ses chameaux, sans doute pour lui ôter les occasions d'exercer sa générosité. Il le relégua donc auprès de son troupeau, et lui donna une servante, une jument et son poulain. Hatem ne fut pas plutôt dans son nouvel emploi, qu'il commença à chercher de tous côtés quelqu'occasion d'exercer l'hospitalité. Dans cette intention il se rendit sur les routes. Après bien des recherches inutiles, il aperçut enfin trois voyageurs. C'étoient des poètes qui se rendoient à la cour de Noman, roi de Hira, et de leur nombre étoit le célèbre Nabéga Aldobyani. Hatem étant venu à leur rencontre, ils lui demandèrent s'il pouvoit leur donner quelque chose à manger. Comment, leur dit Hatem, pouvez-vous faire cette question? ne voyez-vous pas ces chameaux? Aussitôt il tua trois chameaux. L'un d'eux lui dit alors : nous ne désirions que du lait; mais si vous vouliez absolument nous régaler, un seul poulain de chameau étoit suffisant. Je le sais, dit Hatem; mais j'ai jugé à votre physionomie et à la couleur de votre teint que vous êtes tous trois de pays différents, et je suis bien aise que chacun de vous puisse raconter dans sa patrie ce dont il a été témoin. Ces voyageurs, qui étoient poëtes, se mirent alors à réciter des vers où ils faisoient l'éloge de sa libéralité. Je voulois, leur dit Hatem, que vous m'eussiez obligation, et maintenant c'est vous qui avez exercé la générosité envers moi[1] : mais je prends Dieu à témoin que je couperai le jarret à tous mes chameaux, si vous ne

[1] Schultens a mal rendu cet endroit : *Age, inquit, optime de vobis merebor, ut vere sciatis me liberalem esse.*

les prenez et ne vous les partagez. Les trois voyageurs acceptèrent ses offres, et chacun d'eux eut pour sa part trente-neuf chameaux. Ensuite ils continuèrent leur route.

Pour Hatem, il revint chez son père, qui, ayant déjà appris ce qui s'étoit passé, lui demanda où étoient ses chameaux. Mon père, répondit Hatem, je les ai échangés contre un collier d'honneur et de gloire, dont votre cou sera paré comme la gorge d'une colombe l'est de son collier de plumes; car dans tous les siècles on répétera les vers qui ont été faits à ce sujet en notre honneur. Le père de Hatem jura alors de n'avoir jamais une habitation commune avec lui, et le laissa avec sa servante, sa jument et son poulain.

Hatem étoit réduit à cette seule propriété, lorsqu'une troupe de voyageurs des tribus d'Asad et de Kaïs, qui alloient à la cour de Noman, vint le trouver. Ces voyageurs, après lui avoir raconté tout ce que l'on disoit de sa générosité, ajoutèrent qu'ils n'osoient lui rien demander, quoiqu'ils eussent grand besoin d'une chose. Quelle est cette chose, leur demanda Hatem? C'est, lui répondirent-ils, qu'un de nos camarades est sans monture. Hatem leur dit aussitôt : prenez cette jument, et faites-le monter dessus; ce qu'ils firent. Le poulain que la servante avoit lié, s'étant échappé pour suivre sa mère, la servante courut après lui pour le rattraper. Mais Hatem cria de loin à ces voyageurs : tout ce qui vous a suivi est aussi à vous[1]. Ainsi ils emmenèrent la servante, la jument et le poulain.

271. Meilleur gardien qu'un chien.

274. Plus avide qu'un chien ne l'est d'un cadavre.

277. Plus circonspect qu'un jeune aiglon.

L'aiglon élevé dans un nid placé sur le sommet escarpé d'un rocher se garde bien de sortir du nid et d'essayer à voler tant

[1] C'est là le sens du texte, et non, comme l'a traduit Schultens : *Hatemus autem sine mora jubet hospites se proripere post fugientes, quos si assequantur, tibi habeant.*

que ses plumes ne sont pas suffisantes pour le soutenir en l'air, parce qu'il sait que sa chûte l'entraînerait dans des précipices et seroit mortelle pour lui.

358. Plus imbécile que Habannaka.

Il est parmi les Arabes quelques hommes que leur imbécilité a rendus fameux, et dont les naïvetés ont donné naissance à plusieurs proverbes. De ce nombre est Yézid Ben-Schirvan ou Thirvan, plus connu sous le nom de Habannaka, qui vivoit vers le milieu du premier siècle de l'hégire. Il s'étoit fait un collier de coquilles, de petits os et de tessons, et il portoit la barbe très longue. Comme on lui en demanda la raison, c'est, dit-il, pour pouvoir me reconnoître moi-même et ne pas me perdre. Une fois son frère lui prit son collier pendant la nuit, et le mit à son cou; Habannaka le voyant avec ce collier le lendemain matin, lui dit : « Mon frère, c'est toi qui es moi, mais moi qui suis-je? »

Une autre fois ayant perdu son chameau, il promettoit le chameau même pour récompense à celui qui le lui feroit retrouver. Interrogé quel intérêt il avoit à le faire chercher; « Comptez-vous pour rien, répondit-il, le plaisir de trouver? »

Deux familles arabes, nommées Tofava et Benou-Raseb, étoient en différend au sujet d'un homme que chacune d'elles prétendoit être de sa tribu. Enfin les deux parties consentirent à prendre pour arbitre la première personne qui se présenteroit. Ce fut Habannaka. Lorsqu'il eut entendu les deux parties, « Ma sentence, dit-il, est que l'on conduise cet homme près du canal dont les eaux arrosent Bassora, et qu'on l'y jette. S'il est de la famille de Raseb, il enfoncera, s'il est de celle de Tofava, il surnagera ». Le motif de sa décision étoit que Raseb vient de la racine *Rasaba*, qui signifie « s'enfoncer dans l'eau », et *Tofava* de *Tafa*, qui veut dire « surnager ». Mais celui qui étoit l'objet de la querelle déclara qu'il ne vouloit appartenir ni à l'une ni à l'autre de ces tribus, et refusa à subir cette épreuve.

Nous nous bornerons à ce petit nombre de citations, pour ne

pas trop allonger cet extrait. Nous observerons seulement en finissant qu'il vient de paroître, en Allemagne, un autre recueil de proverbes arabes, tirés de Meïdani. Cet ouvrage, qui ne nous est connu que par l'annonce qu'en fait le catalogue de la dernière foire de Leipsick, est intitulé ainsi :

E. F. C. Rosenmülleri selecta quædam arabum proverbia e Meïdanensis proverbiorum syntagmate nunc primum arabice edita, latine versa atque illustrata. Lipsiæ.

HISTOIRE

DES ROIS DE MAURITANIE

COMPOSÉE EN ARABE PAR ABOUL-HASSAN ALI BEN-ABDALLAH BEN-ABI-ZERAA, NATIF DE FEZ, TRADUITE DE L'ARABE, ET ENRICHIE DE NOTES PAR FRANÇOIS DE DOMBAY, INTERPRÈTE DES LANGUES ORIENTALES À AGRAM EN CROATIE, Agram, 1794, in-8°[1].

Avant de faire connoître l'ouvrage que nous annonçons, nous devons prévenir nos lecteurs que M. de Dombay, auteur de cette traduction, n'entend par le nom de Mauritanie que cette partie de l'Afrique, connue aujourd'hui sous le nom de royaumes de Fez et de Maroc, et qui répond à peu près à ce que les Romains appeloient Mauritanie Tingitane. Les Arabes ont donné à ce pays le nom de *Magreb alaksa*, c'est-à-dire «le pays le plus reculé au couchant». Les habitants d'Alger, de Tunis et de Tripoli nomment encore aujourd'hui l'empire de Maroc *Algarb*, c'est-à-dire «le couchant».

Le volume dont nous allons rendre compte n'est que la première partie de l'histoire des rois du Magreb, traduite de l'arabe par M. de Dombay. La seconde partie qui a paru en 1795, et que nous ferons connoître incessamment, contient le reste de la traduction. Elle doit être suivie d'une troisième, dans laquelle M. de Dombay se propose de continuer l'histoire de l'empire de Maroc, depuis l'époque à laquelle l'historien arabe a terminé son ouvrage, jusqu'à notre temps.

Dans la préface qui se trouve à la tête du premier volume après l'épître dédicatoire, le traducteur rend compte des motifs qui l'ont déterminé à entreprendre cette traduction, des secours qu'il a eus

[1] Compte-rendu extrait du *Magasin encyclopédique*, 1797, tome V, p. 49 et seq., 174 et seq. [Note de l'éditeur.]

pour l'exécuter, des écrivains tant arabes qu'européens qu'il a consultés, et des autres ouvrages qu'il a intention de publier après celui-ci. Une courte introduction qui suit la préface présente le tableau très abrégé des diverses révolutions politiques que la partie de l'Afrique, connue aujourd'hui sous le nom d'Empire de Maroc, a éprouvées depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fondation de l'empire des Edrissis, vers le milieu du deuxième siècle de l'hégire. Après cette introduction commence la traduction de l'historien arabe. La partie contenue dans ce volume renferme l'histoire des trois dynasties des Edrissis, des Zeïris ou Zénates, et des Morabits ou Lemtounes qui se sont succédées dans la possession du Magreb depuis l'an 172 de l'hégire (788 de J.-C.), jusqu'à l'an 539 de la même ère (1144 de J.-C.).

M. de Dombay qui, pendant un séjour de six années dans l'empire de Maroc, paroît n'avoir rien négligé pour acquérir, par la lecture et par la fréquentation des naturels du pays les plus instruits, une connoissance approfondie de la langue et de la littérature des Arabes, nous fait connoître en ces termes, dans sa préface, l'ouvrage dont il donne la traduction.

« Je m'étois toujours proposé, dit-il, de donner au public la traduction de quelque histoire des rois du Magreb. Cependant j'hésitoi longtemps si je devois hasarder cette entreprise, et à quel écrivain je devois donner le choix. J'avouerai franchement que je fus longtemps indécis sur ce choix. Parmi un grand nombre d'auteurs manuscrits que je possède, je me déterminai enfin à donner la préférence à celui-ci à cause de son exactitude et de sa brièveté, et parce qu'il contient une histoire complète. »

« Le titre arabe de ce manuscrit est : *Alanis al-mutrib alkartas fi akhbari mouloukil-magrib ve tarikh medinati fass*, c'est-à-dire : « Histoire des rois de Mauritanie (du Magreb), et de la ville de Fez », l'auteur se nomme *Aboulhassan Ali ben-Abdallah ben-Abi-zeraa;* il étoit natif de Fez, et écrivit cette histoire sous le règne d'Othman, fils du roi

Yacoub ben Abdilhakk, nommé aussi Abou-Saïd, et qui étoit le huitième de la dynastie des Mérinis. Son histoire commence à l'an 145 (762) et finit à l'an 726 (1325). Cet ouvrage est connu dans le pays sous le nom d'*Alkartas assaghir*, ou le petit *Kartas*, pour le distinguer d'un autre nommé *Alkartas alkabir*, ou le grand *Kartas* qui est très étendu et qui comprend quatre volumes. »

« Quant aux endroits obscurs ou d'un sens douteux je les ai ou éclaircis par des notes, ou rectifiés par la comparaison d'autres historiens arabes dont je possède une riche collection. Non content de cela, j'ai toujours eu sous la main trois exemplaires de l'original par le secours desquels j'ai tâché de mettre en ordre, autant qu'il m'a été possible, les dates qui sont très fréquentes, dans cet historien... Dans la crainte de diminuer l'utilité de cet ouvrage en le rendant trop volumineux et trop coûteux, j'ai omis les récits et les détails étrangers à l'objet de cette histoire, tels que les noms et le nombre des Khatibs (prédicateurs), qui ont fait la Khotba (le prône) dans la mosquée Alkarowiyin, et la longue et insignifiante description de la même mosquée, détails qui bien loin de satisfaire la curiosité du lecteur, ne pourroient que lasser sa patience, par le grand nombre de noms barbares dont ils sont remplis. »

L'ouvrage historique traduit par M. de Dombay est incontestablement celui que l'on connoît dans les états de Maroc sous le nom de petit Kartas. Je l'ai comparé avec un exemplaire manuscrit du Kartas qui a appartenu à Petis de la Croix, et que possède la Bibliothèque Nationale, et il ne peut rester aucun doute sur leur identité; mais ce que dit M. de Dombay du nom de l'auteur et du titre de l'ouvrage présente plusieurs difficultés, dont je crois devoir rejeter l'exposition et la discussion à une note[1]. Ce qui m'engage

[1] Suivant M. de Dombay, le nom de l'auteur est Aboulhassan Ali ben-Abdallah ben-Abi-Zéraa. Dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, il est nommé Abou-Mohammed Salih ben-Abdalhalim, et le manuscrit de la Bibliothèque de l'Escurial le nomme Abou-Mohammed ben-Abdalhalim (*Bibl. arab. hisp. Escur.*, t. II, p. 159).

à ne pas les passer sous silence, c'est l'espérance que M. de Dombay qui a trois exemplaires manuscrits de cet ouvrage, pourra les résoudre d'une manière satisfaisante.

Le titre même de l'ouvrage annonce que l'on ne doit pas s'at-

M. Ol. G. Tychsen, qui a déjà observé ces variations, remarque que dans le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Bodléienne*, l'auteur est nommé Aboulhassan Ali ben-Serih (*Almakrizi Historia Monetæ Arab.*, p. 149); mais ce catalogue est si peu exact, qu'on ne peut pas en tenir grand compte. Cet ouvrage se trouve aussi indiqué dans le catalogue de la Bibliothèque de l'Université de Leyde, au n° 1796, sous le titre de *Roudhat Alkartas* et l'auteur est nommé Aboulhassan Ali ben-Zéra. D'Herbelot, au mot *Zora*, nomme l'auteur du Kartas, Ali ben-Mohammed ben-Abi-Zora. Au mot *Chartas*, il le nomme seulement Abu Zora, et au mot *Fas*, Ebn Zora. Ce qui augmente encore l'incertitude sur le vrai nom de l'auteur, c'est que dans le catalogue que donne M. de Dombay de ses manuscrits arabes, on trouve, sous le n° 11, le grand Kartas, sous le n° 12, le petit Kartas, l'un et l'autre sans nom d'auteur, et sous le n° 25, une *Histoire des rois du Magreb et de Fez*, par Aboulhassan Ali ben-Zara, nom qui ressemble beaucoup à celui d'Aboulhassan Ali ben-Abdallah ben-Abi-Zéraa.

Il n'y a pas plus d'uniformité sur le titre de l'ouvrage. Suivant M. de Dombay c'est *Alanis almotrib alkartas fi akhbari molouk il magrib vetarikh medinati fas.* Dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, on lit : *Alanis almadhroub rouadh alkartas*, et dans un fragment copié par Petis de la Croix sur un autre manuscrit, *Alanis almotrib rouadh alkartas*, etc. D'Herbelot au mot *Zora*, lui donne pour titre *Anis almotreb uraoudh alkartas fi akhbar magreb;* et Casiri, *Kitab alanis birouadh alkartas* ce qu'il traduit, je ne sais pourquoi, *Hortus foliorum amænus.* Le titre que lui donne M. de Dombay est le véritable, si ce n'est qu'il y manque le mot *rouadh* qu'il faut rétablir conformément au fragment de Petis de la Croix. Ce titre se divise en quatre incises bien proportionnées et marquées par la rime, ainsi qu'il suit :

Alanis almotrib,
Rouadh alkartas,
Fi akhbar moloukil magrib,
Ve tarikh medinati fas.

Ce titre signifie à la lettre : «le camarade qui donne un concert dans les jardins du Papier : de l'histoire des rois du Magreb, et annales de la ville de Fez». En style oriental cela veut dire, si je ne me trompe, que l'auteur compare son livre à un jardin, et lui-même à un musicien qui divertit la société que ce jardin rassemble.

Hadji-Khalfa dont d'Herbelot a tiré ce qu'il dit de cet ouvrage, lui donne pour titre *Anis almotrib verouadh alkartas*, etc.; ce qui signifie : «le Camarade de celui qui s'amuse et les Jardins du papier, etc». Il nomme l'auteur Ali ben-Mohammed ben-Ahmed ben-

tendre à y trouver l'histoire de toutes les dynasties arabes qui ont régné dans l'Afrique. Le plan de l'auteur n'embrasse que celles qui ont eu le siège de leur empire à Fez et ensuite à Maroc, ou dans quelqu'une des villes qui appartiennent à cette partie occidentale de l'Afrique. Ainsi l'on n'y doit trouver ni l'histoire des premiers établissements des Arabes, ni celle des Aglabis, des Fatimis, etc. Cinq dynasties seulement sont le sujet de cet ouvrage, les Edrissis, les Zeïris ou Zénates, les Morabits ou Lemtounes, connus sous le nom d'Almoravides, les Movahheds, nommés par corruption Almohades, et les Mérinis ou Bénou-Mérin. De ces cinq dynasties les trois premières sont contenues dans ce volume.

Les persécutions qu'éprouvèrent les descendants d'Ali sous les Khalifes de la maison d'Abbas, furent la cause de l'établissement des Edrissis dans le Magreb. L'Imam Mohammed, fils d'Abdallah, avoit pris les armes dans l'Arabie contre le Khalife Abou Djafar Almansour. Cet Imam étoit arrière-petit-fils de Hossain, fils du

Omar ben-Abi-Zéraa. Mais en parlant ailleurs d'un autre ouvrage du même auteur, intitulé *Zayrat albostan fi akhbar alzéman*, il le nomme Ali ben-Mohammed ben-Ahmed ben-Abi-Zouraa.

Suivant le même bibliographe, cette Histoire du Magreb a été composée pour Abou-Saïd Othman ben-Almodhaffar avant l'an 726.

A la tête du manuscrit de notre Bibliothèque Nationale, se lit une préface, que Petis de la Croix a copiée dans un autre exemplaire, et l'auteur dit qu'il l'a composée sous le règne d'Abou-Saïd Othman, fils d'Abou-Youssouf Yakoub, et petit-fils d'Abdalhakk. Dans un fragment d'un autre exemplaire la préface est différente, et on voit qu'elle a été écrite du vivant d'Abou-Youssouf ben-Abdalhakk.

Abou Youssouf monta sur le trône en 656, et mourut en 685. Son fils Abou-Saïd Othman ne lui succéda pas immédiatement : il ne commença à régner qu'en 710. Notre auteur, en racontant son avènement au trône, dit : C'est lui qui règne aujourd'hui en l'année 726. Il paroît par la différence de ces deux préfaces que l'auteur avoit commencé à écrire du temps d'Abou-Youssouf, mais qu'il continua ensuite son histoire jusqu'à l'an 726 et changea la préface pour y mettre le nom d'Abou-Saïd qui régnoit alors.

Casiri dit que cette histoire va jusqu'à l'an 610 et que l'auteur est mort en 726. Peut-être l'exemplaire de la Bibliothèque de l'Escurial est-il incomplet.

Khalife Ali. Défait en l'année 145 (762), près de Médine, par les troupes d'Almansour, il s'étoit retiré dans la Nubie. Almansour étant mort, et ayant eu pour successeur son fils Al-Mahdi, l'Imam Mohammed revint à la Mecque, à l'époque où les pèlerins s'y trouvent rassemblés, et il fut reconnu pour légitime souverain par tous les habitants de la Mecque et de Médine, et par tous les peuples du Hedjaz : ses vertus et sa piété lui avoient mérité le surnom d'*Alnafs alzékiyat*, c'est-à-dire «l'âme pure». Mohammed avoit six frères, Yahya, Soleïman, Ibrahim, Moussa, Issa et Édris[1]. Quatre d'entr'eux furent chargés de parcourir les provinces pour inviter les peuples à embrasser le parti de Mohammed.

L'un d'eux[2] passa en Afrique; Yahya eut le Khorassan pour partage, et Soleïman l'Égypte, d'où il passa après la mort de Mohammed dans la Nubie, et de là, dans le pays des Noirs. Du pays des Noirs il revint dans le Zab qui appartient à la province nommée Afrikiya, et passa ensuite à Télemsan dans le Magreb, où il se fixa. Il y eut un grand nombre d'enfants qui se répandirent dans les provinces de Lamta[3] et de Sous-alaksa.

L'Imam Mohammed dont le parti s'étoit considérablement grossi, marcha en l'an 169 (785) contre l'armée du Khalife Almahdi, et lui livra bataille à six milles de la Mecque, mais il fut défait, et périt dans le combat. Peu de temps après, son frère Ibrahim qui s'étoit retiré à Bassora eut le même sort.

Pour Édris, la mort de ses deux frères et la destruction de leur parti le déterminèrent à fuir avec un de ses affranchis nommé Raschid. Il vint d'abord en Égypte, où il fut reconnu et recueilli par un partisan des descendants d'Ali. L'Égypte faisoit alors partie

[1] Dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, au lieu de *Moussa*, *Issa* et *Edris*, on lit : *Issa*, *Ali* et *Edris*.

[2] Dans le même manuscrit on lit ici : *Ali passa en Afrique*.

[3] Au lieu de *Lamta*, on lit dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale *Dukkela*. Je crois que c'est la vraie leçon.

des états des Abbassides. Le gouverneur de cette province, informé qu'Édris y étoit caché, ne voulut ni tremper ses mains dans le sang d'un descendant du prophète, ni s'exposer, en lui accordant un asile dans son gouvernement, à la disgrâce de son maître. Il fit donc donner avis à Édris, qu'il étoit instruit du lieu de sa retraite, et lui accorda trois jours pour quitter l'Égypte. Alors celui qui avoit donné l'hospitalité à Édris, se chargea de le conduire lui-même par une route peu fréquentée à Barka, pour éviter les espions que le Khalife avoit semés sur tous les chemins. Arrivé à Barka, il pourvut à tous ses besoins, et se sépara de lui, le laissant avec Raschid. Il passèrent en grande hâte dans l'Afrique, séjournèrent quelque temps à Kaïrovan, et résolurent de passer de là dans le Magreb-Alaksa. Raschid, pour plus grande sûreté, déguisa Édris en esclave, et le conduisit ainsi à Télemsan, où ils demeurèrent quelques jours. De là, ils se rendirent à Tanger, passèrent le fleuve Molouvia, et entrèrent dans la province nommée Sous-aladna, c'est-à-dire «l'inférieure», qui s'étend depuis le fleuve Molouvia jusqu'au fleuve Ommorrébia, et qui est la province la plus fertile et la plus riche du Magreb. La partie nommée Sous-alaksa, c'est-à-dire «la supérieure», s'étend depuis le mont Atlas jusqu'à la province de Noun [1].

Tanger étoit alors la capitale de tout le Magreb. Édris y séjourna peu de temps, et ne trouvant pas moyen d'y satisfaire ses vues d'ambition, il se rendit, accompagné de Raschid, à Vélila, ville d'une médiocre grandeur, et dont le territoire est très-fertile. Édris trouva un appui dans Abdalmedjid alevrobi [2], gouverneur de Vélila, qui faisoit profession de la secte des Motazales; l'accueil qu'il reçut de ce gouverneur l'engagea à lui découvrir qui il étoit. Il y avoit six mois qu'Édris demeuroit dans cette ville, lorsque Abdal-

[1] J'ai substitué ici la *province de Noun*, conformément à notre manuscrit, à *Emmoul*, qui se trouve dans la traduction de M. de Dombay et qui est, à ce que je présume, une faute de copiste.

[2] Dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, on lit : *Abdalhamid*.

medjid, ayant assemblé sa famille et toutes les tribus (Kabilehs)[1] d'Évroba, leur fit connoître Édris, et tous d'un commun accord le proclamèrent leur souverain au mois de Ramadhan 172 (788).

Les Zénates et un grand nombre de tribus de Berbers du Magreb imitèrent bientôt leur exemple. Édris se voyant à la tête d'une armée nombreuse entreprit diverses conquêtes, il soumit la province entière de Témesna, puis celle de Tedla, dont les habitants étoient, pour la plupart, Juifs ou Chrétiens, et il les força à embrasser la religion musulmane. Il porta ensuite ses armes dans tout le Magreb, pour soumettre les Chrétiens, les Juifs et les Idolâtres, et se rendant maître de toutes les places où ils s'étoient réfugiés, il les contraignit à embrasser sa religion. Après ces expéditions il s'avança contre Télemsan pour soumettre les tribus de Mograva et Bénou-Yefroun. Le maître de cette place la lui ayant remise par capitulation, il y entra, et y fit bâtir une Mosquée.

La nouvelle des succès d'Édris étant parvenue aux oreilles du Khalife Haroun alraschid, il en conçut de vives alarmes. Incertain du parti qu'il devoit prendre il consulta son Vizir Yahya ben-Khaled ben-Barmek[2], et par son avis il envoya dans le Magreb un homme rusé et très adroit, qu'il chargea de faire périr Édris. Soleïman ben-Djoraïs (c'étoit le nom de cet homme), étoit très instruit et très éloquent; il s'insinua facilement dans les bonnes grâces d'Édris, et parvint d'autant plus aisément à se rendre nécessaire à ce prince, que parmi les habitants du Magreb qui étoient alors tous gens grossiers et sans aucune idée des sciences, Édris ne trouvoit personne avec qui il pût converser d'une manière agréable. Le

[1] Tribu, en arabe *Kabileh*, et au pluriel *Kabaïl*. En transportant ce mot en notre langue, je pense qu'il faut dire au pluriel les *Kabilehs* et non les *Kabaïl*, comme on dit les *Sultans* et non, à la manière arabe, les *Salatin*. A moins de savoir l'arabe, on ne pourroît reconnaître l'identité des mots *Kabileh* et *Kabaïl*.

[2] Dans M. de Dombay on lit : Yermeck. Ce peut être une faute de ses manuscrits; mais la famille des Barmécides, ou descendants de Barmek, est trop célèbre pour qu'il reste aucun doute sur la vraie leçon.

zèle et l'attachement du fidèle Raschid qui ne quittoit jamais Édris, mirent longtemps un obstacle insurmontable à l'exécution des desseins de Soleïman. Enfin, un jour qu'il se trouva seul avec Édris, il lui présenta un flacon, qu'il disoit avoir apporté de l'Asie, ajoutant que comme il n'y avoit point de parfums dans le Magreb, il le prioit de l'accepter. Le flacon étoit empoisonné; Édris l'ayant pris et flairé, Soleïman sortit comme pour un besoin naturel, retourna à sa maison, et montant à cheval, s'enfuit en grande hâte. Édris n'eut pas plutôt respiré le poison qu'il tomba évanoui, et le soir du même jour il mourut sans avoir pu proférer une seule parole. Après sa mort, l'absence de Soleïman qui avoit été rencontré à quelque distance de la ville, fit naître des soupçons contre lui dans l'esprit de Raschid; il se mit à sa poursuite, et l'ayant atteint comme il passoit le fleuve Molouvia, il l'attaqua, lui coupa la main droite et lui fit plusieurs blessures, mais il ne put empêcher qu'il ne s'échappât.

Édris ne laissoit point d'enfants, mais seulement une esclave enceinte de sept mois. Raschid rassembla les chefs des Kabilehs des Berbers, et leur proposa d'attendre qu'elle eût mis au monde le fruit qu'elle portoit. Si c'est un enfant mâle, leur dit-il, nous le reconnoîtrons pour notre souverain, si au contraire c'est une fille, vous disposerez du trône comme il vous plaira. Ils y consentirent, s'engageant d'avance à reconnoître Raschid pour maître, si Kenza (c'étoit le nom de l'esclave) accouchoit d'une fille. Au bout de deux mois elle mit au monde un fils qui fut nommé Édris et reconnu pour héritier du trône. Raschid demeura chargé du gouvernement et de l'éducation du jeune prince, jusqu'à ce qu'il fût en état de gouverner par lui-même.

Édris II du nom n'avoit pas encore douze ans, quand il reçut de ses sujets le serment de fidélité et commença à gouverner par lui-même. Bientôt le bruit de ses talents et de ses vertus joint à ses largesses attira auprès de lui un grand nombre d'Arabes de diffé-

rentes tribus qui augmentèrent la force de son armée. Une multitude d'Arabes d'Espagne, vint aussi se réunir sous ses étendards.

Je ne puis m'empêcher de relever ici une erreur échappée à M. de Dombay. Il dit : « Édris passa alors en Espagne, sous prétexte d'une guerre de religion, mais il retourna bientôt dans la Mauritanie, et à cette occasion il fut encore suivi d'un grand nombre d'Arabes ». M. de Dombay attribue à Édris ce que l'auteur dit d'un Arabe, nommé Amir ben-Mohammed ben-Saïd. Voici ses expressions : « Édris donna sa confiance aux Arabes, par préférence aux Berbers, et s'estima heureux de les recevoir, car, précédemment, il se trouvoit, comme isolé, au milieu des Berbers, n'ayant pas un seul Arabe avec lui. Il prit donc pour Vizir l'un d'eux, Omaïr ben-Masab alazdi... et pour Cadhi, un autre d'entr'eux, nommé Amir ben-Mohammed ben-Saïd alkaïsi de la race de Kaïs Ghaïlan. C'étoit un homme de bien, pieux et bon jurisconsulte ; il avoit étudié, sous Malek et Sofyan al-souri, et avoit reçu d'eux un grand nombre de traditions qu'il a conservées. Ensuite, il étoit passé en Espagne, pour faire la guerre aux infidèles. De là, il passa dans la province d'Adva ; ce fut là qu'il se trouva au nombre des Arabes qui se rendirent auprès d'Édris. De nouvelles colonies d'Arabes et de Berbers venant de tous côtés trouver Édris, la ville de Vélila ne pouvoit plus les contenir, etc. »

Ce fut cette affluence d'étrangers qui donna lieu à la construction de Fez. Notre auteur donne une description très-détaillée de cette ville, des différents quartiers dont elle est composée, de ses murs, de ses portes, de ses agrandissements successifs, et de la grande Mosquée, nommée Alkaroviyin. On sent que ces détails ne sont pas de nature à entrer dans un extrait, et je les omets d'autant plus volontiers que je sais que le traducteur françois de la relation de Maroc et de Fez, donnée par Hoest[1] se propose d'y insérer ce que

[1] Cette traduction annoncée dans le *Magasin encyclopédique* (IIe année, t. 3, p. 44) va être mise sous presse, elle sera enrichie de divers extraits qui ajouteront un nouveau mérite à l'ouvrage de Hœst. Les planches qui doivent l'orner sont entièrement gravées.

notre auteur offre de plus intéressant sur cet objet. Je ne ferai donc que quelques observations relatives à la traduction de M. de Dombay.

Suivant cette traduction, Édris ayant commencé à jeter les fondements de sa nouvelle ville, dans un lieu voisin du fleuve Sébou, remarqua que dans l'été, il sortoit des eaux du fleuve un *grand nombre d'insectes*, il craignit que cela ne fût nuisible à ses sujets, ce qui lui fit abandonner son projet. Dans notre manuscrit, on lit: « Édris ayant remarqué les *grandes crues d'eau* auxquelles le fleuve Sébou étoit sujet en hiver, craignit que cela ne fît périr les habitants ce qui lui fit abandonner son projet ». La principale différence de ces deux traductions, vient sans doute de ce que M. de Dombay a lu *doud* « des vers », au lieu de *modoud* « crues, augmentations ».

Notre auteur raconte qu'un Juif en jetant les fondements d'une maison à Fez, trouva dans la terre une figure de femme, sur la poitrine de laquelle étoit cette inscription: « En ce lieu, il y a eu des bains qui ont subsisté mille ans; après cela, ils ont été détruits, et on a élevé à la place une église consacrée au culte de Dieu ». M. de Dombay traduit: « Ici, ont été pendant mille ans les bains d'Omar ». Il a été trompé par l'équivoque du mot arabe, qu'on peut prononcer *omari* ou *omira;* mais je ne devine pas pourquoi il traduit ensuite au futur: « mais il y aura un jour, en ce lieu, un édifice consacré au Seigneur ».

Je remarque aussi dans la description de cette ville un fait important qui ne se trouve point dans la traduction de M. de Dombay.

Hors une des portes de la ville, nommée *Benou mosafir*, il y a un lieu connu sous le nom de *Merdj-karka*, dans lequel les arbres portent du fruit deux fois l'an, en sorte que l'on mange dans la ville des pommes et des poires nouvelles, en hiver et en été. Au lieu nommé *Hafs-almasarat*, qui est hors la porte Bab-alschéria, l'une de celles du quartier d'Alkaroviyin, on moissonne quarante jours après avoir ensemencé. J'ai vu, moi-même, ajoute l'auteur, des terres dans ce canton qui furent labourées le 15 d'avril, et où l'on mos-

sonna à la fin de mai, en sorte que dans l'espace de quarante-cinq jours, elles donnèrent une bonne et riche moisson. C'étoit en l'année 690 (1291), qu'on nomme l'année de la sécheresse, parce que la sécheresse dura quatre mois entiers, sans qu'il tombât une goutte de pluie, et les terres ne furent point arrosées avant le 12 d'avril. On laboura les terres à tout hasard, et la récolte fut telle que je viens de le dire.

Édris ayant achevé la construction de Fez, étendit par diverses conquêtes les bornes de son empire. Il mourut en l'an 213 (828) âgé de 33 ans et laissa douze enfants mâles, dont l'aîné, nommé Mohammed, lui succéda.

Sous le règne de Mohammed, des divisions intestines commencèrent à affaiblir l'empire. Les descendants d'Édris continuèrent néanmoins à régner dans le Magreb jusqu'en l'année 375 (985).

Dans l'histoire du règne de Yahya, fils de Mohammed et cinquième roi de cette dynastie, l'auteur arabe donne une description très détaillée de la grande mosquée de Fez, située dans le quartier d'Alkaroviyin, de ses dépendances et de ses embellissements successifs. M. de Dombay qui a jugé avec raison que ces détails intéresseroient peu de lecteurs, a cru devoir les supprimer. Le même motif l'a porté à supprimer aussi la suite chronologique des Khatibs ou prédicateurs de cette mosquée.

Yahya ben-Édris, huitième roi de la famille des Édrissis, assiégé dans sa capitale en 305 (917) par les troupes d'Obeïdallah, premier Khalife fatimi, n'obtint la levée du siège qu'en payant une forte contribution et en contractant par écrit l'engagement de reconnoître Obeïdallah pour son souverain.

Quatre ans après, le général d'Obeïdallah rentra dans le Magreb, prit Yahya et se rendit maître de Fez, où il mit un gouverneur. Peu après, Alhassan, autre prince Édrissi, entra dans Fez et y fut reconnu pour roi. Son règne fut de peu de durée. Un usurpateur, nommé Moussa ben-Abilafija, lui succéda, celui-ci s'étant soustrait à

l'obéissance du Khalife Fatimi, et ayant reconnu pour souverain le Khalife Ommiade qui régnoit en Espagne, Obeïdallah fit marcher ses troupes contre lui. Depuis ce moment l'histoire des Édrissis n'offre plus qu'une suite de révolutions, qui amenèrent enfin la destruction totale de leur empire. Reconnoissant tantôt la souveraineté des Fatimis, tantôt celle des Ommiades d'Espagne, ils attirèrent alternativement contre eux les armes de ces deux familles puissantes, et se virent enfin dépouillés du peu qui leur restoit de leur ancienne splendeur. Alhassan ben-Kénoun, dernier prince Édrissi, fut fait prisonnier par le général des armées du Khalife Ommiade et envoyé en Espagne; mais avant qu'il fût arrivé à Cordoue, Mansour, qui gouvernoit à cause de la minorité du Khalife Hescham, le fit tuer en l'année 375 (985).

A la dynastie des Édrissis succéda celle des Zeïris, ainsi nommée de Zeïri ben-Atiya, qui en fut le premier prince. Les princes de cette dynastie sont distingués en Mogravis et Yefrounis, parce qu'ils appartiennent, les uns à la famille de Mograva, et les autres à celle de Bénou-Yefroun. Mograva et Yefroun, auteurs de ces deux familles, étoient frères germains, et tous deux fils de Yaslin, sixième descendant de Zénata. Comme ces familles sont des branches de la tribu de Zénata, on donne aussi aux Zeïris le nom de Zénates.

Les Zénates commencèrent à former une souveraineté dans le Magreb vers l'an 362 (972). En 368 (978), Zeïri ben-Atiya s'empara du commandement sur la tribu de Zénata [1], et prit les armes dans le Magreb au nom du Khalife Hescham et de son vizir Mansour. A peine la puissance des Édrissis et des Bénoulafiya de Mikenès eût-elle été anéantie, que Zeïri s'empara de Fez et de la plus grande partie de leurs états : en l'année 377 (987) il fixa sa résidence à Fez.

[1] Je ne sais pourquoi M. de Dombay traduit ainsi : «car en l'année 368 Zeïri se révolta contre le roi Hescham et son ministre Mansour, fils d'Abou-Amir». C'est un contresens comme la suite même de l'histoire le prouve.

Le zèle que Zeïri témoignoit pour les intérêts de Hescham ne contribua pas peu à l'agrandissement de ses états. Appelé à Cordoue en 381 (991) par Mansour, il laissa en son absence[1] le gouvernement du Magreb à son fils Almoëzz. Ni les honneurs et les présents dont il fut comblé à Cordoue, ni le titre de vizir qu'il reçut de Mansour, ne l'empêchèrent de sentir les dangers auxquels ce voyage pouvoit l'exposer, et l'humiliation de cette démarche. A peine, à son retour d'Espagne, fut-il descendu à Tanger, que, portant la main à sa tête, il dit: Maintenant je sais que tu es à moi. Il témoigna ouvertement le peu de cas qu'il faisoit du titre de vizir, et quelqu'un l'ayant appelé ainsi : « Dieu te confonde, s'écria Zeïri, vizir! non, par Dieu; mais Émir, fils d'Émir ».

Zeïri reprit ensuite la ville de Fez, dont un prince de la famille de Yefroun s'étoit emparé en son absence. En l'année 386 (996), Zeïri ayant manifesté la haine qu'il portoit à Mansour en faisant retrancher son nom de la Khotba, cette conduite attira contre lui toutes les forces de l'Espagne; après avoir fait de vains efforts pour résister, il fut contraint d'abandonner ses états et sa capitale à l'ennemi, et de s'enfuir dans le Sahra, où il parvint à se soumettre la tribu de Sanhadja.

Zeïri mourut en ce pays en 391 (1001), et eut pour successeur son fils Almoëzz; celui-ci, ayant fait la paix avec Mansour, rentra dans la possession de Fez et des états de Zeïri.

La suite de l'histoire des Zeïris présente peu d'événements remarquables; il suffira de donner ici en abrégé le tableau que notre auteur trace de leur gouvernement, en terminant leur histoire.

La souveraineté des familles de Mograva et Bénou-Yefroun dans

[1] Suivant la traduction de M. de Dombay ce fut Mansour qui ayant appelé Zeïri à Cordoue, nomma à sa place son fils Almoëzz. Je ne sais si M. de Dombay a suivi exactement ici le texte de ses manuscrits; mais cette conduite de la part de Mansour auroit été une usurpation sur les droits de Zeïri, et la leçon que présente notre manuscrit ne peut souffrir de difficulté.

le Magreb, dura cent ans, depuis l'an 362 (972) jusqu'à l'an 462 (1069). De leur temps la ville de Fez reçut de grands embellissements; ses faubourgs furent entourés de murs, ses portes fortifiées, ses mosquées agrandies; le nombre des bâtiments particuliers s'accrut considérablement; la ville reçut de grands accroissements, et on y jouit de toutes sortes de biens. L'abondance et la sûreté régnèrent sans interruption sous leur empire, jusqu'au temps où les Morabits parurent dans le Magreb; alors l'empire des Mogravis commençant à décliner et leur puissance à s'affaiblir, ils commencèrent aussi à exercer toutes sortes de vexations envers leurs sujets, à prendre leurs biens, à répandre le sang et à violer l'honneur des femmes. Le pays cessa d'être fréquenté, la crainte se répandit par toutes les provinces, les denrées haussèrent de prix, l'abondance fit place à la disette, la sûreté aux alarmes, la justice à la tyrannie. La fin de leur domination fut un temps de violence, de tyrannie, d'hostilités contre les sujets même de l'empire, d'une extrême disette et de maux insupportables. Sous les règnes de Fotouh ben-Dounas, de son cousin Moansir, et de Témim, fils de Moansir, la disette et la cherté des vivres vinrent à un tel point à Fez et dans son territoire, qu'une once de farine à Fez et dans les contrées voisines se vendoit un dirhem; les vivres y manquèrent même totalement. Les chefs des familles de Mograva et Benou-Yefroun entroient dans les maisons, prenoient tous les comestibles, insultoient les femmes et les enfants, et enlevoient l'argent des marchands; personne ne pouvoit les en empêcher, ni leur faire aucune représentation, car la moindre résistance attiroit une mort certaine; leurs esclaves même et la canaille d'entre eux, montant sur le sommet de la montagne d'Alaras, observoient de là les maisons d'où il s'élevoit de la fumée, ils y accouroient et s'emparoient de tous les vivres qui s'y trouvoient. Cette conduite attira sur eux la colère de Dieu, qui les dépouilla de leur empire, et retira ses grâces de dessus eux; car Dieu ne retire point ses bienfaits de dessus un peuple, qu'il n'ait le

premier perverti ses bonnes inclinations. Dieu suscita contre eux les Morabits, qui détruisirent leur empire, ruinèrent leur puissance, les tuèrent et les expulsèrent entièrement du Magreb.

Pendant le temps de leur tyrannie, la famine régnant dans tout le Magreb, les habitants de Fez commencèrent à pratiquer dans leurs maisons des *matamores* pour y cacher leur grain, le moudre et le cuire, afin qu'on ne pût entendre le bruit de la meule; ils firent aussi des chambres hautes sans escaliers; le soir venu, le propriétaire y montoit avec tous ses gens et ses enfants, au moyen d'une échelle, puis il retiroit l'échelle à lui, afin qu'on ne pût pas venir le surprendre dans sa demeure.

La dynastie des Morabits, qui succéda à celle des Zeïris, joue un rôle bien plus important dans l'histoire du Magreb. Élevée sous Youssouf ben-Taschfin au plus haut point de grandeur, elle possédoit alors en Europe la majeure partie de l'Espagne depuis les Pyrénées jusqu'à Lisbonne, et en Afrique son empire s'étendoit depuis Alger jusqu'à Tanger, et sur l'Océan, depuis Tanger jusqu'à l'extrémité de la province de Sous, et jusqu'au pays des Nègres. C'est à Youssouf que commence, pour la plupart des historiens, l'histoire des Morabits, et l'on pourroit presque dire qu'elle finit avec lui, mais notre auteur reprend de bien plus haut l'origine de cette dynastie.

Les Lemtounes, c'est le nom de la tribu d'où sortoient les Morabits, étoient une branche de celle de Sanhadja, divisée en soixante-dix familles qui habitoient presque toutes le Sahra. Dès le commencement du troisième siècle de l'hégire, tout le Sahra obéissoit à un roi de la famille de Lemtouna, et plus de vingt rois nègres étoient ses tributaires. Vers le commencement du quatrième siècle cet empire fut détruit, et une sorte de régime féodal lui succéda. Après cent vingt ans de cette espèce d'anarchie, toutes ces familles se réunirent sous l'obéissance d'Abou-Abdallah Mohammed ben-Tifat, que l'on surnommoit Tarséna; il eut pour successeur son gendre Yahya ben-Ibrahim aldjédali. En l'an 429 (1037) Yahya abandonna

le gouvernement à son fils Ibrahim, pour faire le pélerinage de la Mecque et de Médine. A son retour en Afrique il écouta les leçons d'un docteur zélé pour la religion, qui, voyant la profonde ignorance de l'alcoran et des devoirs de la religion dans laquelle vivoient ce prince et tous ses sujets, lui procura un missionnaire qui se rendit avec Yahya dans le pays des Lemtounes pour instruire ces peuples des lois d'une religion qu'ils professoient sans la connoître; ce missionnaire se nommoit Abdallah ben-Yassin aldjédhouli[1].

[1] Ici commence dans la traduction de M. de Dombay un nouveau chapitre dont le titre est ainsi conçu:

«De quelle manière Abdallah ben-Yassin Aldjédhouli vint dans le pays de Sanhadja, et devint souverain des Lemtounes et des Morabits après la mort de Ben-Tifaf, nommé aussi Tarséna.»

Le chapitre commence ainsi: «Après qu'Abdallah ben-Yassin fut arrivé dans la province de Djédala, les tribus de Djédala et Lemtouna allèrent au-devant de lui avec joie et se soumirent à lui. Il régna trois ans sur ces branches de Sanhadja, jusqu'à ce qu'il fut tué au lieu nommé Djérifla».

Tout cela est inadmissible; car, 1° Abdallah Mohammed ben-Tifaf (ou suivant notre manuscrit, Tifat) étoit mort longtemps avant la mission d'Abdallah ben-Yassin. Il avoit eu pour successeur son gendre Yahya ben-Ibrahim. Ce fut en 427 que Yahya entreprit le pèlerinage de la Mecque, et ce ne fut qu'en 430 qu'il revint amenant avec lui Abdallah ben-Yassin. 2° Abdallah ben-Yassin, arrivé en 430 dans le pays de Djédala et Lemtouna, commença en 434 à soumettre les peuples les armes à la main, et conserva l'autorité jusqu'à sa mort arrivée en 451.

Voici de quelle manière je lis cet endroit dans notre manuscrit:

«De l'entrée du docteur Abdallah ben-Yassin aldjédhouli dans le pays de Sanhadja, et du séjour qu'il y fit avec les Lemtounes et les Morabits des Kabilehs de Sanhadja. Mohammed ben-Tifat, connu sous le nom de Tarsena allamtouni.»

«Ils se réunirent pour son choix et le mirent à leur tête. C'étoit un homme plein de religion, de talents et de vertus, exercé au pèlerinage et à la guerre sainte. Il demeura trois ans émir de Sanhadja jusqu'à ce qu'il obtint la couronne du martyre dans une de ses expéditions, en un lieu nommé Baka...» Ensuite il y a un blanc qui indique une lacune.

Il y a certainement dans ce passage une faute d'omission ou de transposition, mais il n'en est pas moins certain que tout ce qui est dit ici concerne Mohammed ben-Tifat, et non Abdallah ben-Yassin. La preuve de cela c'est que deux pages auparavant on lit la même chose de Mohammed ben-Tifat en ces termes:

«Les émirs des Kabilehs de Sanhadja demeurèrent divisés pendant 120 ans, jusqu'à

Peu s'en fallut que ce docteur, rebuté par l'ignorance et l'indocilité des peuples qu'il étoit venu instruire, ne prît le parti de s'en retourner dans son pays, mais le prince Yahya qui vouloit le garder près de lui, le détermina à passer avec lui dans une île déserte, pour s'y consacrer ensemble au service de Dieu; sept personnes seulement de la tribu de Djédala les y suivirent.

A peine y étoient-ils établis, que la réputation de la vie sainte qu'ils menoient dans cette solitude attira auprès d'Abdallah ben-Yassin une foule de disciples, qui, touchés de repentir, vinrent se joindre à lui et recevoir ses leçons. Bientôt cette solitude se trouva peuplée de mille personnes environ de la tribu de Sanhadja, et on leur donna le nom de Morabits, parce qu'ils habitoient un monastère (en arabe *Rabita*).

Abdallah ben-Yassin n'eut pas plutôt achevé l'instruction de ses nouveaux prosélytes, qu'il repassa avec eux dans leur pays pour inviter les peuples à imiter leur exemple, et, s'il étoit nécessaire, les y forcer le sabre à la main. Toutes les exhortations ayant été inutiles, il eut recours à ce dernier moyen. Les tribus de Djédala, Lemtouna et Mésoufa furent les premières qui, après une inutile résistance où elles perdirent beaucoup de monde, prirent le parti d'une soumission devenue nécessaire. Toutes les autres tribus de Sanhadja s'empressèrent d'imiter leur exemple. Abdallah reçut leurs

ce que s'éleva parmi eux l'émir Abou-Abdallah ben-Tifat, connu sous le nom de Tarsena allamtouni. Ils se réunirent tous pour son choix et le mirent à leur tête. C'étoit un homme plein de religion, de talents et de vertus, exercé au pélérinage et à la guerre sainte. Il demeura trois ans émir de Sanhadja, jusqu'à ce qu'il obtint la couronne du martyre dans une de ses expéditions, en un lieu nommé Bakara. Ce sont des Kabilehs de nègres, etc.»

Au lieu de *Baka*... qu'on lit dans notre manuscrit, M. de Dombay nomme *Djérifla*, et c'est effectivement le nom du lieu où fut tué en 451 Abdallah ben-Yassin. Peut-être s'est-il éloigné en cela de ses manuscrits pour éviter une contradiction, mais il auroit fallu pour cela supprimer tout le passage, et il est étonnant qu'il ne se soit pas aperçu combien il est déplacé en cet endroit.

soumissions, et les instruisit des dogmes et des préceptes de la religion musulmane, mais il punissoit leur précédente indocilité en faisant donner cent coups de fouet à chaque prosélyte qui venoit protester de son obéissance.

Cependant le prince Yahya ben-Ibrahim étant mort, Abdallah qui vouloit que les tribus de Sanhadja eussent un chef qui pût les commander dans leurs expéditions militaires, leur donna pour successeur Yahya ben-Omar, de la famille des Lemtounes. Yahya n'étoit, à proprement parler, que le général des armées, et le dévot Abdallah conserva toute l'autorité spirituelle et civile.

Du temps de Yahya ben-Omar, les Morabits se rendirent maîtres de Déra et de Ségelmesse, où Abdallah rétablit la religion musulmane dans toute sa pureté. Yahya avoit une obéissance aveugle aux ordres d'Abdallah. Il faut, lui dit un jour Abdallah, que je te châtie. Pour quelle faute, lui demanda Yahya ? Abdallah lui répondit qu'il ne lui en diroit le motif qu'après l'avoir fait châtier; alors il lui fit donner vingt coups de fouet, puis il lui reprocha de s'être exposé imprudemment à la tête des troupes dans une action, et lui représenta qu'un général ne doit jamais combattre lui-même, parce que de sa conservation dépend celle de son armée, comme sa mort peut entraîner la défaite des troupes qu'il commande.

Yahya ben Omar étant mort, Abdallah nomma à sa place son frère Aboubecr ben-Omar et celui-ci confia le commandement de son avant-garde à Youssouf ben-Taschfin qui étoit son cousin. Les provinces de Djédhoula, de Sous et de Mossaméda, le mont Atlas, les villes de Messa, Tarudant, Agmat, Tedla et beaucoup d'autres, furent conquises par les Morabits sous la conduite d'Abou-becr ben-Omar, et les princes Mogravis ou Yefrounis qui y commandoient furent mis à mort.

Abdallah étant entré ensuite dans la province de Témesna, y trouva une nouvelle occasion d'exercer son zèle et celui de ses prosélytes. Il apprit que la partie maritime de cette province étoit habitée

par les Kabilehs des Bargavates qui formoient un peuple innombrable, et qu'ils professoient une religion erronée et impie. On lui rendit compte de cette religion. Voici ce que notre auteur en rapporte. M. de Dombay l'a considérablement abrégé, mais je crois devoir traduire ici l'original à la lettre.

Les Bargavates formoient un grand nombre de Kabilehs qui n'avoient point une origine commune. C'étoit un mélange de diverses Kabilehs de Berbers qui s'étoient réunies sous l'obéissance de Salih ben-Tarif lorsqu'il s'érigea en prophète dans la province de Témesna du temps du Khalife Hescham ben-Abdalmélic ben-Mervan. Salih étoit originaire de Barnat, place forte du territoire de Sidonia en Espagne. A cause de cela on nomma ceux qui s'attachèrent à lui, et qui embrassèrent sa doctrine, *Barnati;* mais les Arabes changèrent ce nom en *Bargati*, et de là vint à ces peuples le nom de *Bargavates.*

Salih ben-Tarif qui se fit passer parmi eux pour prophète, étoit un scélérat, juif d'origine, des descendants de Siméon fils de Jacob. Il avoit pris naissance à Barnat en Espagne. De-là il étoit passé en Asie, et avoit pris les leçons d'Obeïdallah Motazale, de la secte des Kadéris. Comme il s'appliquoit à l'étude avec ardeur, il acquit sous lui un grand nombre de sciences. Il passa ensuite dans le Magreb, et vint dans la province de Témesna; il y trouva des tribus de Berbers, gens très-ignorants, et par la résignation, la piété et la dévotion qu'il affectoit, il se rendit maître de leurs esprits. Son éloquence et ses connoissances dans la magie contribuèrent aussi à les attirer à lui, car il leur fit voir des prestiges et des merveilles par lesquels il se les attacha. Convaincus par ces moyens de son mérite supérieur, ils consentirent à l'avoir pour maître, et lui déférèrent la souveraineté. Ils obéissoient aveuglément en toutes choses à ses avis, et ne régloient leur conduite que sur ses ordres et ses défenses. Il prétendoit être prophète, et se nommoit *Salih almouménin*, c'est-à-dire «le plus parfait des croyants», disant que

c'étoit de lui que Dieu avoit parlé sous ce nom dans le livre qu'il avoit inspiré à Mahomet. Il institua pour eux une religion à laquelle ils se conformèrent. Cela arriva en l'année 125 (742)[1]. Les dogmes de cette religion étoient de le reconnoître pour prophète, de jeûner le mois de Redjeb, et de manger comme à l'ordinaire pendant celui de Ramadhan, de faire dix prières dans l'espace de vingt-quatre heures, cinq le jour et cinq la nuit. Tout fidèle étoit indispensablement obligé d'offrir des victimes le 21 de Moharram. Quant aux purifications, il introduisit dans celle qu'on nomme *Vodhou*[2], l'usage de laver le nombril et les reins. Dans leurs prières ils devoient seulement incliner la tête sans se prosterner. Ils étoient néanmoins obligés à se prosterner cinq fois après la dernière génuflexion. En se mettant à manger ou à boire, ils devoient dire : Au nom de Yakes, ce qui signifie, dit-on, au nom de Dieu. Il les obligea à payer la dîme de tous les fruits. Il leur permit de prendre autant de femmes qu'ils voudroient, et leur défendit d'épouser leurs cousines, filles de leurs oncles paternels. Il leur accorda toute liberté de répudier et de reprendre leurs femmes mille fois par jour, sans qu'aucune raison pût jamais leur ôter la faculté de les reprendre. Il ordonna de punir de mort les voleurs partout où on les trouveroit, ne leur laissant aucune autre manière d'expier leur crime que le glaive. Il prescrivit de donner des bœufs pour le paiement des amendes. Il défendit à ses sectateurs de manger la tête d'aucun animal, et mit la poule au nombre des choses dont l'usage étoit malséant, car il avoit réglé leurs heures de prières par le chant du coq. Il défendit de tuer et de manger le coq, imposant pour peine à la transgression de cette loi de donner la

[1] On lit dans M. de Dombay : 425, mais c'est un anachronisme, puisque Salih vivoit du temps du Khalife Hescham ben-Abdalmélic, qui mourut en l'an 125 de l'hégire.

[2] Cette ablution consiste à se laver le visage, les bras depuis le coude jusqu'au bout des doigts, et les jambes depuis l'extrémité des doigts du pied jusqu'au genou.

liberté à un esclave. Il leur prescrivit de lécher le crachat de leurs chefs, comme étant une action capable de leur porter bonheur. Il crachoit dans leurs mains, et ils léchoient son crachat dans l'intention que cela leur portât bonheur, ils le portoient aussi à leurs malades, qui se flattoient d'obtenir par là leur guérison. Il composa pour eux un Alcoran qu'ils devoient réciter dans leurs prières et lire dans leurs mosquées. Il disoit que ce livre lui avoit été envoyé de Dieu, qu'il l'avait reçu par une révélation divine, et que quiconque en doutoit étoit un infidèle. Cet Alcoran étoit composé de quatre-vingts surates (ou chapitres) auxquels il donnoit les noms de quelques prophètes. Ainsi il y avoit la surate d'Adam, celle de Noé, de Job, de Jonas, de Moïse, d'Aaron, des douze tribus, de Pharaon, des enfants d'Israël, du coq, des fers, des sauterelles, du chameau, de Harout et Marout, d'Iblis, du Jugement dernier, des merveilles du monde : ce livre étoit pour eux la science la plus sublime. Il leur défendit aussi de se laver quand ils avoient éprouvé une pollution, à moins que ce ne fût dans un commerce illicite.

L'auteur ajoute, en terminant cet exposé sur la doctrine des Bargavates, qu'il a parlé plus au long de ces peuples, dans un grand ouvrage qu'il a publié sous le titre de *La Fleur du jardin, contenant l'histoire des siècles, et le mémorial de ce qui s'est conservé de toutes les choses qui ont eu l'existence* [1].

Abdallah ben-Yassin ayant appris tout cela, jugea que rien n'étoit plus pressé que de porter ses armes dans le pays des Bargavates qui avoient alors pour roi Abou-Hafs-Abdallah [2].

[1] *Zahrat albostan fi akhbar alzéman vedhikr almevdjoud mimma vakaa fi'lvodjoud.* Casiri parle de cet ouvrage, mais il en donne le titre d'une manière inexacte, et le traduit par *horti excerpta* (*Bibl. arab. hisp.*, t. II, p. 159). D'Herbelot en parle aussi au mot *Zahrat albostan*, etc., et dit que le nom de l'auteur est *Ali ben-Mohammed ben-Ali Zara* (corrigez *Abi-Zara*).

[2] L'auteur le nomme *Abou-hafs ben-Abdallah ben-Aboulansari, ben-Abou-Obeïd Mohammed, ben-Moclad, ben-Elissa, ben-Salih, ben-Tarif albargavati.* Mais cette généalogie, est sûrement incomplète, puisqu'il y a 300 ans entre Salih et Abou-Hafs.

Il se donna plusieurs combats entre les Morabits et les Bargavates, dans l'un desquels Abdallah ben-Yassin fut blessé mortellement. Sentant qu'il n'avoit que quelques instants à vivre, il assembla les chefs des Morabits, et leur donna pour souverain Abou-becr ben-Omar, après quoi il mourut.

Aboubecr acheva de soumettre les Bargavates, et détruisit jusqu'aux vestiges de leur religion; il fit ensuite plusieurs conquêtes dans le Magreb et s'empara de Mikenès, de Lévata et de diverses autres villes. Appelé dans le Sahra par quelques troubles qui s'y étoient élevés, il confia en son absence le gouvernement de tout le Magreb à son cousin Youssouf ben-Taschfin qui soumit plusieurs provinces aux Morabits.

Aboubecr, après avoir pacifié le Sahra revenoit dans le Magreb. Comme les conquêtes de Youssouf lui avoient donné de l'ombrage, il lui manda de venir le trouver. Youssouf lui obéit; mais la manière dont il se comporta dans cette entrevue, convainquit Aboubecr que Youssouf n'étoit pas disposé à lui remettre l'autorité qu'il lui avoit confiée. Ainsi Aboubecr se vit contraint à lui laisser de bonne grâce ce qu'il eût été dangereux de lui redemander. Il lui abandonna le gouvernement du Magreb, et se retira dans le Sahra où il mourut en 480 (1087). Après la mort d'Aboubecr, Youssouf demeura seul maître de tout l'empire des Morabits.

Les évènements qui illustrèrent le règne de Youssouf ben-Taschfin, et qui étendirent sa domination depuis le Sahra et le pays des Noirs jusqu'aux frontières de la France, sont rapportés d'une manière circonstanciée par notre auteur, mais comme ils sont beaucoup plus connus que le reste de l'histoire des Morabits, je ne m'y arrêterai pas. On sait que ce fut Youssouf qui bâtit la ville de Maroc, et qu'il y fixa le siège de son empire. Il mourut en 498 (1104), âgé de cent ans.

Ali, fils de Youssouf lui succéda. Sous son règne, et dès l'année 519 (1125), l'empire des Morabits commença à perdre de sa

splendeur, et les Movahhids connus sous le nom d'Almohades s'étoient déjà emparés de plusieurs provinces du Magreb lorsque Ali mourut en 537 (1142), après avoir fait reconnoître son fils Taschfin pour son successeur; celui-ci ne régna que deux ans, pendant lesquels il fit de vains efforts pour résister aux armes d'Abdalmoumen, fondateur de la dynastie des Movahhids. Il périt en 539 (1144) en fuyant devant les vainqueurs : avec lui finit le royaume des Morabits.

C'est ici que se termine le premier volume de la traduction de M. de Dombay.

Quoique nous ayons eu occasion tant dans cet extrait que dans les notes qui y sont jointes de faire remarquer quelques fautes échappées au traducteur, nous pouvons assurer qu'en général la traduction est fidèle, et l'on doit savoir gré à M. de Dombay d'avoir fait connoître un ouvrage aussi important pour l'histoire de la Barbarie. Nous désirerions qu'il eût moins abrégé certains détails qui peuvent bien ne pas amuser le grand nombre des lecteurs, mais qui intéresseroient plus que le récit d'une bataille, les personnes qui se consacrent à l'étude de la littérature orientale. Telle est la digression de notre auteur sur la religion des Bargavates que nous avons insérée dans cet extrait. Tels sont encore des détails relatifs à l'histoire naturelle, à l'agriculture, aux productions de la nature ou de l'industrie qui se trouvent dans la description de Fez. Ces sortes de détails ne peuvent souvent être bien traduits par un simple homme de lettres, et les difficultés qu'ils présentent auroient pu être éclaircies par M. de Dombay, qui joint aux connaissances d'un littérateur éclairé, l'avantage d'un séjour de plusieurs années dans les États de Maroc.

Au reste, la manière dont cette traduction est faite ne peut qu'engager à désirer que M. de Dombay donne au public les différentes traductions d'auteurs arabes, et les autres ouvrages qu'il annonce dans sa préface.

A [1] la dynastie des Movahhids, dont nous avons fait connoître l'histoire dans le précédent extrait, succéda celle des Mérinis ou Bénou-Mérin. Cette famille cependant ne posséda jamais tous les domaines qui avoient appartenu aux Movahhids en Afrique : des débris de leur empire se formèrent trois nouveaux royaumes; celui des Bénou-Hafs, qui comprenoit la partie de l'Afrique connue proprement sous le nom d'Afrikia; celui des Bénou-Zian, formé du Magreb du milieu et dont la capitale étoit Télemsan, et enfin celui des Bénou-Mérin, qui surpassa de beaucoup les deux autres en étendue et en puissance, et qui renfermoit les deux villes de Fez et de Maroc. L'auteur du Kartas, qui s'est proposé d'écrire l'histoire des souverains de Fez et de Maroc, s'est borné, pour cette époque, à la dynastie des Bénou-Mérin, et n'a parlé des deux autres qu'autant que leur histoire se trouve liée avec celle des princes Mérinis.

Les Mérinis étoient une des Kabilehs de Zénata. Zénat ben-Djana, auteur commun de la plupart des Kabilehs comprises sous le nom de Zénates, tiroit son origine de Kaïs ben-Gaïlan. Kaïs ben-Gaïlan, ou comme le nomment d'autres écrivains, Kaïs Gaïlan, étoit le quatrième ou le cinquième descendant d'Adnan, et par conséquent du nombre des Arabes qui tirent leur origine d'Ismaël; aussi l'auteur du Kartas remarque-t-il que les Zénates étoient arabes purs. Il raconte ainsi, d'après les historiens qui ont écrit sur les antiquités et les généalogies des Arabes, les événements qui furent cause qu'ils perdirent l'usage de la langue arabe et adoptèrent la langue berbère.

« Modhar, dit-il, fils de Nézar, fils de Maad, fils d'Adnan, eut deux fils, Elyas et Gaïlan. De Gaïlan, fils de Modhar, naquirent Kaïs et Dahman. Dahman ne laissa qu'une postérité peu nombreuse, et ses descendants sont comptés parmi les familles de Kaïs : on les appelle Bénou-Amama. Pour Kaïs ben-Gaïlan, il eut quatre fils, Saïd, Omar, Bezz, Hafsa, et une fille nommée Témadha [2]. Saïd,

[1] *Magasin encyclopédique*, 1799, t. V, p. 53 et suiv.

[2] Ici et ailleurs M. de Dombay dit que Kaïs eut quatre fils et une fille, Kaïs, Saïd,

Omar et Hafsa avoient pour mère, Mazna, fille d'Asad, fils de Rébia, et petit-fils de Nézar; mais Bezz et sa sœur Témadha étoient enfants d'une autre femme nommée Bérigh, fille de Fadjal alberbéri almadjdouli, fils de Madjoul, fils d'Omar, fils de Modhar. A cette époque les Kabilehs des Berbers habitoient la Syrie; ils étoient voisins des Arabes par leurs habitations, leurs foires, leurs pâturages; ils partageoient avec eux les mêmes eaux et les mêmes prairies, et ils contractoient des mariages les uns avec les autres. Dahman, fils de Gaïlan, avoit une fille nommée Albéha, qui étoit la plus belle des femmes de son temps. Un grand nombre d'Arabes de différentes tribus recherchoient son alliance; mais ses cousins, les enfants de Kaïs, qui étoient, comme on l'a dit, Omar, Saïd, Bezz et Hafsa, dirent: Notre cousine ne prendra pour mari que l'un d'entre nous, et elle ne sortira point de notre famille pour entrer dans une autre. Ils la laissèrent libre de choisir celui parmi eux qu'elle voudroit pour mari, et son choix tomba sur Bezz, qui étoit le plus jeune et le plus distingué d'entr'eux. Elle l'épousa donc, lui ayant donné la préférence sur ses frères, qui en conçurent de la jalousie contre lui et formèrent même le projet de le tuer. Bérigh, mère de Bezz, qui étoit une femme de beaucoup d'esprit, prévit les dangers auxquels son fils étoit exposé. Elle en informa sa bru Albéha, fille de Dahman, et la détermina à se retirer avec Bezz, son mari, dans le pays des Berbers, qui étoient les frères de Bérigh, afin d'y trouver un asile assuré. Alors elle manda secrètement ses parents, qui se rendirent auprès d'elle, et elle partit avec eux, accompagnée de son fils Bezz et de sa bru

Omar, Bezz et Hafsa. Il semble par-là que Hafsa soit le nom de la fille de Kaïs; la suite prouve le contraire. D'ailleurs, Ebn-Kotaïba, qui ne parle ni de Bezz ni de sa sœur Témadha, sans doute parce que leur mère n'étoit pas arabe, mais berbère, donne trois fils à Kaïs, et les nomme Saad, Amrou et Khasfa. Ces noms, quoique un peu différents, sont bien certainement les mêmes que Saïd, Omar et Hafsa, comme le reconnoîtront toutes les personnes qui savent l'arabe. Voyez Eichhorn, *Monum. ant. hist. arab.*, p. 97 et suiv.

Albéha, fille de Dahman. Ils gagnèrent tous ensemble le pays des Berbers. Bezz y fixa son séjour parmi ses oncles maternels, et y trouva, avec sa femme, un refuge et un asile contre les mauvais desseins de ceux qui en vouloient à sa vie. Albéha lui donna dans ce pays deux fils, Olvan et Madghis. Olvan mourut dans sa jeunesse, sans laisser de postérité. Madghis fut surnommé Alabtar; c'est lui qui est le père des familles nommées Alabtar parmi les Berbers, et c'est à lui qu'ils font remonter leurs généalogies [1]. Toutes les Kabilehs de Zénata sont de sa lignée. Bezz mourut dans le pays de ses oncles; son fils Madghis et sa postérité demeurèrent parmi les Berbers, ils s'y multiplièrent à un point innombrable; ils s'habituèrent à parler leur langue et se firent à tous leurs usages; ils habitoient, comme les Berbers, les déserts et les solitudes; ils étoient habituellement à cheval; ils se distinguoient parmi eux, par leur éloquence dans leur langue, et par l'émulation avec laquelle ils imitoient ce qu'il y avoit de plus excellent dans leurs coutumes et leurs manières d'agir.

« Témadha, fille de Kaïs et sœur de Bezz, a fait plusieurs pièces de poésies où elle chante la perte de son frère Bezz, rappelle son éloignement de sa famille et de ses proches. Dans une de ces pièces, elle dit : « O toi! qui que tu sois, sœur infortunée, qui pleures la « perte d'un frère, verse des larmes comme celles que je répands « sur Bezz, fils de Kaïs, qui a été séparé de la société de ses proches « et jeté si loin d'eux, que le chameau le plus gras ne sauroit parvenir « au lieu qu'il habite sans être exténué par la fatique du voyage ». Elle dit ailleurs : « La maison de Bezz l'a rejeté loin de notre pays; « Bezz s'est lui-même relégué dans un lieu où il put se cacher; Bezz a « hérité d'un langage grossier et barbare; ah Bezz! quand tu habi- « tois le Hedjaz, ton langage n'avoit certes rien de barbare! ».

« Telle est l'origine des Mérinis; quant à leur puissance, voici

[1] La traduction de M. de Dombay s'éloigne ici de l'original. Dans tout ce morceau, j'ai cru devoir traduire exactement le texte arabe que M. de Dombay a beaucoup abrégé.

de quelle manière elle s'établit. La fatale bataille d'Okab avoit porté le premier coup à la puissance des Movahhids. Alnasir, qui l'avoit perdue, étant mort à Maroc l'année suivante, 610 (1213), laissa pour successeur Almontasir qui, n'étant encore qu'un enfant, abondonna toute l'autorité à ses proches et à ses visirs; ceux-ci ne tardèrent pas à en abuser et à se livrer à toutes sortes d'excès, d'injustices et de crimes; leurs rivalités réciproques affaiblirent l'empire, en tournant les forces des Movahhids contre eux-mêmes. Ce fut alors que Dieu suscita contre eux la famille de Mérin. Les Bénou-Mérin habitoient le pays de Kibla, qui fait partie de la province de Zab dans l'Afrique proprement dite et s'étend jusqu'à Ségelmesse; ils parcouroient ces solitudes et ces déserts; ils ne payoient de tribut à aucun émir, n'obéissoient à aucun prince et ne se soumettoient à aucune dépendance avilissante; ils ne s'occupoient ni d'agriculture, ni de commerce; ils ne connaissoient d'autre occupation que de chasser, de courir à cheval et de faire des incursions sur leurs voisins. Leurs principales richesses étoient des chevaux, des chameaux et des esclaves, et leur nourriture ordinaire, de la viande, des dattes, du lait et du miel. Dans l'été, quelques-unes de leurs hordes entroient dans le Magreb pour [1] y faire paître leurs troupeaux. Vers le milieu de l'automne, ils se rassembloient dans le canton d'Edjersif et ils se retiroient dans leur pays. Tel étoit leur usage constant depuis une très longue suite de temps. En 610, quand ils sortirent comme de coutume de leurs solitudes, ils trouvèrent le Magreb presque entièrement dépeuplé et dépourvu de cavalerie et d'infanterie par une suite de la funeste journée d'Okab : les lions et les loups sembloient avoir pris la

[1] Il y a dans le texte : «Pour y mesurer leurs provisions et y faire paître leurs troupeaux». M. de Dombay a traduit : «Où ils consommoient les provisions qu'ils apportoient avec eux». Je ne crois pas que ce soit là le sens de l'original. Je pense plutôt qu'il peut signifier : «pour y prendre des provisions». Mais peut-être y a-t-il une faute dans notre manuscrit.

place des habitants qui étoient péris dans cette expédition. Alors ils s'établirent dans le lieu où ils se trouvoient et ils dépêchèrent vers leurs frères pour les instruire de la bonté de ce pays et de sa fertilité; ils les exhortoient à venir les y joindre promptement, les assurant qu'ils n'y trouveroient personne qui leur en disputât la possession. Sur cet avis ils s'empressèrent de se mettre en route; étant arrivés à la frontière de Télakh, ils entrèrent dans le Magreb par ce passage avec leurs chevaux, leurs chameaux, leurs chariots et leurs tentes. Ils formoient une armée semblable à un torrent ou aux voiles de la nuit, et leurs troupes ressembloient à un essaim d'abeilles ou de sauterelles. Ils se répandirent de toutes parts dans le Magreb, accordant la paix à ceux qui se soumettoient à leur obéissance, et portant la guerre chez ceux qui leur résistoient : ils ne cessèrent ainsi de s'étendre dans le pays et de gagner du terrain, jusqu'à ce qu'enfin ils défirent les Movahhids en l'année 613.

«En cette année, Youssouf Almontasir envoya contre eux une armée de 20.000 Movahhids, mais elle fut complètement défaite par les Mérinis, qui pillèrent le camp des Movahhids. Ce succès accrut considérablement leurs forces. Les Movahhids entrèrent à Fèz et à Rabat Téza, nus, sans souliers, en déroute, couverts de poussière, n'ayant pour ceinture et pour cacher leur nudité que des feuilles d'arbres[1]. Depuis cette époque, l'empire des Movahhids ne fit que s'affaiblir de jour en jour.»

[1] Il y a dans le texte : Ceints de *mischala*, et se cachant avec ses feuilles... et cette année fut nommée l'année d'*Almischala*. Un peu plus haut l'auteur avoit dit : Ils ne cessèrent de s'étendre dans le pays... jusqu'à ce qu'enfin ils défirent l'armée des Movahhids en l'année d'*Almischala*, c'est-à-dire en l'année 613. Enfin, dans l'abrégé chronologique qui termine l'histoire des Movahhids, on lit : «En l'année 613 les Bénou-Mérin mirent en déroute l'armée des Movahhids... et ceux-ci rentrèrent dans Fèz, nus et se couvrant de *mischala* pour se cacher, et cette année fut nommée l'année d'*Almischala*». Il est clair que *mischala* est le nom d'un arbre; et comme ce mot signifie «flambeau, torche, falot», je pense que c'est le nom d'un arbre résineux. M. de Dombay a omis tous les passages où ce mot se trouve.

Le prince auquel obéissoient à cette époque les Kabilehs des Mérinis se nommoit l'émir Abou-Mohammed Abdalhakk, fils de l'émir Abou-Khaled Mahyon. Son père, Abou-Khaled, s'étoit trouvé avec l'émir des Movahhids, Almansour, à la célèbre journée d'Alarkos[1], et il commandoit en cette journée toutes les troupes des Zénates. Étant retourné dans son pays, c'est-à-dire dans le canton de Kibla, qui appartient à la partie de la province d'Afrique nommée Zab, il y mourut de la suite des blessures qu'il avoit reçues dans cette bataille. Son fils, l'émir Abou-Mohammed Abdalhakk, prit après lui le commandement des Bénou-Mérin. Il jouissoit d'une grande réputation de vertu et de piété. Toutes les familles des Zénates attachoient une grande vertu à son bonnet et à ses caleçons : on les apportoit aux femmes enceintes qui éprouvoient un travail difficile, et Dieu leur accordoit un accouchement facile et heureux. On recueilloit les restes de l'eau dont il avoit usé pour ses ablutions, et on s'en servoit pour procurer la guérison des malades. Il se distinguoit par le jeûne et les pratiques de dévotion, et ne mangeoit que ce qu'il avoit lui-même acquis, comme la chair et le lait de ses chameaux et de ses brebis, et le gibier qu'il avoit pris lui-même, afin de ne pas s'exposer à rien manger qui ne fût pas légitimement acquis. Un usage lui fit connoître le haut degré de puissance auquel il devoit parvenir, et que ses enfants devoient posséder après lui.

Il avoit déjà remporté plusieurs avantages à la tête des Bénou-Mérin, sur les habitants du Magreb, lorsque les Arabes de Riah, la plus puissante et la plus nombreuse des Kabilehs du Magreb, vinrent en l'année 614 attaquer les Bénou-Mérin. Ceux-ci demandèrent à Abdalhakk quelle conduite ils devoient tenir dans cette occasion. Abdalhakk leur répondit que s'ils étoient tous unis ensemble, ils pourroient résister à tous les habitants du Magreb; mais que s'ils étoient divisés, ils seroient certainement vaincus. Alors ils lui dirent : Nous te renouvelons tous le serment de l'obéissance et de la soumis-

[1] Voyez l'extrait précédent.

sion; personne ne te désobéira, nous ne t'abandonnerons jamais et nous mourrons avec toi.

Abdalhakk marcha à leur tête contre les Arabes de Riah : on en vint aux mains et Abdalhakk fut tué dans le combat, ainsi qu'un de ses fils nommé Edris. Les Bénou-Mérin, furieux de cette perte, tombèrent sur l'ennemi avec violence : le combat fut très-opiniâtre et se termina à l'avantage des Bénou-Mérin, qui firent un grand carnage des Arabes de Riah : le reste prit la fuite et les vainqueurs s'emparèrent de leur camp et de tout leur bagage.

Abou-Saïd Othman, fils d'Abdalhakk, succéda à son père. Après la défaite des Arabes de Riah, les Bénou-Mérin se rassemblèrent auprès d'Othman et le reconnurent volontairement pour leur souverain. Quand il eut rendu les derniers devoirs à son père, il partagea le butin à son armée et marcha de nouveau contre les Arabes de Riah, ayant juré de ne point leur laisser de repos qu'il n'eût immolé à sa vengeance cent de leurs scheikhs les plus distingués. Il en tua effectivement un grand nombre, ce qui détermina ces Arabes à se soumettre à lui et à acheter la paix moyennant une grosse somme d'argent.

Abou-Saïd Othman profita ensuite de l'affaiblissement des Movahhids, de leurs dissensions et des désordres sans nombre auxquels donnoit lieu la faiblesse de leur administration, pour étendre son empire. Il attaqua successivement un grand nombre de Kabilehs du Magreb : les unes se soumirent volontairement, les autres furent subjuguées par la force des armes. Il fit un traité avec les habitants de Fèz, Miquenez, Rabat Téza et Kasr-Abdalkérim, par lequel il s'engagea, moyennant un tribut annuel qu'ils devoient lui payer, à maintenir la tranquillité dans leur pays, à ne point faire d'incursions sur leur territoire, et à les protéger contre les attaques des Kabilehs qui les inquiéteroient.

Abou-Saïd Othman occupa le trône jusqu'en l'année 638 (1240), pendant vingt-trois ans et sept mois depuis la mort de son père; il

fut tué d'un coup de lance que lui porta un renégat qu'il avoit élevé dès l'enfance et mourut sur le champ.

Abou-Marouf Mohammed, frère d'Abou-Saïd Othman, lui succéda. Il continua à étendre le domaine des Mérinis et périt en l'année 642 (1244), dans une bataille contre les Movahhids.

Aboubecr, surnommé Abou-Yahya, autre fils d'Abdalhakk, monta sur le trône après la mort d'Abou-Marouf; il fut le premier des princes Mérinis qui divisa son armée en bataillons, et qui se servit de tambours et de drapeaux. Son premier soin fut de diviser le territoire du Magreb entre les Kabilehs des Bénou-Mérin; il assigna à chaque kabileh une habitation et un domaine particulier.

Abou-Yahya s'étoit rendu maître de Miquenez; mais ne se trouvant point en état de résister à Aboulhassan Alsaïd, émir des Movahhids, qui marchoit contre lui, il abandonna sa nouvelle conquête et se retira à Tazouta, dans la province d'Errif; de là il envoya son hommage à Aboulhassan Alsaïd, qui lui assura la possession tranquille des pays qu'il occupoit.

Alhassan Alsaïd ayant été tué lorsqu'il étoit occupé à faire la guerre à Yaghmourath ben-Zian et son armée s'étant dispersée, Abou-Yahya s'empressa de profiter de cette circonstance : il soumit de nouveau Miquenez, Rabat-Téza et un grand nombre d'autres places. En l'année 646 (1248), il fut appelé à Fèz par les habitants de cette ville, qui le reconnurent pour leur souverain; il eut de fréquentes guerres à soutenir contre Yaghmourath ben-Zian, roi de Télemsan; il ajouta à ses domaines Salé, Ségelmesse, Déra, et mourut à Fèz en l'année 656 (1258).

Abou-Youssouf Yakoub, frère des trois princes précédents et fils d'Abdalhakk, succéda à Abou-Yahya; il prit le surnom d'Almansourbillah. Ce prince, dont notre auteur rapporte l'histoire dans un très grand détail, acheva de détruire la dynastie des Movahhids; il augmenta considérablement l'empire des Mérinis dans le Magreb, fit beaucoup de conquêtes en Espagne et se distingua par un grand

nombre d'établissements utiles et de fondations pieuses. Il paroît qu'il fut le premier des princes Mérinis qui prit le titre d'émir des croyants. Voici le portrait que l'auteur du Kartas trace de ce prince.

« Abou-Youssouf Yacoub, dit-il, étoit blanc, d'une taille avantageuse, bien proportionné, d'une belle figure, d'un abord gracieux [1], d'un caractère indulgent et prompt à pardonner, doux, modeste, compatissant, libéral. Il fit toujours la guerre avec succès; jamais ses troupes ne tournèrent le dos devant l'ennemi; il mit toujours en déroute les ennemis auxquels il livra des combats et n'attaqua jamais aucune place dont il ne se rendît maître. Il pratiquoit le jeûne et les veilles, s'occupoit assidûment de la prière et d'œuvres de dévotion; il consacroit à la prière la plus grande partie du jour et de la nuit; son chapelet [2] étoit continuellement dans ses mains; il honoroit les gens de bien et les savants, se conduisoit le plus souvent par leurs avis, s'occupoit de tout ce qui pouvoit faire le bonheur des Musulmans, et étoit plein de tendresse et de compassion pour les infirmes et pour les pauvres. Quand il fut monté sur le trône, il établit des hôpitaux pour les malades et pour les fous; il pourvut à toutes les dépenses de ces établissements, et les fournit de tout ce qui étoit nécessaire pour la nourriture et la boisson; il ordonna aux médecins de les visiter exactement matin et soir, et assigna à chacun, sur son trésor, les salaires convenables. Il accorda aussi des pensions aux lépreux, aux aveugles et aux pauvres, qui devoient leur être payées

[1] On lit, dans la traduction de M. de Dombay, qu'il avoit la barbe si blanche qu'on l'eût prise pour un flocon de neige. Je ne trouve rien de cela dans l'original. La chose seroit étonnante, Abou-Youssouf n'étant âgé que de quarante-six ans quand il monta sur le trône.

[2] Ce chapelet, comme le remarque ailleurs M. de Dombay, est composé de quatre-vingt-dix-neuf grains, qui répondent aux quatre-vingt-dix-neuf noms ou attributs de Dieu, et de dix grains séparés des autres. Sur chacun des quatre-vingt-dix-neuf grains on prononce un des noms de Dieu : quand les quatre-vingt-dix-neuf grains sont achevés, on passe un de dix autres grains pour indiquer qu'il y a un chapelet récité, et ainsi de suite. Cette récitation se fait le plus souvent sans aucune attention. Une ancienne tradition assure que le Musulman qui aura été fidèle à la récitation de ce chapelet, trouvera les portes du paradis ouvertes.

par mois et prises sur le tribut dû par les Juifs. Il bâtit des collèges, il y établit des talbés pour lire l'alcoran et y enseigner les autres sciences, et leur assigna des traitements payables par mois : il n'avoit en vue, dans tout cela, que de plaire à Dieu et de mériter les récompenses célestes.

Ce prince fut reconnu pour souverain huit jours après la mort de son frère Abou-Yahya, le 17 redjeb 656 (1258), étant alors âgé de quarante-six ans. Son règne fut glorieux, et il conquit une grande étendue de pays, depuis Sous-alaksa jusqu'à Voudjda; il se rendit maître de Maroc, détruisit entièrement le royaume des Movahhids et soumit la ville de Ségelmesse, la province de Déra et Tanger. Les habitants de Ceuta reconnurent son autorité et s'engagèrent à lui payer un tribut annuel. Il passa en Espagne pour y faire la guerre aux infidèles et y conquit plus de cinquante places, tant villes que châteaux fortifiés, tels que Malaga, Lisbonne et autres. Son nom étoit prononcé dans la Khotba, dans toutes les chaires du Magreb : il fut le premier des princes de la famille de Bénou-Mérin qui consacra sa puissance à la défense de la religion, qui brisa les croix, qui porta ses armes sur les terres des Chrétiens et y fit des conquêtes, qui vainquit leurs rois et s'empara de leurs palais. Dieu se servit de lui pour relever l'honneur de la religion et la gloire des Musulmans. Avant lui, les Chrétiens avoient étendu leur domination et s'étoient emparés de la plus grande partie de l'Espagne. Depuis la bataille d'Okab en 609 (1212), aucune armée musulmane n'avoit remporté de victoire dans ce pays, jusqu'à l'époque où Abou-Youssouf y déploya ses étendards, c'est-à-dire jusqu'en l'année 674 (1275).

L'auteur raconte ensuite les expéditions d'Abou-Youssouf contre les princes de la dynastie des Movahhids, l'infidélité d'Abou-Debbous, le dernier de ces princes et sa fin malheureuse; les guerres entre les Mérinis et Yaghmourath, roi de Télemsan, enfin les expéditions d'Abou-Youssouf en Espagne. Je ne suivroi point l'auteur dans ces détails; je me contenteroi de remarquer quelques événements

de la vie de ce prince. C'est à lui que le nouveau Fèz doit son origine. Il en fit jeter les fondements en l'année 674 (1275). L'auteur observe que les fondements du nouveau Fèz furent jetés sous des auspices si heureux que jamais aucun souverain n'est mort dans cette ville, et que les armées qui en sont sorties pour quelque expédition ont toujours été victorieuses.

En l'année 677 (1278), les Chrétiens assiégeant Aldjézira par terre et par mer, Abou-Youssouf, qui étoit occupé à une autre expédition, ordonna à son fils Abou-Yacoub de se rendre à Tanger pour aviser aux moyens de secourir Aldjézira, et pour y faire construire des vaisseaux, afin de combattre la flotte des Espagnols qui assiégeoient cette place. Le prince Abou-Yacoub, conformément à ces ordres, fit construire et équiper des bâtiments à Ceuta, Tanger, Vélèz et Salé. Les habitants de Ceuta se distinguèrent particulièrement par le zèle qu'ils montrèrent en cette occasion; ils construisirent quarante-cinq vaisseaux, tant grands que petits, et tous les hommes en état de porter les armes s'y embarquèrent. Quinze autres vaisseaux furent construits à Tanger et dans les autres ports; ils se réunirent à Ceuta et firent voile de là pour Tanger. Cette flotte ne tarda pas à s'avancer contre celle des Espagnols, qui étoit de quatre cents bâtiments. Elle remporta une victoire complète, et les troupes qni assiégeoient Aldjézira par terre, voyant la défaite de leur flotte, prirent la fuite et abandonnèrent le siège [1].

En l'année 684 (1285), Sanche, roi de Castille et de Léon [2], voyant qu'Abou-Youssouf ne cessoit de dévaster ses états et qu'il étoit hors d'état de lui résister, résolut de demander la paix au prince Mérini. Il lui envoya à cet effet une députation composée de prêtres et de moines. Abou-Youssouf ne daigna pas même les recevoir.

[1] Je remarque que l'auteur arabe se sert ici et ailleurs du mot *afrouta*, pour signifier «une flotte», et qu'il appelle les vaisseaux *djéfen*, et au pluriel *adjfan*. Ce mot est, je crois, particulier aux Maures.

[2] C'est Sanche IV, dit le Grand, fils d'Alfonse X, surnommé le Sage.

Ils retournèrent donc vers le roi de Castille qui les renvoya une seconde fois vers Abou-Youssouf. Pour cette fois le prince musulman écouta leur demande et leur répondit : Je ne feroi la paix avec votre maître qu'à certaines conditions que je veux exiger de lui; je lui enverroi à cet effet un député : s'il les accepte, je lui accorderoi la paix; s'il s'y refuse, je continueroi à lui faire la guerre. Alors il appela le scheikh Abou-Mohammed Abdalhakk l'interprète, et lui dit : Va-t-en trouver ce maudit et tu lui diras : Voici ce que te dit l'émir des croyants. Je ne feroi point la paix avec toi, et je ne cesseroi au contraire de te faire la guerre et de porter mes armes dans tes états, si tu n'acceptes les conditions suivantes : que tu ne n'entreprendras rien contre aucune des provinces ni aucun des vaisseaux des Musulmans; que tu ne leur feras aucun tort sur terre ni sur mer, sans distinction de ceux qui sont mes sujets ou de ceux qui obéissent à d'autres princes; que tu m'obéiras comme mon esclave, en te conformant à mes ordres et à mes défenses; que les Musulmans pourront voyager dans tous tes états pour les affaires de leur commerce ou pour y gagner leur vie, de nuit comme de jour, sans que personne y mette aucun obstacle et exige d'eux aucune contribution; enfin que, sous quelque prétexte que ce puisse être, tu ne t'entremettras en aucune manière des affaires des princes musulmans, et que tu ne te joindras à aucun d'eux pour faire la guerre. Sanche ayant reçu ce message et entendu le discours d'Abou-Mohammed Abdalhakk qui l'exhortoit à accepter ces conditions, lui répondit : Demain vous entendrez ce que je diroi, et vous verrez ce que je feroi. Il y avoit en ce moment à la cour de Sanche des ambassadeurs qu'Ebn-Alahmar, roi musulman de Grenade, lui avoit envoyés pour conclure la paix avec lui et former une ligue contre le prince des croyants. Sanche avoit une flotte de bâtiments propres à naviguer sur le fleuve (le Guadalquivir). Le lendemain Sanche se rendit sur le bord du fleuve; les ambassadeurs d'Ebn-Alahmar s'y étant rendus aussi, Sanche fit appeler l'ambassadeur Abou-Mohammed Abdal-

hakk; il le fit asseoir près de lui et se mit à converser avec lui. En ce moment on aperçut les vaisseaux appareillés. Les députés d'Ebn-Alahmar demandèrent au roi de Castille ce que c'étoit que ces vaisseaux. Ce sont, leur répondit le roi, des vaisseaux que j'ai fait équiper pour le service du prince des fidèles, Abou-Youssouf, afin qu'il en dispose à son gré et qu'il s'en serve à tel usage qu'il lui plaira. Les ambassadeurs du roi de Grenade ayant entendu cette réponse, les mains leur tombèrent (ce sont les termes de l'original); ils se regardèrent avec surprise les uns les autres et demandèrent à Sanche quelle réponse ils porteroient à leur maître. Sanche leur répondit : Pour ce qui concerne le traité de paix que vous êtes venus me proposer de conclure avec Ebn-Alahmar, je ne vois rien en cela de convenable. Comment pourrois-je faire la paix avec ce prince, et pourquoi contracterois-je avec lui des engagements? Est-il mon égal ou mon pareil, pour que je fasse un traité avec lui? Il n'avoit pas coutume d'agir avec moi autrement que comme mon serviteur; il baisoit respectueusement les mains de mon père et de toutes les personnes de ma famille, grands ou petits[1]. Pour le prince des fidèles, Abou-Youssouf, c'est à lui qu'obéissent tous les Musulmans des deux rives du détroit. Il possède les villes royales de Maroc et de Fèz, qui sont les capitales de l'Empire des Musulmans dans le Magreb; il a subjugué tous les rois par la droiture de ses intentions et par son bonheur; il les a vaincus par sa fermeté inébranlable et le nombre infini de ses troupes. Il a anéanti les rois descendants d'Abdalmoumen; il les a dépouillés de leurs états, et a mis fin à leur puissance; il est le seul d'entre les rois que je craigne. Vous savez qu'il m'a vaincu et qu'il a vaincu mon père avant moi; qu'il s'est emparé de nos provinces; qu'il a tué les plus braves de nos sujets, emmené nos femmes captives et pillé nos richesses. Nous ne sommes point en état de lui résister et de nous mesurer

[1] Je ne sais pourquoi M. de Dombay a omis dans sa traduction ces paroles par lesquelles Sanche témoigne son mépris pour le roi mahométan de Grenade.

avec lui; d'ailleurs, tous les rois de la chrétienté lui ont écrit pour rechercher son alliance et faire des traités avec lui. Comment donc négligerois-je de faire la paix avec ce prince, pour prendre des engagements avec un autre qui lui est bien inférieur en force, en puissance et en courage? Rapportez donc mes paroles à votre maître, et dites-lui qu'il n'y aura jamais d'alliance entre lui et moi; car je vois que c'est là mon intérêt et celui de mes états et de mes sujets. Dites-lui que je ne puis me défendre moi-même contre les armes du prince des fidèles : comment pourrois-je en garantir un autre? Quant aux sommes que vous m'avez données, elles ont malgré moi été employées contre vous-même par l'effet des armes victorieuses de l'émir des fidèles. Les députés du roi de Grenade s'étant retirés, Abou-Mohammed demanda à Sanche quelle réponse il le chargeoit de porter à Abou-Youssouf. Répondez-lui, dit le roi de Castille, que je suis un de ses serviteurs, disposé à me soumettre à ses ordres et à ses défenses, et prêt à exécuter tout ce qu'il lui plaira d'exiger de moi. Ce qui lui plaît, reprit Abou-Mohammed, c'est que vous vous rendiez près de lui, et que vous ayez une entrevue avec lui [1]. Sanche y consentit; il se rendit en effet, malgré la résistance des habitants de Séville, au camp d'Abou-Youssouf. Lorsqu'il parut devant le prince musulman, il lui dit : Prince des fidèles, Dieu m'a fait la grâce de paroître aujourd'hui devant vous, et m'a accordé l'honneur de vous voir en ce jour. Je ne désire point partager le bonheur attaché à vos armes pour soumettre les autres rois chrétiens. Je ne suis pas venu ici de mon gré et par ma propre volonté. Je ne comparois en votre présence que malgré moi; car vous avez désolé nos provinces, emmené nos femmes et nos enfants captifs, et passé au fil de l'épée nos meilleurs guerriers. Nous ne sommes pas en état de soutenir la guerre contre vous, et capables

[1] Il semble, par la traduction de M. de Dombay, que Sanche eût lui-même offert de se rendre auprès d'Abou-Youssouf. Le texte arabe ne dit point cela, du moins suivant la leçon de notre manuscrit.

de vous résister. Tout ce que vous m'ordonnerez, je m'y soumettroi; toutes les conditions que vous m'imposerez, j'y souscriroi. Votre main puissante s'étend sur tous mes états et sur mes sujets : vous en disposerez comme il vous plaira. Sanche fit de riches présents au prince Abou-Youssouf et à son fils l'émir Abou-Yakoub, pour gagner leur bienveillance. Le prince Abou-Youssouf les reconnut par des présents plus riches encore et la paix fut conclue entr'eux. Quand le roi de Castille partit pour retourner dans ses états, le prince musulman lui ordonna de lui envoyer les alcorans et les autres livres musulmans qui se trouvoient entre les mains de ses sujets chrétiens et juifs. Sanche lui en envoya treize charges : c'étoient des alcorans, des commentaires de l'alcoran, des recueils de hadiths ou traditions, et des commentaires sur ces recueils, des traités de théologie canonique et de théologie dogmatique, des dictionnaires, des grammaires, des livres de morale et autres.

Ils furent transportés à Fèz et consacrés par le prince à l'usage des étudiants du collège qu'il avoit fait construire [1].

Abou-Youssouf mourut en Espagne, au commencement de l'année 685 (1286). Son corps fut transporté dans le Magreb, pour y être inhumé.

Son fils, Abdallah-Youssouf, surnommé Abou-Yakoub, et qui prit le titre d'Alnasir-lidîn-allah, lui succéda. Après avoir reçu l'hommage du roi de Grenade, Ebn-Alahmar, et renouvelé la paix avec Sanche, roi de Castille, il repassa en Afrique. En l'année 691 (1292), le roi musulman de Grenade et Sanche, roi de Castille, se liguèrent ensemble et prirent les armes contre lui. Ils assiégèrent et prirent Tarifa.

Abou-Yacoub conquit la plus grande partie du royaume de Télemsan; il reçut l'hommage du souverain d'Alger. L'émir de Tunis lui envoya aussi des députés et des présents; cependant il assiégeoit

[1] Tout ce qui concerne cette demande du prince musulman et son exécution est omis par M. de Dombay.

depuis plusieurs années la ville de Télemsan, lorsqu'il fut assassiné dans son palais, dans la nouvelle ville de Télemsan, par un de ses eunuques, à la fin de l'année 706 (1306).

Il eut pour successeur son fils Amir, surnommé Abou-Thabit. Son règne ne fut que d'un an, un mois et un jour. Il abandonna le siège de Télemsan et fit la paix avec Abou-Zian Mohammed, roi de Télemsan, à qui il restitua presque tous les lieux que son père lui avait enlevés.

Après lui, son frère Aboulrébia Soleiman monta sur le trône et l'occupa environ deux ans. Il eut pour successeur Abdallah Othman, surnommé Abou-Saïd, et qui prit le titre d'Alsaïd-bifadhl-allah. C'est sous le règne de ce prince que notre auteur écrivoit.

En l'année 716 (1316), un de ses généraux fit la conquête de Gibraltar et détruisit la flotte des Chrétiens dans le détroit.

L'auteur termine son histoire à l'année 724 (1324). En cette année, dit-il, et au commencement de l'année 725, il y eut une grande famine dans le Magreb et le prix des denrées y fut excessif. La mesure de froment, nommée *sahfa*, valoit 90 dinars; le boisseau (*modd*) de froment, 15 dirhems. On payoit 4 onces de farine, 1 dirhem, et ce prix étoit aussi celui de 5 onces de viande, de 2 onces d'huile ou de miel, de 3 onces de raisins secs, et d'une once et demie de beurre. Les légumes et les herbages y manquèrent totalement. Cette calamité dura depuis le commencement de l'an 724 jusqu'au mois de djoumadi premier 725, que Dieu vint au secours de son peuple, et l'émir fit, pendant cette famine, pour le soulagement de ses sujets, plus qu'on ne sauroit exprimer. Il fit ouvrir les greniers où étoient conservés les grains pour les semences et fit vendre ces grains à 4 dirhems le modd, tandis que les particuliers les vendoient 16 dirhems. Il fit distribuer d'abondantes aumônes, tant que dura la famine : des hommes dignes de confiance les remettoient aux principaux de la ville pour qu'ils les distribuassent aux pauvres honteux et à tous les nécessiteux, suivant le besoin de cha-

cun; ils recevoient depuis un dinar jusqu'à un quart de dinar. Depuis son avènement au trône jusqu'à ce moment, ajoute l'auteur, il n'a jamais cessé de faire distribuer des habits et des vêtements en hiver et pendant le froid aux infirmes et aux pauvres. Il a ordonné de fournir, pour ensevelir les étrangers, des vêtements neufs, et a voulu qu'on les enterrât de la manière la plus décente. Que Dieu lui fasse trouver la récompense de ses bonnes actions, et le conserve longtemps aux Musulmans!

Dans un dernier chapitre on trouve une suite chronologique des principaux événements arrivés du temps des Mérinis; j'en extrairoi quelques articles.

En l'année 661 (1262) parut une comète. Elle parut, pour la première fois, le mardi 12 de schaban de cette année, et pendant deux mois on la vit paroître chaque nuit sur l'horizon, vers le lever de l'aurore.

Le mercredi, après la prière de l'après-midi et la nuit du jeudi, 25 de dhoulhadja 668 (15 août 1270), le roi de France, prince chrétien, aborda à Tunis avec une quantité innombrable de vaisseaux. Ils débarquèrent et s'emparèrent du château d'Alkala : leur armée étoit innombrable et leurs vaisseaux étoient en rade tout près de là; ils avoient 40,000 cavaliers, 100,000 archers et 100,000 gens de pied. Le 25 de rébia second de l'année 669 (11 décembre 1270), le roi de France, qui assiégeoit Tunis, mourut, et sa mort fut cause que les François levèrent l'ancre et se retirèrent de devant Tunis[1].

En l'année 679 (1280), des sauterelles parurent dans le Magreb: elles mangèrent tous les grains et ne laissèrent aucune verdure.

En finissant cet extrait, je ne puis m'empêcher de faire, sur la traduction de M. de Dombay, une réflexion applicable à presque toutes les traductions d'auteurs orientaux que l'on publie sans y

[1] M. de Dombay a omis tout cet article dans sa traduction.

joindre les textes originaux. De quelque utilité que puissent être ces traductions pour les personnes qui ne sont point en état de consulter les textes, je les crois plus propres à retarder les progrès de la littérature orientale, parmi nous, qu'à les avancer. L'auteur d'une traduction peut presque toujours éviter toutes les difficultés du texte, sans craindre que sa négligence ou les fautes qu'il commet soient reconnues, le nombre des personnes qui ont accès aux manuscrits étant très-petit. Il peut même, en interprêtant mal son auteur, défigurer des faits essentiels, et sa traduction devenant en quelque sorte un original pour les écrivains subséquents, l'erreur qu'il aura commise se propagera sans que personne la reconnoisse. Quoique la traduction de M. de Dombay soit l'ouvrage d'un homme instruit, et en général assez exacte, elle n'est pas cependant entièrement exempte de ce défaut. Toutes les fois, au contraire, qu'un traducteur est en même temps éditeur, il est obligé de rendre raison de sa traduction dans tous les endroits où le texte présente des difficultés. S'il se trouve des expressions dont le sens lui soit inconnu et qui manquent dans les livres élémentaires, il ne peut se dispenser de les faire remarquer. De ces observations réunies, il se formeroit à la longue un supplément important et absolument nécessaire aux dictionnaires de langues orientales, qui sont loin d'être complets[1]. Les gouvernements qui connoissent l'importance de ce genre d'étude et qui désirent augmenter le nombre des personnes qui s'y livrent, ne sauroient donc trop encourager la publication des originaux, entreprise presque toujours au-dessus

[1] J'ai moi-même éprouvé combien le texte du Kartas renferme de mots que l'on cherche inutilement dans les dictionnaires. Ayant traduit très littéralement, pour mon usage, la description qui se trouve dans cet ouvrage de la ville de Fèz et de sa principale mosquée, j'ai souvent été arrêté par cette difficulté. La comparaison de plusieurs passages m'a néanmoins donné l'explication du plus grand nombre des mots que les dictionnaires ne m'offroient pas. Il a existé ici, suivant l'historien du collège royal (troisième partie, p. 113), une traduction manuscrite du Kartas, faite par François Petit de la Croix, et son manuscrit a dû se trouver dans la bibliothèque de M. Leroux-Deshauteraies,

des moyens d'un particulier. L'édition des *Annales d'Abulféda*, publiée à Copenhague depuis 1789 jusqu'en 1794, avec la traduction et les notes tant grammaticales qu'historiques de Reiske, par les soins du savant Adler, auteur lui-même de plusieurs ouvrages importants, et aux frais de Pierre-Frédéric de Suhm, historiographe du roi de Danemark, peut servir de modèle à tous les hommes de lettres qui voudront à l'avenir publier de semblables éditions. Si on joint à cet ouvrage ceux qui ont été le fruit du voyage fait par ordre du roi de Danemark en Arabie et dans d'autres parties du Levant par l'estimable Niebuhr, Forskal et quelques autres savants, on n'aura pas de peine à convenir que le Danemark a plus fait dans la dernière moitié de ce siècle pour la littérature orientale, qu'aucun autre des états de l'Europe. Puisse cet exemple être imité! et les écrivains orientaux trouveront bientôt des Étiennes, des Saumaises, des Casaubons, des Gronovius, dont les travaux rendront l'étude des langues et de la littérature arabe et persane aussi facile que l'est aujourd'hui celle des langues d'Athènes et de Rome.

professeur d'arabe au Collège de France, mort il y a peu d'années, qui s'étoit chargé de revoir le manuscrit pour le mettre en état d'être donné à l'impression, et y avoit ajouté une préface, des notes et une table. Je n'ai pu, jusqu'à présent, m'assurer si ce manuscrit fait partie des livres que la Bibliothèque Nationale a acquis de la veuve de ce professeur. Au reste, il existe un exemplaire de cette traduction dans la Bibliothèque de l'Université d'Upsal. Voici ce qu'on lit dans le catalogue intitulé : *Catalogus Centuriæ librorum rarissimorum... quâ anno 1715 bibliothecam publicam academiæ Upsalensis auxit et exornavit J. Gab. Sparvenfeldius.* Upsaliæ, 1706. «Livre du familier attaché aux parterres d'Alcartas, touchant les histoires des rois de Mauritanie et les annales de la ville de Fèz, composé par l'excellent Cheik Abu Méhémet Saleh, fils d'Abdelhhalim. *Versio est gallica libri Elkartas... hujus autor D. Petitus de la Croix, professor arabicæ linguæ et regis Galliarum in linguis orientalibus interpres : in gratiam Ill. D. Sparvenfeldii, hunc interpretandi laborem in se suscepit, eoque erudite defunctus est. Quædam tamen loca obscuriora non exposuit, quemadmodum et textus ipse arabicus et relicta in versione spatiola, seu lacunæ ostendunt. Constat quatuor voluminibus in 4°.*» Parmi les manuscrits arabes indiqués dans ce catalogue, se trouve aussi un exemplaire du texte du Kartas, et l'auteur du catalogue fait à cette occasion quelques observations très justes sur le nom de l'écrivain arabe et le titre de l'ouvrage.

TRAITÉ
DES POIDS ET DES MESURES LÉGALES
DES MUSULMANS

TRADUIT DE L'ARABE DE MAKRIZI[1].

AVERTISSEMENT.

M. Tychsen de Rostock, en publiant le texte arabe du Traité des monnoies musulmanes, de Makrizi, avec une traduction latine, y a joint divers morceaux, extraits d'un autre traité du même auteur, sur les poids et les mesures légales. A l'exemple de M. Tychsen, j'ai joint ces mêmes extraits à ma traduction française du Traité des monnoies musulmanes, insérée dans ce journal, 2e année, tome VI, et 3e année, tome I. Depuis la publication de cette traduction, M. Tychsen a bien voulu me communiquer le texte arabe du Traité des poids et mesures légales, qu'il avoit copié pour son usage, sur une copie prise par M. Rynck, actuellement professeur en l'Université de Kœnigsberg, du manuscrit de la Bibliothèque de l'Université de Leyde. La simple lecture de ce texte me convainquit qu'il étoit rempli de fautes : néanmoins j'en fis une traduction, en corrigeant, autant que je le pus par conjecture, les endroits qui me paroissoient en avoir besoin. Comme il restoit cependant plusieurs passages que je ne pouvois restituer d'une manière plausible, je m'adressoi à M. Van-der-Palm, professeur de langues orientales en l'Université de Leyde, dont j'avois déjà éprouvé plusieurs fois la complaisance, et je lui témoignoi le désir que j'avois d'obtenir la communication

[1] Extrait du *Magasin encyclopédique*, Ve année (1799), t. I, p. 46 et seq. [Note de l'éditeur.]

du manuscrit, pour le collationner avec la copie de M. Tychsen. Ce savant, en m'instruisant que le déplacement du manuscrit étoit absolument contraire aux règlements de la bibliothèque, m'offrit de se charger de la collation. J'acceptoi avec plaisir les offres de M. Van-der-Palm, et je m'empressoi de lui adresser une copie du texte arabe, en marge de laquelle j'écrivis les corrections que j'y avois faites par conjecture. Il a bien voulu conférer cette copie avec le manuscrit et marquer partout la leçon originale. Quoique la plus grande partie de mes conjectures se soient trouvées justifiées par cette collation, je dois cependant avouer que je n'avois pas toujours deviné la vraie leçon, et que la copie de M. Tychsen étoit quelquefois conforme au manuscrit, dans des endroits où j'avois cru nécessaire de faire une correction. Ainsi ma traduction a acquis par là plus d'exactitude et ce mérite est dû aux bons offices de M. Van-der-Palm.

Je ne dois pas dissimuler qu'il y a quelques passages dont le sens me paroît encore douteux, et dans lesquels ma traduction ne me satisfoit pas pleinement. J'ai eu soin de le remarquer dans les notes jointes à cette traduction.

J'ajouteroi encore deux observations : la première a pour objet les extraits de ce traité, que j'avois déjà traduits et publiés à la suite de celui des monnoies musulmanes. J'ai inséré ici ma première traduction, en y faisant seulement les changements que nécessitoient les corrections faites au texte, d'après la collation du manuscrit original.

La deuxième concerne un grand nombre de notes qui se trouvent déjà dans le Traité des monnoies musulmanes, et que j'ai répétées ici. J'aurois pu me contenter de renvoyer à ce premier traité, mais j'ai pensé que cela rendroit l'usage de ce petit écrit moins commode. Plusieurs de ces notes ont d'ailleurs été corrigées ou augmentées.

M. Van-der-Palm ne s'est pas contenté de collationner le traité des poids et mesures : il a aussi comparé le texte arabe du Traité des monnoies musulmanes, publié par M. Tychsen, avec les deux

manuscrits de la Bibliothèque de Leyde; et il m'a communiqué le résultat de cette collation. J'ai reconnu par là que le texte publié par le savant professeur de Rostock avoit besoin, comme je l'avois conjecturé, de beaucoup de corrections; que la plus grande partie de celles que j'avois proposées étoient conformes à la leçon du manuscrit; que dans quelques autres j'avois mal conjecturé, et qu'en plusieurs endroits où, malgré l'obscurité du texte donné par M. Tychsen, je n'avois proposé aucune correction, le manuscrit fournissoit une leçon infiniment préférable à celle que présentoit la copie de M. Rynck. En conséquence de la collation faite par M. Van-der-Palm, j'ai fait à ma traduction plusieurs corrections dont je joindroi l'indication à la fin de ce petit traité.

TRAITÉ

DES POIDS ET DES MESURES LÉGALES

PAR LE SCHEÏKH, L'IMAM TRÈS-SAVANT, LE DOCTEUR QUI SAIT PAR CŒUR UN GRAND NOMBRE DE TRADITIONS[1], *LA MERVEILLE DE SON TEMPS, LE PRODIGE DE SON SIÈCLE, TAKYEDDIN ABOU-MOHAMMED ABOUL-ABBAS AHMED, FILS D'ALI, FILS D'ABDALKADIR, FILS DE MOHAMMED, FILS D'IBRAHIM, FILS DE TEMIM, ALMAKRIZI ALSCHAFÉÏ. QUE DIEU LUI FASSE ÉPROUVER EN CE MONDE ET EN L'AUTRE SES MISÉRICORDES CACHÉES.* AMEN.

Au nom du Dieu clément et miséricordieux.

Louange à Dieu, le maître de l'univers : que Dieu soit propice à notre seigneur Mahomet, le dernier des envoyés célestes, à sa famille et à tous ses compagnons.

Ce traité contient quelques paragraphes sur les noms des poids et des mesures légales. Je prie Dieu que par sa bonté et sa libéralité, il veuille bien m'accorder la grâce de ne point m'égarer dans cette matière.

Paragraphe Ier.

On trouve dans Alnessaï[2] cette tradition rapportée sur l'auto-

[1] Le mot original est *Hafedh*. On donne ce nom à ceux qui savent par cœur l'Alcoran et aux docteurs qui ont appris un grand nombre de traditions. C'est dans ce dernier sens qu'il faut l'entendre ici. Voyez Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. I, notes historiques, p. 3. On pourroit croire que le manuscrit de Leyde a été écrit du vivant de Makrizi, puisque le copiste lui souhaite la miséricorde divine *en ce monde et en l'autre*. Mais peut-être celui qui a écrit ce volume n'a-t-il fait que copier servilement ce qu'il lisoit dans un manuscrit plus ancien.

[2] Le nom de ce docteur est Abou-Abdalrahman Ahmed ben-Schéhab; il est surnommé Nessaï parce qu'il étoit de Nessa, ville du Khorassan. On le compte parmi les

rité d'Ebn-Omar[1], qui la tenoit immédiatement du prophète : *le boisseau, est le boisseau*[2] *des habitants de Médine; et le poids, celui des habitants de la Mecque.* Abou-Obéïd Alkassem ben-Sélam[3] rapporte la même tradition, en ces termes, sur l'autorité d'Ebn-Omar qui la tenoit du prophète : *le boisseau, est le boisseau des habitants de Médine; et la balance, celle des habitants de la Mecque.* Abou-

principaux auteurs des collections de *Hadiths*, ou traditions, qui sont : Bokhari, Moslem, Abou-Daoud, Termédi, Ebn Madja et Nessaï. Au lieu d'Ebn Madja, d'autres comptent Malec ben-Anas, auteur du *Mouatta.* Voyez Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. II, p. 667. L'ouvrage de Nessaï est intitulé : *Ketab alsonan alkébir,* c'est-à-dire «le grand Recueil des Loix de la Sunna». Cet auteur est mort, suivant Hadji Khalfa et Abulféda, l'an 303 de l'hégire. C'est donc par méprise que d'Herbelot dit qu'il mourut en 313. Voyez *Bibl. or.*, aux mots *Hadith* et *Sonan alkébir;* Hadji Khalfa, manuscrits arabes de la Bibliothèque Nationale, n°s 733 et 875; Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. II, p. 329; *Bibliothèque arab. hisp. Escurial*, t. II, p. 334.

[1] C'est Abdallah, fils du Khalife Omar, l'un des plus savants entre les *sahabas* ou compagnons de Mahomet et un de ceux sur le témoignage desquels sont fondées les traditions. Omar le nomma parmi les personnes auxquelles il confia le soin de lui choisir un successeur, en lui refusant néanmoins toute voix passive. Ebn-Omar mourut en l'an 73. Voyez *Bibl. or.*, aux mots *hadith* et *Abdallah Ben-Omar;* Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. I, p. 421.

[2] Je me sers du mot *boisseau*, sans y attacher d'autre idée que celle d'une mesure quelconque de capacité.

[3] Abou-Obeïd Alkassem ben-Sélam, auteur d'un ouvrage sur les traditions, intitulé *Garib alhadith*, est mort en 224 de l'hégire. L'auteur du *Tabakat siyar alsalaf* (manuscrit de Saint-Germain-des-Prés, n° 133) le place dans la troisième classe des Tabis. Voyez *Bibl. or.*, au mot *Abou-Obeïd;* Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. II, p. 173. C'est par une erreur typographique que dans le *Traité des monnoies musulmanes*, note (106), on lit qu'Abou-Obeïd mourut en l'année 173. Son ouvrage dont le titre est, comme je l'ai dit, *Garib alhadith* et dont l'auteur du *Tabakat* fait mention, se trouve dans la Bibliothèque publique de l'Université de Leyde; voyez le catalogue de cette bibliothèque, n° 615. Le titre de *Garib alhadith*, c'est-à-dire «explication des mots obscurs qui se rencontrent dans les traditions», est commun à un grand nombre d'ouvrages. Le plus ancien, suivant Hadji Khalfa, est celui d'Abou-Obeïda Mamar ben-Mathni, mort en 209. Ce bibliographe fait ensuite mention de l'ouvrage d'Abou-Obeïd, mais il nomme l'auteur Abou-Obeïda Alkassem ben-Sélam. Ce n'est sans doute qu'une erreur de copiste. On peut consulter sur Abou-Obeïda Mamar, Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. II, p. 145 et la *Bibl. or.*, au mot *Abou-Obeïdah.*

Daoud[1] la rapporte ainsi sur l'autorité d'Ebn-Omar : *Ebn-Omar disoit : Mahomet a dit, le poids, est le poids des habitants de la Mecque ; et le boisseau, celui des habitants de Médine.* Le hafedh Abou-Naïm[2], qui la rapporte sur l'autorité de Sofyan[3], lequel la tenoit de Hantala[4], celui-ci, de Thaous[5], et Thaous, d'Ebn-Omar, dit : *le prophète a dit : le boisseau, est le boisseau de Médine ; et le poids, celui des habitants de la*

[1] Abou-Daoud Soleïman ben-Daoud Altayalassi, auteur d'un recueil célèbre de traditions, est mort en l'an 204. Voyez Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. II, p. 135.

[2] Le nom entier de ce docteur est Abou-Naïm Ahmed ben-Abdallah Alisfahani. Il est auteur d'un livre intitulé *Helyat alavlia vetabakat alasfia.* La deuxième partie de cet ouvrage se trouve dans la Bibliothèque Nationale, manuscrits arabes, n° 381. D'Herbelot dit que c'est un recueil de traditions. Le savant Reiske juge que d'Herbelot s'est trompé et que ce doit être un recueil des vies des saints mahométans. Hadji Khalfa dit que c'est un gros volume qui contient les noms d'une partie des Sahabas, des Tabis et des docteurs qui les ont suivis et un recueil de leurs traditions et de leurs apophtegmes. Ainsi c'est en même temps un recueil biographique et une collection de traditions. Aboulfaradj Abdalrahman ben-Ali ben-Aldjouzi en a fait un abrégé qu'il a intitulé *Safvat alsafvat.* Il y a aussi parmi les manuscrits de Saint-Germain-des-Prés, n° 131, un ouvrage tiré de celui d'Abou-Naïm et du *Safvat alsafvat.* Abou-Naïm a encore composé, suivant Hadji Khalfa, sur le corps de traditions de Bokhari, un ouvrage intitulé *Almostakhredj.* Ainsi c'est à tort que Reiske critique à ce sujet d'Herbelot. Voyez *Bibl. or.*, au mot *Abou-Naïm ;* Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. III, p. 99 et note 70.

[3] Sofyan ben-Saïd althouri, mort en l'an 161, est l'auteur d'une secte particulière parmi les Musulmans et réputée orthodoxe. L'auteur du Tabakat le place parmi les Tabis de la seconde classe. Il mourut à Basra, suivant cet auteur, qui rapporte de lui un grand nombre de sentences morales. Voyez *Bibl. or.*, au mot *Sofian ;* Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. II, p. 43 et note 43.

[4] Hantala. Suivant l'auteur du Tabakat, il y a deux compagnons du prophète nommés Hantala, ou comme il l'écrit par un *dha* au lieu d'un *tha*, Handhala. Le premier est Handhala ben-Alrébia, l'un des secrétaires de Mahomet, surnommé Alassidi, de la tribu de Bénou Témim : l'autre est Handhala ben-Amir, tué à la journée d'Ohod, et que l'on surnomme *Gassil Almélaikat*, c'est-à-dire «lavé par les anges», parce que Mahomet assura que les anges avoient pris soin de laver son cadavre. Je pense que c'est du premier qu'il est ici question.

[5] Thaous, dont le nom entier est Abou-Abdalrahman Thaous ben-Kaïssan alkhaulani alhamdani, étoit du Yémen. C'est un docteur célèbre de la première classe des Tabis : il mourut l'an 106 de l'hégire. Voyez *Bibl. or.*, au mot *Thaous ;* l'auteur du Tabakat en fait aussi mention.

Mecque. Il est singulier que cette tradition soit rapportée par cet auteur, sur le témoignage de Thaous et de Hantala; et je n'ai pas connoissance que personne ait rapporté cette même tradition, conformément à l'opinion d'Abou-Naïm, si ce n'est Alnavavi[1].

Alkhattabi[2] dit à ce sujet : « Cette parole du prophète n'a pour objet que les poids et les mesures dont on fait usage dans les décisions légales, qui ont pour objet l'exécution des lois de Dieu, et non les mesures et les poids dont on se sert dans les ventes et les affaires ordinaires de la vie. En disant : *le poids, est le poids de la Mecque*, il a entendu le poids dont on se sert pour l'or et l'argent, exclusivement à tous autres poids; et le sens de cela est que le poids par

[1] Le nom d'Alnavavi est écrit, dans le manuscrit de Leyde, d'une manière qui laisse quelque incertitude. M. Rynck a lu *Alnouri*, mais je suis persuadé qu'il faut lire *Alnavavi*. Le vrai nom de l'imam Navavi est Mohyeddin Abou-Zacaria Yahya ben-Schéref. Le surnom de Navavi lui vient de Nava, bourgade dépendante de Damas. Il est mort en 676. D'Herbelot en parle fort au long dans sa *Bibl. or.*, au mot *Naouaï*, voyez aussi les mots *Nouaouï* et *Tohfat*. Aux mots *Nouri* et *Bostan*, d'Herbelot parle d'un imam Nouri, auteur d'un Bostan, poème sur la lecture de l'Alcoran, et qui a aussi fait un commentaire sur le *Menhadj*. Cet imam Nouri n'est autre que Navavi, qui a fait un ouvrage de jurisprudence intitulé *Menhadj altalibin*, qui se trouve dans la Bibliothèque Nationale, n° 531, et un autre ouvrage sous le titre de *Bostan alarifin* dont parle Hadji Khalfa. Les écrits de Navavi sont en grand nombre et fort estimés. Le *Kitab alroudhat* que j'ai cité dans la note 2, p. 51 du *Traité des monnoies musulmanes*, comme ayant pour auteur l'imam Nouri, appartient à Navavi. J'ai été induit en erreur par le catalogue imprimé. La Bibliothèque Nationale possède plusieurs ouvrages de Navavi. Voyez le catalogue, n°s 352, 385, 523, 531 et 1562 des manuscrits arabes. Pococke, *Specimen hist. arab.*, p. 190 et 384, cite un de ses écrits.

[2] Le nom entier de ce docteur est Abou-Soleïman Ahmed ben-Mohammed ben-Ibrahim Alkhattabi. Je me suis trompé dans la note 3, p. 52 du *Traité des monnoies musulmanes*, en supposant qu'il étoit question en cet endroit de Farouk Alkhattabi. Alkhattabi, suivant Hadji Khalfa, aux mots *Sonan Abi-Daoud* et *Garib*, est mort en l'année 388. Ses ouvrages sont un commentaire intitulé *Maalim alsonan*, sur le *Sonan* d'Abou-Daoud Soleïman ben-Aschhath alsédjestani, mort en 273 (Voyez Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. II, p. 265), un traité sur l'excellence de l'Alcoran intitulé *Beyan idjaz Alcoran*, et plusieurs autres. Le dernier que j'ai nommé se trouve dans la Bibliothèque de l'Université de Leyde, mais le titre est mal traduit dans le catalogue de cette bibliothèque. Il signifie proprement : *Démonstration de l'excellence inimitable et surnaturelle de l'Alcoran*.

lequel on doit régler la dîme à payer sur l'argent monnoyé est le poids des habitants de la Mecque. En ajoutant : *et le boisseau, est le boisseau des habitants de Médine*, il a entendu parler du saa, sur lequel doit être réglé le paiement des amendes expiatoires [1], l'aumône due pour la fin du jeûne [2], les aliments qu'un mari est tenu de fournir à sa femme [3] et autres choses semblables. »

[1] Le mot arabe est *Kéfarat;* on appelle ainsi les amendes auxquelles on est sujet quand on a violé son serment, ou enfreint la loi du jeûne. Les amendes pour l'expiation du parjure sont établies par l'Alcoran, sur. v, v. 98 de l'édition de Maracci. Elles forment l'objet d'un chapitre particulier dans les recueils de jurisprudence, comme on le voit dans la *Bibliotheca orientalis* de Hottinger, p. 68, l. 20. Ce que Hottinger a traduit *perjurium* signifie *piaculum violati jurisjurandi.* Une de ces peines expiatoires étant de nourrir des pauvres en leur donnant à chacun une certaine mesure d'aliments, on s'est servi pour déterminer cette quotité du saa de Médine. Suivant un traité abrégé de jurisprudence qui se trouve parmi les manuscrits arabes de la Bibliothèque Nationale, n° 571, on doit donner à chacun d'eux un demi-saa de froment et un saa de dattes, de jujubes et d'orge. Voici ce qu'on lit dans cet ouvrage, au traité du jeûne : «Si un homme meurt sans avoir achevé le jeûne du Ramadhân et qu'il ordonne, par ses dernières volontés, qu'on y supplée pour lui, son exécuteur testamentaire doit nourrir, en son nom, un pauvre pour chaque jour de jeûne dont le défunt est redevable, en lui donnant un demi-saa de froment ou un saa de dattes ou d'orge». Voyez Maracci, *Prod. ad refut. alc.*, § 4, p. 48.

[2] L'aumône de la fin du jeûne, nommée en arabe *sadakat alfitr,* consiste en un demi-saa de froment ou un saa de dattes, de jujubes ou d'orge. Voyez Maracci, *Prod. ad ref. alc.*, § 4, p. 21. L'auteur du manuscrit 571 dit la même chose, et il ajoute : «Le saa, suivant Abou-Hanifa et Mohammed, est de 8 rotls dans l'Irak; mais Abou-Youssouf dit que le saa est de 5 1/3 rotls». Une note marginale nous apprend que ces deux opinions reviennent à une seule, parce que leur contradiction apparente ne tient qu'à la diversité du rotl employé par ces écrivains. Voyez le *Voyage de Chardin*, édition de 1711, t. VII, p. 341. Muradgea, *Tableau général de l'empire Othoman*, t. I, p. 276.

[3] Les aliments dûs par un mari à sa femme, en cas de divorce ou de séparation, ou par les héritiers du mari en cas de veuvage, sont nommés en arabe *nafakat*, et c'est ainsi qu'il faut lire, et non *nafaat*, quoique les points diacritiques manquent dans le manuscrit de Leyde. Cet objet forme un titre particulier dans les recueils de jurisprudence. Voyez Hottinger, *Bibl. or.*, p. 167, ligne dernière : p. 178, ligne 14, où il y a une faute dans l'arabe, et p. 183, ligne antépénult. Ces aliments sont dûs en vertu d'une loi qui se trouve dans l'Alcoran, § 2, v. 134. La LXVe surate contient les règles à observer à cet égard. Le temps pendant lequel ils sont dûs est celui pendant lequel une femme

Althahavi[1] dit au sujet de cette tradition : « Voici quel est le sens de cette parole : la Mecque étoit un pays de commerce; on y vendoit les marchandises à prix d'argent; il n'y avoit alors à la Mecque aucun produit territorial, soit fruits des arbres, soit grains. Il en étoit de même dans les siècles plus anciens : ne voyez-vous pas ce que dit Abraham : *Seigneur, j'ai établi la demeure d'une partie de ma postérité dans une vallée où l'on n'ensemence point la terre*[2]? Médine étoit tout le contraire de cela : c'étoit un pays planté de palmiers, et dont la terre produisoit des grains. Comme le commerce que ces deux villes faisoient en denrées, dont la quantité s'évalue par des poids, avoit une réputation fort étendue, le prophète voulut que toutes les villes se réglassent sur ces deux capitales, pour les mesures de capacité et les poids dont elles avoient besoin. »

Le même écrivain ajoute : « Comme la sunna[3] défend d'acheter avec anticipation de paiement[4] une marchandise dont la quantité

veuve ou répudiée ne peut se remarier, ou, si elle allaite, tout le temps que dure la nourriture. Ces aliments sont réglés sur les facultés du mari ou de ses héritiers. S'ils sont riches, ils doivent donner chaque jour deux mudds de froment, un seul s'ils sont pauvres, et un et demi s'ils jouissent d'une fortune moyenne. Ils doivent aussi une certaine quantité de viande, de fruits, etc.; le logement, le vêtement, l'entretien d'un certain nombre de domestiques et les ustensiles nécessaires pour entretenir la propreté du corps. J'ai tiré ces détails des manuscrits 571 et 523.

[1] Althahavi, dont le nom est Aboudjafar Ahmed ben-Mohammed ben-Sélama alazdi althahavi, est un docteur célèbre, natif de Thaha, ville du Saïd. Il est auteur d'un traité des traditions, intitulé *Maâni alathar*, qu'il a commenté lui-même dans un autre ouvrage, et d'un livre théologique, intitulé *Ahkam Alcoran*, dont parle Hottinger dans sa *Bibl. or.*, p. 162. Hadji Khalfa, au mot *Maâni alathar*, place sa mort en l'an 311, mais selon Abulféda, il n'est mort qu'en 321. Voyez *Annal. Moslem.*, t. II, p. 380 et note 310. On peut consulter sur la ville de Thaha Abulféda, *Descr. Ægypti*, p. 4, et la note de Michaëlis, sur cet endroit. Voyez aussi la *Bibl. or.*, aux mots *Athar*, *Thaha* et *Thahaoui*; *Bibl. arab. hisp.*, t. I, p. 109; t. II, p. 2 et 4.

[2] Ceci est tiré de l'Alcoran. Sur. XIV, v. 37.

[3] M. Rynck a cru voir dans le manuscrit de Leyde *Alsakanat*, ce qui ne donne aucun sens. Je lis, par conjecture, *Alsunnat*; le sens est clair et exact.

[4] Le mot *sélem* ou *islam*, employé ici, signifie une vente dans laquelle un des deux contractants livre sa denrée ou son argent avant de recevoir la chose qui lui est

s'évalue au poids en échange d'une autre marchandise, dont la quantité s'évalue pareillement au poids, ou une denrée dont la quantité s'évalue par une mesure de capacité en échange d'une autre dont la quantité s'évalue aussi de la même manière; comme elle permet au contraire d'acheter avec anticipation de paiement une marchandise qui se pèse en échange de celle qui se mesure, et une marchandise qui se mesure en échange de celle qui se pèse, et qu'enfin elle interdit toute vente, même au comptant, d'une marchandise qui se pèse, contre une autre marchandise qui se pèse, ou d'une marchandise qui se mesure, contre une autre marchandise qui se mesure, à moins que l'échange ne se fasse au pair[1]; le type primitif pour les choses qui s'évaluent au poids, a dû être le poids dont on se servoit à la Mecque, et le modèle original pour les choses qui se mesurent, a dû être la mesure dont on faisoit alors usage à Médine, et on n'a point dû s'éloigner de ces types primitifs (dans les matières de religion), quoique les hommes les aient changés[2]. »

vendue. Cette sorte de vente n'est permise qu'à certaines conditions détaillées dans les traités de jurisprudence. Suivant l'auteur du manuscrit 571, cette vente peut avoir lieu pour les marchandises qui se vendent au boisseau, au poids ou au compte, et qui ne changent pas de nature, comme des amandes, des œufs et des grains; mais on ne peut vendre avec anticipation ni des animaux ou quelques-unes de leurs parties, ni des cuirs, etc.

[1] Voici un passage du manuscrit 571 qui a trait à ce qu'on lit ici : «On appelle *sarf* «change» une vente dans laquelle les deux choses dont on trafique sont l'une et l'autre de la nature des prix, c'est-à-dire des choses qu'on emploie pour représenter les valeurs. Si l'on vend de l'argent pour de l'argent, ou de l'or pour de l'or, cela n'est pas permis, à moins qu'on ne donne poids pour poids, quelque différence qu'il puisse y avoir d'ailleurs dans la bonté intrinsèque et la main d'œuvre; mais si l'on vend de l'or pour de l'argent, il est permis d'avoir égard à la différence des valeurs.»

[2] De ce que la Mecque ne pouvoit fournir dans le commerce réciproque qu'elle faisoit avec Médine que de l'or ou de l'argent, et que Médine n'y fournissoit au contraire que des grains et des fruits, l'auteur conclut que la mesure de capacité devoit appartenir spécialement aux Médinois et les poids aux Mecquois. Il infère aussi des lois de la Sunna que les Médinois ne pouvoient faire le commerce entr'eux et étoient obligés de porter

Le fakih [1] Aboulabbas Ahmed ben-Mohammed ben-Ahmed Alazfi, dans son livre intitulé : *Traité nécessaire à quiconque veut connoître la véritable évaluation du dinar, du dirhem, du saa et du mudd* [2], dit : « Tout homme qui suit cette religion et qui fait profession de cette loi, doit nécessairement rechercher ce que c'est que la mesure de capacité des habitants de Médine (dont il est parlé dans la tradition), en examinant les mesures qui y sont aujourd'hui en usage, et ce que c'est que le poids des habitants de la Mecque, par l'examen des poids qui y sont encore connus aujourd'hui [3] ».

Paragraphe II.

Pour parvenir au but que nous nous proposons, qui est de connoître ce que c'est que le poids des habitants de la Mecque et la mesure de capacité de Médine, il faut connoître quels étoient les poids et les mesures dont on faisait usage dans ces deux villes, au temps du prophète, et leur capacité ou pesanteur [4].

Nous dirons donc d'abord qu'il faut savoir que les poids dont on faisoit usage au temps du prophète étoient au nombre de dix : le

leurs denrées à la Mecque, puisqu'ils n'auroient pu le faire que par échange de denrées de même nature, au pair et au comptant, ce qui ne présente ni intérêt, ni utilité; il falloit donc absolument que les Médinois vendissent leurs denrées aux Mecquois, et réciproquement les Mecquois étoient obligés de livrer leur argent aux Médinois.

[1] Au lieu d'*Alfakih*, M. Rynck a lu *Alokba*, et ce mot n'ayant pas de points diacritiques dans le manuscrit de Leyde, on peut le lire de l'une ou de l'autre manière. Mais ce qui prouve que M. Rynck a mal lu, c'est qu'il donne deux noms propres, *Alokba* et *Ahmed*, à un même personnage, ce qui est inadmissible.

[2] Hadji Khalfa ne fait pas mention de cet ouvrage, et je n'ai trouvé aucun renseignement sur l'auteur. Le nom relatif Azfi m'est aussi inconnu. Cet auteur doit être, au plus tôt, de la fin du VIe siècle de l'hégire, car je vois qu'il cite les ouvrages du cadhi Eyadh, mort en 544.

[3] J'ai tâché d'éclaircir ce passage qui est un peu louche dans le texte.

[4] J'ai rendu le commencement de ce paragraphe, dans le *Traité des monnoies musulmanes*, d'une manière peu exacte, parce que dans le texte imprimé de cet endroit, publié par M. Tychsen, sur lequel a été faite ma traduction, il y avoit une lacune que j'ai restituée d'après la collation du manuscrit de Leyde, faite par M. Van-der-Palm.

dirhem, le dinar[1], le mithkal, le danek, le kirat, l'oukia, le nasch, le névat, le rotl et le kantar.

Quant au dirhem, on est partagé sur cette question, si le dirhem étoit connu, quant à sa valeur[2], du temps du prophète : quelques-uns soutiennent que le dirhem n'étoit pas connu du temps de Mahomet, et jusqu'au temps où l'on frappa des dirhems, sous le Khalifat d'Abdalmélic ben-Mervan. Abou-Omar Youssouf ben-Abdallah ben-Abdalbar Alnamari[3] dit dans son livre intitulé *Istidhkiar*[4] d'après l'autorité d'Abou-Obéïd[5], que les dirhems ne furent point connus jusqu'au temps d'Abdalmélic ben-Mervan, qui réunit les dirhems de différents poids et en fixa le poids à raison de 10 dirhems pour 7 mitkals.

Il ajoute : « Les dirhems étoient alors de deux sortes, l'un du poids de 8 daneks, qui étoit altéré, l'autre du poids de 4 daneks,

[1] On trouve ici, en marge du manuscrit de Leyde, les notes suivantes : « *Dirhem*, mot persan adopté par les Arabes; son diminutif est *doraïhim*. Au lieu de *dirhem* on dit aussi *dirhâm;* le pluriel est *derahim*. En poésie, quand il est nécessaire, on dit *dérahim*. (Je lis ce mot avec un *ya* entre le *hé* et le *mim* par conjecture.) *Dinar*, mot persan adopté par les Arabes. »

[2] L'auteur dit *quant à sa valeur*, parce qu'il est unanimement avoué que le nom de *dirhem* étoit en usage dès ce temps-là. Dans le *Traité des monnoies musulmanes*, j'ai traduit « comme un poids déterminé »; cela est moins littéral, mais revient au même sens.

[3] C'est ainsi qu'il faut lire conformément au manuscrit de Leyde et comme je l'avois conjecturé au lieu d'*Alnamavi* qu'on lit dans le texte arabe, donné par M. Tychsen. Dans Hadji-Khalfa, cet auteur est nommé *Abou-Amrou Youssouf ben-Abdallah ben-Abdallah alnamari alkortobi*. Il y a sans doute une faute dans la répétition du mot *Abdallah* au lieu d'*Abdalbar*. Cet écrivain mourut, suivant Hadji-Khalfa, en l'an 463. C'est aussi ce que dit Abulféda, qui en parle fort au long sous cette date. Voyez Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. III, p. 217; *Bibl. ar. hisp.*, t. II, p. 339; *Bibl. or.*, aux mots *Ebn-Abdalbar, Youssouf ben-Abdalber* et *Namari*.

[4] Le titre entier, suivant Hadji-Khalfa, est : *Istidhkiar limédhaheb alaïmmat alamsar fima tadhammanaho almouatta min almaâni oualathar*. On voit par ce titre que c'est un commentaire sur l'ouvrage intitulé *Mouatta*, de Malek ben-Anas.

[5] Voyez ci-devant, page 138, note 3.

qui étoit de cours[1]. L'avis des docteurs de ce temps-là, dit-il encore, fut qu'Abdalmélic réunit ensemble le dirhem de 8 daneks et celui de 4 daneks : cette réunion forma la somme de 12 daneks, de laquelle on composa le dirhem de 6 daneks, qui fut nommé *Keïl.*»

Abou-Mohammed Abdalhakk ben-Athia[2], répondant à la question qui lui avoit été proposée en l'an 610, s'exprime ainsi : «Abou-Obéïd Alkassem ben-Sélam[3] rapporte, sur l'autorité de quelques vieillards, que du temps du prophète il y avoit deux sortes de dirhems; les dirhems nommés *noirs*, *forts de poids*, qui pesoient 8 daneks chacun, et les dirhems nommés *tabaris anciens*, dont le poids étoit de 4 daneks. On payoit alors la dîme (de l'argent monnoyé) en deux parties, l'une en gros dirhems, l'autre en petits dirhems. Quand Abdalmélic ben-Mervan voulut faire frapper des dirhems, il craignit de diminuer le produit de la dîme s'il les faisoit fabriquer à la taille des dirhems forts de poids, et de faire éprouver une surcharge injuste aux particuliers s'il en régloit le poids sur celui des dirhems tabaris[4]. Il réunit donc les deux poids et il prit la moitié de la somme, afin de conserver l'imposition de la dîme sur

[1] M. Rynck avoit mal lu le texte du manuscrit de Leyde, ce qui a induit en erreur M. Tychsen et moi. Au lieu de *zeyyif* «altéré», il avoit écrit *zeïd*, et *djeïd*, au lieu de *djeyyiz* «ayant cours». Voyez le *Traité des monnoies musulmanes*. Je soupçonne qu'il y a dans le manuscrit une transposition, et que c'est au dirhem de 4 daneks que convient l'épithète d'*altéré*, tandis que le dirhem de 8 daneks est celui qu'on nommoit *de cours*. On lit ici en marge du manuscrit la note suivante : «Le verbe *zafa*, au futur *yazif*, et à l'infinitif *zeifan*, se dit des dirhems qui ont été altérés et qui ne sont pas de débit: on dit aussi *zeyyif* et *zaïf* dans le même sens comme adjectifs, et *Kad zafat aleïhi aldérahim* «ses dirhems sont devenus mauvais».

[2] C'est l'auteur d'un commentaire sur l'Alcoran, mort en l'an 541, voyez *Bibl. ar. hisp.*, t. I, p. 489; t. II, p. 164; *Bibl. or.*, au mot *Athia*. Je pense qu'il y a une faute dans le texte de Makrizi, et qu'au lieu de l'an 610, il faut lire 510: autrement il faudroit supposer qu'il s'agit ici d'un autre jurisconsulte.

[3] Voyez ci-devant, page 138, note 3.

[4] Ceci se trouve avec plus de développement dans le *Traité des monnoies musulmanes*.

le même pied sur lequel elle étoit établie : ainsi il régla le dirhem à 6 daneks. »

D'autres écrivains soutiennent que le dirhem étoit connu du temps du prophète. Abou-Djafar Aldaoudi[1], au rapport d'Alazfi, après avoir exposé l'opinion de ceux qui tiennent que le dirhem n'étoit point connu du temps du prophète, dit : « Cette assertion est absurde; on ne peut pas soupçonner que les hommes de ce siècle aient ignoré une chose qui forme une règle fondamentale dans la religion, et qu'ils n'aient pas connu une autorité précise qui existe à ce sujet : d'ailleurs, le prophète lui-même envoyoit des collecteurs (pour lever les dîmes), et il est impossible de supposer dans ces collecteurs une pareille ignorance. Ainsi ceux qui soutiennent cette opinion n'ont pas pris dans son vrai sens ce qu'ils ont dit[2]. »

Il ajoute : « Abou-Omar ben-Abdalbar[3] dit aussi : Il n'est pas possible que l'on ignorât, du temps du prophète, combien le poids de l'oukia contient de dirhems, et que l'on se réglât cependant pour le paiement de la dîme par l'oukia, sans savoir quel étoit le montant de son poids ».

Alazfi ajoute encore : « Ces deux jurisconsultes (Abou-Djafar et Abou-Omar Abdalbar) sont suivis en cela par le cadhi Aboulfadhl Eyadh[4], qui dit : Il n'est pas vrai que l'oukia et le dirhem ne fussent pas connus pour des poids d'une valeur déterminée du temps du

[1] Le nom entier de ce docteur est, comme on le verra plus bas, Abou-Djafar Ahmed ben-Nasser aldaoudi, célèbre hafedh ou auteur de traditions, dont on trouve l'histoire dans la *Bibl. or.*, aux mots *Ahmed ben-Nasser* et *Vathekbillah*. Il paroît que d'Herbelot a tiré ce qu'il en dit de Khondémir. Ce docteur fut un de ceux qui refusèrent de reconnoître que l'Alcoran fut créé. Voyez Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. II, p. 678. On pourroit néanmoins douter que cet Abou-Djafar soit celui dont il est ici question, à cause de la différence des surnoms Khozaï et Daoudi.

[2] On verra un peu plus loin le développement de ce qu'on lit ici.

[3] Voyez ci-devant, page 145, note 3.

[4] Cet écrivain célèbre nommé Aboulfadhl Eyadh ben-Moussa ben-Eyadh étoit de Ceuta; il mourut à Maroc en 544 : il a laissé un grand nombre d'ouvrages en prose et en vers. Voyez Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. III, p. 513. *Bibl. or.*, au mot *Aiadh*. *Bibl. ar. hisp.*, t. II, p. 112.

prophète, puisqu'il a fixé la somme d'argent sujette à l'imposition de la dîme, d'après un certain nombre de ces poids[1], et que c'étoit d'après ces mêmes poids que se régloient les contrats de vente et les conventions matrimoniales, comme on le voit par plusieurs traditions authentiques; d'où il faut conclure que quand quelques auteurs disent que les dirhems furent inconnus jusqu'au temps d'Abdalmélic ben-Mervan qui les réunit, de l'avis des jurisconsultes, c'est un mal-entendu, et que cela signifie seulement que jusque-là les dirhems n'étoient point frappés par les Musulmans, ni d'une seule et même espèce : car il y avoit les dirhems des Perses et ceux des Grecs, les gros et les petits dirhems, d'autres qui n'étoient que de petits morceaux d'argent non monnoyés et sans empreinte, des dirhems *Yéménis* et *Magrébis*. On jugea donc à propos d'y substituer des dirhems frappés par les Musulmans et avec des empreintes musulmanes, de les réduire tous à un même poids et d'en faire des espèces pour lesquelles on n'eût plus besoin de balances[2]. On réunit les dirhems les plus forts et les plus faibles et on régla leur fabrication sur le poids nommé *Keïl* : peut-être les poids dont on faisoit alors usage dans le commerce portoient-ils collectivement le nom de *Keïl*, et

[1] Mahomet, suivant une tradition, lors de l'institution de la dîme, détermina les sommes sujettes à ces impositions, en monnoies, ou plutôt en poids de la Mecque. C'est aussi ce que dit aussi l'imam Alnavavi, dans le *Kitab alroudhat*. Voyez ci-devant, p. 140, note 1. Voici comme il s'exprime : «De la dîme de l'or et de l'argent. Ces métaux ne doivent point de dîme au-dessous d'une certaine somme qu'on nomme *nisab*. Le nisab de l'argent est de 200 dirhems, celui de l'or est de 20 mithkals, la dîme est le quarantième. Ce que l'on possède au-delà du nisab doit aussi la dîme à proportion de la somme à laquelle il monte: soit que la somme soit grande ou petite, en espèces monnoyées ou en lingots ou en autre nature, cela est égal. Ces proportions sont réglées par les poids de la Mecque. Le mithkal est connu: sa valeur n'a jamais varié, ni du temps du paganisme, ni depuis l'islamisme. Pour l'argent, il faut entendre les dirhems musulmans; le poids du dirhem est de 6 daneks: 10 dirhems égalent en poids 7 mithkals d'or. On est demeuré d'accord de cette fixation dès les premiers temps, sous la dynastie des Ommiades, suivant quelques historiens, et suivant d'autres, dès le temps d'Omar ben-Alkhattab.»

[2] J'ai changé ici quelque chose à la traduction insérée dans le *Traité des monnoies musulmanes*, d'après la collation du manuscrit de Leyde.

que ce fut par cette raison que l'on donna à ce dirhem le nom de *Keïl;* quoique ce fut un poids particulier et non une collection de différents poids. »

Ebn-Abdalbar dit dans le livre intitulé *Istidhkiar*[1] : « Je ne pense pas qu'Abdalmélic et les docteurs de son temps aient rien changé à la monnoie; ils voulurent seulement supprimer les monnoies frappées au coin des Perses et des Grecs qui avoient cours parmi eux, ce qui leur déplaisoit, et leur substituer une monnoie musulmane ».

Abou-Soleiman Ahmed ben-Mohammed al-Khattabi, dans son livre intitulé *Maâlim alsonan*[2], après avoir rapporté cette tradition, fondée sur l'autorité d'Ebn-Omar[3], *le poids est celui des habitants de la Mecque, etc.*, dont le sens est que le poids qui sert de règle pour l'imposition de la dîme due sur l'argent comptant est le poids des habitants de la Mecque, ajoute : « Ce sont les dirhems de l'islamisme, 10 desquels égalent justement 7 mithkals, et les dirhems surnommés *pesants*, qui sont du nombre des dirhems de l'islamisme qui ont cours parmi les Musulmans, dans toutes les provinces, et qui sont de 6 daneks[4]. C'étoit là la monnoie des habitants de la Mecque et le poids qui étoit en usage parmi eux. Les habitants de Médine, dans leurs transactions commerciales, prenoient les dirhems au compte, lorsque Mahomet vint habiter leur ville : la preuve de cela, c'est qu'Ayéscha, ainsi qu'on le raconte dans l'histoire de Barira, dit : *Si vos gens veulent que je les leur compte sur un seul paiement, je le feroi* elle parloit des dirhems qui étoient le prix de Barira[5], mais

(1) Voyez ci-devant, page 145, les notes 3 et 4.

(2) Voyez ci-devant, page 140, note 2.

(3) Voyez ci-devant, page 138, note 1.

(4) Il semble qu'Alkhattabi, cité ici par Makrizi fasse une différence entre le dirhem fabriqué à la taille de ceux d'Abdalmélik, 10 desquels égalent 7 mithkals, et le dirhem *pesant*, comme d'une monnoie ou d'un poids particulier. Peut-être le dirhem *pesant* ne différoit-il de ceux d'Abdalmélik que par l'empreinte.

(5) Barira doit être le nom d'un esclave, ou peut-être d'un chameau: je n'ai trouvé aucun renseignement sur cela.

Mahomet leur fit adopter l'usage de les prendre au poids, et il prit pour étalon le poids des habitants de la Mecque, à l'exclusion de ceux qui avoient cours dans les autres pays, et qui différoient de celui-là.»

On a encore soutenu diverses opinions à ce sujet: les uns ont dit que ces dirhems avoient existé de toute ancienneté dans les siècles du paganisme, sur le pied du même poids, qu'on ne fit qu'en changer les types et qu'on y grava le nom de Dieu. Quand la religion musulmane s'établit, l'oukia étoit du poids de 40 dirhems[1], c'est pour cela que Mahomet a dit : «Au-dessous de 5 oukias d'argent, c'est-à-dire au-dessous de 200 dirhems, il n'est point dû d'aumône légale». C'étoit là, ainsi que je l'ai appris, l'opinion que suivoit Aboulabbas ben-Sérih[2].

D'autres conviennent que le dirhem étoit connu quant à sa valeur; mais ils disent qu'il n'existoit point réellement, qu'on le connaissoit comme dénomination d'un poids déterminé[3], et que de ce dirhem, on formoit les poids supérieurs comme le dinar, l'oukia, le rotl et autres. Une preuve contre cela, c'est le fait suivant, que rapporte Alnessaï, sur l'autorité de Sammak ben-Harb[4], qui disoit l'avoir

[1] On lit ici, en marge du manuscrit de Leyde, la note suivante : «Oukia, avec un *élif* pour première lettre; c'est là la meilleure orthographe; on trouve aussi ce mot écrit sans *élif*, mais cela est rare; quelques-uns rejettent cette orthographe. Dans cette tradition : *Au-dessous de cinq oukias il n'est point dû d'aumône légale*, on trouve *oukia* écrit suivant l'orthographe la plus exacte. L'oukia est de 40 dirhems».

[2] Aboulabbas Ahmed ben-Sérih est un docteur très célèbre parmi les Schaféïs. Il mourut en l'année 306. On dit qu'il a composé 400 ouvrages. Il étoit cadhi de Schiraz et contribua beaucoup à répandre la doctrine de Schaféï. Voyez Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. II, p. 335.

[3] Il y a ici, dans le manuscrit de Leyde, un mot dont la lecture n'est pas certaine. J'ai suivi la conjecture de M. Van-der-Palm, qui lit *sandjatoho*. M. Rynck a lu *Mandjatoho* ce qui n'offre aucun sens.

[4] Sammak ben-Harb est compté par l'auteur du Tabakat parmi les Tabis de la première classe; il demeuroit à Coufa. Sa vue étant perdue ou du moins extrêmement affaiblie, il vit en songe Abraham qui lui toucha les yeux et lui dit : *Faites-vous apporter l'Alcoran et baissez vos yeux sur ce livre* ; il le fit et sa vue fut rétablie.

entendu raconter à Malek Abou-Safvan[1] : « Je vendis, disoit ce dernier, au prophète, avant l'hégire, une paire de hauts de chausse, moyennant trois dirhems[2]; il m'en pesa le prix, mit le trébuchant de mon côté et paya le salaire du peseur ». Une autre preuve se trouve dans ce fait, rapporté par Albokhari[3] et Moslem[4], sur l'autorité de Djaber[5] qui disoit : « Le prophète acheta de moi un chameau, moyennant 2 oukias et 1 ou 2 dirhems[6]; il me pesa le prix du chameau et me donna le trait ». Si le dirhem eut été inconnu dans le temps qu'il conclut ce marché, entre les deux battements de mains (qui servent de confirmation aux conventions arrêtées entre le vendeur et l'acheteur), la vente n'auroit pas été bonne et on n'auroit pas pu connaître le bon de poids que le prophète donna à ses vendeurs, dans l'une et l'autre circonstance, après leur avoir payé en entier le prix convenu. Cela suffit pour couper court à toutes assertions contraires et pour répondre à toutes les objections.

[1] Je ne trouve point ce nom dans le *Tabakat*. Parmi les Sahabas, je n'en trouve qu'un seul nommé Malek : c'est Malek ben-Altaïhan surnommé Aboulhaïtham. Il étoit ansari et se trouva à l'assemblée d'Akaba et à la journée de Bedr.

[2] Il y a ici quelque obscurité dans le texte arabe, mais le sens ne peut être différent de celui que j'ai exprimé dans ma traduction.

[3] L'imam Mohammed ben-Ismael albokhari, auteur très-célèbre parmi ceux qui ont fait des recueils de traditions, est mort en 256. Voyez *Bibl. or.*, au mot *Bochari;* Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. II, p. 237, Hottinger, *Bibl. or.*, p. 164.

[4] Aboulhossaïn Moslem ben-Alhadjadj, est auteur de divers ouvrages de jurisprudence et d'un recueil de traditions très-estimé, intitulé *Sahih*. Il mourut en l'an 261. Voyez *Bibl. or.*, au mot *Moslem; Bibl. arab. hisp.*, t. I, p. 448 et 519; Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. II, p. 249.

[5] Abou-Abdallah Djaber ansari étoit fils d'Abdallah ben-Amrou, qui fut tué à la journée d'Ohod. Djaber vécut jusqu'à l'an 78, et il avoit 94 ans quand il mourut. Ce fut, suivant quelques auteurs, le dernier des Sahabas qui mourut à Médine. D'autres disent que le dernier fut Saad ben-Saad. Voyez le *Tabakat siyar alsalaf; Bibl. or.*, au mot *Giaber*.

[6] Le texte arabe du manuscrit de Leyde ajoute ici un mot dont la lecture est incertaine. M. Van-der-Palm conjecture qu'il faut lire *vafiat*, c'est-à-dire : « à juste poids ».

L'opinion de ceux qui soutiennent que le dirhem de la Mecque étoit connu du temps du prophète, doit être prise en ce sens qu'il étoit connu quant à son évaluation et à son poids, mais non comme un poids réel[1]; et le sentiment de ceux qui disent que les dirhems furent inconnus jusqu'au temps d'Abdalmélic ben-Mervan, doit être pris en ce sens qu'ils n'étoient point connus comme poids réels, que l'on se servoit dans le commerce de dirhems de diverses sortes dont on déterminoit la valeur par une mesure commune, mesure qui étoit la valeur du dirhem que l'on connoissoit et qui servoit d'élément à l'oukia, au nasch, au névat. Dieu seul est parfaitement savant.

Paragraphe III[2]. — *Valeur du dirhem.*

Il y a parmi les savants deux opinions sur la valeur du dirhem légal. L'une qui est rapportée par Aboulabbas ben-Sérih, est que du temps du prophète, le dirhem de la Mecque étoit de 6 daneks, et qu'il contenoit 50 habbas et 2/5 de habba, qu'ensuite sous l'islamisme on en changea les empreintes. Abou-Mohammed ben-Athia[3]

[1] Ceci me paroît contradictoire avec ce qui précède, car il résulte des deux exemples rapportés précédemment que le dirhem étoit un poids ou monnoie réelle, et non pas seulement une monnoie de compte ou idéale; au contraire, ici il semble que l'on veuille concilier les deux opinions contraires, en les ramenant à ce sens, que du temps de Mahomet, le dirhem légal étoit à la vérité en usage à la Mecque, mais que ce n'étoit qu'un poids idéal et de compte, et non un poids réel. Je conjecture qu'il y a ici une lacune et que Makrizi avoit inséré en cet endroit quelque passage d'un autre écrivain, dont le commencement a été omis par le copiste; le texte arabe semble même justifier cette conjecture, car il paroît que le verbe *hamala* n'a point de sujet ou de nominatif. J'ai traduit, il est vrai : «L'opinion... doit être prise en ce sens, etc.», mais le texte signifie plutôt à la lettre : «et il prend l'opinion... en ce sens, etc.». On ne sait à qui se rapporte, en traduisant ainsi, le pronom *il*.

[2] *Magasin encyclopédique*, 1799, I, p. 185 et seq. [Note de l'éditeur.]

[3] Abou-Mohammed Abdalhakk ben-Athia, est auteur d'un commentaire sur l'Alcoran. Voyez *Bibl. Arab. hisp.*, t. I, p. 489, t. II, p. 106 et 164; *Bibl. or.*, au mot

dit : « Le habba dont se compose le dirhem est le grain d'orge d'une grosseur moyenne dans son état naturel d'aspérité, auquel on n'a point ôté sa pellicule, mais dont on a retranché aux deux extrémités la partie que se prolonge et qui dépasse le corps du grain ».

La seconde opinion est celle qui est ainsi exprimée par Abou-Mohammed Ali ben-Ahmed ben-Saïd ben-Hazam [1]. « Je me suis, dit-il, enquis avec grand soin de toutes les personnes du discernement desquelles j'étois certain, et elles se sont toutes réunies à m'assurer que le dinar d'or de la Mecque étoit du poids de 82 3/10 habbas, en prenant pour mesure du habba des grains d'orge pris au hasard [2], et que 10 dirhems sont égaux à 7 mithkals, en sorte que le poids du dirhem de la Mecque est de 57 habbas et 6/10 plus un dixième de dixième. »

Abdallah ben-Mohammed ben-Schas, de la secte des Malékis, raconte dans le *Ketab aldjevaher* [3] la même chose qui est rapportée

Athia. Cet écrivain est aussi nommé *ben-Galeb.* Hadji Khalfa parle de son commentaire sur l'Alcoran, dont le titre est : *Moharrar alvedjiz fi tafsir alketab alaziz.* Il nomme l'auteur Aboubecr Mohammed ben-Abdalhakk ben-Algaleb ben-Athia algarnati, et dit qu'il mourut en 546. C'est aussi ce que dit Casiri, *Bibl. arab. hisp.*, t. II, p. 106.

[1] Dans la note 5, page 53 du *Traité des monnoies musulmanes*, j'ai dit que l'écrivain dont parle ici Makrizi est le même dont il est fait mention dans la *Bibl. ar. hisp.*, t. II, p. 127. Je me suis trompé; l'auteur dont parle Casiri dans l'endroit cité est au plus tôt de la fin du VIe siècle de l'hégire, au lieu que comme on le verra plus loin, celui que cite Makrizi vivoit à la fin du IVe siècle. Celui-ci est aussi indiqué par Casiri, qui en parle ainsi : « Ali ben-Ahmed ben-Saïd ben-Hazam, originaire de Perse, natif de Cordoue, d'une famille illustre, naquit en 384 et mourut en 456. Quelques écrivains en parlent comme d'un savant jurisconsulte. On lui attribue 400 ouvrages de philosophie, de jurisprudence, de théologie et de controverse. Il a aussi composé quelques poésies. » *Bibl. ar. hisp.*, t. II, p. 110.

[2] Le mot *motlakan* que je traduis « pris au hasard », signifie à la lettre « simplement, librement, absolument ». On verra plus loin que l'auteur oppose les grains d'orge pris de cette manière, à ceux que l'on a choisis d'une moyenne grosseur.

[3] Le titre de cet ouvrage est : *Aldjévaher Althaminet ala medhheb alem almédinet :* c'est, suivant Hadji-Khalfa, un traité de jurisprudence dont l'auteur est Abou-Mohammed Abdallah ben-Mohammed alschaschi almaléki, mort en 610 : c'est l'abrégé d'un

par Abou-Mohammed ben-Hazam : il l'appuie sur l'autorité d'Abdallah ben-Ahmed ben-Hanbal[1] et son récit ne diffère pas même en un seul mot de celui d'Ebn-Hazam.

Alazfi oppose au récit d'Ebn-Hazam que ce qu'il rapporte étoit peut-être une chose particulière à son temps, c'est-à-dire à peu près à l'an 400 de l'hégire, et qu'il n'est pas vraisemblable que le dinar et le dirhem soient constamment demeurés sur le même pied à la Mecque, depuis le siècle du prophète jusqu'à ce temps, tandis qu'au contraire ils ont pu éprouver des variations sous la succession des différents gouverneurs de cette ville[2], comme on voit que le poids des dinars et des dirhems et les mesures subissent ordinairement divers changements dans les variations du gouvernement et les révolutions de la fortune, et il donne la préférence à l'opinion de ceux qui disent que le dirhem est de 50 2/5 habbas.

Alostad Aboulabbas Ahmed Othman ben-Hboga[3], dans son traité

commentaire sur le *Vedjiz* d'Algazali. Cet ouvrage se trouve dans la Bibliothèque de l'Escurial, n° 1170 (*Bibl. ar. hisp.*, t. I, p. 473). L'auteur y est nommé Abou-Mohammed Abdallah ben-Nedjem ben-Schas almisri.

[1] Abdallah, nommé ici, est un fils d'Ahmed ben-Hanbal, docteur célèbre, chef de la secte des Hanbalis. Cet Abdallah est cité par Hadji Khalfa comme auteur d'un ouvrage intitulé : *Zavaïd mesnad Ahmed ben-Hanbal*, c'est-à-dire : «Additions au recueil de traditions d'Ahmed ben Hanbal. Je n'ai pas trouvé la date de la mort d'Abdallah; son père Ahmed ben-Hanbal», surnommé Abou-Abdallah, mourut en 241, à 77 ans. Voyez *Bibl. or.*, au mot *Hanbal;* Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. II, p. 195; Pococke, *Spec. hist. ar.*, p. 297.

[2] Il y a ici, dans le manuscrit de Leyde, un ou deux mots, dont la lecture est fort incertaine. M. Rynck a écrit *ma izan*, ce qui ne signifie rien; M. Van-der-Palm croit qu'on peut lire *ma aïmen*, ce qui ne vaut guère mieux : je pense qu'il devroit y avoir *ma djaïz an*, ou *ma yedjouz an*, c'est-à-dire «il ne peut se faire que». Au surplus, j'ai tâché de donner un sens plausible à tout ce passage, qui est un peu obscur dans le texte.

[3] Je soupçonne qu'il devroit y avoir *Ben-Othman*, car le même personnage ne doit pas porter les deux noms propres *Ahmed* et *Othman*. La lecture du dernier nom, *Hboga*, est incertaine dans le manuscrit : je le lis ainsi, parce que je soupçonne que l'auteur est un turc établi en Égypte, à cause du titre d'*Ostad* qu'il porte.

intitulé : *Évaluations des mesures légales*[1] dit : « Ce que l'auteur du livre intitulé *Aldjevaher* rapporte sur l'autorité d'Abdallah ben-Ahmed, que le poids du dinar d'or à la Mecque, est de 82 3/10 habbas, le habba étant d'un grain d'orge pris au hasard, et que le poids du dirhem sur le pied du grain pris au hasard est de 57 habbas et une fraction, parce que le dirhem est de 7/10 de dinar, est une chose bien connue, mais il n'y a pas pour cela de contradiction entre ces deux opinions. Suivant la première opinion, le poids est calculé sur le pied d'un grain d'orge de moyenne grosseur, et suivant la seconde, sur le pied du grain pris au hasard, et il s'en faut bien peu qu'il n'y ait, entre le grain pris au hasard et le grain de moyenne grosseur, cette différence. Cela concilie les deux opinions[2]. » Dieu seul est parfaitement savant.

Paragraphe IV.

Abou-Obeïd, dans son livre intitulé : *Ketab alamval*[3], s'exprime ainsi : « Le mithkal a toujours été, dès les temps les plus reculés, une mesure fixe et déterminée ». Alkhattabi[4] dit que, du temps du prophète, on apportoit des dinars du pays des Grecs en Arabie ; quelques auteurs ajoutent que les Arabes nommoient ces pièces, *héracla*[5].

[1] Le titre arabe est : *Makadir fi almakaïl alschéraïyyat.* Hadji Khalfa ne fait pas mention de cet ouvrage.

[2] Je doute fort qu'il y ait, comme le prétend cet auteur, égalité de poids entre 50 2/5 grains d'orge d'une grosseur moyenne tels qu'ils ont été définis plus haut et 57 6/10 grains et une fraction de grain, pris au hasard. Au reste, il est facile de sentir combien ces mesures sont vagues.

[3] J'ai dit, dans le *Traité des monnoies musulmanes*, page 52, note 2, que je pensois qu'il falloit lire *Ketab al amthal* « Livre des proverbes », parce que Abou-Obeïd a composé un recueil de proverbes dont Hadji Khalfa fait mention, et que ce bibliographe ne parle d'aucun ouvrage qui porte le titre de *Ketab alamval* ; mais dans le manuscrit de Leyde on lit clairement *Ketab alamval.*

Il faut donc s'en tenir à cette leçon.

[4] Voyez ci-devant, page 140, note 2.

[5] Peut-être ce nom dérivoit-il de celui de l'empereur Héraclius.

Ebn Abdalbar dit dans le livre qui porte le titre de *Temhid*[1]: « On rapporte sur l'autorité de Djaber[2], mais par une suite de traditions qui n'est pas authentique, que le prophète a dit : *le dinar est de 24 kirats.* Quoique, dit à ce sujet Ebn-Abdalbar[3], la suite d'autorités sur laquelle on fonde cette tradition ne soit pas authentique, cependant comme beaucoup de savants la rapportent et que tout le monde convient de la vérité de la proposition qu'elle contient, on n'a pas besoin que son authenticité soit bien établie. »

Aboulvalid ben-Roschd[4], dans son livre intitulé *Alkébir,* ajoute à cette tradition ces mots : *et le kirat est de 3 grains d'orge.* « Le dinar ajoute-t-il, est donc de 72 grains d'orge : le dinar, dit encore le même auteur, n'a point varié de poids comme le dirhem. »

Aboulhassan Ali ben-Mohammed Allakhmi[5], docteur Maléki, dit dans l'ouvrage qu'il a composé sous le nom de *Tabsirat :* « Le dinar équivaut à 1 3/7 de dirhem, ce qui est le septième de dix dirhems, et 10 dirhems sont égaux en poids à 7 dinars ».

Nous avons cité précédemment l'opinion d'Abou-Mohammed ben Hazam, qui dit que le poids du dinar est de 82 3/10 habbas[6].

Le mot *mithkal* signifie un poids quelconque gros ou petit, mais

[1] Le manuscrit de Leyde confirme la correction que j'avois faite ici par conjecture au texte arabe publié par M. Tychsen. *Traité des monnoies musulmanes*, page 52, note 2. Voyez sur le *Temhid* d'Ebn-Abdalbar, Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. III, p. 219; *Bibl. or.*, aux mots *Tamhid* et *Joussouf Ben-Abdelber.*

[2] Voyez ci-devant, page 151, note 5.

[3] Le manuscrit de Leyde confirme encore ici ma correction. Voyez *Traité des monnoies musulmanes*, page 53, note 2.

[4] C'est celui que nous connoissons sous le nom d'Averroës. Il mourut en l'an 595. Voyez *Bibl. ar. hisp.*, t. I, p. 184; *Bibl. or.*, au mot *Roschd.* Je crois que l'ouvrage d'Averroës cité ici est un traité de jurisprudence.

[5] Casiri nomme cet auteur Aboulhasan Ali ben-Abibaker allakhmi, et dit qu'il est auteur du *Tabsirat.* Il mourut en 494. Voyez *Bibl. ar. hisp.*, t. I, p. 458. Le manuscrit de Leyde a encore justifié ici ma conjecture. Voyez *Traité des monnoies musulmanes*, page 53, note 4.

[6] Voyez ci-devant, page 153 et note 1.

on l'a consacré spécialement à un petit poids, et, dans l'usage ordinaire, on donne ce nom au dinar. Dieu seul est parfaitement savant.

Paragraphe V.

Tout le monde convient que le danek est 1/6 du dirhem; son poids est donc suivant l'opinion de ceux qui fixent le poids du dirhem à 50 2/5 grains d'orge de moyenne grosseur 8 grains et 2/5 de grain[1]. On peut dire *danek* ou *danik :* ce nom est indéclinable.

Paragraphe VI.

Le kirat[2] est 1/24 du dinar, il pèse 3 grains d'orge : ce mot est déclinable.

L'oukia d'argent est de 40 dirhems, ce que l'on peut prouver par ce mot du prophète : *au-dessous de 5 oukias d'argent, il n'est point dû d'aumône,* comparé avec cette autre parole : *au-dessous de 200 dirhems, il n'est point dû de dîme ; mais quand la somme monte à 200 dirhems, il est dû pour cela 5 dirhems.* Il est donc certain que l'oukia est de 40 dirhems; cela est encore confirmé par cette tradition que rapporte Moslem[3] sur l'autorité d'Abou-Salama ben-Abdalrahman[4]. « Je demandoi (disoit Abou-Salama) à Ayéscha de combien étoit le douaire que constituoit le prophète à ses femmes : elle me répondit que le douaire que Mahomet constituoit étoit de

[1] Il y a ici, dans la copie de M. Rynck, une méprise singulière qui m'a induit en erreur, ainsi que M. Tychsen (*Traité des monnoies musulmanes*): M. Rynck a renvoyé à la fin de sa copie comme une note marginale les cinq derniers mots de cette phrase, qui sans doute, sont rejetés à la marge dans le manuscrit de Leyde, parce que le copiste les avoit d'abord omis.

[2] On lit ici, en marge du manuscrit de Leyde, la note suivante : « La racine du *Kirat* est *Karat*, pris de *Karrata aleïhi*, c'est-à-dire « il lui a donné peu de chose ».

[3] Voyez ci-devant, page 151, note 4.

[4] Je n'ai trouvé aucun renseignement sur Abou-Salama, si ce n'est que Sébéki le range parmi les Tabis de la première classe, ce qui est conforme à ce qu'on lit ici, puisque s'il n'a pas vu Mahomet, du moins il a vu Ayéscha et les compagnons du prophète.

12 oukias et 1 nasch. Savez-vous, ajouta-t-elle, ce que c'est que le nasch? Non, lui répondis-je. C'est, me dit-elle, la moitié de l'oukia. Cela faisoit donc, ajouta Ayéscha 500 dirhems; c'étoit-là le douaire que le prophète donnoit à ses femmes ».

On voit par ce qui précède que le nasch est de 20 dirhems.

Quant au névat [1], Abou-Obéïd [2] dit que c'est 5 dirhems. Les uns disent que c'est le nom d'un poids égal à celui de 5 dirhems que l'on appelle névat, comme on appelle 20 dirhems *nasch*, et 40 dirhems, *oukia;* selon d'autres, le névat est un morceau d'or de la grosseur d'un noyau de datte et dont la valeur égale 5 dirhems.

Pour le rotl, voici ce qu'on lit dans le *Sahih* de Moslem [3] et dans d'autres livres, fondé sur l'autorité d'Anas [4] : le prophète, disoit Anas, employoit pour la simple ablution nommée *Vodhou*, un mudd

[1] On lit ici en marge du manuscrit de Leyde la note suivante : « Les Arabes disent *névat* et entendent par-là 5 dirhems, comme on dit *nasch* pour signifier 20 dirhems et *oukia* pour 40 dirhems. Almobarrad et les auteurs qui rapportent les traditions relatives aux poids disent *un névat d'or : son prix est de 5 dirhems* ». Almobarrad dont il est parlé dans cette note est Aboulabbas Mohammed ben-Abdallah ben-Zeïd, grammairien et lexicographe célèbre, mort en 286. Abulféda nous apprend l'aventure qui lui fit donner le surnom de *Mobarrad*, qui veut dire « embourbé ». Hadji Khalfa varie beaucoup sur le nom de cet auteur. Au mot *Garib*, il le nomme *Aboulabbas Mohammed ben-Yézid althémali*, surnommé *Almobarrad*. Au mot *Kamil fi allogat*, il le nomme *Aboulabbas Mohammed ben-Abdallah ben-Yézid*. Enfin, au mot *Almoktadhib fi alkhatib*, il se trouve nommé *Abou-Abdallah Mohammed ben-Yézid*. Voyez Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. II, p. 283 et 729; *Bibl. or.*, au mot *Mobarrad; Bibl. ar. hisp.*, t. I, p. 157. Peut-être faut-il lire *Mobarrad*, au lieu de *Mosred*, dans le *Traité des monnoies musulmanes*. Voyez la page 41, note 1.

[2] Voyez ci-devant, page 138, note 3.

[3] Voyez ci-devant, page 151, note 4.

[4] Anas ben-Malek, un des compagnons de Mahomet, est surnommé Abdallah Ansari. Il servit le prophète dix ans. Il n'avoit pas plus de dix ans quand Mahomet vint chez lui à Médine; il vécut 102 ans et mourut en l'année 93, ou suivant d'autres, 91 de l'hégire. Il est le dernier des Sahabas morts à Basra. Mahomet lui avoit souhaité beaucoup de richesses, un grand nombre d'enfants et une longue vie. Son vœu fut accompli. Les palmiers d'Anas portoient deux fois l'an; il eut 80 enfants dont 78 mâles et deux filles Hafsa et Omm Amrou, et il vécut, comme on l'a déjà dit, plus d'un siècle. Voyez le *Tabakat siyar alsalaf*.

d'eau, et pour le lavement de tout le corps, nommé *gosl*, depuis un saa, jusqu'à 5 mudds.

On varie sur la valeur du mudd et du saa. Ibrahim[1] et les docteurs de l'Irak, qui suivent son opinion, disent que le saa du prophète est de 8 rotls et son mudd de 2 rotls. C'est Hadjadj[2] qui rapporte cela sur l'autorité d'Alhakem[3] qui le tenoit d'Ibrahim. Scharik[4] disoit : le saa est moins de 8 et plus de 7 rotls. Sofyan[5] disoit : le saa est la même chose que le Kafiz de Hadjadj, qui est

[1] Cet Ibrahim n'est pas le célèbre docteur Abou-Ishak Ibrahim alschirazi, car Makrizi qui le cite plus loin le nomme *Abou-Ishak*. D'ailleurs il s'agit certainement ici d'un docteur plus ancien. J'en trouve deux dans le *Tabakat ;* le premier est Abou-Amran Ibrahim ben-Yézid alnokhaï, l'un des Tabis de Coufa, mort en 95 ou 96, âgé de 46 ans. C'étoit un zélateur des traditions. Il disoit : ceux qui sont partisans du raisonnement sont ennemis de la Sunna. Lorsque l'on commença à disputer à Coufa sur les matières de la religion, il dit : Hélas ils ont voulu raffiner sur les expressions et ils se sont forgé une religion qui n'est fondée ni sur le livre de Dieu, ni sur la Sunna de son apôtre : ils ont ainsi abandonné la religion de Mahomet. Je voudrois, disait-il encore, n'avoir jamais parlé, car le temps où je suis devenu fakih de Coufa est un temps malheureux.

L'autre nommé Abou-Ishak Ibrahim ben-Mohammed alfazari est un Tabi de la seconde classe, mort à Vaset en 185 ou 186. Mais comme ce dernier résidoit à Damas, je pense qu'il s'agit ici du premier.

On trouve encore dans Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. I, p. 411, un autre Ibrahim, qu'il nomme Ibrahim ben-Aschtar alnokhaï.

[2] Hadjadj dont il s'agit ici n'est pas le fameux Hadjadj, gouverneur de l'Irak, mort en 95. Je trouve dans le *Tabakat* un Hadjadj ben-Farafadha Tabi de Basra de la première classe, qui tenoit ses traditions d'Anas ben-Malek. Ce Hadjadj avoit connu Sofyan althouri; car Sofyan disoit : j'ai passé 21 jours chez Hadjadj, et, durant tout ce temps, il n'a ni mangé, ni bu, ni dormi. D'Herbelot parle d'un autre Hadjadj ben-Arthat de Coufa, surnommé *alfakih alhaffadh* qui a été disciple de Sofyan, il devoit vivre vers le milieu du IIe siècle, Sofyan étant mort en 161. Peut-être ces deux personnages n'en font-ils réellement qu'un seul.

[3] Je n'ai trouvé aucun renseignement sur Alhakem.

[4] C'est sans doute Abou-Abdallah Scharik ben-Abdallah ben-Abi-Scharik, né à Bokhara en 95, mort à Coufa en 177, qui avoit été cadhi du temps du Khalife Mahdi et que le Khalife Hadi déplaça. Voyez Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. II, p. 67.

[5] Voyez ci-devant, page 139, note 3.

de 8 rotls. Ishak ben-Rahouya[1] dit : le saa vaut 5 1/3 rotls d'aujourd'hui, et le mudd est le 1/4 d'un saa. C'est aussi le sentiment d'Abou-Obéïd[2]. La preuve sur laquelle les docteurs de l'Irak fondent leur opinion, que le saa est de 8 rotls, ce sont ces deux traditions dont l'une porte que le prophète employoit pour le gosl un saa, et l'autre qu'il y employoit huit rotls. Une autre tradition porte qu'il employoit 2 rotls pour le vodhou, de là, ils infèrent que le saa est de 8 rotls. Il n'y a sur cela aucune diversité d'opinions entre les habitants du Hedjaz; tous parmi eux savants et ignorants connoissent la vraie évaluation de ces mesures, et tant dans leurs marchés que dans l'application des lois de la religion musulmane, où il est question de mesures, comme pour la dîme des terres, l'aumône de la fin du jeûne, le rachat d'un vœu[3] ou l'expiation du parjure, ils suivent constamment cette règle, que le mudd vaut 1 1/3 rotls, le saa 5 1/3 rotls, ou le 1/3 du ferk, le ferk 16 rotls et le kist 1/2 saa. Atha[4] rapporte ce qui suit: « Voici dit-il ce que je tiens d'Ayéscha;

[1] Ishak ben-Rahouya est auteur d'un recueil de traditions. Il est mort en 238, suivant Hadji Khalfa, au mot *Mesnad ben-Rahouya*. Hadji Khalfa, au mot *tafsir* le nomme Abou-Yacoub Ishak ben-Ibrahim alnokhaï alnischabouri, surnommé ben-Rahouya. D'Herbelot, aux mots *Masnad* et *Rahouya*, renvoie à l'article *Ethaf alhebrat* qu'il a omis. Ce dernier ouvrage est un supplément à dix mesnads ou corps de traditions du nombre desquels est celui d'Ebn-Rahouya. Le titre de l'ouvrage est *Athaf alhabarat bizévaïd almésanïd alascharat :* il a pour auteur Ahmed ben-Abibecr ben-Ismaïl ben-Sélim alboussiri.

[2] Voyez ci-devant, page 138, note 3.

[3] Il y a dans le texte *fidyat alnesk* c'est-à-dire le rachat d'un vœu de continence ou de consécration au culte de Dieu. C'est ainsi que l'on dit : *fidyat alsaum* «le rachat du jeûne», expression qui se trouve dans l'Alcoran même, sur. II, v. 185; voyez aussi Maracci, *Prodr. ad refut. alc.*, § 4, p. 22.

Il y a, je crois, cette différence entre les mots *Kéfarat* et *fidyat*, que le premier signifie une amende due pour l'infraction criminelle du jeûne, et le second, une composition légale au moyen de laquelle on jouit de la dispense du jeûne. C'est une facilité que la loi accorde aux vieillards.

[4] Atha ben-Abi-Rabah, surnommé Abou-Mohammed, et mort en 114, est auteur de traditions qu'il tenoit d'Ayéscha et d'Abou-Horeïra. Voyez *Bibl. or.*, au mot *Atha*.

nous faisions, disoit-elle, le gosl, moi et mon bien-aimé, d'un seul vase, et elle montroit un vase[1] (qui étoit un ferk); le ferk[2] contient

[1] Il y a certainement ici une faute ou une omission dans le texte: peut-être faut-il lire : *et elle montroit un ferk*. Au reste, il est certain que c'est là le sens, car le ferk est de 16 rotls, et on a vu plus haut que Mahomet employoit 8 rotls d'eau pour faire le gosl. Un vase qui contenoit 16 rotls suffisoit donc pour lui et Ayéscha.

[2] On lit ici, en marge du manuscrit de Leyde, la note suivante : «On prononce ce mot avec une voyelle après l'*r* ou sans voyelle, Alkhalil ben-Ahmed dit : le ferk est une mesure de capacité. Ebn Vahab dit que c'est une mesure de bois. Suivant Ebn-Schéhar, le ferk équivaut à 5 kists des Ommiades. Mohammed ben-Issa alagscha dit : le ferk est de 3 saas, ce qui fait 5 kists; les 5 kists donnent 12 mudds du prophète, ce qui montre que le kist est de 3 1/5 rotls. Dans le *Sehah* de Djauhéri, il est dit que le kist est la moitié du saa, ce qui équivaut à 2 1/3 rotls et que le ferk est de 6 kists. Ebn-Alathir, dans le *Néhayat*, dit : le ferk est de 5 kists, ce qui réfute le sentiment de ceux qui disent qu'il vaut 3 saas. Ebn-Abdalbar rapporte, d'après Ebn-Alcassem et Sofyan ben-Issa, que le ferk vaut 3 saas, et d'après Ahmed ben-Hanbal, qu'il vaut 16 rotls. Suivant Alathram, qui cite aussi l'autorité d'Ahmed, il équivaut à 3 saas.»

«Saa s'emploie au masculin et au féminin : quand on le fait féminin, on dit au pluriel *asvoa;* quand on le fait masculin, on dit *asvâa* comme on dit *bab* et au pluriel *abvab*. *Savâa* est masculin.»

Parmi les personnages nommés dans cette note, il y en a plusieurs sur lesquels je n'ai point trouvé de renseignements. Ce sont Ebn-Schéhar, Mohammed ben-Issa, Ebn Alcassem, Sofyan ben-Issa et Alathram. Ce dernier nom n'est qu'un sobriquet qui signifie «brechedent». Je parleroi plus loin d'Alkhalil ben-Ahmed. Voyez ci-après, page 168, note 2. J'ai parlé plus haut d'Ahmed ben-Hanbal, page 154, note 1 et d'Abdalbar, page 145, note 3. L'auteur du Tabakat, au mot *Sofyan althouri*, fait mention d'un personnage contemporain de Sofyan et nommé Ebn-Vaheb. Sofyan étant mort en 161, cet Ebn Vaheb pouvoit être fils de Vaheb ben-Monabbeh, célèbre auteur de traditions, et qui mourut en l'an 114. Vaheb étoit du Yémen, et il est compté parmi les Tabis de la première classe. Voyez *Bibl. or.*, au mot *Vaheb;* Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. II, p. 680. Le *Séhah* est le célèbre dictionnaire arabe dont l'auteur est Abou-Nasr Ismaïl ben-Hammad aldjauhéri alfaryabi, mort, suivant Abulféda, en 398, et suivant Hadji Khalfa, en 392. Voyez *Bibl. or.*, au mot *Giauhari;* Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. II, p. 619: *Abu-Nasri. . . . . thesaurus vulgo dictus liber Sehah. Particula I, Hardervici Gelrorum*, 1774.

Le *Néhayat fi garib al-hadith* est l'ouvrage d'un jurisconsulte célèbre connu sous le nom d'Ebn-Athir aldjézéri et dont le vrai nom est Medjeddin Aboulséadat Mobarek ben-Mohammed ben-Abilkérem. Il mourut en 606. Ce jurisconsulte étoit frère d'un autre docteur qu'on nomme aussi Ebn-Alathir, et qui s'appeloit Ezzeddin Ali. Celui-ci a composé, outre plusieurs autres ouvrages, une histoire universelle en vingt-trois volumes.

six kists. On n'a jamais vu le prophète employer moins d'un mudd pour le vodhou, ni moins d'un saa pour le gosl». Le cadhi Eyadh[1] dans le livre intitulé *Méscharik*[2], dit : «Le mudd, est de 1 1/3 rotls, et le saa, de 5 1/3 rotls. C'est-là l'opinion des habitants du Hedjaz, et elle est conforme à la vérité».

Le Scheïkh Abou Ishak alschirazi[3] dit dans son ouvrage intitulé *Nokiat*[4] : «Voici ce que rapporte le cadhi Omar ben-Habib : je faisois, dit-il, le pèlerinage de la Mecque, avec Abou-Djafar Almansour; quand il fut arrivé à Médine, il demanda qu'on lui apportât le saa du prophète; on le lui apporta et, l'ayant vérifié, il le trouva de 5 1/3 rotls au rotl de l'Irak». C'est, dit Abou-Obéïd, le même qui est en usage dans le commerce.

On est partagé d'opinions sur l'évaluation du rotl; quelques-uns disent que le poids du rotl égale 128 dirhems. Abou-Obéid s'exprime ainsi : «Le saa du prophète est, comme je l'ai déjà dit de 5 1/3 rotls, le mudd en est le quart. J'entends par rotl, le rotl dont nous nous servons, et qui égale le poids de 128 dirhems, au poids

qui porte le titre de *Kamil* et qui est souvent citée par Abulféda. Il mourut en 630. D'Herbelot, au mot *Athir*, attribue mal-à-propos le *Néhayat* à Ezzeddin Ali. Voyez *Bibl. or.*, au mot *Athir;* Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. IV, p. 241, 391 et 399.

[1] Voyez ci-devant, p. 147, note 4.

[2] Le titre entier de cet ouvrage est : *Méscharik alanvar ala sihah alathar.* C'est un commentaire sur les endroits difficiles à entendre, qui se trouvent dans les trois corps de traditions, intitulés *Sahih*, qui sont le Mouatta de Malek ben-Anas et les recueils de Bokhari et de Moslem. Voyez Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. III, p. 513 ; Hadji Khalfa, au mot *Méscharik; Bibl. or.*, au mot *Sebti.*

[3] Abou-Ishak Ibrahim ben-Ali alschirazi alfirouzabadi, mort en 476, docteur très-célèbre, est auteur d'un grand nombre de livres. Voyez Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. III, p. 249 ; *Bibl. or.*, aux mots *Ibrahim alschirazi* et *Firouzabadi.* Casiri dans la *Bibl. ar. hisp.*, t. II, page dernière, dit, mal-à-propos, qu'il mourut en 416, ce qui se trouve réfuté par une citation de cet auteur lui-même, rapportée par Casiri, t. I, p. 224. Au reste Hadji Khalfa est tombé dans la même faute en parlant du *Tabakat alfokaha*, ouvrage du même Ibrahim alschirazi. Voyez la note 193 du t. III des *Annal. Moslem.*

[4] Le titre de cet ouvrage est, suivant Hadji Khalfa, *Nokiat veilm aldjédel.* Voyez, sur le sens du mot *nokiat*, Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. III, p. 182, note.

de 7, c'est-à-dire, à raison de 7 mithkals pour 10 dirhems. » C'est le dirhem nommé *Keïl,* comme on l'a dit précédemment.

D'autres disent que le rotl est de 130 dirhems *Keïls.*

Abou-Djafar Ahmed ben-Nasr aldaoudi[1] dit : « Le rotl, ainsi que tout le monde en convient, est la moitié du man, et le man est de 260 dirhems *Keïls* ». Suivant d'autres, le rotl est de 12 oukias, et l'oukia de 10 2/3 dirhems, ce qui fait 128 dirhems. C'est-là le rotl de l'Irak et de Bagdad, c'est aussi le rotl du poivre. Dautres évaluent le rotl à 12 4/5 oukias, et chaque oukia, à 10 dirhems[2]. On dit que quelqu'un ayant interrogé Abou-Djafar aldaoudi sur le poids du mudd du prophète, il répondit : son poids est de 17 oukias et 2/3 de dirhem. En divisant cela par 1 1/3 rotl, ce qui du consentement de tout le monde est le poids du mudd, on trouve nécessairement pour le poids du rotl 12 4/5 oukias c'est-à-dire 128 dirhems *Keïls*[3]. D'autres évaluent le rotl à 11 oukias 1/3 et 1/9, et l'oukia à 10 dirhems *Keïls,* ce qui fait 115 5/9 dirhems.

Du Kantar. — Suivant Alhéravi, dans le livre intitulé *Garibani*[4], *Kantar,* chez les Arabes, signifie « une grosse somme d'argent ». On

[1] Voyez ci-devant p. 147, note 1.

[2] Le texte arabe du manuscrit de Leyde porte *derahim hassa.* Je pense qu'il faut suppléer un point diacritique et prononcer *Khassa :* cela signifieroit « 10 dirhems d'une espèce particulière ». Il est singulier que l'oukia ne soit évaluée ici qu'à 10 dirhems, tandis que partout ailleurs elle est évaluée à 40 dirhems; on pourroit donc croire qu'il s'agit ici d'une autre espèce de dirhems, distinguée par l'épithète *Khassa* « particulière ». Mais on ne peut admettre cette solution, puisqu'il est dit un instant après *que le poids du Rotl est de 12 4/5 oukias,* c'est-à-dire *de 128 dirhems keïls,* et ensuite que *l'oukia vaut 10 dirhems keïls.*

[3] 17 oukias 2/3 de dirhems, ou 170 2/3 dirhems divisés 1 1/3 ou 4/3 rotls donnent effectivement pour le rotl 128 dirhems.

[4] Je lis *héravi,* c'est-à-dire « de Hérat », quoique le manuscrit de Leyde semble porter *Alhérari.* Hadji Khalfa parle de cet écrivain célèbre en plusieurs endroits, et spécialement au mot *Garib* ou plutôt *Garibani,* car c'est ainsi qu'il faut lire. Il nomme l'auteur Abou-Obeïd Ahmed ben-Mohammed ben Mohammed ben-Alhéravi. Il est mort en 401. *Garib* signifie les endroits difficiles de l'Alcoran et des traditions. Cet ouvrage est nommé

trouve dans le *tafsir*[1] que c'est plein le cuir d'un taureau d'or. Le cadhi Eyadh[2] dit : « Originairement dans la langue Arabe, ce mot signifie une grosse somme d'argent ». Le Kantar, suivant les uns, est de 1.080[3] dinars; suivant d'autres, c'est plein un grand cuir d'or; d'autres l'évaluent à 40 oukias d'or et quelques-uns à 1.100 dinars. Ebn Seïda[4] dit dans le livre intitulé : *Almohakkiam*, sur l'autorité d'Alseddi[5], que le Kantar est de 100 rotls d'or ou d'argent. Ebn Athia[6], dans le livre qui a pour titre *Tafsirat*, dit que c'est une grande somme d'argent. On rapporte sur l'autorité d'Obbaï ben Kiaab[7], que le prophète a dit : *le Kantar est de 1.200 oukias.* Cette tradition est aussi appuyée sur le rapport de Maad ben-Djébal[8],

au duel *Garibani*, c'est-à-dire « les deux *Garibs* », parce que Héravi a réuni, dans un seul ouvrage en forme de dictionnaire, l'explication des mots obscurs de l'Alcoran et de ceux des hadiths que les auteurs précédents avoient toujours séparés.

(1) *Tafsir*, c'est-à-dire « explication ». Il y a tant de commentaires sur l'Alcoran ou sur quelques portions de ce livre qui portent le titre de *Tafsir*, que je ne puis dire duquel il s'agit ici.

(2) Voyez ci-devant, p. 147, note 4.

(3) On lit dans le manuscrit de Leyde, *thémanoun alfan* « 80.000 » : mais c'est sûrement une faute, et je tiens pour certain qu'il faut lire *themanoun vealf* « 1.080 ».

(4) Aboulhassan Ali ben-Ismaïl, surnommé *Ebn-Seïda*, et non *Ebn-Saïra*, comme l'a cru Casiri, est auteur d'un grand dictionnaire arabe. Il mourut en l'année 458. Voyez Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. III, p. 209; *Bibl. ar. hisp.*, t. I, p. 167. Abulféda, à l'endroit que je cite, parle de cet ouvrage d'Ebn-Seïda.

(5) Alseddi est le nom d'un imam, ou docteur, dont il est parlé dans la *Bibl. or.*, aux mots *Sédi* et *Khazkhil*. Quoique je n'aie trouvé rien de précis sur l'âge auquel il a vécu, je vois, par une tradition rapportée par l'auteur du *Tabakat*, qu'il vivoit dans le Ier ou au commencement du IIe siècle de l'hégire, car cette tradition est fondée sur l'autorité de Zayéda qui la tenoit d'Alseddi et celui-ci d'Abdallah albahi, qui l'avoit entendu raconter à Ayéscha, veuve du prophète.

(6) Voyez ci-devant, p. 152, note 3.

(7) Obbaï ben-Kiaab fut un des premiers compagnons du prophète et son secrétaire. Il mourut l'an 23 de l'hégire. Voyez Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. I, p. 195, 205, 251, etc.

(8) Maad ben-Djébel est surnommé *Ansari Khazradji;* il se trouva en personne à plusieurs des expéditions de Mahomet, et fut nommé par lui gouverneur du Yémen. On lui

Abdallah ben-Omar[1], Abou-Horeïra[2] et Asem ben-Abilnedjoud[3].

Paragraphe VII.

Les mesures de capacité dont il est fait usage dans le droit canonique sont le mudd, le saa, le ferk, l'ark et le vask.

Quant au mudd, Ebn-Kotaïba[4] dit : « Il est reconnu sans aucune diversité d'opinions parmi les habitants du Hedjaz, que le mudd est de 1 1/3 rotl ». Abou-Djafar Ahmed ben-Nasr aldaoudi[5] dit : « Les habitants des deux villes saintes s'accordent à reconnoître que le mudd est de 1 1/3 rotl[6] ». Alazfi dit : « Nous avons vérifié le mudd qui est en usage[7], en le comparant à la mesure que donnent les

donnoit le surnom d'Abou-Abdalrahman. Il mourut la 20e année de l'hégire. Voyez Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. I, p. 245.

[1] Voyez ci-devant, p. 138, note 1.

[2] Abou-Horeïra, l'un des plus célèbres compagnons du prophète, est un de ceux sur l'autorité desquels sont fondées la plupart des traditions. Il mourut en l'an 59 de l'hégire. Voyez Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. II, p. 375. Voyez aussi le *Traité des monnoies musulmanes*, n° 1, p. 32.

[3] Asema est un des sept Karis, ou lecteurs de l'Alcoran. Il mourut en l'an 128. Voyez Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. I, p. 473; Hottinger, *Bibl. or.*, p. 153; *Bibl. ar. hisp.*, t. I, p. 504.

[4] Ebn-Kotaïba, dont le nom entier est Abou-Mohammed Abdallah ben-Moslem ben-Kotaïba, est un écrivain très-célèbre, dont on a plusieurs ouvrages estimés. Il mourut en 476. L'ouvrage cité ici par Makrizi est vraisemblablement celui qui a pour titre *Garib alcoran*. Voyez Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. II, p. 265 et 721; *Bibl. or.*, aux mots *Catba*, *Adab alcateb* et *Denouri*; *Bibl. ar. hisp.*, t. I, p. 167; Reiske, *Prodidagmata ad Hagi Khalfæ tab.*, à la fin de *Tabula Syriæ Abulfédæ*, p. 231.

[5] Voyez ci-devant, p. 147, note 1.

[6] En comparant les mesures de capacité aux mesures de pesanteur, l'auteur auroit dû indiquer quelle est la substance sur laquelle sont établis ces rapports. Je crois que c'est l'eau, parce que l'un des principaux usages des mesures de capacité, dans le droit canonique, est de déterminer la quantité d'eau qu'on doit employer pour chaque espèce d'ablution.

[7] On lit dans la copie de M. Rynck *almotamed*; M. Van-der-Palm n'ayant rien remarqué sur ce mot, je ne sais si la copie de M. Rynck est conforme au manuscrit de Leyde ; mais je crois qu'il faut lire *almotamal* -qui est en usage dans le commerce-. Ce

deux mains réunies, et employant pour cela des mains de différentes proportions. Nous avons trouvé que le hafna formé par la réunion de deux larges mains, est plus grand que le mudd; formé par la réunion de deux mains étroites, il est plus petit; mais si l'on emploie deux mains d'une moyenne proportion, le hafna et le mudd sont égaux.» Abou-Hanifa[1] et Alnokhaï[2] disent que le mudd[3] est de 2 rotls.

Du Saa. — Abou-Obéïd[4] dit : «Il n'y a aucune diversité d'opinions au sujet du saa parmi les habitants du Hedjaz[5]; ils conviennent tous que le saa est de 5 1/3 rotls ; tous parmi eux, savants ou ignorants, le connoissent; on s'en sert dans leurs marchés pour les ventes et on se règle d'après cette mesure de siècle en siècle». Alschaféï[6] dit : «Le saa du prophète est de 4 mudds au mudd du

qu'il y a de certain, c'est que si on lit *almotamed*, il faut ajouter *aleïhi* : alors on pourroit traduire «sur lequel on se fonde pour l'évaluation des mesures de capacité».

(1) Abou-Hanifa Noman ben-Thabet, docteur célèbre et chef de la plus répandue des quatre sectes réputées orthodoxes par les Sunnis, est mort en l'an 150 de l'hégire. Voyez Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. II, p. 25; *Bibl. or.*, au mot Abou-Hanifa; Pococke, *Spec. hist. ar.*, p. 297.

(2) Abou-Amran Ibrahim ben-Yézid, dont j'ai parlé ci-devant, p. 159, note 1, porte le surnom d'*Alnokhaï*. L'auteur du *Tabakat*, dans l'histoire de Sofyan althouri, fait mention d'un Abou-Issa, surnommé aussi *Alnokhaï*, qui étoit contemporain de Sofyan. Je ne sais s'il s'agit ici de l'un ou de l'autre de ces deux personnages.

(3) On trouve ici, en marge du manuscrit de Leyde, la note suivante : «On dit aussi *muddi* avec un *dhamma* sur le *mim* et un *djezma* sur le *dal*, quand il signifie un poids seulement. Au pluriel on dit *amdad*, *midad* et *mided*. Suivant Alkhattabi, le mudd contient la même quantité de grains que l'on peut tenir dans la paume des deux mains étendues. C'est pour cela qu'on l'a nommé *mudd*.» Ce mot vient de *madda*, qui veut dire «étendre».

(4) Voyez ci-devant, p. 138, note 3.

(5) Il y a encore ici une faute dans le texte : au lieu d'*alamaho*, il faut, je pense, lire *ala*. M. Van-der-Palm n'ayant pas marqué ici la leçon du manuscrit de Leyde, je ne puis dire s'il confirme ma conjecture.

(6) Schaféï est le chef d'une des quatre sectes orthodoxes des Sunnis. Son nom est Abou-Abdallah Mohammed ben-Edris. Il est nommé *Schaféï* de Schafé son trisayeul, contemporain de Mahomet. Il mourut en 204. Voyez Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. II, p. 129; *Bibl. or.*, au mot *Schaféï*; Pococke, *Spec. hist. arab.*, p. 295.

prophète : on évalue le mudd à 1 1/3 rotl et le saa à 5 1/3 rotls. Les habitants de l'Irak sont d'opinion que le mudd du prophète est de 2 rotls et le saa de 8 rotls. Lorsque Alraschid fit le pélérinage, il y eut une contestation au sujet du mudd et du saa entre le cadhi Abou-Youssouf Yacoub ben-Ibrahim[1] et l'imam Malec[2]; Malec fit venir les descendants des Mohadjirs et des Ansaris[3] qui habitoient à Médine : ils apportèrent les mesures de leurs pères que ceux-ci avoient reçues de leurs grands-pères, compagnons du prophète, et qui s'étoient ainsi transmises depuis le temps de Mahomet. Elles se trouvèrent toutes semblables; ceux qui les apportoient disoient les tenir l'un de son père, l'autre de son oncle paternel, l'autre de son grand-père, et cela étoit avoué de l'assemblée qui le reconnoissoit d'un commun accord, en sorte que c'étoit une chose portée jusqu'à la démonstration et contre laquelle il n'y avoit rien à objecter. Malec ayant donc produit un saa et ayant dit : c'est là le saa du prophète, Abou-Youssouf le vérifia et trouva qu'il contenoit 5 1/3 rotls et tous les mudds se trouvèrent tenir 1 1/3 rotl, alors Abou-Youssouf abandonna l'opinion des habitants de Coufa sur l'évaluation du saa et du mudd, et revint à celle des Médinois, en ayant reconnu la vérité d'une manière évidente. »

Le ferk est de 3 saas, ce qui fait 16 rotls.

L'ark, mot que l'on emploie pour signifier « une corbeille, un panier », est de 15 à 20 saas.

[1] Abou-Youssouf Yacoub ben-Ibrahim ben-Habib alcoufi fut Cadhi de Bagdad du temps du Khalife Hadi. Il porta le premier le titre de *Cadhi alcodhat* « Juge des juges ». Il mourut en 181. Voyez *Bibl. or.*, au mot *Abu-Joseph*; Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. II, p. 77.

[2] Malek ben-Anas, chef d'une des sectes des Sunnis, et dont la doctrine domine principalement en Afrique, mourut en l'an 179. Voyez Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. II, p. 167; Pococke, *Spec. hist. ar.*, p. 294; *Bibl. or.*, au mot *Malek*. Son corps de jurisprudence, intitulé *Mouatta*, se trouve dans la Bibliothèque de l'Escurial. Voyez *Bibl. ar. hisp.*, t. I, p. 464.

[3] Les *Mohadjirs* sont les Mecquois qui accompagnèrent Mahomet dans sa fuite. Les *Ansaris* sont les Médinois qui le reçurent et embrassèrent sa doctrine.

Le vask [1] est de 60 saas au saa du prophète, c'est-à-dire de 320 rotls au compte des habitants du Hedjaz. Alkhalil ben-Ahmed [2]

[1] On lit ici, en marge du manuscrit de Leyde, la note suivante : «Abou-Zeïd dit : Le *vask* «la charge» est de deux adels (le mot *adel* signifie «équilibre», la moitié de la charge d'une bête de somme, qui sert de contrepoids à l'autre moitié), car 2 vasks font 4 adels. Ebn-Doreïd dit : Le vask est un poids de 500 rotls. On peut prononcer *vask* ou *visk*. Le cor à Bagdad vaut 120 kafizs, le kafiz 8 makouks, le makouk 3 kiledjas, et le kiledja est égal à 600 dirhems.» Ebn-Doreïd, cité dans cette note, est auteur d'un dictionnaire arabe qui se trouve dans la Bibliothèque de Leyde. On connoît son poème intitulé *Maksoura*. Son nom entier, suivant Hadji Khalfa, au mot *Garib alcoran*, est Aboubecr Mohammed ben-Hassan, surnommé Ebn-Doreïd allogavi, c'est-à-dire «le lexicographe». C'est aussi le nom que lui donne Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. II, p. 377. Il mourut en 321, âgé de 99 ans.

[2] L'auteur du *Tabakat* le nomme Alkhalil ben-Ahmed alazdi albasri et le place dans la troisième classe des Tabis. Il dit qu'il est auteur d'un traité de prosodie et du livre intitulé *Alaïn*, et que c'étoit un grand serviteur de Dieu, qui menoit une vie fort austère. Casiri le nomme Khalil ben-Ahmed alfarahidi albasri : il ajoute qu'il mourut en l'an 75. C'est une faute, il faut lire 175. Le livre intitulé *Alaïn* se trouve dans la Bibliothèque de l'Escurial, n°s 566 et 567. Suivant Abulfaradj, le célèbre médecin Honaïn ben-Ishak avoit étudié la langue arabe à Basra, sous Khalil ben-Ahmed. Voyez *Bibl. ar. hisp.*, t. I, p. 166; *Hist. dynast.*, p. 264 du texte arabe.

Le livre intitulé Alaïn est le plus ancien dictionnaire de la langue arabe. Il n'est pas certain que Khalil en soit l'auteur. «On ne s'accorde pas, dit Hadji-Khalfa, sur l'auteur de ce dictionnaire; quelques-uns l'attribuent à Alkhalil ben-Ahmed, le Grammairien, mort en 175... Suivant d'autres, il a pour auteur Alleïth ben-Nasr ben Seyyar alkhorassani. D'autres prétendent que le commencement de ce dictionnaire, jusqu'à la fin de la lettre *aïn*, est d'Alkhalil, et qu'il a été achevé par Alleïth, ce qui est cause que la fin ne ressemble pas au commencement. Un autre auteur raconte que l'ouvrage d'Alkhalil étoit déposé chez Alleïth, qui l'apprenoit par cœur; il en avoit appris la moitié lorsque l'ouvrage fut brûlé; alors il rétablit, de mémoire, la moitié qu'il avoit apprise, et comme Alkhalil étoit mort, il rassembla les hommes les plus savants de ce temps, pour le compléter. Ebn-Rahouya prétend qu'Alkhalil n'avoit composé que la lettre *aïn*, qu'Alleïth l'ayant achevé, mit l'ouvrage entier sous le nom d'Alkhalil, à cause de l'affection qu'il lui portoit, mais que néanmoins on peut distinguer le travail d'Alkhalil de celui d'Ahmed, les articles composés par le premier, commençant ainsi : «*Voici ce que dit Alkhalil ben-Ahmed*, au lieu que ceux qui sont du second, commencent ainsi : *Voici ce que dit Alkhalil*. Hadji Khalfa discute, dans la suite de cet article, les reproches que divers auteurs ont faits à cet ouvrage et indique l'ordre qui y est observé, mais ces détails me mèneroient trop loin. Voyez Hadji Khalfa, au mot *Kitab alaïn*.

dit que c'est la charge d'un chameau[1]. Dieu seul est parfaitement savant.

Paragraphe VIII.

On se partage en trois opinions sur la question de savoir quel est le premier (prince musulman) qui ait fait frapper des dirhems.

Le cadhi Aboulhassan Ali ben-Mohammed al-maverdi[2] dit qu'Omar ben-Alkhattab, voyant les diverses sortes de dirhems qui étoient dans la circulation, le dirhem Bagli de 8 daneks, le Tabari de 4 daneks, le Magrébi de 3 daneks et le Yéméni d'un seul danek, ordonna que parmi ceux qui étoient d'un usage plus ordinaire dans le commerce, on choisît le plus fort et le plus faible; c'étoient le dirhem Bagli et le Tabari : il les réunit, ce qui donna 12 daneks; il en prit la moitié et fixa le dirhem à 6 daneks. « Cela montre, dit Abou-Mohammed Hassan ben-Abilhassan Ali ben-Mohammed ben-Abdalmélik ben-Alkattan[3], dans son *Traité des Poids et Mesures*[4],

[1] On lit ici dans le manuscrit de Leyde la note suivante : « Le kafiz vaut 8 makouks, le makouk 1 1/2 saa, ce qui fait 5 kiledjas. C'est une mesure de capacité usitée dans l'Irak. On dit au pluriel *makakik* ou *makaki*, indifféremment. »

« L'ardeb est le boisseau des Égyptiens, c'est 24 saas. »

« Le nassif, suivant Ebn-Doreïd, est une sorte de mesure de capacité. Le kist est la moitié du saa. »

M. Van-der-Palm croit que ce n'est pas ici une note, mais une omission du copiste qui doit être rétablie dans le texte. Je pense au contraire que ceci n'est pas de Makrizi, car les mesures dont il y est parlé ne sont point comprises dans l'énumération des mesures légales qu'on a vue ci-devant, p. 193. Je soupçonne que cette note n'est que la suite de celle que j'ai rapportée ci-devant, p. 168, note 1.

[2] C'est un écrivain célèbre, auteur d'un grand nombre d'ouvrages de politique et de jurisprudence, mort en 450. Voyez Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. III, p. 181. *Bibl. ar., hisp.*, t. I, p. 224; *ibid.*, p. 154, où il est nommé, par erreur, *Aboulhasam*.

[3] Cet auteur, dont je ne trouve pas le nom dans Casiri, est fils d'un autre écrivain dont il fait mention sous le nom d'Aboulhassan Ali ben-Mohammed ben-Alkattan et qui vivoit dans le viiie siècle de l'hégire. Celui dont il est ici question devoit donc être contemporain de Makrizi. Voyez *Bibl. ar. hisp.*, t. I, p. 460.

[4] Hadji Khalfa ne fait pas mention de cet ouvrage.

qu'Omar fit frapper des dirhems, mais il n'en changea point les empreintes. Le premier qui fit frapper des dirhems (à un coin musulman) fut Mosab ben Alzobeïr, par l'ordre de son frère Abdallah ben-Alzobeïr en l'année 70; il les fit frapper aux empreintes des Cosroès, mais il mit d'un côté le mot *bénédiction*, et au revers, *de Dieu*. Un an après, Alhadjadj changea cette légende et y substitua celle-ci : *Au nom de Dieu, Alhadjadj.* »

Suivant un autre récit, Abdalmélik ben-Mervan fut le premier qui fit frapper des dirhems avec une empreinte (musulmane). Jusque là il y avait des dirhems à deux coins différents : les uns portoient une empreinte persane, c'étoit le dirhem Bagli ou *noir* qui pesoit 8 daneks; le second étoit le dirhem Tabari nommé aussi *ancien* qui portoit une empreinte grecque et pesoit 4 daneks[1]. Les savants de ce temps-là furent d'avis de réunir le dirhem Bagli de 8 daneks et le Tabari de 4 daneks, ce qui faisoit 12 daneks; ils séparèrent la somme en deux parties égales et firent faire le dirhem du poids de 6 daneks.

Aboulzeïad[2] dit : « Abdalmélik ben-Mervan ordonna à Alhadjadj de faire frapper des dirhems dans l'Irak, ce qu'il fit en l'an 74 ». Suivant Almadani[3], ce fut à la fin de l'an 75 qu'Alhadjadj fit frapper des dirhems, et en l'année 76, il envoya l'ordre d'en frapper dans divers districts de son gouvernement. On dit qu'il y fit mettre cette légende : *Dieu est unique, Dieu est éternel.*

Paragraphe IX.

Sikkat signifie le type des dirhems. Dans une tradition il est défendu de briser le coin musulman, à moins qu'on ne soit réduit au

[1] Ce passage étoit singulièrement altéré dans le texte imprimé, publié par M. Tychsen. Voyez le *Traité des monnoies musulmanes.*

[2] Je soupçonne une faute dans ce nom propre, sur lequel je n'ai trouvé aucun renseignement.

[3] Peut-être faut-il lire *Almeïdani.* On connoît plusieurs écrivains de ce nom.

désespoir. Dans le livre intitulé *Garibani*[1], on lit que par le mot *coin* il faut entendre les dinars et les dirhems monnoyés, auxquels on donne le nom de *coin* (*sikkat*), parce qu'ils sont frappés avec un fer marqué d'une empreinte, que l'on appelle *coin* (*sikkat*); tout clou chez les Arabes se nomme *sekk*. Alfarabi dans le *Divan aladib*[2] dit : « *Alsekk* « un clou »; *alsikkat* « le coin des dirhems ». Dieu seul est parfaitement savant.

Ce traité est fini et achevé. Il a été corrigé par l'auteur et le compilateur Ahmed ben-Ali Almakrizi Alschaféï au mois de Ramadhan 841. Louange à Dieu seul.

[1] Voyez ci-devant, p. 163, note 4.

[2] Le *Divan aladib* est, dit Hadji Khalfa, un livre de grammaire dont l'auteur Ishak ben-Ibrahim alfaryabi est mort, suivant Djauhéri, vers l'an 350.

OBSERVATIONS

SUR

QUELQUES PASSAGES DES « MÉMOIRES SUR L'ÉGYPTE[1] ».

Il n'est aucun amateur des sciences et des lettres qui ne se soit empressé de connoître les premiers résultats des travaux des savants qui ont accompagné Bonaparte dans l'expédition d'Égypte. Mais ce sont surtout ceux qui cultivent la littérature orientale, dont le volume qui vient de paroître sous le titre de *Mémoires sur l'Égypte, publiés pendant les campagnes du général Bonaparte, dans les années* VI *et* VII, a dû piquer le plus vivement la curiosité. Ce recueil contient en effet plusieurs morceaux intéressants sur l'Égypte, parmi lesquels les deux mémoires du général Andréossy, dont on a déjà rendu compte dans ce journal[2], tiennent certainement le premier rang. Celui de ces deux mémoires qui a pour objet le lac Menzaleh, nommé par les auteurs arabes, *lac de Tennis*, présente des conjectures savantes sur la manière dont ce lac s'est formé et successivement accru; mais j'ai peine à concilier ce que les auteurs arabes disent de *Samnah*, avec la distance à laquelle cette ville est aujourd'hui du lac Menzaleh, suivant le mémoire et la carte du général Andréossy: « Samnah, dit le général Andréossy, se trouve sur le bord du canal de Moëz: il paroît que c'étoit une ville immense; elle s'étendoit beaucoup le long du canal. On voit, dans son intérieur, une espèce de *forum* ou place publique de la forme d'un carré long, ayant une grande entrée du côté du canal de Moëz, et des issues dans les parties latérales; le grand axe de ce forum est dans la direc-

[1] *Magasin encyclopédique*, 1800, t. I, p. 58 et seq. [Note de l'éditeur.]

[2] *Magasin encyclopédique*, V^e année, t. VI, p. 30.

tion de l'est à l'ouest; on aperçoit sur ce grand axe plusieurs monuments détruits et des obélisques brisés et renversés . . . . . Samnah est maintenant l'entrepôt des dattes qu'on apporte de Saléhiyeh, et que les pêcheurs du lac vont prendre en échange de poisson salé. »

Sur la carte jointe au mémoire, au lieu de Samnah, ont lit : *Sann ruinée, autrefois Tanis;* mais une note qu'on lit p. 201 lève tout doute sur l'identité de *Sann* et *Samnah.* Cette note est ainsi conçue : « Samnah « Sann » étoit l'ancienne Tanis; elle prit dans la traduction des septante, faite en Égypte, le nom de *Tsoan* « Ζοαν », d'où s'est formé *Sann* (Danville) ». Cette note est inexacte : *Tsoan* est le nom hébreu que les septante ont rendu par Τανίς [1] : c'est aussi ce que dit Danville [2]. Je ne veux pas examiner si Samnah est la même ville que le texte hébreu nomme *Tsoan*, et si *Tanis* est effectivement *Tsoan* et *Samnah.* Ce que je remarque, c'est que le général Andréossy place Sann, qui est la même que Samnah, sur le canal de Moëz, à 7.000 toises environ au-dessus de l'embouchure de ce canal dans le lac Menzaleh, et que les géographes arabes placent Samnah dans le lac. Le géographe de Nubie dit positivement : « Dans le lac de Tennis se trouvent des villes qui ressemblent à des îles : ce sont Nabli, Tounah, Samnah et Hesnalma; il n'y a aucune d'elles à laquelle on puisse arriver autrement que par des barques [3] ». Makrizi, dans la description historique et topographique de l'Égypte, dit aussi : « Samnah, bourg du nombre de ceux qui dépendoient de Tennis; le lac s'en est emparé, et ce bourg est devenu une île ». Il n'y a ce me semble d'autre moyen d'accorder ces témoignages avec l'état actuel des choses, que de supposer que les eaux du lac se sont considérablement retirées depuis l'époque à laquelle écrivoit

[1] Voyez *Nombr.*, ch. XIII, v. 22; *Pseaum.* LXXVII, v. 12 et 43; *Isa.*, ch. XIX, v. 11 et 13; ch. XXX, v. 4.

[2] *Mém. sur l'Égypte*, p. 94.

[3] III. Clim. 3 par. p. 103 de la traduction latine.

Makrizi. Et ce fait n'est pas indifférent, puisque l'examen des causes qui ont pu donner lieu à cette diminution du lac pourroit indiquer les moyens dont il conviendroit de se servir pour le dessécher, et c'est la seule importance que j'attache à cette observation.

Après les mémoires du général Andréossy, un des plus intéressants pour la topographie de l'Égypte, c'est celui du C. Shulkouski, qui contient des détails sur la route du Caire à Saléhiyeh.

Je crois qu'il peut être utile d'indiquer, relativement à l'origine de Saléhiyeh, une erreur dans laquelle le C. Shulkouski a pu être entraîné par les habitants même du pays, fort ignorants sur leur propre histoire. « Le nom de Saléhiyeh, dit l'auteur de ce mémoire, dérive de celui de Mélek-Saleh, ce sultan fameux que nos auteurs nomment Saladin. C'est lui qui, le premier, fixa l'attention de l'Égypte sur ces hameaux écartés. » Le C. Langlès a bien senti que le nom de Saléhiyeh ne conviendroit pas à une ville qui devroit son origine à Saladin (Sélaheddin); aussi dit-il dans la note qu'il a mise sur ce passage, que *Mélik Saleh* est une mauvaise prononciation, qu'il faut écrire et prononcer *Sélah*. Mais cette correction est insuffisante : jamais Saladin n'est nommé *Mélek Sélah ;* il est toujours nommé *Sélâheddin*, son surnom est *Almélik-alnasser;* et si cette place tiroit son nom de celui de ce prince, on l'appelleroit *Sélâhiyeh*, ou plutôt *Nassériyeh*. Au reste, il est superflu d'avoir recours ici à des conjectures et à des suppositions. Voici un passage de Makrizi, qui lève toute incertitude :

« Saléhiyeh, dit cet auteur, est une ville dont l'enceinte a été tracée par Almélik-alsâlèh Nedjmeddin Ayyoub, fils d'Almélik-alcamel Mohammed, fils d'Alâdel, etc., dans le canton des terres salines et amères, à l'entrée des sables qui sont entre l'Égypte et la Syrie. Il y fit construire des palais, une djami (grande mosquée), et des murs, et la destina à servir de lieu de repos aux armées à leur sortie des sables. Il la fit bâtir en 644 (1246-1247), et vint y demeurer. » Suivant d'autres passages de Makrizi, la fondation de

Sâléhiyeh fit déchoir Abbasseh ville peu éloignée, qui avoit été très florissante auparavant, et plusieurs sultans d'Égypte, après Almelik-alsâleh, occupèrent aussi Sâléhiyeh. La position actuelle de Sâléhiyeh... est absolument la même qu'indique Makrizi, et on y voit une belle mosquée en pierres; mais il ne paroît pas qu'il y ait jamais eu en ce lieu de forteresse : Aboulféda, qui parle de la fondation de cette place, n'en fait aucune mention : « Almélik-alsâleh, dit-il, aimoit excessivement à bâtir : il bâtit... Saléhiyeh, ville située dans le Sayeh (il faut lire *Schibâkh* « terres marécageuses »); il fit construire dans ce lieu des palais pour la chasse.....[1] ». Ainsi, il n'est pas étonnant que le C. Shulkouski n'ait trouvé à Saléhiyeh, aucun vestige d'une forteresse. Il est donc certain que Saléhiyeh, dont Thévenot a parlé sous le nom de Salahia, doit sa fondation à Almélik-alsâleh, petit-fils d'un frère de Saladin, qui a régné depuis 637 (1239-1240) jusqu'en 647 (1249-1250).

L'origine de cette ville et la cause de son nom ainsi connue, on ne peut plus admettre aucune identité entre le lieu nommé anciennement *Sile* ou *Selæ* et *Saléhiyeh*, comme l'a fait Danville, qui n'a été conduit à cela que par un rapport fortuit de consonnance entre ces deux noms[2]. Ces sortes de rapports, pour le remarquer en passant, ont souvent induit en erreur les meilleurs géographes; Danville nous en fournit lui-même une nouvelle preuve sans sortir de l'Égypte, et même de cette partie de l'Égypte où se trouve Saléhiyeh. En examinant la position de *Thaubaston* ou *Thaubastum*, il dit : « Je reconnois la position de Thaubastum dans un lieu dont le nom actuel de *Habaseh* ou *Aabasa*..., n'est pas sans analogie à celui de *Thaubasium* ou *Thaubastum*[3] ». Je n'examine pas si la position du lieu nommé *Abbasseh* convient à Thaubastum. Michaëlis a déjà observé que la position d'*Abbasseh*, indiquée par Aboulféda,

[1] Abulféda, *Annal. Moslem.*, t. IV, p. 505.
[2] *Mém. sur l'Égypte*, p. 126.
[3] *Mém. sur l'Égypte*, p. 127.

étoit contraire à cette conjecture[1]. Je veux seulement faire observer qu'il n'y a aucune induction à tirer de l'analogie que Danville a cru trouver entre ces deux noms. Abbasseh, en effet, n'est point une ville ancienne. « Abbasseh, dit Aboulféda[2], est une ville d'Égypte à l'est de Bilbéïs, et à une journée de marche ou environ de cette ville. C'est un lieu moderne qui a pris son nom d'Abbasseh, fille d'Ahmed ben-Touloun. Cette princesse se rendit à l'endroit où est aujourd'hui Abbasseh, pour faire ses adieux à Katr-elnéda, fille de son frère Khomarovia ben-Ahmed ben-Touloun, lorsqu'on la conduisoit au Khalife Almotadhed, qu'elle devoit épouser. Abbasseh fit dresser ses tentes en cet endroit : ensuite elle y bâtit (ou plutôt, comme le dit Makrizi qui rapporte le même fait, *on y bâtit*) une ville qui fut appelée du nom de cette princesse. » L'origine d'Abbasseh ne remonte donc pas plus haut que l'an 281 de l'hégire (894-895).

Le Recueil des mémoires sur l'Égypte contient encore une observation, ou plutôt une anecdote plus remarquable par la fausse interprétation qu'on lui a donnée, que par son importance : elle se trouve dans une lettre de l'adjudant-général Julien au C. Geoffroy, membre de l'Institut d'Égypte, en date du 20 vendémiaire an VII. Voici de quelle manière il raconte le fait : « Lorsque les Mamlouks parurent devant nous pour la première fois à Rahmanieh, nos avant-postes arrêtèrent un habitant du pays qui traversoit la plaine; les volontaires qui le conduisoient prétendoient l'avoir vu sortir des rangs ennemis, et le traitoient assez durement, le regardant comme espion. Me trouvant sur son passage, j'ordonnoi qu'il fût conduit au quartier-général, sans qu'on lui fît aucun mal. Ce malheureux, rassuré par la manière dont il me vit parler, chercha à me prouver qu'il n'étoit point le partisan des Mamlouks; il parloit avec véhémence et appuyoit sa défense de gestes très-expressifs; mais, comme je n'avois pas d'interprète, il vit bien que je ne pouvois le com-

[1] *Descr. Ægypt.*, p. 65, note 139.

[2] *Descr. Ægypt.*, p. 10.

prendre : alors il lève sa chemise bleue, et prenant son *phallus* à poignée, il reste un moment dans l'attitude théâtrale d'un dieu jurant par le Styx; sa physionomie sembloit me dire : Après le serment terrible que je fais pour vous prouver mon innocence, osez en douter! Son geste me rappela que du temps d'Abraham on juroit vérité en portant la main aux organes de la génération.

« Cet usage antique conservé chez les Arabes modernes, n'est pas le seul; et plus on étudie les mœurs de ce peuple demi-sauvage, plus l'histoire de l'ancien testament s'éclaircit; les événements regardés par quelques Européens comme surnaturels, parce qu'ils ne sont qu'extravagants, s'expliquent aisément, et les héros de Moyse sont réduits à leur juste valeur. »

Je doute fort qu'avec un peu de réflexion le lecteur même le plus exempt de ce qu'on appelle aujourd'hui préjugés religieux, soit ici de l'avis du C. Julien. Je conçois bien que l'étude des mœurs des Arabes peut jeter du jour sur l'histoire des personnages de l'ancien testament; mais je ne vois pas comment elle peut servir à expliquer des événements surnaturels, et je ne conçois pas ce qu'on peut entendre par des événements extravagants. Au reste, ce que dit le C. Julien, d'un usage pratiqué du temps d'Abraham, ne peut s'appliquer qu'au serment qu'Abraham exigea de son serviteur en l'envoyant dans sa famille demander une fille en mariage pour son fils Isaac; et il n'y a assurément là rien de surnaturel, ni d'extravagant. Voici le passage : *Dixitque (Abraham) ad servum seniorem domus suæ... Pone manum tuam subter femur meum, ut adjurem te per Dominum deum cœli et terræ, ut non accipias uxorem filio meo de filiabus Chananæorum... Posuit ergo servus manum sub femore Abraham domini sui, et juravit illi super sermone hoc*[1]. Jacob, au lit de la mort, dit de même à Joseph : *Si inveni gratiam in conspectu tuo, pone manum tuam sub femore meo, et facies mihi misericordiam et veritatem, ut non sepelias me in Egypto*[2].

[1] *Genes.*, ch. XXIV, v. 2, 3 et 8.

[2] *Ibid.*, ch. XLVII, v. 29.

Il est assez difficile de trouver quelque ressemblance entre l'action de notre Égyptien, et ce qui est rapporté ici : 1° Il ne s'agit point proprement dans l'histoire d'Abraham et dans celle de Jacob d'un simple jurement pour attester un fait, mais d'un engagement, d'une promesse, dont ce signe est la ratification. 2° Abraham exige de son esclave qu'il mette la main, non sous sa cuisse propre, mais sous celle de son maître; et Jacob fait la même demande à Joseph. 3° Le mot hébreu *yarek* signifie bien certainement «la cuisse»; c'est un mot qui s'emploie au duel comme ceux qui désignent les mains, les reins, les jambes, les pieds[1], etc. C'est sur la cuisse, et sur la cuisse droite, que l'on porte le glaive[2] : on frappe de la main sur sa cuisse dans un violent désespoir[3], signe de la langue mimique que nous avons aussi, et qui sans doute est commun à tous les peuples. Enfin, le mot arabe *varak*, qui signifie «cuisse», est visiblement dérivé de la même racine, ce qui ne peut être contesté par quiconque a la plus légère connoissance de ces langues.

Il est vrai que le mot *yarek* est employé dans trois passages de l'écriture dans un sens qui s'éloigne[4] moins de celui qu'on lui suppose ici; mais dans la circonstance dont il est question, il n'y a aucune raison d'avoir recours à cette interprétation, et cela est d'autant moins permis, que quand les écrivains hébreux veulent parler des organes de la génération, ils ne font aucune difficulté d'employer les mots *erva*, *besar erva* et *mabosch* qui répondent aux

[1] *Exod.*, ch. XXVIII, v. 42.

[2] *Fecit sibi* (*Aod*) *gladium... et accinctus est eo subter sagum in dextro femore... extenditque Aod sinistram manum, et tulit sicam de dextro femore suo. Jug.*, ch. III, v. 16 et 21. *Accingere gladio tuo super femur tuum.* Ps. XLV, v. 4. *Uniuscujusque ensis super femur suum. Cant. des Cant.*, ch. III, v. 8; *Ponat vir gladium super femur suum. Exod.*, ch. XXXII, v. 27.

[3] Voyez *Jérém.*, ch. XXXI, v. 19. *Ezech.*, suivant le texte hébreu, ch. XXI, v. 17.

[4] *Cunctæ animæ animæ quæ ingressæ sunt cum Jacob in Ægyptum, et egressæ sunt de femore illius. Gen.*, ch. XLVI, v. 26. Voyez aussi *Exod.*, ch. I, v. 4 et *Jug.*, ch. VIII, v. 30. On peut encore observer que le mot *femur* n'est point employé ici, à strictement parler, pour *pudenda*.

mots latins *pudenda, verenda.* On en a un exemple frappant dans cette loi qui contraste si fortement avec l'usage grossier que l'on suppose ici : *Si habuerint jurgium viri duo, et unus contra alterum rixari cœperit, volensque uxor alterius eruere virum suum de manu fortioris, miseritque manum, et apprehenderit verenda ejus : abscides manum illius, nec flecteris super eam ulla misericordia*[1].

Je n'ignore pas que plusieurs interprètes et critiques, tant juifs que chrétiens, ont cru que le mot *yarek,* dans les passages de l'histoire d'Abraham et de celle de Jacob que j'ai cités, désignoit les parties génitales : cette interprétation a été adoptée par Voltaire, parce qu'il a cru qu'elle prêtoit au ridicule. Pour moi, je ne crois pas que l'on puisse en imaginer une moins naturelle et plus absurde.

Il est difficile, je l'avoue, de décider à quelle idée tenoit ce signe adopté par les ancêtres des Juifs pour ratifier un engagement : l'explication la plus vraisemblable est que l'on portoit la main sur l'endroit où l'on avoit coutume de placer le glaive, se soumettant ainsi à la vengeance de celui avec lequel on contractoit, si on venoit à enfreindre ses engagements. Il est même digne de remarque que Josephe, en racontant l'histoire d'Abraham, parle de ce signe de ratification, ou d'un signe très analogue à celui-là, d'une manière qui a fait soupçonner à quelques savants qu'il étoit encore en usage de son temps. *Ἀϐραμὸς . . . . . πέμπει τὸν πρεσϐύτατον τῶν οἰκετῶν ἐπὶ τὴν μνησείαν, ἐνδησάμενος μεγαλαῖς πίσεσι· γίνονται δ'αὗται τοῦτον τ τρόπον· ὑπὸ τοὺς μηροὺς ἀλλήλοις τᾶς χείρας ἐπαγαγόντες, ἔπειτα ἐπικαλοῦνται τὸν Θεὸν μάρτυρα τῶν ἐσομένων*[2].

Ce passage ne me paroît pas prouver que cet usage fût encore pratiqué du temps de Josephe; mais il donne lieu de penser que quand l'engagement étoit réciproque, quand il y avoit un contrat synallagmatique, chacun des contractants mettoit sa main sous la cuisse de l'autre.

[1] *Deut.*, ch. XXV, v. 11 et 12.

[2] *Antiq. Jud.*, liv. I, ch. XVI.

Quoi qu'il en soit, revenons à notre Égyptien. Il seroit bien singulier qu'un serment d'un genre aussi extraordinaire n'eût été remarqué par aucun des voyageurs que les merveilles de l'Égypte y ont attirés en si grand nombre dans tous les temps, s'il étoit véritablement usité parmi les Égyptiens. Pour moi, j'explique bien différemment l'action de ce malheureux prisonnier : il me semble que je l'entends dire avec une sorte de dépit de ne pouvoir se faire comprendre : « J'ai beau dire à ces gens-là que je suis un laboureur, un *fellah* copte, chrétien comme eux (car certainement à cette époque l'idée d'un Franc et celle d'un Chrétien étoient encore réunies et même indivisibles pour un Égyptien), et par conséquent plutôt ennemi des Mamlouks nos tyrans, que disposé à les servir, je ne puis me faire comprendre d'eux : eh bien! qu'ils voient, qu'ils s'assurent donc de leurs propres yeux que je suis incirconcis; peut-être du moins entendront-ils ce langage ». Non, pauvre fellah, ils ne t'ont pas entendu, et assurément ce n'est pas ta faute; car tu as parlé la langue universelle. Pour qu'on puisse juger combien cette explication est naturelle, je n'ai qu'à rappeler un passage du voyage de Sonnini, qui prouve que ce geste si expressif, cette preuve sensible a été exigée par des Chrétiens égyptiens de quelques Francs que leur déguisement assimiloit à des Arabes. « Les moines (de Baramous), dit ce voyageur, spectateurs de ce qui s'étoit passé le matin dans la plaine, ne devoient pas douter que nous ne fussions des Européens; ils feignirent pourtant de ne pas le croire et ils exigèrent que l'un de nous démontrât à un père examinateur, envoyé tout exprès, qu'il n'avoit été soumis à aucune mutilation religieuse[1] ». Ce passage n'a pas besoin de commentaire; observons seulement que si l'on veut retrouver les mœurs anciennes de l'Orient en Égypte, ce n'est pas dans les villes, ni même dans les campagnes cultivées qu'il faut les chercher. Chez un peuple qui depuis plusieurs

[1] *Voyage de Sonnini*, t. II, p. 179.

siècles a vu son sang se mêler à celui des Assyriens, des Perses, des Grecs, des Romains, des Arabes, des Turcs, des Tartares, des Circassiens, etc., on distinguera bien difficilement des traces de ses coutumes primitives. C'est chez l'habitant des déserts, chez l'Arabe Bédouin des solitudes de la Libye ou des plaines sablonneuses qui séparent l'Égypte de la Syrie, que l'on pourra trouver quelques traits de cette enfance du monde, toujours intéressante, et dont les vices même ont quelque chose de moins révoltant que ceux que produit la dégradation des mœurs chez les peuples civilisés.

Je pourrois faire encore quelques remarques sur divers morceaux de littérature contenus dans ce recueil. L'extrait de la géographie de Bakoui, par le C. Marcel, donneroit lieu à plus d'une observation. On ne peut douter qu'il n'ait consulté le texte arabe de Bakoui; mais il est singulier que l'on retrouve dans ce morceau quelques inexactitudes qui avoient échappé au savant de Guignes, auteur d'une notice du même ouvrage[1], et jusqu'à une faute de copiste ou d'imprimeur, et que le C. Marcel n'ait pas même nommé ce savant. Au reste, le lecteur, aidé des notes du C. Langlès, pourra faire de lui-même ces observations. Une erreur qui pourroit tromper quelques lecteurs se trouve dans la note 2, p. 385. Le C. Marcel dit que sous le mot *ossoul* ou fondements de la religion, on comprend tout le droit, tant civil que religieux des Musulmans. Cela n'est pas exact : *ossoul* signifie proprement la « théologie dogmatique », et la jurisprudence tant civile que religieuse est comprise sous le nom de *forou*.

Je supprime à dessein quelques autres observations qui pourroient paroître minutieuses. Qu'il me soit seulement permis de regretter que l'on n'ait pas employé pour un ouvrage de ce genre des caractères arabes, ce qui y auroit ajouté un nouveau prix.

[1] *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi*, t. II, p. 386 à 456. Le C. Marcel n'a pas bien traduit le titre arabe de l'ouvrage de Bakoui.

NACHRICHT

VON EINER MERKWÜRDIGEN LITTERARISCHEN BETRÜGEREY

AUF EINER REISE NACH SIZILIEN, IM JAHRE 1794, VON J. HAGER, AUF DER HOHEN SCHULE ZU PAVIA DOKTORN. Leipzig und Erlangen, 1799.

RELATION

D'UNE INSIGNE IMPOSTURE LITTÉRAIRE

DÉCOUVERTE DANS UN VOYAGE FAIT EN SICILE, EN 1794, PAR M. LE Dr HAGER. Traduit de l'allemand; à Erlang, chez J. J. Palm, 1799[1].

Ces deux ouvrages dont nous réunissons l'annonce, ne sont, à proprement parler, que deux rédactions de la même relation, dont l'une est écrite en allemand, et l'autre en françois. Cependant l'on trouve quelques légères différences entre ces deux rédactions, et l'édition françoise contient une préface et une autre addition importante qui ne se trouvent point dans l'édition allemande.

M. Hager, auteur de cette relation, est avantageusement connu dans la littérature, par une dissertation savante sur l'affinité des Hongrois avec les Lapons, dont nous avons déjà eu occasion de parler en rendant compte de l'ouvrage du D. Gyarmathi sur l'affinité de la langue hongroise avec les langues d'origine finoise[2]. La relation qu'il vient de publier a pour objet l'ouvrage imprimé

[1] *Magasin encyclopédique*, 1799, t. VI, p. 330-356. [Note de l'éditeur.]

[2] Voyez le *Magasin encyclopédique*, année IV, t. VI, p. 86.

à Palerme, sous les auspices de Monsignor Airoldi, archevêque d'Héraclée, juge de la légation apostolique et de la monarchie de Sicile, et sous le titre de *Codice diplomatico di Sicilia sotto il governo degli Arabi, publicato per opera e studio di Alfonso Airoldi*, etc., et celui qui est intitulé *Codice normanno* ou *Libro del Consiglio d'Egitto.* Dans l'extrait que nous allons donner de cette relation, nous ne ferons qu'exposer le jugement de M. Hager, sans nous permettre d'adopter nous-même aucune opinion. Cette réserve nous paroît nécessaire dans un procès aussi grave, dont les pièces ne sont point encore entièrement entre les mains du public.

Le manuscrit arabe, regardé comme l'original du *Codice diplomatico*, appartient à l'abbaye de Saint-Martin, située à trois lieues de Palerme.

Il fut acquis en 1744 pour cette abbaye et avoit appartenu précédemment à D. Martino la Farina, marquis de Madonia, qui l'avoit apporté à Palerme avec d'autres manuscrits et différentes curiosités, en revenant de l'Escurial dans cette ville, sa patrie. Ce manuscrit est in-4°, et contient 279 pages, ou plutôt, comme on lit dans l'édition allemande, 279 feuillets.

En 1782, Mohammed ben-Othman, ambassadeur de Maroc à la cour de Naples, retournant à Miquenès, fut obligé de relâcher à Palerme, et alla visiter l'abbaye de Saint-Martin. Il étoit accompagné de Joseph Vella, maltois, chapelain de l'ordre, et dans la suite abbé de Saint-Pancrace, en Sicile, qui, parlant la langue maltoise, qui n'est au vrai qu'un arabe corrompu, servoit d'interprète à l'ambassadeur, pendant son séjour en Sicile.

Les manuscrits arabes que possédoit l'abbaye de Saint-Martin furent montrés à cet ambassadeur.

Cette circonstance fut, suivant M. Hager, ce qui donna à l'abbé Vella l'idée de l'imposture littéraire dont il s'agit. Il avoit appris par D. Louis Moncada, gentilhomme sicilien, que depuis longtemps on avoit conçu le désir et l'espoir de trouver dans les écrivains arabes

de quoi remplir une lacune de près de deux siècles dans l'histoire de la Sicile, pendant le moyen âge. Il saisit cette idée et publia, après le départ de l'ambassadeur, que cet africain avoit trouvé, dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Martin, un manuscrit précieux, contenant la correspondance entre les gouverneurs arabes de la Sicile, et leurs maîtres les souverains de l'Afrique.

Pour confirmer l'authenticité de sa prétendue découverte et en augmenter l'importance aux yeux du prélat Airoldi, qui ne se refusoit à aucune des dépenses que la publication de l'ouvrage sembloit exiger, Vella supposa une correspondance avec l'ambassadeur, après son retour dans les états de Maroc, et la suite de cette correspondance fut l'assurance qu'il existoit, dans la Bibliothèque de Fèz, un second exemplaire du *Codice diplomatico*, plus étendu que celui de l'abbaye de Saint-Martin; la découverte d'un autre ouvrage qui servoit de continuation à celui-ci, et concernoit l'époque de la domination des Normands en Sicile, enfin, une suite de médailles confirmatives de l'histoire et de la chronologie du *Codice diplomatico*.

L'imposture eut un tel succès que le roi de Naples, à qui Vella présenta la traduction manuscrite du *Codice diplomatico*, voulant assurer le succès complet d'un travail si important pour l'histoire de la Sicile, ordonna que Vella, accompagné de trois élèves, seroit envoyé, aux frais de la couronne, à Maroc, et recevroit tous les fonds qui lui seroient nécessaires pour le mettre à portée de retirer des bibliothèques de ce pays, tous les manuscrits arabes qui pouvoient jeter du jour sur l'histoire de cette île. Divers événements, cependant, empêchèrent l'exécution de ce projet.

La traduction du *Codice diplomatico* avoit été annoncée, dès 1786, dans tous les journaux de l'Europe. Le premier volume fut publié en 1789; le sixième parut en 1792 et devoit encore être suivi de deux autres qui étoient prêts à voir le jour. Le premier volume fut dédié au roi, et le second à la reine de Naples.

Le prélat Airoldi avoit même résolu de faire imprimer le prétendu texte arabe. Pour cet effet, il se procura une fonte des caractères arabes de Bodoni. Un artiste, nommé Di Bella, fut chargé de graver les monnoies des Émirs, les inscriptions, la première page du manuscrit, et diverses lettres papales dont nous parlerons dans la suite.

Cependant il falloit mettre le manuscrit dans un état qui rendît sinon impossible, du moins très-difficile de reconnoître la fraude. C'est ce que fit Vella. Laissons parler M. Hager lui-même.

« L'auteur de toutes ces fraudes, dit-il, songeoit en attendant à mettre sa réputation en sûreté, et, pour que personne ne fût tenté de déchiffrer le vrai contenu du manuscrit qui traitoit de toute autre matière, il tâcha de le défigurer entièrement, à l'aide d'un travail qui doit lui avoir coûté plusieurs semaines, page par page et mot par mot, avec des points, des lignes et des corruptions innombrables, en sorte que dans la suite il n'en coûta pas peu pour en fixer le vrai sens.

« Craignant, cependant, que des yeux diplomatiques ne pussent découvrir l'encre récente, qui, dans le manuscrit interpolé, se distingue de l'ancienne, ou le cinabre frais dans le titre des paragraphes, de la couleur primitive, sous prétexte de le garantir des injures du temps, il fit appliquer sur les deux côtés de chaque page, au moyen d'une matière glutineuse, des feuilles de batteur d'or, aux frais mêmes des moines de Saint-Martin, à qui ce travail ne coûta pas moins de 30 onces napolitaines. Il refusoit en outre à tout connoisseur de l'arabe, chaque fois qu'il s'en présentoit, l'inspection du manuscrit, et ne voulut pas même le restituer à ses anciens propriétaires, quelques instances que lui en fît le bibliothécaire de Saint-Martin, le P. Drago. »

M. Hager rend compte en cet endroit de sa relation des doutes que plusieurs savans, tant en Sicile que dans les pays étrangers, manifestèrent sur l'authenticité du *Codice diplomatico*, doutes qui

n'empêchèrent pas néanmoins beaucoup d'écrivains estimables d'adopter cet ouvrage, et de le citer comme un monument historique dont la vérité ne pouvoit être révoquée en doute. Parmi les savans qui se déclarèrent contre cet ouvrage, je distingue M. Marini, archiviste du pape. Il n'eut pas plutôt vu les prétendues lettres papales, insérées dans le second volume, et écrites dans un jargon, moitié latin, moitié italien, qu'il les déclara supposées. Il fit voir, dit M. Hager, qu'on ne sauroit trouver de pareilles lettres dans toutes les archives papales, et que la chancellerie romaine n'avoit jamais employé un pareil style. Le professeur de langue arabe à Oxford, ajoute encore M. Hager, lorsqu'on lui apporta le premier essai de cet ouvrage, écrivit très laconiquement au bas : *Good for nothing* « n'est bon à rien ».

Il est important d'observer que, suivant M. Hager, le manuscrit arabe, donné par Vella pour l'original du *Codice diplomatico*, n'est point écrit en caractères cufiques, comme le prétendoit Vella, qu'il n'est pas même en caractères africains, comme on pourroit le supposer, mais en caractères *neskhi*, dont se servent les Arabes d'Asie et d'Ægypte.

N'omettons pas une preuve que l'on fit valoir, suivant l'auteur de notre relation, en faveur du *Codice diplomatico*. « Vella, dit M. Hager, déclara avoir trouvé dans une lettre de cette prétendue correspondance, que l'émir ou prince père de la princesse arabe Aziza, qui a donné le nom à un château sarrazin des environs de Palerme, étoit enterré dans la mosquée du-dit château. On demande donc la permission d'y fouiller au prince de Castel-Reale, propriétaire du château. Vella, le livre à la main, indique aux fossoyeurs, comme un nécromance, la place indubitable où, d'après le passage du texte, devoit reposer l'émir, et voilà le squelette indiqué qui se trouve. *Qual prova maggiore*, exclame l'Italien, dans son enthousiasme, *potremo noi aspettarci, per convincerci che il manoscritto ha tutti i caratteri di veracità!*... Cependant le manuscrit, qui traite de toute autre

matière, ne dit pas un mot de tout cela, et une preuve qui paroissoit si évidente, avoit fort peu coûté à Vella. »

Je dois aussi rapporter quelques autres traits propres, si M. Hager, qui les rapporte, a été bien instruit, à faire connoître la confiance due au traducteur du prétendu manuscrit du *Codice diplomatico.*

Consulté sur l'usage auquel avoit servi un petit coffre couvert d'ivoire et orné de lettres arabes que l'on conservoit dans le trésor de la chapelle royale, Vella dit qu'il avoit servi à conserver le Saint Viatique, et que l'inscription arabe étoit le *Pange lingua.* Sur l'objection qu'on lui fit, que cet hymne n'avoit été composé que dans le treizième siècle, longtemps après l'époque des Arabes, et celle même des Normands, il dit que le coffre avoit servi à garder les reliques des princes des apôtres. L'inscription fut ensuite expliquée par M. Pelagio, professeur de langue arabe à Rome, et par M. Tychsen de Rostock, et cette interprétation, que M. Hager ne nous fait pas connoître, prouva la futilité des assertions de Vella.

Dans une autre occasion, consulté sur un petit manuscrit turc, il répondit qu'il contenoit l'histoire de la Sicile. Ce manuscrit, cependant, n'étoit qu'un recueil de prières en langue turque, ainsi que le reconnut M. Calleja, professeur d'arabe à Malte.

Un onyx, trouvé près de Sora, dans le royaume de Naples, orné d'une légende arabe en lettres cufiques et acheté pour le roi par M. Daniele, secrétaire de l'Académie d'Herculanum, fut présenté à l'abbé Vella. Il n'hésita point à assurer que c'étoit l'anneau nuptial de Roger, fondateur de la monarchie de Sicile. M. Hager a fait graver les caractères arabes qu'on voit sur cet onyx, sans en donner l'explication. J'en donneroi la lecture et l'interprétation à la fin de cette notice.

Enfin, on trouve dans l'édition allemande de la relation de M. Hager une bévue singulière de Vella. L'ambassadeur de Maroc, dont nous avons parlé, se nommoit Mohammed ben-Othman. Vella, qui n'étoit pas fort au fait de la lecture de l'arabe, lut toujours,

dans sa signature, *Mahdja* au lieu de *Mohammed*, et au lieu de suivre l'ordre des mots de droite à gauche, il les lisoit de gauche à droite, et le nommoit constamment *Othman ben-Mahdja*.

Le succès du *Codice diplomatico*, connu aussi sous le nom de *Code martinien*, parce que le manuscrit arabe appartenoit à l'abbaye de Saint-Martin, et dont il avoit déjà paru six volumes, encouragea l'abbé Vella; et l'on vit paroître à Palerme, en 1793, le premier volume d'un nouvel ouvrage, sous le titre de *Kitab divan Mesr*, ou *Libro del consiglio d'Egitto*, c'est-à-dire « Livre du divan d'Ægypte », que l'on nomma aussi *Code normand*. Cet ouvrage fut imprimé aux frais du roi. Il en parut en même temps deux éditions dont la principale de format in-folio, contenoit le texte arabe à côté de la traduction, imprimé magnifiquement avec des caractères de Bodoni, et étoit ornée de planches qui représentoient les restes des anciens édifices arabes de Palerme. Le manuscrit original avoit été, disoit-on, envoyé de Maroc à l'abbé Vella, par la voie de Livourne. Il avoit été tiré de la Bibliothèque de Fèz. L'ouvrage contient la correspondance entre les princes normands, le comte Roger et le duc Robert Guiscardi, et Almostanser-billah, le huitième des Khalifes Fatimis, et le cinquième depuis Almoëzz qui avoit établi la domination de cette dynastie en Ægypte. Ce code est composé de deux parties; la première, en quatre-vingt-treize chapitres, contient la première législation, publiée par ces deux princes; la seconde renferme trois cent quinze chapitres de lois, publiées à Messine par le comte Robert.

Il parut étrange, dit M. Hager, que des lettres écrites par deux princes dont l'un avoit résidé en Sicile et l'autre en Ægypte, dussent se trouver à l'extrémité occidentale de l'Afrique, plutôt qu'au Caire ou à Palerme. On fut encore plus surpris, lit-on dans la relation allemande, quand on entendit dire que ce manuscrit contenoit les lois du comte Roger et du duc Robert, lois dont ni l'empereur Frédéric II, ni aucun autre écrivain, depuis 700 ans, n'avoit fait la moindre mention.

Si nous ne nous étions interdit toute réflexion, nous ajouterions qu'il falloit bien peu connoître l'état des lettres et des études dans l'empire de Maroc, les préjugés et les mœurs des Musulmans de ce pays, et surtout leur mépris pour tout ce qui n'est pas musulman et pour les cours même les plus puissantes de l'Europe[1], pour ajouter foi à la correspondance supposée par Vella, et à l'envoi du prétendu manuscrit. Nous désirerions, cependant, que M. Hager nous eût fait connoître le style et les formules du texte arabe du Code normand, entièrement inconnu en France[2].

La supposition de ce dernier code étoit bien plus importante, par les suites qu'elle pouvoit avoir, que celle du Code martinien; aussi Vella, dans sa préface, en relevoit-il l'importance en ces termes : « Les droits royaux, disoit-il, ne paroîtront nulle part dans un jour aussi lumineux que dans cet ouvrage; car, dans les deux législations (qui y sont) insérées, et surtout dans la seconde, tout ce que les chefs de cette monarchie se sont réservés pour leur souveraineté absolue et immuable s'y trouve. Le patronage immédiat et universel sur toutes les églises du royaume, et le droit d'élire des évêques se voit ici établi dans la personne du roi, sans variété, et toujours exercé sans contradiction. La querelle amère touchant la souveraineté de Bénévento, et plusieurs autres disputes de cette nature, seront, au moyen de ce code, traitées dorénavant avec plus de succès. »

Les conséquences qui pouvoient résulter de la publication de ce prétendu code, que l'on citoit déjà dans les causes domaniales,

[1] Peut-être ne seroit-on pas mal fondé à reprocher aux puissances européennes les ménagemens excessifs de leur politique envers ces stupides et fiers despotes, dont elles entretiennent le sot orgueil et l'avarice sans bornes, en se soumettant à acheter leurs bonnes grâces, aussi souvent qu'il leur plaît de les vendre pour remplir leur trésor.

[2] Une note, qu'on lit page 58 de la relation allemande, nous apprend que l'on peut se procurer le premier volume à l'Imprimerie Royale de Palerme, et à Naples chez les frères Terrès; mais que le second volume n'a point été fini, l'imposture ayant été découverte.

excitèrent de fortes réclamations de la part de la noblesse, et auroient pu avoir des suites plus graves, si le vice-roi de Sicile n'eût rassuré, en 1794, les États-Généraux assemblés, en leur annonçant que le roi, ne voulant point abuser contre ses sujets des droits que ce code sembloit lui assurer, avoit appelé un homme de lettres allemand, pour examiner l'ouvrage et ses titres. Cette dernière circonstance ne se trouve pas dans l'édition allemande. On y lit que la proposition fut faite au dernier parlement de 1794, de demander au roi que le Code normand ne pût être cité comme autorité dans les tribunaux du royaume, jusqu'à ce qu'une ordonnance du roi l'eût formellement déclaré authentique, et que D. Ciccio Carelli, alors secrétaire du gouvernement, que l'on soupçonnoit d'être l'auteur de ce roman politique, chercha à empêcher l'effet de cette proposition.

A cette époque précisément M. Hager se trouvoit en Sicile; curieux de vérifier le fait annoncé dans les journaux de l'Europe, que Vella possédoit une version arabe manuscrite des décades perdues de Tite-Live, il venoit de passer de Naples dans cette île. Cette prétendue découverte avoit été généralement assez mal accueillie. Cependant elle avoit aussi ses partisans, et l'auteur françois d'un voyage en Sicile et dans quelques parties de la Calabre, publié à Vienne en 1796, n'avoit point hésité à dire : «M. l'abbé Vella est propriétaire du manuscrit du soixantième livre de Tite-Live, qui étoit perdu, et qu'il tient du grand maître de Malte, Pinto. Le chevalier Favray avoit trouvé ce manuscrit et plusieurs autres sur la corniche de Sainte-Sophie à Constantinople. Il les apporta à Malte, et en fit un présent au grand maître, qui donna celui de Tite-Live à M. l'abbé Vella».

M. Hager parle ici des démarches qu'il fit pour obtenir la communication du manuscrit de Tite-Live, et de leur peu de succès : il renvoie, pour les détails, à la relation de son voyage, publiée à Vienne en 1795, et réimprimée, en cette même année, à Breslaw, sous le titre de *Reise von Warschau nach der Hauptstadt von Sicilien*,

et se contente de dire que Vella lui montra ses médailles cufiques, dont 1300 (disoit-il) étoient en or, une collection de vases sarrasins trouvés en Sicile, et différens manuscrits arabes; mais que, pour le manuscrit de Tite-Live, il éluda toujours les demandes du voyageur, et finit par lui donner l'extrait du soixantième livre en italien. Ce fut alors, ajoute-t-il, qu'en le confrontant avec l'Epitome de Florus, que l'archevêque Airoldi m'apporta de sa bibliothèque, nous vîmes que ce n'étoit que la traduction littérale de l'Epitome.

Le chanoine Gregorio qui, le premier, avoit attaqué l'authenticité du Code martinien, fixa, à cette occasion, l'attention de notre voyageur sur la chronologie, le style et les incohérences de ce code; et celui-ci en fut si frappé, qu'il déclara au vice-roi que cet ouvrage lui paroissoit évidemment supposé : déclaration qu'il renouvela à son arrivée à Naples, dans un mémoire adressé au roi, et qui fut remis au général Acton. Ce mémoire est inséré ici; j'en donneroi l'extrait dans un moment.

L'effet de ce mémoire fut une invitation faite à M. Hager de retourner en Sicile, pour examiner le Code martinien et le Code normand; mais on s'attend en vain à trouver, dans la relation de M. Hager, les circonstances et les suites de cet examen. «Je ne saurois, dit M. Hager, donner de la publicité à ce que je fis à mon retour à Palerme, . . . où je restai depuis 1794 jusqu'à la fin de 1796. Sa Majesté m'ayant fait savoir, par une dépêche royale, datée à Caserte le 22 d'août 1797, qui m'a été communiquée à Vienne par le comte de la Rocca, son chargé d'affaires, qu'elle donneroit elle-même cette publicité dans son temps». M. Hager passe ensuite aux preuves de supposition du *Codice diplomatico*, et finit par donner la copie d'un mémoire écrit en italien[1] qu'il adressa au roi, pendant son second séjour à Palerme, le 9 février 1795. Je vais réunir les preuves sur lesquelles M. Hager établit dans ce mémoire, dans

[1] Ce mémoire très important ne se trouve pas dans l'édition allemande.

celui dont j'ai parlé précédemment, et dans le paragraphe intitulé *Preuves de la fausseté du Code diplomatique de la Sicile*, la supposition des deux codes publiés par M. Vella.

1° Dans le *Codice diplomatico*, on trouve les noms des douze mois de l'année. Trois de ces mois sont des mois solaires des Syriens, *Adar*, *Aïloul* et *Canoun althani*. Un autre est nommé *Aousah*; c'est le mois solaire des Latins, *Augustus*. Ce nom devroit être écrit *Aoust*; mais cette orthographe corrompue est empruntée du texte fautif de la chronique de Cambridge, publié par Carusius. Sept mois portent des noms arabes la plupart défigurés, ce sont des mois lunaires; ils sont nommés *Reginab*, *Schaaban*, *Schéval*, *Edilkadan*, *Almoharoan*, *Rabialkem* et *Djamadilaoul*, au lieu de *Redjeb* . . . *Dhoulkaada*, *Almoharram*, *Rébialakher* et *Djoumadiloula*. Les deux noms *Schaaban* et *Schéval* sont seuls exempts d'erreur. Cela ne faisoit qu'onze mois, mais Carusius ayant écrit le nom d'*Almoharram*, tantôt *Almohar* et tantôt *Almoharoan*, cela a fourni à Vella, pour le douzième mois, le nom d'*Almohar*.

Carusius avoit indiqué à la marge les mois solaires des Latins, qui correspondoient dans les années dont il parle, aux mois lunaires des Mahométans. Vella, sans égard à la variation perpétuelle qui change la correspondance des mois solaires avec les mois de l'année lunaire, fait correspondre constamment *Redjeb* à janvier, *Schaaban* à février, *Schéval* à avril, *Dhoulkaada* à mai, *Almoharram*, sous le nom d'*Almohar* à juin, le même, sous le nom d'*Almoharoan* à juillet, *Rébialakher* à octobre, et *Djoumadiloula* à novembre.

Dans le Code normand, autre faute dans la suite des mois mahométans. Vella confond *Schaaban* avec *Schéval*, et fait recevoir à ses correspondans, au mois de *Schaaban*, des lettres écrites dans le mois de *Ramadhan*. Cependant *Schaaban* précède *Ramadhan*, et celui-ci est suivi de *Schéval*. Cette faute se trouve dans plusieurs lettres, et pendant plusieurs années de suite.

2° Anachronismes. — Constantinople est nommée *Stamboul*. Au

lieu des mots *dinar* et *dirhem* employés par les Arabes pour désigner les monnoies d'or et d'argent, on trouve ici les mots turcs *zermahboub* et *grousch*, dont le dernier est emprunté de l'allemand.

3° Fautes de chronologie. — Dans la suite des émirs de Sicile et des souverains de l'Afrique, et dans les époques de leur accession au gouvernement et de leur mort, le *Codice diplomatico* est en perpétuelle contradiction avec Novaïri et avec Aboulféda, publié par Adler; mais il suit exactement les auteurs siciliens, Invegès et Carusius. Il en est de même des monnoies publiées par Vella; elles sont adaptées à la chronologie d'Invegès et de Carusius.

4° Les noms propres sont si défigurés, qu'à peine y reconnoît-on des noms arabes. Tel est *Abrahim Aalbi*, pour *Ibrahim Aglabi*.

5° Inconvenances de style. — Les rois d'Afrique sont nommés *Moulei*, titre inconnu dans les historiens arabes. (Je crois que ce titre est moderne, et ne remonte pas plus haut que le commencement de la dynastie actuelle des rois de Maroc.)

Au lieu de se nommer *Moslimoun* «Musulmans», ou *Mouminoun* «vrais croyans», et de nommer les Chrétiens *Moschrikoun* «polythéistes», *Kouffar* «infidèles», *Nassara* «chrétiens», ces Mahométans, en parlant des leurs, disent : *Li nostri, la nostra gente*, et ils nomment les Siciliens, *la gente nemica, la gente di Sicilia.*

Quel mahométan a jamais daté ainsi : *L'année... de Mahomet?* ou employé cette formule anti-musulmane, *Au nom de Dieu et de Mahomet?* ou nommé le prophète, sans ajouter : *Que Dieu lui soit propice et lui accorde le salut?*

Dans les lettres des papes, mêmes vices. Au neuvième siècle, les papes se qualifioient simplement *Episcopus*, ici on lit *lu Papa Morinu.*

Ils écrivoient en latin corrompu, à la vérité, mais non dans un patois pareil à celui qu'on trouve dans le Code martinien.

6° Ignorance de la langue arabe, prouvée par la prétendue préface arabe du *Codice diplomatico.* On y lit *Resou Lallah*, au lieu

de *Ressoul allah*. *El-iamr*, traduit par les mots «par ordre», n'est pas arabe. *Elomila* contient un article joint à un verbe. L'orthographe des noms *Mustafa* et *Sikilia* ne vaut pas mieux.

Je passe quelques autres preuves du même genre, et je viens à des preuves plus matérielles.

Le prétendu original du *Codice diplomatico* ne dit pas un mot de la Sicile. Il ne contient qu'un recueil de contes et de *hadith* ou traditions, qui concernent Abdallah, père de Mahomet, Amina sa mère, Abdalmottaleb son grand-père, Hescham son bisayeul, Aboutaleb son oncle, et la famille de Koreïsch.

On a vu plus haut comment le manuscrit a été surchargé, altéré et défiguré en toutes manières.

Les lettres papales, rapportées dans la seconde partie du tome I, pages 244 et 261, et dont Vella a fait graver le prétendu texte, ne se trouvent nullement dans le manuscrit. Il en est de même d'une prétendue inscription rapportée dans la seconde partie du tome II, page 401.

Les supplémens au Code martinien, que Vella prétend avoir reçus du Maroc, ne méritent pas plus de foi. Vella n'en a exhibé que six feuilles, alléguant que le reste lui avoit été volé. Ces six feuilles sont du papier de la manufacture des Fabiani de Gènes, et le même que l'on trouve chez les papetiers de Palerme. L'écriture est d'une main mal-habile, et non encore accoutumée à écrire l'arabe. Les caractères ne sont point africains, mais asiatiques. Ces supplémens fourmillent de fautes d'orthographe et de langage : le style et la construction sont italiens, les idées européennes : rien ne sent le costume oriental.

Il y a toutes les mêmes observations à faire sur le prétendu original du Code normand. L'écriture est récente; il est écrit sur du papier tel qu'on le vend à Palerme. Les fautes de style, de syntaxe, d'orthographe, sont aussi fréquentes que dans les supplémens du Code martinien. C'est visiblement une traduction de l'italien en

arabe. L'écriture est absolument la même que celle des copies fournies à l'Imprimerie royale de Palerme, pour l'impression du premier tome du Code normand et d'un morceau du prétendu Tite-Live arabe, remis à M. Hager, lors de son premier voyage en Sicile, et qu'il a conservé.

Les médailles, contraires au style de toutes les monnoies arabes, sont pour la plupart moulées et sont frappées; ce qui a été constaté par le graveur de la monnoie de Palerme. Deux de ces médailles, presque contemporaines, l'une frappée, l'autre moulée, ayant été essayées, il se trouva une différence notable entre le titre de l'une et celui de l'autre.

Sommé de produire sa correspondance avec Maroc, Vella, après trois semaines de délai, prétexta qu'elle lui avoit été enlevée, de nuit, par trois assassins, sans qu'on ait pu découvrir aucune trace du vol ni des voleurs.

Il se trouve cependant une lettre jointe au Code normand, portant avis de l'envoi de ce manuscrit, et que Vella dit avoir reçue de l'ambassadeur de Maroc. Cette lettre porte les mêmes caractères de fausseté que le Code normand et les supplémens du Code martinien. En outre, la signature diffère entièrement, tant pour le nom même que pour le caractère, des signatures authentiques et diplomatiques de cet ambassadeur.

Telles sont les preuves réunies par M. Hager, pour établir la fausseté des deux codes publiés par l'abbé Vella. La préface, qui est à la tête de l'édition françoise, nous apprend que depuis le rapport de M. Hager, le roi fit de nouveau examiner les deux codes par monsignor Adami, évêque d'Alep, arabe de naissance, qui venoit alors de la Propagande pour s'embarquer à Livourne et retourner dans son pays, que cet examen eut lieu à Palerme, en 1796, et confirma pleinement le jugement de M. Hager. On ne sera peut-être pas fâché de savoir quelle a été la fin de cette affaire. Suivant des lettres que j'ai reçues d'Allemagne, il a été ordonné que le

second volume du Code normand, ou *Libro del Consiglio d'Egitto*, dont l'impression n'étoit pas achevée, seroit mis au pilon; Vella a été condamné à quinze ans de prison, et à rembourser au fisc les frais de l'impression du premier volume du Code normand.

Avant de terminer cet extrait de la relation de M. Hager, je remarqueroi la cause à laquelle il attribue la rareté des manuscrits arabes qui sont restés en Sicile, où il devoit, ce semble, s'en trouver un grand nombre. « Quant aux manuscrits arabes, dit-il, il n'en est resté (en Sicile) qu'un bien petit nombre. L'Inquisition... semble n'y avoir pas peu contribué. C'est ainsi qu'un manuscrit arabe, par ignorance de la langue, fut enlevé à un particulier, sous prétexte qu'il traitoit de magie, et ne lui fut rendu qu'à l'abolition de cet indigne tribunal.

« Les Arabes qui restèrent en Sicile jusqu'au règne de Frédéric II, furent obligés, comme jadis les Juifs à Rome, de porter une marque distinctive, (qui consistoit) dans un bandeau rouge qui croisoit la poitrine. Leurs enfans leur furent enlevés et baptisés, et le reste en fut transporté à Nocera dans la Pouille, qui s'appelle encore, en raison de cet événement *Nocera de' Pagani*, ou *Luceria dei Saracini.* »

C'est mal à propos que M. Hager, page 58 de l'édition françoise, en parlant de Savary, auteur des lettres sur l'Egypte, suppose qu'il avoit voyagé en Arabie. Une faute d'impression, page 49, substitue *Salis* à *de Sacy*. On est étonné de trouver, page 46, l'*hédchrette*, mot dont la plupart des lecteurs chercheroient en vain à deviner le sens, pour l'ère de l'hégire, ou fuite de Mahomet.

Je crois devoir insérer ici une observation que j'ai faite, en lisant le premier volume du *Codice diplomatico*, dans le dessein d'en examiner l'authenticité, quoiqu'elle ne m'eût fourni aucun résultat certain.

Il est fait mention dans ce volume, page 19, d'une ville nommée *Beled tlath chobzet*, mots qui signifient la « ville des trois pains ». *Il nome della città*, dit la traduction italienne, *non lo sapera, e avendone domandato a questi meschini, mi hanno detto, che si chiamava Città*

tlath chobzet. On lit, dans une note au bas de la page : *Ignoriamo il sito e il nome di questa città. Ci siamo adunque contentati di trascriverlo qui in arabo come trovasi nel codice, Beld tlath chobzet.* Il est facile de voir que c'est la ville de *Drepanum*, nommée aujourd'hui *Trapani*, que l'on a désignée sous ce nom; car *Trapani*, est presque la même chose que *trè pani.* On trouve encore le même nom, page 73. Cependant, pages 53 et 86, on trouve le véritable nom *Drabni.*

Autre exemple pareil. Page 72, il est parlé d'une ville nommée *Darptein taïba*, c'est-à-dire « deux fois bonne ». Dans une note Vella remarque que c'est la traduction littérale de *bis bona*, et que c'est visiblement la petite ville de *Bivona* que le nom arabe indique. Mais il y a dans l'arabe une faute d'orthographe; car *Darptein*, ou plutôt *darbtein* « deux fois » doit s'écrire par un *dhad* et non par un *dal*, comme l'écrit Vella.

Troisième exemple. Il est fait mention, page 44, d'une place nommée *Nazola el nasa.* Ces mots arabes signifient « la descente des femmes ». Vella dit que cette place est la même que *Calatafimi :* qu'il sembleroit naturel de dériver le nom de *Calatafimi* du mot arabe *Calat* « château, forteresse », et de *fimi*, non corrompu d'Euphémius, en sorte que *Calatafimi* signifieroit « la forteresse d'Euphémius »; mais que la manière dont l'auteur arabe a traduit littéralement ce nom, montre qu'il se dérive des mots italiens, ou plutôt siciliens, *calata dili fimmini* « la descente des femmes ».

Je laisse aux lecteurs à apprécier le cas que l'on doit faire de ces subtilités et je passe à deux observations étrangères au sujet de cet extrait, et dont la relation de M. Hager est plutôt l'occasion que l'objet.

Dans l'abbaye de Saint-Martin, dit M. Hager, « on montra à l'ambassadeur africain des vases sarrasins, des médailles cufiques, et des vitraux (des verres) avec des lettres arabes qui abondent en différentes couleurs dans les musées de la Sicile, et sur l'usage desquels le sentiment des savans avoit été jusqu'alors partagé, lorsqu'une pièce

de la collection du chevalier Nani, à Venise, a décidé la question».

Dans une notice de quelques monnoies arabes, insérée dans ce journal[1], j'ai parlé de ces verres cufiques, et en particulier de celui du chevalier Nani dont il est ici question. M. Hager, en annonçant que le verre du chevalier Nani a décidé la question de la destination et de l'usage de ces verres, veut sans doute dire que l'on a reconnu, conformément à l'opinion des savans Assémani de Padoue, et Tychsen de Rostock, que ces verres étoient des tessères, ou des marques d'immunité de quelques charges publiques. Cette opinion cependant est pour le moins problématique; elle n'a point été adoptée par Adler; et je persiste à croire que ces verres étoient une sorte de monnoie fictive, destinée à tenir lieu de la monnoie de cuivre. Je n'aurois pas cru néanmoins devoir relever ce que M. Hager dit en passant de ces verres, si je n'avois quelques nouvelles observations à faire sur la monnoie de verre du chevalier Nani.

Lorsque je fis imprimer la notice des monnoies arabes que je viens de citer, je ne connoissois le verre du chevalier Nani que par la description qu'en avoit donnée M. Assémani. Dans la légende de ce verre, M. Assémani lisoit *mithman fels ischrin kharouba vafir.* J'observai que le mot *mithman* ne me paroissoit point arabe; mais, comme M. Assémani m'assuroit qu'on lisoit ainsi sur le verre, je supposai qu'il pouvoit signifier «valeur». Depuis ce temps, j'ai reçu de M. Assémani un dessin exact de ce verre, et j'ai reconnu, à la première inspection, qu'il ne falloit pas lire *mithman*, mais *mithkal.* En sorte que la légende entière doit être lue ainsi : *Mimma amar-bihi Obeïdallah ibn Alkhabkhab mithkal fels ischrin kharouba vafir*, et signifie : «Cette pièce est du nombre de celles dont la fabrication a été ordonnée par Obeïdallah, fils d'Alkhabkhab, pour valoir un mithkal de monnoie de cuivre, du poids de 20 kharouba forts». Je donne ici la représentation de ce verre et la légende, en carac-

[1] Voyez le *Magasin encyclopédique*, année III, t. III, p. 55 et suiv.

tères arabes ordinaires (fig. 1). Il me semble, et c'est aussi l'avis de M. Adler, que cette légende, ainsi lue, donne beaucoup de poids à l'opinion qui fait de ces verres une monnoie fictive, une sorte d'assignat[1].

Ce même verre me paroît aussi propre à jeter du jour sur l'époque à laquelle remonte l'usage de cette monnoie. Je crois, en effet, avoir reconnu quel est le personnage par l'ordre duquel celle-ci a été faite.

ما امر به عبيد
الله بن الحجاب
مثقال فلس عشرين
خروبه وافر

Fig. 1.

La prononciation du nom Obeïdallah ne souffre aucune difficulté; mais ce nom est très souvent confondu par les copistes avec celui d'*Abdallah*. Il n'en est pas de même de celui que j'ai prononcé d'après M. Assémani, *Alkhabkhad*. Sa prononciation est très incertaine, faute de points diacritiques. La première lettre de ce nom, en faisant abstraction de l'article *al*, peut être un *djim*, ou un *ha*, ou un *kha;* la seconde peut être un *ba*, un *ta*, un *tha*, un *noun*, ou un *ya;* la troisième peut être un *djim*, un *ha*, ou un *kha;* enfin, la quatrième peut être un *ba*, un *ta*, ou un *tha*. Elle peut encore facilement se confondre avec le *noun*. On voit quel nombre de permutations peut résulter de la valeur incertaine de ces quatre lettres.

Aussi le personnage dont il est ici question est-il nommé par Cardonne (*Hist. d'Afrique*, t. I, p. 152 et suiv.), *Abdoullah ben Alhadjab*, et par Eutychius (t. II, p. 386), *Abdallah ben Alhidjan*. Elmacin (p. 84) le nomme *Abdallah ben Alsekeri;* Renaudot l'appelle (*Hist. Patr. Alex.*, p. 199, 201 et 202) *Obaidallah Quidam*. Makrizi le nomme toujours *Obeïdallah*. Quant au second nom, comme les manuscrits ne sont point d'accord avec sa ponctuation, je ne puis

[1] Peut-être les différentes couleurs de ces verres indiquoient-elles différentes valeurs. Alors elles auroient tenu lieu de type.

la déterminer avec certitude. Ils paroissent cependant s'accorder à prononcer *Alhidjab* ou *Alhibhab*, et comme ce dernier mot signifie en arabe « brevis » et « deformis », ce qui peut le faire regarder comme un sobriquet, je nommeroi ce personnage *Obeïdallah ben-Alhibhab*.

De quatre ou cinq passages de Makrizi où il est question de cet Obeïdallah, il résulte qu'il fut nommé intendant du *kharadj*, ou de la capitation en Ægypte, par le Khalife Hescham, fils d'Abdelmélek; qu'il augmenta cet impôt d'un kirat par dinar, ce qui occasionna des soulèvemens parmi les Chrétiens, en l'année 107; qu'en l'année suivante Alhassan ben-Youssouf, gouverneur d'Ægypte, demanda et obtint son rappel, à cause de l'inimitié qui régnoit entre lui et Obeïdallah ben-Alhibhab, que celui-ci avoit pour lieutenant, dans l'exercice de sa charge, son fils Alkassem ben-Obeidallah ben-Alhibhab, qui bâtit à Djizeh, un bourg nommé *Tersa*, et qui succéda à son père, en l'an 116, quand celui-ci passa dans la province d'Afrique dont il venoit d'être nommé gouverneur. Makrizi lui donne, en un endroit, le surnom d'*Alsélouli*. On peut voir, dans Renaudot, de grands détails sur les vexations qu'il fit souffrir aux Coptes, et Cardonne rapporte sa fin malheureuse dans l'endroit que j'ai cité.

بسم العلي من التجي
قام راي ولا نجا

Fig. 2.

Il me paroît donc démontré, par le verre du chevalier Nani, que l'usage de cette monnoie remonte au moins au commencement du second siècle de l'hégire.

Le second objet dont je dois parler ici, c'est l'onyx trouvé à Sora, près de Naples, que M. Hager a fait graver, et que Vella assuroit être l'anneau nuptial de Roger. Cet onyx porte une légende arabe, et je l'ai fait graver (fig. 2). Si je lis bien cette devise, elle n'appartient point à un musulman, mais à un chrétien. Elle signifie à la lettre : *In nomine Ali qui refugium quæsierat, surrexit, vidit, et non (erat) salus;* ce que l'on peut traduire ainsi : « Celui qui avoit mis son refuge dans le nom d'Ali, s'est levé, et a vu qu'il n'y avoit point, pour lui, de

salut ». C'est donc, à ce qu'il paroît, une sorte de satyre de la confiance que les Arabes de Sicile, partisans d'Ali, comme les Khalifes Fatimis auxquels ils obéissoient, mettoient dans le nom et les mérites de cet imam. On pourroit même donner à cette devise une application historique plus précise en supposant qu'elle a pour objet le Kaïd Ali ben-Nama surnommé Ebn-Alhawasch, qui, lorsque Roger soumit la Sicile, étoit maître d'Agrigente et de Casriana (*Castro Giovanni*, anciennement *Enna*). Ces deux places furent les seules qui soutinrent, pendant quelque temps, l'effort des armées de Roger. Ali ben-Nama soutint même un siège dans Casriana, après avoir été battu, devant cette place, par Roger. (Voyez *Annal. Moslem.*, éd. d'Adler, t. III, p. 277-279.) On pourroit donc supposer que cette pierre fut gravée pour Roger après qu'il eut vaincu Ali ben-Nama, qui avoit inutilement compté sur la protection d'Ali dont il portoit le nom.

J'avois fait part de ces conjectures à M. Hager, qui m'avoit communiqué une copie de cette pierre gravée; mais je soupçonne que ma réponse ne lui sera pas parvenue. Au reste, je soumets cette explication au jugement des savans [1].

[1] On sera peut-être bien aise de trouver ici les motifs et le prononcé de la sentence rendue contre Vella. Voici ce jugement tel qu'il m'a été transmis :

Motivum. Haud dubitandum censuimus, Vellam historiam rerum Siciliensium sub arabum imperio, si non ex codice Martiniano artificiosè corrupto, ex arabicis scripturis, plumiris et si insciti admixtis, arte hausisse. Librum vero concilii Ægypti, impensis regiis lodem ipso instante excusum, ex aliis arabicis scripturas aliquâ ex parte depromsisse, non paucis tamen adjectionibus et erroribus depravatum. Quæ apographa, quæcumque ea sint, ne proferret, usus est furto commentitio, perjurio confirmato, ex quo aliquibus damnum est subsecutum. Quum vero pro exhibitione harum originalium, ad imminuenda fortassis hujusmodi crimina, plures atque plures inducias inaniter jam indulserimus, ad prolationem tandem sententiæ duximus deveniendum, et ideo pronunciamus : Die prima feb. XIV indict. ann. 1796. J. factâ relatione in causis fiscalibus, iste de Vella detrudatur in castrum excelentiæ suæ benè visum, quindecim annis. Beneficium S. Pancratii, pensio, aliaque ejus bona fisco addicantur deductis alimentis unciarum 36 annualium, donec quantum regii æris insumtum, restituatur. Alphonsus archiepiscopus Heracleensis.

On ne peut s'empêcher d'être surpris que Vella ait eu pour juge monsignor Airoldi, dont l'amour-propre pouvoit être humilié d'avoir été dupe de son imposture.

NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

SUR LE *Codice diplomatico di Sicilia sotto il governo degli Arabi*, ET SUR LE *Libro del Consiglio d'Egitto*, traduits et publiés par l'abbé VELLA[1].

Ayant donné précédemment dans ce journal[2] un extrait détaillé de l'ouvrage de M. Hager, intitulé : *Relation d'une insigne imposture littéraire, découverte dans un voyage fait en Sicile, en 1794*, nous croyons devoir communiquer à nos lecteurs quelques pièces qui ne sont venues à notre connoissance que depuis la publication de cette notice, et qui nous ont paru propres à fixer l'opinion des personnes impartiales, sur les prétendus documens arabes, relatifs à l'histoire de la Sicile, publiés par l'abbé Vella. C'est dans le IXe tome de l'*Allgemeine Bibliotheck der biblischen Litteratur*, du savant professeur de Göttingue, J. G. Eichhorn, que se trouvent les pièces dont nous allons donner la traduction ou l'extrait.

Nous avions annoncé, d'après M. Hager, que depuis le rapport fait par ce savant, le roi de Naples avoit fait de nouveau examiner les deux codes par monsignor Adami, archevêque d'Alep, et arabe de naissance; que cet examen avoit eu lieu à Palerme en 1796, et qu'il avoit pleinement confirmé le jugement de M. Hager. C'est de ce nouvel examen que nous allons rendre compte.

Pour mettre monsignor Adami en état de procéder à cette vérification, on lui remit un rapport ou extrait des pièces du procès sur lesquelles étoit intervenu le jugement rendu contre Vella. Ce rapport, écrit en italien, est imprimé tout entier dans l'ouvrage cité; mais comme il contient une répétition de la plupart des faits que

[1] *Magasin encyclopédique*, 1801, t. V, p. 328-339. [Note de l'éditeur.]

[2] Année V, t. VI, p. 330.

l'on a vus dans la relation de M. Hager, nous nous contenterons d'en extraire ce qu'il offre de nouveau.

A peine le Dr Hager eut-il commencé l'examen du Code martinien, que monsignor Airoldi, mécontent des premiers résultats de cet examen, voulant à toute force sauver l'honneur d'un ouvrage qui avoit paru sous son nom, à ses frais, et avec des notes dont il étoit l'auteur, et supposant que le Dr Hager n'avoit pas une connoissance assez parfaite des caractères arabes de l'original, imagina un autre moyen pour s'assurer de la vérité. L'affaire étoit dévolue à sa connoissance comme juge suprême de la monarchie, à cause de la qualité de Vella qui étoit prêtre et bénéficier commandataire. Il forma donc un tribunal composé de cinq personnes recommandables par leurs talens, mais qui n'avoient pas même la plus légère teinture des élémens de la langue arabe. Voici comment les nouveaux commissaires devoient procéder à l'examen de Vella. Ils devoient présenter au prévenu le texte arabe du Code martinien, l'obligeant à traduire à livre ouvert tel endroit qu'ils jugeroient à propos de lui indiquer, et sa traduction italienne devoit leur servir de pièce de comparaison pour connoître s'il traduisoit bien, et s'il ne se trouvoit pas en contradiction avec lui-même. Mais ce prétendu examen, auquel on procéda pendant plusieurs jours, étoit un véritable jeu de gobelets. L'absence du Dr Hager qui en étoit exclus, rendoit cette vérification illusoire. Vella apprenoit par cœur une ou deux lettres de sa traduction, et quand le manuscrit arabe lui étoit présenté par les commissaires, il indiquoit telle année qu'il lui plaisoit, comme s'il fût tombé véritablement sur cette année, à l'ouverture du livre, puis il récitoit ce qu'il avoit appris par cœur.

Les commissaires se seroient difficilement tirés du piège, si Vella ne les eût lui même détrompés. Mais enfin se rendant aux sollicitations de monsignor Grenada, alors évêque de Lipari, et aujourd'hui de Girgenti, chef de la commission, il lui fit l'aveu de son imposture. En conséquence de cet aveu, M. Airoldi ordonna qu'un

inventaire fût fait en la demeure de Vella, de tout ce qui pourroit avoir trait à la littérature arabe.

On y trouva des médailles et des vases, mais point de papiers, à l'exception de quelques lettres qu'il prétendoit avoir reçues de Fès, mais qui, dans le fait, étoient écrites par un moine franciscain maltois, l'un des écoliers de Vella, et signées par Vella lui-même.

Vella mis en prison, on commença à l'interroger, mais sans grand succès : ses variations continuelles, les dénégations qui suivoient toujours ses aveux, le firent menacer du cachot et de la question. L'effet de ces menaces fut de tirer de lui une déclaration, dont voici à peu près le contenu.

Vella déclara donc, qu'avant l'arrivée de l'ambassadeur de Maroc, il avoit entre les mains quelques papiers écrits en langue arabe, et qui contenoient des lettres des émirs aux Mouley de Barbarie, mais qu'il n'osoit produire ces lettres, parce qu'elles n'avoient aucune autorité; que lorsqu'il se trouva à l'abbaye de Saint-Martin, il crut avoir rencontré une bonne occasion de les faire valoir dans le public, en feignant que le manuscrit qui avoit fixé l'attention du ministre de l'empereur de Maroc, contenoit la correspondance des émirs de Sicile avec les souverains de l'Afrique.

La nécessité de soutenir son mensonge, jointe aux instances de M. Airoldi qui l'engageoit vivement à traduire la prétendue correspondance, et dont la protection pouvoit lui être utile, le déterminèrent à se pourvoir des ouvrages de Fazello, d'Invegès, de Caruso, et des autres chroniques de Sicile, et aidé de ces secours, il commença à composer les lettres supposées.

Pour que son imposture ne pût être découverte, il défigura le manuscrit du prétendu Code martinien, de manière à ce qu'on ne pût le lire, et il fit couvrir, aux dépens des moines, toute l'écriture de feuilles de batteur d'or, de peur, disoit-il, que l'air n'altérât les caractères. Quelquefois, de son propre aveu, il ne savoit plus

comment continuer son entreprise; alors il avoit recours à M. Airoldi, et profitant des lumières du prélat, en même temps qu'il abusoit de sa crédulité, il se procuroit des matériaux pour son travail.

Quant au Code normand, il avoit, disoit-il, acheté pour le prix de 4 ducats, d'un libraire de Palerme, Salvadore d'Ippolito, un manuscrit arabe qui contenoit les privilèges accordés par les princes normands aux barons qui les avoient aidés à la conquête de la Sicile, et voyant le succès de sa première imposture, il avoit conçu le dessein de supposer une correspondance semblable à la précédente, entre les princes normands, Robert et Roger, et les Khalifes d'Ægypte. Dans le principe, il donna à entendre que cette correspondance étoit favorable aux barons, auxquels on contestoit certains droits, qu'ils avoient effectivement obtenus, et que sa publication lèveroit toutes les difficultés qui donnoient lieu à des contestations entre le fisc et les barons.

Ce propos répété par Vella dans plusieurs conversations, étant venu à la connoissance de M. F. Carelli, secrétaire du vice-roi, celui-ci, à ce que prétend Vella, le manda, et lui dit que, s'il aimoit son roi il devoit s'abstenir de publier ce qu'il avoit découvert dans le manuscrit dont il avoit fait l'acquisition, et qu'il devoit plutôt tâcher de prouver que ces droits appartenoient au souverain, et avoient été usurpés sur lui par les barons. Vella avoua qu'il ne connoissoit pas même les droits contestés, et qu'il seroit bien embarrassé de composer des lettres, telles que le désiroit M. Carelli. Là-dessus le secrétaire du vice-roi lui promit de lui fournir les matériaux, et l'assura qu'il seroit généreusement récompensé par le souverain. La chose convenue, M. Carelli mit la main à l'œuvre; quand il avoit composé quelques lettres, il les envoyoit par un nommé *Tineo* à Vella, qui les traduisoit en arabe maltois, puis il les faisoit copier par un de ses auditeurs qui avoit une très belle main : il faisoit mettre à côté l'original italien de Carelli, qu'il faisoit passer pour sa propre traduction, et, pour couvrir son jeu, il avoit soin de

défigurer l'original, en le traduisant en son mauvois patois sicilien. Le premier tome ainsi achevé, il le porta à Naples, et le porta au roi, de qui il obtint le prieuré de Saint-Pancrace et des ordres pour l'impression de l'ouvrage.

Pendant qu'on imprimoit ce premier volume, M. Carelli continuoit à fournir de nouvelles lettres de Vella. Mais quand le volume fut publié, les soupçons auxquels il donna lieu, et la résolution prise en conséquence par le roi, de charger le Dr Hager d'une vérification, alarmèrent Vella, qui alla trouver M. Carelli, et lui communiqua ses inquiétudes. Celui-ci le rassura, et lui promit d'écrire à la reine, et de parler au vice-roi, prince *di Caramanico,* pour empêcher que le Dr Hager vînt à Palerme, ou du moins que la vérification eût lieu. Malgré ces assurances, M. Hager arriva à Palerme, ce qui engagea Vella à parler plus fortement à M. Carelli. Celui-ci lui conseilla de brûler tous ses papiers et de supposer que le feu avoit pris à sa maison, et Vella ne goûtant pas ce moyen, il lui suggéra un autre expédient. C'étoit de supposer que ses papiers lui avoient été volés. Vella suivit ce conseil, comme on l'a vu dans la relation de M. Hager. L'adroit Carelli eut soin cependant de redemander tous les originaux écrits de sa main, et Vella eut la sottise de les lui rendre, et les lui porta lui-même durant la nuit, au secrétariat, où il fut introduit par une porte dérobée. Le lendemain, Vella s'étant aperçu qu'il avoit gardé le manuscrit arabe qu'il avoit acquis du libraire d'Ippolito, il eut encore la simplicité de le reporter à M. Carelli, qui n'y avoit aucun droit. L'accusé parloit encore, dans ses aveux, d'un certain *G. B. Fidotta*, qui étoit venu quelquefois chez lui, pour régler certaines lois.

L'auteur du mémoire duquel est tirée cette déclaration de Vella, ne croit pas qu'on puisse y ajouter foi, du moins dans tout son entier. Vella, dit-il, ignorant au dernier point, et ne sachant pas un mot de latin, n'a pu faire usage de plusieurs des chroniques siciliennes écrites en cette langue, et dans lesquelles il prétend avoir

puisé les matériaux du Code martinien. Il ne pense pas non plus que M. Carelli, chargé de toutes les affaires de la Sicile, trop souvent distroit par son goût pour les plaisirs, et très peu versé dans l'histoire, ait pu composer lui-même un aussi grand nombre de pièces supposées. Il lui paroît donc vraisemblable que Vella et Carelli ont du être aidés dans leur travail par des collaborateurs, dont les noms sont demeurés inconnus. Au reste, le jugement que nous avons déjà fait connoître, a été prononcé, sans que M. Carelli ait été mis en cause, ni confronté au principal accusé.

Nous allons maintenant faire connoître le résultat du nouvel examen fait par monsignor Adami, conformément aux ordres du roi; nous en retrancherons seulement le protocole judiciaire. Nous observerons que les pièces soumises à la vérification, furent le manuscrit arabe de l'abbaye de Saint-Martin, annoncé par Vella comme le texte original du Code martinien, et pour le Code normand dont Vella ne représentoit point d'original, l'exemplaire imprimé en arabe et en italien. M. Adami se fit assister et aider dans l'examen de ces ouvrages par son secrétaire, natif d'Alep, et aussi au fait que lui-même de la langue arabe. Ils procédèrent conjointement à la lecture des deux codes, et voici comment M. Adami rend compte de son travail, et en expose les résultats.

1° Il est certain que le manuscrit du prétendu Code martinien est écrit en langue arabe pur, et que le caractère n'est ni coufique, ni africain, mais pareil à celui dont les Musulmans font encore usage aujourd'hui dans l'Orient.

2° C'est une vérité palpable que le manuscrit a été malicieusement défiguré, par une main étrangère et moderne, qui y a ajouté, spécialement sur la première feuille, une multitude de petits traits et de points, et que l'on a aussi effacé totalement les points diacritiques et autres signes de distinction, afin de le rendre presque absolument illisible, et d'empêcher que la supposition de la prétendue traduction se découvrît.

3° On reconnoît par différentes phrases et mots répandus en plusieurs endroits du manuscrit, que c'est une collection de divers ouvrages qui concernent la naissance de Mahomet, ses ancêtres, ses descendans, sa famille, ses servantes, sa correspondance, ses voyages, ses victoires, ses disciples, ses prophéties, sa mort et celle de ses père et mère, et plusieurs autres choses relatives aux dogmes de la religion musulmane. Il n'y a presque point de feuille où l'on n'aperçoive le nom de Mahomet, et toujours il est suivi de la formule ordinaire, l'*Envoyé de Dieu*, et *Que Dieu lui soit propice et lui accorde le salut :* ce qui prouve que ce manuscrit contient toute autre chose que l'histoire de la Sicile.

On y trouve une fois, il est vrai, mais une fois seulement, le nom de la Sicile; encore voit-on bien clairement que le manuscrit ne portoit pas originairement le mot *Saclieh* (Sicile), mais *Safieh*, nom propre d'une femme épouse de Mahomet, ou de l'un de ses compagnons[1]; l'imposteur n'a pas eu de peine à substituer un mot à l'autre, mais il n'a pas fait attention que quelques lignes plus haut (page 122 du ms., ligne 19), on lit : *Or, Safieh sa femme*, etc.

4° On lit sur la dernière page du manuscrit, qu'il a été écrit par Abdallah, fils d'Ahmed, fils de Mohammed; que celui-ci a fait cette copie d'après un exemplaire écrit de la main de son grand père Aboubecr Mohammed, fils d'Ahmed, et qu'Aboubecr Mohammed avoit fait sa copie sur l'original même. Le manuscrit a été achevé un dimanche, 4 de Ramadhan de l'année 637 de l'hégire. Tout cela prouve évidemment l'imposture de Vella, qui prétend, comme on peut le voir au commencement du *Codice diplomatico*, que le manuscrit est de la main du Mufti Mustafa, et a été écrit en l'année 375 de l'hégire.

Quant au Code normand qui a été imprimé en arabe et en italien, j'ai reconnu, dit M. Adami, de la manière la plus sensible, en le lisant,

[1] Safieh est le nom d'une des femmes de Mahomet lui-même, qui vivoit encore quand il mourut.

que l'arabe n'étoit qu'une mauvaise traduction d'un original italien, faite en un langage arabe très corrompu, qu'il s'y trouvoit presque autant de fautes que de mots, qu'aucune règle de concordance n'étoit observée par rapport aux terminaisons qui caractérisent les nombres, les genres, les temps et les personnes. Tout cela démontre que ce ne peut pas être un recueil des actes du divan d'Ægypte, les habitans de l'Ægypte ayant toujours parlé l'arabe, de la manière la plus pure et la plus régulière. Partout on remarque dans les expressions, les façons de parler, la construction des phrases, dans les fautes même contre la langue et l'orthographe, la plus grande conformité et une parfaite ressemblance entre les lettres écrites par les princes Robert et Roger, et celles des Khalifes d'Ægypte, en sorte qu'il semble que ce soit la même personne qui ait dicté les unes et les autres, tant en Sicile qu'en Ægypte. Tous ces motifs réunis fournissent une preuve convaincante et claire comme le jour, que tant la traduction du Code martinien et de ses supplémens, que celle du prétendu Code normand, ne sont qu'une imposture...

A ce rapport, M. Adami joignit, tant en arabe qu'en italien, quelques passages extraits du manuscrit supposé être l'original du Code martinien, pour qu'on pût les comparer avec le *Codice diplomatico* de Vella. En voici deux exemples :

Extrait du manuscrit (page 22, ligne 3).

Aboulrabi, fils de Salem, dit qu'Abdalmottaleb donna à son petit-fils le nom de Mohammed, à cause d'un songe qu'il avoit eu. Il avoit vu, dit-on, dans ce songe, une chaîne d'argent qui sortoit de son dos : cette chaîne se partageoit en plusieurs branches, dont l'une s'élevoit vers le ciel, une autre descendoit vers la terre, et deux autres s'étendoient au levant et au couchant : de là sortit un arbre, dont les feuilles étoient lumineuses, et tous les habitans, tant de l'Orient que de l'Occident, se trouvèrent suspendus à cet

arbre. Ce songe nous annonçoit la naissance d'un prophète qui devoit attirer à sa religion les habitans du Levant comme ceux du Couchant. C'est pour cela qu'Abdalmottaleb le nomma *Mohammed*, c'est-à-dire «loué».

(Page 137, ligne 17.) Voici ce que disoit Abdalmottaleb, fils de Haschem : «J'allois, tous les étés et tous les hivers, faire un voyage dans le Yémen. Une fois j'y rencontrai un Juif, qui lisoit les pseaumes. Abdalmottaleb, fils de Haschem, me dit-il, approche, afin que j'examine ton corps. Vois-le tout entier, lui dis-je, excepté ce que la pudeur ne permet pas de montrer. Il regarda alors dans mes narines, et me dit : Je vois dans l'une la royauté, et dans l'autre la mission prophétique : as-tu une compagne? Je lui demandai ce qu'il entendoit par là; il me dit que c'étoit une épouse, et je lui répondis que je n'en avois point alors. Eh bien, me dit-il, quand tu seras de retour à la Mecque, marie-toi. Abdalmottaleb, de retour à la Mecque, épousa Habila, fille de Wehbeh : il en eut Abdallah, qui prit pour femme Amina; et de ce mariage naquit l'apôtre de Dieu; que Dieu lui soit propice et lui accorde le salut».

Le nouvel examen dont nous venons de rendre compte, et le rapport de monsignor Adami produisirent l'effet qu'on devoit en attendre. La sentence précédemment rendue et que nous avons fait connoître, fut confirmée dans les mêmes termes par le *Consistorio*, ou tribunal d'appel, et par la *Corte major*, ou cour souveraine et de dernière instance.

Une pièce assez curieuse jointe dans l'*Allgemeine Bibliotheck* de M. Eichhorn, à celle que nous venons d'extraire, est un exemple des leçons dictées par Vella à ses auditeurs, en langue arabe, ou plutôt en jargon maltois. Le maltois est écrit en caractères italiens, et accompagné d'une traduction italienne, d'après laquelle le professeur Rosenmüller de Leipsig a essayé d'écrire le texte en caractères arabes.

Nous croyons inutile de le rapporter, d'autant plus que nous ne pourrions le faire imprimer en arabe. Nous pensons que les pièces que nous avons fait connoître, jointes à l'extrait que nous avons donné de la relation du Dr Hager, suffisent pour mettre nos lecteurs à même d'apprécier les talens et les prétendues découvertes de l'abbé Vella.

BIBLIOTHECÆ ARABICÆ

SPECIMEN D. J. PRÆSIDE CHR. FR. SCHNURRER, LIT. GR. ET ORIENT. PROF. ETC., DIEBUS . . . AUGUSTI, 1799, PUBLICE DEFENDENT CH. FR. MAIER, ETC. Tubingæ. In-4°, 52 pages.

BIBLIOTHECÆ ARABICÆ

P. 2. D. J. PRÆSIDE CH. FR. SCHNURRER . . . DIEBUS . . . AUGUSTI 1800; PUBLICE DEFENDENT J. H. KRATZ, ETC. Tubingæ. In-4°, 40 pages[1].

Depuis que le nombre des livres s'est multiplié dans toutes les parties de la littérature et des sciences, la connoissance des ouvrages publiés en chaque genre, est devenue l'objet d'une étude indispensable pour tout homme de lettres qui ne veut pas s'exposer à consacrer son temps et ses veilles à des travaux déjà exécutés; quiconque désire coopérer utilement aux progrès des connoissances humaines, et obtenir une place parmi les bienfaiteurs de la société, en défrichant quelques portions de ce vaste domaine, que ses prédécesseurs ou ses contemporains n'ont point encore arrachées aux ronces et aux bruyères, pour les rendre à la culture, doit nécessairement connoître le point où ils se sont arrêtés et où ils ont terminé leurs travaux. C'est l'utilité, disons mieux, la nécessité de cette connoissance, qui a produit, sous le titre de *Bibliothèque sacrée*

[1] *Magasin encyclopédique*, 1801, V, p. 340-351. [Note de l'éditeur].

de théologie, de jurisprudence, de médecine, etc., un grand nombre d'ouvrages destinés à faire connoître les livres consacrés aux diverses branches de la littérature et des arts; et les mêmes motifs qui leur ont donné naissance, les ont fait recevoir avec l'accueil le plus favorable, par les savans et les hommes de lettres qu'ils dispensent de recherches pénibles et souvent peu fructueuses.

Il n'est pas douteux que ces recueils, en épargnant un temps précieux aux personnes qui se livrent à l'étude, n'ayent beaucoup contribué à la marche rapide de nos connoissances.

La littérature orientale, et surtout la littérature arabe, qui a été moins cultivée que celle de plusieurs autres des langues connues sous le nom de *Langues orientales*, parce qu'elle tenoit de moins près aux études théologiques, semble avoir aussi moins besoin du secours d'un ouvrage où l'on puisse trouver l'indication de tout ce qui a été publié jusqu'à présent en ce genre. Cependant, si l'on fait attention à l'extrême difficulté que l'on éprouve aujourd'hui, pour réunir tous les livres imprimés en cette langue, et à la rareté de quelques-uns de ces livres, dont les exemplaires sont devenus plus précieux que bien des manuscrits, et si l'on fait réflexion que le nombre des savans qui ont cultivé cette branche de littérature, et qui peuvent servir de guide à ceux qui veulent parcourir la même carrière, ne peut entrer en comparaison avec celui des littérateurs qui ont consacré leurs veilles à éclaircir les monumens des langues d'Athènes et de Rome, on se convaincra facilement de l'utilité d'une *bibliothèque arabe*, et du service important que rend M. Schnurrer aux amateurs de cette langue, en entreprenant un travail que personne n'a encore tenté. La réputation dont jouit ce littérateur célèbre, membre d'une université à laquelle les langues orientales doivent beaucoup, est un sûr garant du succès de cette entreprise; et il est à désirer que tous ceux qui cultivent la même littérature, et qui s'intéressent à ses progrès, s'empressent de lui communiquer les renseignemens qu'ils peuvent avoir acquis sur cette matière, et à

lui donner des notices exactes des livres les plus rares qu'il n'a pu voir lui-même, ou dont il n'auroit qu'une connoissance imparfaite. Par là, les parties de ce grand travail, publiées d'abord séparément, acquerront tout le degré de perfection dont elles sont susceptibles et elles pourront alors être réunies en un corps d'ouvrage, qui deviendra comme le point de départ de tous ceux qui voudront ajouter à nos richesses acquises.

Des deux parties ou essais de la bibliothèque arabe que nous annonçons, la première contient les ouvrages d'*Histoire et de Géographie;* la seconde, ceux d'*Éloquence et de Poésie.*

M. Schnurrer n'a pas cru devoir commencer par les livres relatifs à l'étude de la langue arabe, tels que *Grammaires* et *Dictionnaires*, d'abord, parce que cette classe d'ouvrages lui a semblé présenter un moindre intérêt pour le plus grand nombre des lecteurs, et en second lieu, parce que l'on trouve une liste à peu près complète de ces sortes de livres, dans un catalogue publié à Londres en 1796, par William Marsden, sous le titre de *A Catalogue of Dictionaries, Vocabularies, Grammars, and Alphabets*[1].

Il est sans doute assez indifférent, quel ordre M. Schnurrer adopte dans la rédaction et la publication des parties séparées de cet intéressant travail; mais nous croyons que la classe des *Grammaires* et des *Dictionnaires* n'est pas la partie la moins importante; c'est celle que l'on peut le plus justement considérer, comme l'histoire chronologique de la culture de la langue et de la littérature arabe en Europe, et cette littérature n'acquerra même une sorte de maturité, que quand on aura publié les dictionnaires faits par les

[1] Cet ouvrage est divisé en deux parties. La première contient un catalogue par noms d'auteurs, suivant l'ordre alphabétique; la seconde, le catalogue chronologique des ouvrages en chaque langage. M. Marsden fait espérer aujourd'hui de donner un dictionnaire de la langue malaie, et parmi les livres qu'il a employés pour la composition de ce dictionnaire, il se trouve une traduction des *Mille et une nuits* en cette langue.

Arabes eux-mêmes tels que le *Sihah allogat* de Djauhari, et le *Camous* de Firouzabadi.

Au reste, nous pouvons annoncer à nos lecteurs, que l'extrême rareté de l'ouvrage de W. Marsden, dont il n'a été tiré, dit-on, que soixante exemplaires, paraît avoir déterminé M. Schnurrer à publier cette année, la partie qui contiendra les grammaires et les dictionnaires.

Nous allons maintenant donner un aperçu du contenu des deux parties qui sont publiées.

La première contient :

1° L'*Histoire musulmane*, d'Elmacin;

2° Les *Annales musulmanes*, et 3° la *Géographie*, d'Aboulféda;

4° L'*Histoire de Tamerlan*, d'Ahmad ben-Arabschah;

5° L'*Histoire des Dynasties*, d'Aboulfaradje;

6° Les *Annales d'Eutychius;*

7° La *Vie de Saladin*, par Bohaëddin;

8° L'*Abrégé des choses remarquables qui se trouvent en Ægypte*, d'Abdallatif;

9° L'*Histoire des souverains musulmans de l'Abyssinie, ou plutôt du pays d'Adel*, par Macrizi;

10° L'*Histoire des monnoies arabes*, du même auteur[1];

11° Le recueil d'extraits de divers écrivains arabes, publié par Al. Schultens, sous le titre de *Historia imperii vetustissimi regum Iemanensium seu Ioctanidarum;*

12° Les morceaux généalogiques et historiques, publiés par M. Eichhorn, sous le titre de *Monumenta antiquissimæ historiæ arabum;*

13° *Rerum arabicarum quæ ad historiam Siculam spectant ampla collectio;*

[1] Depuis l'impression de cette première partie de la *Bibliotheca arabica*, M. Tychsen de Rostock a aussi publié le texte arabe du *Traité des poids et mesures des Musulmans*, du même auteur. Cet ouvrage a été annoncé dans ce journal, année VI, t. I, p. 565.

14° *Documentos arabigos para a historia portugueza copiados dos originalis... evertidos em portuguez, etc.*[1];

15° Une portion de l'histoire abrégée d'Aboulmahassen, intitulée *Maurid allatafat;*

16° La géographie connue sous le nom de *Geographia Nubiensis;*

17° Les *Élémens d'astronomie,* d'Alfergani;

18° Les fragmens publiés de la *Géographie,* d'Ebn-alwardi;

19° et 20° Deux ouvrages publiés à Rome, en 1584 et 1585, qu'on peut regarder comme des polygraphes, et sur lesquels on n'a que des renseignemens très-imparfaits;

21° Le prétendu livre du divan d'Ægypte, ou *Code normand de Sicile,* publié par Vella.

La seconde partie est consacrée aux morceaux de poésie et d'éloquence, et aux recueils de fables et de proverbes; elle renferme un assez grand nombre d'articles, dont plusieurs sont devenus très-rares, par cela même que ce ne sont que de petites brochures. Nous ne ferons pas le détail de tous les articles contenus dans cette seconde partie, parce que cela nous meneroit trop loin.

On se tromperoit beaucoup si on s'imaginoit que M. Schnurrer se fût borné à une simple indication des ouvrages dont il parle. Chaque article contient des détails historiques sur l'auteur arabe et sur ses éditeurs, une notice des différentes éditions, soit entières, soit partielles, qui en ont été faites, et des traductions qui ont été publiées avec le texte ou séparément, tant en latin qu'en différentes langues vulgaires. Souvent on y trouve aussi le jugement que les savans les plus distingués ont porté, soit de l'ouvrage, soit des traductions, et pour ceux dont la publication est d'une date plus récente, l'indication des journaux littéraires dans lesquels ils ont été annoncés et jugés.

[1] Nous nous proposons de faire connoître, par un extrait qui sera inséré dans ce journal, ce recueil vraiment intéressant, qui, quoique publié en 1790, est, à ce que nous pensons, absolument inconnu en France.

Prenons pour exemple l'*Histoire de Tamerlan*, d'Ahmad ben-Arabschah. M. Schnurrer fait d'abord connoître l'édition du texte arabe, donnée à Leyde en 1636, par Golius, et en remarque les défauts. Il indique le manuscrit que Golius a suivi, et qui étoit, sans contredit, un des plus mauvais qu'il pût choisir. Il parle ensuite des travaux que ce célèbre orientaliste avait faits pour préparer une nouvelle édition de cet ouvrage, avec une traduction et des notes, et indique les bibliothèques où ces travaux sont conservés.

A la notice de cette édition succède celle de l'édition donnée par S. H. Manger, à Leuwarde, en deux tomes, dont le premier a paru en 1767, et le second en 1772, avec une traduction latine et des notes. M. Schnurrer indique les sources où le nouvel éditeur a puisé les notes critiques qu'il a jointes à cette édition, et dit un mot du mérite de son travail. Le jugement qu'il en porte, et qui est conforme à celui de Reiske, sera vraisemblablement adopté par tous ceux qui auront occasion de juger par eux-mêmes de cet ouvrage, et d'en reconnoître les imperfections.

Quelques observations sur le style de l'écrivain arabe, et sur l'opinion qu'en ont eue Warner, Hottinger et W. Jones, trouvent ici leur place. Enfin, l'article est terminé par une courte notice des traductions turque, françoise et angloise de cet ouvrage.

Nous observerons en passant, que l'auteur arabe Ahmed ben-Arabschah portoit le surnom d'*Aboulabbas*, et le titre de *Schéhabeddin*, c'est-à-dire : « la splendeur de la religion ». C'est ce qui résulte du titre entier de l'ouvrage tel que Manger l'a rapporté d'après un manuscrit; ce titre est ainsi conçu : « Le Livre des merveilles des décrets célestes, ou *Histoire de Timour*, composée par l'imam le plus savant et le plus excellent entre tous les docteurs et les cadhis, Schéhabeddin « la splendeur de la religion », le phénix de son temps, la merveille de son siècle, en qui se trouvent réunis tous les genres de connoissances et de talens, qui tient en sa main les rênes de l'éloquence, Aboulabbas Ahmed, (fils d') Arabschah alansari ». Il est

assez singulier que Manger n'ait pas entendu ce titre, et qu'il ait fait d'Aboulabbas un personnage différent d'Ahmad, fils d'Arabschah; il traduit ainsi : *Liber antistitis, doctoris doctissimi... qui collegit omnes species doctrinæ ac morum, qui gubernat eloquentiæ Abulabbasi habenas, Ahmedis Arabsiadæ ansaritæ;* et il ajoute : *Quis vero sit ille Abulabbasus, cujus in eloquentiæ studio magister fuerit, prorsùs ignoro.*

En parlant de la traduction françoise de P. Vattier, M. Shnurrer dit qu'elle parut d'abord à Paris, en 1658, et qu'elle fut réimprimée l'année suivante, avec cette différence que, dans cette seconde édition, on trouve la traduction des quatre-vingts dernières pages du texte arabe de l'édition de Golius, qui manquoient dans la première. Je ne sais si la traduction de Vattier a été effectivement réimprimée en 1659; mais je puis assurer que la dernière partie de cette traduction a paru la même année que la première. La première a été achevée d'imprimer le 12 mars 1658, et la seconde intitulée : *Portrait du grand Tamerlan, avec la suite de son histoire, etc.*, a été achevée d'imprimer le 25 octobre de la même année.

Comme un travail de la nature de celui que nous annonçons, ne peut parvenir à sa perfection que par le concours des personnes qui cultivent en divers pays la même branche de littérature, nous croyons devoir indiquer ici quelques ouvrages qui nous semblent avoir été oubliés par M. Schnurrer, quoique nous ne puissions assurer, ne connoissant pas son plan général, s'il ne les a pas réservés pour une autre classe.

Nous croyons, par exemple, qu'à la classe de l'histoire appartient le prétendu traité fait entre Mahomet et les Chrétiens, publié d'abord en 1634 par Antoine Vitray, sous ce titre *Testamentum et pactiones initæ inter Mahommedem apostolum dei et Christianæ fidei cultores*, et réimprimé à Leyde, en 1661, par J. G. Nisselius, sous un titre un peu différent : *Testamentum sive fœdus inter Muhammedem et Christianæ religionis populos initum.* Il est à propos d'observer que,

quoiqu'on lise sur le frontispice l'année 1661, le titre arabe, qui occupe la page première, porte la date de 1655.

A cette classe appartient aussi l'*Abrégé des annales de Baronius*, composé en arabe par le P. Brice de Rennes, missionnaire de l'ordre des capucins, et imprimé à Rome, en trois volumes in-4° de 1653 à 1669. Le premier volume contient 890 pages. Le deuxième en a 976, et le troisième 1087.

Il nous semble qu'à propos des *Annales* d'Eutychius et de l'ouvrage publié par Selden, sous ce titre : *Eutychii Ægyptii... Ecclesiæ suæ origines*, il seroit convenable de faire mention de la réponse faite à l'ouvrage de Selden par Abraham *Ecchellensis*, sous le titre de *Eutychius vindicatus contrà Seldenum;* ouvrage qui renferme beaucoup de choses utiles, quoique souvent étrangères au sujet.

Dans la partie qui contient les ouvrages de poésie, nous avons cherché inutilement l'indication d'un livre qui ne nous est connu que par le catalogue de Crévenna, *Zaphi Diarbecrensis theatrum, arabicè et latinè*, 1690, 2 vol. in-8°, et que nous croyons devoir appartenir à cette classe.

Il est possible qu'il y ait encore quelques autres ouvrages omis dans les deux parties du travail de M. Schnurrer, qui sont déjà publiées, et au lieu de s'en étonner, on doit plutôt reconnoître qu'elles renferment bien des détails curieux, et qui supposent une grande lecture et une exactitude scrupuleuse à recueillir les monumens de l'histoire littéraire.

Il paroît que M. Schnurrer a exclu de son plan tous les ouvrages traduits de l'arabe, dont le texte est demeuré inédit, et tous les morceaux de textes publiés dans divers recueils consacrés à la littérature orientale, comme le *Repertorium* d'Eichhorn, le *Neues Repertorium* et les *Memorabilien* de Paulus.

Nous ne nous dissimulons pas qu'en embrassant ces deux objets dans son plan, M. Schnurrer auroit un champ bien plus vaste à parcourir, et beaucoup plus de difficultés à vaincre. L'étendue de

ses connoissances, son zèle pour la littérature orientale, les soins qu'il s'est donnés depuis un grand nombre d'années pour former une riche collection en ce genre, tout nous persuade qu'il est plus en état que personne de vaincre ces difficultés, et de donner par là à son travail toute l'utilité et toute la perfection dont il est susceptible.

Si dans une bibliothèque arabe on ne trouvoit point le *Chronicon orientale*, l'*Ægypte de Murtadhi*, l'*Oneirocritique d'Ebn Sirin*, les ouvrages de *Mésuée*, et les contes des *Mille et une nuits*, etc., les savans qui la consulteroient, n'en pourroient retirer tout le fruit qu'ils ont droit d'en attendre. Combien d'hommes de lettres aussi, hors de l'Allemagne, ignoreroient que Schnurrer lui-même a publié des morceaux considérables d'une *Chronique des Samaritains* et d'un commentaire samaritain sur les livres de Moyse, que le savant Adler a fourni des matériaux importans, tirés de divers historiens arabes, pour la vie de Hakem et l'histoire des Druzes; que M. Paulus a fait connoître un morceau de la partie inédite de l'histoire d'Elmacini, et pourroient consacrer leur travail et leur temps à des recherches déjà faites, s'ils ne trouvoient des renseignemens sur tous ces objets dans la nouvelle bibliothèque consacrée à la littérature arabe?

Nous engageons donc M. Schnurrer à ne pas se refuser au vœu que nous exprimons ici, et que nous ne doutons point qui ne soit celui de tous les orientalistes; et nous le faisons avec d'autant plus de confiance, que ce travail, surtout pour ce qui concerne les morceaux épars dans divers recueils, peut s'exécuter plus facilement en Allemagne que partout ailleurs. M. Schnurrer acquerra par là de nouveaux droits à la reconnoissance de tous les amateurs de la littérature orientale, dont l'estime lui est assurée depuis longtemps à si juste titre.

OBSERVATIONS

SUR L'ORIGINE DU NOM

DONNÉ PAR LES GRECS ET LES ARABES, AUX PYRAMIDES D'ÆGYPTE, ET SUR QUELQUES AUTRES OBJETS RELATIFS AUX ANTIQUITÉS ÆGYPTIENNES[1].

Dans un moment où tout ce qui concerne l'Ægypte ancienne et moderne semble acquérir un nouvel intérêt, j'ai cru que ce seroit faire plaisir aux lecteurs curieux et instruits, que de leur communiquer quelques observations sur l'étymologie du mot grec πυραμὶς. Ce n'est pas que ces observations soient par elles-mêmes d'un grand intérêt, ni que l'étymologie de ce mot, que je proposeroi, soit d'une évidence incontestable. Mais en m'occupant de cet objet, j'aurai occasion de faire plusieurs autres remarques qui peuvent être de quelque utilité, et de faire connoître un passage important d'un écrivain syrien, sur l'état des pyramides, au temps du Khalife Mamoun. C'est ce qui me détermine à présenter ici le résultat de ces recherches, que je n'avois point eu d'abord intention de rendre public.

J'ai toujours pensé que le nom πυραμὶς « pyramide » sous lequel les Grecs, et après eux, les nations européennes ont désigné les monumens de la puissance des anciens souverains de l'Ægypte, monumens qui font encore aujourd'hui l'objet de notre admiration, appartenoit primitivement à la langue des Ægyptiens. Mon opinion à cet égard, ou si l'on veut, mon préjugé étoit fondé sur la lettre ϖ par laquelle commence ce mot. Dans la langue copte, cette lettre sert d'article pour le genre masculin; suivant la diversité des dia-

[1] *Magasin encyclopédique*, 1801, t. VI, p. 446-503. [Note de l'éditeur.]

lectes, on y ajoute souvent un I ou un E, quand la prononciation l'exige. Ainsi, on dit, en dialecte de la Basse-Ægypte, ou memphitique, ΠΙΚΑ'ΙΙΙ[1] « la terre », ΠΟΥΡΟ « le roi ». En dialecte de la Haute-Ægypte, ou saïdique, on dit ΠΚΑ'Η « la terre », ΠΕΠΝΕΥΜΑ « l'esprit ». Quelquefois on substitue le Φ au Π. Cette observation n'avoit point échappé à plusieurs savans qui avant moi avoient cherché, comme je le dirai bientôt, l'origine du mot πυραμὶς dans la langue ægyptienne.

Avant d'aller plus loin, je ne dois pas dissimuler que l'on pourroit contester cette première supposition, et m'opposer l'autorité des écrivains grecs qui n'ont point cherché, ailleurs que dans leur propre langue, l'étymologie du mot πυραμὶς. Les uns se sont persuadés qu'il venoit de πῦρ « feu », et que les pyramides avoient été ainsi nommées, à cause de leur forme conique semblable à celle de la flamme qui s'élève d'un bûcher, et qui allant toujours en diminuant, depuis sa base jusqu'à son sommet, se termine en pointe. Cette étymologie que Pline semble avoir appliquée aux obélisques, a été adoptée par plusieurs écrivains. Je ne rapporteroi pas leurs autorités que Jablonski a recueillies dans son immortel ouvrage sur la religion des Ægyptiens[2]; mais pour citer seulement ici un témoignage précis, je me contenteroi de rappeler ce passage d'Ammien Marcellin : « Les pyramides comptées au nombre des sept merveilles du monde, sont de hautes tours dont l'élévation prodigieuse semble surpasser toutes les forces humaines, et qui, très larges par le bas, se terminent en pointes très aiguës. Cette figure porte, chez les géomètres, le nom de *pyramide*, parce qu'elle se termine en cône, imitant en cela le feu que nous nommons

[1] J'ai employé partout l'H pour rendre les deux lettres aspirées de l'alphabet copte, le *khei* et le *hori*. Quand j'emploie l'H avec l'esprit rude, il remplace le *khei*. Avec l'esprit doux, il remplace le *hori*. Sans esprit, il conserve la valeur qu'il a dans l'alphabet grec d'un *e* long, *ê*.

[2] *Panth. Ægypt.* Prolegom., pl. LXXXI.

« πῦρ[1]. » Cette dérivation, il faut en convenir, n'a rien de choquant, et il semble qu'on pourroit aisément l'admettre. Il est bon d'observer néanmoins qu'elle n'offre que la première partie du mot ΠΥΡαμὶς, et qu'elle ne rend point raison du surplus de ce mot, ou du moins des lettres A M; car les dernières lettres I Σ peuvent être envisagées comme une simple terminaison, étrangère à la racine primitive.

Cette étymologie du mot πυραμὶς n'est pas la seule que la langue grecque ait fournie. Suivant l'auteur de l'*Etymologicon magnum*, ce mot dérive de πυρὸς « froment », et les pyramides ont été ainsi nommées, parce qu'elles étoient les greniers royaux que Joseph avoit fait construire[2]. Cette étymologie, toute ridicule qu'elle est, paroît avoir eu la préférence sur la précédente. Elle est rapportée par Étienne de Byzance, et l'opinion sur laquelle elle est fondée, a été adoptée par un grand nombre de voyageurs, comme le remarquent Holstenius et Pinedo, dans leurs notes sur cet auteur.

Plusieurs autres écrivains l'ont aussi adoptée. Elle étoit commune dans l'Orient au IXe siècle, comme le prouve un passage d'un voyageur syrien, dont je parlerai plus bas, et qui, parlant des pyramides, dit : « Ce ne sont point, comme on croit, les greniers de Joseph, mais des mausolées étonnans, élevés sur la sépulture des anciens rois ». Djoulaki, cité par Macrizi dit : « Quelques-uns prétendent que les pyramides sont des tombeaux : cela est faux. Celui qui les a fait construire, l'a fait, parce qu'il avoit prévu que le déluge qui arriveroit, détruiroit tout ce qui se trouveroit sur la face de la terre, excepté ce que l'on auroit renfermé dans des édifices semblables aux deux grandes pyramides : il y renferma donc tous ses trésors. Ensuite arriva le déluge, et quand les eaux furent écoulées,

[1] Pyramides ad miracula septem provectæ... ultra omnem omnino altitudinem, quæ humanis confici potest, erectæ sunt turres, ab imo latissimæ, in summitates acutissimas desinentes. Quæ figura apud geometras ideo sic adpellatur, quod ad ignis speciem, του πυρὸς, ut nos dicimus, extenuatur in conum. Amm. Marc., liv. XXII, § 15.

[2] Πυραμίδες ἰ..... λέγονται ὡρεῖα βασιλικὰ σιτοδοχα ἃ κατεσκευασεν Ἰωσηφ.

tout ce qui avoit été renfermé dans les pyramides, passa à Baïsar, fils de Misraïm, fils de Cham, fils de Noë. Quelques-uns des rois plus récens ont fait de ces deux pyramides leurs greniers, et y ont emmagasiné leurs grains. » Benjamin de Tudèle a certainement eu en vue les pyramides, lorsque, parlant de Fostat ou *Misr alatik*, il dit qu'on y voit plusieurs greniers de Joseph[1]. Du moins on est en droit de le penser, puisque, si l'on n'admet pas cette explication, il faut supposer qu'en décrivant l'Ægypte, il a omis les pyramides. Vossius, se fondant sur une raison de prosodie a préféré cette dernière étymologie, ce qui peut, à bon droit, paroître surprenant. « D'autres, dit-il, pensent que le mot *pyramis* dérive de πυρὸς « froment », parce que le roi y ayant amassé et emmagasiné le froment, rendit cette denrée extrêmement rare dans toute l'Ægypte, ... et cette étymologie semble devoir être préférée à la première, parce que la première syllabe est de la même mesure dans les deux mots πυρὸς et *pyramis*, ce qui n'a pas lieu dans πῦρ et dans ses dérivés[2]. »

Mais revenons à ma première supposition, puisqu'il est, ce me semble, démontré que les deux étymologies tirées de la langue grecque, sont peu satisfaisantes, et qu'il est d'ailleurs assez naturel de penser que, pour nommer une sorte d'édifices particuliers à l'Ægypte, les Grecs auront adopté le nom que leur donnoient les Ægyptiens. Pour nous faciliter la recherche de l'origine ægyptienne du mot πυραμὶς, nous pouvons observer que ce que nous disons du nom que les Grecs donnent à ces monumens, nous devons le dire pareillement de celui sous lequel les Arabes, et à leur imitation, les Persans et les Turcs désignent ces édifices. Nous serons encore plus fondés à appliquer ici le même principe, si nous pouvons faire voir que le nom que les Arabes donnent aux pyramides, est particulier à ces édifices, n'appartient point primitivement à la langue

[1] *Itiner. D. Benj*, éd. Const. L'empereur, p. 119.

[2] G. J. Vossii, *Etymolog. ling. lat.*, au mot *pyramis*.

arabe, et ne s'explique point d'une manière satisfaisante, en le dérivant de quelque racine de cette langue. Les Arabes nomment les pyramides *haram*, et au pluriel *ahram*. Quand ils parlent des deux plus grandes pyramides de Djizeh, ils les nomment au duel *haramani*. Le pluriel *ahram* et le duel *haramani* sont formés du singulier, suivant l'analogie de la grammaire arabe, et par conséquent c'est au singulier seul qu'il faut s'attacher pour découvrir l'étymologie de ce mot. Il s'écrit en arabe par les seules consonnes H R M, sans l'addition d'aucune lettre que l'on doive considérer comme voyelle. Ces trois lettres H R M forment une racine de la langue arabe, qui signifie « le dernier période de la vieillesse, l'âge de la décrépitude ». Il est arrivé, au nom arabe des pyramides, la même chose qu'au mot grec πυραμὶς : les Arabes ont voulu en trouver l'étymologie dans leur langue, et ils l'ont dérivé de cette racine dont je viens de parler. Du moins cette étymologie est-elle rapportée par Abdallatif et Macrizi, et ce qui paroîtra plus singulier, c'est qu'ils la mettent sur le compte de Galien. Abdallatif, dans un passage qui n'a point été entendu par M. Günther Wahl, auteur de la traduction allemande de cet écrivain, dit : « Je ne vois point qu'il soit fait mention des pyramides dans le Pentateuque ni dans aucun autre livre. Aristote n'en a point parlé, et il dit seulement, dans son second livre de la *Politique : Comme c'étoit l'usage des Egyptiens d'aimer à bâtir.* Nous avons un petit ouvrage historique d'Alexandre Aphrodisius, dans lequel il fait mention des Juifs, des Mages et des Sabiens; il y dit aussi un mot de l'histoire des Coptes. Mais Galien parle en un endroit des pyramides, et il dérive leur nom du mot qui signifie « l'âge décrépit de la vieillesse »[1]. Macrizi dit encore plus positivement : « Mamoun fit faire une grande ouverture dans cette pyramide : on y trouva un glacis qui conduisoit en montant à une chambre carrée de forme cubique, et sur le plancher de cette

[1] *Abdollatifi compendium memorabilium Egypti*, p. 89.

chambre on trouva un tombeau de marbre qui y est encore aujourd'hui, personne n'ayant pu le tirer de ce lieu. C'est ce qui a fait dire à Galien que les pyramides étoient des tombeaux. A la fin de son cinquième livre, *du régime de la santé*, il dit : *On nomme ceux qui sont parvenus à cet âge* HARAM, *mot dérivé* d'AHRAM «les pyramides», *dans lesquelles ils doivent bientôt aller prendre place*».

Cette étymologie est approuvée par d'Herbelot qui dit : «*Ehram*, ou *Eheram*, pluriel arabe de *Herem*, qui signifie une vieillesse décrépite. Ce pluriel, joint à l'article, fait *alehram*, et signifie en particulier les pyramides d'Ægypte, à cause de leur grande antiquité.» Je ne sais si d'Herbelot avoit imaginé lui-même cette raison étymologique, ou s'il l'avoit empruntée de quelque écrivain arabe. Les auteurs des deux dictionnaires fameux, le *Sihah* et le *Kamous*, n'ont pu la lui suggérer, car ils n'en font pas mention. «*Haramani*, disent-ils : ce sont deux édifices en Ægypte.» Et Firouzabadi auteur du *Kamous*, ajoute : «Ils sont de la plus haute antiquité, et ont été bâtis par Edris, pour y conserver les sciences et empêcher qu'elles ne fussent détruites par le déluge; ou par Sinan ben-Almoschalschal, ou par les premiers hommes, à cause qu'ils avoient été avertis par l'observation des astres, du déluge qui devoit arriver : on y conserva la médecine, la magie et les talismans. Il y a en ce pays un grand nombre de petites pyramides.» Michaelis, dans ses notes sur la description de l'Ægypte d'Aboulféda, observe qu'on ignore d'où les Arabes ont pris le nom qu'ils donnent aux pyramides; et il ajoute, comme de lui-même : «Peut-être les ont-ils nommées *haram*, à cause de leur grande antiquité, et pour parler ainsi, de leur vieillesse; car le mot arabe signifie : «être très-vieux». Il observe que Golius a cru pouvoir le dériver d'un mot hébreu qui signifie «palais», mais il trouve cette étymologie peu vraisemblable[1].

Il est curieux de voir ce qui a pu engager les deux écrivains

[1] *Undè Arabes hoc illis nomen dederint incertum : fortè à summa antiquitate, et tanquam senio : est enim* haram *valdè grandævus fuit.* Voyez *Descr. Ægypt.*, p. 64.

arabes que j'ai cités, à appuyer cette étymologie, de l'autorité de Galien. Ce médecin, à la fin du cinquième livre de son *Traité d'Hygiène*, après avoir divisé la vieillesse en trois époques, et avoir parlé du régime qui convient aux vieillards dans les deux premières époques, observe que, pour ceux qui ont atteint la troisième, ils ne doivent pas user fréquemment du bain; il en donne les raisons, puis il ajoute : « On nomme celui qui est dans ce dernier période de la vieillesse *πέμπελος*; et la raison en est, comme le disent les amateurs d'étymologies, que ces personnes sont près d'être envoyées dehors, c'est-à-dire, de faire le voyage au séjour des mânes ». *Ὀνομάζουσι δὲ τον κατά τὴν ἡλικίαν ταύτην, πέμπελον, ὡς οἱ ταῖς ἐτυμολογίαις καίροντές φασι, παρὰ τὸ ἐκπέμπεσθαι τὴν εἰς ᾅδου δηλονότι πομπήν*[1]. Il est certain que c'est ce passage de Galien qu'ont eu en vue les auteurs arabes que j'ai cités, quoiqu'il ne soit point question des pyramides dans le texte grec. Par bonheur, la Bibliothèque Nationale possède une traduction arabe du *Traité d'Hygiène* de Galien[2], et dans ce manuscrit que j'ai consulté, au lieu d'une traduction littérale du passage que je viens de rapporter on lit : « On nomme celui qui est dans les années de cette troisième époque de la vieillesse *haram*, et ceux qui aiment à rechercher les étymologies disent que ce nom qu'on leur donne est dérivé de celui des pyramides *ahram* dans lesquelles ils doivent bientôt aller prendre place ».

Le traducteur de Galien a substitué, comme on voit, étymologie à étymologie, et il a voulu indiquer l'origine du mot arabe *haram*, qui signifie « un vieillard décrépit », comme Galien avoit indiqué celle du mot *πέμπελος*. Mais sa pensée est contraire à celle que lui attribue Abdallatif : car il suppose que le mot *haram*, signifiant « un vieillard décrépit », vient de *haram*, nom des pyramides, au lieu qu'Abdallatif lui fait dire que le nom arabe des *pyramides* est dérivé de celui qui signifie « l'âge décrépit ».

(1) Voyez *Oper. Hipp. Coi. et Galeni Perg.*, t. VI, p. 162.

(2) *Ketab djalinous fi tedbir alsihha*, manuscrit arabe n° 692.

On ne sauroit disconvenir qu'en suivant l'idée d'Abdallatif, cette étymologie n'ait quelque chose de spécieux. Je crois cependant qu'on ne doit l'attribuer qu'à l'ignorance des Arabes, même les plus instruits, dès qu'il s'agit de quelque chose d'étranger à leur propre littérature; et si l'on y fait réflexion, on verra qu'il n'y a aucune raison de donner aux pyramides un nom qui signifie la décrépitude de l'âge, et, pour ainsi dire, l'extinction des forces vitales, puisqu'au contraire elles semblent avoir triomphé des efforts destructeurs du temps; ce qui a fait dire à Abdallatif lui-même et à d'autres écrivains arabes, en parlant des pyramides : *Elles ont résisté au cours et à la durée des siècles ou plutôt le temps a résisté à la durée de leur existence;* expression gigantesque, qui ne signifie autre chose, sinon que la durée des siècles et du temps sera plutôt épuisée que celle des pyramides, que le temps survit à toutes choses, mais que les pyramides survivent au temps. C'est ce qu'un autre a exprimé, suivant Macrizi, en disant : *Toutes choses redoutent le temps, mais le temps redoute les pyramides.*

Laissons donc là l'étymologie du mot *haram,* imaginée par Abdallatif, et cherchons-en une autre dans la langue ægyptienne.

J'ai cherché inutilement à connoître le nom sous lequel les Coptes ou Ægyptiens modernes désignoient en leur langue les pyramides.

Kircher, dans son dictionnaire copte, a traduit un mot de cette langue par *pyramides majores;* mais c'est une faute, comme je le démontrerai dans la suite de cette discussion; ainsi je ne m'y arrêterai pas pour le présent. Il y a dans son *Œdipe* un passage plus important, dans lequel, en expliquant le mot hébreu que l'on traduit communément par «les hauts lieux», il assure que les Ægyptiens nomment les obélisques et les pyramides d'un nom commun ΝΙ-ΣΤΥΛΔΟΣ ΝΦΤ les «colonnes de Dieu ou de Phta». «Ç'a été, dit-il, à ce qu'il paroît, la coutume des nations d'élever à leurs divinités des autels de pierre et de marbre.

« Tels étoient les autels des Ægyptiens, que nous connoissons sous les noms de *pyramides* et *d'obélisques* et qu'ils élevoient en l'honneur de leurs dieux, aussi bien dans l'intérieur des temples que hors de ces édifices sacrés, dans les lieux publics... L'Ægypte étant un terrain bas, et qui n'est point entrecoupé de montagnes, les habitans imaginèrent, pour suppléer au défaut de lieux hauts, ces hauteurs factices, les obélisques et les pyramides, qu'ils désignoient sous le nom de ΝΙΣΤΥΛΛΟΣ ΝΦΤ, c'est-à-dire « les colonnes consacrées aux dieux ». On y montoit par des degrés, et elles étoient remplies au dedans et au dehors de toute sorte de simulacres d'idoles... De peur qu'on ne s'imagine que cette assertion est purement conjecturale, écoutons le témoignage précis d'Abenési qui, parlant des obélisques, atteste ce que nous avançons, en disant : Les prêtres d'Ægypte dressèrent ces pierres élevées en forme d'aiguille et d'une figure ronde; ils y gravèrent en caractères mystérieux les secrets de leur philosophie, et les appelèrent les autels de leurs dieux... Une pyramide étant donc une sorte d'autel très-élevé, construit en l'honneur des dieux, qui, à cause de sa hauteur et de la forme pointue de son sommet, est assez bien nommé dans le langage des Ægyptiens ΠΙΣΤΥΛΛΟΝ, c'est-à-dire « lieu haut ou colonne très-haute », ainsi qu'on le voit dans mon *Onomasticon* copte ou ancien ægyptien; il est vraisemblable que les Hébreux ayant pris cette idée des Ægyptiens, donnèrent à leurs temples les plus élevés, et aux autels les plus hauts, le nom de *bama* ou *bamot*, c'est-à-dire « choses hautes »[1]. »

[1] *Hic enim videtur fuisse gentium ritus, ut aras lapideas ac marmoreas suis numinibus erigerent. Tales aræ erant Ægyptiorum, quas pyramides et obeliscos vulgo dicimus, qui in deorum honorem tam in templis, quam extra templum in locis publicis erigebantur... Cum enim Ægyptus humilis esset, et montibus careret, loco montium adinvenerunt excelsa illa pyramidum et obeliscorum, quas proprio nomine appellabant* νισΐυλλος νϕτ, *hoc est, deorum columnas sacras, ad quas per gradus ascendebatur, intusque extusque plenæ erant omni idolorum varietate,... sed ne solâ conjecturâ niti videamur, audiamus Abenefim id manifestis verbis, cum de obeliscis loquitur, ostendentem :* Ouakâmou alcahanat misr hadhihi

La première syllabe de ΝΙΣΤΥΛΛΟΣ est l'article commun du nombre pluriel comme ΠΙ dans ΠΙΣΤΥΛΛΟΝ est l'article masculin du nombre singulier. C'est peut-être par une faute d'impression qu'on lit ΠΙΣΤΥΛΛΟΝ au lieu de ΠΙΣΤΥΛΛΟΣ [1]. Ce mot ne doit éprouver aucune différence de terminaison en passant du singulier au pluriel, et c'est indubitablement le mot grec σίυλος dont le λ a été doublé par une faute facile à commettre. Le mot σίυλος signifie « colonne » : il est synonyme de σίηλη, et se trouve dans les bons auteurs; mais il paroît avoir été d'usage, surtout dans le dialecte des Alexandrins : il est employé très-fréquemment dans la version des Septante, et se trouve plusieurs fois dans le grec du Nouveau Testament. Je ne sais si l'on doit croire, sur l'autorité de Kircher, que les Ægyptiens aient compris sous cette dénomination les pyramides et les obélisques. Il est d'autant plus permis de le révoquer en doute, que le texte arabe qu'il cite à l'appui de son assertion, a bien l'air d'être de sa façon. Quiconque sait tant soit peu l'arabe, reconnoîtra, en lisant le texte que j'ai rapporté en note, que chaque mot contient une ou deux fautes grossières de grammaire et de construction. Il est de toute impossibilité qu'un arabe ait écrit ainsi. Il paroît plus

hidjar mortafiat bisourat alhadd moudaour ouanakabou bihim bihorouf alsarirat alasrâr hikmatihim ouasmauhoum madbahât allahihim : *« Statuerunt autem sacerdotes Ægyptii hosce lapides elevatos et excelsos in figuram coni seu pyramidis fastigiosæ, et incidebant in eis litteris symbolicis arcana sapientiæ suæ, et nominabant eas altaria deorum suorum... » Cum itaque pyramis sit veluti ara quædam præcelsa in deorum honorem erecta, quæ et ob eminentissimum fastigium non malè patriâ Ægyptiorum linguâ, ut ex Onomastico nostro copto sive ægyptiaco antiquo patet, vocatur* πισίυλλον, *hoc est excelsum, sive columna præcelsa, verisimile est ab Ægyptiis id Hebræos edoctos numinum suorum templa arasve elatiores* bama *vel* bamot, *hoc est, excelsa vocasse.* Voyez *Œdipe Ægypt.* t. I, p. 309 et 310.

[1] Ce que Kircher appelle son *Onomasticon copte*, c'est la seconde partie du volume intitulé *Lingua ægyptiaca restituta* (voyez *Prodrom. copt.*, p. 196). Je n'y trouve pas précisément ce que Kircher en cite ici. J'y trouve cependant plusieurs fois le mot ΣΤΥΛΟΣ, p. 216, ΠΙΣΤΥΛΛΟΣ : p. 434, ΉΑΝΣΤΥΛΛΟΣ *columnæ*, avec l'article indéfini du nombre pluriel. Je trouve aussi ΠΙΣΤΥΛΗ, p. 157.

vraisemblable que ce mot indique les *stèles* ou colonnes d'Hermès Ἑρμοῦ στήλαι, sur lesquelles on peut consulter Jablonski[1]. Quoi qu'il en soit, et en supposant même que, sous le nom de stèles, on comprît les pyramides et les obélisques, l'introduction de ce mot dans la langue des Ægyptiens doit être postérieure à la conquête d'Alexandre; et cela n'empêche pas que les pyramides ne dussent avoir un nom particulier qui les distinguât des autres *stèles*, et que ce nom ne puisse et ne doive se trouver ailleurs que dans la langue grecque.

Plusieurs savans ont déjà tenté d'expliquer le mot πυραμὶς par le secours de la langue copte, qui contient indubitablement les restes de l'ancienne langue des Ægyptiens, et le résultat de leurs tentatives a été réuni par M. Wahl, dans une note de sa traduction d'Abdallatif.

Tous ces savans ont supposé, comme moi, que la première syllabe du mot πυραμὶς n'étoit autre chose que l'article masculin de la langue ægyptienne.

La première étymologie est attribuée par Wilkins à Hérodote et

[1] Voyez *Panth. Ægypt.*, t. III, p. 174-180. Le passage de Joseph sur les stèles ou colonnes érigées par Seth, a été rapporté en cet endroit par Jablonski; mais ce que l'on n'a pas remarqué, c'est que la tradition des Arabes, sur la construction des pyramides, est très conforme à ce que dit Joseph en cet endroit : car ils disent que les pyramides furent bâties à cause qu'un roi d'Egypte avoit été averti, tant par des songes que par les observations astronomiques des prêtres, que la terre seroit affligée de deux grands fléaux, d'abord d'un déluge d'eaux, et ensuite d'une conflagration générale: que, pour conserver le souvenir des arts, des sciences et des connoissances de tout genre, on construisit les pyramides dans lesquelles on renferma tout ce qu'il y avoit de plus précieux, et sur lesquelles on grava, en caractères hiéroglyphiques, toutes les connoissances acquises, et que de ces pyramides, les unes furent construites en pierres, et les autres en briques. Je crois même avoir lu, dans un auteur arabe, que l'on avoit pense que les pyramides de pierres résisteroient mieux à l'action de l'eau, et celles de brique à la violence du feu. Aristide place les stèles dans les temples και παντα φυλαττουσιν ἐν στήλαις ἐν τοῖς ἱεροῖς ἀντ' ἄλλων κτημάτων. Arist., in Αιγυπτ., ed. de Jebb., t. II, p. 360.

à Kircher; mais il me semble que c'est bien à tort[1]. Dans le passage d'Hérodote, que Wilkins a eu en vue, cet historien donne évidemment, ce me semble, le nom de πιρωμὶς aux grands prêtres des Ægyptiens, et non aux colosses de bois qui les représentoient, et qui d'ailleurs ne me paroissent avoir aucun rapport avec les pyramides. Le passage de Synesius cité à cette occasion par Kircher, Gronovius, Wesseling et Wilkins lui-même, confirme encore cette opinion. Je ne vois pas davantage sur quelle autorité Wilkins attribue cette étymologie à Kircher, à moins qu'il n'ait eu en vue quelque endroit de ses ouvrages qui m'ait échappé. Dans le supplément au Prodrome et au Lexique copte[2], il recherche quelle est l'origine des *Pyromides* des Ægyptiens (car c'est ainsi qu'il écrit ce mot en cet endroit). Il rapporte le passage d'Hérodote où se trouve le mot πιρωμὶς, et, après avoir observé que l'on a cherché à l'expliquer de différentes manières, il ajoute que, suivant son opinion, c'est le mot ægyptien ΠΙΡΩΜΙ qui signifie « un héros, un homme recommandable par sa force et ses grandes actions ». « Les *Piromes*, continue-t-il, étoient donc des statues des rois et des prêtres, qu'ils se faisoient élever pour être un témoignage de la supériorité de leurs forces et de leurs actions héroïques », ce qu'il confirme par le passage de Synésius.

Je crois que Kircher s'est trompé, en disant que les statues

[1] Πιρωμὶς, Hérodotus, lib. II, apud *Egyptios* καλὸς κἀγαθὸς appellari vult. Hodie Copti per ΠΙΡΩΜΙ, hominem, virum sine prædicato boni vel mali vocant. Ex hâc autem origine nunquam deducenda est πυραμὶς, uti Herodotus quidem et cum eo Kircherus facit. Voyez Dav. Wilkins, *Dissert. de ling. copt.*, à la suite de *Oratio dominica in diversas omnium ferè gentium linguas versa*, éd. J. Chamberlaynio. Amstelæd, 1715, p. 108.

[2] Porro quidnam sint aut fuerint Pyromides Ægyptiorum jam restat inquirendum... nos dicimus vocem esse Ægyptiam, et idem cum ΠΙΡΩΜΙ, qua voce virum, heroëm, fortem, robustum, rebus gestis clarum exprimimus. Erant igitur Piromes statuae regum et sacerdotum, quas sibi ad eorum fortitudinem, et virilium heroïcarumque actionum eminentiam demonstrandam erigere solebant. Voyez *Ling. Egypt. restitut.*, p. 591.

colossales des prêtres se nommoient elles-mêmes πιρωμὶς; mais je ne vois point qu'il ait cru trouver là l'étymologie du mot πυραμὶς; et je suis presque tenté de soupçonner que c'est le mot *Pyromides* mal orthographié, qui lui a fait attribuer cette pensée. Kircher, dans ce passage, semble avouer que ΠΙΡΩΜΙ signifie « un homme distingué par ses grandes actions, un héros », ce qui est faux de la langue copte, quoiqu'on ne puisse pas assurer que, dans l'ancienne langue ægyptienne, ce mot n'eût pas cette acception. Au surplus, soit qu'il signifie simplement « l'homme », comme on le voit dans tous les monumens de la littérature copte, soit que, comme le dit Hérodote, il signifiât autrefois un homme distingué et bon, καλὸς κἀγαθὸς, je ne vois pas comment on pourroit en déduire cette conséquence, qu'il fût devenu le nom des pyramides, et qu'il dénotât, comme le dit M. Wahl, les monumens des hommes illustres, des rois et des prêtres [1]. Wilkins a donc grande raison de rejeter cette étymologie qui se réfute d'elle-même, et je suis très étonné qu'elle ait eu l'approbation de Périzonius [2].

Suivant une autre étymologie que le même M. Wahl [3] semble attribuer à La Croze et à Jablonski le mot πυραμὶς, dérive de ΠΙΡΕΜΣΙΣΙ qu'il faut prononcer *piramchici;* ΣΙΣΙ (*schici*) signifie « élévation », et PEM (*ram*) « habitant ou possesseur de l'élévation », comme de BAKI (*baki*) « ville », se forme PEMBAKI (*rambaki*) « habitant d'une ville, citoyen », de KATI (*kadi*) « intelligence », PEMKATI

[1] Πιρωμι, vir, nimirum virorum illustrium, regum scilicet et sacerdotum monumentum (Abdallat., *Denckwürd Ægypt.*, p. 159). Jablonski a conjecturé que c'étoit par une sorte de jeu de mots, que les prêtres ægyptiens avoient dit à Hérodote que πιρωμὶς signifioit καλὸς κἀγαθὸς. Quod verò Herodotus affirmat, *Piromin* græcè significare καλὸν κἀγαθὸν, *bonum et honestum*, id pro lusu aliquo etymologico habendum est. Nam ΠΙ-ΡΗ-ΜΗΙ, *Pi-rê-mêi* reipsa significat *facientem quod justum est*, undè conflatam esse vocem ΠΙΡΩΜΙ hominem, existimare potuit, qui eam Herodoto interpretatus est (*Panth. Ægyp., Proleg.*, p. xxxviii). Cette conjecture me paroît trop subtile.

[2] Perizon, *Ægyptiarum orig. etc. investig.*, t. I, p. 447. Éd. de 1735.

[3] Abdallat., *Denckw. Ægypt.*, à l'endroit déjà cité.

(*ramkadi*) ou avec le signe qui répond au génitif latin, PEMNKATI (*ramankadi*) « intelligent », de BEXE (*bakha*) « récompense, salaire », PEMBEXE (*rambakha*) « mercenaire ». Cette étymologie seroit assez heureuse, si le mot principal ΣΙΣΙ (*schici*) « élévation », se trouvoit effectivement dans πυραμὶς; mais il ne s'y trouve point; ις n'est qu'une terminaison grecque, et quand on supposeroit que ces lettres appartinssent au mot primitif, cela seroit encore bien éloigné de ΣΙΣΙ.

Jablonski s'appuyant [1] sur l'autorité de La Croze, offre une étymologie plus savante, mais peu naturelle : il cherche l'origine du mot πυραμὶς dans les mots coptes ΠΙΡΗ ΜΟΥΕ, *pirâ-moua;* ΠΙΡΗ signifie « le soleil », et ΜΟΥΕ « splendeur » ἀπαύγασμα. C'est, suivant ce savant illustre, cette étymologie que Pline a eue en vue en disant : « Les rois, à l'envi, firent faire en pierre de Syène des colonnes qu'ils nommèrent obélisques, et qui étoient consacrées à l'honneur du soleil. Leur forme même représente les rayons de cet astre; et c'est ce qu'indique leur nom égyptien ». *Trabes ex Syenite lapide fecere reges quodam certamine, obeliscos vocantes, solis numini sacratos. Radiorum ejus argumentum in effigie est, et ità significatur nomine ægyptio* [2]. Pour appliquer ce passage au mot πυραμὶς, La Croze supposoit que les obélisques avoient porté originairement le nom de *pyramides*. « Comme Pline, dit Jablonski, nous apprend que les obélisques sont des représentations des rayons du soleil, et que c'est ce que signifie leur nom en langue ægyptienne, cet homme célèbre (La Croze) en concluoit que le plus ancien nom des obélisques, chez les Ægyptiens, avoit été πυραμὶς..... Les Ægyptiens donnèrent donc originairement le nom de pyramide aux obélisques, parce qu'ils avoient une sorte de ressemblance avec les rayons du soleil; ensuite ils transportèrent ce nom à des édifices bien plus considérables, que l'on nomme proprement les pyra-

[1] *Pant. Ægypt.*, *Proleg.*, p. LXXXII.
[2] *Hist. nat.*, liv. XXXVI, ch. VIII.

mides, parce que, malgré que leur destination fût différente, ils conservoient quelque rapport avec la figure des rayons solaires[1]». Il est surprenant que La Croze et Jablonski aient fondé l'étymologie du nom des pyramides sur un passage de Pline, où, de leur propre aveu, il n'est pas question de ces monuments, et dans lequel cet écrivain veut indiquer l'origine du mot « obélisque » *obeliscos vocantes*, qu'il dérive bien ou mal à propos de la langue ægyptienne. Aussi voit-on combien Jablonski fait violence au sens naturel de ce passage, pour y trouver les pyramides. Cette étymologie a d'ailleurs un vice considérable, c'est qu'elle transpose l'ordre des mots en plaçant le conséquent *solis* avant l'antécédent *splenda;* cette construction, admise dans bien des langues, est contraire à l'usage invariable de la langue ægyptienne, dans laquelle il faudroit dire ΠΙΜΟΥΕ M̅ΦΡΗ.

La même raison doit faire rejeter l'étymologie proposée par Wilkins, ΠΟΥΡΟ ΜΙΣΙ (*pouro mici*); ΠΟΥΡΟ, dit-il, signifie « le roi », et ΜΙΣΙ « naissance »; en conséquence, ces deux mots ΠΟΥΡΟ ΜΙΣΙ, signifient, suivant Wilkins, *regum prosapea*, et il croit que ce nom a pu être donné aux pyramides, parce que c'étoient des édifices destinés aux personnes de la famille royale[2]. Cette étymologie est très forcée, et d'ailleurs elle est proscrite par une inversion contraire au génie de la langue ægyptienne. Elle peut encore moins être

[1] Cum enim Plinius nos docuerit obeliscos esse effigies radiorum solis, ac præterea id ipsum significari nomine ægyptio, ex eo vir summus concludebat obelisci nomen antiquissimum apud Ægyptios fuisse *pyramis*..... Ægyptii igitur obeliscis primo pyramidum nomen indiderunt, quod in effigie quàdam radios solis imitarentur : deinde illud ad omnes structuras molis amplioris, quas propriè pyramidas vocant, transtulerunt, quod et hæ aliquam radiorum solis speciem servarent, quamvis earum alius esset usus. Voyez *Panth. Ægypt.*, *Proleg.*, p. LXXXII.

[2] Ex hâc autem origine (ΠΙΡΩΜΙ) numquam deducenda est πυραμίς... sed juxta intentionem institutumque primum a ΠΟΥΡΟ *rex* et ΜΙΣΙ *generatio*, derivatur. Fuisse olim pyramides regibus Ægyptiorum eorumque familiis erectas nullus autorum nos dubitare sinit; indè qui ex iis oriundi erant, ad columnas illas seriem familiarum regiarum continentes recurrere necesse habebant : uti exemplo Hæcatæi Thebani... patet, quem,

admise, si on ne considère *is* dans le mot πυραμὶς que comme une terminaison grecque; car alors le mot ΜΙΣΙ ne se trouve pas réellement dans le mot πυραμὶς.

La dernière étymologie est due au savant Adler dont l'érudition et la sage critique sont généralement connues; il dérive le mot πυραμὶς de ΠΙΡΑΜΑ (*pirama*) «la hauteur, le monument élévé»[1]. Cette étymologie a pour elle sa simplicité et une application sensible à ce que les pyramides ont de plus frappant. On pourroit objecter que le mot PAMA «hauteur» ne se trouve point dans ce que nous connoissons de la langue ægyptienne; mais cette objection est faible, parce que cette racine appartient à la langue hébraïque et à plusieurs de ses dialectes connus, le chaldéen, le syriaque et le samaritain; que vraisemblablement elle se trouvoit aussi dans la langue des Phéniciens[2], et que nous avons lieu de croire que l'ancien langage des Ægyptiens avoit plus de rapport avec l'hébreu, que l'on n'en trouve aujourd'hui entre cette langue et le copte. On peut même supposer, avec M. Wahl, qu'on retrouve cette racine et une dérivation de sa signification primitive dans le mot copte PAMAO, (*ramao*), qui signifie «riche»[3].

Mais cette étymologie a un défaut plus essentiel, et qui lui est commun avec toutes les précédentes : c'est qu'elle ne rend raison

ut Herodotus ait, sacerdotes Jovis in magnum cœnaculum introduxerunt, ubi pontifices et reges filiique eorum gradatim in columnis percensebantur; et has columnas pyramides appellatos esse idem nos docet (Dav. Wilkins, *Dissert. de ling. copt.*, à l'endroit déjà cité, p. 108). Il suffit de lire le passage d'Hérodote pour juger que Wilkins s'est fort éloigné de la pensée de cet historien.

[1] «Pyramide laesst sich nicht aus dem griechischen πῦρ feuer erklæren, wenn man nicht ins lacherliche fallen will. Es ist das koptische oder egyptische Wort ραμα, ραμι, *rami*, das hoehe bedeutet, und nich dem hebræischen *Rom*, *Rama*, überein stimt. *Pi* ist der Artikel des mænlichen Geschlechts bey den Egyptern, also *pirami*.» Voyez Adlers, *Biblischcritische Reise nach. Rom.*, p. 192.

[2] Voyez Selden, *De diis Syris*, synt. II, ch. x, p. 254.

[3] «Ραμα bedeutet hoch, hœhe; daher auch ραμαο in dem : «Wœrterbuch tropisch in «der Bedeutung *dives* stehet.» Abd., *Denckw. Egypt.*, p. 159.

que du nom que les Grecs donnent aux pyramides, et qu'elle n'offre aucune lumière sur l'origine de celui que leur donnent les Arabes. Elle ne résout donc que la moitié du problème; car le mot grec πυραμὶς et le mot arabe *haram*, ou avec l'article *alharam*, ne sont primitivement qu'un seul et même mot. Il faut donc, pour résoudre le problème d'une manière satisfaisante, trouver un mot ægyptien qui, en passant avec une légère altération dans les langues grecque et arabe, ait pu donner naissance aux deux mots dont nous cherchons l'origine. C'est ce que je crois avoir rencontré.

De la comparaison du mot grec avec le mot arabe, il résulte : 1° que la finale ὶς du mot πυραμὶς n'est qu'une terminaison grecque dont on ne doit tenir aucun compte; 2° que la syllabe πυ, ou du moins la lettre π, est étrangère à la racine. C'est un article ægyptien auquel les Arabes substituent leur article *al*, quand il en est besoin. Ce que les Grecs ont fait ici et dans d'autres mots[1], les Arabes l'on fait dans le mot *berba*, dont je parlerai plus bas, qui est composé de l'article ΠΙ ou ΠΕ et de ΕΡΦΕΙ (*arbai*), ou en dialecte du Saïd ΡΠΕ, (*arba*) « temple » et dans le mot *timçah* « crocodile » qui n'est autre chose que l'article féminin TI ou TE et le mot ΜΣΑ'Η (*mçah*), nom copte de cet animal adopté par les Arabes; 3° il suit de cette comparaison qu'avant la syllabe ραμ, il y avoit une aspiration articulée avec une voyelle très brève et que les Grecs ont retranché cette aspiration, parce qu'ils n'avoient pas de moyen de l'exprimer, tandis que les Arabes au contraire l'ont conservée. De ces données je me crois en droit de conclure que le mot primitif devoit être composé, abstraction faite des voyelles, des trois lettres H R M. Ces trois lettres donnent une racine bien connue et très riche en significations et en dérivés dans les langues orientales. Elle signifie incontestablement, dans son sens primitif, « séparer du commerce et de l'usage des hommes »; de là en hébreu, en

[1] *Pharao* n'est que l'article ΠΙ ou Φ et le mot ΟΥΡΟ ou en dialecte du Saïd ΡΡΟ « roi ».

chaldéen, en syriaque, le verbe signifie « consacrer à Dieu, dévouer, anathématiser, excommunier »; de là HEREM en hébreu « anathème, chose dévouée, consacrée à la divinité », de là en æthiopien et en arabe HARAM « interdire », et dans la première de ces deux langues « servir Dieu, être consacré d'une manière spéciale à la religion »; de là en arabe HARAM « chose illicite, prohibée, lieu saint »; HARIM « les femmes »; HAREM « le lieu de la maison où elles habitent séparées des hommes »; MOHARRAM « un des mois sacrés où les hostilités étoient défendues »; HARAMANI « les deux villes sacrées, la Mecque et Médine, dont on ne doit point permettre l'entrée aux infidèles »; HHRAM « l'habit particulier des pélerins », avec lequel il leur est interdit de chasser, de se raser, d'user des plaisirs corporels, etc.; de là peut-être en grec ἔρημος et ses dérivés. Si, devant le mot HARAM ou HRAM, nous mettons l'article ægyptien, nous aurons : ΠΙ'ΗΡΑΜ. De là les Grecs ont pu faire aisément ϖυραμὶς, et en retranchant l'article, nous aurons le *haram* des Arabes. Ce nom signifiera « le lieu saint, l'édifice consacré d'une manière particulière, soit à quelque divinité, soit à un usage religieux ». Il est très possible que les Egyptiens écrivissent : 'ΗΡΑΜ, sans aucune voyelle après la consonne aspirée, comme ils écrivent encore aujourd'hui 'ΗΡΑ « visage », 'ΗΡΕ « alimens », 'ΗΡΗΡΙ « fleur », 'ΗΡΩ « fournaise, foyer », 'ΗΡΩΤ « pressoir », etc., et il n'est nullement surprenant que les Grecs aient supprimé cette aspiration trop dure pour eux, et que d'ailleurs, aucune de leurs lettres ne pouvoit exprimer. Le nom de *Canope* nous fournit un exemple frappant d'une pareille suppression. Aristide nous apprend que le mot Κάνωϐος étoit originairement ægyptien; mais que sa prononciation dure, et difficile à écrire en lettres grecques, avoit été adoucie en passant dans cette langue. Il ajoute que le mot ægyptien signifie χρυσῆν ἔδαφος « sol d'or » [1].

[1] Ὁ τοίνυν Κάνωϐος ὄνομα ἐστὶ Μενελάου κυϐερνήτου, ὡς Ἑκαταῖος δὲ δὴ φησιν ὁ λογοποιος, καὶ τὸ κοινὸν τῆς φήμης, οὗ τελευτήσαντος ϖερὶ τον τόπον τοῦτον λείπεται τουνομα ταυτι φημι, ὡς Ἑλλήνες λέγουσιν. Ἐπεὶ ἔγωγε ἤκουσα ἐν ἀυτῳ Κάνωϐῳ τῶν

En ægyptien de la Basse-Ægypte, KA'HI (*cahi*) et en dialecte du Saïd KA'H (*cah*) signifie «terre, sol», et NOYB (*noub*) veut dire «or», ainsi KA'HNOYB (*cahnoub*), ou si l'on veut, avec le signe du génitif KA'H NNOYB (*cah annoub*) signifie «terre d'or, sol d'or». On voit ici l'aspiration ægyptienne supprimée dans le mot grec. Au contraire, les Ægyptiens qui aiment cette aspiration, ne manquent pas de l'employer dans les mots qu'ils empruntent du grec, et s'en servent; pour n'en donner qu'un exemple, ils écrivent 'HPOΔΩΣ (*Hrodos*) pour Ρόδος, nom de l'île de Rhodes[1].

Je ne dois point dissimuler quelques objections que l'on peut faire contre cette étymologie. La première est que la racine HRM ne se trouve point dans l'ægyptien moderne. Cette objection ne me paroît pas très forte. Nous ne connoissons que très imparfaitement la langue copte, et surtout le dialecte du Saïd. Si nous en avions une connoissance plus étendue nous pourrions y retrouver bien des racines des autres langues orientales, que nous n'y avons pas reconnues jusqu'à présent : d'ailleurs, il est certain que la langue des Ægyptiens modernes, telle que nous la connoissons par les versions des livres saints et autres monumens ecclésiastiques ayant adopté une multitude presque innombrable de mots grecs, a dû perdre, dans la même proportion, un grand nombre de ses mots propres. Il n'est

ἱερέων οὑ τοῦ Φαυλοτάτου, ὅτι μυρίοις ἔτεσι πρότερον ἢ Μενέλαον ἐκεῖσε προσχεῖν, τὸ χωρίον οὕτως ὠνομάζετο καὶ οὐκ ἀντικρυς μὲν ἔλεγε τοὔνομα τοῦτ' αὐτὸ ὡς ἀπογράψαι γράμμασιν Ελληνικοῖς, ἀλλ' ἦν μὲν ὥσπερ ἐμβερομενον δὲ περιτρέχον. Αἰγύπτιον δε καὶ δυσγράμματον μᾶλλον τὸ δ' οὖν ἡμετέρᾳ φωνῇ δηλοῦν ἔφη χρυσοῦν ἔδαφος. Canobus gubernatoris est Menelai nomen, ut Hecatæus et fama communis loquantur, qui mortuus loco nomen dedit, ut aiunt Græci. Nam ego quidem in ipsâ urbe de sacerdote quodam non infimo cognovi, multis antè sæculis, quam appelleret Menelaus, locum nomen hoc habuisse. Neque tamen hoc idem nomen disertè proferebat, ut Græcis litteris scribi posset, verùm ut quasi alluderet, et Egyptium esset, ac minus posset commodè scribi. Jam illud nostrâ linguâ sonare dicebat, aureum solum. Arist., in Αἰγυπτ., éd. de Jebb., t. II, p. 359.

[1] Voyez Fragmenta N. Test. è versione ægyptiacâ dialecti Thebaidiæ Sahidicæ seu superioris Ægypti. *Act. Apost.*, ch. XXI, v. 1, p. 158.

guère vraisemblable que la racine HRM, si riche en significations, et qui avoit un cours si général dans toute la Syrie, la Phénicie, l'Arabie et jusque dans l'Æthiopie, fût totalement étrangère à l'Ægypte. Cette racine d'ailleurs ne se retrouve-t-elle pas effectivement dans *hermès*, et tous ses dérivés? Et les colonnes d'Hermès, *στήλαὶ Ἑρμοῦ*, les *Ἑρμαῖα* de Strabon sont-ils autre chose que des colonnes sacrées, *haram*, des lieux dévoués à la divinité? N'est-ce pas encore à la racine *haram* que se rapportent le nom d'*Arment*, autrefois *Ἕρμοντις*, celui des *Ἑρμοτυμβιεῖς* ou *Ἑρμοτύβιες*, et le nom propre du prêtre Chérémon?

La seconde objection que l'on pourroit faire, se réduit à ceci: la langue hébraïque et celles qui lui sont analogues, ont deux lettres aspirées, le *hé* et le *heth*, pour ne point parler du *kha* des Arabes et du *haut* des Æthiopiens : de ces deux lettres, la première est une aspiration douce, la seconde une aspiration forte et très gutturale. La racine HRM dont j'ai parlé, s'écrit, dans toutes les langues où elle est usitée, par le *heth* ou aspiration forte; et elle conserve cette même aspiration en arabe : au contraire, le mot *haram*, nom des pyramides en arabe, s'écrit par l'aspiration douce. Cependant les Coptes ont aussi deux lettres aspirées, le *hori* qui répond au *hé* et le *khei* qui répond au *heth*. S'ils avoient eu la racine H R M, ils auroient dû l'écrire, et les Arabes, à leur imitation, par la lettre qui indique l'aspiration la plus forte. Cette objection ne me paroît point encore décisive, car la même racine pouvoit être aspirée plus faiblement en Egypte qu'en Phénicie et en Arabie. C'est ainsi que le *heth* des Hébreux répond tantôt au *ha* et tantôt au *kha* des Arabes. En second lieu, il n'y a dans le dialecte de la Haute-Ægypte, qu'une seule lettre aspirée, c'est le *hori* : le *khei* ou aspiration forte est inconnu dans ce dialecte; et on y emploie le *hori*, pour exprimer l'esprit rude des Grecs; on écrit, dans les deux dialectes, ʼΗΟΠΩΣ, ʼΗΝΑ, ʼΗΟΠΛΟΝ, pour *ὅπως*, *ἵνα*, *ὅπλον*. La racine hébraïque *hamm* qui, dans l'hébreu et l'arabe, s'écrit par un *heth* ou aspiration

forte, s'écrit aussi, en dialecte memphitique, par un *khei* 'HMOM, mais en dialecte saïdique, elle s'écrit par un *hori* 'HMOM. Il a pu en être de même de la racine H R M, et ainsi 'HPAM, en dialecte du Saïd, étoit la même chose que l'arabe *haram* écrit par un *hé*. L'esprit rude des Grecs est rendu en arabe par cette même lettre, dans les mots Hermès, Hérode et autres.

Enfin, on peut faire une dernière objection, en disant que les Grecs auroient dû écrire πιραμὶς et non πυραμὶς. Je ne pense pas que cette difficulté soit bien solide. Tout le monde sait combien on doit tenir peu de compte des voyelles, en fait d'étymologie.

D'ailleurs, je répondrai, avec Jablonski, que les Grecs ont écrit, πυραμὶς, parce qu'ils s'imaginoient que ce mot dérivoit de πῦρ « feu »[1].

En voilà assez sur l'étymologie du nom des pyramides. Disons un mot des *Berba* et des Syringes. Les Arabes d'Égypte désignent sous le nom de *Berba*, *Berbi*, *Birba* ou *Birbé*, suivant différentes manières de prononcer le même mot adoptées par les voyageurs européens, un grand nombre de monuments égyptiens dont la plupart au moins sont d'anciens temples qui, dans leur état actuel de destruction, forcent encore le spectateur le plus stupide à une admiration involontaire. Tels sont les *Berba* d'Ikhmim ou Akhmim, de Dendéra, etc. Les ruines que Brown a vues à Siwa, portent aussi le même nom[2]. Le sens du mot *Berba* qui constamment n'est point arabe, avoit toujours paru assez obscur, jusqu'à ce que j'en eusse indiqué l'étymologie égyptienne[3].

Vattier, dans la préface de sa traduction de l'Égypte de Murtadi, avoit dit : « Les pyramides dont il y est plusieurs fois parlé, sont

[1] Græci id efferre consueverunt πυραμὶς, cùm propriè et veriùs scribendum fuisset πιραμὶς. Sed Græci vocem hanc ἀπὸ τοῦ πῦρος ab igne derivantes, non potuerunt non scribere πυραμὶς. Voyez *Panth. Egypt.*, *Proleg.*, p. LXXXIII.

[2] Voyez de Brown, t. I, p. 29.

[3] *Not. et extr. des manusc. de la Bibl. du roi*, t. I, p. 270, note *d*.

exprimées en arabe par deux noms, dont l'un est *berba*, que j'ai retenu en plusieurs endroits, et l'autre *haram*. Le mot de *birba* et au pluriel *barabi*, est peut-être corrompu de *pyramis*. Quoiqu'il en soit, notre auteur appelle ainsi, ou les pyramides en général, ou les moindres, à l'exclusion des plus grandes auxquelles il donne particulièrement l'autre nom qui est *haram*, et qui signifie en arabe « un vieux bâtiment ».

Kircher avoit adopté la même interprétation[1], et je crois avoir découvert la source de son erreur, comme je le dirai bientôt. Reiske conjecturoit qu'il falloit substituer *barami* à *barabi*, parce que le mot *berba* lui étoit inconnu[2].

Michaëlis profitant heureusement d'un passage de R. Pococke, avoit bien vu que les *berba* devoient être des temples[3].

Enfin, dans une note sur l'ouvrage de Schemseddin Mohammed ben-Abilsorour, qui se trouve dans le premier volume des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, p. 270, je fis voir que le mot *berba* est égyptien, qu'il est composé de l'article ΠΙ et d'ΕΡΦΕΙ « temple », et cette conjecture obtint l'assentiment de Michaëlis[4] et fut aussi admise par M. Wahl[5]. J'ai appris depuis peu, par M. Assémani de Padoue, que M. Zoega avoit eu la même idée.

Cette étymologie cependant a trouvé un contradicteur dans l'auteur de l'ouvrage intitulé *Edrisii Africa*, M. Hartmann, dont j'estime trop les talents, pour ne me pas faire un devoir de discuter ses objections. Je dois d'ailleurs cet égard à la manière obligeante dont il s'est exprimé, en parlant de moi. M. Hartmann ne peut imaginer que Reiske eût hasardé le changement de *barabi* en *barami*, sur une simple conjecture, et présume que ce savant avoit

[1] Voyez *Œdip. Ægypt.*, t. I, p. 39.

[2] *Büschings Magazin für die neue Hist. und Geogr.*, part. III, p. 195, note 22.

[3] *Descr. Ægyp.*, p. 80, note 168.

[4] J. D. Michaëlis, *Neue orient. und exeget. Bibliotheck.*, 8e partie, p. 43.

[5] *Magazin für alte besonders Morgenl. und bibl. Litteratur.*, 2e livraison, p. 169.

quelque autorité pour faire ce changement; passant ensuite à l'opinion de Michaëlis qui, fondé sur un passage de Pococke, avoit dit que le mot *berba* devoit indiquer un temple, il rejette l'autorité de ce voyageur, et observe néanmoins que l'opinion de Michaëlis se trouve appuyée par l'explication que j'ai donnée du mot *berba*, et par les descriptions des voyageurs qui parlent avec enthousiasme des ruines des temples et autres anciens édifices qu'ils ont vus dans les lieux dont il s'agit, sans que leurs relations fassent mention en ces mêmes lieux d'aucune pyramide[1]. Mais dans le cours de sa discussion, entraîné par un passage d'Abdallatif qui n'est rien moins que concluant, il dit que ce passage lui paroît prouver que le mot *berba* désigne une pyramide ou un obélisque[2].

L'illustre Schultens avoit déjà critiqué, et même d'une manière tant soit peu amère, la leçon adoptée par Michaëlis et sa traduction dans le premier numéro de la première partie de la *Bibliotecha critica*. Il étoit persuadé que Reiske avoit eu de bonnes raisons pour proposer de substituer *barami* à *barabi*, et pour entendre par là des pyramides; et il croyoit que la description des *berba*, qu'on lisoit dans l'*Edrisi*, convenoit aussi bien à des pyramides qu'à des temples[3].

[1] Interpretationem suam ex Pocockio petiit Michaëlis, cujus veró autoritas hoc loco saltem jure suspecta habetur : tuetur tamen versionem Michaëlis, ejusque interpretationem, vir in linguis, ita dictis orientalibus versatissimus Silvestre de Sacy. Et sanè (ut ingenuè rem nostram tractemus) favere videntur huic interpretationi itineratorum recentiorum commentaria, quæ omninó de antiquitatis monumentis, in urbibus ab Edrisio paulo antè commemoratis frequentibus, mira enarrant, de templorum ruinis, reliquiisque, et de ædificiorum ruderibus descriptiones delineationesve exhibent, in quibus verò nihil de pyramidibus, ne verbum quidem legere est. Voyez *Edris. Afr.*, Götting, 1796, p. 481.

[2] Ex verbis autoris hujus, multo magis autem, ut mihi quidem videtur, ex loco vel ordine, quem in describendis antiquitatum monumentis tenet, vocem *Berba* notare vel pyramidem vel obeliscum equidem colligi posse putaverim; minùs commodè enim de templorum descriptione accipi posse videntur verba vix dùm adscripta. *Ib.*, p. 484.

[3] In Leidensi (codice) est *Alberba* quod Michaëlis præfert, putatque templum designari figuris hieroglypicis ornatum, fortè etiam subterraneum. Reiskius emendaverat *albarami*, verteratque *pyramides*, quod vocabulum conjecturale existimat Michaelis, nec

On n'a pas, ce me semble, assez fait attention que la conjecture de Reiske n'est appuyée que sur le pluriel arabe *barabi*, qui prêtoit davantage à la comparaison avec le mot *pyramis*, et que vraisemblablement il ne l'auroit pas hasardée, s'il se fût rappelé en ce moment le singulier *baba*.

Au reste, Schultens auroit rendu plus de justice à Michaëlis, si, au lieu de se livrer à des conjectures, il eût ouvert quelqu'une des descriptions de l'Ægypte, faites par les Arabes, et pour en citer une seule, celle de Macrizi : Il y auroit trouvé des descriptions des *berba*, qui l'auroient convaincu que ce mot ne signifioit pas des pyramides.

Pour montrer que ce que je dis ici n'est point hasardé, je vais traduire ce qu'on lit dans Macrizi, sur le *berba* de Dendéra et sur celui d'Ikhmim, qui est précisément celui-là même qui a été l'occasion de la note de Michaëlis.

Macrizi, après avoir parlé, en peu de mots, du *berba* de Séménoud et de celui d'Ikhmim dit : « Du nombre des *berba* est celui de Dendéra, qui est un édifice merveilleux : il a 180 fenêtres; chaque jour le soleil y pénètre par une de ces fenêtres, et le lendemain par la fenêtre suivante, jusqu'à ce qu'il soit parvenu à la dernière; alors il retourne en sens contraire, jusqu'à celle par laquelle il avoit commencé.

« Le *berba* d'Ikhmim, dit ailleurs le même écrivain, étoit un des plus grands et des plus admirables. Les anciens l'avoient construit pour y mettre en dépôt leurs trésors; car ils avoient eu connaissance du déluge qui devoit submerger l'Ægypte, plusieurs siècles avant qu'il arrivât. Les uns disoient que ce seroit un feu qui consumeroit tout ce qui se trouveroit sur la face de la terre, et les autres,

ullo usu confirmatum. Sed cum vix credibile sit Reiskium, cui tanta erat arabicæ linguæ copia, vocabulum substituisse, cujus usum nullâ posset autoritate firmare, potiùs existimamus eum haud cogitasse de diversa vocis scriptione *Albarami*, quæ planè idem significat. Utrumque enim ortum videtur ex pyramide ut pro *Alpirami* diceretur *Albirami* et *Albirabi*. . . credimus quoque descriptionem Birabarum quæ est in geographiâ Nubiensi ad pyramides tam facilè accommodari posse, quàm ad templa.

que ce seroit un déluge d'eau. Ils firent donc ces *berba* avant le déluge. On voyoit dans celui-ci les figures des rois qui devoient gouverner l'Ægypte; il étoit bâti en pierres de marbre; chaque pierre avoit cinq coudées de long sur deux de large. Il étoit formé de sept portiques dont la partie supérieure étoit faite de pierres longues de 18 coudées et larges de 5, peintes en azur et autres couleurs, et ces peintures étoient si fraîches que l'on auroit dit qu'elles sortoient de la main de l'ouvrier. Chacun de ces sept portiques avoit le nom d'une des sept planètes. Sur leurs murs, étoient sculptées une multitude de figures, différentes pour la forme et les dimensions; elles représentoient toutes les connoissances des Égyptiens, en fait d'alchymie, de chymie, de talismans, de médecine, d'astronomie et de géométrie; ils les avoient déposées sous ces figures emblématiques.

« Ebn-Djobeïr dit, dans son ouvrage, que le *berba* d'Ikhmim a 220 coudées de long et 170 de large, et qu'outre les murailles, il est soutenu par quarante colonnes. Chaque colonne a, de circonférence, 50 empans, et il y a 30 empans de distance d'une colonne à l'autre. Leurs chapiteaux sont très grands : elles sont sculptées depuis le haut jusqu'en bas. Du chapiteau d'une colonne au chapiteau d'une autre, il y a des pierres de taille, dont quelques-unes portent 56 empans de longueur sur 10 de largeur et 8 de hauteur.

« Le plafond est de tablettes de pierre, qui ne forment que comme une seule tapisserie, sur laquelle, tant au dedans qu'au dehors, il y a des figures admirables, et des ouvrages curieux qui représentent des vaisseaux, des hommes, etc. L'épaisseur de la muraille de ce *berba* est de 18 empans; elle est bâtie de pierres bien liées. Voilà les mesures prises, en 778, par Ebn-Djobeïr.

« On dit que Dhou 'Lnoun apprit l'alchymie par le moyen de ce *berba*. Cet édifice subsista jusqu'à l'année 780. A cette époque, il fut détruit par un habitant d'Ikhmim nommé Ebn-alkhatib Kémaleddin ben-Abibecr ben-Alkhatib Alemeddin Ali.

« Il y trouva de grandes richesses; mais il mourut peu de temps après. Depuis ce moment, la ville d'Ikhmim a toujours été en décadence, jusqu'à son entière destruction. Le génie du *berba* d'Ikhmim paraissoit, dit-on, sous la forme d'un jeune homme, sans barbe et nud. Quelques personnes étant entrées une fois dans le *berba*, il les poursuivit, et les frappa si rudement qu'il les obligea à prendre la fuite. Pareille chose, dit-on, est arrivée à des gens qui étoient entrés dans les pyramides.

« On dit que celui qui a bâti le *berba* d'Ikhmim, se nommoit Doumerga, et qu'il l'a fait pour y représenter les peuples qui devoient venir après lui; qu'il y a tracé les annales des peuples et les avantages dont chaque nation se fait gloire en particulier, qu'il y a aussi représenté les prophètes et les philosophes, et enfin qu'il y a écrit les noms de tous les rois qui devoient se succéder jusqu'à la fin du monde. Lorsqu'il le bâtit, l'aigle répondoit à la tête du bélier : or, l'aigle, suivant le dire de ces gens-là, demeure 3,000 ans dans chaque signe. De notre temps, cette constellation répond à l'extrémité du signe du capricorne : à ce compte il y a environ 30,000 ans que ce *berba* a été construit.

« Abou-Abdallah Mohammed ben-Abdarrahim Kaïsi dit, dans l'ouvrage intitulé *Tohfat-allobab*, que le *berba* d'Ikhmim est carré et bâti en pierres de taille; qu'il a quatre portes, chacune desquelles conduit à un appartement qui a lui-même quatre portes, que tous ces appartements sont obscurs, et que de là on monte à d'autres appartements qui sont comme des salles hautes et de la même dimension que les précédentes. »

Cet extrait auquel je suis obligé de me borner, donne une idée suffisante de ce qu'on doit entendre par un *berba*.

Je n'ai pas besoin, après cela, d'un long commentaire, pour prouver que l'on ne doit point entendre d'une pyramide, comme l'a fait Kircher, ce qu'un auteur arabe, dont il rapporte le texte, dit du *berba* d'Aswan ou Syène, et que l'on doit traduire ainsi : « Aswan,

ville du Saïd supérieur, sur la rive orientale du Nil. On y voit un *berba* célèbre : c'est un des plus considérables monuments de l'antiquité, pour la grandeur des pierres de taille dont il est construit, et la quantité des figures que l'on y voit[1] ».

On n'est pas plus obligé d'entendre des pyramides ce que Léon l'Africain, et après lui Marmol, disent, en parlant de la même ville, « que l'on y voit plusieurs édifices construits par les anciens Egyptiens, et des tours très élevées qu'on nomme dans la langue du pays *barba*[2] ». J'observe, en passant, que Léon semble avoir voulu indiquer que le mot *berba* appartenoit à la langue égyptienne. M. Hartmann a cru pouvoir tirer par induction quelque secours d'un passage d'Abdallatif, en faveur de l'opinion de ceux qui traduisent *berba* par « pyramide » ; mais cette induction est si arbitraire que je me crois dispensé de la discuter. Vattier qu'il cite, n'a parlé, comme on l'a vu, que par conjecture. Quant à d'Anville et Kœhler, de l'autorité desquels il appuie aussi ce sentiment, le premier n'en a aucune dans cette matière, et le second me paroît avoir été entraîné par l'opinion de Reiske, et n'apporte, autant que je puis en juger, aucune nouvelle preuve à l'appui de son sentiment.

Au reste, quoique ce que j'ai dit fût plus que suffisant pour prouver que les habitants de l'Ægypte entendent par le mot *berba* des temples, et que c'est effectivement ce que ce mot signifie en ægyptien, j'ajouteroi que le mot ægyptien a encore une ressemblance bien plus frappante avec le mot arabe, quand il est écrit à la manière du dialecte saïdique ⲡⲣⲡⲉ (*parba*), et je citeroi, en faveur de mon opinion, une nouvelle preuve tirée de Kircher lui-même, et qui fera voir, je pense, la source de l'erreur dans laquelle il est tombé à ce sujet. Voici ce qu'on trouve dans l'ouvrage intitulé : *Lingua ægyptiaca restitua*, p. 245 : Le mot qu'il s'agit d'expliquer est

[1] Voyez *Œdip. Egypt.*, t. I, p. 39.

[2] Plurimas hic spectare licet priscorum Ægyptiorum structuras, altissimas item turres, quas patrio nomine *Barba* vocitant. Leo Afr., dans la *Description d'Aswan*.

ΝΕΩΚΕΡΟΣ; il est expliqué en copte par ceux-ci : ΤΡΕΦΣΟΛΣ ΕΛ ΝΤΕΝΙΑΡΦΗΟΥΙ, et en arabe par ceux-ci : *mozayyanat alhayâkil*[1] *albarabi*. Kircher a traduit en latin : *ornamenta, templa, pyramides majores;* mais il n'a entendu ni le copte, ni l'arabe : le premier signifie *ornatrix templorum*, et le second, *ornatrix templorum, ædium sacrorum*. Le mot copte ΝΙΑΡΦΗΟΥΙ (*niarbâoui*) est le pluriel de ΠΙΕΡΦΕΙ (*piarbaï*) « temple » : la colonne arabe en donne deux interprétations; elle l'explique 1° par le mot *hayâkil*, pluriel de *haïkal*, que les Arabes ont emprunté des Hébreux; 2° par le mot *barabi* qui est le pluriel de *berba*, et par conséquent le mot copte lui-même, avec une forme arabe. L'auteur de ce dictionnaire a employé deux mots, au lieu d'un : de peur, sans doute, que le mot arabe *hayâkil* ne fût pas connu de tous ses lecteurs, il a cru devoir y joindre le mot vulgaire adopté par les Arabes d'Ægypte. Le sens de ce passage ne sauroit être douteux, et il est bien étonnant que Kircher soit tombé dans une si lourde méprise[2]. Il devoit voir que l'auteur du dictionnaire vouloit expliquer le mot νεωκορὸς qui se

[1] Dans Kircher, il y a ici une faute d'impression; c'est un *dal* pour un *élif;* mais cette faute ne peut pas induire en erreur.

[2] Le dictionnaire publié par Kircher offre plus d'un exemple de fautes semblables qui prouvent qu'il n'entendoit bien ni le copte, ni l'arabe. Ainsi, ayant dans son manuscrit ΝΕΣΕΓΓΩΜΙΟΝ pour ΝΕΣΕΓΚΩΜΙΟΝ, par un changement du Κ en Γ assez commun dans les livres coptes, et trouvant dans l'arabe *madaihoha*, il a mal lu le mot arabe, et s'imaginant que c'étoit *madhabihoha*, il a mis dans la colonne latine *altaria ejus f.*, tandis que l'arabe et le copte, qui n'est autre chose que le mot grec ἐγκώμιον, avec l'article pluriel joint au pronom affixe singulier féminin de la troisième personne ΝΕΣ, signifient τὰ ἀυτῆς ἐγκώμια, *encomia ejus*. Voyez *Ling. Eg. rest.*, p. 377.

En voici encore un exemple. Parmi les noms de villes d'Ægypte (*Ib.*, p. 211), on lit ΤΧΟΒΙ, et dans la colonne arabe *Kak hiya kharab*, c'est-à-dire, *Kak, détruite aujourd'hui*. Kircher a pris *Kharab* pour un nom propre, et il a mis dans la colonne latine *Kak, ipsa Charaab*.

Ces fautes prouvent que le dictionnaire publié par Kircher n'est point, comme on l'a quelquefois soupçonné, une fraude littéraire; mais cette preuve est superflue aujourd'hui, le manuscrit dont Kircher s'est servi étant dans la Bibliothèque Nationale, où il a passé de celle du Vatican.

trouve dans le chapitre XIX des *Actes des apôtres*, v. 35 ; et comme, dans ce passage ce mot se rapporte à la ville d'Éphèse, qui est du genre féminin, l'auteur du dictionnaire s'est exprimé au genre féminin, tant en copte qu'en arabe, quoique le mot grec νεωκορὸς, abstraction faite de cette circonstance, fût au genre commun. On lit, dans le Nouveau Testament copte, donné par Wilkins, comme dans Kircher : ΝΕΩΚΕΡΟΣ, au lieu de νεωκορὸς.

J'ai promis de dire un mot des syringues, c'est-à-dire, de ces souterrains voisins de l'ancienne Thèbes, qu'Ammien Marcellin a décrits, et dont Pausanias a parlé, ainsi qu'un grand nombre d'autres auteurs cités par Jablonski, dans sa savante dissertation sur Memnon[1]. Mon intention n'est point d'en faire la description, mais comme, dans cette dissertation, je me suis beaucoup plus occupé des mots que des choses, je veux seulement revendiquer, en faveur de la langue copte, la dénomination actuelle de ces lieux consacrés à la sépulture des premiers rois de Thèbes, dénomination que l'on a cru appartenir à la langue arabe. On peut voir, dans les relations des voyageurs, et surtout dans celle de R. Pococke, la description de ces monuments. Il n'est pas possible de douter qu'ils n'aient été destinés à la sépulture des rois, et Diodore de Sicile n'a pas fait difficulté de les nommer des tombeaux, τάφως.

On les appelle aujourd'hui *biban al molouc* ou *bab al molouc*, c'est-à-dire, ajoute Pococke : « la porte ou la cour des rois », parce que ce sont les sépultures des rois de Thèbes. Bruce qui étend ce nom à toute la montagne où se trouvent ces monuments, attribue à cette dénomination les « portes des rois », une antiquité bien reculée; car il conjecture que c'est là ce qui a donné lieu à la fable des cent portes de Thèbes[2]. Brown, au contraire, semble restreindre cette déno-

[1] Il faut, je crois, ajouter Aristide, qui les désigne, à ce que je pense, par le mot διώρυχας dans ce passage : καὶ παρεις οὐδὲν ἀνεξετασον, οὐ πυραμιδας, οὐ λαβυρινθον, οὐχ', ἱερὸν, οὐ διώρυχας. Arist., éd. Jebb, t. II, p. 331.

[2] *Voyage aux sources du Nil*, t. I, p. 247.

mination au passage ou chemin qui, à travers les montagnes, conduit aux tombeaux[1]. Pour se faire une idée juste de ces monuments, il est bon de comparer les descriptions de ces trois voyageurs. Elles justifieront, je crois, l'observation que je hasarde sur leur nom. Il est certain que *bab al molouc*, en arabe, signifie «la porte des rois», et que *biban* est un des pluriels de *bab;* par conséquent, *biban al mooluc* signifie «les portes des rois».

Il est indubitable aussi que les habitants actuels de l'Ægypte n'entendent pas ce nom autrement que les voyageurs que j'ai cités; mais je crois qu'il y a une méprise. BHB(*bâb*), en copte, signifie «une caverne». Cela me persuade que les Coptes nommoient autrefois ces excavations «les cavernes des rois», NIBHB NTE NIOYPO, *nibab anda niouro.* Les Arabes, entendant prononcer le mot *bâb* qui, dans leur langue, signifie «porte», l'ont conservé et ont dit *bâb al molouc.* Ensuite ils ont employé indifféremment le singulier *bâb* ou le pluriel *biban;* et ainsi s'est formée la dénomination actuelle. Strabon s'est servi du mot σπήλαια, qui est précisément l'équivalent du mot copte NIBHB.

Dans ces souterrains, on trouve de grandes salles dont les murs sont chargés d'hiéroglyphes. «Les deux côtés et le plafond de ces salles, dit Pococke, sont couverts d'hiéroglyphes gravés dans le roc; ce sont des figures d'oiseaux et de bêtes, quelques-unes sont peintes, et ces peintures sont aussi fraîches que si l'ouvrage venoit d'être fini[2].» Il décrit de la même manière une des galeries qui conduisent à une de ces salles souterraines[3]. Cette description me persuade que ces cavernes sépulcrales sont désignées dans un écrivain arabe,

[1] *Nouveau voyage dans la Haute et Basse-Égypte,* par W. G. Browne, t. I, p. 202.

[2] «Both the sides and ceiling of the rooms are cut with hieroglyphics of birds and beasts, and some of them painted, being a fresh, as if they were but just finish'd.» Voyez *A Descr. of the East,* t. I, p. 98.

[3] «The entrance, which is a descent, is cut thro' the rock... The galleries within have hieroglyphics cut on each side: first in a sort of a compartment next to the ceiling in manner of a frieze; lower, figures are cut out, representing mummies; below these,

cité par Macrizi, sous le nom d'*afrouschat*, ou *afrousat*, mot inconnu aux lexicographes arabes, et qui paroît étranger à cette langue. Cet auteur, rapportant le contenu d'un écrit qu'il prétend avoir été trouvé dans un tombeau à Deïr-abi hermès, et qui étoit en caractère et en langage des anciens Égyptiens, dit qu'on y lisoit : « Nous avons considéré ce que les astres pronostiquoient, et nous avons vu qu'un grand fléau devoit descendre du ciel et sortir de la terre. Après nous être assuré que cela arriveroit, nous avons examiné quelle seroit la nature de ce fléau, et nous avons reconnu que ce seroit une abondance d'eau qui dévasteroit la terre, et feroit périr les plantes et les animaux. Quand nous avons été bien assuré de cela, nous avons dit à notre roi Sourid, fils de Sahlouk : ordonne que l'on construise des *afrouschât;* bâtis pour toi un tombeau, et un autre pour les gens de ta maison. On bâtit donc pour eux[1] la pyramide orientale, la pyramide occidentale pour son frère Houdjib, et la pyramide colorée pour le fils de Houdjib; on construisit aussi des *afrouschât* tant dans la Haute que dans la Basse-Égypte. Nous écrivîmes sur leurs murs les sciences occultes, la connoissance des astres et de leurs révolutions, la magie, la géométrie, la médecine, et beaucoup d'autres choses tant utiles que nuisibles, d'une manière abrégée et propre à être entendue de quiconque connoît notre langue et notre écriture[2]. »

for seven feet from the ground, are hieroglyphics all down the sides, divided by lines into different columns : in the middle of the ceiling there are figures of men for about three feet in breath, with stars on each side. Among the hieroglyphics, I observed many goats heads. *Ibid.* »

[1] *Lahom :* peut-être faut-il lire : *lahou* « pour lui ».

[2] Il faut nécessairement comparer ce récit avec la description d'Ammien Marcellin. « Sunt et syringes, subterranei quidam et flexuosi secessus, quos (ut fertur) periti rituum vetustorum, adventare diluvium praescii, metuentes ne cæremoniarum oblitteraretur memoria, penitùs operosis digestos fodinis per loca diversa struxerunt, et excisis parietibus, volucrum ferarumque genera multa sculpserunt, et animalium species innumeras, quas hierographicas litteras adpellarunt. » Amm. Marc., l. 22, § 15.

Le mot *afrouschât* ou *afrousât* est un pluriel féminin, dont le singulier doit être *afrous*. Comme ce mot est inconnu, je hasarderoi pour l'expliquer une conjecture. Je soupçonne que ce peut être le mot grec τάφρος, qui aura été adopté par les Coptes, comme ils ont pris du latin le mot ΦΩΣΣΑ.

Les Arabes, ensuite, en empruntant ce mot des Coptes, ont pu retrancher le T qu'ils auront pris pour l'article féminin de la langue ægyptienne. Ce qui fortifie cette conjecture, c'est que le mot est du genre féminin en arabe. Il y a dans le langage arabe de l'Égypte plusieurs mots grecs que les Arabes ont dû recevoir des Coptes. Tel est *ostoum*, στόμα, dont Macrizi se sert comme synonyme du mot arabe *fem* « bouche », pour exprimer le débouché d'un canal dans un autre ou dans un lac, et *ibliz*, formé, je crois, de πήλος et qui signifie le « limon du Nil ».

Je finiroi toute cette discussion, en rapportant un passage inédit d'un écrivain syrien, qui a quelque importance pour l'histoire des pyramides. Ce passage est tiré de la seconde partie de la chronique syriaque de Grégoire Barhebraeus ou Aboulfaradje, et se trouve dans la vie de Denys de Telmahare, patriarche jacobite d'Antioche.

Ce patriarche, auteur d'une chronique qui s'étend depuis le commencement du monde jusqu'au temps où l'auteur vivoit, et dont le savant prélat J. S. Assémani a donné une notice détaillée, fit deux voyages en Égypte, sous le khalifat de Mamoun, et il avoit écrit lui-même le récit de ses voyages, dont Grégoire Barhebraeus a rapporté quelques fragments dans son histoire des patriarches d'Antioche. Assémani en a donné pareillement un extrait[1]; mais comme il ne s'est attaché qu'à ce qui concerne l'histoire ecclésiastique, et qu'il s'est contenté d'indiquer les autres observations faites par Denys dans ses voyages, je crois qu'on me saura gré de suppléer,

[1] *Bibl. or. Clement. Vatic.*, t. II, p. 345 et suiv. Le manuscrit duquel je me sers est le même qui a été entre les mains d'Assémani, et qui est aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale.

à cet égard, à son silence. L'émir Abdallah, fils de Taher, qui favorisoit Denys et les Chrétiens, étant allé en Ægypte en l'année 1136 des Grecs, suivant Barhebraeus, son frère Mohammed profita de son absence pour vexer les Chrétiens d'Édesse, qui avoient alors pour évêque Théodore, frère de Denys. Cela obligea le patriarche à aller trouver Abdallah en Ægypte, pour réclamer sa protection. « Denys, dit Grégoire Barhebraeus, s'embarqua donc pour passer en Ægypte; une tempête s'étant élevée pendant la traversée, et la mer étant devenue très forte, Denys eut peine à se sauver, en entrant dans le port de Tennis, ville qui est comme une île, au milieu de la mer, formée par les débordements du Nil[1], et qui a été bâtie par l'empereur Adrien. Les Chrétiens de Tennis, qui étoient au nombre d'environ 30,000, vinrent au devant de lui. Le patriarche Jacob, pape d'Alexandrie, vint le voir en ce lieu, accompagné de plusieurs évêques, qui étoient transportés de joie, et disoient que depuis le temps du grand Sévère, on n'avoit point vu en Ægypte de patriarche d'Antioche. Nous leur fîmes connoître (c'est Denys lui-même qui s'exprime ainsi) le voyage du patriarche Athanase, surnommé le *chameau*, en Ægypte, et la réconciliation qu'il fit avec Anastase, pour mettre fin à la division qui avoit commencé du temps de Pierre (d'Antioche) et de Damien (d'Alexandrie[2]) et nous reconnûmes que, faute d'étudier les livres, ils n'avoient qu'une connaissance très imparfaite de l'histoire. De là, le patriarche se rendit au camp des Perses, et vint trouver l'émir (Abdallah, fils de) Taher. Cet émir qui faisoit grand cas de lui, lui fit des reproches de ce qu'il avoit entrepris ce voyage maritime, et lui dit : Qu'est-ce qui vous obligeait de venir en Ægypte, tandis que vous pouviez me faire savoir par une lettre ce que vous désiriez? Le patriarche lui souhaita, en le remerciant, toutes sortes de bénédictions, et l'instruisit de tout le mal qui avoit été fait à Édesse.

[1] C'est-à-dire du lac Menzaleh.

[2] Voyez *Bibl. or. Clem. Vatic.*, t. II, p. 334.

« L'émir écrivit de sa propre main à son frère une lettre d'improbation, lui défendit d'inquiéter ou de vexer, en quoi que ce pût être, le patriarche, et lui enjoignit de modérer son zèle contre les églises. Le patriarche employa aussi ses bons offices en faveur des habitants de Tennis, qui se plaignoient de la surcharge des impôts, car on faisoit payer à tous, sans distinction de pauvre ou de riche, cinq pièces d'or par tête. L'émir ordonna que l'on feroit payer 48 drachmes ou pièces d'argent aux riches, 24 aux personnes d'une aisance médiocre, et 12 seulement aux pauvres. Théodore, métropolitain d'Édesse, frère du patriarche, vint aussi avec lui en Ægypte, pour y porter les plaintes de son troupeau..... Le patriarche ayant terminé ses affaires, revint en Syrie pour y prendre un peu de repos. »

Le second voyage de Denys en Ægypte, celui qui nous intéresse plus particulièrement, est de l'an 1141 des Grecs, suivant Barhebraeus. Denys étoit venu faire sa cour à Damas, au khalife Mamoun. Ce prince se disposoit alors à passer en Ægypte, pour apaiser le tumulte occasionné par la révolte des Chrétiens, que les gouverneurs musulmans avoient poussés à bout par leurs exactions. « Il ordonna, dit Grégoire, au patriarche de l'accompagner, parce qu'il vouloit l'envoyer en députation vers les Chrétiens *Biami*[1], de la

[1] D'autres écrivains arabes les nomment *Baschmouri*, ce qu'a suivi Renaudot, dans son *Histoire des Patriarches d'Alexandrie*, p. 279. Macrizi les nomme les habitans du *Hauf*, ou, comme écrivent mal à propos d'autres manuscrits, *du Djauf*. Il y a des écrivains arabes qui nomment ce canton *Baschroud* ou *Baschroudeïn*. Eutychius écrit *Bimaï* (t. II, p. 428 et suiv.) et donne à ce nom une étymologie copte. Je ne puis être de l'avis du savant P. Georgi qui cherche à prouver que les habitans de Baschmour ou *Psammyrites*, sont différens des *Biami* ou *Bimaï*, et qui, pour mieux faire valoir son opinion, élève des soupçons sur l'authenticité de la relation du patriarche Denys, rapportée par Grégoire Barhebraeus. Il me paroît prouvé, par la comparaison des divers historiens, que les Baschmouri ou habitans de Baschmour sont les mêmes que les *Bimaï* d'Eutychius, les *Biami* de Denys, et les chrétiens du *Hauf* de Macrizi : il est possible que *Baschmour* ou *Baschroud* fût le nom d'une contrée, et *Bima*, le nom du lieu principal de cette contrée. Si l'on trouve des Baschmouri dans le Saïd, ce qui me paroît

partie inférieure de l'Ægypte, afin de les faire rentrer dans l'obéissance. Mais quand le patriarche alla trouver ces Chrétiens avec Joseph, patriarche d'Ægypte, pour les amener à la soumission, Afschin qui commandoit les troupes musulmanes, et qui ne vouloit pas la paix, mit le feu à leurs villages, à leurs vignes et à leurs jardins; il en massacra un grand nombre, fit les autres prisonniers, et les envoya par mer à Antioche, et de là à Bagdad. Il en périt beaucoup dans la route. Denys vint retrouver Mamoun, et l'instruisit des vexations dont les Biami étoient victimes. Ensuite, ayant reçu son congé du Khalife, il retourna à Damas. »

« Voici, continue Grégoire, de quelle manière Denys de Telmahare parle du pape Joseph et des évêques d'Ægypte. Nous avons trouvé en eux, dit-il, des hommes religieux, humbles, riches dans l'amour de Dieu; ils nous ont traité avec toute sorte de distinction, et nous ont accordé tous les honneurs et toutes les prérogatives dus au pape (d'Alexandrie) dans son propre territoire, autant de temps que nous avons demeuré parmi eux. Mais nous avons vu chez eux des usages qui ne répondent pas à leurs bonnes qualités : l'étude des livres saints est abandonnée parmi eux, et les moines, surtout, sont absolument privés de cette grâce. Ceux d'entre eux qui se destinent au service des autels, ne se mettent aucunement en peine d'acquérir la science ou la sagesse; ils s'appliquent uniquement à amasser de l'argent, personne ne pouvant parvenir à l'épiscopat à moins de 200 à 300 drachmes. Comme nous leur faisions quelques représentations à ce sujet, le pape nous donna pour excuse, qu'ils se voyoient contraints de laisser subsister cet abus à cause des

encore douteux, on peut supposer que ceux du Delta étoient une colonie de ceux du Saïd. La position de la contrée nommée *Baschmour* est trop bien déterminée par Aboulféda pour élever là-dessus aucun doute. Voir *Fragm. Evang. S. Joannis, græco-copto-thebaicum*, dans la préface, p. LXXV et suiv.. *Baschmout*, dans la carte de d'Anville, est incontestablement une faute pour *Baschmour*. On trouvera ci-après une détermination précise du *Hauf* qui est indubitablement la même chose que *Baschmour*.

dettes énormes dont l'église d'Alexandrie étoit comme submergée. Notre patriarche (Denys) leur reproche encore de ne point baptiser les garçons avant le quarantième, et les filles avant le trentième jour; d'où il résulte que grand nombre d'enfants meurent sans baptême. »

Denys dit encore : « Nous avons vu dans ce pays, les colonnes (obélisques) qui sont à Héliopolis[1], ville royale d'Ægypte, dont Putiphar, beau-père de Joseph, étoit prêtre. Toutes ces colonnes sont de la même dimension : c'est une pierre dont la longueur est de 60 coudées; la largeur et l'épaisseur de 6 coudées. Ce n'est pas une pierre tendre, mais une sorte de marbre. Quant au *trilithon* c'est-à-dire « aux trois pierres », que l'on voit à Héliopolis du désert ou Balbec, chacune d'elles n'a que 40 coudées de longueur[2]. Ces colonnes ont à leur sommité quelque chose qui ressemble à un

[1] Voyez sur ces obélisques Abdallatif, *Mém. Æg.*, p. 61, et un passage de S. Ephrem, rapporté par M. Ol. G. Tychsen, dans son *Element. Syr.*, p. 40: ainsi que Macrizi, à l'article d'*Aïnschems*.

[2] *Trilithon* est un mot grec qui signifie *trois pierres* ou *composé de trois pierres*. Ce mot a été employé, en parlant du temple de Balbec, par l'auteur du *Chronicon paschale*, et par Jean Malala. On l'a expliqué de diverses manières, comme on peut le voir dans le recueil intitulé : *Miscellaneae obsevartiones in autores veteres et recentiores*, t. II du second volume de l'édition donnée à Amsterdam en 1733, p. 172. Les auteurs de l'article que nous citons, réfutant ce que Ducange avoit dit sur le mot τρίλιθον, sont tombés eux-mêmes dans une autre erreur: ils ont cru que le temple de Balbec avoit reçu ce nom, parce que les colonnes de ce superbe monument étoient composées de trois pierres. Mais sans nous arrêter au peu de vraisemblance de cette explication qui n'étoit fondée que sur l'assertion de Maundrel, contredite par le témoignage de Laroque, il suffit d'observer qu'elle ne seroit pas applicable au passage de Denys de Telmahare, qui se sert du même mot de *trilithon*. R. Wood, auteur de la *Description des ruines de Balbec*, publiée en 1757, a jugé avec raison que ce mot indiquoit proprement trois pierres immenses, qui se trouvent dans le soubassement du temple, et qui ont été observées par tous les voyageurs. « Il n'est nullement surprenant, dit-il, que dans l'ère de la décadence du goût, où le grand fut plus admiré que le beau, ce temple ait principalement attiré l'attention par les trois plus énormes pierres qui jamais aient été mises en œuvre dans quelque bâtiment que ce soit » (p. 13). Le même auteur décrit ainsi ces trois pierres (p. 19) : « Le soubassement (du grand temple) devoit être composé de trois rangs ou couches de pierres. La plus basse formoit les moulures du socle avec une

bonnet de paysan[1], en cuivre blanc, du poids de plus de mille livres. Aucun de ces Arabes, malgré leur avidité, n'a pu monter au faîte de ces colonnes, pour détacher et faire tomber ce cuivre, comme ils ont fait du colosse de l'île de Rhodes, que les Musulmans ont renversé et brisé, et dont ils ont emporté 3,000 charges de cuivre. Le Prophète a prédit que le Messie briseroit les colonnes de la maison du soleil. Peut-être, par ce mot *briser*, a-t-il voulu indiquer l'anéantissement de leur culte; autrement, il est certain qu'elles ne sont pas brisées. »

partie du dé; la seconde composoit la plus grande partie du dé, et la plus haute en faisoit le reste avec les moulures de la cimaise. La couche inférieure se voit dans ce plan. Nous avons marqué la longueur des pierres... La seconde couche qui forme la principale partie du dé de ce soubassement, paroit au bout occidental. Nous ne pûmes prendre la mesure, ni de la hauteur, ni de la largeur des pierres qui composent cette couche... Nous trouvâmes que la longueur de trois de ces pierres prises ensemble, alloit à plus de 190 pieds (anglois); la première ayant 63 pieds 8 pouces; la seconde, 64; et a troisième, 63 pieds. » Richard Pococke en parle ainsi : «But what is surprizing, in the wall to the west of the temple, there are three stones near twenty feet above the ground, each of which are about sixty feet long, the longest of them is about sixty two feet nine inches in length» (*A descr. of the East*, t. II, p. 106).

Pococke ajoute, au même endroit, des conjectures très vraisemblables sur la largeur et l'épaisseur de ces pierres. Un passage de Macrizi prouvera surabondamment que c'est de ces trois pierres qu'il faut entendre le mot *trilithon*. «Au nombre des merveilles du monde, sont, dit Kodhaï, les trois pierres (*alahdjar althalatha*) de Balbec.» Macrizi, comme on voit, n'emploie point le mot grec *trilithon;* il paroît néanmoins que, de même que ce mot étoit devenu la dénomination de toutes les ruines de Balbec, Macrizi comprenoit aussi la totalité de ces édifices, sous l'expression dont il se sert; car il ajoute : «Kodhaï (de qui ceci est tiré), dit que ces pierres étoient un temple de Jupiter et de Vénus; qu'il y en avoit autrefois un pour chacune des sept planètes, mais qu'ils ont été détruits, et que celui-là seul s'est conservé».

Observons que Macrizi devoit bien connoître Balbec, puisque Ali, son frère, étoit de Macriz, faubourg de Balbec. Il n'y a donc aucun doute que les trois pierres dont nous avons parlé, n'aient donné au temple et autres ruines le nom de *trilithe*.

Ces trois pierres sont placées vers l'angle nord-ouest des ruines: Voyez le compte-rendu de l'ouvrage de Wood, par l'abbé Barthélemy, dans ses *Œuvres diverses*, t. I, p. 247.

[1] Le mot que je rends par «*bonnet*» est *kasdin*. C'est vraisemblablement le mot latin *cassis, cassidis* «altéré». Dans le langage du talmud, on dit aussi *kasida* et *kasda*.

Le patriarche dit encore : « Nous avons vu en Ægypte ces édifices, dont on prétend que le théologien a parlé dans ses discours[1]. Ce ne sont point, comme on le croit, les greniers de Joseph, mais bien des mausolées[2] étonnans élevés sur les tombeaux des anciens rois : ils sont obliques c'est-à-dire « en plan incliné » et solides, et non pas creux et vides. Nous avons regardé par une ouverture qui étoit faite dans l'un de ces édifices, et qui est profonde de 50 coudées, et nous avons reconnu que ce sont des pierres de taille disposées par lits; ils ont par le bas 500 coudées de large sur une égale longueur, à la mesure de la coudée de.....[3] formant une figure carrée, et leur élévation est de 250 coudées. Les pierres qu'on a employées pour les construire ont de 5 à 10 coudées, ce sont toutes des pierres taillées. De loin ces édifices paroissent comme de grandes montagnes. Denys dit de plus qu'il a vu une maison bâtie sur le Nil, dans l'endroit où il ne forme encore qu'un seul lit, avant qu'il se divise en quatre branches. Cette maison est comme une piscine carrée; dans le milieu est une colonne de pierre, sur laquelle sont marqués des degrés et des mesures. Quand le fleuve grossit dans le mois d'élul, et que les eaux s'élèvent dans l'intérieur de cette maison, des inspecteurs viennent tous les jours et examinent de combien les eaux sont montées sur cette colonne. Si elles demeurent au-dessous de 14 degrés, il n'y a qu'une petite portion de terres d'Ægypte, qui soit arrosée : on ne fait point de semailles, et on ne lève point l'impôt. Si les eaux montent à 15 ou 16 degrés, on a une moyenne récolte, et l'impôt suit la même proportion; mais lorsque les eaux atteignent 17 à 18 degrés, toute l'Ægypte est inondée, la récolte

[1] Le passage de saint Grégoire de Nazianze, que Denys a eu en vue, se trouve dans le panégyrique de saint Basile *εἰς βασίλειον ἐπίσκοπον Καισαρείας*, t. I, p. 359, édition de 1609 : *τί μοι πρὸς τοῦτο... ἡ πυραμίδες.*

[2] Le mot syriaque est *naousé* : c'est le mot grec *ναὸς*. Nowaïri et Macrizi, parlant des sépultures des anciens rois d'Egypte, se servent constamment du mot *naous*.

[3] Il y a ici un mot effacé que je n'ai pu deviner.

et l'impôt sont alors complets. Si l'élévation des eaux va jusqu'à 20 degrés elles font beaucoup de dégâts, et il n'y a pas de récolte cette année-là. »

Quoique j'aie principalement en vue, en rapportant ce récit, ce qui concerne les pyramides, j'ai cru devoir donner en entier ce passage curieux, qui contient l'extrait d'un écrivain du commencement du IIIe siècle de l'hégire. On en doit conclure, ce me semble, que l'ouverture de la grande pyramide est plus ancienne que le voyage de Mamoun en Ægypte. Si elle eût été faite par ordre de ce prince et pendant son séjour Denys n'auroit pas manqué de le dire. Son récit ne donne aucun lieu de le soupçonner. D'ailleurs Mamoun ne resta en Ægypte que 49 jours en tout, ce qui ne permet guère de croire qu'il ait pu ordonner et faire exécuter ce travail. D'un autre côté, il est vraisemblable que l'on n'avoit ouvert jusqu'alors que la première galerie, dont la longueur totale est de 121 pieds, et que l'on n'avoit point encore forcé l'ouverture par laquelle on entre aujourd'hui de cette galerie dans le canal supérieur, ni découvert la salle du sarcophage. Denys n'auroit pas négligé de faire mention d'une découverte si importante, et qui auroit réfuté complètement la fable des greniers de Joseph.

Le voyage de Mamoun, et la description des obélisques d'Héliopolis recevront quelque jour des passages suivants de Macrizi, par lesquels je finiroi.

« Isa ben-Djéloudi gouverna l'Ægypte pour la seconde fois comme lieutenant d'Abou-Ishak, fils de Raschid (le même qui régna ensuite sous le nom de Motasem). En 214 il livra une bataille aux habitants du Hauf[1] à Minyet-matar, et fut mis en fuite au mois de

[1] Michaëlis (*Desc. Æg.*, p. 14, n° 43), a douté s'il falloit prononcer *hauf* ou *djauf*, et tous les manuscrits que j'ai vus, et qui traitent de l'Ægypte, sont si peu d'accord sur ce point, que l'on ne peut décider cette question par leur autorité. J'ai cru longtemps qu'il falloit prononcer *djauf*, parce que l'on trouve dans l'Arabie et dans l'Espagne, un pays auquel les Arabes donnent ce nom. Mais on lit positivement dans le Kamous :

redjeb. Abou-Ishak vint alors en Ægypte avec 4,000 de ses Turcs, et fit la guerre dans le mois de schaban aux habitants du Hauf. Ensuite il se rendit à Fostât, fit mourir les principaux d'entre les habitants du Hauf, et retourna en Syrie, au commencement de moharram (215) emmenant avec lui un grand nombre de prisonniers, qui furent fort maltraités et eurent beaucoup à souffrir. Il donna le gouvernement de l'Ægypte à Abdouna. Au mois de schaban suivant, il y eut un soulèvement dans le Hauf. Abdouna y envoya des troupes qui défirent les rebelles. Afschin étant venu ensuite en Ægypte déposa Abdouna qui se retira à Barca. Afschin mit à sa place, au commencement de l'an 216, Isa, fils de Mansour.

« Isa, fils de Mansour, étant gouverneur d'Ægypte, tous les habitants des parties inférieures de cette contrée, Arabes et Coptes, se soulevèrent. Ils chassèrent les receveurs du fisc, ne pouvant plus supporter leur mauvaise conduite, et se révoltèrent ouvertement. Afschin étant venu de Barca, marcha avec Isa contre les rebelles; il leur fit beaucoup de mal, prit les uns et tua les autres. Isa s'en retourna ensuite, mais Afschin s'avança dans le Hauf, et y tua beaucoup de monde. Ces guerres durèrent jusqu'à ce que le Khalife Mamoun arriva en Egypte, le 2 de moharram 217. Il entra en colère contre Isa; ce gouverneur fut déposé, et prit les habits blancs[1];

Hauf, nom d'un pays dans l'Oman, et d'une contrée en face de Bilbés. Cela n'empêche pas que, suivant le même dictionnaire, il n'y ait dans l'Oman une autre contrée nommée *Djauf*. Gagnier avoit donc eu raison de dire qu'il falloit lire *hauf*, dans Aboulféda, et non *djauf*; ce qu'il prouvoit par l'autorité de Yacout (*Desc. Æg.*, texte arabe, p. 4, note *d*). Le passage d'Ebn-Haukal cité par Aboulféda, se retrouve dans l'ouvrage persan dont M. Ouseley a publié une traduction sous ce titre : *The oriental geography of Ebn Haukal* (p. 36). Si ce n'est qu'au lieu de *hauf* et *rif*, on y lit mal à propos *khouf* et *zeif*, la position du *hauf* est bien déterminée par ce passage. On peut voir sur la carte du lac Menzaleh, du général Andréossi, la position de Minyet-matar, qui, suivant Macrizi, est située dans le *Hauf*. Ce mot *hauf* pourroit bien être la même chose que l'hébreu *hof* «rivage».

[1] Les gouverneurs et tous les lieutenants des khalifes Abbassi portoient des vêtemens noirs : je pense donc que cette expression veut dire qu'Isa fut réduit à la condition de simple particulier.

le Khalife lui imputoit tout le mal, à lui et à ses délégués. Mamoun ayant fait avancer son armée fit beaucoup de mal aux rebelles; il fit les Coptes prisonniers, leur tua beaucoup de monde, et partit le 19 de safar, n'étant demeuré en Ægypte que 49 jours en tout.

« Après le patriarche Marc, dit ailleurs le même écrivain, Jacob fut élu par les Jacobites, en l'année 211 : il tint le siège 10 ans et 8 mois..... Il reçut la visite de Denys, patriarche d'Antioche, et lui rendit de grands honneurs, jusqu'à ce qu'il s'en retournât à son siège. Sous son patriarchat, en 216, les Coptes se révoltèrent. Afschin les ayant maltraités, ils consentirent à remettre leur sort à la décision du Khalife Mamoun. Le Khalife ordonna qu'on fît mourir les hommes, et que l'on vendît les femmes et les enfants. Le plus grand nombre furent donc vendus et emmenés en captivité. Depuis ce temps les Coptes ont été entièrement assujettis dans toute l'Ægypte : aucun n'a plus osé se soulever contre le sultan, et les Musulmans les ont tenus sous le joug dans tous les lieux habités. »

Ce qui suit est extrait de la description d'Aïnschems ou Héliopolis.

« Le 4 de ramadhan 656, il tomba un des deux obélisques de Pharaon, qui étoient à Mataria, lieu aux environs du Caire : on y trouva environ 200 quintaux de cuivre, et on tira du chapiteau une valeur de 10,000 dinars. Kodhaï dit : Aïnschems est le temple du soleil. Il y a en ce lieu deux colonnes : on ne peut rien voir de plus merveilleux que ces colonnes et leurs particularités. Elles ont environ 50 coudées de haut, et sont posées sur la terre. Entre ces deux colonnes est une figure d'homme monté sur une bête. Sur le sommet de ces colonnes sont comme deux bonnets pointus, en cuivre. Quand le Nil commence à déborder, il découle de l'eau de leur sommet : on voit très distinctement cette eau sortir du faîte des colonnes jusqu'à ce qu'enfin parvenant à leur pied, elle y fait végéter des buissons épineux et d'autres plantes. Quand le soleil entre dans la première minute du Capricorne, ce qui est le plus court de tous les jours de l'année, il atteint justement la plus méridionale de ces deux

colonnes, et passe sur sa tête : quand au contraire il entre dans la première minute du Cancer, ce qui est le jour le plus long de l'année, il atteint la plus septentrionale, et passe directement sur son sommet. Ainsi, elles forment les deux points extrêmes de la course oblique du soleil, et la ligne équinoxiale est justement au milieu entre ces deux colonnes; la marche du soleil, tant en allant qu'en revenant, est comprise dans l'intervalle qui les sépare.....

« Les deux colonnes qu'on voit à Aïnschems, dit Ebn-Djardawia, sont un reste de celles qui y étoient autrefois : au haut de chacune est un entourage de cuivre. De l'une des deux il distille de l'eau de dessous l'entourage; elle descend environ jusqu'à la moitié de la colonne, et n'atteint pas plus loin. Cette eau distille le jour et la nuit sans interruption. Cet endroit de la colonne est vert et humide. L'eau ne tombe pas jusqu'à terre. C'est là un ouvrage de Houschenk.

« Mohammed, fils d'Abdarrahim, dit, dans l'ouvrage intitulé : *Tohfat allobab*, que cet obélisque est carré, haut de 100 coudées, d'une seule pièce, pointu par le haut, et élevé sur une base de pierre; que sur le faîte est un couvercle de cuivre jaune comme de l'or, au-dessus duquel est la figure d'un homme assis sur son siège, regardant le levant; que de dessous ce couvercle il sort de l'eau qui coule dans une longueur d'environ 10 coudées, et fait végéter une sorte de mousse d'eau..... On voit toujours, dit-il, le brillant de l'eau sur cette verdure hiver et été, mais jamais cette eau ne coule jusqu'à terre. »

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Avant-propos	I-II
Notice biographique	I-LIX
Bibliographie générale	LXI-CXVI
Observations sur quelques-unes des inscriptions expliquées dans les *Mémoires sur diverses antiquités de la Perse et sur les médailles des rois de la dynastie des Sassanides*	1- 8
Traité des monnoies musulmanes	9- 66
Notice de quelques monnoies arabes et des monnoies de Tunis, d'Alger et de Maroc	67- 77
Portion du recueil des proverbes arabes de Meïdani	79- 88
Histoire des rois de Mauritanie	89-131
Traité des poids et des mesures légales des Musulmans	133-171
Observations sur quelques passages des *Mémoires sur l'Égypte*	173-182
Relation d'une insigne imposture littéraire	183-202
Nouveaux renseignements sur le *Codice diplomatico di Sicilia sotto il governo degli Arabi* et sur le *Libro del Consiglio d'Egitto*	203-212
Bibliothecæ arabicæ	213-221
Observations sur l'origine du nom donné par les Grecs et les Arabes aux Pyramides d'Ægypte, et sur quelques autres objets relatifs aux antiquités ægyptiennes	223-264

BINDING SECT. APR 8 1965

D
199
.3
S56
1905
t.1

Silvestre de Sacy, Antoine
Isaac, baron
Silvestre de Sacy

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY